S.805.A.

S. 805. A.

1834 2nd f. 592

S. 805. A.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1833.

ABBEVILLE,
IMPRIMERIE DE A. BOULANGER,
Éditeur du *Mémorial*.

NATURAL HISTORY

Société Royale

D'ÉMULATION.

S. 805.

1834 an f 5-92 + 608

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1833.

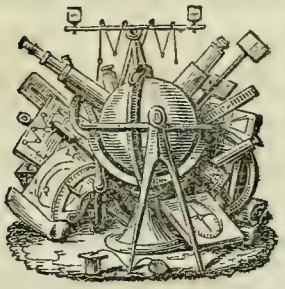

ABBEVILLE,
IMPRIMERIE DE A. BOULANGER,
Éditeur du *Mémorial*.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

AGRICULTURE.

Discours préliminaire d'une Traduction en vers du Poème de Columelle, *sur* LA CULTURE DES JARDINS, *par* M. Morel de Campennelle (1).

A quel degré de perfection l'Agriculture et le Jardinage parvinrent-ils chez les Romains? et à quelle cause doit-on attribuer le dédain des Agronomes modernes pour les écrits des Anciens sur l'économie rurale?

Il est un fait incontestable, c'est que l'agriculture, cet art qui fut si long-temps négligé, je dirai même avili en France, a brillé dans tout son éclat chez les Romains, ces élèves des Grecs dans la plupart des connaissances; élèves dont les copies nous offrent encore des modèles dans beaucoup de genres.

L'origine pastorale de ce peuple, attestée par ses cultes, par ses lois, ses monnaies même, assura pendant long-temps à l'Italie une nation non moins agricole que belliqueuse. L'agriculture, en effet, fit chez les Romains des progrès rapides, et arriva à un degré de perfection qu'en vain on voudrait ou nier, ou passer sous silence aujourd'hui. Eh! pouvait-il en être au-

(1) L'abondance des matières nous force à remettre l'impression de ce poème à une autre publication des travaux de la Société.

trement dans un tel pays? N'est-ce pas à la charrue, n'est-ce pas aux champs qu'ils cultivaient, à leurs métairies, qu'aux jours de danger la république chercha et trouva des Quintius Cincinnatus, des Caius Fabricius, des Curius Dentatus, habiles et modestes libérateurs qui surent la sauver de périls imminents, et par les plus beaux faits acquérir pour eux et assurer, en même temps, à leur patrie une gloire impérissable? Si l'or et le nombre des bras concourent d'une manière efficace à former des exploitations en grand, à exécuter les chefs-d'œuvre conçus dans le cabinet, quel peuple put jamais tant oser et satisfaire plus facilement son goût pour le luxe, par la pompe et l'ostentation dans l'exécution de l'objet de ses désirs?

Ce que nous transmettent d'un tel peuple, ou les restes des monuments publics, ou les ouvrages écrits, offre nécessairement à tous les arts des leçons utiles et curieuses. La peinture et la sculpture vénèrent et étudient ces restes précieux; le vrai savant et le littérateur instruit appelleront toujours sur nos premiers maîtres l'attention du jeune aspirant qui veut parcourir avec éclat la carrière de la philosophie et des belles-lettres. Par quelle fatalité l'agronome semble-t-il aujourd'hui dédaigner presqu'exclusivement les préceptes de l'antiquité? L'orgueil seul me paraît provoquer ce dédain, qui, s'il est réel chez quelques ignorants, n'est qu'apparent chez beaucoup de savants de nos jours.

Les premiers critiquent ce qu'ils ne peuvent juger qu'imparfaitement par des traductions dans lesquelles l'idée de l'original est souvent altérée, ou négligeant ces traductions, méprisent ce qu'ils ne pourraient cependant comprendre aisément dans une langue qu'un vice d'éducation leur rend ou peu familière, ou même tout-à-fait étrangère. Renards de la fable, ils veulent dévouer à l'ignominie ce que la petitesse de leurs moyens ne leur permet pas d'atteindre.

Les autres, plus adroits, entretiennent cet orgueil de l'ignorance, font clandestinement, hors du sol natal, des excursions chez leurs devanciers, et reviennent ensuite étaler aux yeux de leurs contemporains étonnés des préceptes nouveaux, des procédés ingénieux qu'ils ne doivent cependant qu'à l'antiquité qu'ils ont l'air de mépriser, et qu'ils ne laissent dédaigner aux autres que pour leur propre avantage. Enfans dénaturés, ils désavouent la mère à qui ils doivent la célébrité.

Ce n'est point qu'apôtre exclusif des anciens, je prétende ravaler les modernes, et les voir toujours ou les inférieurs ou les enrichis des premiers, comme si la nature fatiguée et en quelque sorte épuisée, ne pouvait plus rien procréer de bon et digne d'éloge (1). Mais je réclame des modernes le juste tribut de vénération qu'ils doivent à leurs prédécesseurs; et ma réclama-

(1) Plin. Lib. VI, Ep. 21.

tion, je la précise en ce moment en l'adressant particulièrement aux agriculteurs mes contemporains. Je sollicite des uns, parmi ceux-ci, qu'ils ne s'arrogent plus pour la plupart des brevets d'invention qu'ils doivent à leurs devanciers, et je conseille aux autres, qui les accordent si facilement, de remonter dorénavant aux sources où les premiers vont puiser secrètement. Plusieurs fois dans cette société, ou seul, ou réuni à mon collègue, monsieur Boucher, j'ai dévoilé l'ancienneté cachée de plusieurs préceptes d'économie rurale que l'on donnait comme nouveaux, tandis qu'ils n'étaient réellement que ressuscités. Je l'avoue : cette supercherie, d'une part, et cette duperie, de l'autre, m'ont toujours alarmé pour la gloire future de ce siècle remarquable.

Mieux avisés que nous, les Romains, guidés par l'esprit d'analyse et de comparaison, qui seul peut amener des résultats brillants, approprièrent à leur langue les livres de Magon le Carthaginois. Ce n'est que sous l'heureuse influence des bons modèles que germe l'émulation, cette mère féconde des prodiges. Cette idée des avantages que peuvent offrir les anciens, si on voulait les consulter sur l'agriculture, me paraît de plus en plus fondée, à mesure que leurs auteurs me deviennent familiers. Caton, Varron, Columelle : ces noms seuls inspirent le respect, et les ouvrages de ces écrivains attestent leur morale, la pureté de leur vie et l'immense éten-

due de leurs diverses connaissances.

Marcus-Porcius Caton, vieillard recommandable, souche de cette famille romaine si constamment irréprochable, arrière grand-père de Caton d'Utique, jurisconsulte, également capable à la tête des armées, dans la tribune et au milieu des sénateurs.

Marcus-Terentius Varron, l'un des descendants du collègue du fameux Paul-Émile, le plus savant homme de son siècle, qui, octogénaire et sentant le terme de sa vie approcher, voulut, à la fin de sa glorieuse carrière, léguer à Fundania, sa femme, un traité d'agriculture, divisé en trois livres, ouvrage également recommandable aux antiquaires et aux savants dans tous les genres, par la vaste érudition et les citations précieuses qu'il offre.

L. Junius Moderatus Columelle, Espagnol d'origine, digne contemporain du philosophe Sénèque. Il reste de cet écrivain un traité d'économie rurale en douze livres, objet infiniment précieux et par le sujet en lui-même et par l'art de l'auteur, dont le style correct, aussi fleuri, aussi varié que la campagne émaillée des fleurs du printemps, transmet agréablement des préceptes sages et consacrés par l'expérience. C'est de lui que Théodore de Beze a dit :

Orphea mirata est Rhodope sua fata canentem,
Si modò Virgilii carmina pondus habent.

Tu verò Juni Silvestria rura canendo,
Post te ipsas urbes in tua rura trahis.
O superi! quales habuit tum Roma quirites,
Quum tam facundum viderit agricolam (1).

Pour avoir une idée de cet homme étonnant, trop méconnu des agronomes modernes, qu'on lise seulement la préface de son premier livre. Quel début! il passe en revue tous les états, toutes les conditions, tous les arts; pour tous il voit un apprentissage, des écoles, des maîtres dans les divers genres; l'agriculture seule, dit-il, cet objet le plus intéressant pour la santé de l'ame et du corps, est précisément la seule science qui n'ait ni disciples qui l'étudient, ni maîtres qui en professent l'enseignement. L'étendue de cet art lui paraît néanmoins telle qu'il craint de rencontrer la mort avant d'avoir pu en acquérir la connaissance parfaite.

Combien, cependant, n'en avait-il pas étudié la théorie et la pratique avant de rédiger et de publier son excellent ouvrage! Cet habile agronome parcourut l'Espagne, l'Italie, diverses contrées de l'Asie, entr'autres la Syrie et la Cilicie.

---

(1) Traduction de l'épigramme de Théodore de Beze sur L. Junius Moderatus Columelle.

Si Virgile en est cru, les montagnes antiques,
Du malheureux Orphée admirèrent les chants.
Mais toi, Moderatus, tu vis tes Géorgiques
Entraîner sur tes pas les villes dans les champs.
Rome, ah! quel fut l'éclat de tes fastes civiques,
Si d'un rustique auteur tels furent les talents?

Constant et intelligent observateur, il revint de ces voyages riche de connaissances sur l'agriculture et l'économie rurale.

Une circonstance heureuse le favorisa encore dans ses recherches et ses études de prédilection. Aux environs de Gadès, Marc Columelle, son oncle, homme riche et instruit, s'adonnait avec non moins de zèle que d'intelligence à l'agriculture en grand : il se livrait même aux essais hasardeux, à ces innovations qui souvent devraient être le glorieux apanage des riches spéculateurs. Le commerce et les rapports de parenté de notre auteur avec cet agriculteur expérimenté, durent nécessairement lui être très-utiles. Ce fut cet oncle qui, ayant vu parmi divers animaux transportés d'Afrique dans la ville municipale de Gadès pour le compte de marchands qui les montraient en spectacle, des béliers sauvages et farouches, d'une couleur admirable, en acheta quelques-uns, et les fit transporter dans ses terres. Là ils furent accouplés avec des brebis. Les produits de ces croisements donnèrent la laine douce et déliée des mères avec la belle couleur si précieuse du père et de l'aïeul. Maintenant je le demande, les transportations de mérinos en France, faites de nos jours, et celles plus récentes de béliers à longue laine, sont-elles autre chose que des essais analogues à ceux de Marc Columelle? Qu'il me serait facile de démontrer ici qu'une infinité de pratiques qui passent pour récentes, ne sont qu'une rénovation

de procédés indiqués par notre auteur ou par d'autres anciens (1).

Partisan peut-être exalté, je l'avoue, de cet auteur estimable, j'ai essayé de faire passer en vers, dans notre langue, son poème sur la culture des jardins qui forme le 10^e. livre de son traité.

Ce poème est l'accomplissement d'une promesse faite par l'auteur à son ami Sylvinus. Columelle débute en disant qu'il entreprend d'enseigner la culture des jardins et les préceptes que Virgile laissa à chanter après lui (2) :

Verùm hæc ipse equidem spatiis disclusus iniquis
Prætereo, atque aliis post commemoranda relinquo.

Les jardins peuvent être considérés, ou comme jardins de rapport, ou comme jardins de primeurs, ou enfin comme jardins de pur agrément.

C'est des premiers seulement que veut parler notre auteur. Cette vérité résulte nécessairement de la lecture complète des préceptes contenus dans ce poème; elle est en outre consignée dans le chapitre 3^e., du livre onzième, qui n'en est

(1) Telles que l'emploi des plantes sur place comme engrais (Col., lib. 2, cap. 15, segm. 5); la précaution de marquer les arbres sur pied afin de pouvoir, en les plantant, les orienter comme ils étaient dans la pépinière (Col., lib. 5, cap. 6, segm. 20), etc., etc. Voyez, pour les détails, mes précédentes dissertations sur cet objet.

(2) Traduction.

Mais le temps se refuse à mes nouveaux desseins,
Et d'autres chanteront les trésors des jardins.

que le développement. Columelle y dit précisément : « pour accomplir ma promesse, je vais » maintenant ajouter ici les préceptes relatifs à » la culture des jardins dont le métayer doit également s'occuper, tant pour alléger la dépense » de sa nourriture habituelle que pour avoir, » comme dit Virgile, des *mets de campagne* » *non achetés* à présenter à son maître quand il » viendra le visiter » (1). Tout concourt donc à prouver que Columelle n'a voulu transmettre de préceptes que pour les jardins de rapport. Mais j'entends déjà quelques modernes s'écrier avec un sourire de pitié : cela n'est pas étonnant; qu'aurait-il pu dire sur les jardins de primeurs? Les anciens connaissaient-ils l'art récent de forcer la nature à fournir les tables de fruits délicats, en dépit des saisons? On nous assure le contraire, et on ajoute qu'ils ne connaissaient ni les couches, ni les cloches, ni les chassis vitrés, ni les serres chaudes ou étuves à poêles, inventions récentes, filles de la délicatesse et de la volupté. En vain je leur citerais les deux épigrammes suivantes de Martial :

M. Val. Martialis epigrammaton, lib. VIII.

IN CRUDELEM AMICUM.

XIV.

Pallida ne Cilicûm timeant pomaria brumam,
Mordeat et tenerum fortior aura nemus,
Hibernis objecta notis specularia puros

(1) Et..... memores polliciti nostri subjungemus cultus hortorum quorum æquè curam suscipere debe-

Admittunt soles, et sine fæce diem.
At mihi cella datur non totâ clausa fenestrâ,
In quâ nec boreas ipse manere velit.
Sic habitare jubes veterem crudelis amicum?
Arboris ergò tuæ tutior hospes ero (1).

(2) *M. Val. Martialis, Epigrammaton, lib.* 8.

AD ENTELLUM. LXVIII.

Qui Corcyræi vidit pomaria regis,
Rus, Entelle, tuæ præferat ille domûs.

---

bit, ut et quotidiani victûs sibi levet sumptum, et advenienti domino præbeat, quod ait poëta, inemptas ruris dapes (Colum. lib. XI, cap. III).

(1) *Traduction en vers français de la* 14e. *épigramme de Martial, livre* VIII, SUR UN CRUEL AMI.

Venu de Cilicie, un arbuste étranger,
Chez vous pendant l'hiver végète sans danger.
Sous des corps transparens, du froid non maltraitées
Ses tiges au soleil verdissent abritées.
Et moi j'ai pour retraite un cellier tout à jour,
Où l'aquilon craindrait de fixer son séjour.
Cruel! à votre ami prescrire un tel repaire!
Il vaut mieux de votre arbre être le locataire.

(2) *Traduction en vers français de la* 68e. *épigramme de Martial, lib.* VIII, A ENTELLUS.

Qui vit dans leur éclat, vos jardins, Entellus,
A dû les préférer à ceux d'Alcinoüs.
Là, sous un abri sûr, sans que son grain se fane,
Prospère le raisin. La pierre diaphane
Le montre et le protège; en vain le roi des airs
Souffle, la grappe brille en dépit des hivers:
Ainsi brille un beau corps sous la gaze légère,
Tel le caillou se voit à travers une eau claire.
Que ne peut le génie? Il veut.... pour nos repas,
Flore devient féconde au milieu des frimas.

Invida purpureos urat ne bruma racemos,
Et gelidum Bacchi munera frigus edat,
Condita perspicuâ vivit vindemia gemmâ,
Et tegitur felix, nec tamen uva latet :
Fœmineum lucet sic per bombycina corpus ;
Calculus in nitidâ sic numeratur aquâ.
Quid non ingenio voluit natura licere ?
Autumnum sterilis ferre jubetur hiems.

On me répondrait, peut-être, avec *Schabol*, que ces passages prouvent seulement que les anciens employaient des vases de pierres spéculaires, et qu'ils avaient de petites chambres fermées aux vents et uniquement ouvertes au midi pour conserver les raisins en hiver et y renfermer des citronniers, des grenadiers et d'autres arbres délicats, nés en Cilicie, partie méridionale de l'Asie-mineure ; que ces espèces de serres avaient des carreaux faits d'une pierre blanche et transparente qui se coupait par feuilles. Mais cette réponse n'est-elle pas déjà l'aveu forcé qu'il existait des espèces de serres garanties au nord. Suivons cet auteur : « On trouve, ajoute-t-il, dans Colu-» melle (1), que pour hâter la maturité des » concombres, on les exposait l'hiver au soleil, » en les couvrant de pierres transparentes et » qu'on les rentrait ensuite dans la serre ; qu'a-

(1) Possunt etiam, si sit operæ pretium, vasis majoribus rotulæ subjici, quò minore labore producantur, et et rursùs intra tecta recipiantur. Sed nihilominùs specularibus integi debebunt, ut etiam frigoribus serenis diebus tutò producantur ad solem (Colum., lib. XI, cap. 3.)

» fin de leur procurer cet avantage, on les pla-
» çait dans des tonnes ou cuves posées sur des
» roulettes. » Je ferai observer ici que voilà l'aveu involontaire de caisses roulantes sur lesquelles les arbrisseaux jouissaient d'un abri à l'aide d'une espèce de châssis, si non en carreaux de vitres, au moins en carreaux de pierres spéculaires qui en remplissaient l'office. Mais Schabol aurait dû, pour être plus exact et mettre le lecteur plus à portée de juger de l'effet réel de ce procédé, ajouter la phrase suivante : *hâc ratione*, FERE TOTO ANNO *cucumis Tiberio Cæsari præbebatur. C'est par ce procédé que l'on servait à Tibère des concombres pendant presque toute l'année.* Cette phrase dément un peu l'assertion de ce moderne, et concourt avec les citations antérieures à prouver que l'art de forcer la nature à donner des fruits délicats en dépit des saisons, était connu des anciens. Mais ce procédé, on voudra peut-être le ravaler, quoiqu'il suffît à l'entretien de la table d'un empereur. Aussi j'ai recours à Virgile, que Schabol ne pouvait méconnaître :

Namque sub Œbaliæ memini me turribus altis,
Quà niger humectat flaventia culta Galesus,
Corycium vidisse senem : cui pauca relicti
Jugera ruris erant : nec fertilis illa juvencis,
Nec pecori opportuna seges, nec commoda Baccho.
Hìc rarum tamen in dumis olus, albaque circùm
Lilia, verbenasque premens, vescumque papaver,

Regum æquabat opes animis : serâque revertens
Nocte domum, dapibus mensas onerabat inemptis.
Primus vere rosam, atque autumno carpere poma :
Et cùm tristis hiems etiam nunc frigore saxa
Rumperet, et glacie cursus frenaret aquarum ;
Ille comam mollis jam tum tondebat acanthi,
Æstatem increpitans seram, Zephyrosque morantes(1).

Il m'est permis en ce moment, je crois, de dire que c'est à tort que Rosset répète plusieurs fois, dans son discours sur la poésie géorgique, que les Romains ne connaissaient pas les jar-

---

(1) Aux lieux où le Galèse, en des plaines fécondes,
Parmi les blonds épis roule ses noires ondes,
J'ai vu, je m'en souviens, un vieillard fortuné,
Possesseur d'un terrain long-temps abandonné :
C'était un sol ingrat, rebelle à la culture,
Qui n'offrait aux troupeaux qu'une aride verdure,
Ennemi des raisins et funeste aux moissons :
Toutefois en ces lieux hérissés de buissons,
Un parterre de fleurs, quelques plantes heureuses,
Qu'élevaient avec soin ses mains laborieuses ;
Un jardin, un verger, dociles à ses lois,
Lui donnaient le bonheur qui s'enfuit loin des rois.
Le soir, de simples mets que ce lieu voyait naître,
Ses mains chargeaient sans frais une table champêtre :
Il cueillait le premier les roses du printemps,
Le premier de l'automne amassait les présens ;
Et lorsqu'autour de lui déchaîné sur la terre,
L'impétueux hiver rompait encor la pierre,
Interrompait encor la course des ruisseaux,
Lui déjà de l'acanthe émondait les rameaux,
Et du printemps tardif, accusant la paresse
Prévenait les zéphirs et hâtait sa richesse.

dins d'agrément, et qu'il a également tort d'avancer que Virgile se proposait d'écrire principalement sur les jardins potagers, puisque la courte description de ce poète offre, en miniature, le tableau frappant de la perfection de l'art dans l'un et l'autre genre. Cette esquisse rapide, mais tracée de mains de maître, vrai chef-d'œuvre qui a fait de tout temps l'admiration des gens de lettres, devrait aussi étonner les jardiniers de nos jours sur l'avancement de leur art, dès le temps de Virgile. Qu'offre de plus surprenant le jardinage aujourd'hui? Le propriétaire d'un terrain abandonné à cause de sa stérilité, sans verdure, sans vignes, était parvenu cependant à faire de son héritage un jardin charmant, toujours chargé le premier des fleurs du printemps et des fruits de l'automne. Ce jardin couvrait abondamment la table de son maître de fruits non achetés. Et même quand la gelée était encore assez forte pour enchaîner les fleuves et fendre les pierres, ce vieillard tondait déjà ses acanthes. A ce dernier trait n'est-on pas fondé à croire que les serres chaudes étaient connues de ce jardinier? Telle était du moins l'opinion de Delille, et telle est aussi la nôtre. Dans le dix-huitième siècle on a beaucoup exalté le génie du du fameux machiniste, le père Sébastien, pour avoir, comme dit Fontenelle, ombragé plusieurs endroits de Marly, d'allées arrivées de la veille. On cite encore, comme très-remarquable dans un livre moderne (*le Dictionnaire de l'Indus-*

trie, etc.), un Anglais qui, obligé de changer de domicile, transplanta dans sa nouvelle propriété de gros arbres, parce qu'ils lui rapportaient de beaux fruits ; on indique même ses procédés. Je le demande : qu'a fait cet Anglais? qu'a fait le père Sébastien de plus que le vieillard de Virgile? L'histoire ne nous apprend-elle pas aussi que Probus, voulant donner le spectacle d'une chasse, fit arracher, avec leurs racines, une multitude de grands arbres qui furent immédiatement plantés dans le cirque? Cette forêt, créée comme par enchantement, fut peuplée de milliers d'autruches, de cerfs, de daims et de sangliers, etc. (*Vopiscus in Prob.*). Mais il ne suffit pas d'être forcé à supposer par les phénomènes que présente le passage du poète latin, à supposer, dis-je, que les Romains connaissaient les serres chaudes et les étuves à poêle. Je vois du moins qu'à une époque un peu postérieure, s'ils savaient, par la disposition de leurs appartements d'hiver et leur exposition au soleil, entretenir une chaleur intérieure, ils savaient aussi suppléer, par les étuves à poêle, à la chaleur naturelle quand le temps était nébuleux. Si l'on prouve ce procédé établi pour l'usage domestique, il ne sera pas ridicule, je crois, de convenir qu'il était employé à l'usage de serres chez un peuple jaloux d'obtenir des primeurs et de forcer les saisons pour la table. Or cette vérité est consignée dans une lettre de Pline le Jeune à Appollinaire (*Lib. V. Ép. VI.*). Elle

offre au littérateur, au savant, aux artistes en tout genre, des détails bien précieux sur le goût des Romains et sur la délicatesse de leur luxe. Après l'avoir lue, peut-on ne pas s'écrier : Quels hommes ! et quels monuments! aujourd'hui que nous les égalons à peine, on croirait qu'il est de la destinée des connaissances humaines de briller et de fleurir sur terre, puis de se faner après l'éclat de leur floraison, pour renaître ensuite dans d'autres siècles et sous d'autres climats. Mais revenons à l'objet de notre discussion. Cette phrase extraite de la lettre de Pline : « *Cet ap-* » *partement est très-chaud en hiver, parce qu'il* » *concentre les rayons du soleil de toutes parts.* » *Auprès est une étuve à poêle dont la chaude va-* » *peur supplée au soleil dans les jours nébu-* » *leux.* » Ne prouve-t-elle pas incontestablement que les Romains connaissaient les étuves à poêle? et il est conséquent d'en supposer l'emploi pour le jardinage, lorsqu'on voit les anciens gourmander en quelque sorte, comme dit Virgile, la lenteur du printemps et de l'été, et se procurer des fruits de l'automne en plein hiver quand le froid était encore assez fort pour fendre les pierres et enchaîner les fleuves. Il y a plus : c'est que la perfection de ces appartemens était telle et remplissait si bien les conditions requises pour les serres chaudes, qu'à l'aide d'une ouverture, on y ménageait à volonté le degré de chaleur. *Applicitum et cubilo hypocaustum per exiguum quod angustâ fenestrâ suppositum calorem, ut*

ratio exigit, aut effundit aut retinet.

Au surplus, un coup-d'œil sur l'état de l'agriculture à Athènes, antérieurement à Virgile, pourrait encore déterminer notre décision sur l'avancement de cet art chez les Romains, car on sait que Virgile et les principaux de Rome avaient été étudier à Athènes pour y terminer leur éducation; d'où l'on peut conclure que les connaissances agricoles des Athéniens ont dû parvenir à Rome et même s'y perfectionner par la suite. Or, on voit que les Athéniens, plusieurs siècles avant Virgile, avaient porté l'art du jardinage à un grand degré de perfection. Paw, au commencement de ses recherches sur les Grecs, a exposé le tableau concis, mais précieux, de la naissance et des progrès de l'agriculture chez les Athéniens; les causes en sont parfaitement indiquées. Il fait observer que le génie des cultivateurs se tourna principalement à faire naître, au cœur de l'hiver, les productions de l'été et celles du printemps; et sur l'autorité d'Aristophane, il ajoute que lors même que le marché d'Athènes était entièrement couvert de neige, on y vendait encore des fruits nouveaux et des couronnes de violettes, dont plusieurs peuplades entretenaient de grandes plantations.

La perfection de l'agriculture, à cette époque, doit peu étonner un lecteur réfléchi. En effet, on aperçoit, dans le luxe et dans la religion, deux causes puissantes de son avancement. Et que n'ont pu de touts temps ces deux mobiles, princi-

palement sur des esprits naturellement vifs et féconds, comme ceux des Athéniens? et tel était l'état des choses alors.

D'un côté, le luxe, pour échapper à l'observation des villes, se fixa d'abord dans les campagnes, où il parut dans tout son éclat; il dut bientôt exiger de la terre des contributions précieuses et peu communes; car chez les Athéniens le dessert était dans les repas la partie la plus recherchée.

D'un autre côté, il entrait dans leur religion d'offrir des guirlandes de fleurs aux dieux : ils en paraient les autels, les statues dans les temples; elles étaient essentielles à leurs cérémonies saintes.

Ce simple aperçu de l'état de l'agriculture chez les Athéniens et de leur goût particulier à exiger de l'hiver les fleurs du printemps et les fruits de l'automne, prouve le degré d'avancement du jardinage chez eux, et donne un grand poids, je pense, à ma proposition.

La lettre de Pline le Jeune, que j'ai citée, pourrait encore me servir à réfuter quelques passages de Schabol, qui dit positivement que les anciens ignoraient l'art de tailler les arbres, et qu'ils ne connaissaient ni espaliers ni contre-espaliers, ni l'art des compartiments, ni celui de varier les parties d'un jardin; mais cette nouvelle discussion m'entraînerait peut-être trop loin. La seule lecture de la lettre de Pline offre une réfutation assez évidente. Il me suffit d'avoir

dévoilé les causes du dédain des modernes pour les écrits des anciens sur l'économie rurale, et d'en avoir prouvé l'injustice, en prouvant par des faits l'avancement de l'agriculture et du jardinage chez ceux-ci.

Je me hâte maintenant de faire entendre Columelle dictant ses préceptes sur la culture des jardins potagers. D'autres, peut-être, étaleraient auparavant les difficultés sans nombre qui ont dû se rencontrer nécessairement dans le cours de cette traduction. Ils exalteraient l'embarras du poète en voyant la fierté dédaigneuse des muses françaises pour les laboureurs : fierté telle qu'elles permettent à peine qu'on prononce, en leur présence, les noms de quelques instruments aratoires. Quant à moi, qui soumets ma traduction au jugement d'une société éclairée et instruite, je suis convaincu que toutes ces vérités seraient ici des préliminaires inutiles.

BOTANIQUE.

Note sur une Variété femelle du Pommier commun,

PAR M. TILLETTE DE CLERMONT.

M. Alix, propriétaire à St.-Valery-sur-Somme, possède un pommier dont il ignore l'origine et qu'il croit âgé d'environ quarante ans.

Cet arbre, en tout semblable au pommier commun par les feuilles et la disposition des fleurs, en diffère d'une manière très-remarquable par la structure de ces dernières et par ses fruits.

Un pédoncule tomenteux soutient une fleur composée d'un calice à dix folioles soudées par la base, disposées sur deux rangs alternes, les intérieures un peu plus courtes. La corolle et les étamines manquent; les styles, au nombre de quatorze, légèrement vêtus à la base, sont surmontés d'un stigmate oblique, très-visqueux.

Les premières années que l'arbre a fleuri, son propriétaire étonné, disons mieux, très-mécontent de ne lui voir porter aucun fruit, allait l'abattre, quand un médecin, instruit de cette bizarrerie de la nature, conseilla la fécondation artificielle qui réussit parfaitement. On applique sur chaque fleur une fleur hermaphrodite, cueillie par un temps sec, sur un pommier quelconque, en l'y abandonnant jusqu'à ce que la fécon-

dation achevée, elle tombe naturellement. Les fruits qui en proviennent diffèrent entre eux par la grosseur, la saveur et la couleur, mais ils se rapportent aux espèces hermaphrodites qui les ont fécondés. Ils sont très-remarquables par un étranglement situé vers les deux tiers de leur longueur, ainsi que par quatorze loges disposées sur deux plans parallèles, dont cinq, placées comme celles des pommiers ordinaires, occupent le milieu du fruit, les neuf autres, plus petites, la partie voisine du sommet. Rarement toutes ces loges contiennent des graines. Dans le très-petit nombre de fruits que nous avons ouverts, elles variaient de trois à neuf.

Plusieurs botanistes, entre autres Wildenow et Poiret, parlent de pommiers uni-sexuels, très-différents de celui dont nous nous occupons. Dans les leurs, il y a avortement des pétales et des étamines; dans le nôtre, il y a bien aussi avortement des mêmes organes, mais il y a augmentation en nombre toujours constant des autres parties de la fructification. Chez eux, le calice est simple, à cinq folioles; ici, il est évidemment double, l'intérieur semblable à l'extérieur, comme lui persistant et ne pouvant être assimilé à une corolle. Dans les premiers, ont trouve cinq styles et stigmates; dans le nôtre, quatorze. Les pommes ordinaires n'ont que cinq loges; celles-ci en renferment quatorze sur deux rangs, et représentent deux pommes soudées bout à bout, dont la coupe longitudinale a la figure

d'une feuille panduriforme ou en violon.

Pour nous rendre raison de la fructification bizarre de cet arbre extraordinaire et peut-être unique, il nous a fallu avoir recours à la théorie des soudures et des avortements, si utile dans la classification générale des végétaux, et si commode pour expliquer les anomalies qui se rencontrent à chaque pas parmi eux. M. de Candolle, dans sa théorie élémentaire de botanique, a fixé les principes sur lesquels elle est fondée, et fait connaître les lois qui la régissent.

Il n'est personne qui ne sache avec quelle facilité les parties similaires d'une plante se greffent, qui n'ait quelquefois rencontré des arbres soudés ensemble, de manière à ne former qu'un seul tronc; deux fraises, deux cerises, deux pommes réunies en une seule, deux fleurs voisines jointes et adhérentes ensemble.

Ces soudures ne sont dues qu'à un rapprochement accidentel et rare; mais, comme le fait remarquer M. de Candolle, « si par la position » naturelle des parties d'un végétal, deux ovaires » se trouvent très-rapprochés dès leur naissance, » comme on le voit dans certains chèvre-feuilles, » il est clair que les occasions d'adhérence entre » eux seront plus fréquentes, et qu'elles pourront l'être tellement que nous ne verrons jamais ces ovaires séparés; cette adhérence n'est » cependant pas autre chose qu'un accident, » mais cet accident est déterminé par des causes » qui tiennent à l'organisation elle-même, et

» qui sont par conséquent aussi constantes que » l'organe même; d'où résulte que l'on peut dire » que c'est un *accident constant*, et quoique » ces deux mots semblent contradictoires, ce » genre de phénomène n'en est pas moins très- » commun dans la nature. »

Le célèbre professeur genevois partant de ce principe, que des organes naissant très-rapprochés se greffent facilement, démontre que la plupart des fruits multiloculaires, ne sont qu'un composé de plusieurs fruits soudés ensemble, et que toutes les fleurs dites monopétales, sur l'apparence, ne sont que la réunion de plusieurs pétales. C'est ce que nous avons été à même d'observer à la pointe de Gauve, près le Port-Louis, sur une grande quantité de liserons (*convolvulus arvensis*), dont toutes les corolles étaient composées de cinq pétales distincts jusqu'à la base. C'était la fleur revenue à son état normal.

Les principes sur lesquels M. de Candolle base sa théorie des adhérences, s'appliquent également à celle des avortements; on en voit d'accidentels et de constants; tous les organes des plantes sont susceptibles d'en éprouver, particulièrement ceux de la fructification; par exemple: la fleur du sommet de l'épi du *monotropa* est à cinq pétales, à dix étamines, les autres ont quatre pétales et huit étamines; il y a avortement constant d'un pétale et de deux étamines. L'ovaire du chêne contient trois loges et six ovales, cependant le gland n'a jamais qu'une seule graine.

Nous avons observé sur les côtes de Bretagne et de Basse-Normandie, une variété du *cerastium semi décandrum*, *L.*, dont le plus grand nombre des fleurs n'avait que quatre parties au lieu de cinq, et la capsule huit dents au lieu de dix.

Il est donc parfaitement démontré, tant par l'observation que par les conséquences qu'en a tirées M. de Candolle, que les soudures et les avortements des organes des végétaux, s'opèrent avec une grande facilité.

Il faut être convaincu de cette vérité pour se rendre compte de la bizarrerie du pommier de Saint-Valery. On ne peut le faire d'une manière satisfaisante, qu'en se figurant la fleur du pommier commun, de laquelle naîtraient deux autres fleurs qui, au lieu de s'élever sur des pédoncules séparés, comme on le voit quelquefois, se souderaient ensemble, restant en même temps jointes à celles dont elles seraient sorties, de sorte que les ovaires soudés des deux fleurs supérieures se trouveraient superposés à celui de la fleur inférieure, et en admettant l'avortement d'un des pistils, contiendraient neuf loges, nombre que nous rencontrons constamment dans la partie supérieure des fruits qui nous ont été communiqués.

Cette monstruosité serait donc un composé de trois fleurs soudées, dans lesquelles il y aurait avortement des pétales, des étamines, d'un calice et d'un pistil, et dont deux seraient superposées à la troisième.

NATURAL HISTORY

Explication de la planche.

A. Partie inférieure du fruit.
B. Fleur.
C. Style et stigmate grossis.
D. Partie supérieure du fruit.
E. Coupe longitudinale.
   1. Partie supérieure contenant neuf loges.
   2. Partie inférieure contenant cinq loges.

MÉDECINE.

Considérations sur les Ongles entrés dans les chairs, dits Ongles incarnés, *nouveau procédé pour guérir cette maladie*; *par* M. Vésignié.

Parmi les affections qui peuvent attaquer les pieds, celle qui survient le plus ordinairement à l'ongle du gros orteil, et qu'on désigne sous le nom d'*ongle incarné, ongle entré dans les chairs,* est assurément une des plus insupportables et des plus rebelles. Cette maladie, dans laquelle un des bords de l'ongle, se recourbant sur lui-même, entame la chair sous-jacente, et entretient des douleurs aiguës, a fait jusqu'à présent le désespoir des patients et souvent des médecins. La gente des pédicures, seule, ose se vanter de la guérir facilement et dans toutes les circonstances; et l'on sait comment elle tient ses promesses. Ce n'est pas que l'art médical manque ici de moyens thérapeutiques; mais les meilleurs qu'il possède ne sont pas très-efficaces, et ceux qui sont efficaces, sont tellement douloureux, qu'on ne peut y penser sans éprouver une espèce de frémissement.

Les ongles ne sont pas exactement conformés de la même manière chez tous les individus. Courts chez les uns, ils sont alongés chez d'autres; quelquefois ils sont presque plats, d'autres

fois ils sont entièrement arrondis et présentent sur leur face libre une convexité très-prononcée. Indépendamment de leur configuration naturelle, ces organes peuvent être modifiés dans leur forme, par la manière de les tailler et par diverses habitudes.

Il est absolument indifférent que les ongles des doigts soient de telle ou telle conformation : cela ne touche que la beauté des formes de la main; mais il n'en est pas de même pour les orteils, qui, dans nos usages sociaux, sont, la moitié de la vie, contenus dans une chaussure étroite, et qui par cela même, exigent une surveillance particulière. Dans tous les cas, la conformation des ongles, quelque défectueuse qu'elle soit, est toujours innocente en elle-même; seulement dans certaines circonstances, elle peut favoriser l'action des causes qui impriment à l'ongle une direction vicieuse. Ainsi plus un ongle aura de convexité, plus l'empeigne appuiera sur lui, en poussant ses bords latéraux contre les chairs sous-jacentes. Il en sera de même, si l'extrémité libre de cet organe, négligée, reste trop longue, et va heurter dans la marche le bout de la chaussure.

Quoiqu'il en soit de cette prédisposition, la cause la plus commune de la maladie qui nous occupe, réside dans l'usage ordinaire de chaussures trop étroites. Il faut accepter les usages tels qu'ils sont établis, quand il n'est plus possible de les modifier. Mais on ne saurait trop blâmer cette manie de rapetisser les pieds, et de les

étreindre jusqu'au point de les engourdir. C'est souvent aux dépens de la santé, qu'on dissimule les formes de la nature. Dans une chaussure trop étroite, les orteils comprimés sur les parties latérales, chevauchent les uns sur les autres : la courbure des ongles augmente, et leurs bords se dirigent en bas, en même-temps que le sol dans la station ou dans la marche, refoule les chairs, en raison directe du poids du corps. Ainsi, les parties charnues sont poussées contre le bord plus ou moins tranchant de l'ongle, et celui-ci contre les premières qu'il entame fort aisément, ou qu'il harcèle sans cesse, sur-tout quand on marche sur un terrain inégal.

Parmi le grand nombre d'individus que j'ai rencontrés, soit dans les hôpitaux de Paris, soit dans ma pratique particulière, affectés de l'ongle incarné, je ne me rappelle pas avoir compté une seule femme. Cette plus grande fréquence de la maladie chez les hommes peut être facilement expliquée. Les femmes, à la vérité, portent souvent des chaussures dont la cavité est tellement étroite, qu'on comprend à peine comment le pied peut être logé. Mais ce n'est pas pour se livrer à la marche qu'elles se chaussent avec coquetterie, et leurs habitudes sédentaires les rendent peu sujettes à l'affection précitée. Les hommes, au contraire, dans leurs rapports obligés et continuels avec le monde extérieur, usent de chaussures douées d'une grande résistance, susceptibles d'acquérir rapidement de la

dureté, au dépens de la souplesse première, et se trouvent par conséquent dans des conditions beaucoup plus imminentes.

Quand une fois l'ongle a pris une direction vicieuse, ou qu'il est trop recourbé, il conserve cette direction, à tel point que s'il venait à tomber par une cause quelconque, il reprendrait, en renaissant, la même forme défectueuse qu'il avait acquise. Cette circonstance, dont on n'a pas donné l'explication, quoiqu'elle se présente souvent, tient évidemment à ce que la déformation imprimée aux orteils et aux ongles par une cause long-temps prolongée, est acquise à l'individu, et a pris la place de la configuration naturelle. Pour rendre les parties à leur état primitif, il ne faudrait rien moins qu'une cause agissant à l'inverse de celle dont il vient d'être question, et pendant un temps très-long. Cela est si vrai, qu'après l'avulsion de l'ongle incarné, le malade restant au lit, et plus tard usant de chaussures larges et souples, il est quelquefois impossible, malgré des précautions rationnelles, d'empêcher une nouvelle déviation.

On pense généralement que l'habitude de couper les ongles des orteils, en les arrondissant sur les côtés, peut occasionner la même affection. « Si l'ongle est arrondi, dit M. Boyer, la » pression que la pulpe de l'orteil éprouve dans » la station, et sur-tout dans la progression, fait » remonter la peau en manière de bourrelet au- » dessus des extrémités de la ligne courbe que

» présente le bord libre de l'ongle, et lorsque » celui-ci vient à croître, il agit sur la peau qui » lui résiste, l'irrite, l'enflamme et l'ulcère. » Mais je pense que l'on accorde beaucoup trop d'importance à cette cause qui, à elle seule, me paraît peu susceptible d'occasionner la déviation de l'un des bords de l'ongle. En effet, de quelque manière que l'on considère ce qui se passe dans la taille des ongles, il faut toujours que les bourrelets latéraux subsistent, et la profondeur du sillon qui existe entre eux et le bord de l'ongle, est toujours d'une profondeur subordonnée au degré de pression latérale; car ce que l'orteil perd transversalement, il le gagne dans un autre sens. Si l'ongle à son extrémité libre est coupé carrément, il n'en aura pas moins sur les côtés deux bords tranchants qui pourront attaquer la peau. Seulement dans ce dernier cas, les bords étant plus longs, sont moins sujets à piquer les chairs. Quoiqu'il en soit, il faut bien qu'il n'y ait pas grand danger à couper les ongles en rond, car le mal est excessivement rare, en comparaison du grand nombre d'individus qui sont sensés s'y exposer.

Je ne crois pas que l'ongle puisse entamer les chairs, sans qu'au préalable il ait été recourbé outre mesure, ce qui arrive aisément chez les individus qui le présentent avec une convexité fort prononcée. Lorsque les choses en sont arrivées à ce point, la douleur ne tarde pas à se manifester, soit dans la progression, soit quand la

pointe du pied butte accidentellement contre un obstacle, soit enfin quand l'empeigne endurcie de la chaussure appuie sur l'extrémité libre de l'ongle. C'est principalement dans ce cas qu'un instinct trompeur invite le patient à se débarrasser de l'épine qui le blesse. Il examine les parties douloureuses, et emporte du bord recourbé de l'ongle, tout ce qu'il peut atteindre avec les instruments qu'il a sous la main. La souffrance cesse pour quelques jours, et reparaît au moment où l'on se félicitait de son opération : on répète celle-ci un grand nombre de fois, et l'on facilite ainsi, sans le savoir, l'accroissement du mal ; car plus on coupe, plus le bord de l'ongle a de tendance à croître du côté où il a été attaqué par l'instrument. Il n'y a peut-être pas un seul individu affecté de l'ongle incarné, qui, contraint par la douleur, ne se soit antérieurement livré à cette pratique ; et c'est là, peut-être, ce qui a fait penser qu'il était nuisible de couper les ongles en rond ; en effet, je n'ai jamais vu cette affection sans rencontrer l'ongle écorné et difficile à saisir du côté malade. Mais je ferai remarquer que dans ce cas, et à chaque taillade, le mal a guidé la main du patient, et l'a forcé d'atteindre à une profondeur, où jamais il n'aurait eu l'idée de porter le canif ou les ciseaux, si la douleur, née de l'incurvation préalable, ne l'avait en quelque sorte commandé.

Aussitôt qu'un des bords de l'ongle a pris une direction vicieuse du côté des chairs, et dès qu'il

occasionne une légère douleur, la maladie a commencé ; elle existe au premier degré. Aussi la dénomination d'*ongle entré dans les chairs* n'indique pas exactement l'état de la lésion, comme celle d'*ongle incarné* pèche par une idée fausse. En effet, l'ongle n'a pas encore entamé la peau que déjà le mal existe ; et dans aucun cas il n'y a transformation de la substance cornée en substance charnue, comme on pourrait le croire d'après l'appellation d'*ongle incarné* : l'essence de l'affection réside, comme je l'ai démontré, dans une courbure forcée de l'ongle, et sous ce rapport l'expression de *resserrement de l'ongle*, donnée par Plenck long-temps auparavant, me paraît encore la meilleure.

Lorsqu'un ongle recourbé sur lui-même entretient, sur la peau qu'il pique, une douleur notable, bientôt, par la répétition des souffrances, il détermine de l'irritation. La peau se gonfle, rougit, s'enflamme et ne tarde pas à s'ulcérer : alors le bourrelet charnu qui correspond au côté recourbé, devient d'autant plus volumineux, que l'irritation est plus forte, et vient recouvrir une portion plus ou moins considérable de l'ongle : une suppuration ordinairement sanieuse et fétide s'écoule des parties lacérées, et la douleur devient tellement insupportable, que l'individu se trouve obligé de laisser en liberté l'extrémité du pied, et de marcher sur le talon. Le plus communément il s'élève de la surface ulcérée des végétations charnues qui saignent au plus

léger attouchement ; quelquefois, l'inflammation s'étend à la peau qui avoisine la racine de l'ongle, la suppuration augmente, et l'ongle lui-même, dont les adhérences se détruisent graduellement, perd toute sa vitalité; d'autres fois le mal passe à l'état cancéreux.

L'ongle entré dans les chairs est une maladie purement mécanique, dont la cause occasionnelle est la pression, et la cause matérielle, un excès de courbure de l'ongle. Qui ne croirait, au premier abord, que la cure de cette affection si simple et si bien connue ne soit chose facile? Malheureusement il n'en est pas ainsi, et si le mal n'est pas dangereux en lui-même, « il est » quelquefois, dit M. Boyer, si douloureux, si » opiniâtre et si difficile à guérir, qu'il jette le » malade dans le désespoir, et qu'il cause beau- » coup d'embarras et de désagrément au chi- » rurgien. »

Cependant l'indication curative est facile à saisir; il suffirait de redresser l'ongle pour que la maladie et tous ses désordres cessassent à l'instant. Mais la difficulté d'obtenir ce résultat a donné naissance à plusieurs procédés très-incertains, ou sujets à des inconvénients plus ou moins graves.

Les chirurgiens modernes ont complétement et très-sagement abandonné la méthode la plus ancienne, celle qui consistait à consumer par le caustique ou à exciser les fongosités nées sur la surface ulcérée. Cette pratique, en effet, ne pou-

vait guère réussir, puisqu'elle laissait subsister la cause du mal. Il faut néanmoins qu'elle ait eu quelques succès, car elle était anciennement la seule qui fût mise en usage; c'est que probablement, quand on y avait recours, le malade devait garder le lit, ce qui permettait à la plaie de se cicatriser momentanément.

Dans des temps moins reculés on essaya de redresser l'ongle; à cet effet Guy de Chauliac se servait d'une lame de plomb qu'il introduisait sous le bord rentrant de l'ongle pour le soulever, en même temps qu'il cherchait à abaisser les chairs tuméfiées; mais cette lame de plomb était trop flexible pour produire le résultat desiré; c'est pourquoi Desault imagina de lui substituer une petite lame de fer-blanc, longue d'un pouce et demi, et large de trois à quatre lignes : une des extrémités de cette plaque était introduite sous le bord de l'ongle, on appuyait sur l'autre extrémité en la recourbant sous la pulpe de l'orteil, où on la fixait à l'aide d'une petite bande. Il fallait répéter cette espèce de pansement tous les deux ou trois jours, jusqu'à l'affaissement du bourrelet charnu, et jusqu'à ce que l'ongle fût redressé, ce qui n'arrivait ordinairement qu'après deux ou trois mois révolus.

Ce procédé paraît très-rationnel, et a été plusieurs fois couronné de succès : cependant ceux qui l'ont essayé, ne l'ont pas trouvé aussi efficace que Desault l'avait annoncé, ce qui l'a fait abandonner complétement. D'abord, cette lame de

fer-blanc, espèce de levier, prend son point d'appui sur le bourrelet charnu, c'est-à-dire sur une partie molle, très-sensible, enflammée, pour soulever un corps très-solide, ce qui occasionne de violentes douleurs; ensuite, une fois qu'elle est recourbée, elle a bientôt perdu son élasticité et conséquemment son action; elle est en outre extrêmement difficile à maintenir, et l'extrémité placée sous le bord de l'ongle se dérange fort aisément. Dans tous les cas, on ne peut réussir par ce procédé douloureux, sans des soins de tous les moments, et sans un repos absolu qui lui-même a peut-être la plus grande part dans le succès.

Quelques auteurs ont cité d'une manière avantageuse, le procédé de M. Faye, chirurgien de la marine. Dans ce procédé on commence par amincir, autant que possible, le dos de l'ongle dans le sens de sa longueur, en le râclant avec un fragment de verre, ou bien avec un instrument tranchant; ensuite on pratique avec des ciseaux, sur le bord libre de l'ongle, une fente en forme de V, sur les deux côtés de laquelle on perfore le tissu de l'ongle : les deux trous pratiqués sur les bords de la fente servent à passer un fil métallique que l'on serre graduellement en tordant les deux chefs réunis. Chaque jour on augmente la torsion, pour rappeler ainsi la portion recourbée de l'ongle, vers la partie moyenne. On assure que ce procédé a très-souvent réussi; cependant il est peu usité. Dans tous les cas, il

ne peut être applicable que sur un ongle, dont le bord libre a pris beaucoup d'accroissement, et alors il faudra qu'on prescrive une chaussure particulière, où l'extrémité garnie de l'appareil n'éprouve aucun contact, car autrement la douleur dans la progression serait à chaque pas réveillée par la pression de l'empeigne sur la substance qui excéderait la pulpe de l'orteil. Toutefois ce ne serait là qu'un inconvénient médiocre; il n'y aurait pas un seul individu qui ne préférât le supporter, plutôt que de se soumettre à l'avulsion de l'ongle. Le procédé de M. Faye ne peut réellement être efficace que dans un petit nombre de cas, et doit toujours agir avec une excessive lenteur. En effet, la traction opérée par le fil métallique n'est exercée qu'à l'extrémité de l'ongle, et ne peut avoir qu'une influence très-minime sur la partie moyenne de l'organe, malgré l'amincissement qu'on a fait subir à ce dernier.

Tout récemment l'Académie Royale de Médecine a reçu la communication d'une méthode nouvelle pour la cure des ongles incarnés. L'auteur, comme dans le procédé de M. Faye, se propose de diminuer la largeur de l'ongle en rappelant ses bords vers la partie moyenne. A cet effet, il amincit l'ongle autant que possible en le râclant, et cautérise ensuite la portion usée par le moyen du nitrate d'argent fondu. Le caustique détermine, dit-on, le racornissement de l'ongle, d'où suit le redressement des bords.

L'expérience jugera ce procédé nouveau.

M. Boyer décrit un genre de traitement qui lui a, dit-il, constamment réussi. A l'exemple de Fabrice d'Aquapendente, d'Heister et autres, il introduit à l'aide d'un stilet entre l'ongle et la chair, et le plus profondément possible, assez de charpie rapée pour excéder le bourrelet charnu. Une bandelette de sparadrap maintient la charpie et comprime les chairs tuméfiées. Tous les deux ou trois jours, on répète le pansement, en augmentant chaque fois la quantité de charpie, et en l'enfonçant davantage. Lorsque la chair est assez écartée pour permettre d'apercevoir le bord de l'ongle, on soulève celui-ci avec le bout d'une spatule, et on place sous lui un petit morceau de linge plié, ou mieux l'extrémité d'une lame de plomb, qu'on replie en la couchant sous la pulpe de l'orteil, où elle est fixée par le moyen d'une bandelette agglutinative. Ce nouvel appareil doit être, comme le premier, changé tous les deux ou trois jours. Bientôt l'ongle croît, et s'avance sur la lame de plomb qui empêche son contact sur les chairs ulcérées, et permet la cicatrisation.

Cette méthode, comme on le voit, ne rémédie qu'imparfaitement à l'incurvation de l'ongle, et exige des soins très-longs et très-assidus. On ne peut guère concilier son efficacité signalée comme *constante, avec les embarras et les désagréments* que la maladie, suivant le même auteur, cause au chirurgien. La cicatrisation étant obtenue,

l'ongle conserve toujours sa courbure vicieuse, et les précautions les mieux combinées ne réussissent pas toujours à prévenir la récidive.

Dans presque tous les procédés connus, le repos est l'auxiliaire obligé du traitement, et je m'étonne qu'on n'ait jamais tenu compte de son influence sur la cure plus ou moins durable de l'affection. On doit, à mon avis, lui attribuer la plus grande part des succès obtenus. En effet, si le patient conserve la position horizontale, si par des précautions bien dirigées, il sait éviter toute espèce de contact sur l'ongle ou sur l'orteil, il est évident qu'il ne souffrira pas. Alors la plaie cessant d'être harcelée par un corps tranchant, pourra très-souvent, malgré son voisin incommode, changer d'aspect et se cicatriser. Pendant ce temps, l'ongle prendra de l'accroissement, et viendra dépasser le bourrelet à la partie antérieure. Dès ce moment la maladie aura reculé à son premier degré. Je ne sache pas qu'on ait essayé pour la cure des ongles incarnés, le repos comme moyen ou remède exclusif; mais je reste persuadé que très-souvent, à lui seul, il procurerait une guérison semblable à celle qu'on obtient par les procédés connus.

Il serait beaucoup trop long de rapporter ici toutes les autres méthodes imaginées pour la cure des ongles entrés dans les chairs. Elles sont d'ailleurs, à part les opérations, plus ou moins analogues à celles dont il vient d'être question, et non moins incertaines. L'abondance des moyens

n'est ici qu'une véritable pénurie, et quoique les praticiens les plus distingués se soient occupés de la maladie, la science ne possède pas encore un procédé certain pour atteindre un résultat si vivement désiré.

Comme il ne s'agit pas dans ces considérations d'une monographie complète, je m'abstiendrai de faire la description des opérations sanglantes et cruelles, que l'on pratique encore journellement, pour obtenir la guérison de l'ongle incarné. Les uns, suivant le procédé rajeuni d'Ambroise Paré, retranchent avec le bistouri toute la partie charnue qui avoisine la portion rentrante de l'ongle. Les autres, attaquant l'ongle lui-même, le fendent longitudinalement, et séparent avec violence la portion qui blesse. D'autres enfin, ne regardant pas ces procédés comme entièrement efficaces, arrachent la totalité de l'ongle, qu'ils empêchent de renaître, en promenant un fer incandescent sur le lieu lacéré.

Je respecte les opinions des praticiens distingués qui fréquemment ont recours à ces opérations, à défaut de moyens plus certains. Mais quelquefois n'ont-ils pas manqué de patience? ont-ils toujours, avant de porter la tenaille sur le corps de l'ongle, épuisé la puissance de traitements plus doux? Leur méthode est à la vérité beaucoup plus expéditive que celles dont j'ai parlé; mais est-elle toujours plus sûre et exempte de dangers? La guérison que l'on obtient par l'avulsion partielle ou totale de l'ongle, peut être

suivie de récidive; et dans quelques cas, des soins parfaitement dirigés n'ont pu prévenir une croissance défectueuse du nouvel organe, de sorte qu'une seconde, une troisième opération devenait nécessaire chez le même individu. C'est pour obvier à cet inconvénient, que M. Dupuytren, après l'avulsion de l'ongle, cautérise par le fer rouge les parties mises à découvert, pour empêcher qu'il renaisse un ongle nouveau, susceptible de reproduire la même maladie.

Je ne sache pas que ces opérations aient jamais été suivies de dangers sérieux, qui cependant sont dans l'ordre des accidents possibles. Mais les douleurs que l'avulsion de l'ongle occasionne, sont tellement aigües, que l'idée qu'on pourrait en concevoir est encore au-dessous de la réalité. L'imagination se révolte contre une semblable pratique, à tel point que, dans un travail de ce genre, elle suppose autant de courage à l'opérateur qu'il en faut au patient lui-même. Aussi, malgré tout le poids des autorités qu'on pourrait m'opposer, je n'hésite pas à dire que l'avulsion de l'ongle devrait à jamais être bannie de la chirurgie.

Un procédé curatif qui réunirait à la fois la simplicité, la sûreté dans sa manière d'agir, et qui permettrait au malade de se guérir presque seul, sans souffrir, en vaquant à ses affaires, paraît au premier abord un problême insoluble. Tels sont cependant les avantages que j'attribue à celui dont il me reste à parler, et qui m'est propre.

En se reportant à l'essence même de la maladie, on prévoit aisément qu'il s'agit, dans mon procédé, de rendre à l'ongle sa forme naturelle, en diminuant sa trop grande courbure ; ou si l'on veut, de redresser la portion incarnée. Pour arriver à ce résultat, il fallait un agent en permanence, et non susceptible de se déplacer; de plus, un point d'appui, d'une solidité relative à la force nécessaire qui devait être employée. Voici par quel moyen je remplis cette indication purement mécanique.

Trois petites plaques d'argent, de six millimètres de longueur, sur quatre de largeur, un quart de millimètre d'épaisseur, articulées ensemble sur leur bord le plus long, par de petites charnières, forment une espèce de chaîne plate, d'environ douze millimètres de longueur, sur six de largeur. Les charnières, privées de point d'arrêt, permettent le mouvement sur les deux faces, mais n'offrent leur saillie que sur l'une d'elles. Des deux extrémités de ces plaques réunies, l'une est recourbée d'un millimètre en manière de crochet ou de gouttière, du côté où les charnières n'ont pas de saillie, et l'autre porte dans le sens opposé un petit talon qui la renforce assez pour qu'en ce lieu on puisse la percer, et la tarauder suivant les sens de la longueur. J'introduis l'extrémité à gouttière de cette espèce d'agrafe articulée sous le bord incarné de l'ongle, qui se trouve accroché par elle. Ensuite je place sous le bord opposé une pareille agrafe, et je réunis

les deux à l'aide d'une vis en argent, à tête fraisée, ayant un millimètre de diamètre et dix millimètres de longueur. Je serre la vis pour fixer les deux agrafes avec solidité, et je coupe avec une pince incisive, sa partie excédante devenue inutile.

Cet appareil, une fois convenablement appliqué, le reste du traitement appartient pour ainsi dire exclusivement au malade, qui peut lui-même, quand il le juge opportun, serrer graduellement la vis. La douleur a cessé comme par enchantement, et le patient qui un instant auparavant, ne pouvait marcher qu'en s'appuyant sur le talon et le pied découvert, peut, sans être aucunement gêné, reprendre sa chaussure ordinaire, et vaquer à ses occupations.

La première fois que je voulus employer ce procédé, mes agrafes ne portaient pas de charnières, et je fus fort gêné pour leur donner une courbure qui pût exactement correspondre avec la convexité de l'ongle. Je fus même obligé de les essayer à plusieurs reprises, ce qui ne se fait pas sans occasionner quelques douleurs. Par le moyen des charnières, cet inconvénient disparaît, et l'on obtient l'avantage de voir l'appareil se mouler pour ainsi dire sur l'ongle, en suivant son incurvation, se redresser avec lui, sans que jamais la vis soit forcée dans sa rotation.

Avant de procéder à l'application des agrafes, il convient de râcler le dos de l'ongle du côté malade, pour l'affaiblir et faciliter son redresse-

ment. Quelquefois cependant, le côté sain offrant beaucoup de fermeté, j'ai négligé ce préparatif pour épargner au malade les douleurs assez légères qu'il occasionne.

L'application des agrafes ne présente aucune difficulté, mais elle exige certaines précautions, que je vais indiquer, pour éviter des tâtonnements à ceux qui voudront essayer mon procédé. Je commence par faire la place de l'agrafe qui doit être mise sur le côté sain. A cet effet, je soulève l'ongle avec le premier instrument qui me tombe sous la main, et j'essaie la gouttière sur son bord, en la poussant jusqu'à l'endroit où celui-ci cesse d'être libre, afin de voir à quelle distance la vis pourra se trouver, et si l'espace sera suffisant pour former un point d'appui convenable. Si la portion libre du bord de l'ongle offre seulement une ligne d'étendue, cela suffit, et je procède au placement de l'agrafe du côté malade. Tantôt, l'introduisant par l'extrémité libre de l'ongle, je l'enfonce doucement, tantôt, la tenant entre les mords d'une pince fine, je l'insinue entre le bourrelet charnu et le bord incarné que je vais accrocher sans le voir. C'est ici la tâche la moins facile, car il arrive quelquefois que la portion rentrante forme, avec le corps de l'ongle, un angle presque droit, et se trouve tellement profonde, qu'on ne peut la saisir à la première tentative. Dans tous les cas, il faut procéder avec patience et douceur, pour éviter d'occasionner des douleurs.

La première agrafe étant placée sous le bord incarné de l'ongle, il faut essayer de nouveau la seconde, et si l'on s'aperçoit que la vis qu'elle porte ne tombe pas exactement en regard du trou taraudé, ce qui arrive presque toujours, on retranche de l'extrémité crochue, à l'aide d'une lime ou d'une tenaille incisive, une portion suffisante de l'angle qui gêne. Ordinairement ce sera l'angle postérieur qui aura besoin d'être emporté pour permettre à l'agrafe de se rapprocher de la racine de l'ongle. D'autres fois l'angle antérieur fera une légère saillie, et devra de même être arrondi ou enlevé. On pourrait aisément s'éviter ces petites modifications du moment, en se procurant des agrafes de formes variées ; mais on peut aussi très-bien remplir l'indication sans augmenter son assortiment.

Les deux agrafes étant placées, et les trous de leurs talons se trouvant en regard l'un de l'autre, on introduit la vis qui sert de clef, et on la serre avec un petit tourne-vis. Par ce mécanisme, les deux bords de l'ongle se redressent à l'instant. Le côté malade, souvent ramolli par la suppuration, ou préalablement affaibli, cède plus aisément, et quitte le sillon douloureux qu'il avait creusé dans les chairs. Mais il faut prendre garde de trop serrer la vis, dans la crainte de casser le bord que l'agrafe soulève. Il suffit, pour la première fois, que l'appareil ne puisse s'échapper. Si l'ongle offrait trop de résistance, on plongerait le pied dans l'eau tiède, pour ramollir la

substance cornée, et faciliter l'effet de l'appareil.

Une fois que l'orteil est armé de ces liens métalliques, la douleur a cessé. Le bourrelet charnu s'affaise, l'ulcération est promptement cicatrisée, et le malade reste chargé de compléter sa guérison, c'est-à-dire de serrer la vis de temps en temps, et principalement quand il s'aperçoit que les agrafes commencent à devenir mobiles. Il serait fort difficile de préciser pendant combien de temps on doit conserver l'appareil, pour que la cure soit complète : la durée du traitement est subordonnée au degré de la maladie, et d'ailleurs fort insignifiante. Les agrafes sont si peu gênantes, que j'ai connu des personnes qui, les ayant entièrement négligées, les ont perdues dans leur lit, d'autres dans un bain, sans s'apercevoir ensuite de leur absence.

Le procédé que je viens de décrire est tellement simple, qu'on concevrait difficilement comment on ne l'a pas encore découvert, si l'on ne savait que les inventions les plus simples sont souvent les dernières à éclore. Quoiqu'il n'ait pas encore reçu la sanction de l'expérience des autres, je n'hésite pas, d'après les observations que j'ai eu l'occasion de faire, à le considérer comme supérieur à tous ceux qui l'ont précédé; et je doute que jamais on en trouve un qui remplisse mieux le but, qui soit moins gênant, et qui soit d'une application plus douce, plus commode et plus générale. Il suffit de le comparer à ceux qui jusqu'à présent ont été mis en usage,

pour apprécier les avantages qu'il présente. Avec lui j'ai toujours réussi, et nul cas ne s'est montré rebelle. Cependant, dans certaines circonstances, une inflammation trop forte pourrait s'opposer momentanément à son emploi. Mais le repos, des topiques émolliens, auraient bientôt disposé les parties. Il pourrait encore arriver que l'ongle n'offrît pas des bords susceptibles d'être solidement accrochés par les agrafes, parce que le malade les aurait rognés, ou par l'effet de toute autre cause; alors il faudrait attendre que l'ongle eut pris l'accroissement convenable, pour donner prise aux liens métalliques, et la cure ne serait que différée. S'il advenait enfin que l'ongle fût dévié des deux côtés à la fois, ce que je n'ai pas encore rencontré, le même appareil devrait encore réussir. Dans ce dernier cas, les deux bords se serviraient mutuellement de point d'appui.

Parmi les faits que je pourrais citer à l'appui de mon procédé, j'en choisis un qui présente plusieurs circonstances remarquables.

En 1829, M***., alors professeur au collége d'Abbeville, vint me consulter, et me demanda si je pouvais le délivrer d'un mal qui faisait son désespoir, et pour lequel il avait déjà subi plusieurs opérations. Deux années auparavant il s'était, d'après le conseil d'un praticien distingué, soumis à l'avulsion de l'ongle du gros orteil; mais un nouvel ongle ayant remplacé le premier, avait, soit par défaut de précautions, soit

par la nature même des choses, pris la direction de son prédécesseur, et s'était enfoncé de la même manière dans l'épaisseur du bourrelet charnu. Déjà M.*** se voyait réduit à subir la même opération, lorsqu'un autre médecin lui promit guérison par un autre procédé. Il s'y soumit d'autant plus volontiers qu'il n'avait pas grande confiance dans le premier. Alors on lui appliqua le procédé d'A. Paré, en retranchant avec le bistouri les parties charnues qui excédaient le niveau du bord de l'ongle. Peut-être que l'opérateur, ménageant trop son malade, laissa subsister encore une portion notable du bourrelet, car M.*** fut bientôt repris du même mal. Quand je le vis, il ne pouvait marcher qu'en s'appuyant sur le talon et l'extrémité du pied à découvert ; encore était-il obligé d'apporter une extrême attention dans la pose du pied malade, sans pouvoir toujours éviter les douleurs. L'ongle était extrêmement recourbé, et son bord incarné paraissait atteindre une grande profondeur ; les chairs voisines étaient tuméfiées, sensibles au toucher, toutefois sans fongosités, et le sillon ulcéré produisait une suppuration sanieuse et fétide.

Je proposai mon procédé, et l'explication que j'en donnai rendit l'espoir à mon malade. J'éprouvai quelques difficultés à placer la première agrafe sous le bord incarné de l'ongle ; car M.*** croyant prévenir les douleurs l'avait souvent taillé et singulièrement raccourci. Cependant j'y parvins; et mon appareil, convenablement assu-

jetti, permit à l'instant même l'usage de la chaussure ordinaire. Deux jours après, mon malade m'annonça qu'il se croyait guéri : il marchait sans éprouver aucune douleur. L'ulcération se cicatrisa très-promptement, et plusieurs mois après M.*** portait encore l'appareil, sans en être aucunement gêné, lorsqu'il lui arriva de le perdre dans un bain. Craignant la récidive, il s'adressa, pour réparer sa perte, à l'orfèvre qu'il savait avoir confectionné l'instrument. Pourvu de nouvelles agrafes, il les appliqua lui-même et les porta fort long-temps. Plus tard, j'appris qu'il était complétement guéri.

HISTOIRE NATURELLE.

Catalogue des Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons et Mollusques testacés marins, observés dans l'arrondissement d'Abbeville; par M. L.-A.-F. Baillon.

MAMMIFÈRES (1).

RHINOLOPHUS. GEOFF.

1 Rhinolophus uni-hastatus. Geoff., ann. du Mus., 20, pl. 5.

2 . . . . . Bi-hastatus. Geoff., ann. du Mus., 20, p. 5.

VESPERTILIO. GEOFF.

3 * Vespertilio murinus. Linn.-Buff., 8, pl. 16.

4 . . . . . Noctula. Gmel.-Buff., 8, pl. 18, f. 1.

5 . . . . . Serotinus. Gmel.-Buff., 8, pl. 18, f. 2.

(1) Les espèces marquées d'un astérisque n'ont encore été trouvées qu'une fois dans l'arrondissement.

6 . . . . . Emarginatus. Geoff., ann. du Mus, 8, pl. 46.

7 * . . . . . Mystacinus, Leisler.

8 * Vespertilio humeralis. V. Auriculis oblongis, parùm capite brevioribus, emarginatis, apice rotundatis; trago lineari, acuto; caudâ apice nudiusculâ è membranâ interfemorali exsertâ; vellere molli, supra cinerofusco, subtus albido; maculâ nigrâ basi humeri (1).

9 . . . . Pipistrellus. Gmel.-Buff., 8, pl. 19, f. 2.
. . . . Varietas fulva.
. . . . Varietas nigra.

10 * Vespirtilio brachyotos. V. Auriculis brevissimis, triangulis, integris; trago minutissimo, vix conspicuo, candâ apice nudiusculâ è membranâ interfemo-

---

(1) Ce cheiroptère, voisin du vespertilio mystacinus de Leisler, en diffère : 1°. par une taille plus petite; 2°. par les oreilles plus longues, plus échancrées; 3°. par la queue aussi plus longue; 4°. par le pélage, dont les poils noirs à la base, sont cendrés sur les parties supérieures et blanchâtres sur les inférieures; et enfin, 5°. par une tache noire sur les épaules à la base de l'humérus. Envergure : six pouces six lignes; il a quatre dents incisives supérieures, six inférieures, deux canines à chaque mâchoire, et six molaires de chaque côté en haut et en bas.

rali parùm exsertâ ; vellere molli, castaneo ; cervice et collo superiore nigerrimis (1).

PLECOTUS. GEOFF.

11 Plecotus vulgaris. Geoff.-Buff., 8, pl. 17, f. 1.

12* . . . . . Barbastellus. Geoff.-Buff., 8, pl. 19, f. 1.

ERINACEUS. LINN.

13 Erinaceus vulgaris. Linn. Buff., 8, pl. 6.

SOREX. LINN.

14 Sorex araneus. Geoff., ann. du Mus., 17, pl. 2, f. 2.

(1) Ce vespertilion a la tête petite ; le museau court, épais et relevé ; le front plat, couvert de poils très-courts ; les oreilles très-petites, de forme triangulaire, longues tout au plus d'une ligne et demie ; les oreillons très-courts, à peine visibles. Le pélage est doux, soyeux, d'un roux fauve, très-vif en dessus, d'une nuance plus claire en dessous. La base des poils est noire. Une grande tache, d'un noir foncé, couvre une partie des épaules et le dessus de la tête et du cou. Les membranes des aîles et la membrane inter-fémorale sont noirâtres. L'envergure est de 7 pouces 6 lignes, et la queue est longue de 11 lignes. Il a quatre dents incisives su-

15 . . . . . Leucodon. Geoff., ann. du Mus.

16 . . . . . Tetragonurus. Geoff., ann. du Mus., 17, pl. 2, f. 3.

17 . . . . . Fodiens. Gmel.-Buff., 8, pl. 11.

18 . . . . . Constrictus. Geoff., ann. du Mus., 17, pl. 3, f. 1.

19 Remifer. Geoff., ann. du Mus., pl. 2, f. 1.

TALPA. LINN.

20 Talpa Europæa. Linn.-Buff., 7, pl. 7.

MELES. CUV.

21 Meles Europæus. Cuv.-Buff., 7, pl. 7.

MUSTELA. LINN.

22 Mustela martes. Linn.-Buff., 7, pl. 22.

23 . . . . Foina. Linn.-Buff., 7, pl. 28.

24 . . . . Putorius. Linn.-Buff., 7, pl. 23.

25 . . . . Vulgaris. Linn.-Buff., 7, pl. 29, f. 1.

26 . . . . Erminea. Linn.-Buff., 7, pl. 29, f. 2.

LUTRA. CUV.

27 Lutra vulgaris. Cuv.-Buff., 7, pl. 11.

---

périeures, six inférieures, deux canines à chaque mâchoire, huit molaires supérieures, quatre de chaque côté, et dix inférieures.

CANIS. LINN.

28 Canis lupus. Linn.-Buff., 7, pl. 1.
29 Lycaon. Linn.-Buff., 9 pl. 41.
30 Vulpes. Linn.-Buff., 7, pl. 6.
31 Alopex. Schreb., tab. 91.

CALOCEPHALUS. FRED. CUV.

32 Calocephalus vitulinus. Fred. Cuv.-Buff. 13, pl. 45.
33 . . . . Leporinus. Fred. Cuv.
34 . . . . Discolor. Fred. Cuv.

LEMMUS. FRED. CUV.

35 Lemmus aquaticus. Fred. Cuv.-Buff., 7, pl. 43.
36 Arvalis. Fred. Cuv.
37 Pratensis.—Lemm. Candâ corpore tripló breviore; auriculis ferè nudis, vellere brevioribus; pilis supra ex nigrâ et rufescente mixtis, infrà cinereis nigricantibus (1).

(1) Il diffère du campagnol des champs, 1°. par la longueur de sa queue, qui est toujours du tiers de celle du corps, tandis qu'elle est un peu moins du quart dans l'autre espèce; 2°. par ses oreilles presque nues, à peine visibles et cachées sous les poils très-longs de la tête;

38 Lemmus rubidus.—Lemm. Caudâ longitudine dimidiâ corporis; auriculis villosis, apice rotundatis, vellere longioribus; corpore suprà rubiginoso, subtùs albo, lateribus fuscis cinerascentibus.

Longitudo corporis. 3 poll., 8 lin., caudæ, 1 poll., 10 lin.

MYOXUS. LINN.

39 Myoxus nitela. Linn.-Buff., 8, pl. 25.

40 . . . . Avellanarius. Linn.-Buff., 8, pl. 26.

MUS. CUV.

41 Mus decumanus. Gmel.-Buff., 8, pl. 27.

42 . . Rattus. Linn.-Buff., 7, pl. 26.

43 . . Musculus. Lin.-Buff., 7, pl. 29.

44 . . Sylvaticus. Gmel.-Buff., 7, pl. 41.

45 . . Campestris. Fred. Cuv.

46 . . Messorius. Shaw. Gen. Zool., 11.

3°. par son pélage mêlé de brun et de roussâtre, semblable à celui du rat d'eau, sur le dessus du corps, et d'un cendré noirâtre en dessous; 4°. par ses mœurs; cette espèce ne se trouvant que dans les prés et les jardins; tandis que l'autre n'habite que les champs. Enfin, les jeunes des deux espèces diffèrent aussi entre eux. Ceux du lemmus pratensis, sont d'un brun presque noir.

SCIURUS. LINN.

47 Sciurus vulgaris. Linn.-Buff., 7, pl. 32.

LEPUS. LINN.

48 Lepus timidus. Linn.-Buff., 6, pl. 38.

49 . . . Cuniculus. Linn.-Buff., 6, pl. 50.

SUS. LINN.

50 Sus scropha. Linn.-Buff., 5, pl. 14 et 17.

DELPHINUS. LINN.

51 Delphinus delphis. Linn.-Lacep., cet., pl. 13, f. 1.

52 . . . . . Phocæna. Linn.-Lacep., cet., pl. 13, f. 2.

53 . . . . . Tursio. Bonnat.-Lacep., cet., pl. 15, f. 2.

54* . . . . Griseus. Cuv. oss. foss. 5, pl. 23, f. 15.

PHYSETER. LINN.

55 * Physeter trumpo. Bonnat.-Lacep., cet., pl. 10, f. 2 (1).

BALÆNA. LINN.

56* Balæna rostrata. Gmel.-Lacep., cet., pl. 4, f. 2.

(1) Un cachalot trumpo a été pris dans la baie de Somme, près de St.-Valery, le 19 janvier 1769.

57 * . . . Physalus. Linn.-Lacep., cet., pl. 1, f. 2 (1).

OISEAUX.

VULTUR. LINN.

1 * Vultur kolbii. Lath. Chasse-fiente. Levaill. ois. d'Afr., pl. 10.

FALCO. BECHST.

2 Falco islandicus. Lath.-Buff., pl. enl. 210 et 246.

3 . . . Peregrinus. Linn.-Pl. enl. 430, 421 et 470.

4 . . . Subbuteo. Lath.-Pl. enl. 432.

5 . . . Æsalon. Temm.-Pl. enl. 447 et 468.

6 . . . Tinnunculus. Linn.-Pl. enl. 401 et 471.

AQUILA. BRISS.

6 Aquila chrysætos. Nilson, tab. 1 (2).

(1) Une baleinoptère gibbar est venue s'échouer près de la pointe St.-Quentin, le 7 février 1812, et une baleinoptère museau pointu, près de Cayeux, en août 1829.

(2) Cet aigle, figuré par Nilson, est une espèce différente, ou tout au moins une variété de celui des Alpes. Il diffère de ce dernier par ses jambes et ses tarses constamment couverts de plumes blanches ; tandis que

7 . . . . Nævia. Briss.-Sav. ois. d'Égypte, pl. 2, f. 1.

HALIÆTUS. SAVIG.

8 Haliætus Nisus. Sav. Falco ossifragus et albicilla. Linn.-Pl. enl. 112 et 415.

PANDION, SAVIG.

9 Pandion fluviatilis. Sav.-Pl. enl. 414.

SPARVIUS. VIEILL.

10 Sparvius palumbarius. Vieill.-Pl. enl. 418.
11 . . . . . Nisus. Linn.-Pl. enl. 467 et 412.

MILVUS. BECHST.

12 Milvus regius. Vieill.-Pl. enl. 422.

PERNIS. CUV.

13 Pernis apivorus. Cuv.-Pl. enl. 420.

BUTEO. VIEILL.

14 Buteo fasciatus. Vieill.-Pl. enl. 419.

---

ces parties sont toujours brunes ou roussâtres dans ceux du centre ou du midi de l'Europe; il me paraît aussi un peu plus petit. Je dois cette observation à M. de Lamotte, qui n'a vu que cette espèce ou cette variété dans les collections qu'il a visitées en Suède et en Norwège.

15 . . . . . Mutans. Vieill.-Frisch, tab. 76.
16 . . . . Lagopus. Vieill.-Frisch, tab. 75.

CIRCUS. BECHST.

17 Circus æruginosus. Vieill.-Pl. enl. 424.
18 . . . Rufus. Vieill.-Pl. enl. 460.
19 . . . Cyaneus. Montagu. Trans. Linn., t. 9, 182.
20 . . . Cineraceus. Montagu. Trans. Linn., 9, 188.

STRIX. LINN.

21 * Strix nyctea. Linn.-Pl. enl. 458.
22 . . . Aluco. Meyr.-Pl. enl. 441 et 437.
23 . . . Flammea. Linn.-Pl. enl. 440.
24 . . . Passerina. Lath.-Pl. enl. 439.
25 . . . Brachyotos. Lath.-Pl. enl. 438.
26 . . . Otus. Linn.-Pl. enl. 29.

CORVUS. LINN.

27 Corvus Corax. Lath.-Pl. enl. 495.
28 . . . . Corone. Linn.-Pl. enl. 483.
29 . . . . Cornix. Linn.-Pl. enl. 76.
30 . . . . Frugilegus. Linn.-Pl. enl. 484.
31 . . . . Monedula. Linn.-Pl. enl. 523.
32 . . . . Pica. Linn.-Pl. enl. 488.
33 . . . . Glandarius. Linn.-Pl. enl. 481.

NUCIFRAGA. BRISS.

34 Nucifraga macrorhynchus. Brehm. Isis 1820.
35 . . . . . Brachyrhynchus, *id.*

BOMBYCIVORA. TEMM.

36 Bombycivora garrula. Temm.-Pl. enl. 261.

CORACIAS. LINN.

37 Coracias garrula. Linn.-Pl. enl. 486.

ORIOLUS. VIEILL.

38 Oriolus galbula. Linn.-Pl. enl. 26.

STURNUS. LINN.

39 Sturnus vulgaris. Linn.-Pl. enl. 75.

PASTOR. TEMM.

40 * Pastor roseus. Temm.-Pl. enl. 251.

LANIUS. LINN.

41 Lanius excubitor. Linn.-Pl. enl. 445.
42 . . . . Rufus. Briss.-Pl. enl. 9, f. 1.
43 . . . . Collurio. Briss.-Pl. enl. 31, f. 1 et 2.

MUSCICAPA. LINN.

44 Muscicapa grisola. Linn.-Pl. enl. 365, f. 1.
45 . . . . Luctuosa. Temm.-Pl. enl. 658, f. 1,

TURDUS. LINN.

46 Turdus viscivorus. Linn.-Pl. enl. 489.
47 . . . . Pilaris. Linn.-Pl. enl. 490.
48 . . . . Musicus. Linn.-Pl. enl. 406.
49 . . . . Iliacus. Linn.-Pl. enl. 51.
50 . . . . Torquatus. Linn.-Pl. enl. 516.
51 . . . . Merula. Linn.-Pl. enl. 2 et 555.

SYLVIA.

52 Sylvia turdoides. Meyer.-Pl. enl. 513.
53 . . . Locustella. Lath.-Briss., suppl., pl. 5, f. 2.
54 * . . Melanopogon. Temm.-Pl. col. 245, f. 2.
55 . . . Aquatica. Lath.
56 . . . Phragnites. Bechst.
57 . . . Strepera. Vieill.
57bis. . . Luscinia. Lath.-Pl. enl. 615.
58 . . . Atricapilla. Lath.-Pl. enl. 580, 1 1 et 2.
59 . . . Hortensis. Bechst.-Pl. enl. 579, f. 2.
60 . . . Cinerea. Lath.-Pl. enl. 579, f. 3.
61 . . . Curruca. Lath.-Pl. enl. 580, f. 3.
62 . . . Dartfordiensis. Lath.-Pl. enl. 655, f. 1.
63 . . . Rubecula. Lath.-Pl. enl. 361, f. 1.
64 . . . Suecica. Lath.-Pl. enl. 610, f. 1.
65 . . . Tithys. Lath.
65bis. . . Phœnicurus. Lath.-Pl. enl. 351.
66 . . . Hippolais. Bechst.

67 . . . Flaveola. Vieill.
68 . . . Sibilatrix. Bechst.
69 . . . Fitis. Bechst.
70 . . . Sylvestris. Meisner.
71 . . . Rufa. Bechst.
72 * . . Nattereri. Temm.-Pl. col. 24, f. 3 (1).
73 . . . Regulus. Lath.
74 . . . Ignicapillus. Brehm.-Pl. enl. 631, f. 3.
75 . . . Troglodytes. Lath.-Pl. enl. 631, f. 2.

SAXICOLA. BECHST.

76 Saxicola ænanthe. Bechst.-Pl. enl. 554, f. 1.
77 . . . . . Rubetra. Bechst.-Pl. enl. 678, f. 2.
78 . . . . . Rubicola. Bechst.-Pl. enl. 678, f. 1.

ACCENTOR. BECHST.

79 Accentor modularis. Cuv.-Pl. enl. 615, f. 1.

MOTACILLA. LATH.

80 Motacilla lugubris. Pallas.
81 . . . . . Alba. Linn.-Pl. enl. 652, f. 1.
82 . . . . . Boarula. Linn.-Edw. Birds, tab. 259.
83 . . . . . Flava. Linn.-Pl. enl. 674, f. 2.

(1) Cette espèce a été trouvée dans l'arrondissement d'Abbeville, par M. de Lamotte; il en est de même du limosa terek et des tringa platyrhincha et rufescens.

ANTHUS. BECHST.

84 Anthus Richardi. Vieill. Temm.-Pl. col. 101.
85 . . . . Aquaticus. Bechst.
86 . . . . Rupestris. Faber. Isis.
87 . . . . Sepiarius. Vieill.
88 . . . . Rufescens. Temm. Frisch, tab. 15, f. 2.
89 . . . . Arboreus. Bechst.
90 * . . . Tristis. Anth. Supernè olivaceo-fusco et nigricante varius, infernè obscuro-lutescens; pectore et hypocondriis maculis oblongis nigricantibus; striis obsoletis in alâ; rectrice extimâ cinerascente-sordidâ; rostro fusco, ungue postico longo, vix curvato, acutissimo; pedibus fuscis. Longitudo totalis. 4 poll. 6. lin.

ALAUDA. LINN.

91 Alauda cristata. Linn.-Pl. enl. 503, f. 1.
92 . . . . Arvensis. Linn.-Pl. enl. 363, f. 1.
93 . . . . Arborea. Linn.-Pl. enl. 503, f. 2.
94 . . . . Brachydactyla. Leisl. Annal der Wetter, 3, tab. 19.

PARUS. LINN.

95 Parus major. Linn.-Pl. enl. 3, f. 1.
96 . . . Ater. Linn. Fricsh., tab. 13, f. 2.
97 . . . Cœruleus. Linn.-Pl. enl. 3, f. 2.
98 . . . Palustris. Linn.-Pl. enl. 3, f. 3.
99 . . . Cristatus. Linn.-Pl. enl 502, f. 2.
100 . . . Caudatus. Linn.-Pl. enl. 502, f. 2.
101 . . . Biarmicus. Linn.-Pl. enl. 618, f. 1 et 2.

EMBERIZA. LINN.

102 Emberiza citrinella. Linn.-Pl. enl. 30, f. 1.
103 . . . . . Miliaria. Linn.-Pl. enl. 233.
104 . . . . . Schæniculus. Linn.-Pl. enl. 247, f. 2, et 277, f. 2.
105 . . . . . Hortulana. Linn.-Pl. enl. 247, f. 1.
106 . . . . . Cirlus. Linn.-Pl. enl. 653, f. 1.

PASSERINA. VIEILL.

107 Passerina nivalis. Vieill.-Pl. enl. 497, f. 1 et 511, f. 2.
108 . . . . . Lapponica. Vieill.

LOXIA. BRISS.

109 Loxia curvirostra. Linn.-Pl. enl. 218.

PYRRHULA. BRISS.

110* Pyrrhula rosea. Temm.
111 . . . . . Vulgaris. Briss.-Pl. enl. 147.

FRINGILLA. TEMM.

112 Fringilla coccothraustes. Temm.-Pl. enl. 99 et 100.
113 . . . . . Chloris. Temm.-Pl. enl. 267, f. 2.
114* . . . . Petronia. Temm.-Pl. enl. 225.
115 . . . . . Domestica. Linn.-Pl. enl. 6, f. 1 et 2.
116 . . . . . Montana. Linn.-Pl. enl. 267, f. 1.
117 . . . . . Cœlebs. Linn.-Pl. enl. 54, f. 1.
118 . . . . . Montifringilla. Linn.-Pl. enl. 54, f. 2.
119 . . . . . Cannabina. Linn.-Pl. enl. 151, f. 1.
120 . . . . . Montium. Vieill. Mém. de l'acad. de Turin, 1816, tab. 3, f. 4.
121 . . . . . Spinus. Linn.-Pl. enl. 485, f. 3.
122 . . . . . Carduelis. Linn.-Pl. enl. 4, f. 1.

LINARIA. VIEILL.

123 Linaria borealis. Vieill. Mém. de l'acad. de Turin, 1826, tab. 3, f. 1.
124 . . . . Rufescens. Vieill, *id.*, tab. 3, f. 3.

CUCULUS. LINN.

125 Cuculus canorus. Linn.-Pl. enl. 811.

PICUS. LINN.

126 Picus viridis. Linn.-Pl. enl. 371.
127 . . . Major. Linn.-Pl. enl. 196 et 595.
128 . . . Minor. Linn.-Pl. enl. 598.

YUNX. LINN.

129 Yunx torquilla. Linn.-Pl. enl. 698.

SITTA. LINN.

130 Sitta Europæa. Linn.-Pl. enl. 625, f. 1.

CERTHIA. LINN.

131 Certhia familiaris. Linn.-Pl. enl. 681, f. 1.

TICHODROMA. ILLIG.

132 * Tichodroma phœnicoptera. Temm.-Pl. enl. 372, f. 1 et 2.

UPUPA. LINN.

133 Upupa epops. Linn.-Pl. enl. 52.

MEROPS. LINN.

134 Merops apiaster. Linn.-Pl. enl. 938.

ALCEDO. LINN.

135 Alcedo ispida. Linn.-Pl. enl. 77.

HIRUNDO.

136 Hirundo rustica. Linn.-Pl. enl. 543, f. 1.
137 . . . . Urbica. Linn.-Pl. enl. 542, f. 2.
138 . . . . Riparia. Linn.-Frisch., tab. 18.

CYPSELUS. ILLIG.

139 Cypselus murarius. Temm.-Pl. enl. 542.

CAPRIMULGUS. LINN.

140 Caprimulgus Europæus. Linn.-Pl. enl. 193.

COLUMBA. LINN.

141 Columba palumbus. Linn.-Pl. enl. 316.
142 . . . . . OEnas. Temm. Pig. et Gall., pl. XI.
143 . . . . . Turtur. Linn.-Pl. enl. 394.

PERDIX. LATH.

144 Perdix cinerea. Lath.-Pl. enl. 27.
145 . . . . Coturnix. Lath.-Pl. enl. 170.

GLAREOLA. BRISS.

146 Glareola torquata. Meyer.-Pl. enl. 882.

OTIS. LINN.

147 Otis tarda. Linn.-Pl. enl. 245.
148 . . Tetrax. Linn.-Pl. enl. 25 et 10.

OEDICNEMUS. CUV.

149 OEdicnemus crepitans. Temm.-Pl. enl. 919.

ARENARIA. MEYER.

150 Arenaria calidris. Meyer.-Briss., 5 pl. 20, f. 2.

HYMANTOPUS. BRISS.

151 Himantopus atropterus. Meyer.-Pl. enl. 878.

HÆMATOPUS. LINN.

152 Hæmatopus ostralegus. Linn.-Pl. enl. 929.

CHARADRIUS. LINN.

153 Charadrius pluvialis. Linn.-Pl. enl. 904.
154 . . . . . Morinellus. Linn.-Pl. enl. 832.
155 . . . . . Hiaticula. Linn.-Pl. enl. 920.
156 . . . . . Minor. Meyer.-Pl. enl. 921.
157 . . . . . Cantiacus. Lath.-Lewin. Brit. Birds., tab. 185.

VANELLUS. BRISS.

158 Vanellus cristatus. Meyer.-Pl. enl. 242.

159 . . . . Melanogaster. Bechst.-Pl. enl. 923, 854 et 853.

STREPSILAS.

160 Strepsilas collaris. Temm.-Pl. enl. 856, 340 et 857.

GRUS. BRISS.

161 Grus cinerea. Bechst.-Pl. enl. 869.

CICONIA. BRISS.

162 Ciconia alba. Briss.-Pl. enl. 866.
163 . . . . Nigra. Bechst.-Pl. enl. 399.

ARDEA. LINN.

164 Ardea cinerea. Lath.-Pl. enl. 755 et 787.
165 . . . Purpurea. Temm.-Pl. enl. 788.
166 . . . Candida. Briss.-Willughby. orn. tab. 49.
167 . . . Garzetta. Linn.-Buff. 7, pl. 20.
168 . . . Nycticorax. Linn.-Pl. enl. 758.
169 . . . Stellaris. Linn.-Pl. enl. 789.
170 * . . Ralloides. Temm.-Pl. enl. 348.
171 . . . Minuta. Linn.-Pl. enl. 323.

RECURVIROSTRA. LINN.

172 Recurvirostra avocetta. Linn.-Pl. enl. 353.

PLATALEA. LINN.

173 Platalea leucorodia. Linn.-Pl. enl. 405 (1).

IBIS. CUV.

174 Ibis falcinellus. Temm.-Pl. enl. 819.

NUMENIUS. BRISS.

175 Numenius arquata. Lath.-Pl. enl. 818.
176 . . . . . Phæopus. Lath.-Pl. enl. 842.
177 * . . . . Tenuirostris. Savi. Orn. toscana.

TRINGA. BRISS.

178 Tringa subarquata. Temm. (2).
179 . . . . Variabilis. Meyer.-Pl. enl. 852.
180 * . . . . Platyrhyncha. Temm.

(1) La spatule blanche sans huppe (platalea nivea. Cuv. reg. anim., pag. 482), figurée par Buffon, vol. 7, pl. 24, est une spatule huppée (platalea leucorodia, Linn.), en plumage d'hiver. La circonvolution de la trachée-artère, qui se trouve dans le mâle comme dans la femelle, et qui est seulement plus petite chez cette dernière, n'existe pas dans le jeune âge ni dans les individus adultes en plumage d'hiver.

(2) Le *falcinellus;* Cuv. Reg. anim., pag. 486, est un *tringua subarquata* en plumage d'hiver, qui a été mutilé et à qui on a enlevé le doigt postérieur.

181 . . . . Maritima, Brunn. Montagu. Trans. Linn. 4, tab. 2, f. 2.
182 . . . . Temminckii. Leisler.
183 . . . . Minuta. Leisler.
184 . . . . Cinerea. Lath.-Pl. enl. 366 et 365.
185 . . . . Pugnax. Linn.-Pl. enl. 305, 306 et 300.
186 * . . . Rufescens. Vieill. Encycl.

TOTANUS. BECHST.

187 Totanus fuscus. Leisler.-Pl. enl. 875.
188 . . . . Calidris. Bechst.-Pl. enl. 827 et 845.
189 . . . . Stagnatilis. Bechst.
190 . . . . Ochropus. Temm.-Pl. enl. 843.
191 . . . . Glareola. Temm.
192 . . . . Hypoleucos. Temm.-Pl. enl. 850.
193 . . . . Glottis. Bechst.-Briss. 5, pl. 13, f. 1.

LIMOSA. BRIS.

194 Limosa melanura. Leisler.-Pl. 874 et 916.
195 . . . . Rufa. Briss.-Pl. enl. 900.
196 * . . . Terek. Scolopax terek. Lath.

SCOLOPAX. ILLIG.

197 Scolopax rusticola. Linn.-Pl. enl. 885.
198 . . . . Major. Linn.-Frisch., tab. 228.
199 . . . . Brehmii. Kaup. isis. 1823.

200 Scolopax Lamotti. Scol. Corpore nigricante, rufo et fulvo-albido vario, subtus albo; capite dilute fulvo, lineis nigris quaternis; rectricibus duodecim.

Longitudo totalis, 9 poll., rostri à fronte 2 poll., tarsi 12 lin. (1).

201 . . . Gallinago. Linn.-Pl. enl. 883.

202 . . . Pygmea. Scol. Corpore nigricante, rufo et fulvo-albido vario, subtus albo; capite dilute fulvo, lineis nigris quaternis, rectricibus quatuordecim.

Longitudo totalis, 7 poll., 6 lin., rostri à fronte 1 poll., 10 lin., tarsi 10 lin. (2).

203 . . . Gallinula. Linn.-Pl. enl. 884.

RALLUS. LINN.

204 Rallus aquaticus. Linn.-Pl. enl. 749.

---

(1) Le nom que je propose de donner à cette nouvelle espèce, est celui de M. de Lamotte, ornithologiste très-instruit qui habite l'arrondissement, et qui, par les notes qu'il a données à M. Vieillot, lui a été d'un grand secours pour la partie ornithologique du nouveau dictionnaire d'histoire naturelle et de l'encyclopédie.

(2) Cette nouvelle espèce est semblable, pour la forme et pour la distribution des couleurs, à la bécassine ordinaire (scolopax gallinago, Linn.); mais elle est infiniment plus petite, et tout au plus de la taille de la bécassine sourde (scolopax gallinula, Linn.).

GALLINULA. LATH.

205 Gallinula crex. Lath.-Pl. enl. 750.
206 . . . . . Porzana. Lath.-Pl. enl. 751.
207 * . . . . . Pusilla. Bechst.
208 . . . . . Baillonii. Vieillot.
209 . . . . . Chloropus. Lath.-Pl. enl. 877.

FULICA. BRISS.

210 Fulica atra. Linn.-Pl. enl. 220.

PHALAROPUS. LATH.

211 Phalaropus hyperboreus. Lath.-Edw. Glan. tab. 46.
212 . . . . . Platyrhynchus. Temm.-Edw. Glan., tab. 142.

PODICEPS. LATH.

213 Podiceps cristatus. Lath.-Pl. enl. 400, 944 et 941.
214 . . . . . Rubricollis. Lath.-Pl. enl. 931.
215 . . . . . Cornutus. Lath.-Pl. enl. 404, f. 2, et 942.
216 . . . . . Auritus. Lath.-Edw. glan., tab. 96, f. 2.
217 . . . . . Minor. Lath.-Pl. enl. 905.

STERNA. LINN.

218 Sterna caspia. Pallas.
219 . . . . Boysii. Lath.
220 . . . . Hirundo. Linn.-Pl. enl. 987.
221 . . . . Arctica. Temm.
222 . . . . Anglica. Montagu.
223 . . . . Leucopareia. Natt.
224 . . . . Leucoptera. Temm.
225 . . . . Nigra. Linn.-Pl. enl. 333 et 924.
226 . . . . Minuta. Linn.-Pl. enl. 996.

LARUS. LINN.

227 Larus glaucus. Brunn.
228 . . . Marinus. Linn.-Pl. enl. 990.
229 . . . Flavipes. Meyer.-Frisch., tab. 218.
230 . . . Argentatus. Brunn.-Pl. enl. 253.
231 . . . Leucopterus. Faber. Prod. der Island. Ornith.
232 . . . Eburneus. Linn.-Pl. enl. 994.
233 . . . Canus. Linn.-Pl. enl. 977.
234 . . . Tridactylus. Lath.-Pl. enl. 387.
235 . . . Ridibundus. Leisler.-Pl. enl. 969 et 970.
236 . . . Minutus. Pallas.

LESTRIS. ILLIG.

237 Lestris catarractes. Temm.

338 . . . . Pomarinus. Temm.
239 . . . . Parasiticus. Temm.-Pl. enl. 991.
240 . . . . Buffonii. Meyer. suppl.-Pl. enl. 762.

PROCELLARIA. LINN.

241 * Procellaria glacialis. Linn.-Pl. enl. 59.
242 * . . . . . Puffinus. Lath.-Pl. enl. 962.
243 . . . . . Anglorum. Temm.-Edw. Glan. tab. 359.
244 . . . . . Pelagica. Lath.-Briss. 6, tab. 13, f. 1.
245 . . . . . Leachii. Temm.

ANSER. BRISS.

246 Anser cinereus. Meyer.
247 . . . Segetum. Meyer.-Frish., tab. 155.
248 . . . Brachyrhynchus.-Ans. Corpore suprà cinereo, marginibus pennarum albidis, subtùs griseo, abdomine niveo; capite fusco, collo inferiore fulvo; rostro nigro, brevi, lateribus apiceque purpureis; unquiculis nigris; pedibus carneis.

Longitudo totalis, 24 poll, rostri à fronte, 1 poll. 8 lin., tarsi, 2 poll. 6 lin.,

alæ 15 poll., 10 lin., crassitudo rostri ad frontem, 11 lin.

249 . . . Albifrons. Meyer.-Edw. gl., tab. 153.
250 . . . Leucopsis. Meyer.-Pl. enl. 855.
251 . . . Bernicla. Linn.-Pl. 342.

CYGNUS. MEYER.

252 Cygnus olor. Meyer.-Pl. enl. 913.
253 . . . . Melanorhynchus. Meyer.-Edw., gl. 150.
254 . . . . Bewichii. Yarrel. Trans. Linn., 16.

ANAS. LINN.

255 Anas nigra. Linn.-Pl. 978.
256 . . . Mollissima. Linn.-Pl. enl. 208 et 209.
257 . . . Spectabilis. Linn.-Edw. Glan., tab. 154.
258 . . . Glacialis. Linn.-Pl. enl. 1008 et 999.
259 . . . Perspicillata. Linn.-Pl. enl. 995.
260 . . . Fusca. Linn.-Pl. enl. 966.
261 . . . Rufina. Linn.-Pl. enl. 928.
262 . . . Fuligula. Linn.-Pl. enl. 1001.
263 . . . Clangula. Linn.-Pl. enl. 802.
264 . . . Marila. Linn.-Pl. enl. 1002.
265 . . . Leucophthalmos. Bechst.-Pl. enl. 1000.
266 . . . Ferina. Linn.-Pl. enl. 803.

267 . . . Strepera. Linn.-Pl. enl. 958.
268 . . . Tadorma. Linn.-Pl. enl. 53.
269 . . . Acuta. Linn.-Pl. enl. 954.
270 . . . Boschas. Linn.-Pl. enl. 776 et 777.
271 . . . Penelope. Linn.-Pl. enl. 815.
272 . . . Clypeata. Linn.-Pl. 971 et 972.
273 . . . Querquedula. Linn.-Pl. enl. 946.
274 . . . Creca. Linn.-Pl. enl. 947.

MERGUS. LINN.

275 . . . Mergus merganser. Linn.-Pl. enl. 951, 953.
276 . . . Serrator. Linn.-Pl. enl. 207.
277 . . . Albellus. Linn.-Pl. enl. 949 et 450.

CARBO. MEYER.

278 Carbo cormoranus. Meyer.-Pl. enl. 927.
279 . . . . Cristatus Temm. Olfassen. Voy. en Islande, tab. 44 (1).

---

(1) Il est probable qu'il existe ici une et peut-être plusieurs espèces nouvelles de ce genre. J'ai dans ma collection un cormoran de la taille du *cormoranus carbo, Linn.*, qui a 16 pennes à la queue; mais il est trop jeune pour pouvoir être décrit. J'en ai vu deux autres semblables qui avaient été pris dans le même nid.

J'ai un autre cormoran, de la forme du cormoran ordinaire (pelecanus carbo. Linn.); et comme cette espèce

SULA. BRISS.

280 Sula alba. Temm.-Pl. enl. 278.

COLYMBUS. LATH.

281 Colymbus glacialis. Linn.-Pl. enl. 952.

282 . . . . . Areticus. Linn.-Willughbi. orn. tab. 62.

283 . . . . . Septentrionalis. Linn.-Pl. enl. 308.

URIA. BRISS.

284 Uria troile. Lath.-Pl. enl. 903.

285 . . . . Lacrymans. Val.

286 * . . Grylle. Lath.-Edw. Glan., tab. 50.

MERGULUS. VIELLOT.

287 Mergulus alle. Vieillot.-Edv., glan. tab. 91.

---

ayant 14 pennes à la queue; mais il est beaucoup plus petit, et de la taille du *cormoranus graculus. Temm.* Enfin, on trouve encore ici un autre cormoran beaucoup plus grand que le *pelecanus carbo, Linn.*, et qui a le bec proportionnellement plus gros et surtout plus épais. Ce bec a quelque fois 12 et même 13 lignes d'épaisseur à la base, les jeunes ont le dessous du corps plus blanc que ceux de l'espèce ordinaire; mais ces caractères ne me paraissent pas suffisants pour former une nouvelle espèce; si cependant on veut admettre cette variété ou plutôt cette race constante au nombre des espèces, on pourrait la nommer *cormoranus crassirostris.*

MORMON. ILLIG.

288 Mormon fratercula. Temm.-Edw. Glan., tab. 358, f. 1.

ALCA. LINN.

289 Alca torda. Linn.-Pl. enl. 1003 et 1004.

REPTILES.

LACERTA. DAUDIN.

1 Lacerta stirpium. Daudin. Pl. 35, f. 2.
2 . . . . Arenicola. Daud. Pl. 38, f. 2.
3 . . . . Agilis. Daud. Pl. 38, f. 1.

ANGUIS. DAUD.

4 Anguis fragilis. Linn.-Lacep. 2, pl. 19, f. 1.

COLUBER. DAUD.

5 Coluber natrix. Linn.-Lacep. 2, pl. 6, f. 2.
6 . . . . Austriacus. Gmel.-Lacep. 2, pl. 11, f. 2.

VIPERA. DAUD.

7 Vipera berus. Daud.-Lacep. 2, pl. 1, f. 1 (1).

(1) Le *coluber berus*, de Linné, est le mâle, et le *co-*

RANA. DAUD.

8 Rana esculenta. Linn.-Rœsel. Ran., tab. 13 et 14.

9 . . . Temporaria. Linn.-Rœsel. Ran., tab. 1, 2 et 3.

10 . . . Punctata. Daud.

HYLA. DAUD.

11 Hyla arborea. Daud.-Rœsel, tab. 9, 10 et 11.

RUFO. DAUD.

12 Rufo vulgaris. Daud. Pl. 24.

---

luber aspis, du même auteur, est la femelle ; cette dernière est constamment d'un gris roussâtre, et les deux rangs très-prononcés de taches noires dans le mâle, un de chaque côté du corps, sont à peine visibles dans la femelle ; elle a de plus la queue un peu plus courte. Ces différences existent dans le jeune âge.

La prétendue vipère noire, trouvée dans les environs d'Arras, par M. de Beauvois, et décrite par M. Latreille dans son histoire naturelle des salamandres et des reptiles de France, sous le nom de *coluber prester*, est une vipère commune mâle. Je conserve, dans ma collection, l'individu trouvé par M. de Beauvois, et je n'y vois pas la plus légère différence. Le mauvais état de conservation de cet individu a causé l'erreur de M. Latreille ; ainsi jusqu'à présent le *coluber prester*, de Linné, n'a pas été trouvé en France.

13 . . . Cinereus. Daud. Pl. 25, f. 1.
14 . . . Roeselii. Daud. Pl. 27.
15 . . . Calamita. Daud. Pl. 28, f. 1.
16 . . . Obstetricans. Daud. Pl. 32, f. 1.
17 . . . Bombinus. Daud. Pl. 26. f. 1, 2 et 3.

SALAMANDRA. LAUR.

18 Salamandra terrestris. Latreille. Pl. 1.

TRITON. LAUR.

19 Triton Cristatus. Lat. Pl. 3, f. 3.
20 . . . . Punctatus. Lat. Pl. 6, f. 6.
21 . . . . Palmatus. Lat. Pl. 6, f. 7.
22 . . . . Abdominalis. Lat. Pl. 5, f. 4.
23 . . . . Cincta. Lat. Pl. 5, f. 5.
24 . . . . Rubriventris. Daudin.

La suite paraîtra dans la prochaine publication des mémoires de la Société.

histoire.

Notice sur l'ancienne Loi Municipale d'Abbeville,

Par M. Louandre.

Ce fut le 9 juin 1184 que les habitants d'Abbeville obtinrent de Jean, comte de Ponthieu, une charte de commune ou, pour mieux dire, la confirmation des droits civils et politiques que Guillaume Tavlas, son aïeul, leur avait déjà vendus en 1130 (1). Cette charte autorisa les bourgeois à choisir, parmi eux, un certain nombre de magistrats qui, sous les noms de *mayeurs, jurés, échevins,* devaient délibérer sur les affaires publiques, juger, punir, lever des taxes, assembler les habitants au son de la cloche, et les conduire en armes sous la bannière de la commune; car le principal objet de la charte que les bourgeois n'avaient, sans doute, obtenue qu'à force ouverte et en obligeant le comte à capituler malgré lui, était une association contre les nobles qui assiégeaient les routes, détroussaient les marchands, ruinaient le commerce et l'industrie (2).

(1) La charte originale d'Abbeville existe encore aux archives de la mairie.

(2) La charte dit expressément : *quod cum avus meus*

Abbeville devint dès-lors une petite république, dont la puissance s'éleva en proportion de l'affaiblissement de l'autorité des comtes. Sa souveraineté cependant ne fut pas complète. Plusieurs articles de la charte établissent une distinction marquée entre la justice municipale et la justice du comte, exercée par son vicomte (1); mais cette même charte attribue aux chefs de la commune la connaissannce de toutes les matières criminelles relatives à la sûreté publique et individuelle, par la raison que chaque habitant se trouvait sous la sauvegarde de la communauté. Le seigneur ne se réserve que la confiscation et le jugement des causes civiles (2).

La ville ne fut pas plus tôt organisée en corps politique, que les bourgeois ainsi élevés de la triste condition de sujets taillables d'un seigneur au rang de citoyens libres, s'empressèrent de protéger leurs habitations par un mur d'enceinte, garni de tours, de portes et de fossés remplis d'eau.

Le mayeur était chargé de la construction et de la garde des fortifications. Il avait un trésor

---

Viliermus Talevas, propter injurias et molestias, à potentibus *terræ suæ Burgensibus de Abbavillâ frequenter illatas eisdem communiam vendidisset, etc.*

(1) Cette charge appartenait héréditairement aux seigneurs du Pont-Remi.

(2) Il sera plus amplement parlé de la charte dans l'histoire d'Abbeville, que l'auteur prépare.

pour payer les dépenses, et faisait battre monnaie ayant cours dans le Ponthieu, au coin et aux armes de la ville, comme on peut en voir la preuve dans un registre de la chambre des comptes, à Paris, intitulé : *Ordinatio super facto monetæ*, du temps de Philippe-le-Bel. L'autorité que les comtes avaient octroyée aux magistrats municipaux, s'étendait sur la ville, les faubourgs et la banlieue; et ils en conservèrent la plénitude jusqu'au XV^e^. siècle.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et quelques-uns de nos rois établirent à Abbeville des gouverneurs ; mais il n'en faut pas inférer que le chef de la commune fût, dès-lors, dépouillé de son pouvoir militaire : non-seulement il conserva le droit de commander les troupes en l'absence du gouverneur, mais il ne cessa point de veiller à la sûreté publique, en qualité de lieutenant de cet officier royal qui devait jurer devant lui *de respecter les droits, franchises et libertés de la ville,* et de n'introduire dans son enceinte aucune garnison *plus forte que les habitants* (1).

Henri IV, par son édit du mois d'avril 1594, rendit au maire ses anciens privilèges. « Avons exempté, dit ce prince, et exemptons perpétuellement et à toujours, notre ville d'Abbeville, de tout capitaine et commandeur, et ne reconnaîtront, lesdits habitants, pour commander après

(1) Registre aux délibérations de la ville, année 1537.

nous, que le gouverneur et nos lieutenants-généraux de la province de Picardie, et *les maire et échevins de ladite ville.* »

A une époque récente encore, le maire gardait les clefs de la ville, commandait le guet, ordonnait les patrouilles, donnait le mot d'ordre à la milice bourgeoise ainsi qu'aux troupes royales (1), et prenait le titre de mayeur-commandant.

En 1711, une décision ministérielle déclare qu'il est de règle et conforme à l'intention du roi que le conseil de guerre se tienne chez le mayeur d'Abbeville, et qu'il y préside, puisqu'il commande dans la place en l'absence du gouverneur.

En 1714, même décision. Il s'agissait de procéder au jugement de cinq cavaliers.

Un réglement de 1465 porte que les officiers royaux ne pourront entrer dans le corps de ville sans se démettre de leurs charges. Les nobles ne pouvaient pas y entrer non plus sans renoncer à leurs prérogatives, sans se faire inscrire dans un corps de métier, sans se résoudre à payer l'impôt, monter la garde et faire le guet (2).

Les officiers municipaux allaient à cheval dans les cérémonies publiques, et huit sergents marchant devant eux, armés de massues, rappe-

---

(1) Histoire des mayeurs d'Abbeville.

(2) Registre aux délibérations, année 1459.

laient et les licteurs et les faisceaux de l'ancienne Rome. Ces hommes, nommés *massiers*, étaient, dans les derniers temps, vêtus de robes bleues, et portaient des bâtons à tête d'argent, aux armes de la ville. On croit qu'ils s'en servaient anciennement pour écarter la foule en la frappant à droite et à gauche.

Les chanoines de Saint-Vulfran et les moines de Saint-Pierre jouissaient du singulier privilège d'élire, parmi eux, un maire qui, sous le nom de *prevôt*, s'emparait de l'autorité la veille de la *Saint-Pierre* et le sur-lendemain des fêtes de la Pentecôte. Le prevôt des chanoines exerçait tous les actes de cette magistrature pendant 5 jours, et celui des Bénédictins de Saint-Pierre, pendant 3 jours seulement. En 1328, ces moines vendirent leur prevôté à la commune, et cette charge éphémère passa alors à l'un des officiers municipaux, élu par ses collègues. Les deux prevôtés, que l'on nommait aussi *franches-fêtes*, devaient être annoncées par les maire et échevins, au son de leurs cloches; mais ces cloches, un instant après, devaient cesser de se faire entendre. Les sergents de ville se dépouillaient de leurs marques distinctives, et le gouvernement civil disparaissait devant celui des prêtres.

Une foire, exempte des droits fiscaux, et qui durait quatre jours, s'ouvrait au moyen âge pendant la prevôté de Saint-Vulfran. Celle des religieux de Saint-Pierre commençait le 28 juin, et se continuait pendant huit jours. Il y avait des

bateleurs, des musiciens, des farceurs ; et comme le temps de ces foires était celui des amusements, qu'elles attiraient une multitude de marchands et de curieux ; les magistrats ordonnaient aux habitants de veiller pendant la nuit, et faisaient rechercher tous les individus suspects (1), afin de prévenir le vol et surtout l'incendie dans une ville presque entièrement construite en bois, couverte en chaume, et livrée au plus grand désordre pendant toute la durée de ces fêtes.

Charles V anoblit les maires et les échevins d'Abbeville (2); mais Louis XIV, en 1667, anéantit ce privilège, « parce que, dit l'ordonnance, la plupart de ceux qui parviennent aux dites charges, ne pouvant satisfaire à la dépense qu'il convient de faire pour soutenir cette dignité, étant de médiocre condition et n'ayant que peu de biens, sont obligés d'abandonner leur commerce et profession ordinaires, et de quitter les villes pour résider à la campagne, qu'ils peuplent de quantité de pauvres nobles à la surcharge de nos sujets taillables. »

Les maires ont été électifs jusqu'à l'édit de 1692, par lequel Louis XIV créa des maires à

---

(1) Voir les ordonnances municipales du XIV^e^. siècle, aux archives de la mairie.

(2) Cette noblesse municipale, ou de *cloche*, ainsi nommée, parce que l'échevinage s'assemblait au son de la cloche, n'avait été accordée qu'à 16 villes de France.

titre d'office dans chaque ville et communauté du royaume (1). L'antique constitution du régime municipal eût été dès lors entièrement détruite, si, quelque temps après, plusieurs ministres probes ne l'avaient rétablie.

Voici le mode d'élection que l'on suivait encore dans le dernier siècle.

Toutes les corporations des arts et métiers représentant la commune, convoquées chaque année le 24 août, à 5 heures du matin, se rendaient à l'hôtel-de-ville, où elles entraient séparément, pour y jurer devant les magistrats municipaux de procéder, avec fidélité, à la nomination de leurs chefs ou mayeurs de bannière, que chaque corps élisait à haute voix, et qui devaient former le collége électoral de la commune. Ces mayeurs de bannière, après avoir été proclamés, étaient conduits dans un appartement voisin dont on gardait l'issue, pour éviter l'effet des séductions et des cabales (2).

Quand la commune avait ainsi délégué ses pouvoirs, le quart des électeurs, pris tour à tour

---

(1) Cette charge fut achetée, à Abbeville, 50,000 francs.

(2) L'ordonnance de Blois, rendue en 1579, veut, article CCCLXIII, que « toutes élections des prevôts, des marchands, des maires, échevins, etc., *se fassent librement*, et que tous ceux qui entreront, par autres voies, en telles charges, en soient ostés, et leurs noms rayés des registres. »

dans les différents corps, nommait, à la pluralité des voix, un secrétaire et deux scrutateurs. On assistait ensuite à un sermon et à la messe du Saint-Esprit, dans la chapelle de l'hôtel-de-ville ; et comme il était expressément défendu de sortir, et que la grande porte était fermée, les électeurs de la commune et tous les officiers municipaux dînaient ensemble à la même table.

A deux heures après midi, le collége électoral des mayeurs de bannière se retirait dans la salle, où quelques heures auparavant des factionnaires l'avaient tenu sous clé ; on en fermait de nouveau toutes les issues, et au même instant, les anciens maires que l'on avait convoqués le matin, arrivaient à l'hôtel-de-ville *pour faire le port*. On appelait ainsi la liste des trois candidats à la mairie, que les officiers municipaux en charge devaient soumettre à l'acceptation de ces anciens magistrats, avant de la porter aux chefs des 64 corporations de la ville, qui choisissaient, parmi les noms offerts à leurs suffrages, celui qui leur semblait le plus digne, et procédaient ensuite à la nomination de deux échevins, dont on leur laissait le choix (1).

Les scrutateurs et le secrétaire venaient informer le corps municipal du résultat de l'élection. Le premier échevin et le procureur fiscal, ac-

(1) *Journal de ce qui s'observe à l'hôtel-de-ville dans les différentes cérémonies annuelles.* M. S. sans date.

compagnés de quatre sergents, se rendaient chez le nouveau maire, et l'amenaient à l'hôtel-de-ville. La grande porte s'ouvrait ; on allait chercher les nouveaux échevins. Le citoyen élu maire prêtait serment entre les mains du mayeur sortant, qui, du haut d'une galerie, proclamait le nom de son successeur, lui remettait son épée, et attachait à sa ceinture une *tasse*, espèce de bourse de velours violet, aux armes de la ville et à fermoir d'argent, dans laquelle ces magistrats déposaient le sceau de la ville, les dépêches du gouvernement ou les placets qui leur étaient présentés. Dans la suite ils portèrent sur la poitrine une médaille d'or, suspendue à un ruban violet.

Le nouveau maire haranguait le peuple, dont les acclamations se mêlaient au bruit des cloches et des trompettes, et le corps de ville le reconduisait chez lui. Le lendemain, 25 août, les magistrats municipaux se rendaient au prieuré de St.-Pierre. Les religieux venaient au devant d'eux dans la cour, où le cortège s'arrêtait sur un point désigné. Là, le mayeur complimentait les moines ; et promettait d'effectuer les conventions signées entre la ville et le monastère ; car c'est au prix d'un tel hommage et de cet engagement public et solennel, nommé le *renouvellement des lois*, que les Bénédictins de St.-Pierre avaient vendu à la commune leur prevôté et quelques autres privilèges.

Avant cette cérémonie, les sergents de ville se présentaient devant le maire, et déposaient sur

son bureau les insignes de leur charge, qu'ils ne reprenaient qu'après avoir écouté ses remontrances, et promis formellement de bien exécuter ses ordres. Le dimanche suivant, les échevins, qu'on renouvelait annuellement par moitié, et dont le nombre a varié depuis 4 jusqu'à 12 et plus, s'adjoignaient deux nouveaux collègues.

Quatre *maîtres* ou députés de toutes les corporations, élus le même jour par le collége électoral des mayeurs de bannière, entraient dans le conseil de la commune, qui se composait des officiers du présidial, de l'élection et du grenier à sel; des mandataires des moines du prieuré de St.-Pierre, et des chanoines de St.-Vulfran; des juges-consuls, des anciens maires, et de tout le corps municipal en charge.

On a vu que les citoyens n'avaient plus à choisir qu'entre des candidats nommés par d'autres que par eux. Le collége des mayeurs de bannière, contrarié dans ses vœux, protestait encore, peu de temps avant la mémorable révolution de 1789, contre les abus qui détruisaient le système municipal, et fesait souvent renouveler *le port* en refusant de nommer des mandataires qui ne lui inspiraient aucune confiance.

Jugements rendus par l'Échevinage d'Abbeville, pendant le cours des XIII, XIV et XV^e^. siècles.

. . . . . .

1284.—Un bourgeois, qui avait coupé le poing

à un autre, subit la peine du talion en plein échevinage. On le bannit ensuite à perpétuité.

1286.—Par jugement du corps de ville et par le conseil du mayeur et des échevins d'Amiens, un certain Jean d'Omatre, convaincu d'avoir contrefait l'empreinte des draps d'Abbeville, fut *marqué au visage du fer de le rue as Pareurs,* dont on marquait ces draps, et banni à toujours.

1296.—Une femme, coupable d'avoir fait de la fausse monnaie, est *enfouie toute vive* devant la justice de la ville.

—D'autres femmes, convaincues de vols, subissent le même supplice.

En 1304, après un vif débat, deux bourgeois se réconcilient et s'embrassent en présence du mayeur, des échevins et d'un grand nombre d'habitants. Peu de temps après, l'un d'eux, vêtu de sa cotte-de-mailles, le casque en tête et l'*espée sakiée* (*nue*), assaillit l'autre *malicieusement et le navra.* On appela le coupable au son de la cloche; mais comme presque tous les autres prévenus de meurtre ou de larcin, il s'abstint de comparaître. Alors on demanda conseil aux magistrats d'Amiens, de Corbie et de St.-Quentin, et ces arbitres de la commune d'Abbeville répondirent qu'on devait s'efforcer de prendre le coupable et de le punir. Et *aussitôt fist-on sonner les trois clokes,* et publier que la paix, solennellement jurée de part et d'autre, avait été *brisée;* et *fu commandé du mayeur à tout le commun*

(les habitants), que si on pouvait trouver l'auteur du crime *hors d'atre et hors de moust* (1), *que on l'amenast et que on en feroit plaine justiche.*

1310.—Jehanne Pois Aulard, accusée d'avoir acheté de la fausse monnaie, est citée devant le maire. *La cose ne fu mie prouvée,* dit le jugement; mais un simple soupçon suffisait alors, et la malheureuse fut bannie *sur le pic et sur la pelle* (2).

1346.—Plusieurs individus qui venaient de boire et de s'enivrer dans un cabaret, près de *la Fosse Saint-Sépulcre,* se querellèrent la nuit dans la *chaussée d'Hocquet.* Le lendemain l'un d'eux gisait sur le pavé, frappé de sept coups de couteau. On sut que des habitants de *Rouvroy* étaient allés cette même nuit *veir* (voir) *se lez sergans qui wardoient les portes les voloient mettre hors de le ville ;* mais ceux-ci n'avaient point voulu les laisser sortir avant le jour. Les officiers municipaux, à la suite d'une enquête, découvrirent les coupables, et *firent sonner leurs trois clokes,* pour les appeler devant eux ; mais ils *ne vinrent ne comparurent.* Alors *fu commandé au commun de se rendre à Rouvroy* pour y démolir les maisons des meurtriers en vertu des articles IX et XXI de la charte de commune. Là, les fem-

(1) Hors de cimetière et hors d'église.

(2) Nous n'avons pu découvrir la signification de ces mots.

mes des accusés *requérirent li maire et eskevins que on leur fist droit, et sur che incontinent admenèrent leurs tesmoings et prouvèrent que elles avoient douaire sur les maisons qu'on voloit abattre.* Le maire fit aussitôt cesser le travail, et la démolition n'eut lieu qu'après le décès des femmes.

1369.—Isabelle de Nivelle, de Valenciennes, est brûlée à la *Barre à quevaux*, pour avoir noyé son enfant.

Le 23 juillet 1383, un enfant nouveau-né fut retiré vivant de l'abreuvoir du *Pont-aux-Poissons*. On s'empressa d'abord de lui donner le baptême; puis on ordonna qu'il serait procédé sans retard à la visite de toutes les filles de la ville, afin de découvrir celle qui venait de donner le jour à cet enfant, et de tenter de s'en défaire par un crime. *Et pour ledit examen faire on fist saquier* (mettre à nu) *leurs mammelles pour savoir et attaindre le vérité du cas* (1). Isabellot de Lourmel, de Vismes, ainsi examinée, interrogée et reconnue coupable, fut condamnée à être brûlée vive.

Un cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier, daté de 1476, prouve que cet affreux supplice était très-fréquent, puisqu'il mentionne un

---

(1) Archives de la mairie, *livre rouge*, f°. 146. C'est un recueil des actes civils et criminels de la commune, in-folio, en parchemin, de 265 feuillets.

arbre auprès duquel *on ardoit* (brûlait) *anchiennement les femmes qui l'avaient desservi* (méritè).

1394.—Un nommé Faffelin, épris de la femme d'un *menestrel,* pénètre nuitamment dans sa maison, et cherche à lui faire violence; cette femme se débarrasse de ses mains et se sauve toute nue. Le criminel, appelé à trois cloches devant les officiers municipaux, est condamné au bannissement, sous peine de mort.

1420.—Un autre bourgeois est condamné au pilori, et a la langue percée par le bourreau, pour *avoir dit de Dieu, de la vierge Marie et de saint Marc, des paroles fausses, mauvaises et deshonnêtes,* et pour avoir mal parlé aussi du maire et des échevins.

La même année, deux enfants de 12 à 13 ans, sont battus de verges dans tous les carrefours de la ville, par les sergents de la vingtaine, pour avoir coupé la bourse aux passants; car dans ces temps de barbarie, les voleurs, dit Dulaure, coupaient même en plein jour la bourse aux passants, qui, suivant une vieille habitude d'ostentation, portaient leurs bourses pendues à leurs ceintures.

. . . . . .

Les monuments de cette époque signalent une foule de crimes, d'infâmes débauches, et prouvent que la plus grande perversité régnait dans toutes les classes.

En 1482, un habitant d'Abbeville est con-

damné au bannissement pour avoir tué son frère.

En 1510, une fille est *brûlée vive et consommée* pour avoir fait périr deux enfants qu'elle avait eus d'un prêtre, chez lequel elle demeurait, et qui se rendit complice de ce double meurtre.

. . . . . , ...

Il existait une quantité d'agents de prostitution, dont l'odieuse entremise est énoncée sans périphrase dans le recueil où nous puisons ce qu'on vient de lire. Une femme, qui avait exercé cette infâme industrie auprès d'une jeune personne, fut, en 1478, condamnée à parcourir tous les quartiers de la ville dans un tombereau. On l'attacha ensuite au pilori; le bourreau lui brûla les cheveux, et puis on la bannit à perpétuité.

Si plusieurs documents n'attestaient pas que les animaux étaient alors cités en justice, et jugés suivant les règles de la procédure criminelle, on aurait peine à croire que de pareilles causes aient été jamais sérieusement plaidées; mais on en trouve une nouvelle preuve dans les archives de la mairie d'Abbeville. Voici ce qu'on lit dans le *livre rouge :*

« Il advint le samedi xv^e^. jour de décembre » l'an M CCCC XIIII que N:... fille de Jehan Guil- » lain elle estant couquiée en son bers et repos » fu estranglée et le visage mengié par un petit » pourchel (pourceau) qui estoit audit Guillain » pour lequel cas et par délibération de conseil » icellui pourchel fu trainié et pendu par les

» gambes de derrière le nuit de Noel XXIIIIe jour
» dudit mois l'an dessus dit et par le jugement
» des maire et esquevins Mahieu Barbafust es-
» tant mayeur. »

Un autre pourceau, coupable du même fait (1), fut arrêté par les sergents du sénéchal, et conduit à la *Cour Ponthieu;* mais comme la punition de cette bête appartenait aux officiers municipaux, le sénéchal fut obligé de la remettre entre leurs mains. On la pendit aussi *par les jambes de derrière, et fu la dite exécution faite par notre conseil de Paris,* dit le livre rouge, *le* XIIIIe. *jour de février, l'an* M. CCC LXVIII *Esteule Coullart adonc mayeur.*

On ne dit pas si ces cochons furent exécutés en habit d'homme, comme cela se pratiquait ailleurs; mais le précieux recueil où nous puisons ces faits, nous apprend, en revanche, comment on procédait à l'exécution d'un voleur.

Quand l'accusé s'était avoué coupable, le maire et les échevins se retiraient, pour délibérer, dans une pièce voisine. Si la peine de mort était prononcée, on appelait le vicomte ou son lieutenant, on mandait le voleur dans la salle des échevins, et le maire lui disait : *mon ami, pour raison de tes meffais tu es condempné à mourir;* et il le livrait au vicomte. Il ordonnait en-

(1) On nourrissait alors, dans les villes, un grand nombre de cochons qu'on laissait errer dans les rues.

suite de sonner *hideuse* (1), proclamait le jugement en présence du peuple, plaçait une corde au cou du condamné, et l'accompagnait jusqu'au *pilori*, construction destinée à exposer les malfaiteurs aux regards du public, et qui existait sur la place de ce nom. Le maire saisissait le patient par la tête et l'attachait au pilori. Les officiers du vicomte s'en emparaient ensuite, et le conduisaient aux fourches patibulaires, nommées vulgairement *justices*, et qui étaient alors plantées hors de la ville, sur le chemin de Drucat. Là, on remettait le coupable au maire et aux échevins qui faisaient *parfaire l'exécution, jusqu'à ce que le larron fut pendu et mort.*

. . . . . .

(*Extrait de l'Histoire d'Abbeville et de ses environs*).

(1) C'était la plus grosse cloche du beffroi. Elle annonçait les incendies, le supplice des criminels, et donnait le signal de l'approche de l'ennemi.

Quelles furent les principales causes de la dépravation des Empereurs Romains? Pourquoi Rome a-t-elle souffert leur despotisme?

par M. Chérest.

Il semble que Rome n'avait été placée dans le monde que pour le subjuguer, et que, cette noble destination remplie, Rome dès lors inutile devait finir. Elle était devenue si grande qu'elle ne pouvait rester libre; mais comme sa vraie grandeur était dans sa liberté, la ruine de sa liberté fut celle de sa grandeur. Les derniers moments de la république furent très-agités. Le pouvoir du peuple et le crédit de quelques grands était monstrueux; les grands l'emportèrent, et le peuple passa tout-à-coup de l'extrême licence à l'extrême servitude.

On souffre en lisant cette histoire des empereurs de Rome. Pourquoi chez le prince ce profond mépris de l'opinion publique, cette soif insatiable de sang, ces excès qui font frémir? Pourquoi chez le peuple cette bassesse qui le rend indigne même de pitié? Si l'on réfléchit à la nature du despotisme dans Rome, aux révolutions qui le préparèrent, et à l'esprit général des Romains, ces questions seront presque résolues.

Les anciens ne connaissaient pas la monarchie, et peut-être sans le régime féodal qui l'a préparée, les modernes ne l'eussent jamais

connue. C'était par une longue agitation dans l'ordre politique que devait arriver ce gouvernement chef-d'œuvre de la politique, mais ouvrage du temps plutôt que des hommes, où l'on voit au premier rang, le prince libre pour le bien, enchaîné quand il veut le mal ; tout puissant, mais suivant presqu'à son insu une volonté supérieure, existant avant lui-même : la volonté du peuple écrite dans les lois fondamentales : au-dessous de lui le peuple guidé par l'honneur, obéissant, mais fier d'obéir : au milieu, la noblesse soumise au prince, comme le prince est soumis aux lois, barrière toujours subsistante contre la tyrannie du souverain et la licence du peuple. A Rome, rien de tout cela, point de lois, sinon la volonté d'un seul, indépendant, absolu, séparé du peuple par un vide immense, et que rien ne remplit ; puisque, quoiqu'il fasse, le premier sujet dans le despotisme n'est jamais que le premier esclave.

Le caractère romain était fait pour la république, hors de là il se trouvait déplacé, et cependant il fallait à Rome des souverains : qu'arriva-t-il? Ce qui était dans Rome libre, rudesse de mœurs ou férocité guerrière, resta dans Rome esclave, et faute d'ennemis, se tourna contre les citoyens.

Nous nous laissons prévenir par les monuments immortels du génie de Rome ; nous nous figurons difficilement que les compatriotes d'Horace, de Mécène et de Virgile, ne furent point

civilisés : mais si l'on entend par civilisation cet état de choses ou le bien-être, l'urbanité, les lumières sont répandues dans toutes les classes, non avec une exacte égalité, mais avec une juste proportion ; si, d'autre part, on se figure un peuple où l'on ne voit que richesses immenses chez les grands, et puis presque sans passage la dernière misère chez le peuple, où jeunes gens et vieillards, sénateurs et vestales courent à des jeux sanguinaires, où les lois autorisent l'esclavage civil et domestique ; dira-t-on qu'un tel peuple est civilisé? A Rome, le peuple demande à grands cris le combat des animaux ; le sénateur destine ses esclaves à la pâture des lamproies : ainsi se répand sur la nation une teinte générale de barbarie ; ainsi le meurtre n'a plus rien d'effrayant. Doit-on s'étonner que les empereurs traitassent les Romains comme les Romains traitaient leurs esclaves, et ne missent pas plus de différence entre un citoyen et un gladiateur, que les citoyens n'en mettaient entre un gladiateur et une bête féroce?

La conquête de l'univers, les richesses qu'elle apporta dans Rome, le commerce des Grecs, inspirèrent aux Romains l'amour d'une vie molle; mais par un effet naturel de leur humeur farouche, la mollesse dans la plupart ne fut que débauche, quelquefois même cruauté. Il suffit de jeter les yeux sur les pages de l'histoire, souillées par les règnes d'un Néron, d'un Caracalla, d'un Héliogabale. Dans nos monarchies, le

prince, quelle que soit la dépravation de son cœur, se respecte toujours, au moins en apparence, parce que le peuple se respecte lui-même. Ce sentiment général de la décence publique vient des principes de religion et d'honneur puisés dans l'éducation, et que tout nous rappelle sans cesse; principes fondamentaux d'une monarchie, comme la crainte est celui du despotisme. A Rome, les empereurs méprisaient l'opinion publique: et que leur importait l'estime d'un peuple qu'ils tenaient sous leurs pieds et qui se déshonorait lui-même?

A cette époque, le peuple Romain était le plus vil des peuples. Sous ses consuls, il ne connaissait que la guerre et le labourage, il abandonnait tous les autres arts aux affranchis : ses loisirs étaient les disputes du forum. Sous les empereurs, les grands s'étaient déjà emparés des terres; les armées furent presque toutes composées d'étrangers : Tibère défendit les comices. Le peuple vint à connaître l'oisiveté, et tous les vices avec elle. Fatigué d'une liberté orageuse, il s'était jeté dans le despotisme comme dans un port, et croyait trouver sa sûreté dans sa bassesse. Nourri presque tout entier par le prince, plein d'une stupide indifférence pour les affaires, ce peuple roi, qui avait conquis le monde, ne demandait plus que du pain et des spectacles. Un seul trait fera connaître l'avilissement général. Dion nous dit qu'Auguste ne put empêcher les chevaliers de se mêler aux histrions dans le cirque,

Flatteurs outrés d'Auguste en tout le reste, ils ne voulurent jamais consentir à ne se point déshonorer. Tels étaient les descendants de ce Labérius qui, un demi-siècle auparavant, forcé de descendre au milieu de l'arène, à la voix de César, disait qu'il avait trop vécu d'un jour.

Les mauvais princes plaisaient au peuple, car ils faisaient leurs délices de tout ce que chérissait le peuple. Il s'établit ainsi, entre ces princes et le peuple, un commerce d'adulation également odieux de part et d'autre. Les princes épuisant le trésor en jeux, en distributions de blé et de vin, le peuple quand ses revenus ne suffisaient pas aux dépenses, leur désignant des victimes et leur demandant les dépouilles de ces sénateurs riches des dépouilles du monde.

Le sénat était, s'il se peut, plus vil que le peuple même. Au temps de la république une immense multitude de cliens et d'affranchis, des magistratures éloignées, les prérogatives qu'on y attacha, faisaient une partie des richesses du sénat.

Sous les empereurs, le nombre des cliens diminua : César disposa des emplois subalternes, envoya ses procurateurs qui faisaient revenir à Rome le produit des impôts légaux ou arbitraires. La source des richesses fut tarie; mais dans le cœur des grands, l'ambition, le luxe, l'avarice survivaient; et pour avoir quelque chose, il fallait plaîre à l'empereur qui avait tout.

Du temps du peuple, l'ambition se couvrait de nobles dehors, même dans ses brigues, parce que,

comme dit Montesquieu, il est beau à un grand homme de gagner la faveur par la libéralité. Mais quand le prince eut retiré à lui le pouvoir du peuple, elle voulut aller aux mêmes buts par d'autres chemins : flatteries, délations, calomnies: rien ne coûta pour parvenir. Les proscriptions depuis Sylla étaient devenues un droit. Un tyran découvrait-il une conspiration? avait-il eu des ennemis avant de monter au trône? Ses partisants lui demandaient la proscription, c'est-à-dire les biens des proscrits, les instruisant ainsi à les égorger eux-mêmes; car s'ils avaient massacré leurs ennemis par vengeance, ils massacraient bientôt leurs amis par goût. Ainsi ils s'habituaient aux meurtres; l'habitude se changeait en nécessité, et bientôt le sang devenait un besoin. Fatigués de la bassesse des Romains, ils se faisaient un jeu cruel de l'exercer, et semblaient vouloir les conduire au supplice par l'avilissement. Mais comme ils songeaient qu'ils avaient flatté César pour l'assassiner, ils redoutaient Rome autant qu'ils la méprisaient, et c'est la dernière et la plus terrible cause de leur férocité.

Le pouvoir des empereurs s'étant établi pour détruire des désordres extrêmes, il devait être aussi grand que ses désordres, et sans bornes, puisqu'il succédait à celui du peuple qui n'avait pas connu de limites; mais il était illégal, précaire, fondé uniquement sur la force, et nul par conséquent dès que la force lui manquait, tandis que dans la monarchie, le roi abandonné de tout son

royaume n'en est pas moins roi, puisque les constitutions l'ont nommé roi avant sa naissance. A Rome, les empereurs se regardaient toujours comme en pays de conquête. Les formes républicaines subsistaient, leurs plaisirs étaient empoisonnés par ce continuel avertissement de la liberté antique, ils en craignaient jusqu'à l'ombre, et la conduite du sénat, après la mort de Caïus, prouva qu'ils n'avaient pas tort. Chaque armée pouvait élire son empereur. Tous les grands hommes étaient donc suspects. On admirait le prince assez vertueux pour épargner le mérite. N'osant compter sur un jour de règne, les empereurs voulaient au moins profiter de ce jour, et pendant ce court espace s'enivrer de despotisme.

Il était donc nécessaire que sur un trône toujours chancelant, toujours ensanglanté, chez un peuple à la fois vil et féroce, le despotisme se présentât sous les traits les plus hideux, et quand je réfléchis sur l'état de Rome, ce ne sont pas les crimes des Néron et de Domitien qui m'étonnent, mais les sublimes vertus des Antonin et des Marc-Aurèle.

UNE CAMPAGNE D'ALGER,

PAR M. RAVIN.

M. Pitre Demay (1), capitaine de frégate, actuellement en retraite, a parcouru une longue carrière militaire, et veut bien, depuis quelque temps, me dicter l'histoire de ses nombreuses campagnes. J'ai l'espérance d'en donner un jour l'entière communication à la société ; mais les circonstances actuelles ajoutant un mérite d'à-propos à l'expédition d'Alger dont M. Demay fit autrefois partie, j'ai présumé que le récit de cette campagne ne serait pas entendu sans plaisir, et je l'ai détachée de toutes les autres pour en offrir dès aujourd'hui la lecture (2).

C'était à l'époque du consulat de Bonaparte, au commencement de l'année 1802, pendant la courte durée de la paix d'Amiens. Un capitaine de navire français, venant de Marseille, se trouvait dans la rade de Tunis en même temps que le capitaine d'un chebec algérien. Celui-ci avait exigé du capitaine français qu'il allât lui faire

---

(1) Pierre-Antoine Toussaint, né à Saint-Valery-sur-Somme, le 1er. novembre 1762.

(2) Cette narration fut écrite au mois de juin 1830, lorsqu'on préparait l'expédition qui alla faire la conquête d'Alger.

une provision d'eau. Le marseillais s'y était refusé, alléguant qu'il n'en avait pas le temps, que le reste du chargement qu'il devait emporter était le long de son bord, qu'il voulait partir le lendemain matin, et qu'il serait obligé de travailler jusqu'au milieu de la nuit pour embarquer ses marchandises. L'algérien, blessé du refus, et peu satisfait de ces raisons, fit donner une bastonnade au capitaine français. Le consul de France, siégeant à Tunis, s'empressa d'en écrire à notre consul d'Alger, afin que celui-ci pût adresser des plaintes au dey, et en obtenir une satisfaction. Le consul, en effet, réclama auprès de lui dès qu'il eut connaissance du fait; mais on ne lui répondit que par des injures, et on ne craignit pas de le tenir lui-même enfermé dans son habitation.

Le gouvernement français ne tarda pas à être instruit de cette affaire. Aussitôt il envoya de Paris à Toulon un courrier chargé de dépêches qu'il fallait transporter de suite à Alger (1). On choisit Demay pour accomplir cette mission. Il commandait alors *le Furet*, grande corvette armée de dix-huit pièces de canon de 8, et portant cent quarante hommes d'équipage. On lui donna l'ordre de ne remettre les dépêches qu'au consul de France, et d'exiger du dey la permission de le voir et de lui parler. On pouvait compter sur l'habileté de notre capitaine comme marin,

(1) Dans le courant du mois de mars.

et sur son inébranlable fermeté comme parlementaire.

Demay partit le lendemain : il sortit de Toulon par un grand vent d'est qui l'obligeait à prendre deux ris dans ses voiles. Le vent passa au nord-est dans l'après-midi, et se mit à souffler avec plus de force encore ; enfin, il devint tout-à-fait impétueux, et la mer, violemment agitée, roulait ses vagues par-dessus la corvette. On fut obligé de fermer toutes les écoutilles pour n'être pas submergé ; on cargua toutes les voiles, et on se laissa courir vent arrière. Ainsi dépouillée de voilure, la corvette faisait encore trois lieues à l'heure. Au soir la tempête, loin de se calmer, reprit une force nouvelle. Les hommes de quart furent contraints de s'attacher sur le pont, où personne ne pouvait tenir debout. On faisait quatre lieues à l'heure, toujours sans voiles et courant vent arrière. On trouva quelque abri sous la côte de Minorque, mais on eut à peine dépassé le dernier cap de l'île, qu'on fut de nouveau en proie à la fureur de la tempête. Le beaupré et les mâts se rompirent, bien qu'ils fussent tout neufs, ainsi que leur gréement. Je ne ferai pas voir ici ce que Demay déploya de courage et d'habileté dans des circonstances aussi périlleuses. Au lieu de relâcher dans un port d'Espagne, comme cent autres l'auraient fait en pareil cas, il résolut de continuer sa route. Il fit attacher aux tronçons brisés de ses bas mâts, des mâts de hune de rechange qu'il avait à bord avec

leurs vergues et leurs voiles, les étayant et soutenant comme il put, au moyen des cordages qui lui restaient. La tempête dura deux jours entiers. Demay entra dans la rade d'Alger dans l'état que nous venons de décrire, le matin du quatrième jour après son départ de Toulon.

Aussitôt que la corvette française fut mouillée dans le port, le dey envoya chercher le capitaine pour savoir ce qu'il venait faire. Demay fut conduit au palais. Il était d'usage que les personnes qui se présentaient devant le dey entrassent pieds nus dans ses appartements; il n'était pas toujours permis à nos chaussures européennes de fouler les beaux tapis qui garnissaient ses planchers. Demay, dont les pieds étaient gonflés par la chaleur, fut obligé de couper ses bottes pour se déchausser dans l'antichambre de Sa Hautesse. Ce ne fut pas, comme on le pense bien, sans opposition ni sans mauvaise humeur qu'il avait supporté cette cérémonie. Aussitôt qu'il parut, le dey l'interrogea brusquement sur l'objet de sa mission : « que viens-tu faire, lui cria-t-il ? m'ap» portes-tu l'argent que me doit ton maître ? » — Demay, merveilleusement disposé à cette réception par la scène de l'antichambre, lui répondit, sur le même ton, qu'il ne venait pas pour le voir, qu'il était venu pour le consul de France, auquel il avait des dépêches à remettre de la part de son gouvernement. Le dey répliqua, toujours avec l'accent de la colère, qu'il était maître chez lui comme Bonaparte l'était en France, et

que celui-ci n'avait rien à revoir sur ses actes. — « Tu n'es pas maître d'emprisonner les consuls français, » ajouta Demay. — Alors, le dey plus irrité qu'il n'avait encore paru l'être, se répandit en injures et en menaces. « Je te ferai » couper les oreilles. Pars sur-le-champ, criait-» il; si demain on te trouve encore ici, je te ferai » enfermer avec ton consul. » — Demay déclara qu'il ne partirait pas, invitant du reste le dey à prendre garde à lui, parce qu'il pourrait bien se faire qu'on vînt de France le chercher, si l'on s'apercevait qu'il tardât trop à revenir. Des janissaires s'emparèrent de lui, et le ramenèrent à son bord.

Demay ne partit pas. Le lendemain matin, un émissaire du dey vint le chercher pour le conduire une seconde fois au palais. Quand le dey le vit entrer, il lui ordonna rudement d'aller chez le consul. N'ayant plus rien à demander et très-satisfait que cette entrevue n'eût pas eu d'autre objet, Demay s'empressa de se rendre où on l'envoyait d'une manière si grâcieuse. Le consul le reçut avec beaucoup de plaisir, et lui apprit que, la veille même, le soir du jour où la corvette était entrée, il avait été délivré des arrêts forcés sous lesquels on le tenait depuis plusieurs semaines.

Demay, ayant dès-lors rempli sa mission, s'occupa de son départ. Il alla une troisième fois chez le dey, d'après l'avis du consul, pour demander si on pourrait lui fournir de quoi répa-

rer son gréement. Il lui fut répondu que cela n'était pas possible, en donnant pour raison que l'armement de la flotte algérienne n'était pas encore achevé. Demay ne fut pas trop contrarié de ce refus; il prit de suite le parti de retourner comme il était venu, se bornant à faire arranger ses mâtures postiches d'une manière un peu plus solide. Il alla ensuite prendre congé du consul, qui, en lui remettant divers paquets, lui donna aussi l'ordre écrit de relâcher dans un port d'Espagne, s'il était contrarié par le vent ou tourmenté par une tempête; et, dans ce cas, de faire partir pour Paris un courrier qu'il chargerait des nouvelles dépêches qui lui étaient confiées. Mais Demay fut assez heureux pour que cette précaution eût été inutile: il fit son retour en France, sans aucun accident. Sa traversée dura huit jours.

Peu de temps après, on reçut à Toulon, de la part du ministère de la marine, l'ordre de préparer une division composée de deux vaisseaux, deux frégates et une corvette. Ces divers bâtimens étaient destinés pour Alger et Tunis, et furent mis sous les ordres du contre-amiral Leissègues. Un général, envoyé comme parlementaire par Bonaparte, monta sur le vaisseau-amiral. On pense bien que la corvette désignée pour ce second voyage était encore celle de Demay, qu'on avait réparée et pourvue d'un nouveau gréement. Le but principal de cette expédition était d'obtenir de la part du dey des réparations suffisantes

pour les insultes qui nous avaient été faites, et l'on devait exiger, entre autres choses, que le capitaine algérien qui avait fait battre le capitaine français, nous fût livré en personne, et mis entièrement à notre disposition.

On partit de Toulon. Dans la nuit, avant d'arriver à Alger, l'amiral donna à la corvette l'ordre de chasser en avant pour aller prendre connaissance du port. Demay se trouva dans la baie d'Alger au point du jour. L'escadre algérienne mit à la voile dès qu'elle l'aperçut. Il revint au large, à la rencontre de la division, pour lui faire signal que la flotte du dey s'avançait ; mais dès que celle-ci eut connaissance de nos vaisseaux, elle rentra dans le port. Nous mouillâmes en rade, hors de portée de canon, en arborant le pavillon national.

Le consul de France se rendit à bord de l'amiral quelques heures après : il vint déclarer que les dispositions du dey avaient cessé d'être hostiles, et donna l'assurance qu'on pouvait communiquer sans défiance avec la ville. En conséquence on fit hisser la flamme d'ordre, signal qui appelait à bord du général tous les capitaines de l'escadre. Il fut résolu que chacun des commandants descendrait à terre avec deux ou trois officiers, et accompagnerait les deux généraux et le consul, qui allèrent ainsi chez le dey. On était au nombre de 15 à 16 personnes, escortées et conduites, suivant l'usage, par quatre janissaires. On entra au palais : le dey, assis sur des

coussins, dans un très-bel appartement, reçut fort bien la visite de notre état-major. Il fit asseoir tous les officiers, et ordonna qu'on leur offrît des rafraîchissements. Le général, envoyé par Bonaparte, exposa de suite les motifs de son voyage, et demanda que le capitaine algérien, qui était la première cause des difficultés actuelles, lui fût livré pour le conduire en France devant le premier consul. Le dey répondit qu'il avait reconnu les torts de ce capitaine, et qu'on devait être satisfait, parce qu'il avait été puni. Mais le général insista, disant que cela ne pouvait suffire, et qu'il voulait absolument emmener le coupable. Le dey refusa de nouveau. Alors le général se leva, déclarant qu'il était dans ses projets de partir le lendemain matin au point du jour, qu'il avait mission de conduire en France le capitaine algérien, et que d'ici à ce moment il pourrait sans doute obtenir par force ce qu'on ne voulait pas lui céder de bonne volonté. En prononçant ces derniers mots, il sortit suivi du cortége qui l'accompagnait.

On n'eut pas besoin d'employer des moyens violents pour avoir ce qu'on désirait. Au lever du jour, le canot d'une frégate algérienne vint amener à bord de notre vaisseau-amiral le capitaine qu'on réclamait. A huit heures du matin, la flamme d'ordre fut arborée de nouveau. Les commandants de la flotte durent être prêts à dix heures, pour aller au palais comme la veille. Il s'agissait de restituer au dey lui-même l'officier

qu'il venait de livrer. Toute la population de la ville s'émut en le revoyant; elle fit entendre des acclamations de plaisir et voulait porter en triomphe, dans ses bras, les officiers français qui se conduisaient avec tant de noblesse, et lui paraissaient être aussi généreux que fiers.

Quand on entra chez le dey, tous les officiers turcs qui étaient au palais, se rangèrent en haie et manifestèrent une grande joie. Au moment où le général rendit au dey le capitaine, tous se mirent à crier : « vive la France! » — « La » France est satisfaite, reprit le général; le droit » qu'elle prend de punir elle-même ceux de » vous qui se rendent coupables envers elle, est » maintenant reconnu. » Le dey, Mustapha Pacha, leur adressa aussi une violente allocution, dans laquelle il menaça de faire couper la tête à celui qui oserait encore maltraiter des Français. Tous répétèrent ensemble qu'ils ne le feraient plus.—Le dey déclara ensuite qu'il abandonnait les deux millions que la France lui devait pour le blé qu'il avait fourni dans le temps au directoire, assurant qu'il ne les redemanderait jamais à Bonaparte, dont, disait-il, il avait toujours été l'admirateur et l'ami. Il offrit ensuite des chevaux en cadeau à chaque général.—On lui demanda la remise des Français qu'il retenait prisonniers; il l'accorda. Une seule personne se trouva dans cette position à Alger; c'était un Sarde, qui s'était dit Français, et que notre consul avait pris à son service.

Après cela, on vint offrir des rafraîchissements. Ce fut alors que le dey aperçut Demay parmi les officiers du cortége : « Ah ! ah ! dit-il, te voici » encore, toi ! je te reconnais. »—Demay, provoqué par ces paroles, jugea convenable d'y faire une réponse. « Oui, répliqua-t-il, me voilà. Tu » disais tout-à-l'heure que tu avais toujours été » l'ami de Bonaparte ; cependant, la première » fois que je suis venu, tu ne m'en a pas du » tout parlé avec politesse : tu m'as forcé de cou- » per mes bottes dans ton antichambre, et » tu ne m'as pas offert de quoi me rafraîchir » quand j'ai été devant toi. Tu m'as menacé ; tu » m'as dit que si je ne partais pas, tu m'empri- » sonnerais avec mon consul..... » Demay s'échauffait : le dey se hâta de l'interrompre en riant et disant qu'il n'y fallait plus songer, puisque c'était une chose passée. On sortit du palais au milieu du mouvement d'hilarité que la vive et sérieuse répartie de notre capitaine avait provoqué, et chacun revint à son bord.

L'expédition quitta Alger dans la journée même : on partit pour Tunis où l'on arriva au bout de quatre jours. Le consul de France vint de suite à bord, puis les généraux et les capitaines de la flotte descendirent à terre, comme à Alger, pour aller faire en corps une visite au bey. Nos officiers furent merveilleusement reçus. Le bey avait beaucoup de politesse ; il leur fit un excellent accùeil, et eut l'air d'être satisfait de la démarche qu'on faisait auprès de lui. Il s'entre-

tint beaucoup avec les généraux, puis il les invita, ainsi que tout l'état-major, à venir dîner chez chez lui le lendemain.

Tunis est une ville à-peu-près policée comme nos cités d'Europe. Les habitants voyaient nos officiers sans méfiance et avec plaisir : on pouvait en parcourir les rues, de nuit comme de jour, sans y craindre une insulte. Il y avait en cela une grande différence avec Alger, où l'on ne pouvait faire un pas en sûreté si l'on n'était accompagné d'un janissaire qu'il fallait payer tout exprès.

On se rendit le lendemain après midi à l'invitation du bey, et l'on fut accueilli, comme la veille, avec tous les honneurs possibles. On s'empressa d'offrir aux conviés plusieurs espèces de sorbets et de limonades aussitôt qu'ils furent entrés. Pendant qu'on prenait ces rafraîchissements, le général fit connaître au bey l'objet de sa mission : elle était de réclamer une cinquantaine de personnes, hommes, femmes et enfants de tout âge, que des corsaires étaient venu enlever de nuit dans l'île de Sardaigne, et qu'on retenait en esclavage à Tunis. Le général représenta que de pareilles choses pouvaient être faites par un homme tel que le dey d'Alger, et il s'étonnait que le bey de Tunis les eut souffertes, lui, qui régnait sur un peuple déjà policé, et qui commerçait avec toutes les nations civilisées du monde. Il termina en assurant qu'il demeurait certain de n'éprouver de sa part aucune difficulté

pour la remise des prisonniers qu'il venait chercher. Le bey répondit seulement qu'il n'avait rien à refuser à Bonaparte, puisqu'il en était l'ami sincère. Il invita ensuite ses conviés à se mettre à table.

On avait eu l'attention d'en dresser une exprès pour nos officiers dans l'appartement du bey, et de la couvrir de mets apprêtés à la française. Des esclaves francs, presque tous Italiens, avaient été chargés de les préparer. Le premier ministre du bey fut le seul de ses officiers qui vint s'y asseoir. Le bey se plaça, avec le reste de sa suite, auprès d'une autre table qui était servie à l'orientale.

Le dîner, commencé à trois heures après midi, se prolongea jusqu'au soir : on prit alors congé du bey. On reçut le lendemain les cinquante esclaves qu'on avait réclamés. Bientôt après arrivèrent six chevaux superbes, puis plusieurs tigres, léopards et gazelles que le bey envoyait en cadeau au premier consul : il fit mettre à bord de la division six esclaves turcs pour soigner ces animaux jusqu'à Paris, et il voulut que son premier ministre fit exprès le voyage de France pour en présenter l'offrande en son nom. De beaux chevaux furent encore donnés aux généraux ; chaque matelot reçut une somme de douze francs, et l'on distribua aux navires de la division une quantité de bœufs, de moutons et de volailles. On partit, satisfait du bey et des habitants de Tunis, après avoir demeuré huit jours parmi

eux.—Le quatrième jour suivant, on était revenu dans la rade de Toulon.

PHILOLOGIE.

Coup-d'œil sur l'Idiome Picard en usage dans l'arrondissement d'Abbeville, par M. André De Poilly.

Messieurs,

Notre langue, dès sa naissance, a puisé à toutes les sources; et à peine commençait-elle à bégayer, que déjà elle essayait d'assujettir ses larcins à des formes qu'elle ne connaissait pas bien encore, mais qu'elle pressentait par un instinct inexplicable. Si, dans la contemplation philosophique des langues, on ne marchait pas de merveilles en merveilles, je me demanderais comment tant de dépouilles étrangères sont venues l'enrichir. En effet, pour nous contenter d'un petit nombre d'exemples, « *maison* est celtique, *palais* est latin, *basilique* est grec, *honnir* est teutonique, *rabot* est esclavon, *almanach* est arabe, et *sopha* est hébreu » (1).

D'abord notre langue a conservé à ses emprunts des traces qui suffisaient souvent pour en indiquer l'origine : de là tant de lettres inutiles dans

(1) Comte de Maistre, soirées de St.-Pétersbourg, tome 1er., page 135.

son orthographe primitive ; mais ces traces se sont effacées peu à peu ; et leur absence fait aujourd'hui le désespoir de ces étymologistes qui sont persuadés, avec raison, que dans une langue dérivée, *chaque mot est vrai,* et qu'il ne faut jamais parler de *hasard ni de signes arbitraires* (1).

Pour mieux concevoir la difficulté de remonter à la racine des mots de notre langue, rappelons-nous les diverses métamorphoses qu'elle a subies.

D'abord les Gaules la virent succéder au latin sous le nom de langue *romance* (2), dont les rudiments grossiers sont contenus dans un traité entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, écrit en 842. Cet idiome, on le sait, ne tarda pas à se diviser en deux branches qui, se séparant à la Loire, envahirent, l'une, le midi de la France sous le nom de langue d'Oc, et l'autre, le nord, sous celui de langue d'Oil. Cette dernière, qui se confond avec le picard, a donné naissance à la langue française ; mère pauvre et sans éclat, aujourd'hui oubliée de sa fille, qui, dans le haut point de gloire où elle est parvenue, dédaigne de se souvenir de son origine, dont elle rougit peut-être.

Vous entrevoyez déjà, Messieurs, que ce que

---

(1) *Ibid.*, page 137.

(2) Romanum rusticum.

je me propose en ce moment, c'est d'exhumer quelques-uns des vieux titres de famille de cette noble langue française qui, en marche depuis près de mille ans, va se perfectionnant avec lenteur, quoiqu'elle s'arrête parfois pendant de grands intervalles, comme fatiguée d'une si longue course. Vous entendrez de toutes parts des hommes qui proclament à haute voix, que depuis qu'elle a cessé d'être l'interprète des grands écrivains du XVII^e^. siècle, elle se corrompt tous les jours. Ne les croyez pas, ou écriez-vous : « Malheur à la France ! » Une langue, Messieurs, c'est l'individualité d'un peuple; elle croît avec lui tant qu'il n'est pas arrivé à l'apogée de ses destinées; et la nôtre a cela de particulier qu'elle a changé de caractère à toutes les grandes époques de notre histoire.—Mais ces importantes considérations je les réserve pour un autre essai, et je rentre dans mon sujet.

L'idiome qui nous occupe, Messieurs, offre presque autant de dialectes qu'il y a de bourgs et de villes dans le pays où il se parle. Mais malgré quelques différences dans les inflexions, et quelques mots que le temps a conservés dans un lieu et effacés dans un autre, il ne perd rien de son unité, à-peu-près comme certaines plantes, dont les variétés peuvent toujours se rapporter à une seule et même espèce.

Avouons d'abord que le picard, tel qu'on le prononce aujourd'hui dans notre arrondissement, blesse souvent une oreille délicate; ce qu'il

faut attribuer, en partie, à la grossièreté du peuple, qui en a presque seul conservé l'usage.

Point d'accent tonique en picard; c'est-à-dire, qu'il n'y a point dans chaque mot une syllabe invariablement fixée, sur laquelle doive s'élever la voix. Cette libre allure, si j'ose m'exprimer ainsi, qui permet, dans le débit soutenu et dans la déclamation de ne s'attacher qu'à l'accent oratoire, me paraît, contre l'opinion générale, le plus heureux héritage que la langue française ait reçu de sa devancière.

C'est surtout par la prononciation de l'*e* final que se trahit, souvent même après une longue absence, l'homme né dans notre contrée.

L'*e* fermé se prononce ouvert: *bontè, cafè, aimè;*

Et l'*e* ouvert se prononce fermé : *pére, téro* (pour *terre*), etc.

La peuple, chez nous, semble ne pas reconnaître de voyelles longues dans la prononciation; et de plus, par des élisions, des contractions, des syncopes, il abrége les mots le plus qu'il lui est possible. Par exemple, une famille porte chez nous le nom de Dequevauviller, nom honorablement connu dans le commerce et dans les arts. Le peuple n'a jamais dit que *Gauviller,* trouvant ainsi moyen de gagner deux syllabes sur cinq.

Autre exemple : du mois *Auguste,* nos ancêtres ont fait *aougst;* puis aoûst, puis enfin août, qu'on prononce oût. Cette abréviation, déjà raisonnable, n'a pas pu satisfaire les habitants du comté du Ponthieu; mais comme il était impossi-

ble ici de rien retrancher au nombre des syllabes, ils ont du moins suivi l'analogie qui les guide constamment; et remplaçant un son plein par un son grêle, ils disent le mois d'*eu*.

Mais c'est surtout dans les prénoms que cette fureur d'abréger se remarque; *Dore* pour Théodore, *Chois* pour François, *Zabeth* pour Élizabeth, *Tintin* pour Augustin, *Didine* pour Bernardine, etc.

On sait que nos terminaisons de verbes en *ais*, aussi bien qu'un grand nombre de mots qui finissent aujourd'hui par cette diphtongue, s'écrivirent et se prononcèrent pendant long-temps comme nous écrivons et prononçons encore le mot *roi*. Cet usage dura jusqu'à l'arrivée de Catherine de Médicis en France. « Les Italiens, dont la cour fut alors inondée, dit l'abbé d'Olivet(1), n'ayant pas ce son dans leur idiome, voulurent y substituer le son de l'*e* ouvert; et bientôt leur prononciation, affectée par les courtisans pour plaire à la reine, fut adoptée par le bourgeois. On n'osa plus, selon un auteur contemporain (2), dont voici les termes, *dire* François et Françoise, *sur peine d'être appelé pédant; mais faut dire* Francès et Francèse, comme Anglès et Anglèses. Pareillement *j'étés, je faisès, etc,;* non pas *j'étois, je faisois, etc.* »

---

(1) Remarques sur Racine, dixième remarque.

(2) Henri-Etienne, du nouveau langage français italianisé.

On conçoit que cette révolution dans une partie si considérable de la prononciation, ne s'opéra ni tout d'un coup ni d'une manière uniforme. Boileau faisait rimer *le langage françois* avec *les rigoureuses lois;* et de semblables rimes se trouvent dans Racine. L'incertitude a longtemps régné et règne peut-être encore sur certains mots où se trouve cette diphtongue. Ménage, dans ses observations, veut qu'on prononce *courtais, courtaisie.* Bérain, dans ses remarques sur notre langue, imprimées à Rouen en 1675, veut non-seulement qu'on prononce, mais encore qu'on écrive quoiqu'il *en sait,* il fait *fraid,* je le *crais,* un homme *drait.* Cela rappelle et rend vraisemblable l'anecdote tant de fois racontée au sujet d'une actrice de province, qui, s'étant écriée: « Il revient! ô ciel! puis-je le *craire*? » obligea sa pauvre confidente à lui répondre, pour ne point offenser la rime: « Oui, madame; il revient, et tout couvert de *glaire.* »

La prononciation pleine de la diphtongue *oi* s'est invariablement conservée dans le picard: j'aim*ois* (prononcez: *j'aimoé* et non j'aimoè), j'all*ois,* etc; il a même remplacé par cette diphtongue la diphtongue *ai* qui existait dans certains mots de la langue commune avant l'influence italienne; *moitre* pour *maître, foire* pour *faire, foit* pour *fait, moison* pour *maison.* Enfin cette diphtongue lui plaît tant, qu'il dit *broisse* pour *brosse, encoire* pour *encore, mentoire* pour *menteuse.*

Chez nous, le *ch* a la prononciation du *k*. *Canter* pour *chanter*, *car* pour *char*, *péke* pour *pêche*, *caine* pour *chaîne*, *k'veu* pour *cheveu*, *kévre* pour *chèvre*.

Par une espèce de compensation on dit : *ch'est* pour *c'est*, *j'aperchois* pour *j'aperçois*, *limachon* pour *limaçon*, *manchon* pour *maçon*, *Franchois* (prénom) pour *François*.

Le *g* remplace ordinairement le *j* devant l'*a* : *gatte* pour *jatte*, *gartière* pour *jarretière*, *gardin* pour *jardin*, *gambon* pour *jambon*.

An ou *en* se prononce presque toujours *ein* : *veinde* pour *viande*, *feime* pour *femme*, *greind* pour *grand*.

E remplace quelquefois *a* dans le milieu d'un mot : *gléner* pour *glaner*, *gléneur* pour *glaneur*, *sercler* pour *sarcler*.

U se prononce *eu* devant une *m* ou une *n* : *eune* pour *une*, *heumer* pour *humer*, *rheume* pour *rhume*, *leune* pour *lune*.

O remplace *ou* dans quelques mots : *morir* pour *mourir*, *sofrir* pour *souffrir*, *prové* pour *prouvé*.

La finale *eur* se prononce *eu* : *meinteu* pour *menteur*, *pékeu* pour *pêcheur*, *soneu* pour *sonneur*.

Les finales *a*, *as*, *at*, *ap* et *al* se prononcent *o* : *vo* pour *va*, *il o* pour *il a*, *ko* pour *chat*, *dro* pour *drap*, *mo* pour *mal*, *k'vo* pour *cheval*.

La finale *ou* se change en *eu*, *leu* pour *loup*,

cleu pour *clou*, *seu* pour *sou* (adjectif); *cailleu caillou*.

La finale *eu* se change en *u*; *Diu* pour *Dieu*, *viu* pour *vieux*, *fu* pour *feu*, *liu* pour *lieu*.

La finale *au* se change eu *ieu*; *nouvieu* pour *nouveau*, *bieu* pour *beau*, *capieu* pour *chapeau*.

L'article, en picard, subit quelques modifications remarquables; 1°. au féminin singulier devant une consonne : *elle feime* pour *la femme*; *d'olle feime* pour *de la femme*, *alle feime* pour *à la femme*. 2°. Au pluriel devant une voyelle ou une *h* muette, *eudes hommes* pour des *hommes*.

Adjectifs possessifs, sing. masc. *min*, *tin*, *chin* ou *sin* : *min* livre, *tin* livre, *sin* livre ou *chin* livre.

Sing. féminin, ou devant un nom, même masculin, commençant par une voyelle ou une *h* muette, *emn'*, *eutn'*, *eussn'* : *emn'homme*, *eutn'-arbre*, *eussn'eime*; *mon homme*, *ton arbre*, *son ame*.

Pluriel : comme en français, excepté *leus hommes* pour *leurs hommes*.

Adjectifs démonstratifs : *chu livre*, *cholle feime*, *ch'l'homme* : *ce livre*, *cette femme*, *cet homme*. Au pluriel, *chés* : *chés hommes*.

Pronom démonstratif. *Cho*, pour *ce*, *ceci* ou *cela*; l'*o* s'élide devant une voyelle ou l'*h* muette; *ch'est cho*; *c'est cela*. On dit aussi quelquefois *ho* avec une forte aspiration : *comme ho*; *comme cela*.

EXEMPLES DES PRONOMS PERSONNELS.

Devant un verbe commençant par une consonne.		Devant un verbe commençant par une voyelle.
Euje	lis	J' aime
Tu	lis	T' aimes
I	lit	Il aime
Os	lisons	Os aimons
Os	lisez	Os aimez
I	lis'tent.	Ils aim'tent.

La troisième personne du pluriel de ces verbes est remarquable, elle remplace constamment dans notre dialecte, la troisième personne plurielle en *ent* des verbes de toutes les conjugaisons à tous les temps et dans tous les modes.

Les pronoms personnels, employés comme régimes ou comme attributs, sont au pluriel les mêmes qu'en français; mais au singulier, ils changent : *à mi, à ti, à li; ch'est mi, ch'est ti, ch'est li;* à moi, à toi, à lui; c'est moi, c'est toi, c'est lui.

Le picard a une terminaison particulière de l'imparfait de l'indicatif, la voici :

J'	ét ois (1)	Euje	lis ois	J'	avois.
T'	ét ois	Tu	lis ois	T'	avois.
Il	ét oit	I	lis oit	Il	avoit.

(1) Cette diphtongue, comme nous l'avons dit, conserve toujours son ancienne prononciation.

Os ét oimes	Os	lis oimes	Os avoimes
Os ét oites	O	lis oites	Os avoites
Is ét oitent.	I	lis oitent.	Is avoitent.

Voici une phrase dans laquelle on trouvera cet imparfait ; prononcée par un picard, elle paraîtrait inintelligible à un étranger : « Où qu'*os coukez*?— *Os coukons* où qu'*os coukoimes*. » C'est-à-dire, « Où est-ce que vous couchez? — Nous couchons où nous couchions. »

Je ne prétends pas, Messieurs, que toutes les formes que je viens de citer, appartiennent à l'ancien langage. Je sais trop bien qu'un idiome qui est abandonné depuis plusieurs siècles aux dernières classes du peuple, et qui, dans un si long espace de temps n'a jamais été fixé par l'écriture, s'est nécessairement corrompu ; mais il est possible que dans cette vieille poussière on trouve quelques débris utiles ; et c'est pour cela que je l'ai recueillie.

Après ces considérations générales, j'arrive à ce qu'une langue a de plus durable, aux mots. Parmi ceux dont je vais vous offrir la liste, vous en reconnaîtrez beaucoup que le français a adoptés avec quelques changements ; mais vous en verrez beaucoup aussi, ou qu'il a oubliés depuis quelques siècles, ou qu'il a entièrement dédaignés. Au reste ces mots qui n'ont jamais fait partie de la langue commune sont très-vieux dans ce pays, puisqu'ils sont parvenus jusqu'à nous par une tradition non interrompue.

Je commencerai par les mots qui m'ont paru avoir une origine grecque. Mais auparavant je me permettrai de vous rappeler que c'est une règle incontestable dans la science étymologique, de ne prêter aucune attention aux désinences. On doit les regarder comme un cachet que chaque langue imprime sur ses larcins pour se les approprier.

Je préviens que pour mieux saisir quelques-unes des étymologies qui suivent, il est nécessaire de connaître la véritable prononciation des anciens Hellènes, laquelle nous a été transmise par leurs descendants, et même en partie par l'église latine, puisque en prononçant le peu de mots grecs qu'elle a conservés dans ses chants sacrés, elle dit *kyrie* et non *kurie*, *eleison* et non *eleeson*, *imas* et non *emas*, etc. Cette prononciation, que je noterai toutes les fois que l'occasion s'en présentera, est adoptée aujourd'hui par un grand nombre de nos savants, et particulièrement par M. Boissonnade.

Voici d'abord des mots, ou qui ont passé dans la langue française avec quelques changements, ou qui, sans y avoir obtenu droit de bourgeoisie, sont employés par le peuple dans d'autres provinces que celle de Picardie (1).

---

(1) Étant obligé d'employer les caractères ordinaires pour écrire des mots grecs, je préviens que je me servirai de *k* pour remplacer le *kappa*, et de *kh* pour remplacer le *chi*. Le *rau*, au commencement d'un mot, sera remplacé par *rh*, etc.

Rheume (un rhume). Grec : *rheuma*, une fluxion.

Leker (lêcher). Grec : *leikho*.

Coper (couper). Grec : *kopo*, primitif de *kopto*.

Kien (chien). Grec : *kuon*, prononcez *kyon*.

Caud (chaud). Grec : *kauma*, chaleur.

Planke (planche). Grec : *plax*, génitif : *plakos*, une tablette. De cette racine dérive aussi le mot français *une plaque*.

I m'a agoni de sottises (il m'a accablé d'injures). Le verbe *agonir* vient évidemment du grec *agonizomai*, combattre, livrer bataille.

Treuer (trouer). Grec *trao;* on peut aussi le dériver de *troo*, primitif de *titrosko*, percer.

Brasser (faire). Ce mot, toujours pris en mauvaise part, est très-fréquemment employé par nos campagnards, qui certes ne l'ont pas tiré de la profession de brasseur, inconnue à la plupart d'entre eux. *Quest-ce qu'i brasse*? (qu'est-ce qu'il fait)? Grec : *prasso*, faire. Rien n'est plus commun que le changement de la tenue *pi* en sa moyenne *bêta*, et réciproquement.

Kminée (cheminée). Grec : *kaminos*, un fourneau. Il est vrai que ce mot peut dériver immédiatement de *caminus*, que les Latins ont pris aux Grecs.

On m'objectera peut-être que dans cette nomenclature il se trouve des mots qui ont pu venir d'une autre source que de la langue grecque. Par exemple, on pourra dire que notre mot picard *rheume* est pris du mot anglais (*rheum*)

qui a la même signification. Ce serait une erreur. *Rheum* n'a pas sa racine dans les langues du nord, et sans aucun doute, ce mot, comme une foule d'autres qui appartiennent à notre ancien langage, a été porté tout fait à nos voisins d'outre-mer par les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, dont un grand nombre, pour le dire en passant, étaient nos compatriotes.

On pourra m'objecter encore que plusieurs de mes mots picards, tels que *kien* pour *chien*, *coper* pour *couper*, etc., ne sont que des corruptions de mots français. Autre erreur : qu'on se rappelle donc que le picard ne peut avoir corrompu le français, puisque au contraire c'est le français qui a introduit des changements dans plusieurs mots picards.

Voici maintenant des mots picards tirés du grec, que le français a entièrement dédaignés. Plusieurs de ces mots sont propres à notre arrondissement :

Je commence cette seconde liste par une observation qui me paraît fort importante. A quatre lieues de cette ville, il existe un petit port, St.-Valery, que des titres authentiques (voyez la *Gallia Christiana*) prouvent avoir été nommé autrefois *Leuconaus*. Coupons ce mot après les deux premières syllabes, et sans avoir recours à la moindre altération, nous obtiendrons deux mots grecs dont la réunion conviendra parfaitement à la localité : *leucos*, blanc, *naus*, vaisseau : *lieu blanc où des vaisseaux se réunissent*.

Ce qui suit, tiré de l'histoire même de cette ville, n'est peut-être pas moins digne d'attention. Lorsque le système municipal florissait dans nos murs, notre *mayeur*, pour marque distinctive de sa puissance annuelle, portait, attachée à sa ceinture, une bourse violette, à fermoir d'argent, laquelle avait sans doute plusieurs compartiments ou divisions, puisque ce magistrat y conservait le sceau de la cité, y enfermait les dépêches de la cour, et y déposait les placets qu'on lui remettait quand il parcourait la ville. Cette bourse se nommait *la tasse*. On a souvent disputé sur l'étymologie de ce mot, parce qu'on n'a pas voulu l'aller chercher où elle se trouvait. Pour moi il est évident que *tasse* vient du verbe grec *tasso*, qui signifie *placer, ranger, mettre en ordre.*

Je continue ma nomenclature :

Calée (une nichée). Grec : *kalia*, un nid.

Rio (un ruisseau). En espagnol *rio* signifie *rivière*. Ce mot, en usage sur les bors du Mançanarès et sur ceux de la Somme, a pour racine le verbe grec *rheo*, couler.

Calypette (espèce de coiffure de femme, qui couvre les oreilles et qui, dans quelques cantons, a une grande ressemblance avec le bonnet phrygien). Grec : *kalupo*, primitif de kalupto (prononcez kalypo et kalypto) : couvrir, voiler.

Paure (pauvre : un *paure* homme). Grec : *pauros*, paucus, non multus.

J' su téné (je suis fatigué). Grec : *teino*, je

m'étends ; effet que produit la fatigue.

Émitan ou *mitan* (milieu et moitié. Il a fait un trou dans l'*émitan*, il m'en a donné le *mitan;* c'est-à-dire : il a fait un trou dans le milieu, il m'en a donné la moitié). Ce mot a deux racines grecques; la première est *emi,* radical de *emisus,* d'où viennent nos mots français mi et demi ; la seconde est le verbe *tamno*, couper, diviser ; en sorte que *mitan* ou *émitan* signifie division ou partage en deux parties égales.

Il a rymé (il a fait une gelée blanche) ; du verbe grec *krumeo* (prononcez : *krymeo*) ; je suis gelé ; par le simple retranchement du *kappa,* dont la prononciation n'est pas d'une grande importance devant la liquide *rau.* C'est ainsi que de *gnoo* ou *gnomi,* primitif de *gignosco,* les Latins ont fait *nosco*, parfait : *novi.*

Du verbe *rymer* dérive le substantif une *rymée,* c'est-à-dire une gelée blanche.

Eule (de l'huile). Grec : *elaion ;* prononcez *elæon.*

Eziers (je connais les *eziers* de la maison ; c'est-à-dire, j'en connais les êtres, les différentes places). Grec : *ezo,* placer.

Mustiner (tricher au jeu). Ce verbe ne viendrait-il pas de l'expression *moustin,* employée par les Attiques pour *mou estin,* cela est à moi? En effet quand un enfant dit à un camarade avec lequel il joue : *tu mustines* ! N'est-ce pas, dans beaucoup d'occasions, comme s'il lui disait : *tu prends ce qui m'appartient*?

Du verbe *mustiner* dérivent *mustineur* (celui qui triche), et *mustins,* employé au pluriel. *Les mustins en reviennent toujours* est une manière de parler proverbiale, qui signifie que les mauvais effets d'une tricherie retombent à la longue sur celui qui se l'est permise.

Kenne et *kenat* (le premier signifie une cruche, le second, un couvet). Serait-ce hasarder beaucoup que de dériver ces mots de l'adjectif grec *kenos*, vide?

Enfin, je crois qu'il y a des radicaux, sources aujourd'hui inconnues, où les Grecs et nos pères ont également puisé. Par exemple, le substantif grec *rhakos* signifie des haillons, des habits déchirés; il signifie aussi des rugosités sur la peau; enfin, il signifie un gueux, un homme de rien. N'est-il pas vraisemblable que ce mot qui, dans ses diverses acceptions exprime des objets désagréables, dérive du même radical que les mots picards suivants, qui, sans avoir les mêmes significations, représentent aussi des objets repoussants :

Rake (de la boue); d'où dérive *enraké* (embourbé); et *rakion* (gros crachat), d'où dérive *raker* (cracher).

Je termine cette première partie. Si mes occupations m'eussent laissé plus de loisir, je ne doute pas que je n'eusse pu grossir les deux listes précédentes. Telles qu'elles sont, elles suffisent pour indiquer des traces assez profondes de grec dans les mots de notre ancien et de notre nou-

veau langage. Maintenant si nous nous demandons d'où vient cette communauté de racines dans deux langues parlées par des peuples entre lesquels aucun monument antique, aucune tradition ne laisse lieu de soupçonner qu'il y ait jamais eu le moindre commerce; si ensuite, nous élevant au-dessus de la forme matérielle des mots, nous nous demandons aussi quelles sont les causes de ces étonnants parallésismes du grec et du français, recueillis par Henri-Étienne et par le comte de Maistre; si, remontant encore plus haut, nous nous demandons enfin quels chaînons mystérieux rattachent notre langue au sanskrit par l'intermédiaire de la langue des Hellènes avec laquelle il a de si merveilleuses analogies : l'impossibilité de résoudre ces difficultés nous convaincra d'une vérité bien affligeante pour notre orgueil scientifique : c'est qu'il y a dans l'histoire du genre humain des profondeurs qu'il ne nous est pas encore donné de pénétrer. Que cette conviction, Messieurs, ne nous décourage pas. Placés sur les limites d'un avenir *qui doit renouveler la face de la terre*, recueillons jusqu'aux moindres vestiges d'un passé qui s'efface chaque jour davantage. Un temps viendra, n'en doutons pas, où le génie, s'emparant des matériaux que nous aurons amassés, les soumettra, en les comparant, à d'étonnantes combinaisons, et parviendra à formuler une nouvelle science qui n'a pas encore de nom.

Je vais offrir maintenant le tableau de nos

mots picards non compris dans les deux listes précédentes. Non-seulement ce tableau est imparfait, mais mon ignorance des langues du nord, dans lesquelles j'aurais sans doute puisé plusieurs étymologies, le prive d'un grand intérêt. Toutefois, qui peut prévoir si cet essai, tout imparfait qu'il est, ne renferme pas quelque expression qui mettra un jour de laborieux savants sur la voie de précieuses découvertes? Voici ce que dit le comte de Maistre dans ses Soirées de St.-Pétersbourg: « Les dialectes, les patois, et les noms propres d'hommes et de lieux me semblent des mines presque intactes, d'où il est possible de tirer de grandes richesses historiques. »

Je préviens que j'ai rejeté à dessein plusieurs mots qui m'ont paru n'être que des importations modernes; je préviens aussi que je ne m'astreins à aucun ordre.

Troisième liste des mots picards en usage dans l'arrondissement d'Abbeville.

D'où vient *harnu* ou *hernu*? *il fait du hernu,* c'est-à-dire: il tonne.

Fiu est comme fils un débris de *filius;* peut-être conserve-t-il plus de traces de son origine que le mot usité.

Réne (*rana*). Le peuple se sert toujours de ce mot pour désigner une grenouille.

Pichon (piscis); poisson.

Séu, masculin. C'est le nom que l'on donne chez nous au sureau.

Kére pour *choir, tomber; keu* pour *chu, tombé. Il a keu, i s'est quitté kére;* il est tombé, il s'est laissé tomber. Ce dernier exemple offre le verbe quitter pris dans un sens tout particulier.

Einhui pour aujourd'hui. Ce mot est composé de la proposition *en* et du vieux mot *hui*, qui marque le jour où l'on est.

Il est un mot, fort en un usage chez nous, qui n'a pas tout-à-fait son équivalent en français dans le verbe *contrefaire*. Ce mot, dont j'ai vainement cherché l'étymologie, est *remangler*. Il signifie : imiter les habitudes du corps et le langage de quelqu'un d'une manière grotesque, et dans l'intention de faire rire aux dépens de la personne imitée.

Itou aussi.

Où est-i einvoi? disent nos campagnards, ce qui signifie : où est-il allé? Cette expression peut s'expliquer ainsi : où est-il en voie (*in viâ*).

Du fiein pour du fumier. De ce mot picard vient le mot français *fiente*.

Érifler, arracher légèrement la superficie de la peau par accident. Je me suis *érifié* la main.

Du mot précédent vient le substantif *érifiure*. Je me suis fait une *érifiure*.

Ces deux mots sont d'un usage si fréquent et si commode que j'ai vu des personnes, instruites d'ailleurs, les croire français. Autrefois on a dit, dans la langue commune, *arrifler* au lieu d'*érifler*.

S'*égraffigner*. C'est un vieux mot français

resté en usage chez nous. Il signifie s'égratigner avec la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

Ratrucher, c'est enlever avec un morceau de pain et même avec les doigts ce qui reste attaché à une assiette ou à un plat dans lequel il y a eu quelque ragoût. On dit aussi une assiette bien *ratruchée* pour indiquer qu'il n'y reste rien.

Mucher (cacher) se trouve dans nos vieilles chroniques. Un romancier (1), qui en a voulu imiter le langage, a dit : « Il me *muche* ses faits et ses gestes. » Ce verbe est très-usité dans notre arrondissement ; de lui vient l'expression familière, mais française, *en muche-pot* ou *en musse-pot*, c'est-à-dire, *en cachette*. Chez nous on dit *en muche-tin-pot ;* ce qui signifie littéralement *en cache-ton-pot*.

Être à l'ancre ; être hors d'haleine.

Une gléne (gallina), une poule.

Feurre, s. m., pour paille. Vieux mot français.

Une méquaine, une servante. Dans nos vieux auteurs on trouve *méquine* pris dans le même sens.

Une méquinette, c'est-à-dire un meuble de servante, de cuisinière, dérive du précédent. C'est un cercle de fer applati, avec une longue anse du même métal, que l'on suspend au bout de la crémaillère, et sur lequel on place le vase

(1) *Les Écorcheurs* du vicomte d'Arlincourt, 2e. vol., pag. 71.

que l'on veut soumettre à l'action du feu.

Étampi, adj. Il est *étampi*, c'est-à-dire, il est debout.

Grignette à grignette; peu à peu.

Une *aré* ou une *airé*, une averse de peu de durée.

Bellot, bellote; diminutif de beau.

Bos, un bois.

Déboquer en dérive sans doute. Il signifie : sortir inopinément d'un bois; et par extension, sortir d'un lieu où l'on ne soupçonnait pas que vous fussiez, apparaître tout-à-coup. *Comme euje déboquois, i déboquoit itou*, me disait un jour un paysan. Il voulait dire, en parlant d'un de ses camarades : Comme je sortais de la forêt, il en sortait aussi.

Réder, être amateur. Il *réde* de tulipes, de pigeons, etc.

Rédeur, amateur de choses rares.

Une réderie, un objet digne de l'attention d'un *rédeur*.

Un courtiu, un jardin.

Une énette (anas), un canard.

Un gartiu, une jupe de dessous.

Un chinoir, un tablier.

Un cotron, un jupon. C'est sans doute une abréviation pour *cotte ronde*.

Une pemme, une pomme.

Une pronne, une prune.

Réinkéri, féminin ; du chèvre-feuille.

Un cadoreu, un chardonneret.

Berlinguer, lancer en l'air une pièce de monnaie en lui imprimant avec le doigt un mouvement de rotation sur elle-même ; jouer à croix ou tête.

Déturber (*déturbare*), troubler.

Une rembarbé ou *reimberbé*, une petite gelée blanche.

Une kreimbili, une crémaillère.

Un ran, un bélier. C'est le mot anglais *ram*.

Un toire, un taureau.

Un ka-ouein, chat-huant.

Mazière, subst. fém. C'est le bord extrême d'un fossé, d'une rivière. Il est *à mazière*, c'est-à-dire, il est tellement sur le bord de l'eau qu'il ne peut plus avancer sans y tomber.

Reindenne, subst. fém., fréquemment employé par nos matelots. Il signifie une petite vague dans la rivière, sur-tout au moment de la marée.

Buker, frapper. *O buke à ll' porte*, on frappe à la porte.

Rembuker, battre.

Étombi, engourdi.

Tretous ou *tertous*, tous.

Nase, fém., de la morve ; du latin *nasus*, le nez.

Boin, *boine*, pour bon, bonne.

Chonc, cinq.

Secans, quelques ; peut-être de *secare*, couper, diviser.

Saker et *désaker*, tirer hors de..... Exemple : *il a saké secans sous de s'poke ;* il a tiré quelques

sous de sa poche.

Argucher quelqu'un, le taquiner.

Un pater, un sou.

Un ramon, un balai. C'est un vieux mot français ; de *ramus*, une branche d'arbre.

Ramoner, balayer. Il est français, mais pas dans ce sens.

Un colet (*caulis*); sorte de chou.

Béer, vieux mot français, c'est regarder.

R'guetter, c'est regarder avec plus d'attention.

Raviser (qu'il ne faut pas confondre avec *se raviser*), c'est regarder avec réflexion.

Pio, fém.: *piote;* petit.

Un molet, un peu.

Un tolinet; très-petit fagot en usage dans ce pays pour allumer le feu.

Une caïelle, une chaise.

Un cadot, un fauteuil.

Se cadoter, dérivé du mot précédent ; se renverser sur un fauteuil, se donner ses aises.

S'affoler, mot français qui signifie *devenir fou*. En picard, *s'affoler*, c'est se blesser.

Chopper, vieux mot français ; heurter.

Il est vêpre, disent les habitants de nos campagnes, ce qui signifie: il est soir. Ce mot a été français dans ce sens. Dans la comtesse d'Escarbagnas, de Molière, scène XVII, M. Bobinet dit: « Je donne le bon *vêpre* à toute l'honorable compagnie. »

Réu, adj. *J' su réu;* c'est-à-dire, je m'avoue vaincu, je ne puis résoudre la difficulté qu'on

me propose.

Margoulette, machoire : casser la *margoulette* à quelqu'un.

Ost. Ce mot est employé par nos vieux écrivains : *l'ost* des ennemis ; c'est-à-dire, leur armée ou leur camp. Nos paysans s'en servent aujourd'hui pour signifier un troupeau, mais ils aspirent fortement l'o : un *ost* de moutons.

Du mot précédent dérive peut-être *ostenne*. On donne ce nom à un lieu situé sur le versant du Mont-Caubert, auprès de l'ancien camp romain. Là, de temps immémorial, les enfants du faubourg se rendent en troupe tous les ans le jeudi et le vendredi de la Semaine sainte, après l'office appelé Ténèbres. Dès qu'ils sont arrivés à l'*ostenne*, ils s'asseient sur la terre, la frappent de maillets dont ils sont tous armés, et poussent des cris lugubres. Aucune tradition n'indique l'origine de cette singulière cérémonie.

Ante. Dans plusieurs villages de nos environs on dit *emn'ante* pour *ma tante ;* mais souvent cette expression n'est pas employée dans les villages voisins. Elle a probablement la même racine que le mot anglais *aunt*, qui signifie aussi *tante*.

Dans les mêmes villages, on dit *emn'ennette* pour *ma nièce*. *Ennette* me paraît un diminutif de *ante*.

Un clairon signifie un éclat passager de la lune ou du soleil pendant une nuit ou un jour obscur.

R'chiner, faire collation.

Une ringhi, une rangée.

Une loé, d'autres disent une *leué*. C'est une pièce de pâtisserie de forme arrondie et du poids d'une demi-livre, qui renferme, entre deux croûtes assez semblables à celles du pain, une pâte levée que l'amateur imprègne de beurre pendant qu'elle est chaude. Je crois que le nom primitif est *leué*, mot naturellement formé de l'adjectif *levé*, par le changement de l'*u* consonne en l'*u* voyelle, comme le disaient les anciens grammairiens.

Épinte. Je ne serai qu'une *épinte* : je ne serai pas long-temps. — *Eune boine épinte*, un temps assez considérable.

Une affulette, espèce de voile noir dont les femmes de la campagne se couvrent à l'église.— *Affuler*, coiffer; elle est bien *affulée*. De ce mot picard dérive le mot français *affubler*, couvrir, envelopper.

Gramain, beaucoup.

Un picheux, sorte de robe à l'usage des petits enfants.

Une cachoire ou *une chassoire*, un fouet.

Du cachuron ou *chassuron*, ficelle propre à faire une mèche de fouet.

Houveau ou *houvieu*, grosse javelle.

Mier, manger.

Maker, manger gloutonnement.—Un *makeu*, un grand mangeur. Ces mots dérivent, je crois, de *machoire* prononcé *makoire*.

Démaker, vomir; un *démakeu*, celui qui

vomit.

Gogner, loucher. *Un gogneux*, celui qui louche.

Ratincher (se), diminuer, se contracter.

Recran : j' su r'cran ; je suis harassé. On dit en français *recru* dans le même sens ; mais cette expression a vieilli.

Un coffin, un étui. Il est français quand il est employé pour signifier un petit panier d'osier. Ce mot a pour racine le substantif grec *kophinos*, dont les Latins ont fait *cophinus*. Remarquons qu'en anglais le même mot signifie un *cercueil*.

Un hourlon (aspirez l'*h*), un hanneton.

Coconier, coquetier ; marchand qui achète dans les fermes les œufs, le beurre et la volaille pour les revendre sur les marchés.

Sié. Mot employé dans deux sens différents :

1°. Prononcé d'une seule syllabe, *sié* est une particule affirmative : *sié, i m'o trompé*, oui, il m'a trompé. Je crois que c'est une abréviation des mots *ainsi est* (*sic est*).

2°. *Sié*, quand on prolonge la prononciation de la dernière syllabe, est une exclamation qui exprime à la fois refus et dédain. Par exemple, faites à une femme du peuple une proposition à laquelle son orgueil ou sa délicatesse l'empêche de condescendre, elle vous répondra : *qui ! mi ! sié !* et plus elle prolongera l'*é* final, plus le refus sera formel.

Moignot, enfant-de-chœur. Je crois que c'est un diminutif de *moine*, parce que les enfants-de-

chœur avaient autrefois la tête rasée comme la plupart des moines.

Badré, fém., espèce de bouillie épaisse dont on fait une pâtisserie grossière : *tarte à la badré.*

Hagneux, mauvais sujet. De là, le mot français *hargneux.*

D'oll hagne, de la canaille insolente.

Doreux; être *doreux*, être délicat. Le verbe français *se dorloter* en dérive sans doute.

Porter à grin grin d'aisselle, se dit de deux personnes qui forment, en se prenant les mains, une espèce de brancard sur lequel elles portent une troisième personne, qui s'affermit en jetant un bras autour du cou de chacun des porteurs.

Chorche. On dit d'une personne ou d'une chose qui exhale une mauvaise odeur : *elle sent la chorche*, ou *elle pue comme une chorche.* Quelques étymologistes picards, en parlant de cette expression, beaucoup plus commune autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui, ont voulu y voir une corruption du mot anglais *church*, parce que, disent-ils, quand on enterrait dans les *églises*, ces lieux sentaient mauvais. Mais prétendre que dans le moyen-âge la population d'une grande ville ait fait de l'expression *sentir l'église* l'équivalent de *puer*, n'est-ce pas trop oublier le respect que nos dévots aïeux avaient pour l'enceinte de leurs temples? D'ailleurs si nous avions emprunté aux Anglais, pendant leur séjour chez nous, cette manière de parler fort extraordinaire, on la retrouverait dans leur langue; ce qui n'est

pas.

Ma que (pour *mais que*), expression qui répond au *but* des anglais dans les phrases restrictives. Exemples : je n'en ai *ma qu'*une, je n'en ai *ma que* deux; littéralement : je n'en ai pas, *si ce n'est que* j'en ai un; *si ce n'est que* j'en ai deux. En français : *je n'en ai qu'un, je n'en ai que deux.*

J'aurais pu augmenter cette liste d'un grand nombre d'expressions ou vieillies ou entièrement tombées en désuétude, qui sont toujours en usage chez nous. Telles sont *treuver*, employé par Molière et par Lafontaine, pour *trouver; mie* pour *pas* ou *point*, *papin* pour *bouillie*, *bailler* pour *donner*, *soudère* ou *soudard* pour *soldat*, etc. Il suffira d'avertir que la plupart des mots de nos anciennes chroniques qu'a rejetés le caprice ou la délicatesse des temps modernes, se retrouvent plus ou moins bien conservés dans l'idiome de notre arrondissement. Les tours de phrases du bon Froissart ont même une analogie frappante avec les constructions de nos paysans; et, à part la grossièreté de la prononciation, on peut, au milieu d'une de nos fêtes de campagne, se former une idée assez juste de la langue française, telle que nos pères la parlaient dans le XIV^e^. siècle.

Littérature.

POÉSIES HÉBRAIQUES

Traduites en vers par M. André De Poilly.

L'auteur, sous ce titre collectif, a lu dans plusieurs séances la traduction de trois ouvrages tirés des livres saints. Ce sont les *Lamentations sur la ruine de Jérusalem*, par Jérémie ; le *Livre de Ruth* et la *Prophétie de Nahum*. Il a cru que ces trois pièces, par la diversité de leurs genres (élégiaque, historique et lyrique) pouvaient suffire pour donner une idée assez juste de la littérature sacrée.

Ce recueil, auquel l'auteur a joint une préface et des notes, étant trop volumineux pour être ici offert au public, nous allons en extraire le chapitre deuxième des *Lamentations*. Le prophète, après avoir continué à déplorer la ruine de Jérusalem, exhorte Sion à avoir recours au Seigneur.

Sur tes charmes, jadis dans l'Orient célèbres,
Quelle main répandit ces profondes ténèbres?
Et comment le Seigneur, ô fille de Sion,
Des cieux où l'on voyait briller ta tête altière,
T'a-t-il fait tomber sur la terre?
Au jour où te frappait son indignation,
Avait-il perdu la mémoire
De ce temple fameux, marche-pied de sa gloire?

Son bras vengeur dispersa
Tout ce qu'offrait de beau Jacob et ses provinces.
Rien ne fut épargné : les remparts de Juda
Sont tombés devant Jéhovah.
Il a couvert d'opprobre et le peuple et ses princes.

Contre ses ennemis sa main les soutenait;
Il l'a retirée en arrière.
Leur force vers l'orgueil souvent les entraînait;
Il l'a brisée; et sa colère
Allume un feu qui, rapide torrent,
S'étend au loin, et dévore en courant.

Il a tendu son arc et ses flèches puissantes
Ont percé sans distiction
Les braves qu'enfermait l'enceinte de nos tentes.
Qui peut lui résister? son indignation
Est une flamme étincelante
Qui paraît tout-à-coup et glace d'épouvante.

Ennemi sans pitié, le Seigneur nous poursuit.
Citadelles, châteaux, remparts, tout est détruit.
Israël est en deuil, et Juda se lamente.

Lui-même a renversé son divin pavillon !
Ce temple, où reposait sa bonté tutélaire,
Est semblable au verger dépouillé, solitaire.
Il a fait oublier ces fêtes de Sion
Qui charmaient nos pieux ancêtres;
Il livre à la dérision
La majesté des rois, la sainteté des prêtres.

Il a maudit l'autel qui lui fut consacré.
Aux mains des Chaldéens sa colère a livré

Les tours qui défendaient la sainte forteresse;
Et les incirconcis, dans ces augustes lieux,
Ont poussé des cris d'allégresse,
Comme aux fêtes de leurs faux dieux.

Jéhovah, se vengeant de cette ville altière,
Sur ses tristes débris étendit le cordeau.
Tout disparut sous le divin niveau :
Les redoutables murs ne sont plus que poussière.

Des gonds d'airain, des immenses verroux
Il a rompu l'inutile barrière ;
Et les portes n'ont pu résister à ses coups.
Du peuple dont lui-même a hâté la défaite,
Il livre aux nations les princes et le roi.
Il a brisé les tables de la loi ;
Sa voix n'inspire aucun prophète.

Par la cendre souillés, du cilice vêtus,
O fille de Sion ! tes vieillards se sont tus (1).
Ils demeurent assis tristement sur la terre.
Tes vierges, auprès d'eux, cachent dans la poussière
Leurs fronts, que sans rougir elles ne lèvent plus.

Témoin de tes douleurs, témoin de tes alarmes,
A force de verser des larmes,
J'ai senti mes yeux s'affaiblir.

---

(1) *Conticuerunt senes*, dit la Vulgate. Dans cette haute antiquité, c'étaient les vieillards qui jugeaient les différents, qui délibéraient sur les affaires publiques. Leur silence prouve que tous les liens de la société étaient rompus.

J'ai vu.... mon cœur brisé, mes entrailles émues
Ont pour jamais en moi gravé ce souvenir....
De malheureux enfants, au milieu de tes rues,
Exhaler leur dernier soupir.

« N'avons-nous plus de pain, ma mère?
» Le vin, où donc est-il? que je me désaltère! »
Ils disaient, et frappés comme d'un coup mortel,
Tombaient, en expirant, sur le sein maternel.

A qui te comparer, ou qui vient à ton aide?
Coupable fille de Sion!
Est-il encore quelque remède
A ta profonde affliction?
Tes maux sont une mer dont notre faible vue
Ne peut mesurer l'étendue.

De tes prophètes faux le langage imposteur
Jamais au repentir ne prépara ton cœur;
Mais tu t'empressais de les croire,
Lorsque, t'affermissant dans ta perversité,
Ils te promettaient la victoire (1),
Et l'affreux Chaldéen fuyant épouvanté.

Pour applaudir à ton ignominie
Le voyageur marcha plus lentement,
Te saluant d'un aigre sifflement,
Et disant avec ironie :

La Vulgate dit: *Viderunt autem tibi assumptiones falsas et ejectiones. Assumptiones* s'entend du butin que ces faux prophètes promettaient après la victoire, et *ejectiones*, de l'assurance qu'ils donnaient que l'ennemi serait repoussé.

« La voilà donc, cette fière cité,
» De l'univers entier la joie et la beauté ! »

Tes ennemis n'ont plus ouvert la bouche
Que pour vomir des discours insolents.
Sur tes sanglants débris jetant un œil farouche,
Ces vainqueurs ont grincé les dents ;
Et bondissant d'une féroce joie,
Ils se sont dit : « Dévorons notre proie !
» Car ce jour que nous attendions,
» Il est venu, nous le voyons ! »

En punissant tes fils coupables,
Jéhovah remplissait avec fidélité
De ses oracles saints les arrêts immuables :
Il devait ta ruine à ton iniquité.
Tu l'as vu : sa main vengeresse
Accrut des Chaldéens le pouvoir détesté,
Et pour eux te rendit un sujet d'allégresse !

Le cœur de tes enfants pleurant sur tes débris
Vers le ciel inflexible a poussé de vains cris.
Que des larmes sans cesse inondent ton visage ;
Et que tes yeux, par la douleur flétris,
Parlent au Dieu jaloux un éloquent langage.

Que ton cœur devant lui s'épanche comme l'eau
D'un clair et limpide ruisseau.
Depuis le soir jusqu'à l'aurore
Que son nom redouté soit l'objet de tes chants.
Étends tes faibles mains ! montre-lui tes enfants
Que dans tes carrefours l'horrible faim dévore.

Dis lui : « Voyez , Seigneur, qui vous avez traité
» Comme le cep flétri que l'on a rejeté !
» Dans l'enceinte de nos murailles,
» La mère a dévoré le fruit de ses entrailles !
» Le prêtre et le prophète ont, au pied de l'autel,
» Tandis qu'ils vous priaient, reçu le coup mortel!

» Des vieillards, des enfants, sur la terre étendues
» Les dépouilles, hélas ! ont encombré mes rues !
» Mes vierges ont péri ! mes jeunes défenseurs,
» Ont été dévorés par le fer des vainqueurs.
» Vous les avez frappés , et dans votre colère ,
» Vous n'avez pas plaint leur misère !

» Dans ce jour de votre fureur ,
» A votre voix du fond de leurs retraites,
» Cent peuples, apportant la flamme et la terreur,
» Sont accourus comme à des fêtes.
» Rien ne fut épargné ! mes cruels ennemis
» Ont dans le même gouffre englouti tous mes fils. »

TRADUCTION du Pervigilium Veneris (1), *par* M. Louandre *fils.*

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour!
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour!

Le doux printemps renaît: déjà renaît l'ombrage:
C'est la saison des fleurs, la saison des beaux jours.
Les oiseaux voltigeant sous un jeune feuillage
Par un heureux hymen couronnent leurs amours.
La forêt, que féconde une pluie abondante,
Balance dans les airs ses rameaux verdoyants.
De célestes attraits Vénus éblouissante,
Tresse des myrthes verts en berceaux odorants:
Demain, tendre Vénus, déité printannière,
Tu dicteras tes lois à la nature entière.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour!
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour!

Le sang du roi des dieux et la vague féconde
T'ont fait naître, ô Vénus! sur les flots azurés:
Les chevaux à deux pieds, les tritons diaprés
Venaient, autour de toi, se balancer sur l'onde.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour!
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour!

---

(1) Ce morceau remarquable, généralement attribué à Properce, se trouve, dans un grand nombre d'éditions, réuni à ses œuvres.

C'est toi seule, ô Vénus, c'est toi qui fais éclore
Les trésors parfumés de l'empire de Flore.
A de tièdes chaleurs, aux baisers du zéphir,
Tu livres le bouton lent à s'épanouir.
Chaque jour tu répands une rosée humide !
Chaque jour, ô Vénus, tu fais boire à la fleur
Cette onde que des nuits distille la fraîcheur.
Sur chaque feuille alors, tremble, trésor liquide,
Le mobile fardeau d'une perle limpide ;
Et le bouton captif dans la nuit humecté
Au retour du soleil sourit en liberté.
C'est encor toi, Vénus, qui fis naître la rose,
Du sang de ton amant, de tes baisers éclose ;
Cette reine des fleurs au calice vermeil,
Semble avoir aspiré tous les feux du soleil ;
Demain nous la verrons, cette fleur matinale,
Livrer un sein fécond à l'amour d'un époux ;
Et moins craintive alors, brisant des nœuds jaloux,
Étaler à nos yeux sa beauté sans rivale.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour !
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour !

Mais Vénus a parlé : les nymphes ses compagnes
De la reine de Gnide ont reconnu la voix ;
Et du fond des vergers, et du haut des montagnes,
Sous des myrthes sacrés, dans l'enceinte d'un bois,
Leur foule errante accourt.... L'amour marche à [leur tête!
Par ordre de Vénus il préside à la fête.
Mais il a déposé son arc et son carquois ;
Il est nu, désarmé,.... de ses flèches rapides,
Il ne peut vous frapper; pourtant, nymphes timi- [des,

Bien qu'il ait déposé son arc et son flambeau,
Fuyez vite! fuyez!... cet enfant est si beau!...
O nymphes! qui pourrait résister à ses charmes!
Oui! c'est quand il est nu que l'amour est en armes. (1).
Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour!
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour!

De Vénus, ô Diane! exauce la prière;
Et nous t'en supplions, cède à nos vœux pressants!
O vierge de Délos, déesse bocagère,
Oublie un jour entier tes belliqueux penchants,
Et de ce bois sacré respecte le mystère!
Si Vénus n'avait craint de blesser ta pudeur,
Vénus à cette fête eût appelé Diane:
Mais la sœur d'Appollon n'eût pu voir sans terreur
Les jeux voluptueux de la fête profane;
Et les couples lascifs errant pendant trois nuits
Dans l'ombre de ces bois aux sinueux réduits.
Mais Cérès, mais Bacchus, et le dieu des poètes,
Partagent en riant les plaisirs de ces fêtes.
Fuis! ô Diane, fuis!... nous chantons; et nos voix
Célèbrent de Vénus et l'empire et les lois.
Nos accents ont troublé la nuit silencieuse,
Et Vénus, dans ces lieux, règne victorieuse.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour!
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour!

---

(1) Dorat, dans un poëme intitulé *le Mois de mai*, a traduit avec bonheur le passage qu'on vient de lire.

Au sommet de l'Hybla la déesse immortelle
Préside sur des fleurs une cour solennelle.
Elle doit elle-même y dicter ses arrêts !...
Hybla !... prolonge au loin l'ombre de tes bosquets !
Hybla !... que ton sommet à l'instant se couronne
Et des fleurs du printemps et des fruits de l'automne !
Et vous, nymphes des champs, des bois et des vallons,
Et vous, qui vous cachez dans les fleuves profonds,
Naïades ! accourez, c'est Vénus qui l'ordonne.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour !
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour !

L'Éther a ranimé la plante languissante :
Avec la terre uni par un hymen fécond,
Il suspendra dans l'air cette onde bienfaisante
Qui, s'échappant des flancs d'un nuage profond,
Et du sol nourricier aliment nécessaire,
En flots générateurs inondera la terre.
Ces flots, germes heureux de la maternité,
Assurent les trésors de la fécondité.
Vénus d'un feu secret a pénétré nos ames,
Et l'univers entier s'embrase de ses flammes.
Son pouvoir créateur le gouverne, et s'étend
Dans nos champs, dans les cieux, sur le flot mugis-
[sant.
Aux plaisirs de l'amour, quand Vénus le convie,
Chaque être obéissant donne et transmet la vie.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour !
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour !

O Vénus, tu guidas aux rives d'Ausonie

Des enfants d'Ilion l'errante colonie :
C'est encore toi, Vénus, toi seule qui soumis
Aux murs de Laurentum une épouse à ton fils :
Toi seule à Romulus, à sa horde farouche
Des femmes des Sabins fis partager la couche,
Cette couche féconde, et qu'illustra plus tard
L'ordre des chevaliers, le Sénat et César.
Les champs sur-tout, les champs ressentent ta puis-
O Vénus! de ton fils ils ont vu la naissance. [sance.
Quand ce gage d'amour s'échappa de ton sein,
Un agreste gazon reçut l'enfant divin ;
Et ta main distillant la fleur épanouie
Pour sa bouche enfantine, exprima l'ambroisie.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour !
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour !

Dans les nœuds de l'hymen tout s'unit, tout s'em-
La timide brebis suit son époux bêlant, [brasse.
Le taureau mugissant se déploie avec grâce,
Et près de la génisse il vole impatient.
Le cygne, beau d'amour, frémit et se balance
Au sein des flots dormants de son lac argenté.
Sur les arbres en fleur les oiseaux ont chanté ;
Et les dieux attentifs écoutent en silence.
Mais j'entends Philomèle ; et sa plaintive voix
Dit ses longues douleurs aux échos de nos bois.
Harmonieux oiseau, chante !... Faible poète
Je dois, vaincu par toi, suspendre ici mes chants.
Apollon reste sourd à mes vœux impuissants ;
Car Philomèle chante, et ma lyre est muette.

Aimez, aimez demain, vous qui fuyez l'amour !
Vous qui le connaissez, aimez encore un jour !

LES VERS,

SATIRE,

Par M. Boucher de Perthes.

« Heureux est ce mortel favorisé des dieux,
Dont les accords divins, les chants mélodieux,
Des belles, des héros, célébrant les merveilles,
Enivrent notre cœur, enchantent nos oreilles. »
Voilà comme à peu près s'exprimait un rimeur;
C'est-à-dire, en français: « Place! place à l'auteur!
« Mon Dieu, que j'ai d'esprit! que le ciel favorable
« A fait dans ma personne un ouvrage admirable! »

Il est dans l'univers de tristes animaux;
Mais je n'en connais pas de plus vains, de plus sots,
De plus méchants que ceux qu'on appelle poètes.
Le ciel donna sa tâche à chacune des bêtes.
Point d'inutilités, toutes ont leur labeur:
L'âne porte le bât, le bœuf est laboureur;
De voisins malfaisants le chat nous débarrasse;
Le chien garde le seuil, il sait combattre, il chasse.
Mais, je vous le demande, à quoi bon ici-bas
Un méchant barbouilleur qui, faisant grand fracas
D'un violon fêlé qu'il appelle sa lyre,
Croit qu'il est un oracle, et que le ciel l'inspire;
Qu'on lui doit des autels, un temple à chapiteaux,
Parce qu'en certain ordre il enfile les mots?
Ou bien, brûlant à froid pour sa dame inconnue,
Épris d'une beauté qu'il n'aura jamais vue,

Tourtereau de grenier, il chantera les bois
A l'ombre des ormeaux du quartier Quincampoix.

« Oui, vous avez raison, me dit-on, point de grâce ;
Attaquez sans pitié ces frelons du Parnasse
Qui, vains imitateurs des enfans d'Apollon,
Déshonorent le Pinde et le sacré vallon. »
Qu'ai-je entendu? grands dieux! à la phrase hypocrite,
Je reconnais un fils de la race maudite ;
Un poète est ici!... Mes amis, garde à vous!
Je vois quelque malheur prêt à fondre sur nous ;
Peut-être un impromptu que le traître prépare.
Laissez-moi repousser cet oiseau du Ténare ;
Hélas! j'en ai tant vus! je sais à mes dépens
Comme on peut quelquefois se garer de leurs dents.

Eh bien! monsieur l'auteur; car, je le vois, vous l'êtes.
Vous m'abandonnez donc tous les mauvais poètes?
Et moi je vous dirai : Je n'en vois pas de bon,
Je hais également et Corneille et Pradon :
Si même entre les deux il est un choix à faire,
C'est, je vous le dis net, Pradon que je préfère.—
Il ne vaut rien.—Tant mieux, aucun ne le lira,
Et c'est au moins du temps que l'on y gagnera.
Qu'est-ce que l'art des vers? une vaine manie,
L'art de tout embrouiller, de gâter le génie,
De mettre en quatre mots ce qu'on peut dire en un,
Dans un torrent de sons noyer le sens commun,
Faire prendre au lecteur, en torturant la prose,
L'esprit pour la raison et l'ombre pour la chose.
« Phébé, reine des nuits, sortant du sein des mers,

De son disque argentin éclairait l'univers ! »
Voilà de leur jargon une phrase commune ;
Dites-moi, comme Agnès, qu'il faisait clair de lune:
Si cela n'est pas beau, du moins cela s'entend:
Quand on parle, je crois, c'est le point important.

Mais rien n'est bon chez eux, lorsque la chose est claire:
Habiles à gâcher, agiles à mal faire,
Ils sont au vigneron qui presse le raisin
Ce qu'aux bords de la Seine est le marchand de vin.
Frelatant le bon sens, délayant la morale,
Tout va changer de nom dans leur langue fatale ;
Un mensonge pour eux est une fiction ;
C'est l'art d'imaginer, c'est de l'invention.
Grand dieu ! faire d'un faux un trait de rhétorique !
Et moi j'adopterais une telle logique ?
Non, jamais un menteur ne doit avoir raison,
Et ce qui n'est pas vrai ne saurait être bon.
Ne faut-il pas cent fois être inspiré du diable
Pour faire un demi-dieu de quelque misérable ?
Appeler un héros l'effroyable égorgeur
Qui traîne sur ses pas le crime et le malheur ;
Le vanter, l'applaudir, prôner son caractère
En raison du dégât qu'il a fait sur la terre ?
Ah ! combien ce bandit a frappé d'innocens,
A brûlé de maisons, a ravagé de champs,
Pour que son nom, suivi d'une rime plus riche,
Figurât noblement au bout d'un hémistiche !
Et qu'un de ces brouillons, célébrant ses combats,
Comptât ce qu'il coupa de jambes et de bras !
Le guerrier n'est vaillant qu'au son de la trompette ;

Où naquit un héros il était un poète.
Homère chante Achille ; Alexandre paraît :
Le barde du désert enfante Mahomet.

Et ce fabricateur de perfide louange
D'un démon incarné qui va créer un ange,
Qui célébrant Laïs et ses nombreux écarts,
Peuplera par ses vers la ville de bâtards ;
Corrupteur inspiré, détestable empirique,
N'est-il pas un malheur, une peste publique ?

En tous pays, dit-on, l'on fait cas des auteurs !
Hé ! le diable lui-même eut ses adorateurs.
Or, je veux qu'ils soient tous ennemis du scandale,
Vertueux, excellens, sublimes en morale,
Qu'ils aient par leur savoir réformé l'univers,
N'est-il donc pas au monde, hélas ! assez de vers ?
Quand je vivrais cent ans, je ne pourrais les lire ;
Et si l'on a tout dit que reste-t-il à dire ?

Mais, docteur romantique et profès en argot,
Je commente le welche et je traduis le goth ;
J'exhume Tabarin et fais la trilogie.

—Soit ! que donneras-tu ? consulte ton génie.
Les poèmes chez nous toujours ont paru froids :
On lit, classique ou non, le Cuisinier bourgeois ;
C'est un livre du moins qui nous dit quelque chose.

Comédie ? à la queue à regret je m'expose.
Sans billet à la porte on reçoit chez Mignot ;
Il est fort amusant depuis qu'il est dévot ;
Puis je connais Corinne à l'œil mélancolique :

Ses larmes, ses soupirs sont d'un fort bon comique.
Pourquoi payer l'esprit de quelqu'auteur timbré
Quand j'ai pour rien Bobèche avec Galimafré?

Tragédie? ah! déjà ta pièce m'est connue!
Il s'agit de tuer, tuera-t-on? et l'on tue!

Mélodrame? un tyran, une belle, un niais,
Suivis d'un échafaud, entouré de ballets.
Hélas! si je veux voir un bourgeois qu'on achève,
J'aime autant m'établir sur la place de Grève;
C'est tout aussi moral et plus édifiant;
Ici l'homme de bien n'est pas le patient.

Ballade? c'est bien vieux; idylle? c'est bien fade;
J'y rencontre toujours quelque berger malade.

Églogue? les troupeaux ont un langage obscur.
J'aime peu le mouton, surtout quand il est dur.
Fable? d'un moucheron que m'importe l'histoire?
La chanson? passe encor, puisque cela fait boire.

Épigramme? moyen autrefois assez bon
Pour mourir en héros sous les coups de bâton;
Mais aujourd'hui le cœur est moins tendre aux injures;
A peine la satire y fait quelques piqûres;
Et Despréaux lui-même, y perdant son latin,
Rollet lui crîrait bis et lui tendrait la main.

Je suppose avec toi qu'en chaque genre habile
Tu sois un Démocrite, un Sophocle, un Virgile?
A quoi te servira cet esprit radieux?
Seras-tu plus content? en dormiras-tu mieux?

Te voilà possesseur d'une muse nouvelle ;
Te souvient-il du mot de défunt Fontenelle
Qui disait, de l'hymen redoutant le danger :
« Je suis assez de moi pour me faire enrager. »
Une muse n'est pas si facile à conduire,
Et ce n'est point gratis, mon ami, qu'elle inspire.
La déesse est coquette et d'esprit conquérant ;
Si tu veux du léger, elle t'offre du grand.
Prétends-tu fredonner quelque couplet bachique ?
D'un long alexandrin, d'une scène tragique,
Elle va méchamment entourer ton cerveau ;
Pour trouver tes huit pieds tu te mets tout en eau,
C'est en vain, la cruelle à son but te ramène ;
Tu veux chanter Grégoire et tu chantes Chimène.
Dieu sait ce qu'il advient du malheureux conflit !
Auteur, muse, héros, nul ne sait ce qu'il dit :
Grégoire, un glaive en main, massacre l'auditoire ;
Chimène entre deux vins pense comme Grégoire.

Enfin à la raison mettant la déité,
Tes couplets sont finis. L'esprit et la gaîté
En ont tracé les vers, dignes de prendre place
Dans l'Almanach de Liége ou l'Écho du Parnasse.
Tu fais une supplique au savant éditeur,
Et le tout doit paraître avec le nom d'auteur.
Le grand jour arrivé, tu vas chercher l'ouvrage ;
A la table déjà tu demandes la page ;
D'un doigt impatient la séparant d'un trait,
Tu trouves ton chef-d'œuvre au verso du feuillet.
Quel honneur ! le plaisir brille sur ton visage ;
Tu lis ; mais quoi, tes yeux se couvrent d'un nuage !

Qu'as-tu vu? juste ciel! un imprimeur maudit
A-t-il omis le nom de l'auteur inédit?
Ou ce prote sans goût, trop prompt à la besogne,
A-t-il écrit Surenne où tu mettais Bourgogne?
C'est bien pis! l'éditeur, poète à sa façon,
A la taille du livre a taillé la chanson;
Et réglant sagement le sujet sur la marge,
A tranché deux couplets pour laisser l'autre au large.
Est-ce là tout? voilà bien des cris superflus!
Pour deux couplets de moins il t'en rend trois de plus;
Vois cet autre chef-d'œuvre, et jouis de ta gloire.
Il a tout corrigé, c'est un morceau d'histoire;
Tu te croyais ultra, te voilà libéral,
Et tu vas dès demain figurer au journal.
Déjà maître Rapin vient d'affiler sa plume:
Tu seras, grâce à lui, le plaisant du volume;
Son éloge ironique et ses gros quolibets
Vont mettre l'écrivain et ta gloire au rabais.

Ta muse cependant, qu'un peu d'orgueil transporte,
D'un théâtre royal voudrait franchir la porte;
Il lui faut une pièce, il la faut à tout prix.
Méditant, ruminant à l'aide des amis,
Quel sera ton sujet et le lieu de la scène?
Est-ce Lacédémone? est-ce Argos? est-ce Athène?
Oreste, une autre fois reprenant sa fureur,
Va-t-il frapper Égiste et retrouver sa sœur?
Rendant à Ménélas son antique conquête,
De quelqu'autre fleuron orneras-tu sa tête?
Non, tu feras le choix de rôles plus nouveaux,
Et dans sir Walter Scott tu trouves tes héros.
Les Grecs et les Romains n'ont plus cours sur la place.

C'est dans le Kirkudbright qu'est le nouveau Parnasse.

Pendant six mois entiers, au Cervante Écossais
Te voilà jour et nuit demandant des succès;
Enfin, après ce temps ta muse romantique
Accouche d'un poupon au front académique.
Heureux père! aux Français va vite le porter.

Mais dès le premier pas, qui vient donc t'arrêter?
Le portier du tripot, un fidèle Allobroge,
A senti le cordon frissonner dans sa loge,
Et soupçonnant soudain l'approche d'un auteur,
Il crie : « Où va monsieur? » Au mot inquisiteur,
Avec un air riant, tu lui montres l'ouvrage.
Le fait a confirmé son funeste présage,
C'est l'ennemi. « Monsieur! » Tu fais un second pas.
« Monsieur!-Je suis auteur.-Auteur! on n'entre pas. »
Pars donc, cours invoquer quelque puissant confrère
Qui veuille dire un mot au royal commissaire.
Après un an d'espoir, de démarches, enfin
Victoire! c'en est fait, on te lira demain.

Exacts au rendez-vous, tes juges ont pris place;
Ton manuscrit est lourd, plus d'un font la grimace!
Que leur mauvaise humeur ne t'épouvante pas,
Un jury littéraire a les nerfs délicats.
Autour du tapis vert s'étend l'aréopage.
Ici le verre d'eau, le sucrier d'usage.
Déjà sur le papier que chiffonne sa main
Chacun vient d'apprêter le fatal bulletin.
Avant de commencer, réclamant l'indulgence,

Au noble comité tu fais la révérence.
Par un petit discours préparant les esprits,
A tes maîtres tu viens demander des avis.
Ils sont accoutumés à cette politique,
Tu pouvais t'épargner les frais de rhétorique.
Va, lis comme il te plaît, sans gêne, sans effort,
Nul ne t'interrompra; l'un bâille, l'autre dort.
Un troisième, peut-être occupé d'une affaire,
Repasse en t'écoutant, son courrier ordinaire;
Un autre, en cent façons retournant le tapis,
En fait, défait, refait les coins et les replis.
Celui-là, s'agitant sur sa chaise curule,
A chaque demi-quart invoque la pendule.
Au dénoûment enfin te voilà parvenu,
Tu sors. Deux jours après ton destin t'est connu.
Une lettre t'apprend que l'intrigue est savante,
Que le style est parfait, que la pièce est charmante;
Mais que le comité n'a pu la recevoir.

Ne t'abandonne pas, mon cher, au désespoir;
Va trouver de Feydeau quelqu'auteur harmonique,
Et mets ta tragédie en opéra-comique:
Qu'au profit du caissier le produit soit perçu.

Grâce à l'expédient, ton ouvrage est reçu;
Bientôt ton tour arrive, et déjà la censure
De deux actes sur trois a fait une coupure.
Les rôles sont donnés, un illustre chanteur
D'accepter le premier t'a fait l'insigne honneur.
Il est vrai qu'à sa guise il a refait la pièce;
Il est un certain mot qui le choque et le blesse,

Et partout où paraît le mot malencontreux,
Ordre d'y suppléer par quelque tour heureux.

Tu ne peux obtenir l'actrice principale,
Hélas! elle a trouvé ton intrigue immorale;
Un tel sujet la trouble et blesse sa vertu,
Du parterre elle craint quelque sot impromptu.
Mais sa doublure est bonne et veut braver l'oracle.
Bref, on va te jouer, tu peux crier : miracle!
Il a fallu trois ans courir et t'essouffler
Pour obtenir le droit de te faire siffler.
Aussi du privilége il faut que tu jouisses;
Va, gentil troubadour, à l'ombre des coulisses,
Récréer ton oreille au bruit de certain son
Qui fait câbrer Pégase et gémir Apollon.
Mais redoute surtout la fureur chromatique
Du savant professeur, Amphion narcotique,
Qui pleurant ses bémols que gâtent les sifflets,
Du *sforzendo* maudit accuse tes couplets.
Hâte-toi, mon ami, d'échapper à l'orage;
Hélas! s'il te mordait dans son accès de rage,
Du germe musical dès lors empoisonné,
Mieux eût valu pour toi de ne pas être né,
Car devenant soudain doublement frénétique,
Il faudrait t'enfermer pour sûreté publique.

Ton ouvrage est mauvais, supposons qu'il soit bon :
Lorsque tu seras mort à quoi te sert un nom?
Penses-tu que Racine aujourd'hui s'embarrasse
Du Théâtre-Français et de ce qui s'y passe?
Dans l'autre monde, en paix, le bon homme, je crois,
Ne songe guère à George ou bien à Duchesnois;

Le feuilleton du jour assez peu l'intéresse ;
On peut l'estropier sans que cela le blesse.
Pourquoi donc à rimer maigrissait-il, hélas?
N'aurait-il pas mieux fait de mourir gros et gras?

Ah ! que ne pouvons-nous revenir au vieil âge !
Dans ces jours fortunés le monde était plus sage ;
On ne savait pas lire, et l'on mangeait des glands,
Tout était bien alors. Ah ! c'était le bon tems !
Si Dieu nous envoyait un homme de génie,
En vains gazouillements dépensait-il sa vie?
Il se rendait utile et célèbre au hameau,
Il inventait la pelle et trouvait le rateau.
Je vous demanderai, bonnes gens que vous êtes,
Si le ciel ici-bas n'eût fait que des poètes,
Hé ! mes pauvres amis, où donc en seriez-vous?
Ce globe semblerait le royaume des fous ;
Oui, vous seriez cent pieds au dessous de la brute !
L'homme n'aurait pas même un asile, une hutte,
Et moins que l'animal qui se creuse un terrier,
Dans la première mare il irait se noyer.
Victor, ce fier rimeur dont tout Paris raffole,
Ne sait pas distinguer un écu d'une obole ;
Alicourt, jour et nuit ne faisant que songer,
Oublîra femme, enfans, le boire, le manger.
Quelques uns sont méchans. Un homme que j'estime,
Subitement frappé d'une fièvre de rime,
Un matin fit des vers et m'en fit confident ;
C'était une satire : il veut, auteur prudent,
Obtenir mon avis ; et moi, juge équitable,
Je convins franchement que c'était détestable.

Voyez quel fut le prix de tant de bonne foi?
Il dirigea soudain sa pièce contre moi,
Et nouvel ornement de son œuvre sublime,
Mon nom vint remplacer le héros anonyme.
Je ne me fâchai pas, je l'avais mérité :
Régenter un malade est une cruauté.
Comme j'avais péché, j'en dus porter la peine,
Et pour sa guérison je fis une neuvaine.

Si j'hérite jamais de quelque capital,
Je veux pour les auteurs fonder un hôpital :
Je veux sur Charenton en prendre le modèle.
Quiconque aura prouvé son défaut de cervelle,
Bref, aura fait des vers, quel qu'en soit le sujet,
Sera par ordonnance admis sous le guichet.
Là, malgré les verrous, si sa muse se glisse,
Qu'on prépare une douche et qu'on la rafraîchisse.
Le mal empire-t-il? le remède est-il vain?
Qu'on saigne le malade une fois par dizain.
En dépit de Broussais, s'il y revient encore,
Qu'on lui donne aussitôt quatre grains d'ellébore,
Et qu'un bon sinapisme, appliqué sur la peau,
Des miasmes sanguins dégage son cerveau.
Malgré tant de secours et de soins charitables,
Ah! je crains bien encor qu'il n'en soit d'incurables.

Pour éviter le mal ne lis jamais de vers.
Quant à moi, si je gagne un si fâcheux travers,
Je consens qu'à l'épaule à l'instant tu m'appliques
La marque de l'ouvrage en lettres italiques,
Et qu'en place de Grève, entre deux publicains,

On m'expose en plein jour avec mes vers en mains;
Au cas de récidive, en quelque académie
Qu'on m'enchaîne siégeant le reste de ma vie;
Enfin sur mon tombeau, pour exciter l'horreur,
Que l'on écrive en bronze : Ici gît un rimeur.

STANCES

SUR LA PEINE DE MORT,

Par M. Aristide Allotte.

Le soleil luit, et des ténèbres
L'homme a dissipé les vapeurs!
Déposez vos toges funèbres,
Sanguinaires législateurs :
Ils ne sont plus ces jours d'alarmes
Où le pouvoir cherchait des armes
Dans le temple sacré des lois!
Sous le poids de ses coups magiques,
Brisant vos règles fantastiques,
La raison réclame ses droits.

Tous les éléments de la terre
Ont leur cachet originel ;
Tout tend, dans ce double hémisphère,
A suivre un principe éternel :
Ce principe, mobile immense
Des biens que l'être grand dispense
A l'œuvre qu'il a su créer,
Est le foyer où s'élabore
Le feu sacré qui fait éclore :
Nul n'a le droit de l'altérer.

Tout s'enchaîne dans la nature,
Et dans cet univers si beau

Tout est soumis à la mesure :
Rien n'est de trop dans le tableau !
Rompre un des anneaux de la chaîne
Que forgea la main souveraine
Pour lui servir de point d'appui,
Est un horrible sacrilège :
Nul n'a reçu le privilège
De disposer des jours d'autrui.

Oui, mortel, le mortel ton frère
Est un être sacré pour toi ;
Son sang n'est point un bien vulgaire
Dont puisse disposer la loi !
Malheur à l'homme inexorable
Qui prive l'homme son semblable
De la noble clarté du jour !
Juge, la raison le récuse !
Frère, la nature l'accuse !
Homme, Dieu le juge à son tour.

Et, pourtant bravant sans prudence
Dieu, la nature et la raison,
Vous mettez dans votre balance,
Le feu, le glaive et le poison !
Arrêtez ! ce sang qui ruisselle
Est une substance immortelle
Au-dessus de votre équité !
Entendez les accents du sage :
« Vos jugements sont un outrage
« Aux droits de la divinité.

Arrêtez ! votre loi barbare

Manque le but de vos rigueurs !
Le mortel que le crime égare
Voit vos échaffauds sans terreurs :
Endurci par le crime même,
Il ne voit dans votre anathême
Qu'un sort prévu par sa fureur !
Indifférent,.... sa tête roule,
Et son châtiment pour la foule
N'est qu'un spectacle corrupteur.

Arrêtez ! car elle est inique
Quand elle courbe sous ses coups,
Les jours de l'homme politique
Qui ne pense pas comme vous ;
Arrêtez ! une voix vous crie :
« Sur les autels de la patrie
« Chacun peut déposer ses vœux ! »
Arrêtez ! car cette victime
Que vous marquez du sceau du crime
Est vertueuse à d'autres yeux.

Arrêtez ! elle est criminelle
Quand, atteignant l'homme pieux,
Elle punit son cœur fidèle
D'adorer à son gré les cieux !
Dieu seul qui forma sa poussière
Pénétrant dans son sanctuaire
Peut le juger dans l'avenir.
Privé du droit de le contraindre
L'homme peut le blâmer,... le plaindre,
C'est à Dieu seul de le punir.

Arrêtez, atômes d'argile !
L'orgueil frappe d'égarement !
La raison de l'homme est fragile !
Fou qui s'y fie aveuglément !
Tout fier d'une trame sans tâche,
Calas a porté sous la hache
Un front blanchi par les hivers !
Du fond de sa tombe isolée,
Son ombre aujourd'ui consolée
Du doigt vous montre à l'univers.

Plus de délais ! l'heure est sonnée !
Ce siècle a fait ouïr sa voix :
Il vous demande l'hymenée
De la raison avec les lois !
Plus de sang ! il lui fait outrage !
Plus de sang !.... c'est un héritage
Qu'on doit à la postérité !
Législateurs à sombres rêves,
Brisez vos homicides glaives
Sur l'autel de la liberté.

STANCES

SUR LA MORT D'UN ENFANT,

par M. H. Tronnet.

Si la mort est comme une bonne mère qui endort ses enfants, encore devrait-elle attendre qu'ils eussent besoin de sommeil.

Depuis huit jours en proie à la souffrance,
Brisant mon cœur par ses cruels adieux,
Un jeune enfant, toute mon espérance,
Combat en vain un mal contagieux.
Déjà sa main semble glacée,
Ses yeux s'ouvrent appesantis;
Demain, peut-être, ô funeste pensée!
Demain je n'aurai plus de fils.

Comme autrefois encore une caresse,
Enfant bien cher, presse-moi sur ton cœur!
Par un souris console ma tristesse:
Rappelle-moi l'éclair de mon bonheur.
Ma voix frappe en vain ton oreille,
Ah! tous mes rêves sont finis!
Désabusé, le malheur me réveille
Aux gémissements de mon fils.

Je t'ai compris, disciple d'Esculape.
Si de la mort sur lui plane la faulx,
Ah! que du moins un même coup nous frappe!
Au lieu d'un seul qu'on ouvre deux tombeaux.
Les secrets du dieu d'Épidaure
En vain te furent-ils promis?
Fils d'Esculape, à genoux je t'implore,
Vois ma douleur, sauve mon fils!

Avec effort sa mourante prunelle
Te reconnaît et te peint tous ses maux;
En longs soupirs sa bouche encore t'appelle
Et te demande un instant de repos.
Il voudrait ressaisir la vie;
En tes mains son sort est remis;
Il sait ton art, sa souffrance te crie:
Épargne un père dans son fils!

Trop vain espoir, eh quoi! la tombe avare
Va l'engloutir à peine en son printemps!
Arrêt fatal, ordre d'un Dieu barbare,
Qu'avait-il fait pour de pareils tourments?
Par lui, ta suprême puissance,
Ton culte saint furent chéris:
Dieu qu'il aimait, quelle est sa récompense?
La mort!... elle a frappé mon fils.

Et je pourrais, quand ton bras me terrasse,
Bénir ton nom, me soumettre à ta loi!
Tombe sur moi ta superbe menace,
De ton courroux je ne crains rien pour moi.
Qu'ai-je dit? malheureux! silence!!
Chétif esclave, sois soumis.....,
En frémissant je jure obéissance;
Sois satisfait.... adieu mon fils!

Un seul baiser!... de sa funèbre couche
Fuis, imprudent, me dit-on : vois son sort!
Ne crains-tu pas de presser de ta bouche
Ce noir venin qui lui donna la mort?
Que m'importe! un espoir me reste.
Ne lis-je pas ces mots écrits,
Ces mots brillant à la voûte céleste :
Là tu retrouveras ton fils.

Je veux mourir.... Qui m'a parlé?—Sa mère!
Son souvenir était presque effacé;
Eh bien! tous deux pleurons notre misère!
Nourrissons-la des horreurs du passé!
Mais mon courage m'abandonne;
Tous nos trésors nous sont ravis....
Écoute... au loin l'airain sacré résonne,
La terre réclame mon fils.

Pourquoi lutter contre la destinée?
Le droit de l'homme au bonheur, quel est-il?
Je viderai la coupe empoisonnée;
Avant long-temps finira mon exil.
Des vivants chaque heure m'efface,
Je vois un terme à mes ennuis,
Et l'espérance ici marque ma place
Près de la tombe de mon fils.

LE SUICIDE,

Par M. H. Tronnet.

Quand un destin fatal s'attache à me poursuivre,
Quand la main du malheur s'appesantit sur moi,
C'est trop long-temps souffrir... Qui me condamne à vivre?
Du sort on peut braver la loi.

Sur cette terre ingrate, en butte à la tempête,
Trahi par l'amitié, la fortune et l'amour,
Faut-il, serf de la vie, au joug offrir ma tête?
Pour mon front obscurci n'est-il plus un beau jour?
Il en est un... c'est la mort qui le donne.
La mort!... eh bien! oui;... seul, le lâche s'en étonne!
Mourir, qu'est-ce après tout? un repos sans réveil!
J'ai pour guérir mes maux, besoin d'un long sommeil;
Je le veux, je l'appelle... un doux espoir m'entraîne :
L'esclave est toujours gai quand il brise sa chaîne.
Que laissé-je ici-bas?... étranger à mon sort,
Qu'importe à mon pays, ou ma vie, ou ma mort?
Des amis?... des amis! cohorte intéressée
Qui n'offre son encens qu'à l'autel du bonheur;

Des souvenirs d'amour ? délirante pensée
Qui ne laisse après soi qu'un attrait imposteur.
Voyageur inconnu, je pèse sur la terre.
Qui me regrettera ?... Qui ? malheureux ! ta mère.
Ma mère !... ô souvenir long-temps consolateur !
Ma mère !... et je m'apprête à déchirer son cœur ;
Moi, le but de ses vœux, l'objet de sa tendresse,
Moi, sur qui reposait l'espoir de sa vieillesse !
Cet espoir, quel démon m'engage à le trahir ?
Le mal use mes jours : il est temps de mourir.
Qui m'en empêcherait ?... je suis libre, je pense,
De disposer d'un bien flétri par la souffrance.
Quand je reçus le jour, par le ciel accordé,
Ce bienfait importun l'avais-je demandé ?
Je n'en veux plus... le voile tombe...
Croirais-je à des tourments au-delà de la tombe ?
Verrais-je donc s'ouvrir un abîme éternel ?
Non, non... Dieu juge en Dieu, la clémence est au ciel.

Mais quel bruit ! que veut-on ?... d'où me vient ce message ?
Est-ce un nouveau revers ? est-ce un nouvel outrage ?
Ou bien un créancier avide d'un peu d'or
Vient-il au nom des lois m'assassiner encor ?
Lisons : « de ses vives alarmes
Vainement votre mère a combattu l'effort :
Vos excès ont causé sa mort,
Pleurez ! s'il vous reste des larmes. »

La mesure est comblée !... inflexible destin,

Que t'ai-je fait? enfer entr'ouvre ton abîme;
Hier encor je pouvais y descendre sans crime,
Aujourd'hui je meurs assassin.
Ah! de quel poids affreux mon ame est oppressée!
Reviens me soulager, ma première pensée,
Reviens m'offrir le calme en ce moment affreux:
Parle-moi du néant où tendent tous mes vœux,
Du néant revêtu de sa robe éternelle;
Ne me répète plus: ton ame est immortelle!
Je ne te croirais point; c'est un absurde espoir
Que la seule terreur peut faire concevoir.
Avare de ses droits, et féroce en sa joie,
La mort en triomphant ne lâche point sa proie.
Reine du monde entier, deviens mon seul orgueil:
Mon ame déchirée a lu dans le cercueil.
Qui me retient encor? Loin de moi cette image,
De celle que j'aimai trop méprisable gage.
Loin de moi ce tableau, coloriste menteur
Qui donnait à ses traits un vernis de candeur.
Ses lettres... les voilà! que le feu les dévore...
Je veux être discret et généreux encore.
A mon dernier séjour quand je cours sans effroi,
Le fardeau de la haine est trop pesant pour moi.
Comme je fus trompé!... ces amis infidèles,
Je les ai vus sourire à mes peines cruelles,
Oser insolemment accueillir mes malheurs,
Et du plus froid dédain châtier mes erreurs...
Mes erreurs!... quelle main creusa le précipice?
Quelle main sous des fleurs ménagea mon supplice?
La honte en est à vous, à moi le repentir;
Mais on est riche encore alors qu'on sait mourir.

Un seul bienfait ! un seul... en voyant la victime,
Osez me réclamer : vous le pouvez sans crime ;
Accordez une tombe au cadavre sanglant
Que l'église repousse et que la Morgue attend.

Il a dit... et son œil où roulent quelques larmes,
D'un avide regard interroge ses armes.
A son dernier instant préludant sans remords,
Son doigt complaisamment éprouve leurs ressorts.
Du destin qui l'accable enfin il sera maître.
Dans l'instrument de mort comprimant le salpêtre,
Il enferme à son tour, sans trouble et sans horreur,
Le plomb tant désiré qui va percer son cœur ;
Et pour en adoucir la trace meurtrière,
Sa main l'enveloppa d'un billet de sa mère.
Tout est prêt, et l'amour de la vie est vaincu...
Le coup part, le sang coule, il tombe... il a vécu.

ÉLISE,

Par M. H. Tronnet.

Coupable mère, épouse criminelle,
Livrée à d'indignes amours,
Sans honte, d'un amant aussi parjure qu'elle,
Élise avait cru les discours.

Ni cet anneau sacré que son doigt porte encore,
Ni l'aspect d'un enfant quelle voue au malheur,
Rien n'avait pu calmer le feu qui la dévore...
Elle suivit son séducteur.

Sur le front d'un époux stigmatisant l'outrage,
Sur elle rejaillit l'affront avilissant;
Le déshonneur fut l'héritage
Quelle osa sans frémir léguer à son enfant.

Elle était jeune, Élise, elle était belle,
Et la beauté ne craint pas les mépris :
Souvent l'oreille est infidèle
Lorsque les yeux sont éblouis.

Chaque jour voyait naître une nouvelle fête,
Tout souriait à son cœur délirant,
Et l'encens des flatteurs étourdissait sa tête
De son parfum trop enivrant.

Jamais pour l'avenir une seule pensée;
Tout comprimait ses sens sous le charme engourdis,
Et cependant sa fille délaissée
Lui souriait en vain dans le calme des nuits.

En vain sa voix disait: «Reviens près de mon père;
» Il te pardonne, il a tout oublié:
» Ah! de moi-même prends pitié!
» J'ai besoin de chérir ma mère. »

Mais sur le rivage écumant
Comme l'algue des mers un instant arrêtée,
Fuit de nouveau par la vague emportée,
Elle obéissait au torrent.

Dix ans sont écoulés, sans regrets, sans alarmes;
Dix ans d'amour et de plaisir....
Pourtant un jour ses yeux s'ouvrent aux larmes
Et son cœur étonné conçoit le repentir.

Plus de repos.... un long remords l'accable;
L'avenir à ses yeux s'offre désenchanté,

Et ce n'est bientôt plus qu'une épouse coupable
Disputant à la mort un reste de beauté.

Opprobre d'un époux, honte de sa famille,
Son crime la repousse à jamais de leurs bras....
Qu'elle puisse revoir sa fille,
Sa fille seulement.... vienne après le trépas.

Oh qu'ils sont longs les jours de la souffrance!
Et quand son cœur brûle de la revoir,
De la misère encor la hideuse présence
Vient irriter son désespoir.

Au lieu qui la vit naître, exilée, étrangère,
Elle voile son front où respire le deuil:
C'est l'épouse coupable, et la femme adultère
Qui vient de sa maison expirer sur le seuil.

Faut-il mourir, mourir si jeune encore!
L'insultante pitié redouble ses douleurs....
Un prêtre est appelé que sa rougeur implore
Et dont le sein reçoit l'aveu de ses erreurs.

« Ah de tous mes péchés punissez-moi, mon père!
» Dieu déjà dans mon cœur plaça le châtiment;
» J'ai souffert l'abandon, le mépris, la misère;
» Mais j'ai tout oublié si je vois mon enfant.

» Mon enfant! par vos soins qu'elle me soit rendue,
» Mon père, consentez ; bientôt je vais mourir :
» Je ne demande point d'en être reconnue...
» Devant elle il faudrait rougir.

» Oh ! ne refusez pas ma dernière prière !
» Vous pouvez, je le sais, combler ce pur désir :
» Le Dieu que vous servez pardonne au repentir;
» Ne refusez pas une mère. »

Et plus calme, le lendemain,
Au temple saint, dès l'aube prosternée,
Elle priait, l'infortunée !
Et l'amour et l'espoir fesaient battre son sein.

Bientôt s'avance le vieux prêtre,
Il caresse en passant une enfant à genoux ;
Le cœur seul d'une mère a pu la reconnaître,
C'est sa fille !... ô moment bien doux !

Son sang a reflué dans son cœur tout de flamme ;
Il semble qu'elle éprouve un pesant cauchemar,
Et sa prunelle ardente, image de son ame,
La dévore d'un long regard.

Sa fille l'aperçoit... « O ma bonne, dit-elle :
» Cette femme m'effraie ; as-tu vu sa pâleur ?

» Je ne saurais prier.... sortons de la chapelle :
» Cette étrangère me fait peur. »

Élise veut parler.... et sa voix affaiblie
Exhale sourdement un murmure confus ;
Et chez elle bientôt portée évanouie
Au tableau du malheur son œil ne s'ouvre plus.

. . . . . .
. . . . . .

C'était deux jours après, dans la même chapelle,
Un cercueil y parut sans suite, sans fracas,
Et le vieux prêtre seul, d'une voix solennelle,
Récitait l'hymne du trépas.

Quand une jeune fille, au front plein d'innocence,
Au sourire d'un ange et belle de candeur,
S'avance vers l'autel et regarde en silence
Ce tombeau délaissé qu'isole le malheur.

Hé quoi ! personne autour de ce drap funéraire !
Personne pour prier en ce moment de deuil...
Une larme jamais ne mouillera la terre
Qui va recouvrir ce cercueil.

Elle est à genoux sur la pierre :
Trois fois elle a prié n'écoutant que son cœur,
Et trois fois elle a dit : « Dieu, pardonne au pécheur » !
Ignorant que ce fut sa mère.

LES JOIES DU MONDE,

Par M. De La Rivière.

D'où vient qu'il est un temps où l'amour du plaisir
Porte dans tous nos sens sa dangereuse ivresse,
Et qu'il en est un autre où sans but, sans désir,
Le cœur est agité d'une vague tristesse?

D'où vient qu'on dit parfois tout plein de son bonheur:
« Que ne puis-je l'étendre à tout ce qui respire? »
Tandis qu'en d'autres jours plongé dans la douleur,
Sur la nature entière on gémit, on soupire?

Du cœur en ses replis qui dira les secrets?
Qui nous dévoilera ce besoin de connaître,
Et ces ardents désirs à demi-satisfaits,
Et cette obscurité qui partout nous pénètre?

Abîme où l'on se perd, ténébreuse clarté,
D'où le bien et le mal incessamment découlent!
Qui nous découvrira l'auguste vérité,
Alors qu'ici nos jours comme un torrent s'écoulent?

Au milieu des plaisirs et d'un monde enchanteur,
Où mille attraits puissants exercent leur empire,
Pourquoi chercher encor ce fugitif bonheur
Et ces félicités où tout mortel aspire?

Et comment en jouir de ces félicités?
L'amour, le fol amour sera-t-il notre guide?
Mais lui-même s'endort au sein des voluptés:
Faudra-t-il écouter l'ambition perfide?

Sa voix flatte et séduit, mais pour mieux nous trahir.
Faudra-t-il s'attacher aux pas de la victoire,
Au char de la fortune? oh! mais on doit subir
Leurs chances, leurs tourments, et pour un peu de gloire!

Gloire, rapide éclair, ombre vaine et qui fuit...
Eh! qu'êtes-vous de plus, grandeurs, faste, opulence,
Projets sans avenir?... un souffle vous détruit,
Et tout rentre bientôt dans l'éternel silence!

Cette magnificence et ce court appareil,
Cette ivresse des sens où le plaisir nous plonge,
Que nous en reste-t-il au moment du réveil,
Et quand l'illusion même encor se prolonge?

D'inutiles regrets d'un passé qui n'est plus,
Qu'on voudrait retenir pour un plus noble usage;
Ce qui reste d'un songe, un souvenir confus,
Et de tristes débris échappés au naufrage.

Heureux donc qui, gardant son aimable candeur,
A su se préserver des atteintes du vice,
Du venin dangereux d'un monde corrupteur,
Et marcher d'un pas ferme au bord du précipice.

Heureux qui, résistant au feu des passions,
Sut, quoique jeune encor, leur commander en maître;
Qui, pour la vérité laissant les fictions,
Au seul joug du Seigneur apprit à se soumettre.

NOBLESSE ET ROTURE,

OU

UNE PETITE VILLE

EN 1827,

Par M. Devismes.

Après avoir long-temps et honorablement exercé la profession de notaire dans la ville de C....., Ducoudray s'était retiré depuis peu des affaires. Par ses économies et la vente de sa charge, il avait si bien arrondi l'honnête patrimoine de ses pères, qu'il possédait une très-jolie fortune. Issu d'une ancienne famille de bourgeoisie, et comptant plusieurs générations de notaires, il avait constamment suivi les exemples de probité et de délicatesse qu'ils lui avaient transmis. Scrupuleux observateur de ses devoirs, pénétré de l'importance de ses fonctions, il les regardait comme un moyen d'existence et non comme l'instrument d'une fortune rapide. Aussi jamais n'avait-il cherché à grossir sa clientelle aux dépens de ses confrères ; et, se renfermant dans les limites de son état, il n'avait pas transformé son cabinet en un comptoir de banque, ni dégradé

son ministère en s'accolant aux usuriers du pays. Bon, sensible et généreux; chéri de tout ce qui l'entourait, il avait acquis l'estime et la confiance générales, chose digne de remarque dans la bonne ville de C.....; car ceux qui en sont natifs y deviennent rarement prophètes, et l'on y est prodigieusement engoué de tout ce qui est nouveau et de tout ce qui n'est pas du crû.

Madame Ducoudray avait été belle, et il lui en restait des vestiges entretenus à l'aide d'une fine coquetterie. Avec son esprit et son usage du monde, elle eût pu être aimable; mais un ton sec, raide et minaudier gâtait tous ses avantages. Son peu de jugement et son babil lui faisaient souvent dire et faire des balourdises. Née dans une des plus vieilles familles bourgeoises de C....., alliée avec plusieurs des premières maisons de la ville, elle en tirait vanité, et se croyait l'égale de la noblesse du pays. Elle était excellente ménagère, comme le sont généralement les dames de C.....; mais, il faut l'avouer, son économie paraissait un peu chiche; et les malins trouvaient toujours quelque chose à redire dans ses dîners et ses soirées. Rarement, il est vrai, leur donnait-elle occasion de mordre à ses dépens; et une réunion chez madame Ducoudray était un événement tellement insolite qu'il retentissait dans la ville, et servait de texte aux caquets pendant un mois entier. Elle aimait à dominer, grommelait souvent, et plus souvent encore depuis qu'elle vieillissait. Au demeurant, ce n'était pas une mé-

chante femme, et elle devenait même assez bonne quand on avait la galanterie d'être de son avis.

Une fille était l'unique fruit du mariage de monsieur et de madame Ducoudray. Amélie était grande, bien faite et très-jolie. Elle eût été plus parfaite avec une autre mère; mais à force de vouloir corriger de légers défauts que l'âge et le désir de plaire auraient fait disparaître, madame Ducoudray avait contrarié d'heureux penchants. Sans cesse elle la prêchait sur son maintien et sur le soin de sa toilette. Étaient-elles dans un cercle? madame Ducoudray, dont les yeux étaient toujours fixés sur sa fille, lui indiquait du geste qu'elle ne se tenait pas assez droite, ou qu'une boucle de cheveux était mal placée, ou bien qu'elle était assise de façon à chiffonner sa robe. Cette surveillance continuelle obligeant la pauvre Amélie à s'observer sans relâche; ses manières en avaient pris quelque chose de contraint et de guindé; et l'on regrettait de ne point trouver en elle ce doux abandon, ces mouvements grâcieux qui embellissent encore une jolie femme. Madame Ducoudray avait la faiblesse de parler toujours de sa fille et d'exalter à tout propos son esprit et sa figure. Ces éloges indiscrets, ordinairement assaisonnés de quelques observations critiques sur les jeunes beautés de la ville, avaient donné à Amélie une petite dose de vanité dont son bon sens n'avait pu la défendre. Du reste, elle était très-bien élevée; elle avait un excellent caractère, du jugement et de l'instruction; et, malgré de

légères imperfections, elle n'eut été déplacée dans aucun rang, et était digne d'inspirer une véritable passion.

Il nous faut ici remonter plus haut pour dire qu'un frère aîné de Ducoudray, après avoir dissipé son patrimoine, était passé en Amérique au commencement de la révolution, et y avait épousé une jeune femme sans fortune qui perdit la vie en donnant le jour à un fils. Ducoudray l'aîné n'avait survécu que deux ans à cette perte, laissant le jeune Arthur sans ressources et sans appui. Un ami de son père avait confié cet enfant à un capitaine de vaisseau qui partait pour la France, avec recommandation de le remettre entre les mains de son oncle. Prévenu de l'arrivée du capitaine, Ducoudray qui, quoique marié depuis assez long-temps, n'avait pas encore d'enfant, était parti pour le port de mer où était débarqué le fils de son frère, et l'accueillant avec tendresse, l'avait ramené dans sa famille.

Amélie vint au monde deux ans après cet événement; mais cette circonstance ne diminua en rien l'affection que le bon notaire portait à son neveu. Dès lors il forma, pour le bonheur d'Arthur, certain projet qu'un événement extraordinaire sur lequel il ne comptait guère, mais qu'il désirait ardemment, aurait néanmoins fait évanouir.

Le jeune orphelin grandissait et annonçait beaucoup d'esprit et de pénétration. Son oncle, charmé de ces heureuses dispositions, le mit au

collége. Il y fit des progrès rapides, brilla dans tous les concours, et termina à seize ans d'excellentes études. Ducoudray l'envoya ensuite à Paris pour y faire son droit. Dans cette carrière, Arthur obtint de nouveaux succès. Cité comme un des premiers sujets de l'école, il soutint sa thèse avec éclat, et revint faire hommage à son père adoptif de son diplôme de licencié.

Arthur pouvait passer pour un jeune homme accompli. A une taille élevée et à une figure régulière il joignait beaucoup de noblesse et de dignité dans ses manières. Une légère teinte de mélancolie répandue sur ses traits semblait annoncer qu'il pensait souvent à la situation malheureuse où le sort l'avait placé. Aimable sans chercher à le paraître, il captivait l'attention par la force de ses idées et la grâce de son élocution. Passionné pour l'étude, Arthur, outre la science du droit, avait acquis des connaissances étendues. En lui les qualités de l'ame répondaient à celles de l'esprit. Ses principes étaient ceux de l'honneur le plus pur. Doué d'une sensibilité exquise, il ne pouvait parler sans attendrissement des bienfaits dont son oncle l'avait comblé depuis son enfance, et il portait la reconnaissance jusqu'à l'enthousiasme.

Avec un cœur aussi aimant, il eût été difficile pour Arthur de rester indifférent auprès de sa jolie cousine. Élevé sous le même toît, partageant les mêmes jeux, il la chérissait d'abord comme sa sœur, et l'appelait de ce doux nom. Mais quand

les charmes d'Amélie se développèrent, l'affection fraternelle qu'Arthur avait éprouvée jusqu'alors, fut remplacée par une autre plus tendre. Bientôt le nom de sœur prononcé plus rarement fut tout-à-fait échangé contre celui de cousine. La familiarité qui régnait entre eux s'évanouit peu à peu, et Arthur mit plus de réserve dans ses rapports avec Amélie. Jusqu'ici il ne la recherchait que pour se livrer avec elle à des jeux innocents ou à une conversation enjouée; maintenant sa présence était pour lui un besoin, et leurs entretiens prenaient une tournure plus sérieuse. Ces petits changements s'opérèrent d'abord involontairement et sans réflexion de la part du jeune homme. Ils étaient produits par cette pudeur et cette timidité qui accompagnent l'amour chaste, et sont la sauvegarde de l'objet aimé. Arthur finit par s'en étonner; il voulut en connaître la cause; interrogea son cœur, et apprit qu'il aimait sa cousine. Avec un caractère comme le sien, cet amour devait bientôt devenir une vive passion; aussi se livra-t-il au penchant qu'il éprouvait avec l'entraînement et l'exaltation d'une ame ardente. L'image de sa belle cousine le suivit à Paris, et les distractions que cette capitale lui offrait n'affaiblirent point l'impression qui le dominait. Il revenait chaque année passer ses vacances chez son oncle, et retournait à ses études, plus amoureux encore. Il n'avait fait aucun aveu; mais ses regards expressifs parlaient plus éloquemment que sa bouche ne l'eût fait,

Des attentions délicates et des prévenances affectueuses trahissaient à chaque instant ce qui se passait dans son cœur. Quant à Amélie, touchée des belles qualités d'Arthur, et flattée de la préférence qu'il lui témoignait, elle crut d'abord devoir répondre, par délicatesse, à ses soins empressés. Si jeune encore, elle ignorait que ce qu'elle prenait pour un hommage aux perfections de son cousin n'était autre chose que de l'amour. Bientôt elle s'en aperçut et laissa deviner ses sentiments. Amélie néanmoins n'aimait pas comme Arthur : l'amour de celui-ci était vif et brûlant; celui d'Amélie était calme et tranquille. Aimer était pour Arthur un besoin impérieux; pour Amélie c'était un doux plaisir; elle préférait son cousin à tous les autres hommes; mais cette préférence n'était pas assez exclusive pour renoncer à tout autre hommage à défaut du sien; Arthur, au contraire, n'eût jamais aimé d'autre femme qu'Amélie.

Cependant il venait d'achever son cours de droit, et il était temps de penser au choix d'un état. Ducoudray, qui avait quelque dessein de céder sa charge de notaire à son neveu, lui demanda si cette profession lui convenait, ne voulant point contrarier son inclination. Arthur pria son oncle de lui accorder un délai pour se consulter sur un sujet aussi important. En y réfléchissant, ses pensées se portèrent sur l'attachement qu'il éprouvait pour sa cousine : ces deux idées se rattachaient si naturellement! il voulut

alors juger son amour d'après les principes de probité qu'il puisait dans son cœur. La raison, si puissante chez Arthur, se réveilla, le charme se dissipa, et sa passion ne lui parut plus qu'un délire. « Qu'ai-je fait, se disait-il avec amertume? Je me suis livré sans refléxion à un sentiment que l'honneur réprouve. Je dois tout à mon oncle : il a soigné mon enfance et cultivé ma jeunesse; il m'offre aujourd'hui un état honorable; et pour prix de tant de bienfaits, sans son aveu, j'ai aimé sa fille, et je lui ai fait partager mon fol amour. Et cet aveu, pouvais-je me flatter de l'obtenir? je suis orphelin, sans fortune; Amélie est un riche parti. Cette différence élevait entre nous une barrière qui devait m'arrêter. Pouvais-je espérer que mon oncle et ma tante pousseraient leur amitié pour moi jusqu'à sacrifier les avantages d'un brillant établissement? j'ignore leurs intentions, il est vrai; mais elles doivent être contraires à notre union. J'ai donc trahi la reconnaissance; j'ai troublé le repos de ma cousine, et j'ai mis à jamais le désespoir dans mon cœur. »

Ces réflexions jetèrent Arthur dans un profond accablement; cependant de nouvelles pensées vinrent relever son courage. « Mes torts, reprit-il, sont-ils donc irréparables? l'amour est la plus puissante émulation : en me faisant un nom, en me créant une réputation, ne puis-je mériter la main d'Amélie? la gloire ne peut-elle donc compenser la fortune? mais quelle profession

choisir? si j'accepte l'offre de mon oncle j'augmenterai ses titres à ma reconnaissance, et ce sera un motif de plus pour renoncer à ma cousine. D'ailleurs les fonctions de notaire, honorables mais bornées, ne présentent aucune chance au désir de la célébrité. C'est à moi seul que je veux devoir mon avenir. Je me sens entraîné vers le barreau. Dans cette noble et brillante carrière ouverte à l'éloquence, si mes forces secondent mon ardeur, je puis obtenir des succès et devenir un avocat distingué. C'est alors que je pourrai prétendre à Amélie, et, contre des richesses, apporter en dot des talents et une réputation. »

Ce parti adopté, Arthur répondit à son oncle que, plein de confiance dans sa bonté, il lui avouait que sa vocation le portait vers la profession d'avocat. Ducoudray, charmé en secret de la préférence de son neveu, lui permit de suivre l'état de son choix. Arthur remercia vivement son oncle de sa condescendance, et retourna à Paris pour y faire son stage et étudier les brillants modèles qu'offre le barreau de cette capitale. Là, son amour pour Amélie et le désir de se rendre digne d'elle l'enflammèrent d'un nouveau zèle. Il se livra avec ardeur à l'étude des lois, suivit assidument le barreau, et devint bientôt un habile jurisconsulte. Nommé d'office pour défendre des accusés dans quelques affaires criminelles, il plaida avec une rare éloquence. Déjà il commençait à se faire connaître, et il

n'était bruit au palais que des débuts du jeune Ducoudray. Il aurait pu se faire un nom à Paris, et rivaliser avec les plus célèbres orateurs ; mais c'eût été renoncer à sa cousine. Il était temps de revenir à C....., où le bruit de ses succès l'avait précédé. Enivré d'amour et d'espérance, et brûlant de se signaler sous les yeux de sa famille, Arthur se disposait au retour : le pauvre jeune homme était loin de prévoir toutes les tribulations qui allaient l'assaillir.

Depuis quelques années, une folie d'un genre assez bizarre régnait dans la bonne ville de C.... D'abord quelques bouffées de vanité se portaient au cerveau ; puis cet organe s'enflait outre-mesure ; et puis enfin le malade croyait ou du moins voulait faire croire qu'il était noble et très-noble. Cette risible manie avait attaqué bon nombre des plus grosses têtes de l'endroit. Les hobereaux de la ville et de son arrondissement s'évertuaient à qui mieux mieux pour se donner des airs de gentilshommes. Écuyers, voire même chevaliers, surgissaient de toutes parts : c'était une bénédiction. Ceux qui avaient été assez heureux pour recevoir en naissant un nom de fief, et ceux qui, pour réparer la sotte indifférence de leurs pères, s'en donnaient un, trouvaient maintenant leur nom de famille trop bourgeois, et travaillaient à l'envi à le faire oublier. Ces pauvres noms ne figuraient plus ni sur les cartes de visite ni sur les billets de faire part, pas même dans les signatures d'actes publics ou privés. La particule *de*

jouait aussi un grand rôle dans cette mascarade. Comme chacun sait, cette noble et merveilleuse particule a le magique pouvoir de métamorphoser un vilain en galant homme; aussi chacun voulait-il l'avoir. Ceux qui ne l'avaient pas la prenaient sans façon; ceux dont elle commençait le nom la séparaient du reste, et d'un mot en faisaient deux; et pour ceux enfin dont le *d* était la lettre initiale, il ne leur en coûtait qu'une apostrophe pour opérer le même changement. La maligne influence avait également désorganisé les têtes féminimes de l'endroit. Presqu'aussi fières que les marquises à tabouret de l'ancienne cour, elles se croyaient bonnement transformées en hautes et puissantes dames. Tous ces changements de noms, de qualités et d'allures, avaient produit dans la ville de C... un étrange remue-ménage. C'était à ne plus s'y reconnaître; et un habitant qui serait revenu après dix ans d'absence, aurait cru que la peste ayant ravagé le pays, une colonie de gentilshommes était venue le repeupler.

La fièvre vaniteuse n'avait pas ménagé le cerveau de madame Ducoudray. Parfois il lui prenait de singulières lubies. Dans un de ses accès, ne voulait-elle pas sérieusement que son mari détachât la première syllabe de son nom des deux autres, et qu'il signât sur ses actes *Du Coudray*. « Vous avez, je crois, des armoiries, lui disait-elle un jour.—Oui, madame, des armes parlantes, comme bien d'autres: un coudrier, mon

bisaïeul les prit, pour son argent, sous Louis XIV. Mais pourquoi cette question?—C'est, mon ami, parce que vous devriez mettre vos armes sur les expéditions de vos actes, au lieu de ce grand vilain cachet autour duquel vous avez fait graver cette légende : *Ducoudray, notaire à C...*, de peur apparemment qu'on n'ignorât votre profession. »—Et Ducoudray de rire de ces gentillesses, et madame de se fâcher ; elle le sollicitait sans cesse de vendre sa charge pour vivre noblement à ne rien faire. Aussi fut-elle pendant deux jours d'une humeur charmante quand Ducoudray lui eut annoncé qu'il s'était donné un successeur. « Maintenant que vous allez devenir rentier, lui dit-elle, j'aurais un excellent conseil à vous donner.—Lequel, s'il vous plaît, répond Ducoudray? —Ce serait, mon ami, de demander des lettres de noblesse.—Vous plaisantez, madame ; et quels sont mes titres à une telle faveur?—Vos titres! mais vous n'y songez pas, monsieur. D'abord vous êtes de bonne famille ; tous vos aïeux ainsi que les miens ont été dans l'échevinage ; votre père fut pendant quelque temps subdélégué de l'intendance de la province, et nous sommes alliés à plusieurs maisons nobles. Vous êtes membre du conseil municipal depuis sa création, administrateur de l'hospice et du collége, et de plus suppléant de juge de paix : maintefois vous avez été marguillier de votre paroisse : dans toutes ces charges vous avez fait le bien public ; et en voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour devenir écuyer.

—Ce sont là vraiment de plaisants titres, et, à votre avis, le roi ferait des nobles à bon marché. Allons, madame, il ne suffit pas, pour être anobli, d'avoir rempli ses devoirs d'honnête homme et de citoyen. La noblesse n'est honorable qu'autant qu'elle est méritée par d'éminents services rendus à l'état, ou par quelque action éclatante. Vous me permettrez donc de rester bon bourgeois, sans me donner et le ridicule d'une demande de noblesse et la confusion d'un refus.— Qu'il n'en soit plus parlé, monsieur; jamais vous ne faites rien pour me plaire. »—Et pendant huit jours madame Ducoudray fut d'une humeur massacrante.

Elle avait ses raisons pour vouloir décrasser Ducoudray. Sa marotte était d'être admise dans la grande société de C.....; or, il faut savoir que les habitants de cette ville sont divisés en quatre zônes bien distinctes : noblesse, haute, moyenne et basse bourgeoisie. Cette hiérarchie est si bien établie, les lignes séparatives sont tellement marquées, qu'il n'y a presque jamais de mélange. Rarement voit-on des transfuges passer d'un camp dans un autre : l'orgueil et la fierté sont là qui leur en ferment l'accès; et si parfois, dans les bals publics, le plaisir rassemble noblesse et roture, du moins il ne les confond pas. Aussi advient-il de là des cascades de vanité assez plaisantes. La femme du gentilhomme ne daigne pas regarder la bonne bourgeoise; celle-ci regarde dédaigneusement la simple marchande, laquelle à

son tour répond à peine au salut de l'épouse du petit fabricant. La haute société, que les plaisants du lieu appellent la cour, donne le ton à la ville comme Paris le donne aux provinces. Vivre en propriétaire et porter devant son nom le noble monosyllabe, ce sont les deux conditions de rigueur pour y être reçu. A ce principe fondamental on ne voit que très-peu d'exceptions; et encore n'ont-elles lieu d'ordinaire qu'en faveur de quelques étrangers que leurs places appellent passagèrement dans la cité, cela ne tirant pas à conséquence pour les bourgeois du pays. Cette société s'est aussi attribué le privilége exclusif de s'amuser. L'esprit de corps règne parmi ses membres; ils forment un tout bien compact, bien homogène, que les petites tracasseries des femmes et les petites rivalités des hommes ne sauraient désunir. Tous à peu près égaux, indépendants et narguant les puissances; quelques-uns même aussi fiers, tout en écorchant le Français, que des mandarins chinois, des hidalgos castillans ou des barons du Saint-Empire, ils ne laissent point éclater parmi eux ces grandes jalousies qui souvent bouleversent les sociétés les mieux organisées. Ne s'aimant guère, mais toujours unis pour le plaisir, ils en font, après l'argent, leur plus grande affaire. Pendant l'été ils se retirent dans leurs gentilshommières; ceux qui n'en ont pas voltigent chez ceux qui en ont; d'autres plus aventureux font des excursions lointaines, et, chose jusqu'alors inouïe dans les fastes de C....,

les rives de l'Adour, les chalets de la Suisse et les bords de la Tamise, ont vu de ses enfants voyageurs manger du jambon, du fromage et du rostbif. Les longues soirées d'hiver se passent en fêtes. C'est un tourbillon de jeux, de festins, de concerts, de bals et de mascarades à caractères ; on dirait le carnaval de Vénise. Dans les conversations, on disloque la politique et la littérature, on discute le *journal des modes*, on daigne s'occuper des petites aventures bourgeoises, on déchire les absents, on leur baise les mains quand ils arrivent ; enfin on tue le temps le plus joliment du monde. Vous allez croire que de ce train la noblesse de C.... se ruine. Eh ! pas du tout : déjà fort opulente, elle s'enrichit encore. Chaque maison paie annuellement son tribut. A tour de rôle elle donne son bal ou son dîner. Dans ces jours de gala rien n'est épargné. On y déploie de son mieux toute sa magnificence ; les yeux et le palais y sont également délectés. Mais le lendemain la scène change ; l'économie rentre au logis, et puis après, tant et si bien chacun grignotte, qu'au bout de l'an son budget présente un *boni* avec lequel il arrondit son gazon. C'est ainsi qu'on amasse trente ou quarante mille francs de rentes ; c'est ainsi qu'on vit comme des grigoux. Bien différents des patriciens, les bons bourgeois de C....., fort économes aussi, sont en fait d'amusements, les plus sots bourgeois de toute la chrétienté. Ils se divisent en plusieurs cotteries qui se jalousent à qui mieux mieux, et qui,

par ricochet, se renvoient avec usure les dédains qu'elles essuient de plus haut. Pour un salut trop écourté, pour une visite omise ou une invitation oubliée, les voilà qui se brouillent et qui s'égratignent. Point d'accord, et partant point de plaisir. Claquemurés dans leurs taupinières, ils n'en sortent même pas pour mettre le nez au vent; et leurs promenades désertes n'offrent que quelques marmots avec leurs bonnes, ou quelques écoliers en congé. Peu de bals publics, et encore moins de bals de société; des fêtes de campagne où l'on dansait autrefois et où l'on se promène à peine aujourd'hui; spectacle vingt fois par an et joué par des mazettes; une foire de quinze jours où l'on mange des gaufres, et où l'on voit des chats savants; quelques repas pendant le carnaval, l'insipide boston et l'écarté aux cinq sols: tels sont leurs menus plaisirs. C'était à en mourir d'ennui. Madame Ducoudray n'y pouvait plus tenir. Aussi, en cherchant à s'élever vers les hautes régions, elle contentait sa vanité, trouvait du plaisir et produisait Amélie au grand jour. Qui savait même si quelque jeune écuyer, touché de ses charmes et sur-tout de sa fortune, ne daignerait pas demander sa main. De tels exemples s'étaient déjà vus; mais malheureusement l'encrouté Ducoudray ne voulait point se décoiffer de ses vieux préjugés, ni jouer le rôle du bourgeois gentilhomme.

Mais que faire pour arriver à ses fins? Madame Ducoudray rumine, et dans son imaginative ne

trouve d'autre expédient que de donner un bal. Elle y invitera des dames et des jeunes gens de la haute société. Or, il adviendra de là que ces messieurs parleront d'elle dans leurs cercles, et très-avantageusement sans contredit; que ces dames, qui savent vivre, l'inviteront à leur tour, et que les premières invitations en amèneront d'autres. Bref, gonflée comme un ballon, elle se croit déjà lancée dans l'athmosphère du grand monde. C'était superbe en perspective : mais il fallait obtenir l'agrément de Ducoudray.

« Mon bon ami, lui dit-elle d'un ton calin, vous conviendrez que les plaisirs sont bien tristes cet hiver. Les bals d'abonnement sont rares, et encore, faute de s'entendre, a-t-on couru le risque de s'en passer. Il n'est question jusqu'ici d'aucune soirée dansante dans nos sociétés bourgeoises. On s'amusait bien mieux de notre temps. »

— « Peut-être dansait-on davantage. Les jeunes gens d'aujourd'hui sont d'une maturité de raison désespérante pour les demoiselles. » — « Dites plutôt qu'ils ont perdu toute idée de galanterie : parce que ces messieurs n'aiment pas la danse, il faut que nos jeunes personnes en soient privées. Je plains vraiment cette pauvre Amélie; elle est d'âge à jouir des plaisirs du monde; excellente musicienne, elle danse aussi très-joliment. Mais à quoi bon des talents dans cette ville, puisqu'on n'y trouve pas d'occasion de les exercer? J'ai fait une réflexion. Si nous donnions un bal poura-

muser Amélie. Qu'en pensez-vous, mon ami? »

— « J'approuve votre idée. Vous pouvez inviter vos connaissances, faire venir un violon et improviser un petit bal. Plaisir inattendu est d'ordinaire plus piquant. »

— « D'accord. Mais nos connaissances sont bien bornées : j'avais pensé à inviter quelques personnes de la haute société, des jeunes gens surtout. »

— « Vous plaisantez, je crois. Si vos connaissances ne vous suffisent pas, vous trouverez des recrues dans la bourgeoisie. N'avons-nous pas de jeunes avocats et de jeunes notaires? Le commerce de cette ville ne peut-il donc vous fournir assez de cavaliers? »

— « Il est vrai. Mais on ne saurait avoir trop de danseurs. Ces messieurs se fatiguent vîte aujourd'hui, et ils aiment beaucoup à se reposer près d'une table d'écarté. »

— « On dansera, si vous le voulez, un peu moins, mais on ne rira pas à vos dépens. Vous connaissez, madame, certain proverbe qui, dans son énergie un peu grossière, veut dire qu'il ne faut pas s'élever au-dessus de son état. On vous fera l'application de ce proverbe. Les personnes d'un rang au-dessus du vôtre, si toutefois elles ne paient pas votre invitation par un refus, croiront du moins vous faire beaucoup d'honneur en l'acceptant; et choquées de l'impertinence d'une bourgeoise qui ose se mettre à leur niveau, elles vous dégoûteront bien vîte de cet honneur par

leurs railleries et par les humiliations qu'elles vous feront éprouver. Vos égaux, piqués à leur tour de votre vanité, et s'imaginant être dédaignés, n'épargneront pas les épigrammes, et finiront peut-être par se retirer de chez vous. Qui sait même si quelques couplets bien méchants ne courront pas la ville? car, vous le savez, on aime beaucoup ici à chansonner les travers de son prochain. Enfin, je ne réponds pas que, rebutée des uns, délaissée des autres et moquée de tous, il ne vous reste plus à qui parler. »

Ducoudray eut beau prêcher. Quand madame s'était fourré une idée dans la tête, ce n'était pas chose facile que de l'en faire déloger. Rencontrait-elle un obstacle à ses volontés? doucement et adroitement elle tentait d'abord de l'écarter. Mais s'il offrait de la résistance, c'était alors qu'elle avait recours à ses grands moyens de conviction : discours impérieux, élocution véhémente et mouvements colériques. Déjà son geste et son débit s'animaient, signe précurseur de la bourasque. Pour l'éviter, force fut au prudent Ducoudray de consentir aux invitations désirées. Il savait, il est vrai, la braver à l'occasion. Mais dans cette occurrence, trop bien connu pour avoir à craindre que le ridicule de cette équipée ne rejaillît sur lui, il espérait qu'il en pourrait advenir pour madame quelque mortification bien acerbe, et capable de la guérir de sa manie, si toutefois mal de vanité est curable.

Fière de sa victoire, madame Ducoudray se

met à l'œuvre, prend Amélie pour secrétaire, et les voilà toutes deux brochant de nombreuses cartes d'invitation. Elles s'occupent ensuite de brillants préparatifs, madame Ducoudray voulant faire fracas dans une occasion de cette importance. Le jour si désiré luit enfin. Sur le soir on voit arriver quelques vénérables dames de la haute société à qui l'appât d'un boston et d'un souper avait fait franchir les rigueurs de l'étiquette. Accoutumées à vivre avec des égaux, elles s'attendaient aussi à recevoir chez des inférieurs ces marques de respect et de déférence qui flattent singulièrement les dames à qui l'âge ôte le droit d'exiger davantage. Puis surviennent les jeunes gens du bon ton, qui, comme bien d'autres, accourent toujours là où il y a de jolies femmes à voir et du plaisir à goûter; et qui trouvaient d'ailleurs fort plaisant de se dépiquer dans une réunion bourgeoise; et puis enfin la gente plébéienne. Jamais la cour du modeste Ducoudray n'avait vu réunis tant et de si beaux équipages. Car, par parenthèse, il en existe beaucoup à C....., depuis l'humble vinaigrette (1) jusqu'à la fringante calèche. Déjà madame Ducoudray se pavanait de la gloire d'avoir su la première réunir des éléments si hétérogènes; déjà elle regardait

(1) Espèce de brouette ou de petite chaise traînée par un seul homme et inventée à Caen par un abbé de Saint-Martin, appelé autrement l'abbé Malotru.—*Dictionnaire de Furetière.*

avec complaisance cette jeune noblesse frétiller dans son salon. Mais, ô désappointement, ô disgrâce! quelques dames du haut parage, sur lesquelles elle comptait le plus pour s'impatroniser dans le grand monde, avaient fièrement dedaigné son invitation. En habile comédienne elle sut dissimuler son dépit; mais l'œil exercé de Ducoudray le pénétra, et il rit sous cape de la leçon; bientôt le bal s'ouvre et s'anime. Jamais Amélie n'avait été plus charmante. Elle éclipse toutes les autres femmes; nobles et vilains se disputent également le plaisir de danser avec elle; et les hommages qu'elle recueille ne sont pas simplement l'expression d'une politesse acquise à la demoiselle de la maison; ils sont bien plus encore un tribut payé à l'esprit et à la beauté. Peut-être en ce moment Arthur pâlissait-il sur le docte Merlin ou le profond Toullier. Ah! s'il avait été présent, comme il aurait joui du triomphe de sa bien-aimée! Amélie fit ensuite avec grâce les honneurs d'un ambigu qui réunissait l'abondance à la solidité. Car, dans cette occasion, madame Ducoudray se relâchant de ses grands principes d'économie domestique, avait taillé en plein drap.

Oh! que la femme est un être versatile, ambulatoire et fantasque! véritable baromètre, elle passe au moindre vent du chaud au froid, du calme à la tempête. Comme un enfant, elle pleure et rit tour à tour. Une contrariété en fait un diable, une concession en fait un ange. Bizarre amalgamme de courage et de faiblesse, d'amour

et de haine, de douceur et de violence, de naïveté et de dissimulation; tantôt elle nous fait damner, et tantôt elle nous énivre de joies célestes.

A quelque temps de là, madame Ducoudray est invitée à passer la soirée chez madame de Blinville, l'une des dames de condition qui lui avaient fait l'honneur d'assister à son bal. Quelle jubilation! elle va donc être admise dans cette société d'élite, dans ce paradis de délices, depuis long-temps objet de son ambition. Elle va se trouver côte à côte avec ces nobles dames qui jusqu'alors laissaient à peine tomber sur elle un regard dédaigneux! elle va donc enfin prendre part à ces plaisirs qui, dans la ville de C....., sont l'apanage exclusif des gens comme il faut! combien elle s'applaudit alors de l'idée lumineuse d'avoir, contre l'avis de Ducoudray, invité des dames de condition à sa soirée. La mortification qu'elle a déjà essuyée est bientôt étouffée sous les fumées vaniteuses qui lui montent au cerveau. La tête remplie des pensées les plus superbes, la figure épanouie de gaîté, le sourire le plus grâcieux sur les lèvres, elle se rend chez madame de Blinville. Amélie, brillante de jeunesse et de beauté, avait encore rehaussé l'éclat de ses charmes par la parure de bal la plus recherchée. L'assemblée était peu nombreuse et uniquement composée d'antiques et discrètes personnes. Rien n'annonçait des préparatifs de danse; et ce n'eût été qu'à grande peine que les assistants auraient pu figurer dans un menuet. A leur entrée, elles

sont accueillies par un chuchotement général, et des regards curieux se promènent un moment sur elles. La maîtresse de la maison leur adresse quelques mots, et les relègue dans un angle du salon. Là, ne trouvant à qui parler et pour se donner un maintien, elles se voient réduites à échanger entre elles quelques paroles : madame Ducoudray est dans ses petits souliers. Bientôt sont organisées des tables de boston et de wisk : on les y place. Une conversation où elles ne peuvent insérer deux mots s'engage entre leurs partenaires; et après deux mortelles heures, l'assemblée lève le siége et tire sa révérence.

« C'est une véritable mystification, s'écrie madame Ducoudray, en regagnant son logis. Peut-on pousser plus loin l'impertinence? Pour un bal et un souper charmants me rendre un sec et ennuyeux boston ! Madame de Blinville donne des soirées où l'on danse; et, pour nous faire pièce, elle a choisi la plus triste et la plus maussade de ses assemblées, où elle a réuni à dessein toutes les antiquailles de sa société. Tu as remarqué, Amélie, l'orgueil et la morgue de tous ces personnages ! tu as vu leurs regards méprisants ! à peine nous adressaient-ils la parole quand les besoins du jeu l'exigeaient. Nous prenaient-ils donc pour des petites bourgeoises? qu'ils sachent que je les vaux; que, sans remonter bien haut, on trouve des alliances entre leurs familles et la mienne, et que je serais tout aussi noble qu'eux, si mon bisaïeul ou mon grand père

avait jugé convenable, comme les leurs, d'acheter pour lui et sa descendance, ce qu'on appelait alors une savonnette à vilain. Je suis vraiment bien dupe d'avoir invité à mon bal cette madame de Blinville. »

Ducoudray s'aperçut à l'humeur de madame que sa fierté avait essuyé quelque déconvenue, et Amélie l'ayant instruit de la mésaventure, il lui parut que cette nouvelle dose de mortification commençait à produire son effet. Quelques jours après, madame Ducoudray apprit que madame de Blinville venait de donner un bal délicieux, où l'on avait dansé toute la nuit. Pour lors son dépit fut au comble. Sa bile s'épancha sur cette grande société qu'un mois auparavant elle portait aux nues ; et elle ne pouvait concevoir qu'on fût assez fou pour chercher à fréquenter des gens si hautains et si impertinents. Ce n'est le tout : ses bonnes et charitables amies vinrent lui faire, d'un ton malignement piteux, leurs compliments de condoléance sur l'impolitesse qu'elle avait éprouvée; et l'impitoyable Ducoudray, tout fier de voir son oracle accompli, s'avisa de lui jeter encore au nez quelques remontrances, croyant achever ainsi sa guérison.

Bientôt a lieu un de ces bals d'abonnement qui, dans la ville de C....., plaisent tant aux jeunes bourgeoises. Madame Ducoudray y trouvait cependant un grave inconvénient; c'est qu'Amélie était exposée à danser avec le fils de sa lingère ou le frère de sa marchande de modes. Elle disait que

ces bals étaient déchus de leur pureté primitive, et qu'ils tendaient insensiblement à dégénérer en salmis. Elle disait encore que ce système d'égalité amènerait infailliblement un schisme éclatant de la part de la noblesse pour laquelle elle conservait toujours un tendre penchant, malgré ses disgrâces. Avait-elle tort ou raison? Simple conteur, je me garderai bien de trancher une question de cette importance, et je me contenterai de poser en principe, sans prétendre toutefois en faire d'application, que toutes les institutions humaines, sans en excepter les bals, sont sujettes à décadence. Faute de mieux pourtant, il fallait bien s'en contenter. Là, du moins, la mère d'Amélie ne craint ni les hauteurs ni les dédains; et si quelque insolent mâle ou femelle s'ingère de la tarabuster, elle a bec et ongles pour lui riposter. A son arrivée, quelques jeunes gentilshommes s'empressent autour de l'amante d'Arthur pour solliciter la faveur d'une contredanse. Madame Ducoudray voit que ces messieurs reconnaissants n'ont pas oublié les plaisirs de sa soirée. Ses préventions commencent dès lors à se dissiper, sur-tout quand plusieurs de ces jeunes gens viennent s'informer de sa santé et lui dire de ces choses banales, petite monnaie de la conversation. Quel triomphe que de causer publiquement avec eux! comme elle se rengorge! et comme, en leur répondant, elle hausse son diapason pour attirer sur elle les regards! Cependant elle se trouve par hasard enclavée entre deux femmes de

condition. L'affront qu'elle a reçu de quelques dames de la même société à l'occasion de son bal et le mauvais tour que lui a joué madame de Blinville lui reviennent alors en mémoire. Droite comme un pieu et la tête immobile, elle garde fièrement son quant-à-soi, et ne daigne pas jeter un coup-d'œil sur ses deux voisines. Mais celles-ci, se voyant coupées dans leurs communications et n'ayant rien de mieux à faire, adressent la parole à madame Ducoudray : car vaut mieux encore parler à une bourgeoise que de rester bouche close. Elles font l'éloge d'Amélie, qui, dans ce moment, dansait près d'elles, vantent l'élégance de sa tournure et le bon goût de sa toilette : c'était toucher la corde sensible ; et voilà notre girouette ravie, extasiée et saturée des joies de l'amour-propre, qui trouve la noblesse polie et affable, et qui ne comprend plus comment on peut vivre ailleurs que dans la haute société. Le lendemain elle veut prendre sa revanche avec Ducoudray. « Il faut convenir, monsieur, lui dit-elle d'un ton railleur, que vous êtes doué d'une perspicacité tout-à-fait étonnante. A vous entendre, il n'y a que déboires et dédains à essuyer de la part des personnes de distinction. Que n'étiez-vous hier au bal ! vous auriez jugé par vous-même de la justesse de vos avis. Je me trouvais placée entre mesdames de Barvillers et de Clarimont. Eh ! bien, ces dames si fières et si hautaines m'ont parlé les premières, m'ont dit sur Amélie les choses les plus flatteuses ; et nous

avons jasé toute la soirée comme des vieilles connaissances. Et ces jeunes gens que vous ne vouliez pas inviter, vous les eussiez vus se disputer le plaisir de danser avec votre fille, et venir à ma loge me présenter leurs compliments. Enfin, monsieur, ce qui n'est pas pour Amélie un petit honneur, vous saurez que le sous-intendant militaire et le sous-préfet lui-même ont dansé avec elle. » A ce langage, Ducoudray jugea que madame était incurable.

Parmi les jeunes gentilshommes dont la présence avait honoré la soirée de madame Ducoudray, et qui, aux bals publics se montraient les plus empressés auprès d'Amélie, brillaient messieurs de Jolibois, de la Buissonnière et de Croquenville. Tous trois amis, et à peu près égaux en naissance et en fortune, ils étaient cités de par la ville pour leur bon ton, l'élégance de leurs manières et leur amabilité dans les salons. Ils connaissaient éminemment l'art d'éparpiller dans la conversation de ces jolis riens qui plaisent tant aux femmes et qui, auprès d'elles, donnent souvent à un sot la réputation d'homme d'esprit; et ils rehaussaient tout cela par beaucoup d'impertinence et de fatuité. En rendant leur visite à madame Ducoudray, ils lui avaient demandé la permission de venir quelquefois lui faire leur cour; et cette faveur qu'elle leur eût offerte, si elle l'eût osé, leur avait été grâcieusement octroyée. Aussi par forme de galanterie venaient-ils lui apporter des billets pour leurs concerts de so-

ciété, où l'on daignait admettre quelques amateurs et auditeurs plébéiens. Madame Ducoudray s'y pâmait d'aise ; car, soit dit en passant, la ville de C..... est fertile en bons musiciens. Ces concerts n'étaient donc pas mauvais ; mais eussent-ils été détestables que la musique aurait encore paru délicieuse à madame Ducoudray, exécutée comme elle l'était par des mains et des gosiers patriciens.

Pourquoi donc, va-t-on dire, messieurs de Jolibois, de la Buissonnière et de Croquenville se compromettaient-ils jusqu'à hanter maison bourgeoise? or, écoutez. Un beau jour ces trois jouvenceaux qui étaient d'âge à faire des maris, s'occupaient entre eux des moyens de le devenir, et passaient en revue toutes les jeunes nubilités femelles de la noblesse de C.... « Savez-vous, messieurs, s'écrie Jolibois, que pour peu que cela dure, nous courons grand risque de rester garçons. Les bons partis deviennent ici d'une rareté désespérante, grâce à ces maudits étrangers qui nous soufflent nos jeunes et riches héritières. Il semble qu'ils les flairent de trente lieues à la ronde. Tout récemment encore n'avons-nous pas vu les deux intéressantes Floricourt et la charmante Clainval enlevées à notre barbe? C'est à nous, enfants de la ville, dont les familles et les fortunes sont connues, qu'on préfère des gens qui tombent comme des nues, et qui n'ont sur nous d'autre avantage que celui de venir de loin. Le singulier pays où l'on tarife le mérite des in-

dividus d'après le tableau des distances ! »

« Tu as raison, reprend la Buissonnière, et je ne vois plus d'autre ressource que de nous rabattre sur la bourgeoisie. Là du moins nous ne craignons pas la concurrence, et notre seule présence suffit pour faire évaporer tous les prétendants, même étrangers. Ne voyait-on pas autrefois les plus grands seigneurs rengraisser leurs terres, comme on disait alors, en épousant d'opulentes financières ; et la haute noblesse ne va-t-elle pas encore aujourd'hui, pour soutenir son nom, chercher femme dans les comptoirs des gros banquiers et chez les riches capitalistes. Nous pouvons, parbleu, faire de même sans déroger ; et, soit dit entre nous, nous trouverions, j'en suis certain, dans nos généalogies et parmi nos ancêtres femelles, de bonnes bourgeoises dont les dots n'ont pas peu contribué à enrichir nos maisons. »

« Excellent conseil, ajoute Croquenville. Il faut nous lancer dans la roture. Mais j'y pense : nous avons ici un véritable trésor en ce genre, la petite Ducoudray. Vous connaissez sa jolie figure, ses grâces et son esprit. Mais ce qui vaut encore mieux, ce sont dix bons mille francs de rente en mariage, et autant après les parents : c'est délicieux. La maman Ducoudray est, il est vrai, la bourgeoise la plus ridicule et la plus à prétention de tout le royaume ; nous nous amuserons de ses grands airs. Quant au mari, c'est un fort bon homme qui a toute la mine d'être le très-humble serviteur de sa tendre moitié. Il sort

d'ailleurs d'une ancienne famille de bourgeoisie, et vit maintenant en propriétaire, ce qui mérite quelque considération. Qu'en dites-vous, messieurs? »

« Je suis assez de ton avis, répond Jolibois, Mais ne vaudrait-il pas mieux nous *embourgeoiser* ailleurs qu'en cette ville. Là du moins on arrive, on épouse, on palpe la dot et l'on enlève sa conquête après avoir salué toute la parenté qu'ensuite on ne revoit guère. Mais ici, outre la fille, il faut encore épouser toute la famille. C'est une nuée de frères, d'oncles et de cousins de tous les états qui, sans façon, vous traitent de parents, du plus loin qu'ils vous aperçoivent; et comme ces messieurs-là sont, en général, d'humeur exigeante et chatouilleuse, pour peu qu'il y ait quelque héritage à prétendre, il faut ménager leur petite vanité, et avoir pour eux les attentions usitées en cas pareil. Quelle humiliation! mais pour vingt mille francs de rente que ne souffre-t-on pas? Ces fortunes-là, sur ma foi, ne devraient-être faites que pour nous autres gentilshommes. Du reste, peu m'importe que Ducoudray soit de haute ou basse bourgeoisie : en fait de roture je ne connais pas de degrés. J'avoue même que j'épouserais de préférence une petite bourgeoise. Ces gens de bas lieu sont excessivement flattés de notre alliance. Ils se tiennent près de nous à une distance respectueuse, et nous paient en soumissions et en déférence l'honneur que nous leur faisons. Ces gros bourgeois au contraire, parce

qu'ils sortent de familles un peu anciennes, s'avisent de se croire presque nos égaux; et ne sentant pas assez combien nous les relevons quand nous daignons descendre jusqu'à demander leurs filles, ils n'ont pas toujours pour nous les égards qui nous sont dus; quoi qu'il en soit, je me résigne. »

« Voilà qui est décidé, dit alors Croquenville. Nous allons attaquer dans les formes la vanité de la maman Ducoudray et le cœur de sa fille. Mais un moment : j'ai ouï dire qu'un certain cousin, élevé dans la maison, avocat de son métier, et qui fait son stage à Paris, courtise la cousine, et qu'il ne lui est pas indifférent. Peut-être y aurait-il déjà des projets de mariage? »

« Je connais ce cousin-là, réplique aussitôt Jolibois. A peu près de même âge, nous nous sommes trouvés ensemble au collége, et certaine liaison existait même entre nous : c'était alors sans conséquence. Il commençait sa philosophie comme j'entrais en cinquième, et nous avons fini nos études la même année. Souvent il m'aidait à faire mes devoirs, et, je l'avoue en toute humilité, c'est à lui que je dois le seul accessit que j'aie remporté dans le cours de mes classes. Il était déjà joli garçon et de tournure à plaire. Ce serait jouer de malheur si nous allions être poliment remerciés. Échouer dans notre première expédition bourgeoise! cette déconfiture nous tuerait de réputation, et Dieu sait comme on rirait à nos dépens dans la société. »

« Plaisant rival qu'un avocat, s'écrie la Buissonnière d'un ton badin. Je le chasse du cœur de la petite personne, je me fais adorer d'elle, je tourne la tête à la maman, j'épouse les vingt mille francs de rente, et je renvoie mon petit avocat plaider ses causes. »

« Messieurs, dit Croquenville en terminant l'entretien, comme nous allons courir le même gibier et que nous ne pouvons épouser tous les trois, faisons d'avance nos conventions. Que la guerre soit entre nous loyale et courtoise; restons amis quoique rivaux; que les vaincus subissent leur défaite de bonne grâce, et que le vainqueur, usant généreusement de la victoire, les invite à la nôce. »

« Accordé! répondent Jolibois et la Buissonnière. »

Bientôt les hostilités commencent. Les visites de ces messieurs chez madame Ducoudray, jusqu'alors assez rares, deviennent maintenant plus fréquentes. Tantôt réunis et tantôt séparés, ils attaquent Amélie en déployant toutes les gentillesses de leur esprit et toutes les grâces de leur personne. Amoureux à froid, ils lui débitent et ces galanteries banales et ces fades compliments, jargon mensonger propre à flatter la vanité, mais qui ne dit rien au cœur. Quant à madame Ducoudray, ils la battent en brèche en lui lâchant des bouffées d'un encens grossier et impertinent qu'elle hume avec délices, et que son amour propre lui fait trouver fin et délicat.

Tout allait au mieux. Cependant les assiduités des trois adorateurs à tel point redoublèrent qu'il fallut enfin que madame Ducoudray s'arrachât aux douces illusions et aux vapeurs vaniteuses dont elle s'enivrait, pour songer sérieusement au dénoûmeut de la pièce. Elle réfléchit donc, et il était temps. Quelles sont les intentions de ces messieurs, se demande-t-elle d'abord? recherchent-ils ma fille pour l'épouser, ou ne veulent-ils que lui conter fleurette et s'amuser à ses dépens? Cette dernière idée provoque en elle une vive indignation. Car, malgré son profond respect pour la gente écuyère, et malgré la gloire qu'elle s'imagine acquérir en la fréquentant, elle est femme, en cas pareil, à rembarrer vertement les insolents, et à leur rompre net en visière. Elle se reproche alors d'avoir peut-être compromis la réputation d'Amélie en admettant trop légèrement chez elle les trois gentilshommes, et elle ne doute pas qu'il ne circule déjà des bruits de mariage dans une ville où, pour en fabriquer, il suffit de quelques visites. Elle ne doit pas, il est vrai, supposer des desseins félons à ces jeunes gens, mais elle décide qu'il y a urgence à les forcer à s'expliquer. Ses pensées se portent ensuite sur sa fille, dont la conduite contrariait singulièrement ses désirs. Au lieu de sourire aux doux propos de ses courtisans, et de prouver par un air aimable et grâcieux combien elle était sensible à leurs avances, elle se montrait au contraire froide, distraite et ennuyée. Madame Ducoudray con-

naissait la cause de ces dédains. Dès sa première origine, elle avait pénétré, non sans déplaisir, l'amour d'Arthur et d'Amélie. Son ambition était peu flattée d'un gendre sans fortune et d'un rang égal au sien. Mais elle avait jugé inutile d'en parler de peur de donner de l'importance à ce qui n'était peut-être qu'un enfantillage, ayant appris par expérience que fruit défendu paraît toujours meilleur. Connaissant à fond le caractère de sa fille, elle savait qu'il n'était pas susceptible de ces grandes passions qui décident du bonheur ou du malheur de la vie, et qui, pour le bien de l'humanité, n'apparaissent plus que rarement depuis que l'argent est devenu le principal nerf du mariage. Elle espérait en outre que les distractions de la jeunesse et l'absence d'Arthur effaceraient facilement cette première impression. Mais craignant que, rebutés de la tiédeur et de l'insensibilité d'Amélie, messieurs de Croquenville, de la Buissonnière et de Jolibois ne finissent par abandonner la partie, elle juge maintenant nécessaire d'apporter un prompt remède à un mal qui s'est enraciné plus avant qu'elle ne l'avait cru. Enfin elle s'occupe de Ducoudray, qu'elle regarde comme la véritable pierre d'achoppement à ses desseins, et voici pourquoi. Curieuse de connaître quelle sorte d'époux il désirait donner à sa fille, elle avait parfois amené ce sujet dans leurs entretiens conjugaux. Mais son impénétrable et discret mari avait toujours payé ses questions par des réponses évasives. Elle lui avait

découvert l'amour d'Arthur et d'Amélie, espérant bien par cette confidence le forcer à s'expliquer. Mais Ducoudray, qui s'en était aperçu aussi bien qu'elle, avait encore adroitement évité de dire ce qu'il en pensait ; en sorte que, d'après ses discours et sa conduite envers les deux amants, madame Ducoudray en était encore à deviner s'il favorisait ou s'il désapprouvait leur amour. L'insouciance et la légèreté qu'il semblait mettre dans une matière qui intéressait d'aussi près le bonheur de sa fille lui paraissaient inexplicables; et, ne comprenant rien à ce mystère, elle avait fini par se persuader que cette indifférence affectée masquait le projet d'unir Arthur et Amélie, et que la réserve dont Ducoudray s'enveloppait provenait infailliblement de ce qu'il avait observé en elle quelque répugnance pour cette union. Or, partant de là, et se rappelant le peu de goût qu'il avait montré, à l'occasion de son bal, pour se faufiler parmi les nobles de C....., elle ne doute pas que la proposition d'en choisir un pour son gendre ne soit par lui fort mal accueillie et vivement combattue. Elle s'attend aussi à recevoir de sa part quelque rude remontrance pour les assiduités de la Buissonnière, de Jolibois et de Croquenville, qui peuvent exposer sa fille aux dictons du public. Il ne sait pas, il est vrai, à quel point en sont les choses, ne se trouvant que rarement au logis à l'heure où ces messieurs viennent la visiter ; mais il l'apprendra tôt ou tard. Enfin madame Ducoudray se résume ; et

de sa longue et profonde méditation elle conclut que, pour mettre à fin sa glorieuse entreprise, trois œuvres lui restent à opérer : amener les trois galants à se déclarer ; guérir Amélie de son amour roturier ; détourner Ducoudray de son projet de mariage, et le faire consentir à accepter un gendre gentilhomme.

Dès la première occasion où les trois damoiseis se trouvent réunis chez elle, madame Ducoudray voulant avoir le cœur net sur leurs vues secrètes, éloigne Amélie sous un prétexte. Fort à propos alors ces messieurs, qui ne craignent plus de blesser sa modestie, renchérissent encore sur leurs éloges accoutumés. Madame Ducoudray les remercie de leur bienveillance, et leur insinue doucereusement que son mari a formé pour sa fille un projet d'établissement qui ne tardera peut-être pas à se réaliser. Cette ouverture produit son effet. Messieurs les prétendants, ne doutant pas qu'il ne s'agisse du cousin l'avocat dont on annonce le prochain retour, et voyant qu'il n'y a pas de temps à perdre, se mettent à présenter humblement leur requête, et exposent que si l'un d'eux était assez heureux pour plaire a mademoiselle Amélie et pour obtenir l'agrément de ses parents, son plus vif désir serait de lui offrir sa main. Rien de plus formel. Jusqu'au plafond madame Ducoudray en aurait sauté d'aise; mais elle comprime prudemment son essor, et répond qu'une demande aussi flatteuse et aussi honorable pour sa famille ne saurait qu'être fa-

vorablement accueillie. Elle les assure qu'ils peuvent compter dès à présent sur son consentement, mais qu'il faut avant tout qu'elle consulte l'inclination de sa fille, et qu'elle travaille à lever les difficultés que monsieur Ducoudray ne manquera pas de lui opposer.

Cette première négociation glorieusement terminée, elle s'adresse à Amélie, qui, comme on l'a vu, ne se montrait pas très-empressée d'écouter les hommages de ses nobles soupirants. Elle aimait toujours son cousin, et leurs galanteries étaient peu propres à le lui faire oublier. Dans les jolies choses qu'ils lui débitaient, elle ne trouvait rien du langage tendre et passionné d'Arthur, et elle n'était pas assez coquette pour confondre l'amour avec son simulacre. A son attachement pour son cousin se joignait une sorte de vénération pour ses belles qualités ; et ce sentiment, qui ennoblissait sa tendresse à ses yeux, était un préservatif de plus contre les séductions de ses nouveaux amants, en qui jusqu'alors elle n'avait rien découvert qui pût justifier son infidélité. Elle éprouvait cependant certaine vanité à se voir seule parmi les demoiselles de la bourgeoisie l'objet des soins de la jeune noblesse de C..... Mais si ce mouvement apportait quelque distraction et même quelque légère atteinte à son amour, il n'était pas du moins assez fort pour en triompher ; et il est à croire que, livrée à elle-même et sans impulsion étrangère, la Buissonnière, Croquenville et Jolibois en auraient été pour

leurs frais. Tel était l'état d'Amélie lorsque madame Ducoudray entreprit sa conversion. Elle commence par l'interroger sur la cause de la froideur repoussante avec laquelle elle reçoit les empressements des trois gentilshommes, lui faisant observer que la réserve que doit montrer une jeune personne en écoutant les douceurs et les compliments qu'on lui adresse, n'exclut pas un air grâcieux et enjoué, sur-tout quand il s'agit de personnages tels que ces messieurs. A cette apostrophe, Amélie, interdite, ne sait que répondre, et balbutie quelques excuses. Sa mère les trouve détestables, insiste, et finit par obtenir l'aveu de son amour pour Arthur. Elle la gourmande alors d'avoir disposé de son cœur sans l'avis de ses parents, et lui retrace les conséquences qui peuvent résulter d'une telle imprudence. Ne sachant trop encore où elle voulait en venir, Amélie avoue ses torts tout en alléguant qu'elle était loin de penser que cette inclination pût déplaire à sa famille, puisqu'elle ne lui avait jamais fait la moindre observation sur un sentiment qu'elle n'avait pas eu l'intention de dissimuler. La remarque était juste; mais, sans y répondre, madame Ducoudray lui annonce que les trois jeunes gens qui lui font l'honneur de la fréquenter viennent de lui demander sa main, et qu'elle l'a promise à celui d'entre eux qu'elle déclarerait préférer. Amélie reste anéantie. Profitant de sa stupeur, sa mère lui fait un brillant tableau des avantages qu'elle recueillera de son union

avec l'un de ces messieurs : rang, fortune et plaisirs. Elle oppose avec art la position d'Artur, orphelin, dépendant, sans bien et sans nom dans le monde, et destiné à vivre avocat, ce qui n'est pas du tout un titre pour être admis dans la haute société de C.... Amélie n'aurait pas manqué de bonnes raisons pour plaider la cause de son cousin contre ses superbes rivaux ; mais déjà l'amour et la vanité s'entre-choquent dans son cœur. Elle résiste plus mollement. Madame Ducoudray la presse, fait jouer adroitement le ressort de l'amour propre ; enfin tant et si bien elle opère que la vanité l'emporte, et qu'Amélie devient infidèle. Aussitôt sa mère la sollicite de lui désigner celui de ses prétendants pour qui elle éprouve le plus d'affection. Mais qui pourrait-elle aimer après Arthur? Ainsi l'orgueil devenait désormais son seul mobile dans le choix d'un époux; et comme ce sentiment absorbait toutes les nuances distinctives entre les trois personnes qui lui étaient offertes, et qu'il se trouvait également satisfait avec l'une ou l'autre, elle déclare qu'elle donnera sa main à celui que ses parents lui présenteront. Cette proposition embarrasse madame Ducoudray ; elle eût désiré une préférence ; mais, après le coup imprévu qu'elle venait de porter à sa fille, elle ne pouvait l'exiger immédiatement, quoiqu'elle lui fût nécessaire : car elle voulait que tout fût conclu avant le retour d'Arthur, qui ne devait plus tarder.

Restait encore l'œuvre par excellence : c'était

de dompter le récalcitrant Ducoudray. Décidée à vaincre à quelque prix que ce soit, madame rassemble pour ce grand combat toutes les forces de sa glapissante et verbeuse éloquence, et se dispose à employer au besoin des moyens plus décisifs. Suivant sa tactique ordinaire, elle débute par faire observer à son mari, du ton le plus insinuant, qu'à leur âge ils doivent désirer de se voir au plus tôt renaître dans leurs petits-enfants; qu'Amélie est formée depuis long-temps, et qu'étant une des plus jolies, des plus aimables et des plus opulentes héritières de la ville, bon nombre d'aspirants se seraient déjà présentés s'ils n'étaient éloignés par le bruit d'un mariage arrêté de longue main. Elle lui demande ses intentions au cas où un parti sortable viendrait à s'offrir. Ducoudray lui répond qu'il souhaite autant qu'elle le prompt établissement de sa fille; qu'il ne sait ce qu'on veut dire avec son prétendu mariage, et qu'il accueillera avec empressement la personne qui recherchera sa main pourvu qu'à une famille honnête elle joigne les qualités propres à faire son bonheur, qu'il considère avant tout. Étonnée de ce langage pacifique, et charmée de l'extrême docilité de son débonnaire époux, à laquelle elle était loin de s'attendre, madame Ducoudray ajoute qu'elle connaît trois jeunes gens dont l'alliance ne peut que les honorer, et qui se proposent de lui demander Amélie; et, tout en hésitant, elle lâche les noms de messieurs de Jolibois, de la Buisson-

nière et de Croquenville. « Comment, s'écrie Ducoudray feignant une grande surprise, messieurs de Jolibois, de la Buissonnière et de Croquenville déroger au point de vouloir s'unir à une simple bourgeoise! Vous m'étonnez, madame; mais je devine : cette bourgeoise aura vingt mille francs de rente, et cela n'est pas à dédaigner même pour des gentilshommes de la trempe de ces messieurs. Ils mériteraient bien un bon remercîment. »

—« Et pourquoi donc leur supposer des vues d'intérêt, reprend vivement madame Ducoudray? je vous suis garant, mon ami, qu'ils professent beaucoup d'estime pour Amélie, et qu'ils lui ont souvent témoigné les sentiments d'un véritable amour. Mais il me semble que vous ne seriez pas éloigné de choisir l'un de ces messieurs pour votre gendre. »

— « Je ne dis pas cela, et je préfère au contraire un bon bourgeois. »

— « Et pour quelle raison, s'il vous plaît? »

— « Parce qu'à vous parler net, je n'aime ni les vaniteux ni les fainéants, et que je veux que dans ce bas monde chacun travaille, sauf toutefois quelques exceptions acquises à des fortunes et à des rangs autres que ceux de vos protégés. N'est-ce pas pitié que de voir ces grands garçons-là flaner du matin au soir, et rechercher la veille comment ils tueront le temps le lendemain. Avec leurs deux ou trois mille écus de rente, ils s'avisent de se croire de grands seigneurs, et pense-

raient s'abaisser en prenant un état. Ils méprisent le commerce, source de leur fortune, et par suite, de leur noblesse. Leurs bons aïeux, il y a cent cinquante ans, quittaient les boutiques paternelles pour s'élever vers le barreau, et messieurs leurs descendants dédaignent aujourd'hui cette honorable profession. La magistrature, objet de l'ambition de leurs pères, n'est pas même digne d'eux. Enfin, jusqu'au noble métier des armes, ils s'en éloignent, regardant sans doute comme une humiliation d'obéir simples soldats à des officiers plébéiens. Qu'ils apprennent, les superbes, que leur singulière maladie est heureusement endémique au pays, et que s'ils veulent se donner le petit passe-temps de parcourir l'almanach royal, ils trouveront dans les cours et les tribunaux et dans toutes les administrations du royaume des noms bien autrement relevés que les leurs. »

— « Sans ambition et préférant leur indépendance, ils font preuve de désintéressement et de noblesse en ne prenant ni états lucratifs ni places salariées. Mais ils savent aussi se rendre utiles à leur pays en remplissant des fonctions gratuites, et vous savez que presque toutes nos communes sont administrées par eux. »

— « Je confesse que ces places sont dues à ces messieurs, et j'applaudis à leur dévoûment pour la chose publique; mais je sais aussi que quand ils deviennent maires de leurs villages où ceux qui ont des castels passent trois mois d'été, et où

ceux qui n'en ont pas ne vont guère, ils s'y trouvent ainsi domiciliés de droit. Dès-lors leurs noms cessent de figurer sur les contrôles de notre garde nationale, et c'est nous autres bons bourgeois qui de nos personnes ou de nos bourses veillons à leur sûreté, quand ils nous font l'honneur de venir passer leurs quartiers d'hiver avec nous. »

— « Tout ceci, du reste, n'ôte rien à leur mérite, et vous conviendrez avec moi que ces jeunes gentilshommes, et particulièrement messieurs de Croquenville, de Jolibois et de la Buissonnière, sont bien élevés, très-aimables, et qu'ils ont le meilleur ton possible. »

— « D'accord ; mais je voudrais avoir pour gendre quelqu'un à qui parler, et il ne me suffit pas qu'il ait une tournure élégante, qu'il sache conter aux femmes de jolis riens, et qu'il connaisse à fond l'usage des salons ; il me faut de l'instruction, et, ne vous déplaise, c'est ce qui manque à beaucoup de nos jeunes gentilshommes. Incapables de raisonner sur des matières sérieuses, n'étudiant jamais, ne lisant guère, ils ignorent souvent les premiers éléments. Si je ne détestais la satire personnelle, je pourrais à cette occasion vous citer quelques traits assez piquants ; mais je me contenterai de vous dire que de mes deux oreilles j'ai entendu dernièrement l'un de ces charmants ignorantins regretter le bon temps où les gentilshommes ne savaient pas lire. Il est au reste des exceptions, et je me plais à reconnaître que parmi ces messieurs il en est qui, secouant un sot

préjugé, emploient utilement leurs loisirs : les uns étudient quelque branche de l'histoire naturelle, et d'autres cultivent la littérature. »

— « Rendre sa femme heureuse est la première science d'un mari. Vous me disiez que le bonheur de notre Amélie doit passer avant tout, et c'est pour l'assurer que je vous propose de l'accorder à l'un de ses prétendants. Ces messieurs sont généralement de bonne conduite, et deviennent d'excellents époux. Ils possèdent encore une autre qualité bien précieuse en ménage, l'ordre et l'économie ; jamais ils ne dépensent tous leurs revenus, et d'ordinaire ils font de très-bonnes maisons. En est-il toujours de même de vos jeunes gens à états? »

— « Je dois encore vous faire observer, madame, que, quoi que vous en puissiez dire, si, au lieu de vingt mille francs de rente, Amélie n'en devait avoir que trois mille, elle n'aurait pas eu l'honneur d'être recherchée par messieurs de Croquenville, de la Buissonnière et de Jolibois. Or, ne serait-il pas à craindre qu'ils ne lui fissent parfois sentir qu'ils ne l'ont épousée que pour sa fortune, et qu'ils n'eussent pas toujours pour elle les égards qu'une femme a droit d'exiger. Pour vous, madame, qui paraissez si désireuse de vous allier à une famille noble, prenez garde qu'il ne vous en advienne plus de déboires que de plaisirs. Nul doute qu'en votre qualité de belle-mère d'un gentilhomme, vous ne soyez incorporée dans la haute société, et que vous ne

participiez à ses pompes et à ses fêtes. Mais vous n'en conserverez pas moins votre peau de bourgeoise, et, reléguée au dernier rang, vous aurez à endurer humiliations et mépris. Souvenez-vous des éclaboussures que vous avez déjà reçues à l'occasion de votre bal. »

— « Je connais trop bien l'honnêteté et la délicatesse de ces messieurs pour redouter qu'ils usent de mauvais procédés avec ma fille; et quant à moi, je sais me faire respecter. Ainsi donc, messieurs de Jolibois, de Croquenville et de la Buissonnière peuvent-ils espérer que l'un d'eux entrera dans votre famille? »

— « Allons, madame, je me rends. Mais vous allez me dire au moins auquel de ces trois messieurs je dois accorder la main d'Amélie. »

— « Voici l'embarras. J'ai consulté son inclination, et, en fille respectueuse et soumise, elle m'a répondu qu'elle accepterait l'époux que ses parents lui présenteraient. Je ne trouve aucun motif de préférence, et c'est à vous, mon ami, qu'il appartient de fixer votre choix. »

— « A moi qui connais à peine ces messieurs! Mais puisqu'il en est ainsi, je ne vois qu'un seul moyen de sortir d'affaire. A droits égaux, c'est ordinairement l'ancienneté qui l'emporte; et comme en fait de noblesse il est divers degrés, celui de ces messieurs qui prouvera le plus de quartiers deviendra mon gendre. Il me semble que ce mode de décision doit entrer dans vos vues. »

— « Quelle idée bizarre ! c'est mettre votre fille au concours. Et que penseront ces messieurs de cette singularité? »

— « Ils seront très-flattés, je vous jure, de devoir Amélie au seul mérite de la naissance. Mais vous m'avez nommé arbitre, et j'ai prononcé ma sentence. J'y mets encore une condition : c'est qu'Arthur, que nous attendons incessamment, soit présent au concours, pour me servir de votre expression. »

— « A quoi bon, mon ami. Peut-être votre neveu conserve-t-il encore un tendre sentiment pour Amélie; et ce serait l'affliger inutilement que de le rendre témoin du choix de son époux. Il vaudrait mieux tout conclure avant son retour; et, en la retrouvant mariée, il renoncera bientôt à un amour sans espoir. »

— « Je viens, madame, de me soumettre à vos désirs, et j'espère de vous une juste réciprocité. J'ai de fortes raisons pour attendre l'arrivée d'Arthur, et j'y tiens irrévocablement. »

Madame Ducoudray n'osa plus souffler mot. Dès qu'elle fut seule, elle s'abandonna sans contrainte aux transports d'une joie dont elle avait réprimé l'explosion en présence de son mari. Cependant elle ne pouvait revenir de sa surprise en pensant combien la victoire lui avait été facile ; car il lui paraissait évident que Ducoudray n'avait bataillé que comme un homme qui voulait se laisser battre. Mais pourquoi ce changement subit dans sa conduite? qui avait pu le dé-

cider à sacrifier un neveu qu'il chérissait à un gentilhomme qu'il connaissait à peine, et surtout après l'éloignement qu'il avait montré pour s'affilier à la noblesse de C....? Quelles pouvaient être ses raisons pour exiger qu'Arthur, dont elle redoutait l'influence sur le cœur d'Amélie et même sur l'esprit de Ducoudray, arrivât à point nommé pour voir sa bien-aimée passer dans les bras d'un rival? En vain cherchait-elle à pénétrer ce nouveau mystère; elle se perdait en conjectures, et le mot tant désiré de l'énigme lui échappait. Le caractère franc et loyal de Ducoudray ne lui permettant pas toutefois de lui supposer une arrière-pensée, elle s'empressa, à la première entrevue, d'annoncer à Croquenville, à Jolibois et à la Buissonnière l'heureux succès de l'affaire; et, d'un air embarrassé, elle leur fit part des deux conditions que son mari avait imposées à son consentement. Car, en conscience, il n'était pas très-flatteur pour ces messieurs d'apprendre que, malgré toutes leurs prouesses auprès d'Amélie, aucun d'eux n'eût eu le mérite de lui inspirer la plus légère préférence. Mais l'idée de l'obtenir à coups de généalogie, qui aurait blessé la délicatesse de tout autre, souriait singulièrement à leur vanité; et très-humblement ils se résignèrent à attendre qu'il plût à monsieur Arthur de terminer son stage pour venir, en amant éconduit, décorer le triomphe du vainqueur. Le lendemain ils se présentent chez Ducoudray, et lui font leur demande dans les formes. Il les re-

çoit poliment, et, se confondant, d'un ton tant soit peu goguenard, en démonstrations à perte de vue sur l'honneur infini qu'ils lui font, il leur répète mot pour mot ce que déjà ils ont appris de madame Ducoudray.

Dès lors les trois hobereaux devinrent plus que jamais les assidus de la maison. Un soir la conversation roulait sur les personnages qui composent la haute société de C.... Curieuse de faire par anticipation connaissance avec son monde, madame Ducoudray interrogeait ces messieurs sur l'allure et le caractère de chacun; et, comme bien ou le pense, les portraits étaient enluminés de couleurs qui n'étaient pas toujours propres à flatter les originaux. Puis, passant du moral au matériel, elle demandait des détails sur les bals et les galas qui s'étaient déjà donnés cet hiver, se récriant sur le bonheur de voltiger ainsi de plaisirs en plaisirs; et galamment on lui répondait qu'elle cesserait bientôt d'envier ce bonheur-là. A ce doux espoir l'eau lui venait à la bouche, et elle accusait la lenteur d'Arthur qui n'accourait pas assez vîte pour se voir souffler son amante.

« A propos, dit alors Croquenville en s'adressant à ses deux amis, comment avez-vous conduit vos affaires à la soirée de madame de Blinville? J'étais en guignon, et j'ai fait une lessive de deux cents francs. »

— « Deux cents francs! je ne conçois vraiment pas comment votre madame de Blinville peut

souffrir que l'on joue chez elle si gros jeu, s'écrie aigrement madame Ducoudray, qui a toujours sur le cœur la mystification que cette dame lui a faite : c'est du plus mauvais exemple pour la jeunesse. »

JOLIBOIS.

« Mais, madame, c'est partout l'usage aujourd'hui. Pour moi, j'étais en veine : j'ai passé douze fois de suite, et j'ai gagné tous mes paris. »

LA BUISSONNIÈRE.

« Et moi, j'avais tout perdu. Nos belles en ont profité; et, me trouvant plus léger, je me suis mis à danser quelques contredanses. Bientôt on a servi le souper; quelques verres de vin chaud ont ranimé mon ardeur; j'ai tenté de nouveau la fortune; et, m'étant prudemment accroché à milord Clysterson, ce gros anglais qui boit si bien, et qui joue si mal, je lui ai raflé quelques *souverains* qui m'ont remis en fonds. »

JOLIBOIS.

« Vous n'étiez pas, messieurs, du dernier dîner qu'a donné Rosancourt. C'était la perle de tous les dîners de cet hiver. Quelle chère! Dinde aux truffes, terrine de Nérac, perdrix rouges, pâtés de foies gras; rien n'y manquait, et tout y était truffé jusqu'à la moutarde. On se croyait à un dîner de ministre. Et quels vins! Entre le Po-

mard qui parut dès le premier service, et le Lacryma-christi qui termina le dessert, on en comptait six espèces. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Il me semble, monsieur, que les fumées de tant de vins différents doivent échauffer un peu le cerveau, et Dieu sait comme vous en contez alors à vos dames. »

JOLIBOIS.

« Fi donc; ce serait du plus mauvais ton. Entre jeunes gens, il est vrai, nous donnons de charmants déjeûners où nous faisons assaut de politique et de rasades, et où l'on a vu des champions rester sur la place. Mais dans nos dîners d'étiquette, la sobriété est de rigueur. On déguste, mais on ne boit pas. N'allez pas croire qu'il en soit chez nous comme de vos repas bourgeois. Là, quand le second service est dressé, on commence à verser à grands flots l'éternel Macon; puis au dessert le Beaune ou le Volnay. Bientôt les figures s'épanouissent quand, armé de sa pince, l'amphytrion annonce pompeusement la bouteille de Champagne qu'il décoiffe lui-même en criant gare! après l'avoir long-temps ballottée pour en provoquer la mousse. Faut voir alors toutes les femmes en émoi garantir leurs robes des éclaboussures. Aussitôt les verres s'entre-choquent; les jeunes personnes qui se sont fait prier un

grand quart-d'heure, chantent en tremblottant la plaintive romance, et le baryton du festin entonne d'une voix de chantre quelque chanson à boire, dont les convives répètent bruyamment le refrain. Ajoutez à ce vacarme le cliquetis des verres, les cris des enfants qui demandent des friandises, et vous avez un charivari à vous boucher les deux oreilles. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Je suis, monsieur, d'une ignorance! Seriez-vous assez bon pour me dire ce que c'est qu'un baryton? »

JOLIBOIS.

« C'est ce qu'on appelle bourgeoisement une basse-taille. Nous autres, gens comme il faut, qui savons la musique, nous disons un baryton. »

MADAME DUCOUDRAY.

« En effet, le mot est plus joli. Mais savez-vous, monsieur, qu'à vous entendre parler de nos dîners on croirait presque que vous les fréquentez. »

JOLIBOIS.

« Pour mes péchés j'assistai à un seul que je ne pus éviter. J'y avais à ma droite la femme d'un honnête marchand, bavarde s'il en fut, qui, tout en minaudant, me passa en revue toute sa société, dont, par parenthèse, je ne connaissais personne; et à ma gauche, était un avocat tout

aussi bavard, qui, se croyant encore à l'audience, faisait à son vis-à-vis, le notaire, l'historique du dernier procès qu'il avait gagné. Je jurai bien qu'on ne me rattraperait plus à pareille fête, et j'en fus quitte pour la peur de rester sourd le reste de ma vie. »

AMÉLIE.

« Est-ce que dans vos repas, monsieur, on ne porte plus de santés? »

JOLIBOIS.

« Ce serait, mademoiselle, de la dernière incongruité. Nous avons depuis long-temps renoncé à cet usage roturier. »

AMÉLIE.

« Mon père y tient toujours beaucoup. Il prétend que cela rappelle la franche gaîté du vieux temps, qui, à ce qu'il paraît, n'est plus de mise dans la haute société. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Votre père a certains préjugés dont j'espère bien le guérir quand nous aurons l'honneur de recevoir les personnes comme il faut de cette ville. »

CROQUENVILLE.

« J'oubliais de vous demander, madame, comment vous avez trouvé notre dernier concert! »

MADAME DUCOUDRAY.

« Charmant, délicieux. Vous vous y êtes surpassé, monsieur, et jamais je n'eus autant de plaisir à vous entendre. »

CROQUENVILLE.

« Il était pourtant impossible de me juger dans cette occasion; car je n'avais pas le plus petit *solo* dans ma partie. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Pardonnez-moi, monsieur, je vous ai distingué par-dessus tous les autres. »

CROQUENVILLE.

« Si c'est un compliment que vous voulez me faire, il est vraiment singulier. »

LA BUISSONNIÈRE.

« Il me paraît que madame est connaisseuse. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Il est vrai que dans ma jeunesse je pinçais de la guitare et que je chantais passablement, disait-on, le grand air de la belle Arsène : *Non, non, non, j'ai trop de fierté.* »

LA BUISSONNIÈRE.

« Vous seriez charmante, madame, si vous

vouliez nous chanter votre *Non, non, non, j'ai trop de fierté*. Je suis certain qu'il vous est resté quelque chose de cet *air-là*. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Vous plaisantez, monsieur; c'est une vieillerie qui vous ferait rire. D'ailleurs je ne chante plus depuis bien des années; demandez plutôt à Amélie. »

LA BUISSONNIÈRE.

« En ce cas, si vous le permettez, je solliciterai auprès de mademoiselle un plaisir que vous nous refusez inhumainement. »

AMÉLIE.

« Vous m'excuserez, monsieur; mais il y long-temps que je n'ai rien répété, et mon piano n'est pas d'accord. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Toujours vous faire prier, Amélie; c'est insupportable! Si vous négligez déjà votre musique, que ferez-vous donc quand vous serez mariée? Apparemment, comme toutes nos jeunes personnes qui, dès qu'elles sont en ménage, délaissent leurs crayons ou leurs instruments de musique. C'est de l'argent bien employé que de donner des arts d'agrément à ces demoiselles! allons, puisque monsieur de la Buissonnière est assez indulgent pour désirer de vous entendre,

montrez-vous digne de cette faveur. »

Amélie obéit et se met à son piano. A peine commençait-elle un prélude que la porte s'ouvre et Arthur paraît. Il ne pouvait plus mal choisir son temps. Il s'avance vers sa tante, l'embrasse et s'enquiert de sa santé. A cette brusque et inopportune apparition, madame Ducoudray semble un peu déconcertée, et ne répond à l'empressement de son neveu que par un air froid et réservé. Arthur s'en aperçoit; mais il connaît l'humeur un peu quinteuse de sa tante. S'adressant à sa cousine : « Je te revois enfin et pour ne plus te quitter, lui dit-il à demi-voix et en l'embrassant! » Ces paroles, et le baiser qu'elle vient de recevoir jettent Amélie dans un trouble qu'elle ne peut cacher. Elle rougit et balbutie quelques mots inintelligibles. Arthur attribue cet émoi au plaisir que lui cause son retour; puis il salue ces messieurs, et reconnaissant Jolibois : « C'est toi, lui dit-il en s'approchant pour lui serrer la main; il y a long-temps, mon ami, que nous ne nous sommes vus, et je suis enchanté de cette rencontre; mais je t'avoue que je ne m'attendais pas à renouveler ici notre ancienne connaissance. » —Pendant que Croquenville et la Buissonnière, après avoir dédaigneusement rendu le salut d'Arthur, s'occupent à le toiser des pieds jusqu'à la tête : « Monsieur, lui répond Jolibois d'un ton léger et railleur, je ne savais pas être à ce point de vos amis. Je ne doute pas que votre amitié ne soit très-honorable, et je sens tout ce que je perds

en ne partageant pas le sentiment qu'il vous plaît de me témoigner ; mais en conscience je ne puis accepter un titre qui ne m'appartient pas. J'ai bien, il est vrai, un souvenir confus de vous avoir vu quelque part ; mais de là il y a loin..... — « Arrêtez, reprend Arthur avec une dignité mêlée d'indignation. J'avais cru jusqu'alors que deux amis de collége se retrouvent toujours avec plaisir dans quelque position que le sort les ait placés ; j'étais dans l'erreur, et vous venez de m'apprendre que peu d'années suffisent pour changer un des plus doux sentiments de la jeunesse en un autre que je vous laisse le soin de qualifier. J'aurais dû, je l'avoue, penser à la distance immense qui me sépare maintenant de monsieur de Jolibois, et je ne me serais pas exposé à être par lui méconnu. » Jolibois allait répliquer. Mais craignant avec raison que dans cette lutte il ne soit bientôt écrasé par la supériorité d'Arthur, madame Ducoudray se jette prudemment à la traverse, parle d'autre chose, et, après quelques instants d'une conversation assez languissante, les trois amis se retirent en prenant familièrement congé de ces dames. Fort peu édifiés étaient-ils de la conduite de l'avocat Arthur, qui prenait la liberté grande de reconnaître un ancien camarade de classe dans monsieur de Jolibois.

« Je ne vous conçois pas, mon neveu, s'écrie sèchement madame Ducoudray. A peine arrivé, chercher noise à un gentilhomme respectable

qui m'honore de sa visite!... je ne vous connaissais pas encore cette humeur querelleuse. »

« Comment pouvez-vous me faire un tel reproche, lui répond doucement Arthur? j'ai trop de respect pour vous et trop de reconnaissance pour vos bontés pour jamais m'oublier en votre présence. Mais votre neveu n'a pas dû souffrir sous vos yeux le persifflage et le mépris. J'ai été ami d'enfance de monsieur de Jolibois, et, si je n'avais craint, en blessant trop vivement son amour propre, de paraître manquer moi-même de modestie, je lui aurais rappelé certaines circonstances qui lui auraient prouvé qu'il m'a fort bien connu il y a peu d'années, et qu'il n'a pu m'oublier. Dans les premiers temps de notre sortie du collége, il venait m'accoster lorsque nous nous rencontrions. Je partis alors pour Paris. En le retrouvant ici, j'ai senti le plaisir de revoir un compagnon de ma première jeunesse. Si monsieur de Jolibois n'a pas daigné répondre à l'expression de ce sentiment, où sont mes torts? »

« C'en est assez, reprend madame Ducoudray; qu'il ne soit plus question de cette scène désagréable, » et elle continue à bouder Arthur, à qui elle n'adresse que rarement la parole. De son côté, Amélie, les yeux baissés et ne pouvant cacher le mal-aise qu'elle éprouve, répond à peine aux questions de son cousin. Une pareille réception jointe à la présence bien extraordinaire pour lui des trois gentilshommes, commençait à alarmer

Arthur lorsque Ducoudray parut. Le jeune homme se précipite à sa rencontre ; son oncle le presse dans ses bras, lui témoigne sa joie de son retour, et le félicite de ses brillants succès au barreau de Paris. Arthur en rapporte toute la gloire à son père adoptif. Ces vives démonstrations d'amitié de la part de son mari, qu'elle sent être un reproche de sa propre conduite, étonnent madame Ducoudray. Elle ne peut expliquer comment il se plaît à caresser ainsi la victime avant de lui porter le coup fatal, lui qui aime si tendrement son neveu ; et son esprit inquiet qui craint toujours quelque malencontre jusqu'à la conclusiou du mariage d'Amélie, soupçonne encore quelque secret là-dessous. Mais Ducoudray n'a jamais manqué à ses promesses, et cette pensée la rassure.

Pendant la nuit, Arthur se livre à de tristes réflexions. L'accueil et les procédés de sa tante étaient si étranges qu'ils devaient naturellement exciter son inquiétude. Son air maussade et glacial, la contrariété visible que son arrivée lui avait fait éprouver, ses reproches injustes au sujet de son altercation avec Jolibois, et sa partialité pour ce dernier ; tout lui prouvait qu'elle avait conçu contre lui des préventions défavorables. Mais comme il ne se connaissait aucun tort qui, depuis son dernier séjour à C ...., eût pu provoquer ces dispositions hostiles, il était naturel de penser que le motif secret qui la faisait agir ne le regardait qu'accidentellement, et qu'il avait

un objet essentiel autre que lui-même. Or, quel pouvait-il être, sinon Amélie? La conduite de sa cousine annonçait du moins qu'elle connaissait le motif qui dirigeait sa mère, et qu'elle était aussi sous son influence. Il avait d'abord attribué son trouble à la joie; mais son maintien, durant la soirée, trahissait une autre cause. Elle paraissait embarrassée de sa présence; elle évitait constamment ses regards et semblait plongée dans une sombre rêverie. Au moment où il renonçait à de glorieuses espérances pour venir se fixer près d'elle, il ne trouvait que froideur et contrainte, au lieu de cette douce émotion du plaisir, et de ces pudiques épanchements de l'amour qu'il s'attendait à rencontrer. Ses traits aussi lui avaient paru altérés par le chagrin. Toutes ces circonstances lui firent dès lors soupçonner qu'il s'agissait du mariage d'Amélie, et la rencontre de Jolibois et des deux autres gentilshommes le confirma dans ce cruel soupçon. Comment, en effet, son oncle et sa tante admettraient-ils chez eux des jeunes gens d'un rang au-dessus du leur, s'ils n'avaient en vue l'union de leur fille avec l'un d'eux? Leur ton d'aisance et de familiarité prouvait qu'ils fréquentaient la maison, et il fallait que Jolibois fût bien avant dans les bonnes grâces de sa tante pour avoir osé l'humilier en sa présence. Arthur n'en peut plus douter : le mariage de sa cousine est décidé. A cette pensée il frémit, et, pour la première fois, il ressent les terribles angoisses de la jalousie. Cependant il

réfléchit que Ducoudray ne peut ignorer son amour, et que dans son refus de s'établir à Paris, où le retenait l'intérêt de sa réputation et de sa fortune, il a dû voir le désir de ne point se séparer d'Amélie. Et comment son bienfaiteur, son second père, serait-il assez barbare pour le laisser revenir au moment où sa bien-aimée va lui être ravie? Ne lui aurait-il pas épargné un spectacle aussi déchirant, en l'avertissant d'avance de cette fatale union? Un rayon d'espoir vient donc ranimer son courage; et pour dissiper l'anxiété qui l'accable, il se décide à chercher au plus tôt l'occasion d'entretenir sa cousine.

Elle n'était pas moins agitée, l'inconstante Amélie. Lorsque cédant aux conseils ambitieux de sa mère et s'abandonnant aux inspirations vaniteuses qu'elle avait imprudemment nourries, elle avait consenti à se dégager d'Arthur, c'était dans la persuasion qu'elle parviendrait aisément à l'oublier. Les premiers jours après son entretien avec madame Ducoudray, elle s'était amèrement reproché d'avoir renoncé à son cousin. Les larmes du regret avaient souvent mouillé ses beaux yeux; et ce n'était qu'avec peine qu'elle pouvait surmonter sa tristesse en présence de ses parents et de ses adorateurs : tant sont profondes et difficiles à cicatriser les atteintes d'un premier amour! cependant, comme sa mère l'avait bien jugé, Amélie n'était pas façonnée de manière à éprouver avec violence et durée les tourmentes impétueuses de cette passion; puis les illusions dont

madame Ducoudray la berçait sans cesse, et les hommages de plus en plus empressés de ses prétendants avaient fini par l'étourdir et la fasciner. Son cœur, dont elle avait voulu bannir Arthur, était, il est vrai, resté vide de tout autre attachement, et il y régnait encore. Mais son image se retraçait plus rarement à sa pensée, et sa profonde tristesse, changée en une douce mélancolie, s'était confondue insensiblement avec l'air réservé et sérieux qui lui était habituel. L'absence aurait sans doute réussi à la détacher entièrement d'Arthur. Mais son retour venait de rallumer sa première tendresse; le prestige s'était évanoui. Elle ne pouvait considérer, sans en être touchée jusqu'aux larmes, son amour si tendre et si passionné, son inébranlable fidélité, le sacrifice qu'il lui faisait d'un brillant avenir, et son violent désespoir quand il apprendrait son mariage. Elle s'accusait d'ingratitude; la pensée de leur éternelle séparation lui déchirait le cœur, et elle maudissait et sa faiblesse et sa vanité. Regrets inutiles! il n'était plus temps de revenir sur ses pas, et, désenchantée de ses illusions trompeuses, elle était tombée dans un profond accablement.

Dès le lendemain, Arthur la trouvant seule: « Je t'en conjure, Amélie, lui dit-il, dissipe l'inquiétude qui me tourmente; aurais-je le malheur de te déplaire? »

« Et quels torts pourrai-je te reprocher, lui répond-elle d'une voix faible? »

« Pourquoi donc, reprend Arthur avec l'accent le plus touchant, pourquoi tes yeux refusent-ils de rencontrer les miens? Pourquoi ta bouche ne s'ouvre-t-elle plus pour m'adresser de douces paroles, et ne sourit-elle plus pour me charmer? pourquoi ma présence te semble-t-elle importune? tu ne me réponds pas, ajoute-t-il après quelques instants; tu souffres, ma cousine; et tes traits portent l'empreinte du chagrin. Au nom du ciel, explique-toi; ton silence me tue. »

A ces mots le cœur d'Amélie se gonfle : « Tu le veux, reprend-elle en sanglottant et en couvrant sa figure de ses deux mains, eh ! bien, apprends que je suis promise à un autre. »

Frappé de la foudre, Arthur n'eût pas été plus complètement anéanti. Il respire à peine; ses yeux secs sont fixés immobiles sur son amante; la pâleur de la mort couvre son visage, et tout annonce en lui un farouche désespoir.

Amélie est glacée d'effroi. « Calme-toi, je t'en supplie, lui dit-elle avec douceur. »

« Et vous y avez consenti, s'écrie Arthur égaré et le regard étincelant! vous ne le pouviez pas; vous m'aviez donné votre foi. Et pourquoi votre père veut-il me ravir un bien qui m'appartient? Le barbare ! que ne m'a-t-il laissé mourir sans secours dans mon enfance, ou placé dans les asyles ouverts aux orphelins? du moins je ne vous aurais pas connue. Après avoir versé sur moi leur superbe dédain, parce que je suis pauvre et roturier; pensent-ils donc, vos adorateurs,

que je me verrai ravir impunément ce que j'ai de plus cher ? Qu'ils se préparent à me disputer votre main ; ce n'est qu'après m'avoir arraché la vie qu'ils la posséderont. » L'exaspération d'Arthur était terrible ; mais dans une ame aussi forte et aussi noble que la sienne, elle ne pouvait durer long-temps. Bientôt la raison succède au délire. « La douleur me rend injuste, continue-t-il en versant quelques pleurs. De quoi me plaindrais-je ? Quels droits les bienfaits de tes parents m'ont-ils donc donné sur toi ? Ne sont-ils pas les maîtres de disposer de leur fille ? N'ont-ils pas déjà assez fait pour moi, et faut-il encore que pour me complaire ils renoncent à un mariage qui leur convient ? Et toi, Amélie, ne devais-tu pas, quoi qu'il t'en coûtât, obéir à l'ordre d'un père ? Pouvais-tu par un refus contrarier sa volonté et troubler peut-être son bonheur ? Mon cœur est brisé ; mais je ne t'en veux pas. »

« Généreux Arthur, reprend Amélie, je suis cependant bien coupable : écoute-moi. » Alors elle lui raconte les fréquentes visites de Croquenville, de la Buissonnière et de Jolibois, par suite du bal auquel ils avaient été invités ; leurs assiduités et leurs galanteries qu'elle ne recevait qu'avec froideur et ennui ; la demande de sa main ; son entretien avec sa mère, les pressantes sollicitations de celle-ci, l'aveu qu'elle lui fit de leur tendresse, les combats qu'elle éprouva, et sa fatale promesse d'accepter un autre époux. Ici elle déplore sa faiblesse ; elle s'accuse de s'être laissée

aveugler par les prestiges imposteurs de la vanité, et d'avoir cédé trop facilement aux désirs de sa mère. Elle aurait dû lui représenter avec force que son cœur n'était plus libre, que son bonheur dépendait de leur union, et que s'y opposer c'était la condamner au désespoir. Madame Ducoudray, qui la chérit, aurait été touchée de ses larmes et de ses prières, et elle aurait abandonné un projet d'hymen qui devait la rendre malheureuse.

« Cesse de t'accuser, lui dit Arthur en l'interrompant, tu ne fais qu'aigrir ma douleur et me donner des regrets inutiles. Ah ! laisse-moi plutôt mon erreur. Non, ton cœur n'est pas coupable, Amélie ; ta volonté a été enchaînée par un ascendant irrésistible. J'ai besoin de cette pensée : elle est mon unique consolation dans mon infortune. Et quel est celui auquel tu es destinée, lui demande-t-il avec un nouveau mouvement de fureur qu'il maîtrise aussitôt? Serait-ce le fier monsieur de Jolibois? »

« Je l'ignore, se hâte-t-elle de répondre. Qui aurais-je pu aimer après toi? Peu m'importait quel fût mon époux, pourvu que ma funeste ambition fût satisfaite. Dans mon indifférence, j'ai laissé à mes parents le soin de le choisir. Mais ils n'ont su à qui donner la préférence : alors mon père a décidé que celui de ces messieurs qui prouvera le plus de noblesse deviendra mon époux ; et, voulant, je ne sais pourquoi, que tu fusses présent à cette épreuve, il l'a ajournée jusqu'à ton retour. »

« Qu'entends-je, s'écrie Arthur, qui ne peut revenir de sa surprise? Ton père s'en rapporterait au hasard pour le choix de celui à qui le dépôt de ton bonheur doit être confié! Que seraient donc devenues et sa prudence ordinaire et sa tendresse pour toi? Il a sans doute, pour qu'il en soit ainsi, quelque motif caché que tu ignores. Ce que j'admire en ceci, ajoute-t-il avec ironie, c'est l'excessive délicatesse et le noble désintéressement dont tes prétendants ont fait preuve en se soumettant à la condition qui leur était imposée. Ce n'est pas à l'affection qu'ils t'auraient inspirée qu'ils veulent devoir ta personne, mais à l'ancienneté de leurs parchemins. Ils n'ont pu toucher ton cœur et ils n'en veulent pas moins obtenir ta main. Crois-moi, Amélie, peu soucieux de ton amour, ils n'aspirent qu'à ta fortune; et mon oncle consentirait à ce que tu devinsses le prix de ce vil calcul! Pourquoi donc exige-t-il ma présence? Pourquoi veut-il qu'outre le malheur de te perdre, j'endure encore le supplice d'entendre un rival hautement proclamé ton époux? Pourquoi me soumettre à cette épreuve déchirante? Je ne saurais lui désobéir; mais il renoncera, je l'espère, à ce cruel dessein. Je vais lui déclarer que sous peu de jours je retourne à Paris. Oui, je te quitte, ô ma cousine! et pour toujours. Tu ne reverras plus le malheureux Arthur. Ta présence réveillerait des souvenirs trop douloureux. Je n'ai plus d'avenir, plus rien qui m'attache au monde. Loin de toi, j'irai

traîner une vie languissante et désolée. Bientôt tu recevras mon éternel adieu ; mais j'emporterai du moins la pensée consolatrice que ton cœur aura soupiré pour moi seul. »

A peine remis de son trouble, Arthur va trouver son oncle, lui annonce qu'il a changé de résolution, et lui demande son agrément pour repartir au plus tôt et se fixer à Paris. Celui-ci voit qu'il sait tout, et devine la cause de ce brusque changement. Mais feignant une grande indifférence pour ce qui a pu le déterminer à ce nouveau projet, il se contente d'y applaudir et de le trouver plus conforme à ses véritables intérêts. Ce langage n'étonne point Arthur, qui, bien convaincu que son oncle ne pouvait ignorer sa passion pour sa cousine, s'attendait à cette réserve. Ducoudray lui communique alors tout ce qui concerne le mariage d'Amélie, et l'invite à différer son départ jusqu'à la conclusion de cette affaire. Arthur est sur les épines. Il ne veut pas, en invoquant son amour pour excuse, provoquer des explications pénibles. Mais comment colorer son refus? Certain que son oncle évitera de rien approfondir, il se borne à lui répondre que des motifs secrets l'empêchent d'être présent au choix de l'époux d'Amélie, et qu'il lui en coûterait trop pour les découvrir. C'était en dire assez, et il était facile de lire dans ses yeux ce que sa bouche venait de taire. Aussi, sans chercher à pénétrer plus avant dans sa pensée, Ducoudray lui fait observer qu'il a lui-même de puissantes raisons pour

que son neveu se trouve à l'entrevue où il doit se donner un gendre, et qu'aussitôt après il sera libre de s'éloigner. Ducoudray ajoute que jusqu'alors il n'a eu qu'à se louer de son empressement à lui complaire, et qu'il espère que pour cette fois encore il trouvera en lui la même docilité. Accoutumé à suivre les volontés de son oncle, Arthur ne peut résister à une telle injonction, et, quoi qu'il en puisse penser, il promet d'obéir.

Dès l'arrivée d'Arthur, madame Ducoudray, qui allait vîte en besogne, et qui grillait d'en finir, avait sollicité son bénévole époux de fixer le jour où messieurs les concurrents seraient invités à comparoir. Il arrive enfin, ce jour qui doit éclairer son triomphe, désespérer Arthur, et imposer à Amélie un mari gentilhomme. Jolibois, Croquenville et la Buissonnière se présentent. Aussitôt Ducoudray s'installe dans un vaste fauteuil, prêt à ouïr ces messieurs, et à décerner le prix au vainqueur. Son air de bonhommie et de simplicité est remplacé par un sourire malin et caustique. Il semble que quelque chose d'étrange et de piquant doive sortir de sa bouche, et qu'il savoure à l'avance le plaisir de répandre autour de lui la joie et la confusion. A ses côtés se placent madame Ducoudray et Amélie. Madame Ducoudray scintille d'aise et de jubilation, et promène sur les trois prétendants des regards où se peignent l'orgueil et la satisfaction. Amélie est morne et composée. Victime résignée de sa vanité, et gémissant en secret sur la perte de son cousin, elle jette sur

lui un coup d'œil furtif, et une larme roule dans ses yeux. Croquenville, la Buissonnière et Jolibois sont assis en face, et attendent avec impatience l'ouverture de la lice. Arthur, appuyé sur la cheminée, paraît attéré et enseveli dans de sombres réflexions.

La scène s'ouvre. « Messieurs, dit Ducoudray, vous connaissez le motif qui vous réunit ici. Justement flatté de l'honneur que me faisaient des personnes de votre rang en recherchant l'alliance de ma fille, mais n'ayant, non plus qu'elle, aucune raison qui pût déterminer mon choix, je n'ai trouvé d'autre moyen que de m'en rapporter à la supériorité de la naissance. J'attends maintenant qu'il vous plaise faire vos preuves. »

JOLIBOIS.

« J'ai compulsé le chartrier de ma famille, et le plus ancien titre que j'y aie trouvé est le testament de mon bisaïeul. Il faut que les ravages de la révolution aient dispersé mes titres de noblesse ; car j'ai ouï dire que les Jolibois remontent à une assez haute antiquité, et je pense même que l'un d'eux était pour le moins homme d'armes à la bataille de Bouvines. »

DUCOUDRAY.

« De la bataille de Bouvines au testament de votre bisaïeul il y a loin, monsieur de Jolibois. Passons, si vous m'en croyez, les temps intermé-

diaires, et arrêtons-nous à feu monsieur votre bisaïeul. »

JOLIBOIS.

« Dans son testament il est qualifié de lieutenant en l'élection. Mon aïeul fut président au grenier à sel de cette ville, et mon père conseillerau siége présidial, et de plus secrétaire du Roi. Mes ancêtres, je ne sais trop pourquoi, ont quitté l'épée pour la robe. Vous voyez, monsieur, que le titre d'écuyer est le moindre qui me soit dû. Cette révolution nous a fait bien du mal, et, si l'on nous connaissait moins, nous pourrions fort bien, faute de preuves, passer pour de simples bourgeois. »

DUCOUDRAY.

« Je n'aime pas la révolution plus que vous, monsieur; mais ce n'est pas parceque deux petits gentilshommes qui criaient contre elle à tue-tête, ont trouvé commode de m'escompter en assignats les écus que je leur avais prêtés; c'est à cause des épouvantables horreurs d'où sont sortis le redressement de vieux abus et les nouveaux progrès de la raison, avantages que le temps, qu'on ne fera jamais rétrograder, n'aurait pas manqué d'amener insensiblement et sans violence. Or, cette révolution, monsieur, vous a laissé ce que vous étiez, à vous dire vrai; et, si vous le permettez, je vais vous aider à remplir les lacunes qu'elle a faites dans vos parchemins. Mon bis-

aïeul, à moi, était notaire, et j'ai trouvé dans ses minutes le contrat de mariage de votre trisaïeul. Il y est qualifié d'honorable homme Jacques Basile Jolibois, bourgeois et apothicaire. L'un de ses descendants, trouvant apparemment son nom trop court, a jugé à propos de l'alonger, et s'est fait appeler de Jolibois. Ainsi donc, ce n'est pas l'épée, mais le pilon que vos ancêtres ont quitté pour la robe. »

JOLIBOIS.

« Moi, j'aurais pour trisaïeul un apothicaire ! »

DUCOUDRAY.

« Ou un pharmacien, si vous l'aimez mieux. Je suis certain, monsieur, de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire ; et, si vous en doutez, je me charge de vous montrer les actes qui prouveront votre descendance de monsieur Jacques-Basile Jolibois, bourgeois et apothicaire. »

JOLIBOIS.

« J'aime autant vous en croire sur parole. »

LA BUISSONNIÈRE.

« Tout ce que je puis dire de ma maison, c'est qu'elle joint à l'ancienneté une certaine illustration. Les vieilles annales du pays doivent nécessairement citer des la Buissonnière. Je ne sais par quelle fatalité mes titres et ma généalogie se trouvent égarés. Au reste, il me suffira d'établir

que mon bisaïeul fut conseiller élu et que mon grand-père devint lieutenant-général.... en la sénéchaussée, avec le titre de secrétaire du roi. Mon père, vous le savez, après avoir servi dix ans au régiment de Champagne, s'est retiré avec le grade de capitaine et la croix de Saint Louis. »

DUCOUDRAY.

« Ce que vous venez de dire, monsieur, est très-exact, et je dois en être d'autant mieux instruit que je me glorifie d'être allié à votre noble famille. Je me souviens très-bien d'avoir entendu dans ma jeunesse feu monsieur votre aïeul et mon père se traiter de cousins. Il est pourtant à regretter que vous n'ayez pu retrouver votre généalogie. Vous y eussiez vu que votre bisaïeul était fils de monsieur Patouillet, honnête marchand de cette ville, qui est mort au commencement du siècle dernier, après avoir été consul et juge des marchands. Quant au nom de la Buissonnière, il vient d'un petit fief que monsieur Patouillet avait acquis, et qui était ainsi nommé du grand nombre de buissons qui y croissaient. Ce fut monsieur l'élu qui le premier de sa race en fut décoré. »

LA BUISSONNIÈRE.

« Pour cette fois, monsieur, il y a erreur de votre part, et vous confondez les noms et les qualités. Ne peut-il pas y avoir d'autres la Buisson-

nière qui aient l'origine que vous venez d'indiquer? »

DUCOUDRAY.

« Je ne confonds rien, monsieur; et d'abord entendons-nous sur les noms. Vous convenez, je l'espère, que celui de votre famille est Patouillet. »

LA BUISSONNIÈRE.

« Du moins je ne le signe jamais. »

DUCOUDRAY.

« C'est qu'apparemment vous voulez prescrire contre ce nom-là. Mais peu importe à la question. Or, il n'y a pas d'autres Patouillet de la Buissonnière dans le pays, et vous descendez en ligne directe et très-directe de monsieur Patouillet, marchand. Comme j'aime à prouver ce que j'avance, pour peu que cela vous fasse plaisir, je m'offre de vous démontrer titres en main.... »

LA BUISSONNIÈRE.

« C'est inutile; il faut bien se laisser convaincre. »

CROQUENVILLE.

« Quant à moi, d'après l'échec que messieurs de Jolibois et de la Buissonnière viennent d'essuyer dans leurs prétentions, je ne chercherai pas à donner à ma famille une antiquité qu'elle a peut-être, mais qu'il me serait difficile de jus-

tifier. Je lui trouve déjà une assez belle ancienneté pour que je m'en contente, et je dis sans vanité, qu'en fait de noblesse de robe, je puis marcher un des premiers de la ville. Mon trisaïeul, et sans doute bien d'autres avant lui, était attaché au présidial; son fils y fut conseiller, et dans les actes il est qualifié d'écuyer; son petit-fils, qui était mon aïeul, fut président et de plus maire de cette ville; et mon père passait noblement l'été dans ses terres, et l'hiver dans son hôtel. D'après de tels antécédents, on ne me contestera pas, je l'espère, le titre de chevalier. »

DUCOUDRAY.

« Comment, monsieur, une série de deux conseillers! Voilà qui relève singulièrement une famille. C'était un très-bon avocat plaidant et consultant, que votre trisaïeul, maître Jean Craquelart; car c'est ainsi qu'on le nommait; il était l'avocat de mon bisaïeul, qui eut plusieurs procès à soutenir pendant sa vie, et je puis encore vous montrer des consultations de sa façon. Je sais en outre qu'il régnait une grande intimité entre nos deux aïeuls, et j'ai trouvé dans mes papiers de famille l'extrait de baptême d'une de mes grandes-tantes, il est de seize cent quatre-vingt-trois, et votre trisaïeul y figure comme parrain. Son fils, le conseiller, acheta le fief noble de Croquenville, et depuis lors ses descendants en ont porté le nom. Ah! si maître Jean Craquelart et mon bisaïeul revenaient dans ce monde, com-

bien ils seraient enchantés, d'après l'amitié qui les unissait, de voir leur descendance s'unir par mariage, sur-tout quand ils apprendraient qu'Amélie, par sa mère, a l'honneur d'être votre cousine ! »

« Ce diable d'homme connaît nos familles mieux que nous, dit alors la Buissonnière à voix basse, en s'adressant à ses deux amis. C'est un mauvais tour qu'il a voulu nous jouer; et, comme des sots, nous avons donné dans le panneau. A cela près, voyons qui de nous épousera. »

« Maintenant, messieurs, continue Ducoudray avec une emphase affectée, récapitulons et pesons avec justice et impartialité les titres de chacun de vous. Pour procéder avec méthode dans une matière aussi grave, je vais d'abord mettre en parallèle messieurs de Jolibois et de la Buissonnière. Le trisaïeul de monsieur de Jolibois était apothicaire, et celui de monsieur de la Buissonnière était marchand. Or, un apothicaire et un marchand, quelle que soit sa marchandise, se valent réciproquement; donc l'origine de ces messieurs est égale. Je trouve ensuite du côté de monsieur de Jolibois un lieutenant en l'élection, un président au grenier à sel et un conseiller au présidial. Mais aucune de ces charges ne donnait la noblesse. Il est vrai que le père de monsieur de Jolibois avait acheté une charge de secrétaire du roi. Mais c'était jouer de malheur : la révolution survint avant que monsieur de Jolibois le père eût acquis ses vingt ans de charge, et faute de

quelques années il manqua la noblesse. Monsieur de Jolibois, le fils, n'est donc pas noble. »

JOLIBOIS.

« Comment! je ne serais pas gentilhomme! »

DUCOUDRAY.

« J'en suis fâché pour vous, monsieur, mais vous ne l'êtes pas plus que moi. La différence qui néanmoins existe entre nous, c'est que vous en avez le germe. Il n'y va pas du fait de monsieur votre père si la révolution est arrivée quelques années trop tôt, et si elle l'a empêché de gagner une noblesse qu'il avait payée d'avance. Vous y avez donc des droits, et, comme cela s'est déjà pratiqué, vous pouvez espérer d'obtenir votre anoblissement. Mais en attendant, je me vois forcé de vous mettre hors de lice.

» Si je compare maintenant monsieur de la Buissonnière avec monsieur de Croquenville, je vois que monsieur de Croquenville a pour trisaïeul un avocat, et, comme il est incontestable qu'un avocat l'emporte sur un marchand, la prééminence d'origine lui appartient. D'un autre côté, le grand-père de monsieur de la Buissonnière, lieutenant-général au présidial, ayant acquis la charge de secrétaire du roi, a transmis la noblesse à sa postérité. Mais le bisaïeul de monsieur de Croquenville avait déjà le titre d'écuyer, d'où je conclus que monsieur de la Buissonnière

a un peu plus que ce qu'il faut pour être gentilhomme, et que monsieur de Croquenville est plus noble que lui d'un degré. Maintenant, messieurs, consolez-vous si vos noblesses ne se perdent pas dans la nuit des siècles, car les bons gentilshommes sont chose rare en ce pays; et, à l'exception de très-peu de familles plus anciennement nobles, l'origine de toutes les autres ressemble de point en point à la vôtre. Au-delà du troisième ou du quatrième aïeul, on ne trouve d'ordinaire que d'*honorables hommes*, ce qui, en style de l'époque, signifiait simplement de bons bourgeois. »

CROQUENVILLE.

« La supériorité de ma noblesse, monsieur, m'assure la main de la charmante Amélie. Permettez que, dans l'excès de ma joie, je lui témoigne.... »

DUCOUDRAY.

« Oui, monsieur, vous devriez être proclamé le vainqueur dès ce moment. Mais il se présente encore un champion pour se mesurer avec vous en fait de noblesse. Allons, Arthur, préparez vos armes. »

CROQUENVILLE.

« Vous plaisantez, monsieur. J'aurais trop beau jeu avec un adversaire comme monsieur Arthur, et je suis trop généreux pour ne pas lui

épargner la peine d'une défaite en refusant le combat. Monsieur a d'ailleurs trop d'esprit pour ne pas sentir que sa famille auprès de la mienne.. »

DUCOUDRAY.

« Arrêtez, monsieur, vous oubliez sans doute qu'Arthur est mon neveu. »

MADAME DUCOUDRAY.

« Monsieur de Croquenville a raison. Vous n'y songez pas, mon ami, de vouloir que ce pauvre Arthur vienne décliner qu'il descend de notaires de père en fils. »

ARTHUR.

« Ah! mon oncle, ne vous faites pas un jeu de ma douleur. Et quels titres pourrais-je vous offrir? vous le savez mieux que moi; je n'en ai qu'un, celui d'être le fils de votre frère. Mais que pourrait-il contre des rivaux d'une noblesse telle que celle de ces messieurs? Qu'est-ce donc que votre famille auprès des leurs? monsieur Craquelart de Croquenville, que je dispense de faire mon éloge, allait vous l'apprendre si vous aviez eu la patience de l'écouter. Jamais je n'aurais désiré être gentilhomme; mais je donnerais aujourd'hui la moitié de ma vie pour avoir cette qualité.

DUCOUDRAY.

« Vous avez raison, Arthur, je connais vos

titres mieux que vous. Je ne suis pas noble, à la vérité ; mais qui sait si votre père ne l'était pas ? »

ARTHUR.

« Cessez, je vous en conjure, cette amère plaisanterie. Ne m'accablez pas davantage. »

DUCOUDRAY.

« Mais je ne plaisante pas. Allons, je vois bien qu'il faut que je vienne à votre aide : prenez ce cahier, et lisez. »

ARTHUR.

« Généalogie de la maison de.....

» Cette épreuve, mon oncle, est au-dessus de mes forces, et je ne puis supporter plus longtemps ce cruel persifflage. Vous avez exigé ma présence à cette pénible scène, et, quoi qu'il m'en coûtât, j'ai obéi. Souffrez maintenant que je me retire.

DUCOUDRAY.

« Trève à vos reproches, Arthur ; ils finiraient par devenir outrageants pour moi. Encore une fois, je ne plaisante pas. Mettez en moi plus de confiance, et reprenez votre lecture : c'est la dernière preuve de soumission que j'exige de vous. »

ARTHUR.

« Généalogie de la maison de.....

» La maison de....., une des plus anciennes » et des plus illustres du royaume, est connue » dès le dixième siècle par Foulques, seigneur » de....., qui fonda l'an neuf cent soixante-six » l'abbaye de la C....., dans le P..... Depuis » cette époque sa filiation est prouvée par des » chartes et des titres authentiques.

» La pluspart des auteurs la regardent comme » une branche cadette de la première mai- » son d'Anjou, et ils se fondent sur ce que » les archives de Saint-Aubain de la ville d'A... » représentent, à l'année mil vingt-cinq, Ro- » dolphe rendant hommage pour son château » de..... au comte d'Anjou, *debout, l'épée au* » *côté et la barette en tête, à cause de la pa-* » *renté*, tandis que les autres seigneurs s'acquit- » taient de ce devoir, à genoux, désarmés et dé- » couverts. Ce qui ne laisse aucun doute sur » cette opinion, c'est que les vieilles chroniques » de ces contrées établissent comme une règle » que la *noblesse y marchait toujours sous la* » *bannière de*.....

» Outre sa parenté avec les premières maisons » du royaume, les Montmorency, les Rohan, les » Châtillon, les Mortemart; la maison de.. . se » glorifie encore d'être alliée aux maisons souve- » raines de France, d'Angleterre, de Bourgogne » et de Navarre.

» D'elle, sont sortis un grand-maître, deux ma- » réchaux de France, un colonel général de » l'infanterie, trois ducs, quatre chevaliers du

» Saint-Esprit et deux de la toison d'or.

» Raoul, petit-fils de Rodolphe, reçut avec » Reimbold, sire d'Estourmel, l'an mil quatre-» vingt-dix-neuf, des mains de Godefroi de Bouil-» lon, roi de Jérusalem, un morceau de la vraie » croix, enchassé dans un reliquaire d'argent, » pour être montés les premiers sur les remparts, » lors du siége de cette ville.

» Archambaud, baron de....., descendant au » cinquième degré de Raoul, fit en douze cent » quarante-huit un testament que l'on conserve » dans les chartres du roi, par lequel il établit » tuteur de son fils Alphonse de France, comte » de Poitiers et de Toulouse, frère de saint » Louis, et, en cas de mort de son fils, il insti-» tue ce prince héritier dans tous ses biens, ex-» cepté de la baronnie de.... Charles d'Anjou, » autre frère du roi saint Louis, ayant voulu » voir la bannière d'Archambaud flotter parmi » les siennes et l'avoir pour compagnon d'armes, » celui-ci le suivit dans son expédition de Naples » en douze cent soixante-cinq, et fit des prodi-» ges de bravoure à la bataille de Bénévent, où » fut tué Mainfroi, l'usurpateur des Deux-Si-» ciles. »

DUCOUDRAY.

« Arrêtez, Arthur; il est inutile pour le moment que vous parcouriez la longue postérité de ces anciens preux, et leurs glorieux faits d'armes : passez à leurs derniers descendants. »

ARTHUR.

« Louis-Raoul Arthur, comte de....., né le » quinze mars mil sept cent soixante, au châ- » teau de....., a épousé le vingt décembre mil » huit cent, à Lemberg, en Gallicie, Marie-Jo- » séphine Ermelinde, fille du marquis de..... » Tous deux sont morts en mil huit cent trois » dans la même ville.

» Leur fils unique, Joseph-Rodolphe Arthur, » comte de...., dernier du nom, né à Lemberg » le vingt-cinq septembre mil huit cent un, a » été ramené en France en mil huit cent trois, » et y a été élevé sous le nom de Ducoudray. »

« Est-ce un songe? est-il possible? Quoi, monsieur, je ne serais pas le fils de votre frère, et j'aurais l'honneur d'appartenir à la noble maison dont je viens de parcourir la généalogie! »

DUCOUDRAY.

« Vous êtes, Arthur, le fils du comte de..., et voici le paquet qui contient les preuves de votre illustre origine : vous y trouverez les actes de mariage et de décès de vos parents, celui de votre naissance et d'autres papiers relatifs à votre famille. Mais ce n'est pas tout : en reprenant le nom de vos pères, la loi sur l'indemnité accordée aux émigrés vous restitue une partie de leur héritage, et, d'après les démarches que j'ai faites et les renseignements que je me suis procurés,

la liquidation de vos droits doit s'élever à la somme de trois millions. »

Ce coup de théâtre imprévu produisit un étrange bouleversement dans les idées et les sentiments de nos personnages. Resté seul impassible, Ducoudray souriait malignement, et, contemplant en observateur le jeu des physionomies, il lisait les impressions que chacun venait de recevoir.

Arthur, flatté sans doute du haut rang et de la brillante fortune qui lui advenaient tout-à-coup, n'en ressentait cependant aucune atteinte de fierté ni d'ambition. Son esprit sage, ferme et éclairé, recevait honneurs et richesses avec calme et modération. Il lui semblait intérieurement qu'il était né pour tout cela. Dans sa subite élévation, sa plus grande joie était de pouvoir payer tous les bienfaits de Ducoudray. Offrir à Amélie son rang et sa fortune lui paraissait le seul moyen d'acquitter la dette de la reconnaissance. D'après ce qui venait de se passer, il ne doutait point que son second père ne fût disposé à accepter cette offre. Du moins il ne craignait plus de rivaux ni en biens ni en naissance; toute la noblesse du pays n'étant que du frétin auprès de la sienne; et son amour, abattu mais non éteint par le désespoir, se releva plus énergique.

Qu'ils étaient différents les sentiments qui agitaient le cœur d'Amélie! le changement qui venait de s'opérer dans la condition d'Arthur avait fait sur elle une révolution soudaine. Cette va-

nité, que les leçons et les exemples de sa mère avaient inoculée dans son ame, lui inspirait alors qu'Arthur, devenu comte de...., allait cesser de l'aimer; qu'il la dédaignerait et la verrait sans peine et sans regret appartenir à un autre. Cette pensée mortifiait son amour-propre; car, quoiqu'elle dût perdre Arthur, elle n'en était pas moins encore flattée de sa tendresse. Combien elle s'applaudissait de s'être dégagée la première, et d'avoir accueilli d'autres hommages! Trop fière pour trahir plus long-temps l'émotion et le malaise qu'elle éprouvait, et pour ne pas vaincre les dernières palpitations d'un amour qu'elle supposait devoir être payé maintenant par le mépris, elle sentait renaître dans son cœur le calme et l'indifférence au moment même où Arthur s'enivrait de l'espoir de la posséder.

Quant à la Buissonnière, à Croquenville et à Jolibois, penauds et déconfits étaient-ils: c'était à en pouffer de rire. Cet Arthur Ducoudray, ce pauvre avocat qu'ils traitaient si cavalièrement, devenir tout-à-coup un riche et puissant seigneur! Cette bonne fortune aurait bien mieux fait de leur échoir. Tout honteux de leurs petites saillies de fierté lors de son arrivée et depuis, ils redoutaient de rudes représailles; tant ils pensaient, les pauvrets, que l'insolence doit être en raison de l'élévation du rang. Mais ils se promettaient bien de le désarmer par des airs de déférence et de soumission. Même ils espéraient gagner ses bonnes grâces et devenir ses amis. Et

quel brillant relief cela leur donnerait dans le monde ! car, force leur était de convenir en eux-mêmes que leurs aïeux et bisaïeux, lieutenants en l'élection, présidents au grenier à sel et conseillers au présidial, étaient de fort petites gens auprès des comtes d'Anjou, d'un vainqueur de Jérusalem, du compagnon d'armes du frère de saint Louis, et des cousins des rois de France et d'Angleterre.

C'était, pour l'ambition de madame Ducoudray, un terrible désapointement que la découverte de la naissance d'Arthur. Ses grandes combinaisons et ses petites intrigues n'avaient servi qu'à lui faire faire une sottise. Elle s'était démenée outre mesure pour donner à sa fille un mince gentilhomme pour époux, tandis qu'elle en avait sous la main un de la plus haute volée. Pourquoi aussi cet imbécille de Ducoudray lui cacher ce mystère ? Si elle l'avait connu, depuis long-temps elle aurait favorisé l'amour d'Arthur et accueilli grâcieusement ses prétentions. Elle les aurait même provoquées au besoin, et Amélie, devenue son épouse, serait maintenant comtesse. Comtesse ! ce mot, en résonnant sur les fibres du cerveau de madame Ducoudray, y causait un furieux paroxysme de vanité. Croquenville, Jolibois et la Buissonnière n'étaient plus rien à ses yeux. Elle allait même jusqu'à trouver fort déplacé que ces petits écuyers osassent élever leurs prétentions jusqu'à sa fille ; elle ne voyait plus qu'Arthur qui fût digne de devenir son gendre. Elle

aurait voulu découvrir ce qui se passait alors dans son ame. La joie brillait, il est vrai, sur sa figure ; mais quelle en était la cause? Dans tous les cas, elle se croyait adroite, et comptait bien, par finesses, manœuvres et coquetteries, retenir ou ramener Arthur. Déjà elle se disposait à commencer ses attaques, quand, après quelques instants de silence, Ducoudray reprit ainsi :

« Je vais maintenant, Arthur, satisfaisant votre juste curiosité, vous apprendre par quelles circonstances extraordinaires j'ai été chargé d'élever votre enfance, et pour quels motifs vous avez passé jusqu'ici pour mon neveu.

» Le comte votre père remplissait une charge éminente à la cour. Parmi ses nombreux domaines, il comptait une terre considérable située à peu de distance de cette ville. Mon père et mon grand'père en avaient été baillis, et je fus moi-même pourvu de cet office peu d'années avant la révolution. Le comte n'habitait pas cette terre, mais il venait quelquefois la visiter ; et lors de ces voyages, j'avais l'honneur de le recevoir chez moi. Je ne vous peindrai pas toutes les rares qualités de votre père. Modèle du véritable gentilhomme, il était aussi noble de sentiments que de race, et ne faisait sentir sa supériorité que par sa politesse, sa courtoisie et sa bonté. Il daignait m'honorer de son estime, et j'ose dire, de son amitié.

» Le comte avait trente ans et n'était pas encore marié, lorsque les troubles révolution-

naires éclatèrent. Issu d'un sang souvent versé pour la défense de la monarchie, il crut que l'honneur l'appelait sur les bords du Rhin : il émigra. Bientôt toutes ses propriétés furent confisquées, et sa mère, qui avait refusé de le suivre, périt sur l'échafaud ainsi que ses plus proches parents. Son père n'existait plus alors. Pendant qu'il perdait tout en France, le comte se distinguait en Allemagne dans l'armée des princes. Il se couvrit de gloire, et fut blessé grièvement à l'attaque du village de Berstheim où l'on vit combattre trois générations de Condé. A peine guéri de ses blessures, il retourna sur les champs de bataille, fit toutes les campagnes de l'armée, et ne la quitta que lors de son licenciement en dix-huit cent. Sa santé affaiblie lui fit alors refuser de passer au service de Russie, et il se retira au fond de l'Allemagne. Ces détails me furent donnés par un émigré amnistié qui avait servi avec le comte.

» Environ trois ans après, quelqu'un se présente et demande à me parler sans témoins. Je reconnais Saint-Jean, le valet de chambre du comte. Sa vue me surprend ; car je savais que ce fidèle serviteur avait suivi son maître en émigration. Le comte est-il rentré en France, lui dis-je, et où est-il en ce moment? »

— « Il n'est plus, me répond Saint-Jean, en versant quelques larmes ; j'ai reçu ses derniers soupirs il y a deux mois. »

— « Est-il mort dans sa patrie? »

— « Non, monsieur, en Allemagne, dans la Gallicie; et je vous apporte des papiers qu'il m'a chargé de vous remettre. »

« Saint-Jean me présente alors un paquet scellé des armes du comte, et j'y trouve la lettre que voici. Lisez-là vous-même, Arthur; lisez les dernières lignes écrites de la main de votre père. »

Arthur prend la lettre, et, d'une voix profondément émue, lit ce qui suit :

« *Lemberg, Gallicie,* 1^er^. *octobre* 1803.

» MON AMI,

» Les fatigues de la guerre, des blessures reçues pour mon roi, et plus encore la perte » d'une épouse adorée, ont abrégé ma carrière. » Je n'ai plus que quelques jours à rester dans » ce monde. Je le quitterais avec délices pour rejoindre dans une meilleure vie celle avec qui » j'ai passé quelques instants de bonheur : mais » je laisse un fils orphelin de deux ans, jeté sur » une terre étrangère; il ne trouvera après moi » ni parents, ni rang, ni fortune. Pas un être au » monde pour protéger son enfance ! Cette idée » me déchire. Dans mes angoisses, j'ai pensé à » vous, Ducoudray. Je me suis rappelé que vos » pères s'étaient toujours montrés dévoués à ma » maison, et que, dans mes jours de prospérité, » j'avais rencontré en vous le même dévoûment.

» Je me suis rappelé que la distance qui nous » séparait alors s'était rapprochée par votre attachement à ma personne et par mon amitié pour » vous. Aujourd'hui, que je suis malheureux, » j'aime à croire que votre cœur n'est pas changé, » et j'ai besoin de cette conviction pour adoucir » mes derniers moments. Je vous lègue mon fils, » le dernier rejeton de l'illustre et antique maison de..... Que dis-je ? je vous lègue un pauvre enfant sans nom, sans biens et sans asyle. » Si, comme j'en ai le pressentiment, vous acceptez ce pénible legs, qu'Arthur ignore le » nom et les malheurs de ses parents, et qu'il » se croie né dans une condition ordinaire. Que » ce secret, mon cher Ducoudray, ne soit connu » que de vous seul. Votre prudence vous dictera » les mesures à prendre à cet égard. Élevez mon » fils dans la foi de ses pères ; qu'il reste, s'il est » possible, près de vous : vos leçons et vos exemples en feront un honnête homme. Choisissez-lui un état honorable, et veillez toujours sur lui » comme sur votre propre fils: c'est la prière d'un » mourant. Si cependant le ciel, touché des malheurs de la France, ramenait les Bourbons sur le » trône de leurs aïeux; si Arthur, recouvrant » une partie du patrimoine de sa famille, pouvait reprendre son nom avec la dignité qui lui » est due; alors vous lui découvririez sa naissance, et vous lui feriez connaître ses malheureux parents.

» Si je ne craignais de blesser votre délica-

» tesse, mon cher Ducoudray, il me resterait à » vous exprimer un regret. Vous ferez des sacri- » fices pour mon fils, et je suis hors d'état de » vous en tenir compte. Je laisse à Saint-Jean » le peu que je possède pour récompenser ses » longs services. Mes ancêtres ont doté des hôpi- » taux et fondé des monastères; et il ne me reste » pas de quoi élever leur dernier descendant; » pas même un coin de terre pour m'y creuser » un tombeau! C'est sur un sol étranger, loin » des ossements de mes pères, que je vais re- » poser.....!

» Je m'arrête. L'émotion que j'éprouve est au- » dessus de mes forces. Saint-Jean, qui vous re- » mettra cette lettre ainsi que d'autres papiers, » vous donnera plus de détails.

» Adieu, mon ami, je vous recommande mon » fils : ce sera, avant Dieu, ma dernière pen- » sée.

Le comte de..... »

La sensibilité d'Arthur est vivement affectée par la lecture de cet écrit. Il le presse contre son cœur, et demande à Ducoudray la permission de le conserver. Celui-ci y consent, laisse calmer l'émotion du jeune homme, et reprend en ces termes :

« Cette lettre, mon cher Arthur, me fit une impression profonde. Oui, m'écriai-je avec trans- port, j'accepte le legs du malheur, et devant

vous, Saint-Jean, je jure de servir de père au fils du comte. Mais où l'avez-vous déposé? »

— « Chez mes parents, monsieur. »

— « Instruisez-moi, je vous prie, de tout ce qui concerne la naissance de cet enfant : j'ignorais que le comte fût marié, et j'avais seulement appris que l'état de sa santé, après ses campagnes, l'avait forcé à se retirer dans une ville d'Allemagne. »

— « Je vais vous satisfaire, monsieur. »

« Alors Saint-Jean me fit le récit suivant :

» En quittant la France, monsieur le comte » avait juré de n'y rentrer qu'avec les princes ; » aussi, quand ils cessèrent de combattre, il ne » voulut pas, à l'exemple de beaucoup d'émi- » grés, tenter d'y revenir. Il refusa l'offre que » lui fit l'empereur Paul Ier., de le prendre à son » service, et se réfugia à Lemberg, en Gallicie. » Forcé de se créer une existence par son pro- » pre travail, il se proposait de donner dans » cette ville des leçons de Français. Bientôt une » place de professeur de mathématiques devint » vacante à l'université de Lemberg, et monsieur » le comte apprit qu'elle devait être donnée au » concours. Il avait cultivé cette science dès sa » jeunesse, et y avait consacré les loisirs que la » guerre lui laissait. Il se présenta, répondit » avec talent aux questions des examinateurs et » obtint la place ; les émoluments qui y étaient » attachés suffisaient pour le mettre au-dessus » du besoin.

» Une jeune Française, mademoiselle de M..., » habitait Lemberg avec sa mère qu'elle soute- » nait du produit de son pinceau et des leçons » de dessin qu'elle donnait en ville. Mon maître » avait connu, à l'armée de Condé, son père, le » marquis de M...., qui avait été tué en com- » battant sous les yeux du prince. Le marquis, » d'une famille ancienne, mais peu riche, avait » émigré avec sa femme et sa fille unique âgée » de quinze ans. Après sa mort, madame et ma- » demoiselle de M.... s'étaient retirées à Lem- » berg. Monsieur le comte, désirant faire con- » naissance avec ces dames, m'envoya deman- » der à la marquise la permission de se présen- » ter chez elle en qualité d'ancien compagnon » d'armes de son mari. Elle lui fut accordée. » D'après l'accueil qu'il reçut, mon maître se » crut autorisé à répéter ses visites. Bientôt l'in- » timité s'établit. Monsieur le comte était péné- » tré d'admiration pour les vertus de mademoi- » selle de M.... Elle était, en effet, un ange de » consolations pour sa mère. Celle-ci, d'une » santé valétudinaire, gardait la chambre. Sa » fille, toujours près d'elle, ne la quittait que » pour visiter ses écolières. Mademoiselle de M... » ne pouvait passer pour une belle personne ; » mais sa physionomie était douce et sereine. » Une vive sensibilité animait ses regards, et leur » communiquait une expression touchante. Elle » était si bonne qu'on ne pouvait se défendre de » l'aimer.

» Monsieur le comte passait auprès de ces dames tous les moments que sa place lui laissait. » Il partageait avec mademoiselle de M.... les » soins que l'état de la marquise exigeait, et souvent il la remplaçait pendant son absence. » Moi-même, d'après ses ordres, je rendais mes » services à ces dames. Un jour, mon maître » daigna me confier qu'il avait demandé la main » de mademoiselle de M...., en ajoutant que » cette demande avait été favorablement accueillie par la marquise dont la santé déclinait sensiblement, et qui, par cette union, assurait » un protecteur à sa fille. Le mariage eut lieu » quelques temps après. Le bonheur de ces deux » époux, dont l'infortune avait formé les liens, » fut de courte durée. La marquise succomba » bientôt laissant sa fille enceinte de plusieurs » mois. Le chagrin que madame la comtesse ressentit de cette perte influa sans doute sur son » état. Elle eut un accouchement pénible, et expira après avoir donné le jour à un fils. Ce » coup fut terrible pour le comte; il se livra au » plus violent désespoir. Les douleurs que ses » blessures lui causaient encore augmentèrent, » et depuis ce moment il ne fit plus que languir. » J'employais inutilement mes efforts pour le » distraire de sa mélancolie; la vue même de » son fils qu'il avait mis en nourrice dans un » des faubourgs de la ville ne faisait que l'accroître. Il regrettait souvent d'être père; l'idée de » l'abandon où sa mort laisserait le jeune Ar-

» thur était sans cesse présente a son esprit.
» Un jour, monsieur le comte me parut plus
» calme que de coutume. J'ai pourvu au sort de
» mon fils, me dit-il, autant qu'il est en mon
» pouvoir. Te souviens-tu de monsieur Du-
» coudray ? »

« Oui, monsieur, lui répondis-je : cet honnête
» homme qui vous était si dévoué, et en qui
» vous aviez tant de confiance. »

« C'est à lui, ajouta-t-il, que je confie mon
» pauvre Arthur. Et à quel autre pourrais-je
» m'adresser ? J'ai vu portés sur les listes de pro-
» scription ceux de mes plus proches parents qui
» étaient restés en France. Les autres, qui se
» sont expatriés, ne sont pas sans doute plus heu-
» reux que moi, et j'ignore ce qu'ils sont deve-
» nus. J'ai oui dire par la marquise que sa fille
» n'avait que des parents éloignés. Ainsi, quand
» je ne serai plus, tu rentreras en France, et,
» après avoir conduit mon fils dans ta famille,
» tu te rendras à C.... pour remettre ce paquet
» à monsieur Ducoudray. Tu exécuteras fidèle-
» ment tout ce qu'il te prescrira. S'il n'existait
» plus, ou si, contre mon attente, il refusait
» le dépôt que je lui confie ; c'est toi, Saint-Jean,
» que j'en charge. Tu garderas Arthur, et, après
» l'avoir fait instruire autant que tes moyens te
» le permettront, tu lui donneras un état qui
» assure son existence. Promets-moi de ne dé-
» couvrir ni à lui-même ni à tout autre le se-
» cret de sa naissance. Si toutefois les circon-

» stances devenaient telles qu'il pût rentrer dans
» ses droits, tu lui remettrais alors le paquet
» que je te laisse, et qui contient les preuves de
» son origine. »

« Soyez tranquille, monsieur, lui dis-je. Je
» suis jeune encore, et tant que je pourrai tra-
» vailler, votre fils ne manquera de rien. Mes
» parents, d'ailleurs, sans être riches, jouissent
» d'une aisance honnête pour des villageois, et
» ils m'aideraient au besoin à l'élever convena-
» blement. Mais, je vous en conjure, ne vous
» occupez plus de ces tristes idées. Vous vivrez
» pour mon jeune maître; à votre âge on peut
» recouvrer la santé. »

« Tu te trompes, Saint-Jean, me répondit
» monsieur le comte en soupirant, ou tu cher-
» ches à m'abuser. Dans peu de jours, sois en
» certain, tu exécuteras les ordres que je viens
» de te donner.

» Il n'était que trop vrai. Bientôt l'état de mon
» maître empira. Ses forces s'épuisèrent, et il
» s'éteignit dans mes bras en priant Dieu de veil-
» ler sur son fils.

» Après avoir pleuré monsieur le comte, après
» avoir été lui dire sur sa tombe un éternel adieu,
» je retirai Arthur de nourrice, et je partis pour
» la France. Arrivé chez mes parents, dans un
» village de Picardie, je leur présentai le jeune
» orphelin comme le fils d'un émigré mort en
» Allemagne, que j'étais chargé de ramener dans
» la famille de son père. Maintenant, monsieur,

» j'attends les ordres qu'il vous plaîra de me » donner. »

« Le récit de Saint-Jean me pénétra de pitié pour les malheurs du comte, et d'estime pour son fidèle serviteur. Je veux, lui dis-je, en lui serrant la main, je veux remplir toutes les intentions du comte. Je n'ai point d'enfants : Arthur m'en tiendra lieu. Il restera sous mes yeux, et je veillerai moi-même sur ce précieux dépôt. Mais quel moyen prendre pour l'introduire chez moi? Quel prétexte donner, et sous quel nom le recevoir? Ces difficultés m'embarrassent, et je ne trouve en cet instant aucun expédient pour en sortir. Retournez donc, Saint-Jean, auprès du jeune comte, et je vous ferai connaître sous peu le parti que j'aurai adopté. En attendant, voici une somme pour fournir aux entretiens d'Arthur et aux dépenses de votre voyage. »

« Je vous remercie, monsieur, me répondit-il. Tant que mon jeune maître restera avec moi, je saurai pourvoir moi-même à ses besoins. Les bienfaits dont monsieur le comte m'a comblé dans sa prospérité, doivent servir à son fils malheureux. »

« Après le départ de Saint-Jean, je m'occupai à chercher un motif plausible pour vous faire entrer chez moi, mon cher Arthur. Plusieurs s'offrirent à ma pensée; mais je les rejetai comme invraisemblables. Dans mon embarras, j'étais sur le point de découvrir mon secret à madame Ducoudray pour nous concerter ensemble, lors-

qu'une circonstance imprévue vint à mon secours.

» Aucune nouvelle de mon frère ne m'était parvenue depuis son départ pour l'Amérique. Je reçus alors une lettre d'un de mes anciens amis, armateur à Nantes, qui me mandait que son correspondant de Baltimore venait de lui écrire qu'un Français, nommé Ducoudray, originaire de C....., était mort depuis peu dans une province intérieure des États-Unis, ne laissant aucune fortune; qu'il avait été marié avec une Créole, et que celle-ci avait perdu la vie en mettant au monde un enfant qui ne lui avait survécu que quelques jours; qu'il le priait de communiquer cette nouvelle à sa famille.

» En réfléchissant sur cet événement, il me vint soudain une idée. « Qui m'empêche, me suis-je dit, de supposer que l'enfant de mon frère vit encore, que quelque ami, qui s'intéressait à son sort, l'a envoyé en France, auprès des parents de son père, et que cet enfant est du même âge que le jeune Arthur? Je pourrais alors admettre chez moi le fils du comte sous le titre de mon neveu. » Dans ce dessein je cachai la nouvelle que je venais de recevoir, et j'écrivis à mon ami de m'adresser une autre lettre dans laquelle, aux particularités contenues dans la première, il ajoutera que mon frère a laissé un fils âgé de deux ans, qu'il vient d'arriver à Nantes, et qu'il m'engage à l'y venir chercher. Je lui disais qu'un motif de la plus haute importance et que je lui

ferais connaître plus tard, m'obligeait de lui demander ce service. Quelques jours après je reçus la lettre telle que je la désirais. J'écrivis de suite à Saint-Jean pour le prévenir de vous amener, Arthur, à la ville la plus prochaine du village qu'il habitait ; puis je partis ostensiblement pour Nantes ; mais à quelque distance, je changeai de route et me dirigeai vers la Picardie. Arrivé à Saint-Quentin, j'y trouvai Saint-Jean au rendez-vous. Au moment de se séparer, ce ne fut qu'avec peine que je parvins à vous enlever des bras de ce fidèle serviteur. Je le consolai en lui promettant de lui donner de vos nouvelles, et je revins ici sans qu'aucun soupçon ait pu conduire à la découverte du secret. Depuis quelques années j'en étais devenu l'unique dépositaire ; la mort de Saint-Jean, à qui, suivant ma promesse, j'avais écrit plusieurs fois, m'ayant été annoncée par un de ses parents. »

Ducoudray s'arrête. Une vive émotion est empreinte sur la figure d'Arthur et l'absorbe entièrement. Il se remet peu à peu, et Ducoudray continue :

« Il me reste maintenant, mon cher Arthur, à vous expliquer les motifs qui ont dirigé ma conduite envers vous dans quelques circonstances particulières. L'espoir que vous pourriez recouvrer un jour votre rang et votre fortune devait nécessairement influer sur mes résolutions. Mais aussi, cet espoir pouvant ne pas se réaliser, je devais agir dans un double but. Je vous aimais

comme mon propre fils, et je vous offris ma charge pour vous donner un état honorable dans le monde. J'aurais été flatté, je l'avoue, de voir cet héritage de mes pères passer dans des mains telles que les vôtres, et d'autant plus que dans ce cas il ne serait peut-être pas sorti de ma famille. J'applaudis cependant à votre préférence pour le barreau, quoiqu'elle contrariât mon inclination secrète. Je sentais que la noble profession d'avocat convenait mieux à vos talents, et que par l'honneur et l'éclat qui l'environnent, elle était aussi plus digne de votre naissance. Je sentais encore que si vous veniez à rentrer dans vos droits, cette profession pouvait alors vous devenir profitable. C'est ainsi qu'en Angleterre, les héritiers des premières maisons, après avoir pris leurs degrés dans les universités, vont parfois faire au barreau l'apprentissage de la tribune parlementaire. Et maintenant qu'une sage constitution nous régit, et que pour parvenir aux affaires publiques, il ne doit plus suffire de porter un grand nom s'il n'est rehaussé par le talent, nous voyons les lumières et l'instruction se répandre parmi les familles historiques. Après avoir jadis défendu la monarchie de leur épée, elles ambitionnent aujourd'hui encore une autre gloire : celle de soutenir dans nos chambres les libertés de leur pays. Combien de discours éloquents quelques rejetons de nos anciens preux n'ont-ils pas déjà fait entendre! Vous descendez, Arthur, d'une de ces antiques et célèbres races. A ce titre, et quand

je reconnus en vous le germe d'un esprit supérieur, je dus prévoir que si les circonstances venaient à changer, un jour vous pouviez être appelé aux plus hautes fonctions de l'état. Un grand ministre a dit, dans son testament politique, qu'il ne faut jamais élever au pouvoir des gens de bas lieu parce qu'ils sacrifient tout pour s'y maintenir. Il est sans doute des exceptions, et dans les rangs plébéiens, des hommes peuvent se rencontrer, qui, à un génie puissant, joignent les sentiments d'honneur les plus généreux. Mais avec des personnages tels que vous, il y a du moins des garanties à espérer. Chargés de conserver intact le dépôt précieux de leur illustration héréditaire, plus ils sont hauts en renom, plus bas ils déchoiraient s'ils trahissaient leurs devoirs. Et alors que dans les conseils du prince, des maximes contraires à leurs principes viennent à prévaloir, ils savent se retirer et faire à leur conscience le sacrifice de leur élévation. Dans ces derniers temps un Richelieu, et tout récemment encore un la Rochefoucauld, en ont donné de nobles exemples.

» Il est, Arthur, un autre sujet dont je devrais peut-être m'abstenir de vous parler. Mais ma conduite, à cette occasion, ayant pu paraître singulière et même inexplicable, je crois à propos de la justifier. Je vais mettre dans cette confidence toute la franchise que vous me connaissez, bien certain qu'un esprit, tel que le vôtre, n'y trouvera aucune interprétation qui puisse m'être dé-

favorable. Je m'étais aperçu de bonne heure de votre amour pour ma fille, et cet incident m'avait placé dans une position embarrassante. Depuis long-temps, à la vérité, pour réparer, bien faiblement sans doute, les pertes que la révolution vous avait fait éprouver, et pour assurer le bonheur de mon Amélie, j'avais formé le dessein de vous unir. Pour que cette union pût s'accomplir, il fallait que, lorsque le moment de vous établir serait venu, je n'entrevisse pour vous aucune possibilité prochaine de reprendre le nom de vos pères en recouvrant une partie de votre fortune. Mais si, à cette époque, les circonstances politiques rendaient certain l'événement contraire, la distance qui devait survenir entre vous et ma fille rendait mon projet impraticable. Dans cette alternative, il n'était prudent ni de contrarier ni d'encourager votre amour. Je crus donc devoir vous laisser incertain sur mes intentions; et, me renfermant dans une indifférence affectée, j'évitai de répondre précisément aux questions que madame Ducoudray m'adressait à cet égard. Souvent vous m'en avez boudé, madame; mais vous connaissez maintenant mon excuse. Lorsqu'il fut question de la loi sur l'indemnité, je m'applaudis de ma réserve, votre sort, Arthur, allant changer, et ma fille devant vous devenir étrangère.

» Pour que vous n'ignoriez aucun des motifs qui m'ont fait agir, j'ajouterai qu'à l'époque de la restauration je balançai si je ne devais point

vous découvrir votre naissance. Mais je pensai que c'était vous rendre un nom illustre sans moyens de le soutenir, et que les intentions du feu comte ne seraient qu'à demi-remplies. Je crus donc devoir attendre des circonstances plus favorables, d'autant plus que cette découverte n'aurait rien changé à la direction que je donnais alors à votre éducation. Enfin le moment était arrivé. Désirant jouir de votre surprise et de votre joie, j'ai différé jusqu'à votre retour de Paris la révélation de mon secret, et, pour lui donner plus de solennité et de relief, j'ai voulu vous la faire en présence de ces messieurs. J'ai mis, mon cher Arthur, votre patience un peu à l'épreuve; mais vous me le pardonnerez. J'allais cesser d'être votre oncle, et j'en jouais le rôle pour la dernière fois.

» Il ne me reste plus qu'à déclarer à monsieur de Croquenville, que dès ce moment il peut se regarder comme mon gendre, dit alors Ducoudray en terminant. »

Les explications qu'il venait de donner, dévoilaient en partie ce qu'il avait mis jusqu'ici de mystérieux dans sa conduite. Mais quelques circonstances, dont il n'avait pu découvrir les causes en présence de certains de ses auditeurs, restaient encore énigmatiques. Comment, en effet, malgré sa répugnance et ses observations sur les désagréments auxquels s'expose une bourgeoise en voulant s'affilier à la noblesse, avait-il toléré les assiduités de Croquenville, de Jolibois et de

la Buissonnière? Et comment encore avait-il cédé si facilement au désir de madame Ducoudray de prendre l'un de ces messieurs pour son gendre, lorsqu'il venait de le combattre par des raisons fort plausibles? Pourquoi, après qu'il eut appris qu'Amélie ne s'était prononcée pour aucun de ses prétendants, ne pas choisir celui des trois qui lui paraissait le plus digne, au lieu de les soumettre à cette singulière épreuve de la supériorité de la naissance, et de faire ainsi dépendre le choix de l'époux de sa fille d'un aïeul qui aurait ou n'aurait pas été secrétaire du roi? Pourquoi enfin mystifier de gaîté de cœur ces pauvres gentilshommes qui voulaient lui faire l'honneur d'entrer dans sa famille? Il est temps de dissiper ces ténèbres.

C'était environ vers l'époque où parut la loi sur l'indemnité, et où, par cet événement, Ducoudray se voyait obligé de renoncer à son projet d'union entre Arthur et Amélie, que les visites de la Buissonnière, de Jolibois et de Croquenville étaient devenues plus empressées et annonçaient des intentions. Comptant avec raison sur la vigilance de sa femme et sur les principes d'honneur de sa fille, Ducoudray rendait d'ailleurs assez de justice à ces messieurs pour être persuadé que leurs vues étaient honnêtes. Aussi n'avait-il mis aucun obstacle à leurs assiduités. Il eût préféré incontestablement s'allier à quelque bon bourgeois; mais il voyait madame Ducoudray et Amélie tellement entichées de leur

manie de noblesse que, pour la paix du ménage, il avait cru devoir faire le sacrifice de sa propre inclination. Il savait en outre que par cette condescendance il ne compromettait point le bonheur de sa fille, puisqu'il n'avait à reprocher à ses courtisans, fort estimables du reste, que leur sotte suffisance et leur ridicule vanité, peccadilles qui n'empêchent pas de rendre sa femme heureuse. Peut-être encore le désir si naturel dans un père, de placer ses enfants dans un rang au-dessus du sien, influait-il tant soit peu sur sa détermination. Toutefois, lorsque madame Ducoudray était venue l'instruire que les trois compétiteurs se proposaient de lui demander la main d'Amélie, quoique décidé à l'accorder à l'un d'eux, il avait jugé convenable, pour en avoir le cœur net, de faire, à sa vaniteuse épouse, quelques sages remontrances, et de lui glisser quelques vérités sur le compte de ses idoles.

Avec son allure simple et modeste, le bon Ducoudray n'aimait pas du tout les grands airs, et toujours il avait trouvé un singulier plaisir à mystifier, par des traits piquants et originaux, les hobereaux de l'endroit, quand ils faisaient par trop les importants. Pour peu que quelqu'un d'eux s'avisât de le prendre avec lui sur un ton un peu haut, comme il était expert en généalogie, et qu'il connaissait à fond toutes les origines du pays, il ne manquait jamais de rabaisser le superbe et de le remettre à son niveau. Il avait particulièrement certains petits griefs contre Jo-

libois, Croquenville et la Buissonnière. Ces messieurs, quand ils le rencontraient en public, commençaient par s'assurer qu'ils n'étaient vus de personne, et ôtaient ensuite honnêtement leurs chapeaux. Mais si, par malheur, la rencontre avait lieu lorsqu'ils se trouvaient accompagnés de quelqu'un de leur société, honteux sans doute de paraître en connaissance avec un bourgeois, ils détournaient la tête pour éviter de le saluer. Quand ils venaient faire leur cour à Amélie, souvent ils faisaient par trop sentir que tout l'honneur était de son côté; et, trompés par l'air de rondeur et de débonnaireté de Ducoudray, ils le traitaient un peu sans façon, et ne montraient pas toute la considération possible pour son autorité paternelle et maritale. Aussi en était-il piqué au vif, et, dissimulant ces petites incartades, il mitonnait l'occasion de prendre ses avantages et de donner une leçon profitable, en châtiant la vanité par l'humiliation.

Des trois rivaux, Ducoudray préférait Croquenville. C'était au fond un fort bon diable qui, comme les moutons de Panurge, ne faisait le fier que parce qu'il le voyait faire aux autres. L'ancienne liaison de leurs aïeux, sa parenté assez proche avec madame Ducoudray, et mieux que tout cela, un peu plus d'instruction et de solidité dans l'esprit, un peu moins de suffisance et de présomption, tels étaient ses motifs de préférence. Il n'aurait pas voulu contrarier l'inclination d'Amélie si elle eût montré quelque prédilection

pour l'un de ses adorateurs; mais quand il s'était vu le maître absolu du choix de son époux, au lieu de se déclarer en faveur de Croquenville, il lui était venu l'idée bizarre de prendre pour gendre celui qui prouverait le plus de gentilhommerie. Dans cet expédient où il ne donnait rien au hasard, connaissant déjà la prééminence de Croquenville, il trouvait l'occasion de tirer de ces messieurs une petite vengeance innocente; car il savait que c'était prendre les glorieux par leur faible, et que, dans cet assaut de noblesse, ils ne manqueraient pas de se boursouffler d'importance. Il avait arrangé, à cet effet, la scène où il venait de leur faire jouer un rôle si sot et si piteux; et pour rendre la leçon plus mordante et rapetisser davantage la Buissonnière, Jolibois et Croquenville, il avait imaginé de choisir ce moment pour révéler à Arthur le secret de sa naissance. Quel contraste vraiment, qu'un seigneur d'aussi haut lignage auprès de nos trois gentillâtres! Dans tout cela, Ducoudray voyait encore une excellente moralité : c'est que quand on a le malheur d'avoir pour trisaïeul un apothicaire, un marchand, voire même un avocat, il faut bien se garder de trancher du fier sous peine de recevoir quelques camouflets.

Ces éclaircissements nécessaires étant donnés, poursuivons le cours de notre histoire.

Pendant le récit de Ducoudray, la langue avait plus d'une fois démangé à madame; elle n'était pas accoutumée à une aussi longue absti-

nence. Elle voulait, d'ailleurs, prévenir favorablement Arthur par quelques cajoleries. Aussi, sans lui donner le temps de répondre: « Je ne m'étonne pas, monsieur Arthur, s'écrie-t-elle avec une intention marquée, que vous soyez le fils du comte de...., tant vous ressemblez à votre père. J'aurais dû m'en douter depuis long-temps. Qu'il était bon et honnête! il n'était point fier, pour un si grand seigneur. Quand il nous faisait l'honneur de descendre ici, toujours il craignait de nous gêner, et voulait être traité sans façon. Quelquefois il m'offrait son bras pour faire un tour de promenade; j'avais beau m'en défendre, il fallait l'accepter; et si nous rencontrions quelque personne qu'il avait vue à la maison, il ne manquait jamais de la saluer. Il nous conduisit un jour à son château, et nous y fit tant de politesses, que j'en étais confuse. J'en appelle à vos souvenirs, monsieur Ducoudray. »

« Je m'en souviens parfaitement, répond Ducoudray, mais je ne vois là rien qui doive vous étonner. La véritable noblesse, celle qui a des ancêtres, est pour l'ordinaire simple, polie et affable. Son nom seul, qui réveille de glorieux souvenirs, lui suffit, et, pour être remarquée, elle n'a pas besoin de prendre un ton fier et arrogant. Ne confondant point l'élévation des sentiments, avec des idées outrées sur le mérite de la naissance, jamais elle n'affecte de s'en targuer ni de déverser le mépris sur tout ce qui est bourgeoisie. Sa politesse noble et aisée éloigne la familiarité,

mais inspire la confiance. On la vénère, et, comme par instinct, on se tient près d'elle à une distance respectueuse.

» Chez la petite noblesse, il en est au contraire qui, pour faire oublier leur origine roturière, donnent dans la hauteur et l'impertinence des manières. C'est par-là même qu'ils se trahissent. Il faut bien qu'ils se sauvent par quelque chose, et, comme leur nom ne rappelle rien, comme ils n'ont personnellement rien qui les distingue, ils s'imaginent s'élever par la morgue et la fierté, et ils ne font que se bouffir. Méprisant tout ce qui n'est pas noble, reniant le nom de leurs pères, méconnaissant leurs parents, dédaignant les états les plus honorables, ils croient, ces embryons féodaux, inspirer la considération, mais ils n'excitent que le rire et la pitié : et il est à remarquer que parmi ces petits gentilshommes, les plus orgueilleux sont communément les plus modernes. Combien de ces nobles vilains auraient besoin de la leçon que donnait naguère à son fils le comte de...., d'une des premières maisons de l'ancienne province d'A.... Ce jeune homme venait de parler malhonnêtement à un domestique. « Mon fils, lui dit le comte avec sévérité, appre-
» nez qu'un véritable gentilhomme doit être hon-
» nête, même envers ses valets. Le ton que vous
» venez de prendre n'appartient qu'à un par-
» venu. »

Et à ce discours nos trois tuffières sentirent où le bât les blessait : puissent-ils guérir de leurs blessures !

Cependant Arthur brûlait d'impatience de manifester les sentiments qui l'agitaient. « Que ne vous dois-je pas, dit-il à Ducoudray avec l'accent de la plus vive sensibilité? Mon cœur est trop plein pour que je puisse rendre tout ce qu'il éprouve, et l'expression de ma reconnaissance est au-dessus du pouvoir de la parole. Vous n'êtes plus mon oncle aux yeux de la nature, il est vrai ; mais vous avez, pour continuer à l'être, un titre plus sacré, celui des bienfaits. Souffrez donc que je reste votre neveu. Que je sois plus encore, et que votre famille devienne à jamais la mienne en m'accordant la main d'Amélie. Le rang et la fortune que vous venez de me rendre et que je lui offre, ne sont rien pour moi, si je n'obtiens cette faveur. »

« Vous m'étonnez, Arthur, répond Ducoudray. Vous oubliez qui vous êtes et qui je suis. Songez à la distance qui nous sépare maintenant. Vous savez, d'ailleurs, qu'il ne m'est plus permis de disposer de ma fille, et qu'elle est promise à monsieur de Croquenville. »

« Qu'à cela ne tienne, s'écrie aussitôt celui-ci : je cède volontiers tous mes droits à monsieur le comte. Il n'est rien que je ne fasse pour lui être agréable. »

« Je vous remercie, monsieur, reprend Arthur ; puis s'adressant à Ducoudray : je n'oublie rien, lui dit-il, et je sais que dans des circonstances ordinaires mon sang ne devrait point peut-être s'allier au vôtre ; mais si la distance qui

nous sépare est grande, la reconnaissance que je vous dois l'est aussi. En nous rapprochant, elle légitime ma demande. Non ; le fils du comte de... ne saurait être un ingrat ; et mon cœur, d'accord avec le devoir, me dit qu'il n'y a point en ma puissance d'autre moyen d'acquitter ma dette. »

« J'étais loin de m'attendre, réplique à l'instant Ducoudray, que le dernier descendant de l'antique et célèbre maison de.... penserait à me demander ma fille, et qu'il ferait tant d'instances pour l'obtenir. J'avais présumé que dès qu'il connaîtrait son origine, il perdrait l'idée d'un amour si peu digne de son noble nom. Ce que j'ai fait pour vous, Arthur, tout honnête homme l'eût fait en ma place, et j'en trouve ma récompense dans ma propre satisfaction et dans le sentiment de votre gratitude. Quant à vous, l'excès de votre reconnaissance vous égare, et elle n'exige point le sacrifice que vous m'offrez. Réfléchissez-y bien. Votre nom, un des plus beaux de France, votre fortune, et par-dessus tout, vos talents, vous appellent aux plus hautes dignités. Les plus illustres et les plus riches familles du royaume tiendront à honneur de s'allier à vous. Si je vous accordais votre demande, je me reprocherais, et peut-être me reprocheriez-vous un jour de vous avoir fermé le brillant avenir qui s'ouvre devant vous. Quand vous serez plus calme, vous reconnaîtrez la justice de mon refus. »

« Vous m'avez dit, reprend Arthur avec désespoir, que votre intention était de m'unir à Amé-

lie, au cas où ma position resterait la même. Les seuls obstacles qui s'élèvent maintenant contre cette union, sont le rang et les richesses que les événements m'ont restitués. Eh ! bien, je les rejette. Ils n'ont plus aucun prix à mes yeux, et ils me coûteraient trop cher s'il fallait les payer par la perte d'Amélie. Je resterai Arthur Ducoudray ; j'exercerai l'honorable profession à laquelle je m'étais destiné ; et dès lors vous ne pouvez refuser d'accomplir le projet que vous avez formé depuis long-temps, et qui peut seul assurer mon bonheur. »

Durant ce combat de générosité, madame Ducoudray trépignait sur son fauteuil. Elle maudissait l'excessive délicatesse de son mari, et trouvait qu'il y avait abus à repousser un si brillant parti. Déjà elle avait voulu parler en faveur d'Arthur ; mais un regard expressif de Ducoudray lui avait signifié de se taire. Enfin, elle n'y peut tenir, et d'un ton aigrelet : « Comment, monsieur, lui dit-elle, pouvez-vous désespérer ainsi monsieur le comte, et lui faire l'affront de refuser son alliance? Son amour pour Amélie est si violent qu'il veut renoncer pour elle à tous ses avantages. Vous ne l'exigerez pas, je l'espère, et vous craindrez, par votre entêtement déplacé, de regretter un jour de l'avoir rendu malheureux. » Et en parlant ainsi, la bonne madame Ducoudray ne se doutait pas le moins du monde que, lorsqu'elle sacrifiait Arthur à son ambition, elle s'exposait au reproche d'avoir causé le malheur

de celui qu'elle croyait être son neveu. Mais alors Arthur n'était pas le comte de.... O vanité, que tu nous fais faire de sottises!

« Vous le voyez, continue le jeune homme, madame, elle-même, plaide ma cause en ce moment. Puis s'adressant à Amélie: O toi, lui dit-il avec l'accent le plus tendre, que dois-je penser de ton silence? Je m'étais flatté, et toi-même m'avais laissé entrevoir qu'en acceptant un autre époux, ton cœur avait suivi une impulsion étrangère : ton abattement, pendant la scène qui vient de se passer, m'entretenait dans cette triste consolation. Me serais-je trompé? Ah! je t'en conjure, ne me laisse pas plus long-temps dans cette cruelle incertitude. »

Cette pauvre Amélie! la demande qu'Arthur venait de faire de sa main, et à laquelle elle était si loin de s'attendre, avait été pour elle un coup de poignard : son cœur s'était serré, et sa jolie figure était entièrement décolorée. Mais l'interpellation d'Arthur, et ce *toi* qu'elle ne croyait plus entendre sortir de sa bouche, venaient de lui faire monter le rouge par-dessus les yeux. Son embarras était extrême. « Que je vous connaissais mal, monsieur, répond-elle d'une voix mal assurée. C'est au moment même où je me croyais méprisée, et où je m'efforçais de vous oublier, que vous avez la générosité de vouloir vous unir à moi. Non; j'ai perdu tout droit à votre estime : l'ingrate Amélie n'est plus digne de vous. »

« Tu cherchais à m'oublier, s'écrie Arthur a-

vec vivacité; tu n'avais donc jamais cessé de m'aimer ; je ne me trompais pas. Tu n'es pas coupable, Amélie. » Se tournant ensuite vers Ducoudray : « Vous l'avez entendu, lui dit-il, votre fille vient de me confirmer son amour. Combien cet aveu me rendrait plus malheureux encore si vous persistiez dans votre refus. »

« Je ne résisterai pas plus long-temps, répond Ducoudray attendri. La délicatesse de vos sentiments triomphe de ma volonté. Mais pour me mettre à l'abri de tout reproche, j'impose une condition à mon consentement. Vous êtes maintenant, Arthur, dans l'effervescense de l'amour, et l'enthousiasme de la reconnaissance vous transporte. Il faut que la raison confirme ce que les émotions du moment viennent de vous dicter. Éloignez-vous et paraissez à la cour. Là vous retrouverez sans doute quelques-uns de vos parents, ou vous apprendrez, du moins, s'il en existe encore. Les papiers que je vous ai remis vous aideront dans vos recherches. Dès que vous serez connu, partout vous serez accueilli avec la distinction due à votre nom et à votre rang; et si, dans un an, vous revenez tel que vous êtes aujourd'hui, Amélie sera votre épouse. »

« L'épreuve que vous exigez est inutile, reprend Arthur : mon cœur ne changera jamais. Cependant je m'y soumets, quoi que doive me coûter une aussi longue séparation. »

« Messieurs, dit alors Ducoudray en s'adressant à Croquenville, à la Buissonnière et à Joli-

bois, j'ai mille pardons à vous demander pour vous avoir dérangés inutilement. Vous êtes persuadés, je l'espère, que tout ceci n'était pas un jeu, et, qu'en vous appelant ici, j'avais l'intention de choisir l'un de vous pour mon gendre. La main d'Amélie eût appartenu à monsieur de Croquenville s'il n'y avait volontairement renoncé. Ainsi, tout en rendant justice à ma franchise et à ma loyauté, vous conviendrez pourtant que, sans que je m'en doute, mon oracle se trouve accompli, puisque ma fille doit avoir pour époux le plus noble de ses prétendants. »

Croquenville s'était exécuté de bonne grâce. Jolibois et la Buissonnière, qui, après lui, n'avaient plus rien à prétendre, prirent de même galamment leur parti. Ils tournèrent, en forme de compliment, un petit discours où ils félicitaient leur rival sur l'heureux événement qui le tirait de la poussière du barreau pour lui rendre titres et richesses, et où ils exprimaient leur plaisir de céder le pas à un aussi grand seigneur. Puis, comme ils ne comprenaient pas grand chose à toutes ces délicatesses d'amour, de reconnaissance et de générosité, ils se retirèrent en haussant les épaules de pitié de voir le très-noble comte de...., avec ses trois millions d'indemnité, épouser bourgeoisement mademoiselle Amélie Ducoudray.

Suivant sa promesse, Arthur, peu de jours après, se rendit à Paris. Mais il n'y suivit point les instructions de Ducoudray. Ce n'est pas qu'il re-

doutât pour son amour les séductions de la faveur et du grand monde; mais son inclination l'entraînait ailleurs. Depuis long-temps il désirait parcourir l'Italie, cette mère de la poésie et des beaux arts. Horace et Virgile, le Tasse et l'Arioste avaient fait ses plus chers délassements pendant ses études judiciaires. Enthousiaste de leurs génies, il partit pour visiter les lieux qui les avaient inspirés. Aux champs de Bénévent, de Ravenne et de Pavie, il devait aussi rencontrer des souvenirs de famille : ses ancêtres y avaient combattu. Arrivé à Milan, il écrivit à Ducoudray une lettre brûlante de reconnaissance pour lui, et d'amour pour Amélie : la tendre imagination de Pétrarque semblait l'avoir dictée. Madame Ducoudray, qui avait pour principe, qu'il ne faut jamais remettre au lendemain ce que la veille on peut faire, avait trouvé fort déplacé le long ajournement que Ducoudray avait mis au mariage. Elle n'était pas sans quelque crainte sur la fidélité d'Arthur. Aussi fut-elle enchantée de le savoir en Italie : elle l'aimait beaucoup mieux là que dans les salons du faubourg Saint-Germain. Pour Amélie, elle le connaissait trop bien maintenant pour entretenir la moindre défiance, et elle attendait tranquillement le terme fixé.

A quelque temps de là, Ducoudray apprit que la terre de P....., ancien patrimoine des comtes de..., et dont il avait été bailli, venait d'être mise en vente. Il s'empressa d'en instruire Ar-

thur qui lui envoya de suite les pouvoirs nécessaires pour en faire l'acquisition.

Depuis son départ, six mois s'étaient écoulés. Il quitta l'Italie, dont il avait visité les principales villes, et se rendit à P.... d'où il annonça son arrivée à Ducoudray. Fidèle à son ban, il avait traversé la ville de C.... sans y revoir ce qu'il avait de plus cher. Le château de P.... avait heureusement échappé aux démolisseurs de quatre-vingt-treize et au marteau de la bande noire. C'était un antique manoir à fossés, à tourelles et à mâchecoulis. Arthur en fit réparer soigneusement l'enveloppe gothique, non qu'il regrettât les temps féodaux, mais par souvenance de ses ancêtres, dont quelques-uns avaient habité ces donjons. L'intérieur fut décoré avec le goût et l'élégance qu'il avait remarqués dans les villas d'Italie ; et la vieille salle d'armes fut transformée en un brillant salon. Dans le parc, fut élevé un petit temple qu'il dédia à la reconnaissance, et, au fond d'un épais massif, il fit construire un tombeau pour y déposer les restes de ses parents qu'il se proposait d'aller plus tard chercher en Gallicie. Il avait appris de Ducoudray que le caveau sépulcral, où gissait la longue file de ses aïeux, avait été détruit pendant la terreur, et que les dernières demeures de ces illustres défunts avaient servi, fondues en balles, à porter la mort dans les rangs des ennemis de la république. Singulier rapprochement qui, pour lors, était venu à la pensée d'Arthur ! peut-être le plomb qui avait

frappé son père sur le champ de bataille de Berstheim, provenait-il du cercueil de l'un de ses ancêtres.

Ces travaux, auxquels le jeune comte présidait, abrégèrent son année d'exil. A peine expirée, il alla réclamer le prix de sa constance. Le jour du mariage fut bientôt fixé... Arthur et Ducoudray ne reçurent point alors de ces lettres anonymes qui, dans la bonne ville de C.... sont souvent l'accompagnement des unions conjugales. Car, dans ces occasions, les serpents de l'endroit se dressent, sifflent et lancent leur venin par la poste, trop heureux s'ils peuvent rompre un mariage et brouiller deux familles.

La bénédiction nuptiale eut lieu dans la chapelle du château de P..... Dans une telle occurrence, madame Ducoudray s'était caparaçonnée de ses plus brillants atours ; et, pour se donner de la dignité, elle s'était rengorgée avec un air si sévère, si empesé et si solennel, que sous l'attirail d'une coquette de l'an dix-huit cent vingt-sept, on eût dit une duègne espagnole du temps de la reine Isabelle. Les jours suivants se passèrent en fêtes. Les parents et les amis de Ducoudray, et tous les notables des environs, y furent conviés. Jolibois, Croquenville et la Buissonnière reçurent leur invitation ; et d'y manquer ils n'eurent garde, prévoyant bien que le château de P... deviendrait pour eux une excellente maison à fréquenter. Jolibois, qui, pour lors, allait partout prônant qu'il avait eu l'honneur d'être l'ami

de collége de monsieur le comte, eut aussi celui d'ouvrir le bal avec madame la comtesse.

Monsieur et madame Ducoudray retournèrent à C...., et il fut convenu qu'à l'avenir ils viendraient passer les étés au château.

Guérie du mal de vanité, Amélie reprit son naturel que, sans madame sa mère, elle n'aurait jamais perdu. Simple et sans prétention, adorée de son époux, elle met tous ses soins à le rendre heureux. Son affabilité lui gagne tous les cœurs, et ses bienfaits la font chérir des habitants de sa terre. Ne déparant point le haut rang où le sort l'a placée, elle fait les honneurs de sa maison avec autant de grâce que de noblesse.

Arthur partage son temps entre l'étude et l'amélioration de son domaine. Nommé maire de sa commune peu de temps après son arrivée, et, pour cette fois, du moins, c'était un maire à résidence, il ne délègue point ses fonctions à son adjoint ni à son garde-champêtre. Lui-même rédige les procès-verbaux : il lit exactement le Bulletin des lois et le Mémorial du département; et ses registres de l'état civil, dont il surveille la rédaction, sont tenus de telle manière, qu'au lieu de la mercuriale ordinaire il reçoit, chaque année, un petit compliment du procureur du roi de l'arrondissement. Les chemins de sa commune sont en si bon état qu'il n'est plus question qu'on y verse. Arthur, sans le vouloir, devient avocat consultant. Le bruit de ses profondes connaissances en droit pénètre dans tout le canton, et les

paysans d'accourir, trouvant plus commodes les conseils qu'ils ont gratis sous la main que ceux qu'il faudrait aller chercher à C...., et pour leur argent. Il concilie les parties, prévient des procès, et, comme son rang et son savoir imposent, ses décisions sont exécutées sans appel. S'il connaissait moins le désintéressement des avocats du barreau de C...., dont il fut sur le point de devenir le confrère, il pourrait bien en craindre quelque rancune.

Cependant le bruit des événements singuliers arrivés au jeune comte, gagnant de proche en proche, parvint jusqu'à la cour. Le roi en fut instruit, et désira que le dernier rejeton des... lui fût présenté. Accompagné du vieux duc de... son parent, Arthur eut une audience particulière du monarque, qui, d'après ce qui lui a été raconté de son mérite éminent, et en considération des services glorieux de ses ancêtres, vient, par une ordonnance spéciale, de le créer pair du royaume, avec le titre de duc qui appartenait à la branche aînée de sa famille, éteinte pendant l'émigration.

La nouvelle de ces honneurs faillit être fatale à madame Ducoudray. « Amélie, duchesse, s'écria-t-elle! » Elle n'en put dire davantage. Un tel spasme de joie la saisit que, sans de prompts secours, c'en était fait d'elle.

Amélie ne voit dans ces éclatantes dignités que de nouveaux motifs pour chérir l'époux qui l'a élevée si haut. Elle lui promet un rejeton. Puisse

le ciel leur donner une longue et nombreuse lignée ! dans un siècle où tant de bourgeois veulent se faire passer pour nobles, il est à souhaiter que la race de nos anciens preux ne s'éteigne pas, ne fût-ce que pour servir de modèles de courtoisie et de politesse à beaucoup de nos modernes gentilshommes.

CORRESPONDANCE.

CORRESPONDANCE.

Fragment d'une lettre de M. J.-A.-G. BOUCHER, *Membre associé de l'Institut de France, contenant une Dissertation sur le port où César s'est embarqué pour la conquête de la Grande-Bretagne.*

Abbeville, 3 *janvier* 1829.

Le port où César s'est embarqué pour faire la conquête de la Grande-Bretagne, a été longtemps un sujet de discussion pour les historiens. Ils ont tellement varié sur sa position, que la question est restée indécise. Je vais essayer de la résoudre en citant ceux qui l'ont traitée, et en rapportant leurs opinions.

Ce port est nommé par Ptolémée, *Gessoriacum navale,* et par Céson et Pline, *Portus Iccius,* indications qui sont les mêmes.

En examinant les côtes de la Morinie et du Boulonnais, leur rapprochement de la rive opposée et la facilité d'y faire une descente, on a de puissants motifs pour y placer le point contesté.

Le tableau qui suit présente le relevé des lieux qu'on prétend avoir été le centre de l'expédition.

	Mètres.		Mètres.
Gand. . . .	166,500	Waben.	
L'Écluse. . .	133,500	Le Portel.	
Bruges. . . .	128,000	Ambleteuse.	41,100
Nieuport. . .	97,400	Écales. . . .	35,200
Mardick. . .	62,350	Wissant. . .	35,000
Graveline. .	58,450	Étaples.	
Sangate. . .	35,660	Le Crotoy. .	
Calais. . . .	41,970	St.-Valery-s.-S.	
Iccius *ou* Isque.	60,000	Dieppe. . .	180,000
Boulogne. . .	49,100	St.-Omer. .	30,600

On a écrit en faveur de chacune de ces positions, et rien n'a été négligé de ce qui pouvait les faire préférer. Je n'entreprendrai pas de les discuter, je m'arrêterai seulement à celles qui présentent le plus de vraisemblance.

On a désigné St.-Omer, parce que son ancien nom *Sithiu* dérivait, dit-on, de *Sinus fluvii iccii*.

On en a inféré que César y avait établi son centre d'embarquement, parce que la mer y entrait avec force et qu'on était près de Térouane, où il avait de nombreux partisans. Artesius, qui vivait en 1533, et d'Assonville, son copiste, ont émis cette opinion : elle n'est nullement fondée. L'origine de Sithiu est clairement expliquée dans la vie de saint Omer et dans les chroniques des abbayes de Saint-Bertin, de Saint-Waast d'Arras et de Saint-Pierre de Corbie. Il y est fait mention d'un certain Falcart qui, dans le neuvième siècle, était abbé de Sithiu, et d'un nommé Aldrowalde ou Aldroalde. Ce seigneur, sur le bruit

de la réputation de saint Omer et de ses prédications, se détermina à l'aller trouver avec toute sa maison. Le saint leur fit beaucoup d'accueil, s'empressa de les instruire et leur conféra le baptême.

Aldroalde, pénétré de reconnaissance, lui fit don de son domaine de Sithiu. Mabillon a attesté cette concession dans le passage qui suit :

« *Vir potens in divitiis hujus sæculi, quem* » *beatus Audomarus de errore gentilitatis ad* » *fidem conversit, quemque cum omni familiâ* » *baptisavit, nullum habens filium, magnam* » *suæ hereditatis partem, villam videlicet quæ* » *vocatur* Sithiu DONAVIT. » Rien n'est plus clair que cette disposition.

La date de cette charte est ignorée; mais on croit pouvoir la fixer à 645 ou 646.

Folquin, religieux de Saint-Bertin, a donné la description suivante de la terre de Sithiu. On y voyait une métairie entourée de marécages, près de la rivière d'Aa, et un bois traversé par plusieurs chemins. Falcart lui attribue les mêmes dépendances, et de plus un vignoble.

Rien dans cette topographie ne rappelle l'existence d'un ancien port; celui d'*Icenis* et l'expédition de César ne se trouvent indiqués nulle part dans les auteurs précités. L'embarquement d'une armée à Sithiu était un événement trop marquant pour que saint Omer et son successeur, saint Mammolin, l'eussent passé sous silence. Il

est donc bien prouvé que l'emplacement de St.-Omer n'a jamais été le bassin d'un port de mer assez étendu pour réunir quatre-vingts navires de guerre et dix-huit de charge, qui ont servi à l'expédition de César. Le ruisseau d'Aa, qui arrose le pays, peut à peine porter de faibles barques.

Le nom de *Sithiu* n'était pas connu à l'époque de la descente. On trouve celui d'*Aisse* dans le livre des fondations de le Mire. Jean d'Ypre apprend que l'acte de donation du domaine de Sithiu fut passé dans la maison seigneuriale. L'habitation principale y est relatée, ainsi qu'un bois, un marais, un vignoble, sans aucune mention d'un port de mer.

Aisse, par suite de ses accroissements, a pris le nom de *Sithiu*, puis celui de *Fanum Audomari Audomaropolis*, actuellement Saint-Omer.

César a indiqué le *Portus Iccius* comme le point central de son expédition, et n'a jamais varié dans cette désignation. Il considérait sa position comme si avantageuse, que, pour se l'assurer, il y avait laissé une garnison. Il parle aussi d'un autre port ou rade, éloigné de huit mille pas, et dont la distance à l'autre rive était de trente mille.

Quelques écrivains ont voulu que Graveline ou Gravelingue ait été le lieu de la réunion de la flotte. Rien ne prouve cette assertion. Ce petit port a servi tout au plus à la relâche accidentelle de quelques bâtiments.

Martianus a placé le Portus Iccius à Calais, dont il tire le nom de Caletes ou Calesius. Il se fonde sur la situation de cette ville, ayant à sa droite la Zélande, à gauche, le Ponthieu, et l'Angleterre en face.

La seule objection à lui faire, c'est que Calais n'existait pas du temps de César. Dans son emplacement était jadis un village appelé Petresse, et ensuite l'Echelle, parce qu'on s'en servait pour monter à bord des navires qui venaient y échouer.

Caletes vient du mot breton *Ca-let*, signifiant rivage inondé, *littus inundans et instabile.*

L'origine de Calais date de l'époque où une colonie vint s'y établir de Saint-Valery-en-Caux, *Veteres Caletes*, après la victoire de César et la soumission des Morins. Elle traversa le Boulonnais, s'arrêta à Graveline, et se fixa sur la plage plus éloignée où elle fonda une bourgade qui a pris le nom de Calais, *Calesium*, en commémoration du pays de Caux, patrie de ses premiers habitants et de leur émigration.

Cet établissement a pris de l'importance et s'est agrandi lorsque la navigation s'y est portée. Mézeray, qui en parle dans son Histoire de France, dit positivement que ce n'est pas là qu'était le *Portus Iccius*. L'accroissement de Calais date de 995, lorsque Baudouin, dit Bellebarbe, fut reconnu premier comte de Ponthieu. Philippe de France, frère de Louis VIII, fit fortifier cette

place et creuser son port, qui dépendait de son comté de Boulogne.

On a tâché de rattacher le mot *iccius* à Ambleteuse, venant de *hablest isse-aber issius* qui, en vieux gaulois, indiquaient la décharge d'un fleuve dans la mer. Cette supposition est aussi hasardée que celles qui font embarquer César à Gand, Bruges, Cassel, Nieuport, le Portel, etc. A l'égard de Dieppe, je répondrai à ses partisans qui ont substitué à son vrai nom d'*Enoriacum* celui de *Gessoriacum*, qui appartient à Boulogne, que de Dieppe à la Grande-Bretagne, il y a environ 100,000 pas, et que les commentaires n'en admettent que 30,000 du lieu de l'embarquement, qui s'est fait dans la Morinie, dont Dieppe est éloigné de vingt-cinq à trente lieues.

De toutes les opinions citées et diversement émises, la seule admissible est celle qui place le *Portus Iccius* à Boulogne. Les anciens noms de cette ville sont *Hineloc*, *Bonne*, *Boulen*, *Boninie*.

La célèbre expédition de César est ainsi racontée dans le quatrième livre des Commentaires :

« Le général ayant reçu les ôtages des Morins, » rassembla, dans le *Port Iccius*, environ quatre- » vingts navires de charge, et deux légions y furent » embarquées. Les barques longues et armées en » guerre restèrent sous le commandement de ses » lieutenants: dix-huit vaisseaux de charge vinrent » se réunir à la flotte; mais le vent les fit dériver » et relâcher dans une rade éloignée de huit mille » pas. C'est là que fut placée la cavalerie. »

« *Huc accedebant decem et octo onerariæ na-*
» *ves, quæ ex eo loco millibus passuum octo vento*
» *tenebantur, quò minùs in eumdem portum*
» *parvenire possent; has equitibus distribuit,*
» *quos equites in ulteriorem portum progredi et*
» *naves conscendere ac se sequi possit.* »

Les secrétaires du général ajoutent qu'en partant d'Iccius, il n'y laissa qu'une faible garnison sous le commandement de Publius-Sulpicius Rufus, l'un de ses lieutenants.

Les dix-huit vaisseaux employés au transport de la cavalerie, profitant d'un vent favorable, atteignirent la côte de Bretagne quatre jours après le corps d'armée, lorsque la paix venait d'être conclue. On fit alors lever l'ancre, la flotte appareilla et atteignit heureusement le continent, à l'exception de deux navires qui furent entraînés un peu plus bas.

« *Naves decem et octo de quibus demonstratum*
» *est ex superiore portu, in Britanniam leni*
» *ventu soluerant, et pace firmatâ, omnes inco-*
» *lumes ad continentem pervenerunt. Ex his*
» *onerariæ duæ, eosdem portus, quos reliquæ*
» *cœperant non posuerunt, sed paulò infrà delatæ*
» *sunt.* »

Il était impossible d'expliquer d'une manière plus claire le retour de l'armée à *Iccius* après la première expédition et la relâche de deux navires dans un port voisin.

Le second voyage est rapporté comme il suit dans le livre V.

César était rentré à Rome lorsqu'il apprit que les Bretons avaient rompu la trève et étaient en insurrection. Il appela aussitôt les chefs de son armée pour leur faire part de cette nouvelle et les préparer à une seconde expédition. Le rendez-vous fut assigné à *Portus-Iccius*, à cause de sa proximité de la Grande-Bretagne et de la facilité d'y opérer une descente.

« *Omnes ad Portum Iccium convenire jubet*, » *quo ex porto commodissimum in Britanniam* » *trajectum esse cognoverat, circiter millium* » *passuum triginta transmissum è continenti.* »

Ce récit, qui fixe à Iccius le lieu de rassemblement de la seconde expédition, est une certitude de plus en faveur de la première.

Je n'ai, jusqu'à présent, discuté que les opinions des auteurs anciens qui ont écrit sur l'expédition de César ; je vais passer à ceux du moyen-âge et du dernier siècle. M. Henry a donné, en 1810, une statistique du Boulonnais, accompagnée de planches du littoral ancien et moderne; la question de l'embarquement y est soigneusement examinée. Il a passé en revue les ouvrages qui ont traité le même sujet, et a donné un tableau comparatif des positions qui y sont indiquées. Elles sont au nombre de vingt: cinq sont pour Calais, trois pour Boulogne, et d'autres pour Wissant.

M. Henry donne la préférence à la dernière. Je rends justice à son travail et à ses recherches, mais je n'adopte pas son avis.

Wissant, distant de 8,000 pas de Boulogne, est bien certainement l'*Ulterior Portus* où s'est embarquée la cavalerie, sur dix-huit vaisseaux de charge, pour passer sur l'autre rive. Son ancien nom était *Islen, Essen, Issant.* Ce n'était qu'un port de relâche, beaucoup trop petit pour contenir la flotte entière composée de cent navires.

Dans les temps reculés et à l'époque où la domination Romaine s'étendait dans les Gaules, la mer s'avançait dans les terres, et la rade de Boulogne avait beaucoup plus de profondeur qu'aujourd'hui. Il n'est pas étonnant que *Gessoriacum*, qui dès-lors était considérable, ait été préféré par César, à cause de sa proximité du rivage opposé; la distance n'était que de 49,100 mètres.

J'ai eu entre les mains un manuscrit de don Ducrocq, religieux de Saint-Bertin, d'Arras, qui porte la date de 1700, et contient environ cinq cents pages. Il est intitulé : Remarques sur plusieurs Découvertes et Événements arrivés dans le pays des anciens Morins.

Il est divisé en trois livres, savoir :

1°. Découvertes faites dans la Morinie, avant son occupation, par les Romains.

2°. Ce qui s'est passé depuis leur entrée jusqu'à leur sortie du pays.

3°. La relation des événements curieux et intéressants dont l'expédition de César fait partie.

Don Ducrocq reconnaît et déclare affirmativement que le port où César s'est embarqué pour faire la conquête de la Grande-Bretagne n'est

pas Wissant ; mais bien le *Portus Iccius*, et que la cavalerie a pris la mer à huit mille pas plus loin.

« *Equites in ulteriorem portum progredi et* » *naves conscendere jussit.* »

Le port ultérieur ici désigné n'est certainement pas Calais, puisque cette ville n'existait pas. Sa distance du rivage anglais est d'ailleurs bien plus forte que celle de 30,000 pas, indiquée dans la relation. Comme entre Calais et Wissant il n'y avait aucun lieu propre à servir d'abri, il faut bien revenir à Boulogne qui est exactement à cet éloignement de l'autre rive.

Si on considère les cartes anciennes et modernes et la position de Boulogne, on voit que sa rade devait s'étendre dans la vallée de la Liane, jusqu'au village d'Isque, dont le nom paraît dériver d'*Iccius*.

Deux pointes avancées du côté de la mer marquaient l'entrée du port. Sur celle de droite est la tour d'ordre ; l'autre, moins élevée, dominant sur le bassin, laissait apercevoir jusqu'à Isque qui en était le fond ; on y retrouve quelquefois des débris et d'anciennes constructions.

Gessoriacum navale et Iccius ne faisaient qu'un seul et même port. De ces deux noms, le premier désigne la partie rapprochée de la mer, et le second la plus reculée dans les terres. Les sables l'ont comblée, et le bassin d'Iccius a cessé de faire partie du port lorsque le flot a été arrêté par le barrage qui l'a réduit à son état actuel.

Les auteurs les plus respectés, Ptolémée, Antonin, Pomponius Mela, Cluvius de Dantzig dont on a une bonne description de la Flandre, se sont tous accordés pour faire embarquer César à Boulogne. Cluvier et Sanson ne font aucune distinction entre *l'Iccius Portus* et le *Gessoriacum navale.*

« *Unum eumdemque portum primò Iccium,* » *deindè Gessoriacum, et demùm Bononiæ esse* » *creduntur.* »

Adrien de Valois s'est également prononcé en faveur de Boulogne. Sa situation, protégée au couchant par des falaises, au levant par des montagnes et des ouvrages d'art, était tellement avantageuse que César, partant pour l'Angleterre, y avait laissé une garnison afin de s'assurer du pays. Entre cette ville et la côte opposée, la navigation est facile et la mer parfaitement libre. La distance de 30,000 pas est positivement celle donnée dans les commentaires. La flotte n'a éprouvé aucune difficulté pour la franchir, mais les traits dont les riverains accablèrent les équipages, lorsqu'ils tentèrent de débarquer, la fit reculer jusqu'à 38,000 pas du point de départ, et c'est alors que se fit le débarquement.

La rade, placée par César à 8,000 pas d'Iccius, est incontestablement celle de Wissant, à trois lieues de Boulogne. Elle pouvait bien servir de refuge à quelques navires, mais jamais abriter une flote entière de quatre-vingts navires et l'armée qui y était embarquée. L'ancien nom de

Wissant était *issen* en flamand, et *issant* en anglais. La ressemblance de ces mots avec *Iccius* et la station momentanée de quelques embarcations, ont trompé Du Cange et ceux qui ont partagé son erreur, en faisant de Wissant le centre de l'expédition.

En résumant ce qui précède, je regarde comme un fait avéré, que Boulogne est le *Portus Iccius* où César a réuni son armée pour effectuer une descente dans la Grande-Bretagne ; qu'il y a embarqué ses légions sur quatre-vingts navires, tandis que dix-huit autres, portant la cavalerie, ont pris la mer à Wissant, enfin que le retour s'est effectué par les mêmes ports, à l'exception de deux bâtiments de transport que le vent contraire a fait dériver à Ambleteuse.

Dans une lettre adressée au Ministre du Commerce le 16 *mai dernier, M.* ESTANCELIN, *Membre de la Société, Député de la Somme, présente, sur l'arrondissement d'Abbeville, les détails suivants.*

Paris, 16 *mai* 1835.

CET arrondissement comprend la plus grande partie du pays désigné par les Romains sous la dénomination de *Pontes, Pontium*, et de *Pontious Pagus* par les écrivains du moyen-âge ; au douzième siècle Robert Wace l'appelle *Pontif.* Plus tard il s'apella Ponthieu (1). Il confine à l'ouest à la mer, au nord aux *Morins*, aux *Atrebates*, à l'est aux *Ambiani*, au sud aux *Caleti*.

Cette partie de la Gaule Belgique est sans doute une de celles où l'agriculture, même l'industrie, et par conséquent la civilisation, étaient le plus avancées, puisque César y établit ses quartiers de réserve, à raison de l'abondance *Rei frumentariæ*, et qu'à son retour de la seconde expédition dans la Grande-Bretagne, il y fit hiverner une partie de ses troupes, et y tint les états de la Gaule.

On est fondé, avec plus de raison qu'ailleurs, à attribuer à ce grand capitaine la création des

---

(1) Some part *Pontif* è Vimou
E Vimou dune Tresque *Ou*
Roman de Rou — vers 11497.

principaux camps stationnaires, dont on retrouve encore à *l'Etoile*, à *Liercourt*, et sur les lignes de la Somme et de l'Authie, plus que des vestiges. Ces établissements militaires assuraient la navigation des rivières, et en défendaient les passages.

Aucune partie du nord de la Gaule n'a conservé plus de restes de voies romaines, et l'illustre *Danville*, en étudiant la direction de ces chaussées, a jeté le plus grand jour sur la géographie ancienne. Les principales sont celles dont nous trouvons le tracé dans la carte Théodosienne et dans les itinéraires, savoir : de *Samarobriva* (Amiens) à *Gessoriacum* (Boulogne) qui formait la continuation du grand chemin de Lyon, traversant la Bourgogne, passant par Troyes, Châlons, Reims, Soissons, Noyon et Amiens; de cette dernière ville, elle se dirige à l'ouest en ligne droite par *Donqueur*, *Cramont*, où elle existe dans son intégrité et traverse l'Authie à Ponches (*Pontes*) situé sur la rive gauche, et à Dourier (*Durocoiregum*) sur la rive droite. Indépendamment de cette route principale, il en est encore plusieurs qui, d'Amiens, se dirigent vers *Augusta* (route près d'Eu *Auguin*) et vers la mer, dans le voisinage de Saint-Valery, c'est-à-dire vers le lieu nommé le Hable d'Ault (Habellum) où la Somme se jetait autrefois. Cette chaussée passe par *Ayraines;* on la voit bien conservée sous le nom de chaussée Brunehaut, entre Saint-Maxent, Buleux et Oisemont; on la retrouve dans la petite vallée

de Vismes, et sur le plateau au-dessus de *Gamaches*.

Le hasard a souvent procuré des découvertes intéressantes le long de ces grands chemins. La charrue ou la pioche exhument des fondations d'édifices, des fragments de vases, des médailles, des urnes cinéraires, des tombeaux. Ces objets, trouvés par des paysans ignorants, sont brisés, dispersés; les métaux sont vendus pour la fonte, et le monde savant est privé de monuments précieux, à moins qu'un curieux, averti à temps, ne s'empresse de faire ses offres, avant que l'orfèvre ou le chaudronnier n'en aient complété la destruction. La riche découverte faite entre *Hornoy* et *Villers-Campsart*, en 1803, d'une grande quantité de médailles d'or, d'une valeur de plus de cent mille francs, en est la preuve. M. Cambry, alors préfet de l'Oise, accourut à Hornoy, et parvint à rassembler la plupart des exemplaires, dont il a donné une savante description. Les antiquaires qui ont entrepris des collections à diverses époques, ont fait dans l'*Amiénois* et le *Ponthieu* d'abondantes récoltes. On peut citer, à Amiens, le cabinet de M. de Beaucousin, acquis depuis par M. Boucher, correspondant de l'Institut, l'un des hommes les plus remarquables d'Abbeville par la variété et l'étendue de ses connaissances; celui formé par M. Traullé, correspondant de l'Académie des inscriptions, qui avait réuni une nombreuse et précieuse collection en armes celtiques et romaines, en meubles et ustensiles de tout

genre, trouvés dans l'arrondissement d'Abbeville et provenus particulièrement des tourbières en exploitation dans la vallée de la Somme. Chaque année on exhume de ces tourbières des objets qui y gissent depuis un temps bien antérieur à celui de l'occupation romaine. Si le fer s'y trouve oxidé, le bronze y reparaît sous l'enveloppe conservatrice de son patine, avec toute la pureté de ses formes; il en est de même de l'or et de l'argent, suivant la nature de son alliage. Mais ce qui est particulier aux tourbières, c'est la conservation du bois enseveli depuis plus de trente siècles, c'est celle des squelettes et débris d'animaux, parmi lesquels on a reconnu des *urus*, des *élans*, disparus depuis du nord de la Gaule, des cerfs, des chevreuils et autres bêtes fauves. M. Traullé avait rassemblé aussi des ossements fossiles d'animaux anté-diluviens, ou des régions équatoriales.

Les marais de la Somme, comme on le voit, contiennent d'importantes richesses naturelles et archéologiques de tous les âges. Mais il est dans leur voisinage d'autres monuments encore inexplorés, qui datent d'une époque que l'historien ne peut fixer, ce sont les tombes ou tombelles de forme conique, à larges bases, élevées sur le plateau qui domine la partie inférieure (dite les bas champs) du *Marquenterre*, abandonnée depuis huit à dix siècles par la mer, ou conquise sur cet élément par l'industrie humaine. Si l'on conjecture que, comme celles de Cocherel (département de l'Eure), où l'on trouva une si grande

quantité de squelettes et d'armures, elles couvrent les corps de guerriers Celtes ou Gaulois, les découvertes que l'on y ferait ne seraient pas sans intérêt. Les armes et les meubles qu'on y trouverait probablement, comparés aux mêmes objets trouvés sur le rivage opposé de la Manche et décrits avec tant de soin dans le savant ouvrage de *Cam'den*, prouveraient, par leur identité, un point historique intéressant, celui de l'origine commune des deux peuples des deux littoraux, et expliqueraient ainsi comment les habitants de la partie maritime de *Pontious Pagus* sont appelés *Britanni* par Pline (1).

Il est plusieurs incertitudes historiques et géographiques qui ne peuvent être résolues que par des recherches faites avec intelligence. Ainsi d'un côté, il importerait d'explorer les environs de Saint-Valery (*Leuconaus*), de reconnaître l'ancien lit de la Somme qui, dit-on, débouchait

---

(1) Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insulâ ipsâ, memoria proditum dicunt. Maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi caussâ, ex Belgio transierant; qui omnes ferè iis nominibus civitatem appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, et bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo, creberrimaque ædificia ferè gallicis consimilia.

Ex his omnibus, longè sunt humanissimi, qui *cautium* incolunt. Quæ regio est maritima omnis; neque multum à gallicâ differunt consuetudine.

Cæs..... lib. V.

dans le Hable d'Ault (Habellum), d'éclaircir un fait encore douteux sur l'emplacement du *Quartensis sive hornensis locus* où était le *præfectus classis Sambricæ*, qu'on ne peut raisonnablement, ce me semble, chercher qu'à l'embouchure de la Somme, et non, comme l'a fait Danville, sur la Sambre, que César dénomme *Sabis*, près de Bavai, ou l'on ne peut s'arrêter à l'idée que les Romains eussent entretenu une flotte qui, pour gagner la mer, eût dû descendre la Sambre et la Meuse; on ne trouve dans la seconde Belgique d'autre baie, dont la dénomination ancienne ait plus de rapport avec l'expression *Sambrica* que celle de *Samara*, nom de la Somme; en outre, on a bien des raisons de conjecturer que *Quartensis locus* est le Crotoy, situé sur la rive droite, et que le *Hornensis* situé en face, sur la rive gauche est le lieu appelé de nos jours cap *Hornus*, au-dessous de St.-Valery. Si l'on ajoute à l'intérêt de ces conjectures, les grandes entreprises et les importantes expéditions qui eurent lieu à l'embouchure de la Somme, dans le cours du moyen-âge, on doit reconnaître qu'il n'est pas de lieux où des recherches archéologiques promettent plus de fruit pour l'histoire et la géographie ancienne. Les incursions réitérées des Normands n'ont laissé d'autres traces que des ruines, mais la brillante expédition de Guillaume-le-Conquérant, qui rassembla à Saint-Valery une flotte de trois mille bâtiments, avec laquelle il aborda à *Penessey*, a pu et dû laisser des souve-

nirs d'un séjour de plusieurs mois d'une armée brillante et nombreuse.

Il n'est pas douteux que St.-Riquier l'ancienne *Centule*, dont un auteur ancien dit :

Turribus à centum Centula nomen habet, n'offre aux explorations de l'antiquaire l'espoir fondé de récoltes intéressantes. Les découvertes de médailles, les fragments de poteries et de tuiles romaines épars dans les champs voisins autorisent cette conjecture. Rue (*Rua*), chef-lieu du Marquenterre existait aux temps des Romains et fut florissante pendant le moyen-âge. Au treizième siècle ses murs étaient baignés par la mer qui y affluait par le canal de l'Authie, éloigné aujourd'hui d'une distance de trois mille toises. L'accumulation progressive des sables à l'embouchure de cette rivière rejette son lit vers le nord et intercepte ses communications avec la *Maye*. Ainsi s'explique la raison pour laquelle la ville de Rue, maritime en 1210, n'eut plus, un siècle plus tard, de communication avec la mer ; de là dut résulter sa dépopulation à laquelle contribua l'insalubrité des eaux stagnantes qui l'environnent, et dont le desséchement n'a pu être opéré que par le temps et l'industrie humaine.

Les découvertes faites à *Rue* et dans le territoire de *Quent* prouvent l'existence de nombreux monuments romains. La pensée qui dirigea les archéologues dans leurs investigations, celle qui inspire encore ceux qui les continuent, dut et doit être de dissiper les ténèbres dans lesquelles s'est

dérobée jusqu'alors la métropole des *Britanni* (1) que, par erreur, qu'excuse un enthousiasme patriotique, Nicolas Sanson place à Abbeville sa ville natale. Des recherches faites à Rue et dans le territoire voisin auraient donc un double intérêt, celui d'éclaircir un fait important pour l'histoire, et de déterminer, par la découverte de l'ancien cours de l'Authie, quels seraient les travaux que l'art pourrait entreprendre pour tirer de cette rivière qui va se perdre sans fruit dans la large baie où elle a son embouchure, les avantages qu'elle procurait autrefois à la cité dont elle s'est éloignée, avantages qui, tout-à-coup, seraient immenses pour l'agriculture, considérables pour le commerce, comme il serait aisé de le démontrer, et bien précieux un jour pour la marine de l'État. Mais ce n'est pas ici le lieu de rappeler ce qu'avait projetté Vauban, et ce que naguères un spirituel écrivain (Linguet) a ingénieusement démontré.

Les recherches de l'archéologie ne se bornent plus aujourd'hui aux monuments de la seule antiquité, elles ont un objet non moins utile en rassemblant les débris prêts à disparaître de ceux du moyen-âge. Sous ce rapport, l'arrondissement

---

(1) Pline, dans la nomenclature des peuples de la Gaule-Belgique s'exprime ainsi : Deindè (à Scaldi et Toxandris) Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur, *Britanni*, Ambiani ; introrsùs Castologi, etc.

d'Abbeville promet une riche récolte au savant qui y consacrera ses études.

Si les édifices les plus anciens d'Abbeville ont été détruits, si son enceinte actuelle ne contient que les fondations ou les débris du manoir de ses comtes, et de la citadelle qui menaçait ses libertés, son chartrier renferme des monuments précieux pour l'histoire du pays; il est peu de cité en France dont les titres aient été plus soigneusement conservés, et où l'écrivain consciencieux puisse trouver plus de ces témoignages sur lesquels la probité littéraire doit toujours s'appuyer.

Les grands événements dont cette contrée fut le théâtre depuis le huitième jusqu'à la fin du seizième siècle, consignés dans les chroniques ou dans les mémoires des contemporains, inspirent le désir, le besoin de connaître ce que sont devenus, ce que sont aujourd'hui ces monastères, ces châteaux, ces villes, ces bourgs fortifiés, saccagés par les Barbares, réédifiés depuis, passant alternativement de l'un à l'autre parti, abandonnés enfin, quand cessa la fièvre de nos guerres intestines et disparaissant avec la féodalité, dont ils étaient l'ouvrage et le soutien. Les abbayes de Saint-Riquier et de Valoires, célèbres par leurs richesses et par leur destination, échappées à la main du temps et à la destruction révolutionnaire, contiennent-elles encore les mausolées des personnages célèbres qui les habitèrent ou qui y furent inhumés? Des fouilles faites dans les vieux manoirs des Templiers, qui possédaient de

si riches domaines dans cette vieille partie du plus ancien patrimoine des rois de France, ont produit des découvertes d'un grand intérêt. On veut savoir ce qui reste de la *bonne et grosse ville de Noyelles* (selon l'expression de Froissart), qu'Édouard, après avoir passé la Somme au gué de Blanque-Taque, le 24 août 1346, épargna courtoisement par considération et respect pour la propriétaire Catherine d'Artois, veuve de Jean de Ponthieu, qui en habitait alors le château. On est curieux de connaître les vestiges du manoir royal de Mons-Boubers, où naquit et où vint mourir Jean de Bailleul, gentil-homme Picard, qu'Édouard II, roi d'Angleterre et comte de Ponthieu, plaça sur le trône d'Écosse. On voit près de là le champ de bataille où, en 1421, le duc de Bourgogne, en personne, défit l'armée du Dauphin commandée par Pothon de Xaintrailles. Le château de Rambures, conservé et maintenu dans son état primitif, c'est-à-dire tel qu'il était en 1433, quand Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en projetait le siége, au moment où il mourut à Blangy, offre à l'archéologue un monument aussi rare que précieux pour l'étude du système des fortifications des quatorzième et quinzième siècles.

Les villes et châteaux de Saint-Valery et du Crotoy, qui jouèrent un si grand rôle dans les funestes guerres du long règne de Charles VI et dans le commencement de celui de Charles VII, excitent éminemment l'intérêt de l'historien. Les

souvenirs qu'ils retracent font parler ces vieilles ruines contre les débris desquelles sont déchaînés les flots qui les rongent chaque jour et qui bientôt en effaceront le dernier vestige. On a cherché dans les sables qui couvrent ce qui a échappé à la destruction opérée en 1690, la tour du château du Crotoy, où les Anglais enfermèrent l'infortunée Jeanne d'Arc, après l'avoir extraite du château de Beaurevoir. Le déblaiement des sables accumulés sur cet emplacement procurerait sans doute des objets intéressants. On en a retiré un canon de fer sur lequel est gravé le millésime de 1380.

Les ruines des châteaux de Mareuil, de Domart, de la Ferté, de Gamaches, de Rue et de beaucoup d'autres ne furent jamais explorées ; le hasard y a fait trouver des inscriptions utiles pour la chronologie: des armes, des monnaies, des cachets gravés, etc. Presque tous ces objets sont disparus; il n'en a été sauvé que ce que quelques curieux ont recueilli. Bientôt il ne restera plus rien de ces ruines, parce qu'à aucune époque on n'a si parfaitement, si complétement achevé la destruction de tout ce qui a un autre intérêt qu'une utilité matérielle et productive. Ainsi pour planter quelques arbres, on arrache jusqu'à la pierre fondamentale, seul vestige qui puisse constater la place d'un monument historique.

La Société d'Émulation d'Abbeville, frappée de l'évidence des faits que j'ai l'honneur de vous présenter, Monsieur le Ministre, a déjà, par

une souscription ouverte dans son sein, fait entreprendre des fouilles sur différents points du territoire, etc. etc.

Signé : ESTANCELIN.

Le comte DE SELLON, *Président de la Société de la Paix de Genève, à M.* BOUCHER DE PERTHES, *Président de la Société royale d'Émulation d'Abbeville.*

Genève, le 22 juin 1833.

Monsieur le Président ;

J'ÉPROUVE le besoin de vous témoigner ma reconnaissance pour la manière toute grâcieuse avec laquelle la société que vous présidez, a accueilli mes *Fragments* (1). Il m'est doux, je l'avoue, de reproduire les pensées de mon illustre concitoyen J.-J. Rousseau, dont la réputation a également souffert des éloges exagérés de quelques hommes qui prennent leur engouement pour de l'enthousiasme, et des critiques amères de ceux qui croient se faire un piédestal de quelques égarements dont Rousseau s'est avoué coupable avec une naïveté qui n'a guères trouvé d'imitateurs.

---

(1) *Fragments de l'Émile de Rousseau*, et des *Lettres de lord Chesterfield sur l'Education*, publiés par M. DE SELLON, avec ses Notes et ses Réflexions. Un vol. in-8°., Genève, 1833.

Que reproche-t-on à la jeunesse en général ? une tendance au sibaritisme et à une absence d'égards pour les femmes ainsi que pour toutes les supériorités d'âge et de position. Eh ! bien, j'ai cru trouver dans Émile et dans les Lettres de lord Chestelfield des remèdes efficaces contre ces deux tendances également funestes à l'ordre social et au charme qui doit s'attacher aux rapports nécessaires des créatures humaines de toutes les catégories entre elles.

J.-J. Rousseau a un grand mérite à mes yeux: celui d'être constamment resté indépendant du pouvoir, et des partis qui ne sont pas moins tyranniques.

J'aurai une fois l'honneur de vous offrir un parallèle entre trois auteurs qui, selon moi, ont possédé au plus haut degré cette indépendance, mère de toute justice, et qui seule attire la confiance. Je dois les nommer ici : le premier, c'est Michel Montaigne ; le second, Rousseau ; le troisième, madame de Staël. Les uns comme les autres ont peint à grands traits les hommes et les choses, l'époque où ils ont vécu, sans plier le genou devant les idoles du jour.

Une conformité d'opinions et de sentiments sur plusieurs points m'a porté à reproduire quelques pensées de M. Matter, qui maintenant inspecte l'éducation publique.

L'amour du bien et un peu d'amour-propre national m'a également engagé à choisir dans l'ouvrage de madame Necker les maximes les

plus faciles à mettre en pratique. La détermination que viennent de prendre les deux chambres françaises, d'introduire *de droit* un ministre des cultes dans les comités communaux d'instruction, prouve que la nation française a adopté l'épigraphe de cet ouvrage, ou plutôt, car je me trompe, toute la base de son travail que j'ai moi-même pris pour épigraphe de cette publication : « *La religion doit être un mobile, c'est le point de vue dont il ne faut jamais se départir.* »

Les Mémoires de madame Campan, et sur-tout ceux de madame de Rémusat, sur l'éducation, sont peu connus en Suisse, et l'on m'y a su gré d'avoir extrait ce qui m'avait paru le plus susceptible d'être appliqué *partout*.

J'aurais cru mentir à mes sentiments en passant sous silence Fénélon, qui avait préparé à la France le seul souverain capable d'écarter ou d'adoucir la révolution politique et sociale qu'elle a éprouvée en 1789, et qui continue encore.

Le titre qu'a pris la société que vous présidez, Monsieur, et la discussion des chambres à laquelle j'ai déjà fait allusion, me permettent peut-être de faire ici mention d'une fondation instituée par moi dans une terre ci-devant seigneuriale, que je possède dans le canton de Vaud, et qui se compose de deux communes distinctes.

Dans chacune d'elles j'ai fondé :

1°. Un prix de piété ;

2°. Un prix de sagesse avec des accessit et des

mentions honorables pour les enfants qui auraient obtenu le plus grand nombre de bonnes notes dans le courant de l'année.

Je me hâte de vous dire, Monsieur, que ces bonnes notes se rapportent non-seulement à l'assiduité au culte divin et à l'école, mais encore à tous les rapports des enfants des deux sexes avec leurs parents et leurs supérieurs.

Obligé de m'absenter très-souvent pour remplir mes devoirs de législateur à Genève, j'ai créé un comité composé des pasteurs et des conseillers municipaux des deux communes, chargé de présenter annuellement la proposition motivée de la délivrance des prix.

Vous savez sans doute, Monsieur, que, dans les communes rurales, les pères et les mères sont très-avares du temps de leurs enfants, et sont loin de les encourager à fréquenter assidument les écoles, c'est-pourquoi je fais annuellement un présent utile à la mère des enfants couronnés.

Ayant remarqué que les bibliothèques populaires, fondées à l'instar de celles d'Écosse, contenaient souvent des ouvrages peu convenables pour les habitants des campagnes, j'ai résolu d'ajouter toujours aux prix, de bons livres reconnus pour tels par des hommes faits pour en juger.

La délivrance des prix se fait toujours dans mon château d'Allaman, en présence de tous les notables, du pasteur du lieu et du comité.

J'ai la satisfaction d'apprendre par des rapports officiels et par d'autres témoignages aussi

dignes de foi, que la jeunesse des deux communes s'améliore sensiblement, et que l'institution a déjà porté d'heureux fruits ; c'est ce qui m'engage à vous la signaler comme à un ami du bien et du progrès, dans quelque lieu de la terre qu'il se fasse apercevoir. . . . . .

. . . . . .

Si j'avais l'heureux don que vous possédez, Monsieur, de présenter de grandes vérités sous une forme piquante qui tend à les populariser, j'offrirais ici quelques considérations sur les dangers qui accompagnent les productions littéraires de l'époque actuelle. Je me bornerai donc à en parler selon mon cœur et sans périphrases.

Depuis l'année 1816, comme vous l'avez pu voir dans la notice sur la Société de la Paix, j'ai cherché à prouver que les supplices étaient non-seulement une injustice, mais encore une imprudence, puisque de savants physiologistes et psychologues avaient démontré qu'un instinct d'imitation plus facile à reconnaître qu'à expliquer, conduisait des êtres jusqu'alors innocents à commettre des crimes horribles. Cette observation peut s'appliquer également aux scènes que les romanciers et les auteurs dramatiques mettent constamment à la portée des classes dont l'imagination est le plus facile à enflammer et à égarer. Voilà ce qu'il faut proclamer sur les toits pour prévenir ces crimes journaliers qui, n'ayant pas l'intérêt pour cause, sont évidemment le fruit de

cette espèce d'hallucination et de monomanie criminelle qui est si bien décrite dans le Dictionnaire de médecine légale du docteur Foderé. J'ai dernièrement écrit à la Gazette des Tribunaux, à l'occasion du crime commis à Rhodès, pour faire sentir à la société *apparente* l'intérêt qu'elle avait à ne pas donner des exemples sanglants aux sociétés occultes qui se forment dans tous les pays où il y a des mécontents. Sans prétendre accuser ces tribunaux secrets dont j'ai tracé une esquisse dans mon drame de Charles-le-Téméraire, je demande cependant la permission aux amis du bien d'attirer leur attention sur cette phrase d'Hernani à Charles-Quint : « *Nous avons nos poignards, si vous avez vos glaives!...* »

Les sociétés collectives ont cela d'utile, qu'elles servent de foyer pour réunir sur un même point la lumière, et pour la réfléter ensuite au loin. Elles atteignent sur-tout ce but par des concours publics sur les questions qui intéressent le plus l'humanité en général.

C'est dans le programme de l'académie de Dijon que J.-J. Rousseau trouva le secret de sa sublime éloquence.

C'est dans un concours ouvert à Berne en 1763 par la Société Typographique, que Beccaria puisa l'idée de composer son immortel ouvrage des Délits et des Peines (1).

(1) Son fils, le marquis de Beccaria, et son petit-fils Alexandre Manzoni, auteur du roman des Fiancés, se

C'est encore à un concours qu'on doit l'excellent ouvrage de M. Charles Lucas, sur la Peine de mort.

Je pourrais citer une foule d'autres ouvrages importants qui ont dû le jour à des concours ouverts par des particuliers ou par des sociétés analogues à celle d'Abbeville, mais j'aime mieux ménager votre temps, et en appeler à vos souvenirs.

Indépendamment du produit net et réel de ce concours, il y en a un de reflet, qui n'est pas à dédaigner, c'est celui d'occuper le public en général des questions soulevées par le programme. Celui que je publiai en 1830, et qui est inséré dans le premier numéro des Archives de la Société de la Paix de Genève, page 37, pouvait être considéré comme une dissertation en faveur de la paix, puisqu'il fixait l'attention du public sur les maux de la guerre et sur les moyens de la prévenir par des arbitrages et des transactions.

Aucune époque n'avait jamais été aussi favorable aux concours que celle à laquelle nous assistons, puisqu'on soulève journellement dans les assemblées législatives des questions de la plus haute importance, et qui ne peuvent y être approfondies, en raison du tumulte qui y règne trop souvent, tandis qu'elles peuvent l'être dans

---

sont réunis pour offrir une médaille représentant cet illustre publiciste, à M. de Sellon, dont il voulait ainsi reconnaître les efforts pour introduire dans la législature les principes posés par leur père.

des mémoires médités à loisir par des hommes animés du désir de correspondre au sentiment qui a dicté le programme.

Les académies et les sociétés en général n'étant pas tenues à publier des ouvrages périodiques dont le succès dépend de la faveur du public, évitent l'immense inconvénient de céder aux mauvaises passions du moment. Elles peuvent précéder, diriger l'opinion, au lieu de se traîner sur les pas d'une opinion factice. Sous ce rapport, il est impossible de refuser ses éloges à la Société de Morale chrétienne de Paris, qui a donné, plus d'une fois, l'impulsion la plus philantropique aux écrivains du dix-neuvième siècle, à cette société qui compte parmi ses membres, le roi régnant, ses ministres, et un grand nombre de conseillers-d'état et de membres des deux chambres qui sont maintenant en position d'appliquer à la pratique les théories qu'ils développaient dans son sein pendant les années de la restauration. L'Angleterre a vu naître, sous les auspices du duc de Sussex, une société qui a déjà agi dans le parlement en faveur de l'adoucissement du Code pénal; votre société, Monsieur le Président, a un vaste champ ouvert devant elle pour concourir au grand œuvre de la civilisation.

Elle peut encourager la composition d'ouvrages populaires pareils à celui intitulé : « *Discours familiers d'un curé de campagne*, » que j'ose recommander comme ce qu'il y a de mieux pour les communes rurales.

Elle peut provoquer des mémoires sur la colonisation de l'Afrique pour suppléer aux discussions des chambres sur un sujet qui, depuis longtemps, a excité mon attention parce qu'il permettra au législateur de lier cette question à celle de la déportation provisoirement ajournée. Jamais peut-être l'Europe n'a éprouvé un besoin plus impérieux de se débarrasser, *avec humanité*, de la superfétation hostile et dangereuse de sa population, de celle dis-je qu'on ne peut occuper quand la demande et la consommation n'atteignent pas la somme des matières ouvrées.

La Société de la Paix des États-Unis d'Amérique a fait les plus grands efforts pour démontrer la convenance et la possibilité d'un congrès général de toutes les nations civilisées, siégeant en permanence pour servir d'arbitre dans tous les différends qui s'éleveraient contre elles. Avant que la guerre civile eût éclaté dans l'Amérique méridionale, un congrès pareil eut lieu dans l'isthme de Panama, et le discours d'ouverture, prononcé par le représentant des États du Nord, restera toujours comme un beau monument de l'esprit de conciliation appliqué aux grands intérêts de l'humanité.

La conférence de Londres est sans doute une faible image de cette diète permanente dont j'invoque la création, cependant il y aurait de l'injustice à lui refuser la part qui lui revient dans la miraculeuse paix qui règne depuis 1830, malgré l'irritation bien connue, bien avérée de

deux partis qui se retrouvent partout et dans toutes les questions.

Voilà encore un sujet de concours pour toutes les sociétés qui s'occupent du bien général.

Vous avez vu, Monsieur le Président, que celui que j'ai ouvert sur ce sujet avait eu l'avantage de fixer l'attention sur les maux de la guerre, mais je crois devoir transcrire ici le résultat matériel qu'il a eu, en vous prévenant d'avance que mon intention est d'en proposer un nouveau sur le même sujet et d'y admettre des mémoires dans toutes les langues connues.

RAPPORT sur le concours ouvert à Genève, par M. DE SELLON, *Membre du Conseil représentatif, sur les meilleurs moyens d'assurer une paix générale et permanente.*

Le comité chargé de couronner l'auteur du meilleur mémoire sur cette importante question s'est assemblé le 29 février 1832.

Il a été décidé à l'unanimité que, sur les sept mémoires qui lui ont été remis, un seul ayant le nombre de pages réquis par le programme et aucun ne remplissant d'ailleurs les conditions exigées pour mériter le prix, il n'y avait pas lieu à le décerner. Il a chargé, en même temps, l'éditeur des Archives d'exprimer sa reconnaissance et son estime aux auteurs des mémoires qui tous

ont présenté des aperçus intéressants et des observations utiles, et qui d'ailleurs semblent avoir été plus animés par leur conviction et par leur zèle pour la cause de la paix que par l'ambition du succès. Quelques-uns d'entr'eux, en nous envoyant leur travail, ont reconnu que la forme et l'étendue qu'ils lui avaient donnée, ne leur permettaient aucune prétention au prix. Nous espérons qu'ils répondront au nouvel appel que leur adresse le philantrope Genévois et qu'ils se présenteront au concours de 1833 avec un travail plus approfondi et plus étendu; nous espérons aussi que d'autres écrivains, pénétrés des mêmes intentions, entreront dans la lice (1).

---

(1) Nous reproduisons ici, en abrégé, les indications que contient le programme inséré dans le 1er. nº. des Archives, publié au mois d'août 1831.

Le mémoire écrit en français ne dépassera pas à l'impression un volume in-8º. de 250 pages et ne pourra être moindre de 100 pages, sans compter les tableaux synoptiques et statistiques dont il sera nécessairement accompagné.

Le prix consistera en une médaille d'or de 400 fr.; tous les auteurs non-couronnés qui imprimeront leurs ouvrages, recevront une médaille en argent. Les traducteurs du mémoire couronné et des autres s'ils font imprimer et publier leurs traductions, recevront une médaille en bronze.

L'examen des institutions politiques sous le point de vue de la guerre et de la paix; les milices et les armées permanentes; le plan de Henri IV et le tribunal arbitral comparés avec les diverses fédérations, diètes et

La décision adoptée par le comité nous ôte le droit de présenter ici des analyses et des extraits de ces mémoires, et nous regrettons l'intérêt que ces détails auraient attaché à notre rapport, et l'instruction qu'ils auraient offerte à nos lecteurs. Mais aucun des concurrents n'ayant été couronné, leurs vues particulières sur le sujet qu'ils avaient à traiter, les développements qu'ils leur ont donnés, demeurent leur propriété sacrée; ce serait leur faire tort que de publier des considérations qu'ils reprendront peut-être pour les mûrir. Ainsi nous sommes obligés de nous borner à quelques observations générales que le comité nous charge de leur présenter en son nom.

« 1°. Pour entrer entièrement dans les intentions de l'auteur du concours, il ne faudrait pas donner une étendue presque exclusive à la partie morale de la question; il faudrait démontrer par des chiffres, par des calculs certains au gouvernement comme au peuple que le maintien de la paix est dans leur intérêt réciproque, direct et matériel; en un mot, dans notre siècle tout positif, ce sont les preuves statistiques qui sont les plus efficaces pour convaincre et pour persuader.

---

congrès dont l'histoire ou notre siècle nous présentent l'exemple; l'emploi à faire des capitaux, des hommes et de l'activité que l'établissement d'une paix permanente laissera disponibles, tels sont les points particuliers sur lesquels M. de Sellon appelle l'attention des concurrents, sans vouloir toutefois gêner la liberté de leurs recherches et le choix de leur méthode.

2°. Une seconde observation du comité roule sur les moyens d'exécution, sur les institutions ou réformes sociales que quelques-uns des concurrents ont proposées comme la base nécessaire et fondamentale de leur système, comme la condition d'une paix permanente et universelle. Ces moyens sont d'une telle nature que leur emploi suppose des bouleversements qui compromettraient peut-être pour de nombreuses générations la cause qu'ils seraient destinés à faire triompher. En général, nous sommes autorisés à faire connaître que plus on s'éloignera, dans les ouvrages qui pourront être présentés au nouveau concours, des vagues lieux communs et des utopies lointaines, plus on puisera les moyens d'exécution dans la sphère des réalités et du positif, ce qui ne peut se faire qu'en portant le flambeau de l'histoire et des sciences économiques dans les recoins les plus obscurs de la question à résoudre, plus aussi on entrera dans la carrière où le zèle du fondateur de la Société de la Paix voudrait entraîner les esprits les plus solides et les plus éclairés de son temps. Ne l'oublions pas: la cause de la paix a deux faces: celle de la morale religieuse et celle de l'économie sociale, et aucun de ces deux points de vue ne doit être abandonné par les avocats qui la soutiennent; mais c'est le deuxième qui a été jusqu'à ce jour le plus négligé, c'est celui qui peut devoir un nouveau degré de clarté et d'évidence à des travaux savants et consciencieux, à des recherches appro-

fondies et scrupuleuses ; c'est celui que M. de Sellon, par un nouvel appel, veut recommander aux hommes de talent, aux publicistes philantropes qui aspireront en même temps à partager le tribut de reconnaissance et de gloire qu'un Lucas, un Vinet ont mérité de l'humanité, et à servir, par leurs méditations, la noble cause qui commence à exciter dans les deux mondes l'attention des hommes d'état aussi bien que celle des amis de la religion et du véritable progrès. »

Espérons que l'humanité sera un jour écoutée, et qu'enfin la raison aura raison. De loin à loin on crie encore à *l'utopie,* aux *rèves dorés,* quand on parle des projets philantropiques; mais on dément ces froides railleries par des votes et des actes plus significatifs ; c'est cette tendance qu'il faut asseoir sur des principes fixes comme celui de l'inviolabilité de la vie de l'homme. Telle est notre mission sur cette terre, et l'héritage que nous laissons à nos successeurs. Si nous ne pouvons les préserver du choléra, débarrassons-les au moins des échafauds et de la guerre, des bourreaux et de la conscription! donnons-leur à la place le système pénitentiaire et des milices, comme en Amérique et en Suisse, pour repousser des enragés, s'il y en a encore.

Tels sont les vœux d'un homme que la mort tient en arrêt, peut-être pour se venger, de ce qu'il veut lui arracher des victimes. En attendant qu'elle frappe, veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance, etc.

Signé: DE SELLON.

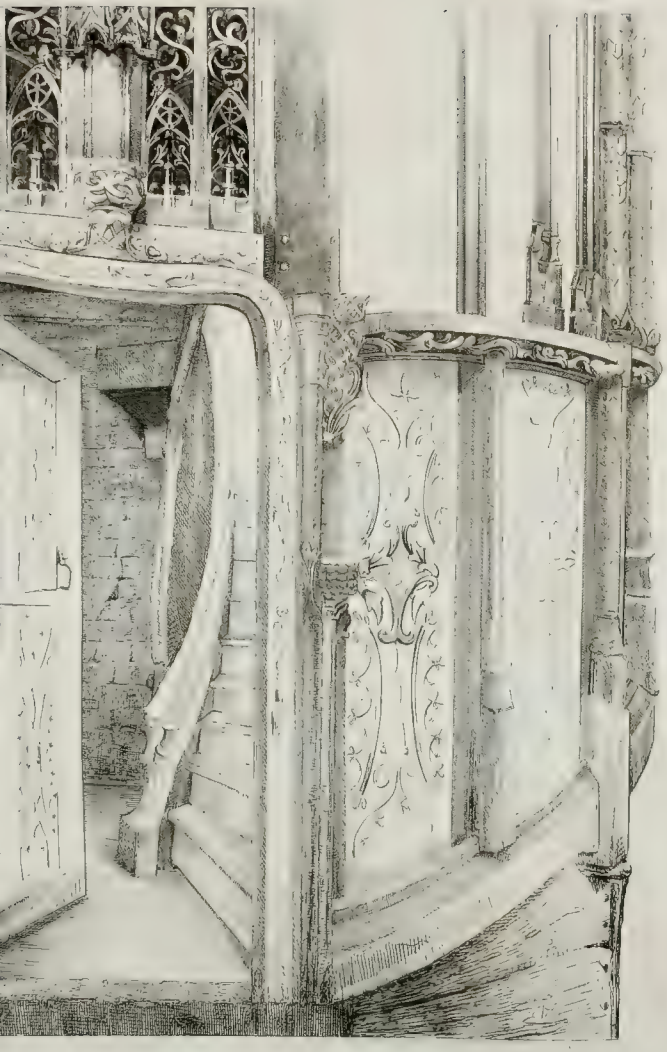

e Maison située à Abbeville Rue de la Tannerie N.° 25
quelle François 1.er a Logé en 1517

Maison de la Cannerie

sace et Mascarons. sculptés sur la Maison de la Cannerie

ADDITION AU CHAPITRE

DES

SCIENCES NATURELLES.

FLORE d'Abbeville et des environs (1), *par M.* J.-A.-G. Boucher, *Membre correspondant de l'Institut de France, de la Société Philomatique de Paris, de celles d'Agriculture et Linnéenne; de celle Botanique de Londres, d'Agriculture de la même ville, etc.*

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

J'ai donné, en 1803, l'extrait de la Flore d'Abbeville et du département de la Somme (2). L'édition se trouvant épuisée, je cède aux demandes qui m'ont été faites en reproduisant cet abrégé. Il reparait avec beaucoup d'augmentations : les plantes d'abord citées n'excédaient pas le nombre de quinze cents, elles sont aujourd'hui portées à deux mille deux cent trente-et-une espèces, et cent trente variétés. Persuadé qu'une flore locale ne doit contenir rien de plus qu'une simple énumération, j'ai retranché les descriptions et une partie de la synonymie de mon manuscrit. Chacun pourra consulter à son gré des

---

(1) Cette nomenclature n'est que l'extrait du grand ouvrage que l'auteur termine en ce moment et qui aura pour titre : Flore de la Somme et du nord de la France.

(2) Extrait de la Flore d'Abbeville et du département de la Somme, par J.-A.-G. Boucher, associé de l'Institut national, in-12 de 108 pages. A Paris, chez Fuchs, an XI, 1803. *Voir le rapport ci-après.*

traités plus étendus, tels que la Flore française de MM. de la Marck et de Candolle, celle d'Angleterre de Smith, celle d'Allemagne par Schrader, la partie botanique de l'Encyclopédie, etc.

J'ai suivi le système sexuel dans la distribution des genres, parce que la méthode naturelle embrasse un cadre trop vaste pour y placer isolément les productions trop peu nombreuses de quelques provinces.

Mon ouvrage n'est qu'un catalogue portatif à l'usage de ceux qui herboriseront dans le nord de la France.

Il m'a semblé qu'on ne pouvait pas omettre, dans une flore, les végétaux même étrangers qui, se propageant presque sans culture, font l'ornement de nos habitations. Pourquoi ne rangerait-on pas parmi les espèces indigènes celles qui, résistant à la rigueur de nos hivers, sont pour ainsi dire acclimatées? Les plantes usuelles et de pur agrément sont plus connues de l'habitant des villes que les graminées, les mousses qui tapissent nos prés, nos champs, nos bois et nos marais. Celui qui commence à aimer la botanique aurait droit de me reprocher d'avoir dédaigné la fleur qui l'intéresse.

Si cet abrégé de mon manuscrit n'ajoute pas beaucoup à la masse des connaissances et aux progrès de l'histoire naturelle, il concourra du moins au travail général de la Flore française. Elle avancerait beaucoup vers sa perfection, si l'on obtenait un catalogue exact des richesses vé-

gétales de chaque département, ou du moins de chaque région de la France. L'idée d'une géographie botanique m'occupe depuis long-temps, et je ne désespère pas, lorsque j'aurai rassemblé les nombreux matériaux qu'elle exige, de pouvoir un jour l'offrir au public.

Institut National des Sciences et Arts.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA CLASSE DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Un Membre, au nom d'une commission, lit le rapport suivant :

La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut nous a chargés, M. l'Héritier et moi, d'examiner un manuscrit intitulé : Flore d'Abbeville, contenant la description des plantes qui croissent naturellement dans le département de la Somme, par M. Boucher, membre de plusieurs sociétés littéraires.

Cet ouvrage renferme les descriptions de plus de quinze cents espèces de plantes que M. Boucher a observées dans le département de la Somme. Il les a disposées suivant le système sexuel de Linnœus, parce qu'il lui a paru le plus commode pour le genre de travail auquel il s'est livré, et que ce système est encore généralement suivi. L'auteur a placé à la tête de chaque genre son caractère distinctif, et les descriptions des espèces nous ont paru faites avec autant d'élégance que de précision. Les recherches de M. Boucher n'ayant été faites que sur des plantes

vivantes dans leur état agreste, il en résulte que les espèces sont indiquées avec beaucoup de fidélité : mérite inappréciable pour la flore d'un pays où le premier essai en botanique était encore à tenter.

Le lieu natal de chaque plante, sa durée, l'époque de sa floraison, ainsi que ses usages économiques et médicinaux sont indiqués avec beaucoup de soin ; et afin de rendre l'usage de son livre plus universel, il l'a écrit en latin et en français.

La synonymie ou, ce qui est la même chose, la concordance des noms, que divers auteurs ont donnés à chaque plante, et qui est la partie la moins apparente, mais la plus difficile de son travail, est faite avec exactitude et discernement. Cependant M. Boucher a cru devoir se borner à ne citer que les auteurs qui ont publié de bonnes descriptions, ou des figures correctes des plantes dont il a parlé, tout le reste ne lui a paru qu'un vain luxe d'érudition.

La classe que les botanistes connaissent sous le nom de Cryptogamie, qui comprend les plantes dont les organes de la fructification sont encore peu connus, ou entièrement ignorés, est traitée avec beaucoup de détail. Elle renferme seule plus de cinq cents espèces, et quelques-unes même qui n'avaient pas été distinguées convenablement par les autres botanistes. Hedwid lui a servi de modèle pour l'arrangement et la description des mousses, et il a suivi la méthode de

Bulliard pour les champignons. Si l'ouvrage de M. Boucher n'ajoute pas un grand nombre de connaissances nouvelles à celles que l'on a acquises jusqu'à ce jour, il est du moins très-propre à répandre le goût de la botanique et à en faciliter l'étude. On y trouvera plusieurs plantes rares qui n'étaient pas connues dans le département du Nord et quelques-unes même que l'on n'avait pas encore observées en France.

Il serait à désirer que l'on fît un pareil travail dans tous nos départements : des botanistes habiles l'ont déjà exécuté pour quelques-uns de ceux du midi, et la botanique y a fait des progrès rapides. On parviendrait, par ce moyen, à avoir une connaissance exacte des productions végétales qui croissent spontanément sur le sol de France, et il serait facile alors d'en former une flore générale et complète. Un pareil ouvrage serait très-utile à l'instruction publique, et l'agriculture pourrait en tirer de grands avantages.

S'il est utile au progrès de la science d'étudier les plantes qui croissent sous des climats étrangers, il ne l'est pas moins sous d'autres rapports de bien connaître celles du pays que nous habitons et qui servent journellement à nos besoins. Nous ajouterons que M. Boucher a employé six années à perfectionner la Flore qu'il présente à l'Institut. C'est encore un nouveau titre de confiance.

Nous pensons que cet ouvrage, qui est écrit avec méthode, clarté et précision, sera utile à

l'enseignement public dans les départements du nord de la France, et qu'il mérite d'être accueilli favorablement par la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national.

Paris, 16 *brumaire an VIII* (7 *novembre* 1799).

Signé : L'HÉRITIER, DESFONTAINES.

La classe approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme à l'original.

Paris, 24 *brumaire an VIII* (15 *novembre* 1779).

Signé : G. CUVIER.

ÉNUMÉRATION DES CLASSES

ET DU NOMBRE DES ESPÈCES.

	ESPÈCES.	VARIÉTÉS	TOTAUX.
CLASSE I Monandrie.	7	1	8
2 Diandrie.	35	3	38
3 Triandrie.	163	5	168
4 Tétrandrie.	65	5	70
5 Pentandrie.	221	11	232
6 Hexandrie.	82	1	83
7 Heptandrie.	1		1
8 Octandrie.	36		36
9 Ennéandrie.	3		3
10 Décandrie.	73	2	75
11 Dodécandrie.	21	1	22
12 Icosandrie.	73	10	83
13 Polyandrie.	65	8	73
14 Didynamie.	98	7	105
15 Tétradynamie.	71	6	77
16 Monadelphie.	32	3	35
17 Diadelphie.	97	14	111
18 Polyadelphie.	12		12
19 Syngénésie.	165	14	179
20 Gynandrie.	37		37
21 Monoëcie.	100	7	107
22 Dioëcie.	40		40
23 Polygamie.	19	2	21
24 Cryptogamie.			
I Mélanges.	14	1	15
II Fougères.	26		26
III Mousses.	134		134
IV Hépatiques.	35		35
V Lichens.	96	18	114
VI Hypoxylons.	65	2	67
VII Champignons.	257	6	263
VIII Algues.	88	3	91
TOTAUX.	2231	130	2361

ABRÉVIATIONS ET AUTEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Ab. Abb. Abbeville.
Am. Amiens.
Ach. Eric Achar, botaniste suédois.
All. Ch. Allioni, bot. piémontais.
Ard. P. Arduini, bot. italien.
B. J.-A.-G. Boucher, auteur de l'ouvrage.
Baz. Jac. Bazzelier, bot. italien.
Batsch. A.-J.-G.-C. Batsch, bot. allemand.
Bau. Jean et Gaspard Bauhin, bot. flamands.
Black. El. Blackwel, bot. anglais.
Boc. Paul Boccone, bot. italien.
Bolt. Jam. Bolton, bot. anglais.
Brid. G.-E. Bridel, bot. allemand.
Bul. Bulliard, bot. français.
Cam. Jacques Camerarius, bot. allemand.
Cav. A.-J. Cavanilles, bot. espagnol.
Chant., conf. Girod Chantrans, bot. français.
Clus. C. Clusius ou l'Écluse, bot. flamand.
Corn. J. Cornuti, bot. italien.
Crantz. J.-N. Crantz, bot. allemand.
Col. Fab. Columna, bot. italien.
Com., rar. J. Commelin, bot. hollandais.
Cult. Cultivé.
Curt. W. Curtis, bot. anglais.
Dal. Jac. Dalechamp, bot. français.
Dec. A.-P. Decandolle, auteur d'une flore française.
Desf. Ren. Desfontaines, bot. français.
Dick. J. Dickson, bot. anglais.
Dill. J.-J. Dillenius, bot. anglais.
Dod. Remb. Dodoens, bot. flamand.
Duh. Duhamel de Monceau, agr. français.
Ehr. Ehrart, bot. allemand.

Ehret. G.-D. Ehret, bot. anglais.
Ellis. J. Ellis, nat. anglais.
Esp. E.-J.-Ch. Esper, bot. allemand.
Fl. dan. Flore danoise, par Elder et autres.
Fl. fr. Flore française.
Fl. Lap. Flore de Laponie, par Linnœus.
Fl. Sue. Flore de Suède, par Linnée.
Fuchs. Léon Fuchs, bot. allemand.
Gœrtn. Jos. Gœrtner, bot. allemand.
Gar. Jos. Garidel, bot. provençal.
Gm. J. G. Gmelin, bot. allemand.
Gm. Sam.-Got. Gmelin, bot. allemand.
Good. R.-S. Goodnow, bot. anglais.
Gouan. Ant. Gouan, bot. de Montpellier.
Hall. Alb. Haller, bot. helvétien.
Hedw. J. Hedwid, bot. allemand.
Herm. Jos. Hermann, bot. hollandais.
Hernandès. F. Hernandès, bot. espagnol.
Hoff. G.-H. Hoffmann, bot. allemand.
Jacq. N. Jacquin, bot. allemand.
Jard. Jardins, jardinages.
Juss. A.-L. de Jussieu, bot. français.
Ins. Danty d'Isnard, bot. français.
Kœll. J. Kœlle, bot. allemand.
Knorr. G. Knorre, bot. allemand.
Lam. J.-B^te^. Lamarck, bot. français.
Lap. P. Picot la Peyrouse, bot. français.
Leers. J.-D. Leers, bot. allemand.
Lighf. J. Lighfoot, bot. écossais.
L. Lin. Ch. Linnée, bot. suédois.
L. f. Linnée fils.
Lob. ic. M. Lobel, bot. flamand.
Læs. J. Lœselius, bot. prussien.
Magn. P. Magnol, bot. languedocien.
Mar. Marais, marécage.
Mar. Marin, maritime.

Mentz. Ch. Mentzel, bot. allemand.
Mich. P. Micheli, bot. italien.
Mill. J. Miller, agriculteur anglais.
Mor. Robert Morison, bot. anglais.
Munt. Ab. Munting, bot. anglais.
Nat. Naturaliste.
Pal. P.-S. Pallas, nat. russe.
Pet. J. Petiver, bot. anglais.
Pers. Ch.-L. Persoon, bot. allemand,
Pluk. Léon Plukenet, bot. anglais.
Poir. J.-L.-M. Poiret, bot. français.
Pol. Pal. J.-A. Pollich, bot. allemand.
Pr. mér. Provinces méridionales de France ou jardins.
Rai, ang. Benj. Rai, bot. anglais.
Retz. A.-J. Retzius, bot. allemand.
Rhump. G.-Er. Rumphius, bot. hollandais.
Riv. A.-Quir. Rivinus, bot. allemand.
Roth. A.-J. Roth, bot. allemand.
Sab. host. Sabatti, bot. italien.
Scheuchz. J. Scheuchzer, bot. allemand.
Schk. Chr. Schkuhr, bot. allemand.
Schmied. Car. Schmiedel, bot. allemand.
Schrad. H.-Ad. Schrader, bot. allemand.
Schreb. J.-Ch. Schreber, bot. allemand.
Scop. J.-A. Scopoli, nat. italien.
Sm. J.-Ed. Smith, bot. anglais.
Sowerb. James Sowerby, bot. anglais.
Stack. J. Stackouse, bot. anglais.
Swert. Em. Swertz, bot. allemand.
Tab. J.-T. Tabernœmontanus, bot. allemand.
Th. Thuil. J.-L. Thuillier, bot. parisien.
Tode. Tode, bot. allemand.
Trew. Ch.-J. Trew, bot. anglais.
Vail. par. Seb. Vaillant, bot. français.
Vaucher. Vaucher, bot. français.
Ventenal. E.-P. Ventenal, bot. français.

Vil. Villars, bot. français.
Vulg. Vulgaire.
Wang. F.-Von. Wangheinhem, bot. allemand.
Web. F. Weber, bot. allemand.
Weig. C. Weigel, bot. allemand.
W. Wild. C. L. Wildenow, bot. de Berlin.
With. W. Withering, bot. anglais.
Ust. P. Usteri, bot. italien.
Zan. J.-H. Zanichelli, bot. italien.

FLORE D'ABBEVILLE ET DES ENVIRONS.

CLASSE I.

Monandrie Monogynie.

Salicornia herbacea, L., Lam. ill., t. 4, f. 1, prés salés, Saint-Valery.
Hippuris vulgaris, L., Lam. ill., t. 5, f. 1, fossés, Ab. Am.
H. fluviatilis, Hoff., rivières, la Somme.
Callitriche verna, L. fossés, Ab. Am.
Lam. ill., t. 5. ruisseaux.
C. intermedia, W., id. id.
C. autumnalis, L., id. id.
Blitum capitatum, L., Gœrtn., t. 126, f. 7, décombres.
B. virgatum, L., Lam. ill., t. 5., lieux cultivés.

CLASSE II.

Diandrie Monogynie.

Jasminum fruticans, L., Lob. ic., f. 1, jardins.
J. officinale, L., Lam. ill., t. 7, f. 1, id.
Ligustrum vulgare, L., Lam. ill., t. 7, haies, vulg.
Syringa vulgaris, L., Lam. ill., t. 7, jardins.
S. rhotomagensis, Lilas Varin.
S. persica, L., Mil. Dict., t. 164, f. 1, 2, id.
Circœa lutetiana, L., lieux frais, Mareuil.
Lam. ill., t. 16, f. 1, Abb.
Veronica spicata, L., Vail. par., t. 33, f. 4, bois élevés, jardins.
V. polystachia.
V. officinalis, L., bois, Francières.
Lam. ill., t. 13, f. 2, Saint-Riquier.
V. off. flore albo, id.
V. serhyllifolia. L., Fl. dan., t. 492, champs, vulg.
V. humifusa, Dick., id.
V. beccabunga, L., Fl. dan., t. 511, fontaines autour d'Ab.
V. anagallis, L., Fl. dan., t. 903, fossés d'Abb.
V. teucrium, L., côteaux, Francières.
Riv., t. 95, Cambron.

Veronica scutellata, L., Fl. dan., t. 209, marais d'Abb.
V. montana, L., Jac. aust., t. 109, forêt de Crécy.
V. chamœdris, L., Lam. ill., t. 13, prés, vulg.
V. agrestis, L., Fl. dan., t. 449, champs, vulg.
V. polyanthos, Thuil.
V. arvensis, L., Fl. dan., t. 515, champs, vulg.
V. pulchella, Bulliard, champs, vulg.
V. hederæfolia, L., Fl. dan., t. 515, champs, vulg.
V. triphyllos, L., Fl. dan., t. 627, champs, Epagnette.
V. acinifolia, L., Vail., t. 33, f. 4, champs, Bray.
V. ocimifolia, Th., champs.
V. precox, B. dec.
V. permularia, Post. et Susp., t. 14, champs.
Gratiola officinalis, L., Bull., t. 130, lieux humides, Am.
Pinguicula vulgaris, L., Lam. ill., t. 14, f. 1, marais, Caubert.
Pinguicula lusitanica, L., Lin. gal. 14., f. 1, marais.
Utricularia vulgaris, L., Lam. ill., t. 14, f. 1, fossés d'Abbeville.
U. intermedia, Schrad.
U. minor, L., Lam., ill., t. 14, f. 2, fossés d'Am.
Verbena officinalis, L., Lam. ill., t. 18, chemins, vulg.
Lycopus Europœus, L., Lam. ill., t. 18, lieux aquatiques, environs d'Abb.
Rosmarinus officinalis, L., Lam. ill., t. 19, pr. mér.
Salvia officinalis, L., Lam. ill., t. 20, f. 1, pr. mér.
S. pratensis, L., Bull., t. 357, côteaux, Epagnette.
S. verbenaca, L., Berg. ph. 2, p. 99, ic. prés secs, remparts d'Abb.
S. sclarœa, L., Lob. ic., 556, f. 2, pr. mér.
S. horminum, L., Lob. ic., t. 555, f. 2, pr. mér.
S. viridis, L., Jac., rar. 1, t. 4, champs.

Digynie.

Anthoxanthum odoratum, L., Lam. ill., t. 23, prés vulg.

CLASSE III.

Triandrie Monogynie.

Valeriana rubra, L., pr. mér.
Lam. ill., t. 24, f. 2, murs.
V. dioica, L., Bull., t. 311, marais d'Abb.
V. officinalis, L., Lam. ill., t. 24, lieux humides.
V. phu, L., Black., t. 250, jardins.
V. olitoria, L., Gœrtn., t. 86, f. 3, champs, vulg.
V. dentata, L., Dic. syn., p. 297, blés, aut. d'Abb.
V. vesicaria, L., Roth,, Lugd., 1, t. 75, champs.
Polycnemum arvense, L., Lam. ill., t. 23, sables, Cayeux.
Crocus vernus, W., Bull., t. 351, jardins.
Gladiolus communis, L., Bull., t. 9, pr. mér.
Iris pumila, L., Jac. Aust., t. 1, toits de chaume.
I. germanica, L., murs, Doullens.
Bull, t. 141, toits.
I. pseudo-acorus, L., Bull., t. 137, marais d'Abbeville.
I. fœtidissima, L., Black., t. 158, bois taillis.
Schœnus mariscus, L., Lam. ill., t. 38, f. 3, marais.
S. nigricans, L., Lam. ill., t. 38, fossés, Lavier.
S. fuscus, L., Mor. 3, sec. 8, t. 11, f. 40, lieux fang.
S. albus, L., Fl. dan., t. 320, lieux fangeux, marais.
Cyperus fuscus, L., Fl. dan., t. 179, marais.
C. flavescens, L., Lam. ill., t. 38, f. 1, marais.
C. longus, L., Jacq. Rar. 2, t. 297, prés humides.
Scirpus palustris, L., Fl. dan., t. 273, marais Lavier.
S. reptans, Th., marais.
Lob. ic., t. 86, f. 1, Landes.
Scirpus intermedius, Th., marais d'Abb.
S. cœspitosus, L., Scheuch, gr. t. 7, f. 18, bruyères.
S. caricis, W., Schrenus compressus, L, marais.
S. acicularis, L., Fl. dan, t. 287, marais, Gouy.
S. fluitans, L., Scheuch, gr. t. 7, f. 20, mares, Rue.
S. lacustris, Lob. ic, t. 85, f. 2, étangs, canal de Somme.

Scirpus setaceus, L., Fl. dan, t. 311, ter. inond., Quend.
S. triqueser, id. id.
S. mucronatus, L., Scheuch., gr. t. 9, f. 14, étangs.
S. maritimus, L., Scheuch, gr. t. 9, f. 10, eaux salées, canal de Saint-Valery.
S. sylvaticus, L., Lam. ill., t. 38, f. 2, prés hum., le long de la Somme.
Eriophorum vaginatum, L., Fl. dan., t. 236, marais.
E. polystachion, L., Vail., par., t. 16, f. 1, marais.
E. gracile, Dec., Fl. fr. 3, p. 132, prés mar., Abb.
E. angustifolium, prés mar.
Nardus stricta, L., Lam. ill., t. 39, prés secs.

Digynie.

Phalaris canariensis, L., canaries, Abb.
Mor. sec., 8, t. 3, f. 1, décombres.
P. phleoides, L., Fl. dan., t. 531, côteaux du Val.
P. oryzoides, prés humides.
P. arenaria, W., sables, Cayeux.
Phleum onerarium, L.
P. utriculata, L., Scheuch, gr. 55, prés frais.
P. pratense, L., Schreb., gr. t. 14, prés, Abb.
P. nodosum, L., Fl. dan., t. 380, prés, Abb.
P. arenosum, Pluk., t. 33, f. 8.
Panicum glaucum, L., Leers, t. 2, f. 2, chemins.
P. verticillatum, L., Lam. ill., t. 43, f. 1, champs, vulg.
P. viride, L., Mor. 8, t. 4, f. 10, ter. cult., Ab.
P. italicum, L., Lob. ic., t. 42, f. 2, jardins.
P. germanicum, L., pr. mér.
P. miliaceum, L., Lob. ic., t. 39, f. 1, jardins.
P. crus galli, L., Mor. 8, t. 4, f. 15, chanvrières.
P. sanguinale, L., Scheuch, gr. t. 2, f. 2, lieux cult.
P. ambiguum, Lam., bruyères.
Paspalum ambiguum, W.
P. Dactylon, L., Mor. 8, t. 3, f. 4, sables, Brailly.
Alopecurus bulbosus, L., Rai, ang., t. 20, f. 2, prés salés.
A. pratensis, L., Schreb., gr. t. 19, f. 1, prés, Ab. Am.

Alopecurus agrestis, L. Schreb., gr. t. 19, f. 2, champs.
A. geniculatus, L., Fl. dan., t. 564 et 861, marais d'Ab.
A. paniceus, Bar. ic., t. 115, f. 1, lieux humides, canal de Saint-Valery.
Milium lendigerum, L., Schreb., gr. t. 23, f. 3, champs.
M. effusum, L., Mor. 8, t. 5, f. 10, bois de Mareuil.
Agrostis spicaventi, L., Leers, herb., t. 4, f. 1, champs, v.
A. interrupta, L., Vail., t. 17, f. 4, champs.
A. rubra, L., Scheuch, gr. 3, f. 11, chemins, Abb.
A. canina, L., Hoff. ger., 3, t. 6, prés vulg.
A. rupestris, W., All. Ped., n°. 2161, prés secs, Cambron.
A. dubia, Th.
A. stolonifera, L., Fl. dan., t, 564, champs, vulg.
A. pumita, L., bois.
A. capillaris, L., Fl. dan., t. 163, prés, Abb.
A. divaricata, Th., prés, Abb.
A. alba, L., Roth, ger., 2, p. 86, sables, Quend.
A. minima, L., Sch., ag. t., f. 7, lieux secs, Zoteux.
A. verticillata, Thuil. par., lieux secs.
Aira aquatica, L., Vail. par., t. 17, f. 7, prés hum., le long de la Somme.
A. caspitosa, L., Leers, herb., t. 4, f. 8, bois de Gouy et autres.
Aira parviflora, Th.
A. flexuosa, L., Fl. dan., t. 157, lieux secs, Pendé.
A. caryophyllea, L., Lam. ill., t. 44, bois élevés.
A. vivipera, Fl. de Rouen, prés humides.
A. montana, L., Scheuch., t. 6, f. 1, lieux secs, Pendé.
A. canescens, L., Mor., 8, t. 3, f. 10, sables, Quend.
A. precox, Rai. ang., t. 22, f. 2, chemins, Mareuil.
Melica uniflora, W., Lam. ill., t. 44, bois du Val.
M. cœrulea, L., Mor., 8, t. 5, f. 22, marais de Gouy.
Poa aquatica, L., Leers, t. 5, f. 5, étangs, fossés.
P. trivialis, L. Leers, t. 6, f. 5, prés, vulg.
P. angustifolia, L., Leers, t. 6, f. 3, chem. env. d'Abb.
P. pratensis, L., Leers, t. 6, f. 4, prés, vulg.

Poa annua, L., Lam. ill., t. 45, f. 3, pâtures, vulg.
P. palustris, L., Leers, t. 6, f. 2, marais le long du canal.
P. maritima, W., marais, id.
P. arenaria, Retz.
P. littoralis, Fl. fr., Lam. ill., t. 45, f. 5, sables, Cayeux.
P. distans, L., prés salés, Saint-Valery.
P. salina, Pol,
P. rigida, L., Mor., sec. 8, t. 2, f. 9, lieux secs, Tofflet.
P. procumbens, Fl. fr., id. Dieppe.
P. compressa, L., Vail., t. 18, f. 5, murs, Abb.
P. nemoralis, L., Sch., ag. pr., t. 2, f. 2, bois élevés.
P. bulbosa, L., Vail., t. 17, f. 8, chemins, bois de Gouy,
P. b. vivipara, Mor., 8, t. 5, f. 14, id. id.
P. cristata, L., chemins, Caubert.
Leers, t. 5, f. 6, côteaux.
P. pilosa, L., id.
P. megastachia, id.
Briza maxima, prés secs.
B. minor, L., prés secs, bois Brûlé.
Sch. ger., t. 4, f. 9, Amiens.
B. media, L., Lam. ill., t. 45, f. 1, pâturages, vulg.
B. eragrostis, L., Screb., gr. t. 39, prés secs.
Dactylis glomerata, L., Lam. ill., t. 44, prés, vulg.
Cynosurus cristatus, L., Lam. ill., t. 47, prés, vulg.
C. cœruleus, L., Lam. ill., t. 47, prés secs.
Festuca bromoides, L., Lam. ill., t. 46, f. 4, prés sab.
F. sciuroides, Rotz, murs, Abb.
F. myurus, L., Bar. ic. t. 99, f. 1-2, murs, Abb.
F. ovina, L., Leers. herb, t. 8, f. 3, prés secs, vulg.
F. tenuifolia, With., côteaux, Caubert.
F. capillata, Lam.
F. rubra, Lœs., Leers, t. 8, f. 1, prés secs, Caubert.
F. heterophylla, L., Hall. n°. 1438, prés secs.
F. duriuscula, L., Leers, t. 8, f. 2, côteaux, Albert.
F. dumetorum, Fl. dan., t. 700, sables, Marquenterre.
F. glauca, Dec., Lam., Dict. 2, p. 459, lieux secs.

Festuca decumbens, L., Leers, t. 7, f. 5, côteaux du Val.
F. elatior, L., Schreb, gr. t. 2, prés, vulg.
F. loliacea, W., prés, le long de la Somme.
F. phœnix, id. id.
F. fluitans, L., Schreb., gr. t. 3, fossés, vulg.
F. pratensis, Th., prés.
Bromus secalimus, L., Lam. ill., t. 46, f. 2, champs, v.
B. mollis, L., Lam. ill., t. 46, f. 1, chemins, vulg.
B. racemosus, L., Sm., Bul. 1, p. 128, prés, Lavier.
B. multiflorus, W., Weig. obs., t. 1, f. 1, champs, vulg.
B. inermis, W., Schreb., gr. t. 13, bois, Mareuil.
B. asper, L., Curt. Lond. ic., bois du Val.
B. sterilis, L., Scheuch., gr. t. 5, f. 14, haies, Abbev.
B. arvensis, L., Fl. dan., t. 293, champs, Bernay.
B. pratensis, Ehr., id.
B. erectus, Lud., Vail. par., t. 18, f. 2, champs.
B. tectorum, L., Leers, t. 10, f. 2, toits, vulg.
B. giganteus, L., Vail., t. 18, f. 3, haies, Cambron.
B. gracilis, W., Weig. obs., t. 1, f. 11, bois de Villers.
B. pinnatus, L., Pet., gr. t. 3, f. 1, côteaux, Abb.
B. corniculatus, Lam., id.
B. distachyos, L., Ger. pr., t. 3, f. 1, lieux secs.
B. arenarius, Mém. de la Soc. Lin. du Calv., an 1824, p. 42, sables.
B. grossus. Desf.
Avena elatior, L., Fl. dan., t. 165, prairies, vulg.
A. precatoria, Th., id.
A. sativa, L., Black, t. 422, champs.
A. orientalis, Schr., champs.
A. nuda, L., Lob. ic, t. 32, f. 1, champs.
A. pubescens, L,, Scheuch, gr. t. 4, f. 20, côteaux.
A. fatua, L., Schr. Coom., t. 15, blés, Abb.
A. sterilis, L., Pet. 902, t. 38, f. 7, champs.
A. flavescens, L., Schr., gr. t. 9, côteaux, Mareuil.
A. pratensis, L., Rai, ang,. t. 21, f. 1, prés secs.
Arundo phragmites, L., Lam. ill., t. 46, étang, Abb.

Arundo colorata, W., Phal., arundinacea, L., fossés.
A. arenaria, L., Sch. agr., t. 3, f. 8, sables, Marquent.
Stipa pennata, L., Lam. ill., t. 41, f. 1, sables.
Lolium perenne, L., Lam. ill., t. 48, f. 1, prés, vulg.
L. tenue, L., Roth. ger. 2, p. 154, chemins, Épagne.
L. temulentum, L., Lam. ill., t. 48, f. 2, moissons.
L. multiflorum, Lam., Lol. Remotum, Hoff., champs.
Roltboëllia incurvata, L., Cav. ic., t. 213, prés salés.
Elymus arenarius, L., Gm.-Sib., t. 25, sables, Quend.
E. caninus, L., Mor. 8, t. 1, f. 2, haies, vulg.
E. europœus, L., Scheuch., pr. t. 1, f. 1, bosquets.
Secale cereale, L., Lam. ill., t. 49, champs.
Hordeum vulgare, Black., t. 423, champs, Péronne.
H. cœleste.
H. hexastychon, L., Vib. cer. 2, t. 30, champs, Hesdin.
H. distichon, L., Vib. cer., t. 3, champs, Abb.
H. medum, W.
H. zeocriton, L., Vib. cer., t. 4, Abbev.
H. murinum, L., Fl. dan., t. 629, murs, vulg.
H. secalinum, L., Vail., t. 17, f. 6, prés, Lavier.
H. maritimum, W., All. ped., t. 91, f. 3, dig., St.-Valery.
Triticum œstivum, L., Hall., Gœt. 5, t. 1, f. 1, champs.
T. hybernum, L., Hall., Gœt. 5, t. 1, f. 2, champs.
T. compositum, L., Lob. ic., t. 26, f. 2, Barbarie.
T. spelta, L., Mor. 8, t. 6, f. 1, champs.
T. turgidum, L., Mor. 8, t. 1, f. 14, champs.
T. junceum, L., Mor. 8, t. 1, f. 5, sables, St.-Valery.
T. repens, L., Schreb., gr. t. 26, lieux cultivés, vulg.
T. tenellum, Lam., T. Nardus, de Cand., lieux secs.
T. unilaterale, L., Boc., Mus. 2, t. 57, sables, Cayeux.
T. glaucum, Lam., Lighf.
T. intermedium, Bolt., lieux secs.

Trigynie.

Montia fontana, L., Vail. par., t. 3, f. 4, sources, Doul.
Holesteum umbellatum, L., Lam. ill., t. 51, f. 1, côteaux.
Polycarpon tetraphyllum, Lam. ill., t. 51, lieux ombr.

CLASSE IV.

Tetrandrie Monogynie.

Globularia vulgaris, L., Lob. ic., 478, f. 2, côteaux.
Diplacus fullonum, W., Lam. ill., t. 56, f. 1, champs.
D. sylvestris, W., Jac. Aust. 5, t. 402, chemins, vulg.
D. pilosus, L., Lam. ill., t. 56, f. 2, haies, St.-Valery.
Scabiosa succisa, L., Fl. dan., t. 279, bois de St.-Riquier.
S. arvensis, L., Lam. ill., t. 57, f. 1, champs, vulg.
S. hybrida, B., bois, Épagne.
S. asterocephala, Th., id.
S. columbaria, L., Fl. dan., t. 314, côteaux, vulg.
S. prolifera, W., falaises, Ault.
S. ochroleuca, L., Jac. Obt. 3, t. 73-74, côteaux du Val.
S. atropurpurea, L., Clus., Hist. 2, p. 3, f. 1. l'Inde (1).
Sherardia arvensis, L., Lam. ill., t. 61, champs vulg.
Asperula odorata, L., Lam. ill., t. 61, bois, Cambron.
A. arvensis, L., champs, Cramont.
Lob. ic., 801, t. 2, Richemont.
A. tinctoria, L., Tab. ic., 733, f. 1, collines.
A. cynanchica, L., Tab. ic., 433, f. 2, collines, vulg.
Galium palustre, L., Fl. dan., t. 423, marais d'Abb.
G. bocconi, W., Boc., Mus., t. 101, bois élevés, Grâce.
G. verum, L., Black., t. 435, prés secs, Abb.
G. mollugo, L., Bull., t. 283, haies, Abb.
G. elatum, Th., id.
G. uliginosum, L., Bar. ic., 82, côteaux, Grâce.
G. boreale, L., Fl. dan., t. 1024, lieux pierreux.
G. sylvaticum, L., Hall. helv., 712, lieux élevés.
G. parisiense, murs, Abb., aux Chartreux.
G. litigiosum, Dec., id. id.
G. anglicum, Sm., Rai, syn., t. 9, f. 1, lieux secs.
G. jussiei, W., Jus., act. 1714, t. 15, f. 2, lieux élevés.

---

(1) Lorsqu'une origine étrangère est indiquée, cela veut dire que la plante provient de jardins.

Galium aparine, L., Bull., t. 315, haies, vulg.
G. spurium, L., G. hispidum, Hof., moissons, Epagne.
G. tricorne, Sm., Vail., t. 4, f. 3, lieux cult. Abbev.
G. harcynium, Bull., Hal. helv., 717, bois élevés.
G. saccharatum, Al., Vail., t. 4, f. 3 *b.*, lieux cult., Ab.
G. arenarium, Leers, gal. 85, sables, Cayeux.
Rubia tinctorum, L., murs, Breteuil.
Black., t. 26, pr. mér.
R. lucida, ter. secs.
Plantago major, L., Lam. ill., t. 85, chemins, vulg.
P. media, L., Gœrtn., t. 1, f. 51, ter. secs, vulg.
P. lanceolata, L., Black., t. 14, prés, vulg.
Spica apice foliosa, id. Abb.
Spicis digitatis, id. Abb.
Sylvatica pers.
P. lagopus, L., Mor. 8, t. 16, f. 13, dunes.
P. maritima, L., Fl. dan., t. 243, digues et fossés.
P. dentata, Roth, fossés salés, Saint-Valery.
P. graminea, Dec., Cambron.
P. coronopus, L., Fl. dan., t. 272, pelouses, Lavier.
P. arenaria, Dec., Bull., t. 363, sables.
Centunculus minimus, L., Vail., t. 4, f. 2, lieux hum.
Sanguisorba officinalis, L., Lam. ill., t. 85, prés secs.
Cornus mascula, L., Lam. ill., t. 74, f. 1, bois, Mareuil.
C. sanguinea, Fl. dan. t. 481, haies, Abb.
Isnardia palustris, L., Lamar. ill., t. 77, fossés, marais.
Trapa natans, L., Lam. ill., t. 75, étangs, Péronne.
Alchemilla vulgaris, L., Lam. ill., t. 86, f. 1, prés secs.
Aphanes arvensis, L., Fl. dan., t. 973, moissons, vulg.

Digynie.

Cuscuta europœa, L., C. major, Dec., parasite, Abb.
C. epithymum, Sm., Lam., ill., t. 88, id.

Tetragynie.

Ilex aquifolium, L., Lam. ill., t. 88, haies, Monflières.
Ferox, Bar., t. 518.

Potamogeton natans, L., Lam. ill., t. 89, étangs, Abb.
P. fluitans, W. Roth., ger. 2, p. 202, étangs, id.
P. heterophyllum, W., Schreb., Sp., p. 21, fossés.
P. lucens, L., Fl. dan., t. 195, la Somme, Abb.
P. oppositifolium, eaux.
P. perfoliatum, L., Fl. dan., t. 196, la Somme, Abb.
P. densum, L., Hal. helv., n° 849, fossés, Abb.
P. crispum, L., Lob. ic., t. 286, f. 2, la Somme, Abb.
P. serratum, L.
P. compressum, L., Fl. dan., t. 203, tourbières, Abb.
P. pectinatum, L., Vail., t. 32, f. 5, fossés, Hesdin.
P. setaceum, L., Roth, ger. 2, p. 206, fossés, St.-Valery.
P. pusillum, L., Vail., t. 32, f. 4, fossés, Abb.
P. marinum, L., Pluk., t. 216, f. 5, étangs, Rue.
Ruppia maritima, L., Lam. ill., t. 90, fossés salés.
Sagina procumbens, L., Lam. ill., t. 90, les cours, Abb.
S. apelata, L., chemins.
S. erecta, L., Vail., t. 3, f. 2, pelouses près du bois Waté.
Tillœa aquatica, L., Vail., t. 10, f. 1, mares.
T. muscosa, L., Lam. ill., t. 90, f. 2, bois humides.

CLASSE V.

Pentandrie Monogynie.

Heliotropium peruvianum, L., Mil. ic., t. 143, le Pérou,
H. europœum, L., Jac. Aust. 3, t. 207, sables.
Myosotis scorpioides, W., M. Perennis, Dec., marais.
M. versicolor, id.
M. arvensis, W., M. Annua, dec., collines, vulg.
M. lappula., L., champs, Amiens.
Lam. ill., t. 91, murs.
Lithospermum officinale, L., Lam. ill., t. 91, bois.
L. arvense, L., Fl. dan., t. 458, champs, vulg.
L. purpuro-cœruleum, L., Jac. Aust., t. 14, champs.
Anchusa italica, Retz, Trew., Dec., 2, t. 13, chemins.
A. angustifolia, L., Lob. ic., 576, f. 2, lieux secs.
Cynoglossum officinale, L., Lam. ill., t. 92, f. 1, chemins.

Cynoglossum montanum, Lam., Dict. 2, p. 237, forêts.
C. omphalodes, L., Bull., t. 309, Piémont.
C. linifolium, L., Bar. ic., 1234, prov. mér., vignes.
Pulmonaria angustifolia, L., Fl. dan., t. 483, bois élev.
P. officinalis, L., Fl. dan., t. 25, bois.
P. maritima, Fl. dan., t. 25, près de la mer.
Symphytum officinale, L., Lam. ill., t. 93, prés, vulg.
Borago officinalis, L., Black., t. 36, lieux cult., Abb.
B. Fl. albo.
Asperugo procumbens, L., Lam. ill., t. 94, haies, Mers.
Lycopsis arvensis, L., Lam. ill., t. 92, champs, vulg.
Echium vulgare, L., Lam. ill., t. 94, f. 1, chemins, vulg.
E. anglicum, Lud., Lob. ic., 579, terrains secs, Caux.
E. pyrenaicum, id. id.
Androsace maxima, L., Lam. ill., t. 98, f. 1, champs.
Primula veris, W., Bull., t. 171, prés, vulg.
Flore rubro, plans, Villers.
P. elatior, W., Fl. dan., t. 434, bois de Gouy.
P. incisa, Merat, id.
P. acaulis, Jacq., bois, Cambron.
P. grandiflora, Lam.
P. auricula, L., Jac. Aust., t. 415, Alpes.
P. lutea, Vil. vit. Daup. 2, p. 469, Alpes.
P. brevistyla, Bolt., Dec., sup. p. 382, Cambron.
Menyanthes nymphoides, L., Lam. ill. t. 100, f. 2, eaux.
M. trifoliata, L., Lam. ill., t. 100, f. 1, fossés, Abb.
Hottonia palustris, L., Lam. ill., t. 100, fossés, Rue.
Lysimachia vulgaris, L., Black, t. 278, marais, Cambron.
L. thyrsiflora, L., Fl. dan., t. 517, fossés d'Abb.
L. nemorum, L., Fl. dan., t. 174, forêt de Crécy.
L. nummularia, L., Fl. dan., t. 493, lieux hum., Abb.
Anagallis cœrulea, Lam., Fl. fr. 3, p. 432, champs, Abb.
A. phanicea, Lam., Roth, ger. 2, p. 225, champs, vulg.
A. tenella, L., Mor. 5, t. 26, f. 2, marais de Gouy.
Phlox paniculata, L., Dill., Elth., t. 166, f. 203, l'Amér.
P. glaberrima, L., Dill., Elth., t. 166, f. 202, la Virginie.

Convolvulus arvensis, L., Bull., t. 269, champs, vulg.
Angustifolius.
C. sepium, L., Lam. ill., t. 104, f. 1, haies, vulg.
C. soldanella, L., Lob. ic., 602, f. 2, dunes, Crotoy.
C. tricolor, L., Mor. 1, t. 4, f. 4, pr. mér.
Polemonium cœruleum, L., Lam. ill., t. 106, f. 1, l'Italie.
Campanula rotundifolia, L., Lob. ic., 328, f. 1, lieux pier.
C. rapunculus, L., Dod., Pempt, 165, haies, Cambron.
C. persicifolia, Bull., t. 367, haies, Cornehotte.
C. pyramidalis, L., Roth, ger. 2, p. 253, Helvétie.
C. trachelium, L., Fl. dan., t. 1026, bois de Caux.
C. rapunculoides, L., Mor. 3, t. 3, f. 32, ter. secs.
C. glomerata, L., Lob. ic., t. 326, f. 2, côteaux, Mareuil.
C. medium, L., Dod., Pempt., 163, pr. mér.
C. speculum, L., Lob. ic., t. 418, blés, vulg.
C. hybrida, L., Mor. 5, t. 2, f. 22, champs, Bray.
C. hederacea, L., Fl. dan., t. 330, lieux frais.
Phyteuma spicata, L., Lam. ill., t. 124, f. 1, bois.
P. lanceolata, Vil., id.
P. orbicularis, L., Bar. ic., 525, id.
P. elliptica, Vil.
Samolus valerandi, L., Lam. ill., t. 101, lieux aq.
Lonicera caprifolium, L., Lam. ill., t. 150, f. 1, pr. mér.
L. sempervirens, Herm., Lugd., t. 483, l'Amérique.
L. periclymenum, L., Black., t. 25, bois, Port.
L. quercifolia, Fl. de Rouen.
L. xylosteum, L., Duhamel, 2, t. 54, bois.
L. etrusca santi.
Mirabilis jalapa, L., Lam. ill., t. 105, le Pérou.
M. longiflora, L., Hern., mex., 170, f. 2, le Mexique.
Verbascum thopsus, L., Lob. ic., t. 561, chemins, Abb.
V. thapsoides.
V. phlomoides, L., Lob. ic., t. 561, f. 1, lieux secs.
V. pulverulentum, id.
V. lychnitis, L., Fl. dan., t. 586, lieux pierr., Mareuil.
Floccosum, Mer., par. 86, id. car. d'Am.

Verbascum album, Mil., Sm., br. 1, p. 250, terr. secs.
V. nigrum, L., Fuchs, Bul. 849, ic., chemins, Epagnette.
V. parisiense, Th., id.
V. blattaria, L., Lob. ic., t. 564, f. 2, lieux secs, Querieux.
V. alopecurus, Th., id.
Datura stramonium, L., Lam. ill., t. 113, décombres.
Hyoscyamus niger, L., Bull., t. 93, chemins, Abb.
Nicotiana tabacum, L., Bull., t. 285, l'Am. champs.
N. rustica, L., Bull., t. 289, l'Am.
Atropa belladona, L., Bull., t. 29, forêt de Crécy.
Physalis alkekengi, L., Black, t. 161, lieux couv., Hesdin.
Solanum dulcamara, L., Bull., t. 23, haies, Abb.
S. nigrum, L., Bull., t. 67, lieux cult., vulg.
S. tuberosum, L., Blac., t. 523, l'Am., Abb.
S. lycopersicum, Rumph., Amb. 5, t. 154, f. 1, l'Am.
Capricum annuum, L., Lam. ill., t. 116, f. 1, l'Am.
Lycium barbarum, L., Fl. fr. 3, p. 616, haies, Abb.
Rhamnus alaternus, L., Duham. 2, t. 14. pr. mér.
R. catharticus, L., Lam. ill., t. 128, f. 2, marais.
R. frangula, L., Lam. ill., t. 128, f. 1, bois, Mareuil.
Evonymus europœus, L., Bul. Herb., t. 135, haies.
Ribes rubrum., L., Lob. ic. 2, p. 202, f. 1, haies, Abb.
R. nigrum, L., Fl. dan., t. 556, marais St.-Gilles d'Abb.
R. grossularia, L., Black., t. 556, pr. mér.
R. uva crispa, L., Fl. dan., t 546, haies, Abb.
Hedera helix, L., Lam. ill., t. 145, bois, Abb.
Repens.
Vitis vinifera, L., Black., t. 154, la France.
V. laciniosa, L., Corn. Can., t. 183, id.
V. hederacea, L., Corn. Can., t. 183, Canada.
Celosia cristata, L., Rhumph, Amb. 5, t. 84, l'Asie.
Illecebrum verticillatum, L., Fl. dan., t. 335, lieux hum.
Glaux maritima, L., Lam. ill., t. 141, prés salés.
Thesium linophyllum, Mor. 15, t. 1, f. 3, prés secs.
T. alpinum, L., id.
Vinea minor, L., Lam. ill. t. 172, f. 2, bois, St.-Riquier.

Vinea major, L., haies.
Lam. ill., t. 172, f. 1, pr. mér.
Nerium oleander, L., Black, t. 531, Nice.
Asclepias vincetoxicum, L., Mil. ic., t. 53, Mareuil.
A. syriaca, L., Black., t. 521, l'Orient.
Herniaria glabra, L., Fl. dan., t. 519, champs, Caux.
H. hirsuta, L., Zan. ic., 284, sables, Boismont.
Chenopodium bonus henricus, Bul., t. 317, murs.
C. urbicum, L., haies.
C. rubrum, L., Tab. ic., 427, décombres, Abb.
C. murale, L., Tab. ic., 428, chemins, Abb.
C. album, L., Curt., Lond., t. 15, chemins, Abb.
C. viride, L., Vail., t. 7, f. 1, chemins, vulg.
C. ficifolium, Sm., Curt., Lond., t. 16, lieux cult. Abb.
C. hybridum, L., Vail., t. 7, f. 2, terres cult., Abb.
C. glaucum, L., Lob. ic., 247, champs.
C. polyspermum, L., Lob. ic., t. 256, f. 1, lieux cultivés.
C. vulvaria, L., Fl. dan., t. 1152, murs, Abb.
C. maritimum, prés salés, Lavier.
Fl. dan., t. 489, Saint-Valery.
Beta vulgaris, L., Black, t. 235, pr. mér.
B. cycla, L., décombres, Saint-Valery.
B. hortensis, Mil.
B. maritima, L., Lam., Dict. t. p. 513, côtes.
Salsola kali, L., Lam. ill., t. 181, près de la mer, Cayeux.
Ulmus campestris, L., Lam. ill., t. 285, plantations, vulg.
U. suberosa, W., Schkur bot., t. 57, plantations, Abb.
U. effusa, W. Fouq. act. 1734, t. 2, id. id.
Gentiana lutea, L., Lam. ill., t. 109, f. 1, prés élevés.
G. pneumonanthe, L., Lam. ill., t. 109, Cagny.
G. cruciata, L., Jac. Aust., t. 372, prés secs, Poix.
G. centaurium, L., Wood, med. bot., t. 157, bois, vulg.
G. ramosissima, Vil., Vail., t. 6, f. 1, prés inondés, Lavier.
G. germanica, W. Bar. ic., t. 102, prés secs, remparts.
G. campestris, Fl. dan., t. 367, prés montueux.
G. filiformis, L., Vail., t. 6, f. 3, lieux humides.

Ombellifères.

Eryngium maritimum, L., Wood, med. bot., t. 102, bords de la mer, Crotoy.
E. campestre, L., Lam. ill., t. 187, f. 1, côteaux, Abb.
Hydrocotyle vulgaris, L., Lam. ill., t. 191, f. 1, marais.
Sanicula europœa, L., Lam. ill., t. 191, f. 1, bois.
Bupleurum falcatum, L., Jacq. Aust., t. 158, côteaux pierreux, Bray.
B. rotundifolium, L., Dod. Pempt., 104, champs.
B. tenuissimum, L., Bar. ic., t. 1248, prés h., S.-Valery.
Caucalis grandiflora, L., Lam. ill., t. 192, f. 1, champs.
C. leptophylla, L., Mor., 9, t. 14, f. 7, champs, Cagny.
C. daucoides, L., Jac. Aust., t. 157, champs, Epagne.
C. arvensis, W., Cust. Lond., t. 23, routes, Epagne.
C. anthriscus, W., Jac. Aust., t. 261, haies, Abb.
C. latifolia, L., Jac. hort. t. 128, champs.
C. nodosa, W., Jac. app., t. 24, chemins, Abb.
Daucus carota, L., côteaux, vulg.
Lob. ic., 723, f. 1, prés.
Hortensis.
D. visnaga, L., Lob. ic., 726, f. 1, lieux arides.
D. hispidus, Desf., Desf. alt., t. 63, bords de la mer.
Amni majus, L., Lam. ill., t. 193, champs, Domart.
Bunium bulbocastanum, L., Lam. ill., t. 197, terrains crayeux, Epagne.
Conium maculatum, L., Lam. ill., t. 195, f. 1, remparts d'Abbeville.
Selinum palustre, L., Jac. Aust., t. 152, marais.
S. carvifolia, L., Jac. Aust., t. 16, marais St.-Gilles, Abb.
S. chabrœi, L., Jac. Aust., 1, t. 72, marais.
Athamanta libanotis, L., All. ped., 1378, t. 62, bois.
A. oreoselinum, L., Jac. Aust., t. 68, bois.
Peucedanum silans, L., Jac. Aust., t. 15, prés hum., Abb.
Crithmum maritimum, L., Lam. ill., t. 197, vers la mer.
Heracleum sphondylium, L., Lob. ic. 703, f. 2. prés, v.
Ligusticum levisticum, L., Black, t. 275, pr. mér.

Angelica archangelica, L., Gar. Aix, t. 55, pr. mér.
A. sylvestris, L., Lob. ic., 699, f. 1, lieux hum.
Sium latifolium, L., Jac. Aust., t. 66, marais, Epagne.
S. angustifolium, L., Jac. Aust., t. 67, marais, Lavier.
S. nodiflorum, Mor., 9, t. 5, f. 3, id. id.
S. repens, L., Jac. Aust., 3, t. 260, marais d'Abb.
S. sisarum, L., jardins, Abb., Am.
Sison segetum, L., Jac. hort., t. 134, champs, Péronne.
S. inundatum, L., Fl. dan., t. 89, fossés, Abb.
S. verticillatum, L., Ligh., Scot., t. 35, prés hum.
Œnanthe fistulosa, Lam. ill., t. 203, f. 1, Abb., Lavier.
Œ. crocata, L., Jac. hort, t. 35, étangs.
Œ. peucedanifolia, W., Pol. pos., f. 3, marais, Crotoy.
Phellandrium aquaticum, L., Lob. ic., 735, f. 1, lieux aquatiques, dans la Somme.
Cicuta virosa, L., Lam. ill., t. 195, f. 1, étangs, Rue.
Æthusa cynapium, L., Lam. ill., t. 196, lieux cult., v.
Coriandrum sativum, L., Lam. ill., t. 196, f. 1, lieux cult.
Scandix odorata, L., Dod. Pempt., 101, pr. mér.
S. pecten, L., Gœrtn. 2, t. 85, f. 8, champs, vulg.
S. cerofolium, L., Jac. Aust., t. 390, cultivé.
S. anthriscus, L., Jac. Aust., t. 154, chemins, Abb.
Chœrophyllum sylvestre, L., Dod., Pempt. 701, prés.
C. temulum, L., Jac. Aust., t. 65, haies, Abb.
Imperatoria ostvulhium, Lam. ill, t. 109, f. 1, pr. mér.
Seseli montanum, L., Vail., t. 5, f. 2, lieux secs, Pér.
S. glaucum, L., Jac. Aust., t. 144, lieux secs.
Pastinaca sativa, L., Lam. ill., t. 206, prés, Abb.
B. hortensis.
Anethum fœniculum, L., Gœrtn., t. 23, f. 5, décomb.
Carum carvi, Jac. Aust., t. 393, prés secs, Péronne.
Pimpinella saxifraga, L., pelouses, vulg.
Jac. Aust. 4, t. 395, murs.
Pimpinella nigra, W., Roth., ger. 2, p. 342, murs, vulg.
P. dissecta, Retz., Retz. ob. 3, p. 30, t. 2, bois.
P. magna, L., Gouan. ill., t. 21, bois, Gouy.

Apium petroselinum, Lam. ill., t. 196, f. 1, prov. mér.
Crispum, Mil.
A. graveolens, L., Black., t. 443, marais, Lavier, Crotoy.
Dulce, Mil.
Ægopodium podagraria, L., Fl. dan., t. 670, haies, Abb.

Trigynie.

Rhus cotinus, L., Duham. arb. 2, t. 78, pr. mér.
R. radicans, L.
R. typhinum, L., Duham. arb. 2, Virginie.
Viburnum tinus, L., Mil., Dict. 4, pr. mér.
V. lantana, L., bois, Abb.
Jac. Aust., t. 341, haies.
V. opulus, L., Fl. dan., t. 661, haies, Abb.
B. Roseum.
Sambucus ebulus, L., Black, t. 488, chemins, Villers.
S. nigra, L., Fl. dan., t. 545, haies, vulg.
B. Laciniata.
Staphylea pinnata, L., Lam. ill., t. 210, haies, Tofflet.
Tamarix gallica, L., Lam. ill., t. 213, f. 1, bords de la m.
T. germanica, L., Lam. ill., t. 213, f. 2, lieux humides.
Corrigiola littoralis, L., Lam. ill., t. 213, sables.
Alsine media, L., Lam. ill., t. 214, lieux cult., vulg.
A. segetalis, L., Vail., t. 3, f. 3, champs, près Doullens.

Tétragynie.

Parnassia palustris, L., Lam. ill., t. 216, prés, Cambron.

Pentagynie.

Statice armeria, L., Sow. ang., t. 226, prés salés, Lavier.
S. ar. elongata, Dec., Fl. dan., t. 1092, côteaux.
S. limonium, L., Fl. dan., t. 315, eaux salées, St.-Val.
Linum usitatissimum, L., Black., t. 160, champs, Abb.
L. perenne, L., collets.
L. tenuifolium, L., Jacq. Aust., t. 215, collines, Cagny.
L. catharticum, L., Black., t. 368, côteaux, vulg.
L. radiola, L., Vail., t. 4, f. 6, lieux couverts.

Drosera rotundifolia, L., Lam. ill., t. 220, f. 1, marais.
D. longifolia, L., Lam. ill., t. 220, f. 2, landes.
Crassula rubens, L., Dec., pl. gr. t. 55, terres cult.

Polygynie.

Myosurus minimus, L., Lam. ill., t. 221, champs, Ab.

CLASSE VI.

Hexandrie Monogynie.

Galanthus nivalis, L., Lam. ill., t. 230, plans, Abb.
Leucoium vernum, L., Lam. ill., t. 230, f. 2, plans.
Narcissus poëticus, L., Bull., t. 306, pr. mér.
N. pseudo-narcissus, L., Dod., Pempt. 227, f. 12, bois.
N. angustifolius, Curt., t. 193, bois, Friaucourt.
N. bicolor, L., Bull. t. 389.
N. tazetta, L., Lam. ill., t. 229, f. 2, pr. mér.
N. jonquilla, L., Bul., t. 334, pâturages, Villers.
Allium porrum, L., Black, t. 421, vignes.
A. sativum, L., Lob. ic., t. 158, f. 1, Sicile.
A. scorodoprasum, L., Lam., Dict.. 2, p. 66, pr. mér.
A. sphærocephalum, L., Mor., 4, t. 14, f. 4, lieux secs.
A. vineale, L., Lob. ic., 155, f. 2, prés autour d'Abb.
A. ascalonicum, L., Mor., 4, t. 14, f. 3, l'Orient.
A. carinatum, L., Lob. ic., t. 156, f. 1, haies.
A. cepa, L., Lob. ic., t. 150, f. 1, cult.
A. schœnoprasum, L., Lob. ic., t. 154, f. 1, la Sibérie.
A. moly, L., Swert, fl. 1, t. 60, f. 2, bois, Picquigny.
A. ursinum, L., Fl. dan., t. 757, forêt de Crécy.
Lilium candidum, L., Black, t. 11, Helvétie.
L. bulbiferum, L., Jac., Aust., t. 226, pr. mér.
L. martagon, L., Jac., Aust., t. 351, pr. mér.
Fritillaria meleagris, L., Lam. ill., t. 245, f. 1, prés humides, le long de la Somme.
F. imperialis, L., Lam. ill., t. 245, f. 2, la Perse.
Tulipa sylvestris, L., Fl. dan., t. 375, pr. mér.
T. gessneriana, L., Lam. ill., t. 244, le Levant.

Ornithogalum minimum, Ust., an. 5, p. 8, t. 1, f. 2, champs, Montdidier.
O. umbellatum, L., Jac., Aust., t. 343, prés, Abb.
O. pyrenaicum, Jac. Aust., 2, t. 103, lieux couv.
Scilla maritima, L., Black, t. 591, sables, côtes de la Manche.
S. bifolia, L., Jac., Aust., t. 117, bois, Péronne.
Asphodelus lutens, L., Jac. hort., t. 77, la Sicile.
Anthericum ramosum, L., Jac., Aust., t. 161, lieux inc.
A. ossifragum, L., Lob. ic., t. 92, f. 1, bois.
Asparagus officinalis, L., Ludw., eet., t. 78, sables, Quend. Altilis.
Convallaria majalis, L., Lam. ill., t. 248, bois Neuilly.
C. polygonatum, L., Fl. dan., t. 377, bois.
C. multiflora, L., Mil. ic., t. 101, bois, Francières, Caux.
C. bifolia, L., Fl. dan., t. 291, forêts.
Polyanthes tuberosa, L., Lam. ill., t. 243, l'Inde.
Hyacinthus non scriptus, L., Bull., t. 353, bois, Mareuil.
H. orientalis, L., Dod. Pempt., le Levant.
H. muscari, L., Lob. ic., t. 109, f. 2, pr. mér.
H. comosus, L., Jac. Aust., t. 126, champs, Miannay.
H. racemosus, L., Jac. Aust., t. 187, champs, Amiens.
Hemerocallis flava, L., Jac. hort., t. 139, bois hum.
H. fulva, L., Decand., 41, t. 16, pr. mér.
Acorus calamus, L., Lam. ill., t. 252, fossés.
Juncus maritimus, Lam., Mor., 8, t. 10, f. 14, marais.
J. conglomeratus, L., Lam. ill., t. 250, f. 1, lieux hum.
J. effusus, L., Fl. dan., t. 1096, lieux hum., env. d'Abb.
J. inflexus. id.
J. filiformis, L., Leers, t. 13, f. 4, marais.
J. squarrosus, L., Wil., Ber., t. 4, Landes.
J. articulatus, W., Fl. dan., t. 1097, prés hum., Abb.
J. sylvaticus, W., Mor., 8, t. 9, f. 1, marais, Abb.
J. fluitans, Lam., Scheuch., gr. t. 7, f. 10, mar., Quend.
J. supinus, Roth., Fl. dan., t. 1099, sources.
J. bulbosus, L., Fl. dan., t. 431, marais, Saint-Valery.

Juncus tanageya, L. f., Vail., t. 20, f. 1, marais.
J. bufonius, L., Lob. ic., t. 18, f. 2, lieux humides.
J. pilosus, W., Leers, t. 13, f. 10, bois, Lavier.
J. maximus, W., Mor. 8, t. 9, f. 2, bois secs, Bray.
J. campestris, W., Leers, t. 13, f. 5, côteaux d'Abb.
J. intermedius, Th., id.
J. congestus, Th., id.
Berberis vulgaris, L., haies, Abb.
Lam. ill., t. 253, f. 1, Épagne.
Peplis portula, L., Vail., t. 15, f. 5, mares, Crécy.

Trigynie.

Rumex patientia, L., Black., t. 262, Alpes.
R. sanguineus, L., Lob. ic., t. 290, f. 1, lieux pierreux.
R. crispus, L., Curt. Lond., t. 104, chemins, Abb.
R. nemo-lapathum, Lob. ic., 284, lieux hum., Abb.
R. maritimus, L., Boc., mus. 2, t. 104, fossés, Lav.
R. acutus, L., Munt. brit., t. 189, lieux aquat., Abb.
R. obtusifolius, L., Gœrtn. 2, t. 119, lieux hum., Abb.
R. pulcher, L., Mor. 5, t. 27, f. 13, chem., Doullens.
R. aquaticus, L., Black., t. 490, bord de l'eau, Somme.
R. divaricatus, Til. pis., t. 37, f. 2, chemins.
R. scutatus, L., Black., t. 490, lieux pierreux.
R. acetosa, L., Black, t. 330, prés, vulg.
R. hispanica.
R. acetosella, L., Black., t. 307, champs, Caubert.
R. multifida, Th., Boc. mus., t. 26, sables, St.-Valery.
Triglochin palustre, L., Lam. ill., t. 270, f. 1, marais.
T. maritimum, L., Lam. ill., t. 270, f. 2, prés salés.
Colchicum autumnale, L., Bull., t. 19, prés, Péronne.

Hexagynie.

Alisma damasonium, L., Lob. ic., 301, f. 2, étangs.
A. plantago, L., Lam. ill., t. 272, fossés.
A. natans, L., Vail. act., 1719, t. 4, f. 9, eaux.
A. ranunculoides, L., Lob. ic., t. 300, f. 2, fossés d' t

CLASSE VII.

Heptandrie Monogynie.

Æsculus hippocastanum, L., Duham. 2, t. 13-14, plantat.

CLASSE VIII.

Octandrie Monogynie.

Tropœlum majus, L., Lam. ill., t. 277, f. 1, le Pérou.
Œnothera biennis, L., Lam. ill., t. 279, f. 1, bois taillis.
Epilobium spicatum, Lam., J. Bau., 2, p. 907, f. 1, bois.
E. hirsutum, W., Fuchs, hut. 491 ic., lieux aq., Abb.
E. pubescens, W., Mor. 3, t. 11, f. 4, lieux hum., Ab.
E. montanum, L., Fl. dan., t. 922, bois, Mareuil.
E. tetragonum., L., Fl. dan., t. 1029, fossés d'Abb.
E. palustre, L., Tab. ic. 856, marais, Druca.
Chlora perfoliata, L., Lam. ill., t. 296, f. 1, collines.
Vaccinium myrtillus, L., Duh. arb. 2, t. 107, bois.
V. uliginosum, L., Fl. dan., t. 231, lieux fangeux.
V. vitis idæa, L., Fl. dan., t. 40, bois.
V. oxycoccus, L., Black., t. 593, marais.
Erica cinerea, L., Bul., t. 237, bruyères, Péronne.
E. tetralix, L., Fl. dan., t. 81, id.
E. scoparia, L., Lob. ic. 2, t. 215, f. 2, lieux stér.
E. vulgaris, L., Bul., t. 341, landes, Saint-Valery.
Daphne mezereum, L., Lam. ill., t. 290, f. 1, bois.
D. laureola, L., Bull., t. 37, haies, Valloires.
Stellera passerina, L., Lam. ill., t. 298, champs.

Trigynie.

Polygonum bistorta, L., Bul., t. 314, pâturages, le Val.
P. lapathifolium, L., Lob. ic., 315, f. 1., fossés d'Abb.
P. amphibium, L., Fl. dan., t. 282, id. id.
P. terrestre, id.
P. hydropiper, L., Bull., t. 127, id. id.
P. minus, W., Al. Ped., t. 68, f. 2, lieux hum., id.
P. persicaria, L., Fl. dan., t. 703, chem., vulg.

Polygonum incanum, W., Hal., n°. 1556, champs, Abb.
P. orientale, L., Mil. ic., t. 201, le levant.
P. nodosum, Fl. de Rouen.
P. maritimum, L., Cam., ep. 691, ic., sables, Cayeux.
P. aviculare, L., Black., t. 315, champs, vulg.
P. fagopyrum, L., Knor., Del. 2, t. F., champs.
P. convolvulus, L., Fl. dan., t. 744, lieux cult., vulg.
P. dumetorum, L., Fl. dan., t. 756, forêt de Crécy.

Tetragynie.

Paris quadrifolia, L., Lam. ill., t. 319, bois de Gouy.
Adoxa moschatellina, L., Lam. ill., t. 320, haies.
Elatine hydropiper, L., Lam. ill., t. 320, f. 2, mares.

CLASSE IX.

Enneandrie Monogynie.

Laurus nobilis, L., Duh. arb., 2, t. 134, pr. mér.

Trigynie.

Rheum rhaponticum, L., Kn., Del. 2, t. R, pr. mér.
R. undulatum, L.

Hexagynie.

Butomus umbellatus, L., Lam. ill., t. 324, fossés d'Ab.

CLASSE X.

Décandrie Monogynie.

Dictamus albus, L., Lam., ill., t. 344, f. 1, pr. mér.
Ruta graveolens, L., Black., t. 744, f. 1, pr. mér.
Monotropa hypopithys, Lam. ill., t. 362, f. 2, bois.
Andromeda polyfolia, L., Fl. dan., t. 54, marais.
Cercis siliquastrum, L., Lam. ill., t. 328, pr. mér.
Pyrola rotundifolia, L., Lam. ill., t. 367, f. 1, bois.
P. minor, L., Fl. dan,, t. 55, bois de Saint-Riquier.
P. uniflora, L., Fl. dan., t. 8, dunes.

Digynie.

Chrysosplenium oppositifolium , L., Fl. dan., t. 365, sources.
Saxifraga granulata, L., Fl. dan., t. 514, prés secs.
S. tridactylites , L., Black., t. 212 , toits , murs, vulg.
S. hypnoides , L., Lap. py., t. 32 , Alpes.
Scleranthus annuus, L., Gœrtn. 2, t. 126, champs, vulg.
S. perennis , L., Vail., t. 1, f. 5 , sables.
Gypsophila muralis, L., Mentz, pug., t. 7, f. 4, champs.
G. rigida , L., Gm., Sib. 4 , p. 142 , champs.
Saponaria officinalis, L., Lam. ill., t. 376, f. 1, pâturages. Flore Pleno , remparts d'Abb.
S. vaccaria , L., Dod., Pempt , 104 , champs , Abb., Am.
Dianthus barbatus , L., Scop. carn. 502 , pr. mér.
D. carthusianorum , Scop. carn. , 504 , Alpes.
D. armeria , L., Seg. ver., t. 7 , f. 4 , bois, Tofflet.
D. prolifer, L., Seg. ver., t. 7., f. 1, côteaux, remparts.
D. caryophyllus , L., Lam. ill., t. 376 , f. 1 , murs.
D. deltoides , L., Pol. pal., 412 , pelouses.
D. plumarius , L., Hal. hel., n°. 897 , cult.
D. arenarius , L., Scop. carn., 508 , sables.
Cucubalus behen , L., Fl. dan., t. 914 , champs , Abb.
C. maritimus , B., Silene uniflora, Dec., près de la mer.
C. otites , L., Sil. otites , Dec., pelouses. Sil. gallica , L., Vail., t. 16 , f. 12.
Silene anglica , L., Dill. elth., t. 309 , f. 398 , champs.
S. nutans , L., Fl. dan., t. 292 , bois.
S. armeria , L., Clus. 1, p. 288 , f. 1 , décombres.
S. conica , Jac. Aust., t. 253.
S. conoidea , L., Mor. 5 , t. 36 , f. 6, sables , St.-Valery.
Stellaria nemorum , L., Fl. dan., t. 271.
S. holostea , L., Lam. ill., t. 378 , bois , Lavier.
S. graminea , L., Fl. dan., t. 414-415 , bois , Crécy.
S. alsine, W., Curt. Lond., t. 28, lieux hum., Cambron.
S. glauca, With. , bois , Longpré.
Arenaria peploides , Fl. dan., t. 624 , bords de la mer.

Arenaria trinervia, L., Fl. dan., t. 429, haies, Abb.
A. serpyllifolia, L., Scop. carn., n°. 544, champs, vulg.
A. saxatilis, L., Vail. t. 2, f. 3, lieux pier.
A. tenuifolia, L., Vail., t. 3, f. 1, champs, Caubert.
A. hybrida, Vil., 4, t. 47.
A. laricifolia, L., Jac. Aust., t. 272, lieux secs.
A. striata, L., lieux secs.
A. rubra, L., Lœs., pr. t. 63, champs, Valines.
A. marina, L., Fl. dan., t. 740, prés salés, Lavier.
A. media, L., prés salés, Saint-Valery.
A. marginata, Dec.

Pentagynie.

Cotyledon umbilicus, L., Dec., pl. gr. t. 156, rochers.
Sedum telephium, L., Fl. dan., t. 686, bois de Caux.
S. cepœa, L., Mor. 12, t. 7, f. 37, lieux pierreux.
S. dasyphyllum, L., Dec., pl. gr. t. 93, murs.
S. reflexum, L., Dec., pl. gr. t. 116, murs, Abb.
S. rupestre, Fl. dan., t. 59.
S. album, L., Dec., pl. gr. t. 117, murs, Épagne.
S. acre, L., Dec., pl. gr. t. 117, murs, vulg.
S. sexangulare, L., Dec., pl. gr. t. 118, prés secs.
Oxalis acetosella, L., Lam. ill., t. 391, f. 1, forêt.
O. corniculata, L., Jac. Ox., t. 5, collines, Doullens.
Agrostema githago, L., Fl. dan., t. 576, blés, vulg.
A. coronaria, L., Knor., Del. 1, t. R, 20, Alpes.
Lychnis chalcedonica, L., Fl. dan., t. 590, Russie.
L. flos cuculi, L., Lam. ill., t. 391, f. 1, prés, Somme.
L. viscaria, L., Clus. hist., t. 289, f. 2, prés secs.
Flore pleno.
L. dioica, L., Fl. dan., t. 792, haies, vulg.
L. sylvestris, Fl. fr., bois hum., Cambron.
L. dioica rubra, W.
Cerastium vulgatum, L., Vail., t. 30, f. 3, prés vulg.
C. viscosum, L., Lam. ill., t. 392, f. 1, côteaux, Port.
C. semi-decandrum, L., Vail., t. 30, f. 2, sables Crotoy.

Cerastium arvense, L., Vail., t. 30, f. 4, champs, vulg.
C. aquaticum, L., Cam. op. 591, ic., fossés d'Abb.
Spergula arvensis, L., Lam ill., t. 392, f. 1, champs, v.
S. pentandra, L., Lam. ill., t. 392, f. 2, sables.
S. nodosa, L., Pluk., t. 7, f. 4, sables, Saint-Valery.
S. saginoides, L., Sm. br., 504, lieux hum., Doullens.

Decagynie.

Phytolacca decandra, L., le Piémont.
Dill. elth., t. 339, f. 309, Lam.

CLASSE XI.

Dodecandrie Monogynie.

Asarum europœum, L., Lam. ill., t. 394, f. 1, lieux couv.
Portulaca oleracea, L., Lam. ill., t. 402, f. 1, ter. cult.
Lythrum salicaria, L., Lam. ill., t. 402, f. 1, étangs, fos.
L. hyssopifolia, L., Jac. Aust., t. 133, lieux hum.

Digynie.

Agrimonia eupatoria, L., Lam. ill., t. 409, f. 1, chemins.

Trigynie.

Reseda luteola, L., Lob. ic., t. 353, f. 1, chemins, Abb.
R. lutea, L., Lob. ic., t. 353, f. 1, ter. secs, Abb.
R. phyteuma, L., champs.
Lam. ill., t. 410, f. 1, sables.
R. odorata, L., Mil. ic., t. 217, l'Égypte.
Euphorbia peplus, L., Bull., t. 79, lieux cult., vulg.
E. exigua acuta, L., Lob. ic, t. 357, f. 2, champs, vulg.
Retusa, W., id. id.
E. lathyris, L., Bull., t. 103, lieux cult., Abb.
E. paralias, Jac. hort., t. 188, dunes, Quend, Crotoy.
E. segetalis, L.
E. helioscopia, L., Fl. dan., t. 725, ter. cult., vulg.
E. gerardiana, Jac., id.
E. platyphyllos, L., Jac. Aust., t. 376, lieux cult., Abb.

Euphorbia cyparissias, L.
E. esula, L., Sm., br. 2, p. 518, chemins, Abb.
E. multicaulis, Th.
E. gerardiana, L., Jac., Aust., 5, t. 436, lieux stér.
E. dulcis, Lob. ic., t. 358, f. 1.
E. palustris, L., Bull,, t. 87, marais, Lavier, Abb.
E. amygdaloides, L., Jac. Aust., t. 275, bois Mareuil.
E. sylvatica, L., Bull., t. 95, bois, vulg.

Dodécandrie.

Sempervivum tectorum, L., Dec., pl. gr. t. 104, toits.

CLASSE XII.

Icosandrie Monogynie.

Cactus opuntia, L., Dec., pl. gr. t. 188, pr. mér.
Philadelphus coronarius, L., Lam. ill., t. 420, pr. mér.
Myrtus communis, L., Lam. ill., t. 419, l'Italie.
Punica granatum, L., Lam. ill., t. 415, pr. mér.
Amygdalus communis, L., Duham. 1, t. 1-2, pr. mér.
A. persica, L., Duham. 1, t. 20-32, la Perse.
A. per. lœvis, Dec., id.
Prunus padus, L., Fl. dan., t. 205, pr. mér.
P. lauro-cerasus, L., Duham. arb., 2, t. 133, l'Asie.
P. mahaleb, L., Jac. Aust., t. 237, bois hum., Gouy.
P. armeniaca, L., Duham. 1, t. 5-6, l'Arménie.
P. cerasus, L., Duham., 1, t. 3-16, cult.
P. avium, L., Black., t. 425, bois, forêt de Crécy.
P. cer. juliana, Fl. fr. 4, p. 482, l'Europe.
P. cer. duracina, Fl. fr. 4, p. 483, id.
P. domestica, L., Duham., arb. 2, t. 1-16, l'Europe.
P. insiticia, L., Black., t. 494, bois, Cambron.
P. spinosa, L., Black., t. 494, haies, Caubert.

Digynie.

Cratœgus monogyna, Jacq., Jac. Aust., t. 292, f. 1, haies.
Id. Flore roseo, bois.

Cratœgus oxyocantha, Jacq., Jac. Aust., t. 292, f. 2.
C. oxyocanthoides, Th.
C. azarolus, L., Scop. carn., n°. 597, bois, Bailleul.
C. aria, L., Crantz., Aust., t. 2, f. 2, bois, Caux.
C. torminalis, Lam., ep. 162, ic., bois, Francières.
C. nigra, Pal., vergers.

Trigynie.

Sorbus aucuparia, L., Duham. arb., 2, t, 73, bois, Caub.
S. domestica, L., Gœrtn., 2, t. 87, bois, Albert.
Mespilus germinaca, L., haies, Bray.
Duham., arb., 2, t. 2, bois, Villers.
M. pyracantha, L., Lob. ic., 2, p. 182, f. 1, pr. mér.
M. amelanchier, L., Jac. Aust., t. 300, pr. mér.
Pyrus communis, L., Lam. ill., t. 433, forêt de Crécy.
P. com. sativa.
P. cydonia, L., Duham. arb., 1, t. 83, pr. mér.
P. malus, L., Black., t. 178, bois, Lavier, St.-Riquier.
P. malus sativa.
Tetragonia expansa, W., Roth. abh., 48, t. 8, Nouv.-Zél.
Spiræa salicifolia, L., Duham. arb., t. 75, Auvergne.
S. crenata, L., Pal. ros., t. 19, pr. mér.
S. aruncus, L., Alpes.
Cam. hort., t. 9, Pyrénées.
S. filipendula, L., Lam. ill., t. 439, f. 1, bois, Hailly.
S. ulmaria, L., Fl. dan., t. 547, prés, Cambron.
Id. Fl. pleno.

GERMES GLOBULEUX.

Rosa eglanteria, L., Rœssig. ros., t. 2, pr. mér.
R. bicolor, Jacq., pr. mér.
R. sulfurea, W., hort. anq., 66, t. 18, Provence.
R. cinnamomea, L., J. Bau., hist. p. 39, f. 1, Helvétie.
R. mayalis, Desf., pr. mér.
R. arvensis, L., J. Bau., 2, p. 44, f. 1, bois, Gouy.
R. spinosissima, L., Clus., hist., 1, p. 116, f. 1-2, dunes.
R. tenuiglandulosa.

Rosa villosa, L., Smit. brit., 538, collines.
R. provincialis, W., la France.
R. Pomponia, Dec.
R. remensis, Desf., Rœss. ros., t. 4.

GERMES OVALES.

R. centifolia, L., Rœs. ros., t. 1.
R. gallica, L., Duham. arb., 2, t. 53, pr. mér.
R. versicolor, Rœs., id.
R. pumila, Jacq., id.
R. turbinata, W., Rœs. ros., t. 11.
R. rubiginosa, Jac. Aust., t. 50, ter. secs, monts de Caub.
R. stylosa, Desv.
R. glaucescens, Desvaux.
R. muscosa, W., Mil. ic., 221, f. 1.
R. moschata, W., Desf. alb., 1, p. 400, pr. mér.
R. alpina, L., Jac. Aust., t. 229, Alpes.
R. canina, L., Fl. dan., t. 555, haies, autour d'Ab.
R. dumetorum, Th.
R. alba, L., Dod., Pempt., 186, collines.
R. tomentosa, L., bois, Cambron.
R. collina, Jacq.
Rubus idœus, L., Black., t. 289, forêt de Crécy.
R. cœsius, L., Bull. herb., t. 381, chemins, bois, Abb.
R. corylifolius, Smith., Schm. ic., t. 2, haies.
R. fruticosus, L., bois, Cambron.
Lam. ill., t. 441, f. 2, haies, Francières.
R. odoratus, L., Corn. can., t. 159, f. 150, Canada.
Fragaria vesca, L., Lam. ill., t. 442, bois commun.
F. magna, Th., bois, Cambron.
F. efflagellis, Duch.
F. grandiflora, W., Mil. ic., 192, t. 288, Surinam.
F. chiloensis, W., Dil. elt., t. 120, f. 146.
F. sterilis, L., Lob. ic., t. 698, f. 1, bois, Lavier.
Potentilla fruticosa, L., l'Anglet., dunes.
Duham. arb. 2, t. 20, le Piémont.
P. anserina, L., Bull., t. 157, chemins, vulg.

Potentilla verna, L., Crantz, Aust. t. 1, f. 1, côteaux.
P. reptans, L., Black., t. 454, chemins, remp. d'Abb.
P. argentea, L., Fuchs. hist., 624, ic., sables, Boismont.
P. nitida, Th., rochers.
Tormentilla erecta, L., Lam. ill., t. 444, pâturages, Ab.
T. reptans, L., Smith. br., 553, forêt de Crécy.
Geum urbanum, L., Fl. dan., t. 672, haies, Abb.
G. rivale, L., Lob. ic., t. 694, prés Saint-Gilles d'Abb.
Comarum palustre, L., Lam. ill., t. 444, marais.

CLASSE XIII.

Polyandrie Monogynie.

Actæa spicata, L., Lam ill., t. 448, f. 1, bois, Cambron.
Chelidonium majus, L., Lam. ill., t. 450, f. 1, haies, v.
C. laciniatum, Mil. ic., t. 92, murs, Abb.
C. glaucium, L., Cam. ep., 805, ic., sables, St.-Valery.
Papaver hybridum, L., Lob. ic., 276, f. 1, champs.
P. argemone, L., Lob. ic., t. 276, f. 2, lieux secs, Abb.
P. rhœas, L., Black., t. 2 et 560, champs, vulg.
P. dubium, L., Mor., 2, sec. 11, t. 14, f. 11, champs.
P. somniferum, L., Bull., t. 57, lieux cult., Abb.
P. orientale, L., Com. rar., t. 33, l'Orient.
Nymphœa lutea, L., Cam. ep., 635, ic., étangs, la Som.
N. alba, L., Cam. ep., 634, ic., id. id.
Tilia microphilla, Vent. Mor., 4, t. 1, f. 1, bois.
T. platyphyllos, Vent. Mor., t. 1, f. 2, plantat.
Cistus fumana, L.
C. canus, L., Clus. 1, p. 74, f. 1, rochers.
C. helianthemum, L., Fl. dan., t. 101, bord des bois.
C. gullatus, L.
C. polifolius, Lam., lieux secs.
Hel. pulverulentum, Dec.
C. marifolius, Jac.

Digynie.

Pœonia officinalis, L., Lam. ill., t. 481, pr. mér.

Trigynie.

Delphinium consolida, L., Black., t. 26, blés, vulg.
D. ajacis, L., Dod., Pempt., 252, Helvétie.
D. elatum, L., Gm. Sib., 4, t. 77, Sibérie.
Aconitum napellus, L., Alpes.
Kœl. ac., 14, ic, Pyrénées.
A. cammarum, L., Jac. Aust., 5, t. 424, la Styrie.

Pentagynie.

Aquilegia vulgaris, L., Lob. ic., 761, f. 1-2, bois, Crécy.
Nigella damascena, L., Lam. ill., t. 488, f. 2, pr. mér.
N. arvensis, L., Lam. ill., t. 488, f. 1, blés.
Liriodendron tulipifera, L., Wanq. Am., t. 13, f. 32, l'Am.
Anemone hepatica, L., Fl. dan., t. 610, pr. mér.
A. pulsatilla, L., Fl. dan., t. 153, côteaux, Mareuil.
A. coronaria, L., Cam. épit., t. 386, ic., pr. mér.
A. hortensis, L., Clus. hist., 1, p. 289, f. 2, pr. mér.
A. sylvestris, L., Bull., t. 59, bois, Boves.
A. trifolia, L., Lob. ic., 281, f. 2, bois.
A. nemorosa, L., Lob. ic., 673, f. 2, bois, Cambron.
A. ranunculoides, L., Lob. ic., 674, f. 1, prés couverts.
Clematis vitalba, L., Lam. ill., t. 497, f. 2, haies, vulg.
C. flammula, L., Dod. Pempt., 403, pr. mér.
C. viticella, L., Scop. carn., n°. 670, l'Italie.
Thalictrum minus, L., Seg. ver., t. 11, Quevieux.
T. flavum, L., Fl. dan., t. 939, prés, St.-Gilles, Abb.
T. aquilegifolium, L., Jac. Aust., t. 318, pr. mér.
Adonis æstivalis, L., Cam. ep., 648, ic. moissons, Am.
Var., Flore citrono, Péronne.
A. autumnalis, L., Jac. Aust., 4, t. 354, moiss., Épagne.
Ranunculus flammula, L., Lob. ic., 670, f. 1, prés hum.
Id. Fol. serratis, Lob. 670, f. 2, Abb.
R. reptans, L., Fl. lap., t. 3, f. 5, marais d'Abb.
R. lingua, L., Fl. dan., t. 755, fossés d'Abb.
R. nodiflorus, L., Vail. act., 1719, t. 4, f. 4, lieux aq.
R. ficaria, L., Fl. dan., t. 499, prés hum., autour d'Abb.

Ranunculus auricomus, L., Lob. ic., t. 669, f. 2, bois.
R. sceleratus, L., Fl. dan., t. 371, fossés, autour d'Abb.
R. aconitifolius, L., Hall. helv., n°. 1164, pr. mér.
Id. Flore multiplici.
R. asiaticus, L., Mill. ic., t. 216, l'Asie.
R. lanuginosus, L.
R. chærophyllos, L.
R. bulbosus, L., Lob. ic., 667, f. 1, pâturages, vulg.
R. philonotis, W., Curt. Lond., t. 40, prés hum., Lavier.
R. repens, L., Lob. ic., 664, f. 2, herbages, vulg.
R. acris, L., Crantz, Aust., t. 4, f. 2, pâturages, vulg.
Id. Fl. pleno.
R. arvensis, L., Bull., t. 117, moissons, Cambron.
R. hederaceus, L., Fl. dan., t. 321, mares, aut. d'Abb.
R. aquatilis, L., Im. Brit., 2, p. 596, fossés pleins d'eau.
R. heterophyllus, Hof., fossés pleins d'eau, Lavier.
R. capillaceus, Th. id. Abb.
R. cœspitosus, Th. id. id.
R. fluviatilis, W., J. Ban., hist. 3, p. 782, f. 1, eaux courantes, fontaine de Lheure.
Trollius europœus, L., Lam. ill., t. 499, Alpes.
Helleborus hyemalis, L., Bull., t. 35, pr. mér.
H. niger, L., Bull. t. 33, pr. mér.
H. viridis, L., Lob. ic., t. 680, f. 2, lieux couv.
H. fatidus, L., Bull., t. 71, bois, Querieux.
Caltha palustris, L., Lam. ill., t. 500, marais, vulg.

CLASSE XIV.

Didynamie Gymnospermie.

Ajuga pyramidalis, L.
A. genevensis, L., Vill., Daup., 2, p. 348, côt. secs.
A. reptans, L., Bull., t. 345, prés, vulg.
A. chamœpitys, W., côteaux secs, Villers.
Teuc. chamœpitys, L., Caubert.
Teucrium botris, L., Mill. ic., 264, côteaux, Mareuil.
T. scorodonia, L., Bull., t. 301, bois, Lavier, S.-Riqui.

Teucrium scordium, L., Bull. t. 205, lieux aquatiques.
T. chamœdris, L., Lob. ic., 491, côteaux de Grâce.
T. montanum, L., Lob. ic., 488, f. 2, lieux secs.
Saturcia hortensis, L., Lam. ill., t. 504, f. 1, pr. mér.
Hyssopus officinalis, L., Lam. ill., t. 502, f, 1, Abb.
Nepeta cataria, L., Bull., t. 287, haies, Abb.
Lavandula spica, L., Lob. hort., 3, t. 72, pr. mér.
Mentha sylvestris, L., Lob. ic., 509, f. 2, décombres.
M. nemorosa, W.
M. viridis, L., Fl. dan., t. 512, près de l'eau, remparts.
M. rotundifolia, Riv., t. 51, f. 2, lieux humides, Abb.
M. crispa, L., Lob. ic., t. 506, f. 2, id.
M. piperita, Hud., Wood. bot.-méd., t. 169, lieux hum.
M. hirsuta, L., Fl. dan., t. 638, lieux hum. aut. d'Abb.
M. aquatica, L., Lob. ic., 509, f. 1, id. vulg.
M. procumbens, Th.
M. arvensis, L., Fl. dan., t. 512, champs, vulg.
M. pedunculata, Smith.
M. austriaca, W., Jac., Aust., 5, t. 430, bord de l'eau.
M. verticillata, Pers.
M. pulegium, L., Lob. hort., 3, t. 49, terres submerg.
M. rubra, Smith.
Glechoma hederacea, , L., Bull. herb., t. 241, chemins.
G. hirsula, pl. Ludg.
Lamium album, L., Bull. herb., t. 213, haies, Abb.
L. purpureum, L., Black, t. 152, f. 1, lieux couv., Abb.
L. amplexicaule, L., Fl. dan., t. 752, lieux cult.
L. hybridum.
Galeopsis ladanum, L., Vil. Daup., 2, p. 386, champs.
Var. maritima, pierres, le Hourdel.
G. tetrahit, L., Riv., t. 31, champs, vulg.
G. grandiflora, Th.
G. galeobdolon, L., Curt. Lond., 4, t. 30, bois, haies.
Betonica officinalis, Bull., t. 41, bois, Lavier, St.-Riquier,
A. alba, Bau., bois.
Stachys sylvatica, L., bois, vulg.
Riv., t. 26, f. 2, haies, Abb.

Stachys palustris, L., Riv., t. 26, f. 1, prés hum., Abb.
S. alpina, L., Lap. py., 1, t. 8, bois de Boves.
S. germanica, L., Jac. Aust., t. 319, haies, chem., Abb.
S. recta, L., Jac. Aust., t. 359, ter. incult., bois de Boves.
S. arvensis, L., Fl. dan., t. 587, champs, Cambron.
S. annua, L., Jac. Aust., t. 360, champs pierr., Epagne.
Ballota nigra, L., Lam. ill., t. 508, f. 1, chemins, vulg.
B. alba, L., Amiens.
Marrubium vulgare, L., Bull., t. 165, chemins, vulg.
Leonurus cardiaca, L., Bull., t. 273, haies, Cambron.
Clinopodium vulgare, L., Lam. ill., t. 511, f. 1, bois.
Origanum vulgare, L., Bull., t. 193, bois, Lavier.
Flore albo.
O. marforanoides, W., Lob. ic., t. 498, f, 1, Barbarie.
Thymus serpyllum, L., Lam. ill., t. 512, côteaux, vulg.
Varietates, id.
T. lanuginosus, W., Schk. bot., 2, t. 64, id., Épagne.
T. vulgaris, L., Black., t. 211, pr. mér.
T. acinos, L., Bull., t. 318, lieux secs, Épagne, Caux.
T. intermedius, N., prés secs, Abb.
Melissa officinalis, L., Lam. ill., t. 812, f. 1, plans.
M. calamintha, L., Bull., t. 251, lieux pierreux.
M. nepeta, L., Black., t. 167, côteaux, Abb., Chartreux.
Melistis melissophyllum, L., Lam. ill., t. 513, bois.
Ocymum basilicum, L., Cam. ep., 308, ic., l'Inde.
O. bullatum, Lam., Bar., t. 1072, l'Inde.
O. minimum, L., Bar. ic., 1077, l'Inde.
Scutellaria galericulata, Bull. herb., t. 275, bord de l'eau.
S. minor, L., Roth. ger., 2, p. 38, lieux hum.
Prunella vulgaris, L., Black., t. 24, pâturages, vulg.
P. laciniata, L., Jac. Aust., t. 378, pelouses, Villers.
P. grandiflora, Jacq., Jac. Aust., t. 377, id.

Didynamie Angiospermie.

Bartsia viscosa, L., Bar. ic., t. 665, lieux marécageux.
Rhinanthus glabra, Lam., Bull., t. 125, prés, Somme.
R. hirsuta, Lam., Scop. carn. n° 752, prés secs.

Euphrasia officinalis, L., Lam. ill., t. 518, f. 1, pelouses.
E. odontites, L., Fl. dan., t. 625, lieux incultes, vulg.
Melampyrum cristatum, L., Fl. dan., t. 1104, bois.
M. arvense, L., Fl. dan., t. 911, blés, vulg.
M. pratense, L., Lam., Dict. 4, p. 21, lieux couverts.
M. sylvaticum, L., Fl. dan., t. 145, bois, Cambron.
Lathræa clandestina, L., Lam. ill., t. 551 f. 1, lieux couv.
L. squamaria, Fl. dan., t. 136, lieux hum., Albert.
Pedicularis palustris, L., Lam. ill., t. 517, f. 1, marais.
P. sylvatica, L., Lob. ic., t. 748, f. 2, bois hum., Crécy.
Antirrhinum cymbalaria, L., Bull., t. 395, murs, Am.
A. elatine, L., Bull., t. 245, champs, Lavier, Épagnette.
A. spurium, L., Fl. dan., t. 913, champs, Caubert.
A. repens, L., Dill. eth., t. 163, f. 197, lieux pier.
A. supinum, L., Lam., Dict. 4, p. 355, terr. arides.
A. arvense, L., Dill. elth., t. 163, f. 198, champs.
A. minus, L., Fl. dan., t. 502, lieux cult., vulg.
A. linaria, L., Bull., t. 261, ter. inc., remparts d'Abb.
A. majus, L., Lam. ill., t. 531, f. 1, murs d'Abb.
A. orontium, L., Lam. ill., t. 531, f. 2, champs, Camb.
Scrophularia nodosa, L., Cam. ep., 866, ic., bois.
S. aquatica, L., Fl. dan., t. 507, bords de l'eau, Abb.
S. vernalis, L., Bar. ic., t. 273, lieux couv., Roye.
Digitalis purpurea, L., Bull., t. 21, bois, forêt d'Eu.
D. lutea, L., Jac. hort., t. 105, chemins, Hailly, Am.
D. ambigua, L., Jac. hort., 1, t. 57, lieux montueux.
D. intermedia, Pers., id.
Bignonia catalpa, L., Duham. arb., 1, t. 41, le Japon.
Sibthorpia europæa, L., Lam ill., t. 535, lieux hum.
Limosella aquatica, L., Lam. ill., t. 535, id.
Orobanche major, L., Lam. ill., t. 551, f. 1, ter. sab.
O. elatior, Smith.
O. caryophyllacea, Sm., Pm. act., Lin. 4, p. 169.
O. minor, Sm.
O. epithymum, Dec., Fl. fr., 3, p. 490, Airondelle.
O. cœrulea, Jac. Aust., t. 276, champs crayeux.

Orobanche ramosa, L., Lam. ill., t. 551, f. 2, chanvres.
O. negrescens, bois.
Acanthus mollis, L., Lam. ill., t. 550, f. 2, lieux omb.
A. spinosus, L., Lam. ill., t. 550, f. 1.

CLASSE XV.

Tétradynamie Siliculeuse.

Myagrum sativum, L., Cav. ic., 1, t. 66, champs, Abb.
M. paniculatum, L., Lœs. pr., 174, t. 56, champs.
Cakile maritima, L., Lam. ill., t. 554, f. 1, b. de la mer.
Crambe maritima, L., Lob. ic., t. 245, f. 2, id.
Isatis tinctoria, L., Lam. ill., t. 554, f. 1, côtes sèches.
Draba verna, L., Lob. ic., t. 469, f. 1, murs, vulg.
D. muralis, L., Lam. ill. t., 556, f. 2, murs.
Lepidium nudicaule, L., Magn. mousp., 186, ic., dunes.
L. procumbens, L., Lam. ill., t. 556, f. 2, lieux hum.
L. sativum, L., Black., t. 23, jard., Abb.
L. crispum, Bauh., id.
L. latifolium, L., Cam. epit., 378, ic., lieux hum.
L. ruderale, L., Fuchs, hist., 307, ic., lieux stér., Caub.
L. iberii, L., Lam. ill., t. 556, f. 1.
Thlaspi arvense, L., Lam. ill., t. 557, f. 1, champs.
T. montanum, L., Jac. coll. 2, t. 9, rochers.
T. perfoliatum, L., Bar. ic., t. 815, lieux pier.
T. campestre, L., Fuchs, hist., 306, ic., moissons.
T. bursa pastoris, L., Lam. ill., t. 557, f. 2, chem.
Cochlearia officinalis, Lam. ill., t. 538, f. 1, lieux hum.
C. danica, L., Lob. ic., 615, f. 2, bords de la mer.
C. coronopus, L., Lam. ill., t. 358, chemins, aut. d'Ab.
C. armoracia, L., Lob. ic., 320, f. 1, lieux hum.
C. draba, L., Leped. draba, Roth.
Iberis umbellata, L., Lob. ic., t. 216, f. 1, pr. mér.
I. amara, L., Riv. tet., t. 112, champs pierreux.
I. intermedia, Dec., Bul. ph., n°. 82, t. 21, rochers.
Alyssum saxatile, L., Ard. sp., 1, p. 18, t. 7, la Crête.
A. calycinum, L., Jac. Aust., t. 338, côteaux, Epagne.

Alyssum campestre, L., Roth. ger. 2, p. 84, lieux secs.
Peltaria alliacea, L., Lam. ill., t. 560, f. 2, Piémont.
Lunaria annua, L., Lam. ill., t. 561, f. 2, pr. mér.

Siliqueuse.

Dentaria bulbifera, L., Lob. ic., t. 687, f. 2, forêts.
Cardamine trifolia, L., Clus. hist., 2, p. 127, f. 2, bois.
C. impatiens, L., J. Bau., 2, p. 886, f. 1, lieux hum.
C. hirsuta, L., Cam. ep., ic. 270, bord de l'eau, Abb.
C. pratensis, L., Black., t. 223, prés, Abb.
Id. Flore pleno, prés, Sur-Somme.
C. amara, L., Vit. daup., 3, t. 39, marais, fossés d'Abb.
Sisymbrium nasturtium, Fuchs, hist., 723, ic., fontaines.
S. sylvestre, L., Al. ped., t. 56, f. 2, lieux aq., Abb.
S. palustre, L., Curt. Lond., t. 49, marais d'Abb.
S. amphibium, W., Fl. dan., t. 984, marais d'Abb.
S. aquaticum.
S. tenuifolium, L., Fuchs, hist., 262, ic., lieux inc.
S. supinum, Isn., ac., 1724, t. 18, chemins.
S. murale, Gouan., ill., t. 20, sables, Cayeux.
S. vimineum, Boc. sic., t. 10, lieux arides.
S. arenosum, L., Bar. ic., 196, lieux sab.
S. sophia, L., Fuchs, hist., p. 2, ic., remparts d'Abb.
S. irio, L., chemins.
Jac. Aust., t. 322, murs.
S. strietissimum, L., Jac. Aust., t. 194.
Erysimum officinale, L., Black., t. 28, chemins, remp.
E. barbarea, L., Fuchs, hist., 746, ic., lieux hum.
E. precox, Sm., Sm. br., 707, haies.
E. alliaria, L., Fuchs, hist., 104, ic., lieux couv., Ab.
E. cheiranthoides, L., Lob. ic., 225, f. 1, champs.
E. hieracifolium, Fl. dan., t. 923, lieux arides.
Cheiranthus cheiri, L., Black., t. 179, murs, Abb.
Id. magno flore.
C. maritimus, L., pr. mér.
Curt. maq., t. 116, décombres.
C. annuus, L., J. Bau., 2, p. 875, f. 1, pr. mér.

Cheiranthus incanus, L., Cam. ep., 619, ic., pr. mér.
C. fruticulosus, L.
Hesperis matronalis, L., Dod. Pempt., 161, lieux couv.
Arabis thaliana, L., Bar. ic., 269-270, lieux sab.
Turritis glabra, L., Pol. pal., 637, prés secs, Amiens.
T. hirsuta, L., Jac. rar., 1, t. 126, murs, prés secs.
Brassica campestris, Fl. dan., t. 560, colsat, champs.
B. napus, L., Lob. ic., 200, f. 2, champs, Abb.
B. hupida, L. M.
B. rapa, L., J. Bau., 2, p. 842, champs, aut. d'Abb.
B. oleracea, L., rochers, Saint-Valery.
B. ol. sylvestris.
B. ol. hortensis et var., jardins.
B. erucastrum, L., Cam. ep., 307, ic., murs, prés d'Am.
B. eruca, L., Fuchs, hist., 539, ic., pr. mér.
Raphanus sativus, L., Lam. ill., t. 566, la Chine.
Radice rotunda, id.
Radice oblonga, id.
Radice nigra, id.
R. raphanistrum, L., Fl. dan., t. 678, blés, vulg.
Sinapis arvensis, L., Fuchs, hist., 257, ic., champs.
S. alba, L., Lam. ill., t. 566, champs, vulg.
S. nigra, L., Bauh., hist., 2, p. 855, ic., ter. inc.

CLASSE XVI.

Monadelphie Pentandrie.

Passiflora cœrulea, L., Cav. dis., 10, t. 295, le Brésil.
Erodium cicutarium, W., Ger. precox., Cav., t. 126, f. 1, chemins, aut. d'Abb.
Ger. pimpinellæ folium, Cav.
Ger. chœrophillum, Cav.
Ger. precox, Cav.
E. moschatum, W., Cav. dis., 4, t. 94, f. 1, haies, Talma près Doullens, Abb.
E. malacoides, W., Cav. dis., 4, t. 91, f. 1, décomb.
E. maritimum, W., Cav. dis., 4, t. 88, f. 1, sables.

Décandrie.

Geranium sanguineum, Cav. dis., 4, t. 76, f. 1, bois.
G. phœum, L., Cav. dis., 4, t. 89, f. 2, prés hauts.
G. nodosum, L., Cav. dis., 4, t. 80, f. 1, montagnes.
G. sylvaticum, L., Hal. helv., n°. 932, bois de Size.
G. batrachioides, Cav.
G. palustre, L., Cav. dis., 4, t. 87, f. 2, lieux hum.
G. pratense, L., Cav. dis., 4, t. 87, f. 1, bois.
G. pyrenaicum, L., Cav. dis., 4, t. 79, f. 2, pâtur., Ab.
G. lucidum, L., Cav., dis., 4, t. 80, f. 2, lieux pier.
G. molle, L., Vail., t. 13, f. 3, chemins, vulg.
G. columbinum, L., Cav. dis., 4, t. 82, f. 1, herbages.
G. dissectum, L., Cav. 4, t. 78, f. 2, haies, Vauchelles.
G. rotundifolium, L., Cav. 4, t. 93, f. 2, lieux cult.
G. pusillum, L., Vail. par., t. 15, f. 1, pelouses, Abb.
G. robertianum, L., Cav., 4, t. 86, f. 1, murs, haies.
G. purpureum, W., Vit. daup. 3, t. 40, lieux pier.
Althœa officinalis, L., Cav. dis., 2, t. 30, f. 2, lieux hum.
A. rosea, W., Lam. ill., t. 581, f. 1, la Chine.
A. ficifolia, W., Cav. dis., 2, t. 28, f. 2, la Sibérie.
A. hirsuta, L., Cav., 2, t. 29, f. 1, haies.
Malva rotundifolia, L., Cav. dit., 2, t. 26, f. 3, chem.
M. sylvestris, L., Cav. dis., 2, t. 26, f. 2, haies, vulg.
M. alcea, L., Cav. dis., 2, t. 17, f. 2, bois, Doullens.
M. moschata, L., Cav. 2, t. 18, f. 1, lieux secs, bois.
M. crispa, L., Cav. dis., 2, t. 23, f. 1, la Syrie, haies.
Lavatera trimestris, Cav. 2, t. 31, f. 2, pr. mér.
L. arborea, L., Cav. dis., 5, t. 139, f. 2, pr. mér.
Hibiscus syriacus, L., Cav. 3, t. 69, f. 1, le Levant.
H. trionum, L., Cav., 3, t. 64, f. 1, l'Italie.

CLASSE XVII.

Diadelphie Hexandrie.

Fumaria bulbosa, W., Lob. ic. 759, f. 1, lieux ombr.
F. halleri, W., Fl. dan., t. 1224, haies, env. d'Amiens.

Fumaria officinalis, L., Fuchs, hist., 338, ic., lieux cult.
F. parviflora, Wit., Vail. par., t. 10, f. 5, champs.
F. capreolata, L., Sm. brit., 75, haies.

Octandrie.

Polygala vulgaris, L., Bull., t. 177, prés secs, fortificat.
P. cæspitosa, Pers.
P. amara, L., Vail. par., t. 2, f. 2, côteaux, bois.
P. austriaca, Crantz., Aust., 439, t. 2, lieux couv.

Décandrie.

Spartium junceum, L., Duham. arb., 1, t. 103, pr. mér.
S. scoparium, L., Duham. arb., 1, t. 84, bois, Villers.
Genisa sagittalis, L., Cam. hort., t. 13, bois de Grâce.
G. tinctoria, L., Fuchs, hist., 808, ic., bois de Gouy.
G. pilosa, L., Jac. Aust., t. 208, côteaux.
G. anglica, L., Lob. ic., 2, t. 93, bruyères.
Ulex nanus, Smith., Landes.
U. minor, Roth.
U. europæus, L., Lam. ill., t. 621, landes, St.-Valery.
Ononis antiquorum, Lob. ic., 28, sables, le long du can.
O. arvensis, Lam., champs, vulg.
O. spinosa, W., Fuchs, bo. ic.
O. repens, L., Dill. elth., t. 25, f. 28, sables, Crotoy.
O. natrix, L., Cam. ep., 444, ic., ter. inc., Sain pr. Am.
O. parviflora, Lam., All. Ped., t. 20, f. 3, collines.
Anthyllis vulneraria, L., Lam. ill., t. 615, côteaux, Caub.
Fl. coccineo.
Lupinus albus, L., Black., t. 282, le Levant.
L. luteus, L., Bauh. hist., 2, p. 290, ic., pr. mér.
Phaseolus vulgaris, Dod., Pempt., 519, l'Inde.
P. multiflorus, W., Lam., Ency. 3, p. 67, l'Am.
P. nanus, L., Lam., dict. 3, p. 74, l'Inde.
Glycine apios, L., Corn. can., 200, t. 201, la Virginie.
Pisum sativum, L., Lam. ill., t. 633, l'Europe.

Pisum cortice eduli.
Cortice duriore.
Caule nano.
P. umbellatum, Mil.
P. arvense, Mor. sec. 2, t. 1, f. 5, champs.
P. maritimum, L., Fl. dan., t. 338, bords de la mer.
Orobus vernus, L., Riv., t. 58, bois.
O. tuberosus, L., Riv., t. 59, bois.
O. angustifolius, Roth.
Lathyrus aphaca, L., Lob. ic., 2, p. 70, f. 1, moissons.
L. nissolia, L., Lob. ic., 2, p. 71, f. 1, champs, P.-Remi.
L. sativus, L., Bauh. hist., 2, p. 306, f. 2, lieux cult.
L. angulatus, L., Buxb. cent., 3, t. 42, f. 2, blés.
L. odoratus, L., Com. hort., 2, t. 80, la Sicile.
L. zeylanicus, Burm., Ceylan.
L. tuberosus, L., Lob. ic., 2, p. 70, f. 2, blés.
L. pratensis, L., Fl. dan., 517, lieux couv., vulg.
L. sylvestris, L., Fl. dan., t. 325, bois, Villers, Bray.
L. latifolius, L., Gar. aix., t. 271, pr. mér.
L. hirsutus, L., Riv. ter., t. 41, moissons.
L. palustris, L., Fl. dan., t. 399, marais St.-Gilles d'Ab.
Vicia dumetorum, L., J. Bau., 2, p. 816, f. 1, bois élevés.
V. cracca, L., Riv., tet., t. 50, champs, prés, vulg.
V. gracilis, L., Lon. gal. t. 12, moissons.
V. sylvatica, L., Hall., helv., t. 12, f. 2, bois des Mont.
V. sativa, L., Fl. dan., t. 552, champs, aut. d'Abb.
V. segetalis, Th.
V. angustifolia, All. Ped., t. 59, f. 2, bois, Bonance.
V. nemoralis, Pers., id.
V. lathyroides, L., lieux couv.
Ervum solonieuse, L.
V. lutea, L., Mor. 2, t. 21, f. 5, bois, champs, Lavier.
V. sepium, L., J. Bau., 2, p. 313, f. 2, lieux couv.
V. hybrida, L., Jac. Aust., t. 146, champs.
V. faba, L., Black., t. 19, la Perse.
V. faba minor equina, B. p.

Vicia faba nana , champs.
Ervum lens , L., Fuchs, hist., 859, ic., la France.
E. tetraspermum , L., J. Bau., 2, p. 315, f. 2, bois.
E. hirsutum , L., Fl. dan., t. 639 , bois, Mareuil.
Cicer arictinum , L., Lam. ill., t. 632 , pr. mér.
Cytisus laburnum , L., Jac. Aust., t. 306, pr. mér.
C. sessilifolius , L., Lam. ill., t. 616, f. 2 , pr. mér.
C. capitatus, W., Jac. Aust., t. 33 , pr. mér.
Robinia pseudoacácia, L., Lam. ill., t. 606, f. 1,Virginie.
R. hispida , L., Mil. ic., 163, t. 244 , Am. sept.
Colutea arborescens , L., Lam. ill., t. 624, f. 1, pr. mér.
Coronilla emerus , L., Mill. ic., t. 132 , f. 1 , id.
C. coronata , L., Jac. Aust., t. 95 , lieux pier.
C. minima , L., Jac. Aust., t. 271, collines , Péronne.
C. varia , L., Clus., hist. 2 , p. 237, f. 2 , chemins.
Ornithopus perpusillus , L., Fl. dan., t. 730 , lieux sab.
Hippocrepis comosa, L., Gar. aix., t. 34, côtes, Épagne.
Hedysarum coronarium , L., Dod. Pempt., 549, l'Italie.
H. onobrychis , L., Jac. Aust., t. 352 , côtes , Épagne.
Galega officinalis , L., Lam. ill., t. 625 , pr. mér.
Astragalus glycyphillos , L., Riv., tetr., t. 103 , bois.
A. monspessalanus , Mo., Curt. mag., t. 215, côteaux.
Trifolium officinale , W., Bull., t. 255 , champs , vulg.
Melilotus altissima , Th., canal.
T. squorrosum , L., chemins.
T. repens , L., Bauh. hist., 2 , p. 380, f. 3 , prés , vulg.
T. subterraneum , L., Bar. ic., t. 881, collines, St.-Val.
T. pratense , L., Black., t. 20 , champs , vulg.
T. medium , W., Jac. Aust., t. 386 , collines , Cambron.
T. incarnatum, L., J. Bau., p. 376, f. 4, prés, Péronne.
T. ochroleucum , L., Fuchs , hist. 816 , ic., pâturages.
T. arvense , L., Fuchs , hist., 494 , ic., blés , vulg.
T. gracile , Th., sables, Quend.
T. scabrum , L., Vail., t. 33 , f. 1 , lieux secs, Abb.
T. striatum , Vail., t. 33 , f. 2 , collines , Cambron.
T. irregulare , Pour., prés.

Trifolium resupinatum , L., J. Bau., 2 , p. 379, f. 2 , prés secs.
T. fragiferum , L., Vail., t. 22 , f. 2 , prés, collines, Ab.
T. agrarium , L., Vail., t. 22 , f. 4 , champs , vulg.
T. procumbens , L., champs, vulg.
Curt., Lond., t. 45 , chemins.
T. filiforme , L., Rai , syn., t. 14 , f. 4 , lieux sab.
Lotus siliquosus , L., Jac. Aust., t. 361 , prés , Lavier.
L. tetragonolobus , L., Com. hort., 91, t. 26 , la Sicile.
L. corniculatus , L., Dod., Pempt. 573 , prés, vulg.
L. major , Scop., 936 , marais , Cambron.
L. villosus , Th., bois du Val.
L. tenuifolius , Pol., chemin de Saint-Valery.
Medicago sativa , L., Lob. ic., 2, p. 36 , f. 2 , la Fr., Ab.
M. falcata, L., Fl. dan., t. 233 , prés secs , Cayeux.
M. lupusina , L., Fuchs , 819 , ic., prés secs, remparts.
M. marina , L.
M. maculata, W., prés secs, environs d'Abb.
M. pol. arabica, L., id.
M. muricata , W., champs.
M. apiculata , W., Gœrtn., 2 , t. 155 , blés , Épagnette.
M. rigidula , W., Lam. dict., 3 , p. 634 , lieux secs.
M. minima , W., Fl. dan., t. 211, sables, Crotoy.
M. hirsuta , Th., lieux stér.

CLASSE XVIII.

Polyadelphie Icosandrie.

Citrus medica , L., Lam. ill., t. 639 , f. 2 , pr. mér.
C. aurantium, L., Lam. ill., t. 639 , f. 1 , pr. mér.

Polyandrie.

Hypericum calycinum , W., Jac. frag., p. 10, t. 6, f. 4.
H. androsæmum , Gœrtn., 1, t. 59 , f. 2 , lieux couv.
H. hircinum , L., Dill. Elth., t. 151, f. 182 , la Sicile.
H. quadrangulum , L., Fl. dan., t. 640 , prés hum., Ab.
H. dubium , bois.

Hypericum perforatum, L., Black., t. 15, bois, Lavier.
H. humifusum, L., Fl. dan., t. 141, bois de St.-Riquier.
H. montanum, L., Fl. dan., t. 173, bois, forêt de Crécy.
H. hirsutum, L., Bauh. hist., 3, p. 382, f. 2, bois, Lav.
H. pulchrum, L., Lam. ill., t. 643, f. 1, bois de Mareuil.
H. elodes, L., Lob. ic., 400, marais.

CLASSE XIX.

Syngénésie égale.

Tragopogon pratense, L., Lam. ill., t. 646, f. 2, prés.
T. undulatum, Th., prés.
T. porrifolium, L., Jac. rar., t. 159, pr. mér.
T. crocifolium, L., Col. ecph., t. 230.
Scorzonera humilis, L., Clus. hist., 2, p. 138, f. 2, prés hum., Lavier.
S. hispanica, L., Gœrt., t. 159, f. 1, prov. mér.
S. lacinieta, champs.
Sonchus palustris, L., Pet. ang., t. 14, f. 7, lieux aq.
S. arvensis, L., Lob. ic., t. 237, f. 1, champs, Lavier.
S. oleraceus, L.
S. lœvis, Vil., Black., t. 130, lieux cult., vulg.
S. asper, Vil., Black., t. 30, bois de Lavier.
S. tenerrimus, L., Pluk, t. 93, f. 3, lieux cult., Abb.
Lactuca sativa, L., la France.
L. capitata, B. pin., 123.
L. crispa, id.
L. romana, Gar.
Picris echioides, L., Lam. ill., t. 648, chemins, Lavier.
P. hieracioides, L., Lam. ill., t. 648, f. 2, champs, Ab.
Lactuca scariola, L., Cam. ep., 300, ic., chem. près d'Ab.
L. virosa, L., Mor. sec. 7, t. 2, f. 16, lieux inc.
L. saligna, L., Jac. Aust., t. 250, champs.
L. perennis, L., Dal. hist., 566, f. 2, champs, Abb.
Chondrilla juncea, L., Gœrtn., t. 158, f. 6, champs pier.
Prenanthes muralis, L., Gœrtn., t. 158, murs, Abb.
P. pulchra, Dec., côteaux.
Crepis pulchra, L.

Leontodon taraxacum, L., Bull., t. 217, prés, vulg.
L. palustre, Sm., marais de Caubert.
L. lividum, Wil.
L. autumnale, L., Fuchs, hist., 320, ic., pâturages.
L. hirtum, L., prés.
L. hispidum, L., prés secs, autour d'Abb.
Æpargia hispida, W.
Hieracium pilosella, L., Bull., t. 279, côteaux, vulg.
H. auricula, L., Sm. br., 2, p. 829, pelouses, Crécy.
H. aurantiacum, L., Jac. Aust., t. 410, Alpes.
H. murorum, L., Bar. ic., 342, murs, bois, env. d'Ab.
H. paludosum, L., All. Ped., t. 31, f. 2, prés hum.
H. sabaudum, L., All. Ped., t. 27, f. 2, bois de St.-Riq.
H. umbellatum, L., Fl. dan., t. 680, sables, Quend.
Crepis rubra, L., l'Italie.
Mill., dict. n°. 1, pr. mér.
C. fœtida, L., Lob. ic., t. 226, f. 1, côteaux, aut. d'Abb.
C. biennis, L., Gœrtn., t. 158, f. 8, pr. hum., Abb.
C. virens, L., Lob. ic., 229, f. 2, chem., vulg.
C. taurinensis, W., Lob. ic., 239, f. 2, champs inc., Ab.
C. maritima, N., bords de la mer.
C. barbata, L., Lam. ill., t. 651, pr. mér.
Hyoseris minima, Gœrtn., t. 157, f. 3, ch. sabl.
H. taraxacoides, Vil., côteaux, Port.
Thrineia hispida, W., Lavier.
H. fœtida, L., Mich. Gen., t. 28, sables.
Hypochœris glabra, L., Fl. dan., t. 424, prés, Lavier.
H. radicata, L., Fl. dan., t. 150, pâturages, vulg.
H. maculata, L., Fl. dan., t. 149, bois.
Laplana communis, L., Gœrtn., t. 157, f. 1, lieux cult.
L. crispa, W., id.
Cichorium intybus, L., Gœrtn., t. 157, f. 6, ch. vulg.
C. endivia, L., Lob. ic., 233, f. 2.
Crispa.
Aretium lappa, W., Lam. ill., t. 665, bois, Abb.
Lappa minor, Dec., chemins, Abb.

Aretium bardana, W., Mill. ic., t. 159, cours, Doullens.
Serratula tinctoria, L., Fl. dan., t. 281, bois, Pendé.
S. arvensis, L., Mor. 7, t. 32, f. 14, champs, vulg.
Carduus nutans, L., Fl. dan., t. 675, chemins, vulg.
C. acanthoides, Sm., Curt., Lond., t. 54, remp. d'Abb.
C. palustris, L., Mor., sec. 7, t. 32, f. 13, prés hum.
C. tenuiflorus, Sm., Curt. Lond., t. 55, chemins, Abb.
C. crispus, L., Lœs. pr., t. 5, haies, Abb.
C. marianus, L., Gœrtn., t. 162, f. 2, haies, Abb.
C. lanceolatus, L., Fl. dan., t. 1173, chem., aut. d'Abb.
C. eriorophorus, L., Jac. Aust., t. 171, remp. d'Abb.
C. dissectus, Lam., Cirs. anglicum, Lob., 538, f. 1, prés.
C. acaulis, L., Lob. ic., 2, t. 5, f. 1, côteaux, aut. d'Ab.
Cnicus oleraceus, L., Lob. ic., 2, t. 11, f. 1, prés hum.
Onopordon acanthium, L., Lam. ill., t. 664, remp. d'Ab.
Cynara scolymus, L., Black., t. 458, pr. mér.
C. cardunculus, L., Mil. dict., n°. 3, l'Afrique.
Cartina vulgaris, L., Lam. ill., t. 662, côteaux, remp.
Carthamus tinctorius, Lam. ill., t. 661, f. 3, pr. mér.
C. lanatus, L., Lob. ic., 2, t. 13, f. 1, lieux inc.
Bidens tripartita, L., Black., t. 519, marais d'Abb.
B. hybrida et radiosa, Th.
B. cernua, L., Tab. ic., 117, marais d'Abb.
B. minima, Fl. dan., t. 312, id.
Eupatorium cannabinum, L., Lob. ic., t. 258, f. 2, fossés, aut. d'Abb.

Syngénésie Superflue.

Tanacetum vulgare, L., Lam. ill., t. 696 f. 1, prés secs.
T. balsamita, L., Dal. hist., 678, ic., pr. mér.
Artemisia abrotanum, L., Mor. sec. 6, t. 2, f. 2, env. mér.
A. campestris, L., Cam. ep., 939, ic., côteaux.
A. maritima, L., Wood., med. bot., t. 122, bords la mer.
A. pontica, L., Jac. Aust., t. 99, Fr. mér.
Artemisia absynthium, L., Gœrtn., t. 164, f. 7, décom.
A. vulgaris, L., Gœrtn., t. 164, f. 1, chemins, Abb.

Artemisia dracunculus, L., Gm. sib. 1, t. 59 et 60, f. 1, Sibérie.
Gnaphalium luteo-album, L., Bar. ic., 367, lieux hum.
G. margaritaceum, L., Sm. br., 2, p. 868, Angl., Suisse.
G. dioicum, L., Gœrtn., t. 167, landes, Péronne.
G. sylvaticum, W., Fl. dan., t. 254, bois, Lavier.
G. rectum, W., Fl. dan., t. 1229, id. id.
G. uliginosum, L., Lob. ic., t. 481, f. 1, lieux hum.
G. germanicum, W., Filago germanica, L., chemins.
G. gallicum., W., Fil. gallica, L., ch. sab., Boismont.
G. montanum, W., Fil. montana, L., sables, Quend.
G. arvense, W., Fil. arvensis, L., ch. sab.
Xeranthemum annnum, L., Gœrtn., t. 165, coll. sèch.
Conyza squarrosa, L., Lam. ill., t. 697, f. 1, remp. d'Ab.
Erigeron graveoleus, L., Bar. ic., t. 370, ch., Péronne.
E. canadense, L., Mor. sec., 7, t. 20, f. 29, terr. secs.
E. acre, L., Col. ecph., t. 26, f. 2, côteaux, remparts.
Tussilago farfara, L., Cam. ep., 590-591 ic., ter. glaiseux.
T. fragrans, W., Act. par., 1, p. 72, t. 12, l'Italie.
T. petasites, L., Bull., t. 391, bords des rivières, Abb.
T. hybrida, L., Ang. bot., t. 430.
Senecio vulgaris, L., Fl. dan., t. 513, lieux cult., vulg.
S. viscosus, L., Dill., Elth., t. 258, f. 336, digues.
S. sylvaticus, Dill. elth., t. 258, f. 337, forêt de Crécy.
S. elegans, W., Com. hort., 2, t. 30, l'Afrique.
S. jacobea, L., Gœrtn., t. 170, f. 1, prés, vulg.
Flosculosa, dunes, Saint-Valery.
S. erucœfolius, L., Bar. ic., t. 153, prés secs.
S. aquaticus, W., Fl. dan., t. 784, marais, Nampont.
S. paludosus, L., Fl. dan., t. 385, bord des étangs.
S. nemorensis, L., Jac., Aust., t. 184, bois.
S. saracenicus, L., Jac. Aust., t. 286, plans, Cambron.
S. tenuifolius, Jac., Jac. Aust., t. 278, bois secs.
Aster amellus, L., Jac. Aust., t. 435, pr. mér.
A. tripolium, L., Fl. dan., t. 615, prés salés, Lavier.
A. chinensis, L., Dill. elth., t. 34, f. 38, la Chine.
Solidago canadensis, L., Pluk., t. 263, f. 1, la mer.

Solidago virga-aurea, Fl. dan., t. 663, bois, Mareuil.
Cineraria palustris, L., Fl. dan., t. 573, marais, Heilly.
C. campestris, W., Jac. Aust., t. 180, bois de Cambron.
C. maritima, L., pr. mér.
Inula helenium, L., Fl. dan., t. 728, plants, Brutelle.
I. britannica, L., Fl. dan., t. 413, lieux aquat.
I. dysenterica, L., Fl. dan., t. 410, lieux hum., vulg.
I. pulicaria, L., Black., t. 103, ch. hum., Rue.
I. salicina, L., Fl. dan., t. 786, pâturages élevés.
Doronicum plantagineum, L., Dal. hist., 1202, f. 2, lieux couverts, Pendé.
Bellis perennis, L., Lam. ill., t. 677, prés, vulg.
Fl. pleno.
Tagetes patula, L., Dill. elth., t. 279, f. 361, l'Inde.
T. erecta, L., Knor, del., 1, t. 5-6, le Mexique.
Chrysanthemum leucanthemum, L., Lud. cet., t. 183, prés, vulg.
C. montanum, L., Jac. obs., p. 9. t. 91, côteaux, Lavier.
C. indicum, L., Rhump. amb., t. 91, f. 1, le Japon.
C. segetum, L., Clus. hist., 1, 334, f. 2, blés, Cambron.
Pyrethrum parthenium, W., Mat. parthenium, L., lieux cult., Abb.
P. inodorum, W., Chrys. inodorum, L., champs, Pér.
P. maritimum, W., Mat. maritima, L., prés mar.
Matricaria suaveolens, L., Lam. dict., 3, p. 728, blés.
M. chamomilla, L., Lob. ic., 770, f. 1, champs, vulg.
Anthemis nobilis, L., Lob. ic., t. 770, f. 2, prés secs.
Fl. pleno.
A. austriaca, L., Jac. Aust.. t. 444, bois.
A. cotula, L., Black., t. 67, champs, vulg.
A. arvensis, L., Pol. Pal., n°. 816, champs, vulg.
A. tinctoria, L., Fl. dan., 741, pr. mér.
Achillea ptarmica, L., Fl. dan., t. 643, lieux hum.
Flore pleno.
A. millefolium, L., Fl. dan., t. 737, prés, vulg.
Flore purpureo.

Buphtalmum grandiflorum, L., Mich., fl. 12, t. 5, pr. m.

Syngénésie Frustanée.

Helianthus annuus, L., Mil. ill. ic., le Pérou.
H. multiflorus, L., Pluk., t. 159, f. 2, Virginie.
Flore pleno.
H. tuberosus, L., Jac. hort., t. 161, Canada.
Corcopsis verticillata, L., Ehret, pret., t. 9, la Virginie.
G. tripteris, L., Mor. sec., 6, t. 3, f. 44, l'Am. sept.
Centaurea phrygia, L., Fl. dan., t. 320, prés secs.
C. pratensis, Th.
C. nigra, L., Gœrtn., t. 161, f. 4, prés, vulg.
C. jacea, L., Fl. dan., t. 519, prés, Feuquières.
C. cyanus, L., Bull., t. 221, blés, vulg.
Hortensis.
C. scabiosa, L., Mor. sec., 7, t. 28, f. 10, champs.
C. solstitialis, L., Mor. 7, t. 34, f. 29, chemins, Abb.
C. calcitrapa, L., Gœrtn., t. 163, f. 2, chemins, vulg.

Syngénésie Nécessaire.

Calendula arvensis, L., champs, Montdidier.
Gœrtn., t. 168, f. 4, vignes.
C. officinalis, pr. mér., Abb.
Gœrtn., t. 168, f. 4, lieux cult.

Syngénésie Monogamie.

Jasione montana, L., Fl. dan., t. 319, lieux secs.
Lobelia urens, L., Bull., t. 9, bois, Calv.
Viola hirta, L., Mor. 5, t. 35, f. 4, bois, élevés, Cambron.
V. palustris, L., Fl. dan., t. 83, lieux hum.
V. odorata, L., Bull., t. 169, haies, vulg.
V. martia-alba, B. p., id.
V. multiplex.
V. canina, L., Gm. sib., 4, t. 49, f. 1, bois, vulg.
V. montana, L., Mor. 5, t. 7, f. 7, près des montagnes.
V. arvensis, Dec., Cam. ep., 913, ic., blés, vulg.
V. tricolor, Dec., Fl. dan., t. 623, sables, Quend.

Viola grandiflora, L., Hall., n°. 566, t. 17, Alpes.
V. rothomagensis, Dec., côteaux.
V. hispida, Lam., Ency.
Impatiens balsamina, L., Rhump. amb., 5, t. 90, l'Inde.
I. noli me tangere, Bar. ic., t. 1197, bosquets.

CLASSE XX.

Gynandrie Monandrie.

Orchis bifolia, L., Hall., n°. 1285, t. 35, f. 2, bois.
O. pyramidalis, L., Hall., n°. 1286, t. 35, f. 1, côteaux.
O. morio, L., Hall., n°. 1282, f. 33, côteaux, Lavier.
O. mascula, L., Hall., n°. 1283, f. 33, prés secs, Lavier.
O. laxiflora, Lam., Vail., t. 31, f. 33-34, prés hum.
O. palustris, Jacq., marais.
O. cariophora, L., Hall., n°. 1284, t. 34, f. 2, prés h.
O. ustulata, L., Hall., n°. 1273, t. 28, côtes sèches.
O. variegata, W., Hall., n°. 1275, t. 30, lieux hum.
O. militaris, W., Hall., n°. 1277, t. 28, prés, Epagne.
O. fusia, Jac., bois.
O. tephrosanthos, W., Vail. par., t. 31, f. 25-26, prés.
O. incarnata, L., Fl. suèd. 2, n°. 802, prés.
O. latifolia, L., Hall., n°. 1279, t. 32, prés, la Somme.
O. maculata, L., Hall., n°. 1278, t. 32, bois de St.Riq.
O. sambucina, L., Seg. ver., t. 8, f. 5, bois de Caux.
O. pallens, L., Hall., n°. 1281, t. 30, prairies.
O. conopsea, L., Hall., n°. 1287, t. 29, côteaux, Lavier.
O. abortiva, L., Hall., n°. 1288, t. 36, bois du Gard.
Satyrium hircinum, L., Vail., t. 30, f. 6, côteaux.
S. viride, Hall., n°. 1269, t. 26, côteaux de Dury.
S. albidum, L., Hall., n°. 1270, t. 26, collines.
Ophrys monorchis, L., Hal., n°. 1262, t. 22, prés secs.
O. antropophora, L., Hal., n°. 1264, t. 23, prés secs.
O. spiralis, L., Lob. ic., t. 186, f. 1, côteaux, Occoche.
O. œstivalis, Lam., Hall., n°. 1294, t. 38, marais.
O. lœselii, L., Lœs. pr., 180, t. 58, dunes, Quend.

Ophris paludosa, L., Fl. dan., t. 1234, marais.
O. nidus-avis, L., Hall., n°. 1290, t. 37, bois de Camb.
O. ovata, L., Hall., n°. 1291, t. 37, bois, Bray, Mareuil.
O. myodes, W., Hall., n°. 1265, t. 24, garennes, Camb.
O. arachnites, W., Hall. n°. 1266, t. 24, prés secs.
O. aranifera, W., Curt. Lond., Jac. 6, t. 67, côteaux.
Serapias latifolia, L., Hall., n°. 1297, t. 40, côteaux.
S. palustris, L., Hall., n°. 1296, t. 39, marais, Cambron.
S. lancifolia, Mur., Hall., n°. 1298, t. 41, bois, Lavier.
S. ensifolia, Mur., Riv. hex., t. 5, bois, Port, Gouy.
S. rubra, L., Hall., n°. 1299, t. 42, forêts.
S. sylvestris, syst. vulg., bois.

Diandrie.

Cypripedium calceolus, L., Hall., n°. 1300, t. 43, forêts.
Nota. On ne retrouve plus cette espèce.

Hexandrie.

Aristolochia elematilis, L., Bull., t. 39, haies, Péronne.

CLASSE XXI.

Monoëcie Monandrie.

Zostera marina, L., Urt. an. 10, p. 42, t. 3, rochers marins, rejet de la mer.
Zannichellia palustris, L., Lam. ill., t. 741, fossés.
Chara vulgaris, L., Lam. ill., t. 742, f. 1, eaux stag.
C. hispida, L., Lam. ill., t. 742, f. 3, trous à tourbe.
C. tomentosa, L., Mor. sec., 15, t. 4, f. 9, étangs.
C. flexilis, L., Vail., act. 1719, t. 3, f. 8-9, étangs.

Diandrie.

Lemna trisulca, L., Mich. gen., t. 11, f. 5, mares, Abb.
L. minor, L., Mich. gen., t. 11, f. 3, fossés, id.
L. gibba, L., Mich. gen., t. 11, f. 2, id. id.
L. polyrhiza, L., Vail., t. 20, f. 2, eaux stag., id.
L. arhiza, L., Mich. gen., t. 11, f. 4, fossés à tourbe.

Triandrie.

Typha latifolia, L., Lam. ill., t. 748, f. 1, étangs, fos.
T. angustifolia, L., Lam. ill., t. 748, f. 2, mar. de Long.
T. media, T. minor, Smith, fossés d'Abb.
Sparganium ramosum, W., Lob. ic., t. 80, f. 1, fossés.
S. simplex, W., Lob. ic., t. 80, f. 2, fossés d'Abb.
S. natans, L., Sm. br., 3, p. 962, marais, Pendé.
Zea mays, L., Gœrtn. 1, p. 6, t. 1, pr. mér.

ÉPIS DIOÏQUES.

Carex dioica, L., Mich., t. 32, f. 1, prés tourbeux.
C. pulicaris, L., Mich. gen., t. 33, f. 1, marais, Camb.
C. splendens, Th., bois.

ÉPIS ANDROGYNES.

Carex arenaria, Mich., t. 33, f. 3-4, sables, Crotoy.
C. intermedia, W., Leers, t. 14, f. 2, fossés d'Abb.
C. ovalis, W., Leers, t. 14, f. 6, bois de Bray.
C. vulpina, L., Mich., t. 33, f. 13-14, fossés, env. d'Ab.
C. muricata, L., bois.
C. divisa, W., Good. fr., t. 19, f. 2, prés hum., Lavier.
C. teresiuscula, Good., marais.
C. brizoides, L., Mich., t. 33, f. 17, forêt de Crécy.
C. divulsa, W., Mich., t. 33, f. 10, bois, Mareuil.
C. stellutata, W., Fl. dan., t. 284, bois, Lavier.
C. remota, L., Mic., t. 33, f. 15-16, forêt de Crécy.
C. curta, W., Schk. car., 33, t. c, f. 13, marais, Ab.
C. paniculata, L., Mich., t. 33, f. 7, fossés d'Abb.
Id. minor, Lam., Mareuil.
C. digitata, L., Mich., t. 32, f. 9, collines.
C. pilulifera, L., Schk., n°. 64, t. 1, f. 39, prés secs, Am.
C. clandestina, W., côteaux.
C. scariosa, Lam.
C. precox, W., Jac. Aust., t. 446, bois élevés, Mareuil.
C. tomentosa, L., lieux secs, près d'Abb.
C. filiformis, Th., id. id.
C. flava, L., Schk., n°. 60, t. H, f. 36, marais, Gouy.

Carex œderi, Ehrt., Schk., n°. 55, t. F, f. 26, sables.
C. distans, L., Mor. sec. 8, t. 12, f. 18, côteanx d'Ab.
C. depauperata, W., Wild. phy., 2, t. 1, f. 2, bois.
C. panicea, L., Mich. gen., t. 34, f. 11, marais, Somme.
C. cœspitosa, L., Good. tr., t. 21, f. 8, marais d'Abb.
C. stricta, W., Good. tr., t. 21, f. 9, marais d'Abb.
C. strigosa, W., Good. tr., t. 20, f. 4, bois.
C. binervis, W.
C. pallescens, L., Mich. gen., t. 33 f. 13, bois, Cambron.
C. pseudo-cyperus, L., Lob. ic., t. 76, f. 2, fossés d'Ab.
C. drymeja, W., Fl. dan., t. 404, bois de Gouy.
C. pendula, W., bois humides.
C. maxima, Scop.
C. recurva, W., prés hum., Liercourt.
C. glauca, Scop., Airondelle.
C. paludosa, W., Curt. Lond., t. 61, marais d'Abb.
C. riparia, W., Curt. Lond., t. 60, marais, aut. d'Abb.
C. vesicaria, L., Fl. dan., 647, marais, Bray, Cambron.
C. ampullacea, W., Good. tr., 2, p. 207, prés hum.
C. hirta, L., Mor. sec., 8, t. 12, f. 10, lieux hum., Ab.
C. trinervis, Dergl., sables, Quend.

Tétrandrie.

Littorella lacustris, Lam. ill., t. 258, étangs, Quend.
Naias minor.
N. monosperma, W., Mich. gen., t. 8, f. 2, étangs.
N. muricata, Th., id.
N. fluviatilis, Th., id.
Betula alnus, L., lieux hum., vulg.
Alnus glutinosa, W.
B. alba, L., Duham. arb., 1, t. 39, terr. secs, Abb.
Buxus sempervirens, L., Ludw., cet., t. 4, pr. mér.
Urtica urens, L., Fl. dan., t. 739, cours, vulg.
U. dioica, L., Lam. ill., t. 761, f. 1, haies, vulg.
Morus alba, L., Gœrtn., t. 126, f. 6, pr. mér.
M. nigra, L., Duham. arb., 2, t. 1, f. 1, la Perse.

Pentandrie.

Xanthium strumarium, L., Lam. ill., t. 765, f. 1, chem.
Amaranthus blitum, L., Cam. ep., 236, ic., rues, Abb.

Polyandrie.

Ceratophyllum demersum, L., Lam. ill., t. 775, f. 2, fossés d'Abb.
C. submersum, L., Lam. ill., t. 775, f. 1, fossés d'Abb.
C. spinosum, Merat, Abb.
Myriophyllum spicatum, L., Lam. ill., t. 775, eaux, Ab.
M. verticillatum, L., Clus. hist., 2, p. 252, f. 1, id. id.
Sagittaria sagittifolia, L., Lam. ill., t. 776, fossés, Abb.
Minor.
Poterium sanguisorba, Lam. ill., t. 777, prés, Caubert.
Quercus robur, L., bois, vulg.
Q. sessiliflora, Smith.
Q. pedunculata, W., bois de Francières.
Q. racemosa, Lam.
Juglans regia, L., Black., t. 247, la Perse.
Fagus sylvatica, L., Duham. arb., 1. t. 98, for. de Crécy.
F. castanea, L., Gœrtn., t. 37, f. 1, bois, Caux, Heilly.
Carpinus betulus, L., Duh., 1, t. 49, bois de St.-Riquier.
Corylus avellana, L., Lam. ill., t. 780, bois, vulg.
C. maxima, Mil.
Platanus orientalis, L., Lam. ill., t. 783, plants.
P. acerifolia, W., id.
Arum dracunculus, L., Bull., t. 73, pr. mér.
A. maculatum, L., Bull., t. 25, haies, vulg.
Immaculatum, Dec., vulg.

Monadelphie.

Pinus sylvestris, L., Black., t. 180, montagnes.
P. rubra.
P. maritima, W., Duh. arb., 2, t. 28, n°. 4, landes.
P. strobus, L., Wang. am., t. 1, f. 1, l'Am. sept.
P. larix, L., Lam. ill., t. 785, f. 2, Alpes.
P. laricio, Poiret.
P. alepensis, Poiret.

Pinus abies, L., montagnes.
Abies excelsa, Dec.
Picea pumila, Clus.
P. abies alba, L., B. A.
P. picea, L., montagnes.
Abies pectinata, Dec.
P. abies nigra, L. fr.
Thuya occidentalis, L., Black., t. 210, Canada.
T. orientalis, L., Mill. dict., n°. 2, la Chine.
Cupressus sempervirens, L., la Crète.
Fastigiata.
Expansa.
Ricinus communis, L., Lam. ill., t. 792, l'Inde.
Momordica elaterium, L., Bull., t. 81, pr. mér.
Cucurbita lagenaria, L., l'Inde.
Latior, Dod., 669.
Longior, Dod., 669.
C. ovifera, W., Calebasse rayée, Astracan.
C. maxima, Duch., Potiron.
C. pepo, L., Lam. dic., 2, p. 151, l'Orient.
C. melopepo, L., Mill. dic., n°. 4.
C. melo, L., Black., t. 329, l'Asie.
C. sativus, L., Black., t. 4.
Bryonia dioica, Jac., Jacq. Aust., t. 199, haies, vulg.

CLASSE XXII.

Dioëcie Diandrie.

Salix triandria, L., Hoff., t. 9-10-23, lieux hum., Abb.
S. amygdalina, L., Sm. br., 3, p. 1045, id. id.
S. pentandra, L., Gm. sib., 1, t. 34, f. 1, près des rivièr.
S. vitellina, L., Hoff., t. 11-12-24, lieux aquat., Abb.
S. fragilis, L., bord des ruisseaux, Mareuil.
S. decipiens, Hoff., t. 31, id., id.
S. purpurea, L., lieux hum., Méronval.
S. monandra, Hoff., t. 1-5.
S. helix, L., Sm. br., 3, p. 1040, lieux aquat.

Salix babylonica , L., Mill. dic., n°. 11, l'Orient.
S. depressa, Hoff., Hoff., t. 15-16, dunes, marais d'Ab.
S. arenaria, L., Fl. dan., t. 197, dunes, Marquenterre.
S. incubacea, L., Dod. Pempt., 844, sables, Crotoy.
S. aurita, L., Hoff., t. 4-5-22, bois.
S. caprœa, L., Hoff., t. 3 et 21, bord des eaux, vulg.
S. acuminata, Hoff., Hoff., t. 6 et 22, bord des eaux.
S. fusca, L., Fl. lap., t. 8, f. R, sables.
S. viminalis, L., Hoff., t. 2 et 5, lieux aq., Airondelle.
S. alba, L., Hoff. sal., t. 7-8-24, bord de l'eau, vulg.
Vallimeria spiralis, L., Lam. ill., t. 799, rivières.
V. bulbosa, En., Bauh. pr., 4, Icon., dans l'eau, Abb.

Tetrandrie.

Viscum album, L., Lam ill., t. 87, arbres, Villers.
Hippophaë rhamnoides, L., Lam. ill., t. 808, dunes.
Myrica gale, L., Fl. dan., t. 327, marais. près de Rou.

Pentandrie.

Spinacea spinosa, Dec., Gœrtn., t. 126, f. 4.
S. inermis, Dec., Mor. sec., 5, t. 30, f. 2.
Cannabis sativa, L., Lob ic., 526, f. 1-2.
Humulus lupulus, L., Lam. ill., t. 815, haies, Abb.

Hexandrie.

Tamus communis, L., Lam. ill., t. 817, bois, Cambron.

Octandrie.

Populus alba, L., Lob. ic., 2, p. 193, f. 1, lieux hum., v.
P. canescens, W., Mill. ill., t. 90, lieux hum., Abb.
P. tremula, L., Black., t. 248, bois, vulg.
P. nigra, L., Black., t. 248, lieux hum., vulg.
P. dilatata, W., lieux hum., le long de la Somme.
P. fastigiata, Ency., id. id.

Enneandrie.

Mercurialis perennis, L., Fl. dan., t. 400, bois, Tofflet.

Mercurialis annua, L., Lam. ill., t. 820, lieux cult., v.
Hydrocharis morsus ranæ, L., Lam. ill., t. 820, fossés.

Dodécandrie.

Stratiotes aloides, L., Lam. ill., t. 489, canaux.

Monadelphie.

Juniperus communis, L., Duham. arbr., t. 127, côteaux.
J. sabina, L., Bull., t. 139, pr. mér.
J. virginiana, L., Mill. dict., n°. 4, l'Am. sept.
Taxus baccata, L., Duham. arb., 2, t. 86, Alpes.
Ruscus aculeatus, Bull., t. 243, bois de Size.

CLASSE XXIII.

Polygamie Monoëcie.

Andropogon ischœmum, L., Jac. Aust., t. 384, lieux secs.
Holcus odoratus, L., Gm. sib., 1, p. 101, prés secs.
H. lanatus L., Scheuch. gr., t. 4, f. 24, prés, Abb.
H. mollis, L., Scheuch. gr., t. 4, f. 25, prés, Brailly.
Valantia cruciata, L., Lob. ic., 804, f. 2, haies, Cambron.
Parietaria officinalis, L., Bull., t. 199, murs, Abb.
Atriplex portulacoides, L., Clus. hist., 1, p. 54, ic., fossés salés, Port, Saint-Valery.
A. hortensis, L., Black., t. 99 et 552, la Tartarie. Rubra.
A. laciniata, L., Dod., Pempt., 615, bords de la mer.
A. patula, L., Mor. sec., 5, t. 32, f. 14, chemins, vulg.
A. virgata, Hoff., Sckn. hand., 3, t. 347, canal, Abb.
A. angustifolia, Sm., Lob. ic., t. 257, f. 2, champs, Ab.
A. prostrata, B., Fl. fr. 3, p. 387, digues, Saint-Valery.
A. littoralis, L., Boc. sic., t. 15, f. 1, près de la mer.
A. serrata, Hud., Hud. ang., p. 444, haies de Boulogne.
A. pedunculata, L., Fl. dan., t. 304, près de la mer.
A. microsperma, W., champs.
Acer campestre, L., bois, Crécy.
Dod., Pempt., 840, haies, Mareuil.

Acer pseudo-platanus, L., Duham. arb., 1, t. 8, bois élev.
A. platanoides, L., Pluk., t. 252, f. 1, bois.
A. rubrum, Duham., t. 10, f. 5.

Dioecia.

Fraxinus excelsior, L., Mich. am., t. 103, lieux hum.
Heterophylla.
Ficus carica, L., Duham. arb., 1, t. 99, pr. mér.

CLASSE XXIV.

Cryptogamie. Mélanges.

Equisetum sylvaticum, L., Bolt. fil., t. 32-33, bois élev.
E. telmateya, Ehr., Hoff. ger., 2, p. 3, marais.
E. eburneum, Roth., forêts.
E. arvense, L., Bolt. fil., t. 34, champs hum., vulg.
E. palustre, L., Bolt. fil., t. 35, marais, fossés d'Abb.
Polystachion, id.
E. fluviatile, L., Bolt. fil., t. 36, eaux.
E. limosum, L., Bolt. fil., t. 38, marais d'Abb.
E. hyemale, L., Bolt. fil., t. 39, bois hum., forêt d'Eu.
Lycopodium clavatum, L., Dill. munc., t. 58, f. 1, bois.
L. inundatum, L., Vaill., t. 16, f. 1, landes hum.
L. selago, L., Dill. munc., t. 56, f. 1, bruyères.
Marsilea quadrifolia, L., Lam. ill., t. 863, eaux.
M. natans, L., Mich. gen., t. 58, eaux, Péronne.
Pilularia globulifera, L., Vaill., t. 15, f. 6, lieux hum.
Isoëtes lacustris, L., Bolt. fil., t. 41, étangs.

Fougères.

Ophioglossum vulgatum, L., Bolt. fil., t. 3, prés hum.
Osmunda regalis, L., Bolt. fil., t. 5, bois hum., Gouy.
O. lunaria, L., Bolt. fil., t. 4, pâturages, Quend, Lavier.
O. spicant, L., Bolt. fil., t. 6, bois de la Motte.
Acrosticum septentrionale, L., Bolt. fil., t. 8, rochers.
Pteris aquilina, L., Bolt. fil., t. 10, bois, vulg.
Asplenium scolopendrium, L., bois, Caubert.
Bolt. fil., t. 11, puits.

Asplenium ceterach, L., Bolt., fil., t. 12, lieux pierr.
A. trichomanes, L., Bolt. fil., t. 13, rochers, Mareuil.
A. adianthum nigrum, L., Fl. dan., t. 250, bois, Mareuil.
A. ruta muraria, L., Bolt. fil, t. 13, murs, St.-Valery.
Polypodium vulgare, L., bois, vulg.
Bolt. fil., t. 18, murs.
P. fontanum, L., sources.
Athyrium fontanum, Dec.
P. thelipteris, L., marais de Gouy.
Polystichum thelipteris, Dec.
P. callipteris, Hoff., Seg. ver., 3, t. 1, f. 1, marais.
P. lonchitis, L., Bolt. fil., t. 29, bois élevés, Hesdin.
P. aculeatum, L., Bolt. fil., t. 26, bois de Cambron.
P. oreopteris, Hof., Bolt. fil., t. 22.
P. plukenetii, Lois., Pluk. ph., t. 150, f. 3, bois de Fict.
P. filix mas, L., Bolt. fil., t. 24, bois, vulg.
P. filix fœmina, L., Bolt. fil., t. 25, bois de Gouy.
P. rhœticum, L., Roth. ger., 4, p. 67, rochers.
P. fragile, L., Fl. dan., t. 401, forêt de Crécy.
P. montanum, Lam., lieux couv.
Aspidium montanum, Dec.
P. dilatatum, Hoff., forêt de Crécy.
P. dilatatum, Mus., t. 2, f. 4.
P. dryopteris, L., Bolt., fil., t. 28, lieux pierreux.
P. spinulosum, Retz., Mus. Frid., t. 2, f. 2, fontaines.

Mousses.

Phascum cuspidatum, Brid., Vail., t. 27, f. 2, terre hum.
P. piliferum, Brid., Schreb., ph., t. 1, f. 6-7, murs.
P. subulatum, L., Vail., t. 24, f. 4, bois du Val.
Sphagnum latifolium, Hed., Dill., t 32, f. 1, marais.
S. capillifolium, Hed., Brid., t. 5, f. 1, marais, Gouy.
Gymnostomum ciliatum, Dec., Dill., t. 32, f. 5, Vail., t. 27, f. 18, pierres, Abb.
G. pyriforme, Hed., Dill., t. 44, f. 6, Vail., t. 29, f. 3, fossés, Abb.

Gymnostomum truncatulum, Hed., Dill., t. 45, f. 7, Vail., t. 26, f. 2, murs, Abb.
G. heimii, Hedw. cryp., 1, t. 30, ter. hum., canal.
G. ovatum, Hed. mus., 1, p. 16, t. 6, murs, Ab.
Tetraphys pellucida, Hed., Dill., t. 31, f. 2, Vail., t. 24, f. 7, lieux hum., Marcuil.
Splachnum ampullaceum, L., Dil., t. 44, f. 3, Vail., t. 26, f. 4, marais.
Leersia vulgaris, Hed., chemins, Abb.
Bryum extinctorium, L.
Weissia cirrhata, Hed., Dil., t. 48, f. 42, Vail., t. 24, f. 8, gazons, aut. d'Abb.
W. controversa, Hed., Dill., t. 48, f. 43, Vail., t. 29, f. 5, chemins, Abb.
W., pusilla, Hed., Dil., t. 49, f. 53, lieux omb., Abb.
W., dicksonii, Dick., Dick. fas., 3, t. 7, f. 7, bois.
Grimmia lanceolata, Dec., Hed. mus., 2, t. 23, gazons.
G. apocarpa, Hed., Dil., t. 32, f. 4, Vail., t. 27, f. 15, arbres, Abb.
Plerigynandrum gracile, Hed., 4, t. 6, Dil., t. 41, f. 55, troncs, Lavier.
Didymodum rigidulum, Hed., Hedw. cryp., 3, p. 8, t. 4, bois, Marcuil.
Trichostomum pallidum, Hed., Hed. cry., 1, t. 27, bois, Marcuil.
T. canescens, Hed. mus., p. 5, t. 3, bruyères.
T. lanuginosum, Hed., Hed. cryp., 3, p. 3, t. 2, bruyères, Crépy.
T. fontinaloides, Hed., ponts, Abb.
Font. minor, L.
Dicranum scoparium, Hed., Vail., t. 28, f. 12, bois.
D. heteromallum, Hed., Hed. cry., 1, t. 26, bois.
D. varium, Hed., Dil., t. 50, f. 59, bois du Val.
D. aciculare, Hed., Hed. cryp., 3, t. 33, bois de St.-Riq.
D. flexuosum, Brid., bois de Caubert.
Br. flexuosum, L.

Dicranum pellucidum, Hed., bois de Bray.
B. pellucidum, L.
D. glaucum, Hed., Vail., t. 26, f. 13, bois de Mareuil.
D. purpureum, Hed., Dill., t. 49, f. 51, bois, aut. d'Ab.
D. laxum, Brid., bois de Mareuil.
B. tenue, Web.
D. bipartitum, Brid., Dill., t. 49, f. 50, bois de Gouy.
D. pulvinatum, Sw., toîts, Abb.
Dil., t. 50, f. 65, Vail., t. 29, f. 2, pierres.
D. sciuroides, Sw., Dil., t. 41, f. 54, Vail., t. 27, f. 12, arbres, Mareuil.
D. viridulum, Sw., Vail., t. 24, f. 13, bois, St.-Riquier.
D. taxifolium, Sw., Dil., t. 34, f. 1, Vail., t. 24, f. 11, bois de Gouy.
D. adianthoides, Sw., Dil., t. 34, f. 3, Vail., t. 28, f. 5.
Tortula subulata, Hed., Dil. t. 45, f. 10, Vail., t. 25, f. 8, bois, Lavier.
T. muralis, Hed., Dil., t. 46, f. 15, Vail., t. 24, f. 15, murs, Abb.
T. tortuosa, Hed., Dill., t. 48, f. 30, bois, Caubert.
T. ruralis, Sw., Dil., t. 45, f. 12, Vail., t. 25, f. 3, chaumes, aut. d'Abb.
T. rigida, Sw., Hedw. cr., 1, t. 25, bois, St.-Riquier.
T. unguiculata, Dec., Hed. cr., 1, t. 23, bois de Gouy.
T. fallax, Sw., Hed. cr., 2, t. 24, murs, Abb.
T. convoluta, Sw., Hed. cr., 1, t. 32, murs, Abb.
Polytrichum nanum, Hed., Dil. t. 55, f. 6, G. L., bois.
P. aloides, Hed., Dil., t. 55, f. 7, Vail., t. 29, f. 11, bois de Mareuil.
P. communa, L., Vail., t. 23, f. 8, Dil., t. 54, f. 1, bois, vulg.
P. piliferum, Hed., Dil., t. 54, f. 3, Vail., t. 23, f. 7, lieux secs.
P. undulatum, Hed., Dil., t. 46, f. 18, Vail., t. 26, f. 17, bois de Saint-Riquier.
P. juniperinum, Hed., Vail., t. 23, f. 6, bois de Mareuil.

Orthotrichum anomalum, Hed., Dil., t. 55, f. 9, Vail., t. 27, f. 10, murs, Abb.
O. striatum, Hed. cryp., 2, t. 36, arbres, Abb.
O. diaphanum, Sch., Brid. musc., 3, p. 29, troncs, Ab.
O. crispum, Hed., Dill., t. 55, f. 11, pierres, Abb.
Funaria hygrometrica, Hed., Dill., t. 52, f. 75, Vail., t. 26, f. 16, fossés, Abb.
Meesia longiseta, Hed. cr., t. 21-22, marais.
Bryum nutans, Sw., Hed. cr., 1, t. 4, lieux secs, Abb.
B. pyriforme, Sw., Hed. cryp., 1, t. 3, ter. hum., id.
B. carneum, L., Hed. cryp., 1, t. 20, lieux hum., id.
B. argenteum, L., Dil., t. 50, f. 62, Vail., t. 26, f. 3, murs, Abb.
B. annotinum, Hed., Dil., t. 50, f. 68, marais, Abb.
B. androgynum, Hed., Dil., t. 31, f. 1, lieux hum., Ab.
B. palustre, Sw., Dil., t. 31, f. 3, Vail., t. 24, f. 1, marais de Gouy.
B. cœspitierum, L., Dil., t. 50, f. 66, Vail., t. 29, f. 7, gazons, Caubert.
B. capillare, L., Dil., t. 50, f. 67, Vail., t. 24, f. 6, bois hum., Cambron.
B. stellatum, Sw., bois de Saint-Riquier.
M. hornum, L., Dil., t. 51, f. 71.
B. punetatum, Sw., Dil., t. 53, f. 81, marais de Gouy.
B. roseum, Sw., Dil., t. 52, f. 77, bois de Mareuil.
B. cuspidatum, Sw., Dil., t. 53, f. 79, bois de Bray.
B. ligulatum, Sw., Dil., t. 52, f. 76, bois de Mareuil.
Barthramia vulgaris, Brid., lieux hum., env. d'Abb.
Bryum pomiforme, L.
B. fontana, Dec., marais d'Abb.
Mnium fontanum, L.
Buxbaumia foliosa, L., Hed. fund., t. 9, f. 51, ter. hum.
B. aphylla, L., Hed. fund., t. 9, f. 52, rochers.
Leskea lucens, Dec., Dil. mus., t. 34, f. 10, bois hum.
L. trichomanoides, Brid., Dill., t. 34, f. 8, Vail., t. 23, f. 4, bois de Caubert.

Leskea complanata, Brid., Dill., t. 34, f. 7, bois, Caub.
L. polyantha, Hed. cry., 4, t. 2, arbres, Abb.
L. sericea, Hed. cryp., 4, t. 17, arbres, vulg.
L. dendroides, Hed., Dil., t. 40, f. 48, Vail., t. 26, f. 2, bois hum., Cambron.
L. palustris, Hed., Dill., t. 37, f. 27, marais d'Abb.
Hypnum tamariscinum, Hed., Dil., t. 35, f. 14, Vail., t. 25, f. 1, bois, Mareuil, Crécy.
H. splendens, Hed., Dil., t. 35, f. 13, Vail., t. 29, f. 1, bois, env. d'Abb.
H. abietinum, L., Dil., t. 35, f. 17, Vail., t. 29, f. 12, lieux secs, Épagne.
H. prœlongum, L., Dil, t. 35, f. 15, Vail., t. 23, f. 9, forêt de Crécy.
H. cuspidatum, L., Dil., t. 39, f. 34, marais, vulg.
H. muticum, Sw., Dil., t. 40, f. 47, bois de Mareuil.
H. purum, L., Dil., t. 40, f. 45, Vail., t. 28, f. 3, gazons, env. d'Abb.
H. nitens, Hedw., Dil., t. 39, f. 37, Vail., t. 27, f. 11, marais de Gouy.
H. cordifolium, Hed, Hed. cryp., 4, p. 37, bois.
H. compressum, L., Dill., t. 36, f. 22, forêt de Crécy.
H. filicinum, L., Dill., t. 36, f. 19, Vail., t. 29, f. 9, lieux hum.
H. molluscum, Hed., bois de Gouy.
H. crista-castrensis, L.
H. cupressiforme, L., Hed. cryp., 4, t. 23, arbres, v.
H. palustre, L., Hed. cryp., 4, t. 38, marais d'Abb.
H. fluitans, L., Hed. cryp., 4, t. 36, eaux d'Abb.
H. aduncum, L., Hed. cryp., 4, t. 24, bois de Caubert.
H. diastrophyllum, Hed. cryp., 4, t. 22, f. A B, marais.
H. scorpioides, L., Dil., mus., t. 37, f. 25, marais.
H. rugosum, L., Dil., t. 37, f. 24, bois, Épagne.
H. loreum, L., Dil., t. 39, f. 40, Vail. t. 25, f. 2, forêt.
H. squarrosum, L., Dil., t. 39, f. 38, Vail., t. 27, f. 5, bois de Cambron.

Hypnum stellatum, Dick., Dil., t. 39, f. 35, Dick., t. 1, f. 7, prés tourbeux, Caubert.
H. striatum, Hed. cryp. 4, t. 13, bois, Mareuil.
H. triquetrum, L., Dil., t. 38, f. 28, Vail., t. 28, f. 9, bois de Saint-Riquier.
H. rutabulum, L., bois, vulg.
Hed. cryp., 4, t. 12, vergers.
H. albicans, Hed. cryp., 4, t. 5, bois de Caubert.
H. lutescens, Hed. cryp., 4, t. 16, côteaux, chemins.
H. plumosum, L., Hed. cryp., 4, t. 15, arbres, Crécy.
H. myosuroides, Hed. cryp., 4, t. 8, bois Waté.
H. alopecurum, L., Dil., t. 41, f. 49, Vail., t. 23, f. 5, bois hum., Saint-Riquier, Gouy.
H. lamarckii, Dec., arbres, envir. d'Abb.
H. filiforme, Lam., Enc.
H. serpens, L., Hed. cryp., 4, t. 18, arbres, vulg.
H. viride, Lam., Lam. en., 3, p. 181, arbres, env. d'Ab.
H. repens, Pol., Pol. pal., 1051, ic., lieux hum., Caubert.
H. velutinum, L., Hed. cryp., 4, t. 27, arbres, vulg.
H. intricatum, Hed. cryp., 4, t. 28, terre hum.
H. illecebrum, Lam., Vail., t. 25, f. 7, bois Brûlé.
H. dubium, Neck., Dil., t. 36, f. 21, gazons, Menchec.
H. murale, Hed. cryp., 4, t. 30, pierres, Abb.
H. clavellatum, L., Dill., t. 85, f. 17, bois, Lavier.
H. rusciforme, Brid., Hed. cryp., 4, t. 4, marais, Ab.
H. riparium, L., Hed. cryp., 4, t. 3, ruisseaux, Abb.
H. sylvaticum, Brid., Vail., t. 28, f. 4, bois de Gouy.
H. denticulatum, L., Vail., t. 29, f. 8, bois, Cambron.
Neckera curtipendula, Hed., Dill., t. 43, f. 69, arbres.
N. viticulosa, Hed., Dil., t. 39, f. 43, arbres, Caubert.
N. crispa, Hed., Dil., t. 36, f. 12, bois Brûlé.
N. heteromalla, Hed., arbres, Mareuil.
Sphagnum arboreum, L.
Fontinalis antipyretica, L., Dil., t. 33, f. 1, Vail., t. 33, f. 5, eaux, Abb.

Hépatiques.

Riccia natans, L., Dil., t. 78, f. 18, étangs, aut. d'Abb.
R. fluitans, L., Dil., t. 74, f. 47, trous à tourbe, Caubert.
R. nodosa, B., Fl. fr., 2, p. 416, fossés, Sur-Somme.
R. cavernosa, Dec., Dil., t. 78, f. 12, fontaines, Lheure.
R. glauca, Hed., Th. ret., t. 31, champs hum.
Targionia sphœrocarpos, Dick., Dil., t. 18, f. 17, Mich., t. 3, f. 2, terre humide, Mautort.
Anthoceros punctatus, L., Dil., t. 68, f. 1, bois, Gouy.
A. lœvis, L., Dil., t. 68, f. 2, bois, Marcuil.
Marchantia polymorpha, puits, env. d'Abb.
Dil., t. 76-77, f. 7, fontaines.
M. stellata, Scop., Bull., t. 291, fontaines, env. d'Abb.
M. umbellata, Scop., Lam. ill., t. 876, f. 1, font., id.
M. conica, Vail., t. 33, f. 8, id. id.
M. cruciata, L., Dil., t. 75, f. 5, id. id.
Jungermannia epiphylla, L., Dil. musc., t. 74, f. 41, marais de Gouy.
J. pinguis, L., Dil., t. 74, f. 42, marais de Gouy.
J. multifida, L., Dil., t. 74, f. 43, bois de Caubert.
J. furcata, L., Dil., t. 74, f. 45, Vail., t. 23, f. 11, arb.
J. pusilla, L., Dil., t. 74, f. 46, bois de Marcuil.
J. scalaris, Sch., Dil., t. 31, f. 5, bois de Bray.
J. fissa, B., bois de Marcuil.
Mnium fissum, L.
J. bicuspidata, L., Dil., t. 70, f. 13, bois de St.-Riquier.
J. byllacea, Roth., Roth. ger., 4, p. 387, id.
J. bidentata, L., Dil., t. 70, f. 11, Vail., t. 19, f. 8, bois de Gouy.
J. sphagni, Roth., Dick. cr., 1, t. 1, f. 10, marais.
J. viticulosa, L., Dil., t. 69, f. 7, Mich., t. 5, f. 4, bois.
J. polyanthos, L., Dil., t. 70, f. 9, marais de Gouy.
J. lanceolata, L., Dil., t. 70, f. 10, forêt de Crécy.
J. asplenioides, L., Dil., t. 69, f. 5, bois de Marcuil.
J. ciliaris, L., Dil., t. 69, f. 3, id. id.
J. platiphylla, L., Dil., t. 72, f. 32, arbres, Cambron.

Jungermannia tamarisci, L., Dil., t. 72, f. 31, arbres.
J. dilatata, L., Dil., t. 72, f. 27, arbres, Caubert.
J. complanata, L., Dil., t. 72, f. 26, arbres, Mareuil.
J. tamentella, Ehr., Dil., t. 73, f. 35, forêt de Crécy.
J. cochleariformis, Roth., lieux hum.
Mnium jungermannia, L.

Lichens.

Lepra antiquitalis, Hoff. en., t. 3, f. 5, pierres, vulg.
L. lactea, Hof., En., t. 1, f. 3, troncs, vulg.
L. botryoides, Hof., t. 1, f. 3, la terre, vulg.
L. fuliginea, N., troncs, Saint-Valery.
L. incana, W., mousses, Épagne.
Lich. incanus, Hof.
L. lutescens, pierres, Abb.
Lich., lutescens, Hof.
L. rubens, Baug., hêtres, Crécy.
Lich. rubens, Hof.
L. rosea, W., tilleuls, Abb.
Lich. roseus, Roth.
L. cinerea, Baug., pierres, Abb.
Lich. cinereus, Roth.
Variolaria faginea, hêtres, Crécy.
Lich. fagineus, L.
Lich. carpineus, L, charmes, Crécy.
Sphærophorus cœspitosus, terrestre, landes.
Coralloides fragile, Hoff.
Stereocaulon paschale, terrestre, Abb.
Lich. paschalis, L.
Cornicularia aculeata, terrestre, Port.
Lich. aculeatus, Web.
C. vulpina, arbres, Crécy.
Lich. vulpinus, L.
Usnea hirta, Hof., arbres, Crécy.
Lich. hirtus, L.
U. barbata, id. id.
Lich. barbatus, L.

Usnea articulata, arbres, Crécy.
Lich. articulatus, Web.
Cladonia subulata, terrestre, Abb., bois.
Lich. subulatus, L.
C. furcellata, Hof.
C. furcata, Hof.
C. spinosa, Hof.
C. recurva, Hof.
C. rangiferina, landes, Épagne.
Lich. rangiferinus, L.
C. sylvatica, All.
C. racemosa, Hof.
Scyphophorus convolutus, landes, Cayeux.
Lich. convolutus, Lam.
S. cocciferus, landes, Montdidier.
Lich. cocciferus, L.
S. pyxidatus, terrestre, vulg.
Lich. pyxidatus, Lam.
Cladonia prolifera, Hof.
C. fimbriata, Hof.
C. ventricosa, Hof.
C. radiata, Hof.
C. deformis, Hof.
C. exilis, Hof.
C. simplex, Hof.
C. tubœformis, Hof.
C. verticillata, Hof.
C. fusca, Hof.
C. digitata, Hof.
S. cornutus, terrestre, Saint-Riquier.
Lich. cornutus, L.
Bœomices ericetorum, landes, Saint-Valery.
Lich. ericetorum, L.
B. rufa, terrestre, Saint-Riquier.
Lich. rufus, Ach.
B. rupestris, chemins, Abb.
Lich. bynoides, L.

Bœomices œruginosa, bois mort, Abb.
Lich. icmadophila, L. f.
Patellaria immersa, pierres, Abb.
Lich. immersus, Web.
P. petrœa, pierres, Abb.
Ver. petrœa, Hof.
P. muscorum, mousses, Abb., bois.
Lich. muscorum, Web.
P. fusco-atra, pierres, Abb.
Lich. fusco-ater, L.
P. rubella, écorces, Épagne.
Lich. rubellus, Ehr.
P. ferruginea, Hof., écorces, Abb., bois.
Lich. vernalis, Lam.
P. aurantiaca, arbres, Épagne.
Lich. aurantiacus, Hof.
P. candelaris, murs, Abb.
Byssus candelaris, L.
P. vitellina, bois secs, Abb.
Lich. vitellinus, Erh.
P. rupestris, pierres, Abb.
Verr. rufescens, Hof.
P. rubra, écorces, Crécy.
Lich. pallidus, Hof.
P. subfusca, arbres, vulg.
Lich. subfuscus, L.
P. tartarea, pierres, Abb.
Lich. tartareus, L.
P. parella, pierres, Caubert.
Lich. parellus, L.
Rhizocarpon geographicum, pierres, Abb.
Lich. geographicus, L.
Psora decipiens, côteaux, Saint-Valery.
L. decipiens, Hed.
Urceolaria consorta, pierres, Abb.
L. rupicola, Hof.

Urceolaria tessulata, écorces, Abb.
Lich. polygonius, Vil.
U. scruposa, murs, Abb.
Lich. scruposus, L.
U. lamarckii, murs, Abb.
Lich. calcarius, Lam.
Squamaria crassa, côteaux, eaux.
Lich. crassus, Hud.
S. lentigera, côteaux, eaux.
Lich. lentigerus, Web.
Placodium fulgens, terrestre, Cayeux.
Lich. citrinus, Hed.
P. candelarium, murs, vulg.
Lich. candelarius, L.
P. ochroleucum, murs, Abb.
Lich. murorum, Hof.
P. canescens, ormes, Abb.
Lich. canescens, Dick.
Collema nigrum, pelouses, Abb.
Lich. niger, L.
C. granosum, terrestre, Épagne.
Lich. granosus, Scop.
C. crispum, chemins, Saint-Riquier.
Lich. crispus, L.
C. lacerum, pelouses, Caubert.
C. ciliatum, Hof.
C. jacobeæ folium, terrestre, Abb.
Lich. marginalis, Hud.
C. nigrescens, chemins, Saint-Riquier.
Lich. nigrescens, L. f.
C. sinuatum, Hof., pierres, Abb.
Lich. sinuatus, Hud.
C. tenuissimum, Hof., terrestre, Abb.
Lich. tenuissimus, Dick.
Imbricaria aipolia, écorces, Abb.
Lich. cœsius, Hof.

Imbricaria stellaris, écorces, Abb.
Lich. stellaris, L.
I. pulverulenta, écorces, Caux.
Lich. pulverulentus, Schreb.
I. grisea, arbres, Abb.
Lich. griseus, Lam.
I. aquila, pierres, Abb.
Lich. fuscus, Hud.
I. saxatilis, arbres, Abb.
Lich. saxatilis, Lam.
I. adurta, arbres, Caux.
Lich. omphalodes, Lam., pierres.
I. parietina, murs, vulg.,
Lich. parietinus, L., toits.
I. olivacea, écorces, Abb.
Lich. olivaceus.
I. acetabulum, arbres, Caux.
Lich. acetabulum, Jac.
I. caperata, arbres, Mareuil.
Lich. caperatus, L.
I. conspersa, écorces, Mareuil.
Lich. centrifugus, Hof.
I. physodes, arbres, Abb.
Lich. physodes, L.
I. encausta, pierres, Abb.
Squam. pulla, Hof.
Physcia tenella, écorces, Abb.
Lich. hispidus, Schr.
P. ciliaris, écorces, Abb.
Lich. ciliaris, L.
P. furfuracea, arbres, Crécy.
Lich. furfuraceus, L.
P. prunastri, arbres, Abb.
Lich. prunastri, L.
P. farinacea, arbres, Abb.
Lich. farinaceus, L.

Physcia squarrosa, arbres, Abb.
Lich. pollinarius, Ach.
P. fraxinea, arbres, Abb.
Lich. fraxineus, L.
P. fastigiata, arbres, Abb.
Lich. calicaris, L.
P. nivalis, terrestre, Cayeux.
Lich. nivalis, L.
P. glauca, arbres, Abb.
Lich. glaucus, L.
P. fallax, arbres, Abb.
Lich. fallax, Web.
P. crysophtalma, arbres.
Plat. denudatum, Hof.
Lobaria pulmonaria, arbres, Crécy.
Lich. pulmonarius, L.
L. perlata, arbres, Abb.
Lich. perlatus, L.
Sticta sylvatica, terrestre, bois Waté.
Lich. sylvaticus, L.
S. fuliginosa, Dec., troncs, Abb.
Lich. fuliginosus, Dick.
Peltigera venosa, terrestre.
Lich. venosus, L.
P. horizontalis, terrestre, Dury.
Lich. horizontalis, L.
P. canina, terrestre, vulg.
Lich. caninus, L.
P. aphtosa, terrestre, bois du Val.
Lich. aphtosus, L.
P. polydactyla, terrestre, St.-Riquier.
Lich. polydactylus, All.
P. tomentosa Hof.
Lich. resupinatus, L.

Hypoxylons.

Rhizomorpha fragilis, Bull. ph., n°. 74, t. 12, f. 2, arbr.

Rhizomorpha setiformis, Roth., Dill., t. 13, f. 1, caves.
Sphœria militaris, gazon, Mareuil.
Clavaria militaris, L.
S. cornuta, Pers. obs., t. 2, f. 1, bois mort, Abb.
S. polymorpha, souches, Abb., bois.
Clavaria hybrida, Bull.
S. digitata, Bull., t. 220, souches, Abb.
S. concentrica, Bolt. fung., t. 180, troncs, bois.
S. deusta, Bull., t. 487, f. 1, souches, Abb.
S. granulosa, Bul., t. 487, f. 2, troncs, Ab., bois.
S. coryli, coudrier, Abb., bois.
S. fusca, Pers., syn., 12.
S. fusca, Pers. an., 2, t. 2, f. 3, hêtres, Crécy.
S. scabrosa, Bul., t. 468, f. 5, bois sec, Abb.
S. melogramma, Bul., t. 493, f. 1, hêtres, Crécy.
S. punctata, Bull., t. 252, crottins de cheval, Abb.
S. xylomoides, ormes, Abb.
S. ulmi, Schr.
S. disciformis, Bul., t. 432, f. 2, hêtres, Crécy.
S. tiphyna, Peers., ic., 1, t. 7, f. 1, graminées.
S. graminis, Peers. obs., t. 1, f. 1-2, id. Abb.
S. pustulata, Bul., t. 432, f. 5, sur l'aune, Abb.
S. coronata, Hof. cryp., 1, t. 5, bouleau, Abb., bois.
S. faginea, Pers. syn., 54, hêtres, Crécy, Cambron,
S. gnomon, Tode, Meck., 2, t. 16, f. 125, coudrier.
S. mammæformis, Bul., t. 432, f. 3, hêtres, Crécy.
S. inquinans, Bul., t. 493, f. 3, érables, Abb., bois.
S. craterium, sur le lierre, Abb., haies.
S. punctiformis, B., Pers.
S. punctiformis, Pers. syn., 90, n°. 175, chênes, Crécy.
S. lichenoides et varietates, feuilles. Abb.
S. pustula, Pers. an., t. 2, f. 7, B., chênes, Crécy.
S. scirpicola, Dec., Fl. fr., scirpes, Abb.
S. rubi, N., sur la ronce, Abb.
S. sol. tuberosi, N., tiges, Abb.
S. serr, arvensis, N., tiges, Abb.

Sphœria tabaci, N., tiges, Abb.
S. bicolor, Bul., t. 495, f. 2, noyer, Cambron.
S. fusca, Pers. syn., 12, an. 2 t. 2, f. 3, hêtres, Cambron.
S. ribesia, Pers. disp., 50, sy. 14, groseiller, id.
S. stigma, Pers. sy., 21, Bul., t. 478, f. 2, souches, id.
S. decorticata, Pers. sy., 21, chênes, id.
S. nummularia, Bul., t. 468, f. 4, hêtres, chênes, id.
S. tiphyna, Pers. sy., 29, ic., fun., t. 7, f. 1, graminées.
S. ferruginea, pers. ob., 1, t 5, f. 1-2, coudriers.
S. nivea, Pers. sy., 38, Hof. cr., 1, t. 6, f. 3, tremble.
S. perizoidea, Pers. sy., 49, érables, Cambron.
S. coccinea, Pers. sy., 49, ic., t. 12, f. 2, hêtres, chênes.
S. byssiseda, Pers. sy., 67, Tod. mer., 2, t. 9, f. 70, écorces, Cambron.
S. ciliaris, Bul., t. 46, f. 1, feuilles, Cambron.
Nœmas pora crocea, Pers. obs., p. 81, bois sec, Abb.
Xyloma acerinum, Bul., t. 504, f. 13, feuilles d'érable.
X. leucocreas, saule, Abb.
X. salicinum, Pers., marceau.
X. punctatum, Pers., syn., 104, érables, Abb.
X. multivalve, Fl. fr., syn., p. 63, houx, Abb.
X. lichenoides.
Roboris, feuilles, Ab., bois.
Castaneæ.
Fagi.
X. salignum, Pers. syn., 106, saule, Abb.
X. populinum, Pers. syn., 107, peupliers, Abb.
X. alneum, Pers. syn., 108, aulne, Abb.
X. virgæ aureæ, Dec. syn., p. 63, verge d'or, Abb.
X. rosæ, N., rosier, Abb.
X. oxiocanthæ, N., épine blanche, Abb.
X. cynaræ, artichaud.
X. ranum acris, renoncule.
X. tiliæ, tilleul.
X. pomæ, pommier.
Polystigma rubrum, feuilles, Cambron.

Hypoderma arundinaceum, Schrad., Jour., 2, t. 3, f. 3, roseau, Abb.
Histerium pulicare, Mich. gen., t. 50, f. 2, aune, Ab.
Opegrapha quercina, Ust., an., st. 7, chênes, Crécy.
O. faginea, hêtres, Crécy,
Lich. rugosus, Hof.. En., t. 2, f. 5.
O. radiata, charmes, Crécy.
Ust. an., st. 7, t. 2-3, hêtres.
O. notha, Pers., Ust. an., st. 7, t. 2, f. 4, chênes.
O. atra, hêtres, Ab., bois.
Ust. an., st. 7, t. 1, f. 2 c, frênes.
O. pulverulenta, Ust. an., st. 7, t. 1, f. 2 B, arbres, bois.
O. limitata, Hof., En., t. 3, f. 2 B, arbres, bois.
Verrucaria epidermidis, Ach. lich., 16, bouleaux, Abb.
V. punctiformis, Ust. an., st. 11, arbres, id.
V. atomaria, peupliers, id.
Lich. atomarius, Ach., 16.
V. salicina, Ach., Lich. 16, saules, id.
V. cerasi, Ach., Lich., 228, cerisier, id.
V. nitida, Ach., Cambron.
V. sanguinaria, arbres, id.
Lich. sanguinarius, L.
Pertusaria, communis, arbres, id.
Lich. pertusus, L.

Cryptogamie.

CHAMPIGNONS I.

Byssus parietina, Vail., t. 8, f. 1, murs, Abb.
B. candida, Dil., t. 1, f. 15 A, feuilles, id.
B. flavescens, Dec. syn., p. 13, troncs, id.
B. cryptarum, Dill., t. 1, f. 12, caves, id.
B. aurantiaca, Mich., t. 90, f. 1, bois mort, Abb.
B. aurea, Dil., t. 1, f. 16, murs.
Monilia glauca, Bul., t. 504, f. 15, fruits, Abb.
M. digitata, Bul., t. 504, f. XI-II, substances pourries.
M. racemosa, Mich., t. 91, f. 4, id., Abb.
Botrytis umbellata, Bul., t. 504, f. 8, id., Abb.

Botrytis rosea, Bul., t. 504, f. 4, écorces, Abb.
B. glomerulosa, Bul, t. 504, f. 3, papier humide, Ab.
Ægerita aurantia, Bul., t. 504, f. 5, tonneaux, Abb.
Æ. crustacea, Bul., t. 504, f. 2, fromages, id.
Erineum acerinum, Bul., t. 514, f. 12, feuilles, id.
E. vitis, Dec. syn., p. 15, id. id.
E. tiliaceum, Pers. syn., p. 700, id. id.
E. betulæ, Schleig, id. Cambron.
E. mali, B., feuilles du pommier, Abb.
Helolium agariciformis, Bul., t. 473, f. 1, bois pourri.
Peziza patellaria, Pers., Cambron.
P. lenticularis, Bul., p. 248, t. 300, troncs, Abb.
P. citrina, Pers., Cambron.
P. callosa, Bul., t. 416, f. 1, et 376, f. 4, bois pourri.
P. scutellata, Bul., 247, t. 10, souches, Abb., Cambron.
P. chrysocoma, Bul.
P. stercoraria, Bul., t. 376, f. 1, et 438, f. 4, fiente, Ab.
P. granulosa, Bul., 258, t. 438, f. 3, souches, id.
P. imberbis, Bul., 245, t. 467, f. 2, id. id.
P. lactea, Bul., 253, t. 376, f. 3, bois mort, id.
P. acetabulum, Vail., t. 13, f. 1, la terre, id.
P. tuberosa, Bul., 266, t. 485, f. 3, terrestre, id.
P. stipitata, Bul., 291, t. 196, id. id.
P. coccinea, Bul., 269, t. 474, id. id.
P. punicea, Bul., t. 39, f. 20, id. id.
P. cochleata, L., Bul., 268, t. 154, id. id.
P. auricula, L., Bul., 241, t. 427, f. 2, troncs, id.
P. nigra, Bul., 238, t. 460, f. 1, bois mort, id.
P. hydrophora, Bul., t. 410, f. 2, troncs, id.
P. vesiculosa, Bul., t. 457, f. 1, id. id.
P. carpinea, Pers., Cambron.
Tremella ustulata, Bul., 221, t. 420, f. 2, fruits, Abb.
T. urticæ, Pers., Cambron.
T. glandulosa, Bul., 220, t. 420, f. 1, troncs, Abb.
T. amethystea, Bul., 229, t. 499, f. 5, bois mort, Ab.
T. cerebrina, Bul., 221, t. 386, troncs, Abb.

Tremella mesenteriformis, Bul., 230, t. 174-406, troncs.
Helvella acaulis, Pers. syn., 614, terrestre, Abb., bois.
H. mitra, Bul., t. 190 et 466, id. id. id.
H. elastica, Bul., 299, t. 242, id. id.
Clavaria pistillaris, L., Bul., 211, t. 244, id. id.
C. eburnea, Bul., 212, t. 463, f. 1, id. id.
C. lutea, Mich., t. 87, f. 5, id. id.
C. aculeiformis, Bul., 214, t. 463, f. 4, bois mort, Ab.
C. muscoides, L., 203, t. 358, f. A, id. id.
C. fastigiata, Bul., t. 358, D. E, terrestre, Abb., prés.
C. coralloides, L., p. 201, t. 496, f. 3, terrestre, Abb., prés.
B. cinerea, Bul., 204, t. 554, terrestre, Abb., bois.
C. amethystea, Bul., 200, t. 496, f. 2, id. id. id.
C. ophioglossoides, L., 195, t. 372, terrestre, Ab.
C. anthocephala, Bul., 197, t. 452, f. 1, id. id.
C. laciniata, Bul., 208, t. 415, f. 1, id. id.
Thelephora cariophyllea, Bul., 284, t. 483, f. 6, bois mort, Abb.
T. tremelloides, Bul., 278, t. 290, troncs, Abb.
T. ferruginea, Bul., p. 281, t. 378, souches, id.
T. reflexa, Bul., 282, t. 274 et 483, id. id.
T. muscigena, Pers., syn., 572, mousses, id.
T. corticalis, Bul., 285, t. 436, f. 1, branches, Abb.
T. phylacteris, Bul., 286, t. 436, f. 2, terrestre, Abb.
T. cœrulea, Dec. syn., p. 21, poutres, Abb.
T. colliculosa, Hof., vieux bois, Amiens.
T. hydnoidea, Pers., id. Cambron.
Hydnum hybridum, Bul., 307, t. 453, f. 2, terrestre.
H. repandum, L., Vail., t. 14, f. 6-7-8, terrestre, Abb.
H. squamosum, Bul., 310, t. 409, terrestre, Ab., bois.
Boletus hepaticus, Bul., t. 74-464-497, souches, forêt.
B. favus, Bul., 363, t. 421, arbres, forêt de Crécy.
B. versicolor, Bul., 367, t. 86, arbres, Abb.
B. unicolor, Bul., t. 408 et 501, f. 3, souches, Abb.
B. imberbis, Bul., 339, t. 445, f. 1, id. id.

Boletus suberosus, Bul., 354, t. 482, troncs, Abb.
B. ungulatus, Bul., t. 401 et 491, f. 2, arbres, id.
B. obtusus, Bul., 361, t. 454, id. id.
B. labyrinthiformis, Bul., 357, t. 491, r. 1, id. id.
B. suaveolens, Bul., 342, t. 310, saules, id.
B. imbricatus, Bul., 349, t. 366, id. id.
B. hispidus, Bul., t. 210 et 493, id. id.
B. sulfureus, Bul., 347, t. 429, chênes, Abb., bois.
B. juglandis, Bul., t. 19 et 114, noyers, Abb.
B. perennis, Bul., t. 449, f. 2 et 28, souches, id.
B. rubeolarius, Bul., t. 110 et 490, f. 1, terrestre, Abb.
B. æreus, Bul., 321, t. 385, terrestre, Abb., bois.
B. edulis, Bul., t. 60 et 494, terrestre, bois de Bray.
B. chrysenteron, Bul., t. 393, t. 4, terrestre, Ab., bois.
B. scaber, Bul., t. 132, et 489, f. 1, id. id.
B. aurantiacus, B., t. 236, et 489, f. 2, id. id.
B. inversus, Vil. daup., 1042, poutres, Abb.
Merulius cantharellus, Bul., t. 62, et 505, f. 1, terrestre.
M. lutescens, Bul., t. 473, f. 3, terrestre, Abb., bois.
M. cornucopioides, Bul., t. 150, et 498, f. 3, terrestre.
M. retirugus, Bul., t. 498, f. 1, mousses, Abb.
M. serpens, Pers., Cambron.
Agaricus quercinus, Bul. t. 352 et 442, f. 1, chênes, Ab.
A. coriaceus, Bul., t. 394 et 587, souches, Crécy.
A. alneus, L., t. 346 et 581, souches, Abb.
A. stypticus, Bul., t. 140 et 557, f. 1, troncs, Ab., bois.
A. petaloides, Bul., t. 226 et 587, f. 2, terrestre, Abb.
A. inconstans, Bul., t. 508-517-298, arbres, Abb., bois.
A. palmatus, Bul., f. 216, vieux bois, Abb.
A. ulmarius, Bul., t. 510, arbres, Abb.
A. pectinaceus, Bul., t. 509, f. M N, terrestre, Abb.
A. fœtens, Bul., t. 292, terrestre, Abb., bois.
A. ruber, Bul., t. 42, id. id.
A. acris, Bul., t. 200-538, id. Crécy.
A. zonarius, Bul., t. 104, id. Abb., bois.
A. necator, Bul., t. 14 et 529, f. 2, terrestre, Abb.
A. picaceus, Bul., t. 206, terrestre, Abb., bois.

Agaricus cinereus, Bul., t. 88, boures, Abb., prés.
A. tomentosus, Bul., t. 138, terreau, Abb., jardins.
A. atramentarius, Bul., t. 164, terrestre, Abb.
A. micaceus, Bul., t. 565, terrestre, jardins.
A. pseudo extinctorius, Bul., t. 437, f. 1, fumier, Abb.
A. digitatiformis, Bul., t. 22 et 525, f. 1, troncs, Abb.
A. ephemerus, Bul., t. 128 et 342, f. 1, fumiers, Abb.
A. stercorarius, Bul., t. 68 et 542, f. 2, fumiers, Abb.
A. congregatus, Bul., t. 94, terrestre, jardins.
A. papilionaceus, Bul., t. 58 et 561, f. 2, terrestre.
A. aquosus, Bul., t. 12, terrestre, Abb., bois.
A. campanulatus, Bul., t. 552, f. 1, terrestre, Abb.
A. pulverulentus, Bul., t. 178, souches, Abb.
A. amarus, Bul., t. 30 et 562, terrestre, Abb., bois.
A. cyaneus, Bul., t. 170 et 530, f. 1, troncs, Abb., bois.
A. edulis, Bul., t. 514, couches, Abb.
A. campestris, L., prés, Abb.
A. rotula, Bul., t. 64, terrestre, Abb., bois.
A. nigriper, Bul., t. 344 et 519, f. 2, terrestre, Abb.
A. fistulosus, Bul., t. 518, troncs, Abb.
A. filopes, Bul., t. 320, terrestre, Abb., bois.
A. melinoides, Bul., t. 560, f. 1, terrestre, Abb., gazon.
A. adonis, Bul., t. 560, f. 2, id. id. bois.
A. roseus, Bul., t. 518, f. P, branches, id.
A. clavus, Bul., t. 148 et 529, f. 1, bois mort, Abb.
A. corticalis, Bul., t. 519, f. 1, écorces, Abb., bois.
A. virgineus, Bul., t. 188, terrestre, Abb., landes.
A. pseudo androsaceus, Bul., t. 276, terrestre, Ab., bois.
A. tigrinus, Bul., t. 70, id. id.
A. infundibuliformis, Bul., t. 286 et 553, terrestre, Ab.
A. cyathiformis, Bul., t. 248 et 575, terrestre, Abb.
A. contiguus, Bul., t. 240 et 576, f. 2, id. id. bois.
A. amethysteus, Bul., t. 198, et 570, f. 1, id. id.
A. eburneus, Bul., t. 118, id. id.
A. ericetorum, Bul., t. 551, f. 1, terrestre, Abb., landes.
A. albellus, Bul., t. 142, id. id. friches.

Agaricus fusipes, Bul. t. 106 et 516, f. 2, troncs, Abb.
A. ovinus, Bul., t. 580, terrestre, à Pacages.
A. arenatus, Bull. t. 443 et 589, f. 1, terrestre, Abb.
A. sulphureus, Bul., t. 168, et 545, f. 2, id. id.
A. longipes, Bul., t. 232 et 515, terrestre, Abb., bois.
A. coccineus, Bul., t. 202 et 570, f. 2, id. id. friches.
A. murinaceus, Bul., t. 520, terrestre, Abb., forêts.
A. leucocephalus, Bull., t. 536 et 428, f. 1, terrestre.
A. villosus, Bul., t. 214, terrestre, Abb., bois.
A. sericeus, Bul., t. 526-413, f. 2, terrestre, Abb.
A. columbarius, Bul., t. 413, terrestre, Abb., bois.
A. croceus, Bul., t. 50 et 524, f. 3, id. id. pelouses.
A. ramealis, Bul., t. 336, branches, Abb., bois.
A. fortilis, Bul., t. 144-528, f. 2, terrestre, Abb.
A. glutinosus, Bul., t. 258 et 539, id. id. bois.
A. araneosus, Dec. syn., et varietates, id. id. id.
A. lanuginosus, Bul. t. 370, souches, id. id.
A. hydrophilus, Bul., t. 511, terrestre, id. id.
A. squamosus, Bul., t. 266, souches, id. id.
A. piluliformis, Bull., t. 112, terrestre, id. id.
A. annularius, Bull., t. 377 et 540, f. 3, troncs, Abb.
A. ochraceus, Bul., t. 362 et 530, f. 3, terrestre, id.
A. procerus, Bul., t. 78 et 583, terrestre, Abb., bois.
A. asper, Bull., t. 316, id. id.
A. muscarius, Bul., t. 122, id. id.
A. verrucosus, Dec. syn. 43, id. id.
A. vernus, Bul., t. 108, id. id.
A. vaginatus, Bul., t. 512 et 98, id. Abb., forêts.
A. jenensis, Batsch. fung., f. 29, id. Abb., bois.
A. ichoratus, Batsch., t. 13, f. 60, id. id.

CHAMPIGNONS 2.

Morchella esculenta, Bul., p. 274, t. 218, terrestre.
Phallus impudicus, L., p. 276, t. 182, id. Ab.
Gymnosporangium conicum, génevrier, id.
Tremella juniperina, L.
G. clavariæ forme, Bul., 223, t. 427, f. 1, génevrier, id.

Puccinia rosæ, Hedw. fung., in., t. 4, feuilles de rosier.
P. rubi, Hedw. fung., in., t. 5, feuilles de ronce, Abb.
P. ulmi, Bul., 110, t. 504, f. 14, feuilles d'orme, id.
P. jasmini, Dec. syn., 45, feuilles du jasmin, Ab., jard.
P. spergulæ, Dec. syn., 44, feuil. de spargoute, id. ch.
P. adoxæ, Hedw. f. ind., t. 16, sur l'adoxe, id. bois.
P. circeæ, Hed., f. ind., t. 8, sur la circée, id. haies.
P. aviculariæ, Hedw. f., in., t. 17, sur la renoncé, Ab.
P. ribis, Dec. syn., p. 45, sur le groseiller, Abb., jard.
P. calcitrapæ, Dec. syn., p. 45, sur la c. chaussetrape.
P. menthæ, Dec. syn., p. 45, sur la menthe aq., Ab. fos.
P. tanaceti, Dec. syn., 45, sur la tanaisie, Abb., prés.
P. pruni, Hed. fung., in., t. 10, feuilles de prunier, Ab.
P. anemones, Sowerb. fung., t. 53, sur l'anemone, id.
P. graminis, Hedw. fung., in., t. 6, sur les graminées.
P. scirpi, Dec. syn., p. 46, sur le scirpe, Abb., marais.
P. pol. amphibii, Hed. fun., in., t. 15, sur la renoncé.
P. phaseotorum, Hedw., fung. in, t. 19, sur les haricots.
P. pisi, Dec. syn., p. 46, sur les pois, Abb., jardins.
P. ficariæ, Dec. syn., 46, sur la r. ficaire, Ab. marais.
P. trifolii, sur les trèfles, Abb., prés et champs.
Trif. repentis.
Trif. filiformis.
Trif. agrarii.
P. limonii, Dec. syn., p. 45, sur la statice, St.-Valery.
P. asparagi, Dec. syn., p. 45, sur les tiges d'asperge.
P. cepeæ, N., sur l'oignon, Abb.
Bullaria umbelliferarum, Pers. obs., 1, t. 2, f. 5, tiges.
Uredo anemones, Pers. syn., 223, sur l'anemone des bois.
U. segetum, Bul., t. 472, f. 2, graminées, Abb., champs.
U. salicis, Dec. syn., p. 48, sur le saule, Abb.
U. vitellinæ, Ch. cons., t. 18, f. 43, feuilles de saule.
U. tussilaginis, Pers. syn., 218, sur le tussilage, Ab.
U. senecionis, Dec. syn., 48, sur le seneçon, id.
U. helioscopiæ, Pers. syn., 215, sur le réveil-matin, Ab.
U. rosæ, Pers. syn., 215, feuilles du rosier, id.

Uredo linearis, Sow. eng. fung., t. 139, graminées, Ab.
U. longi-capsula, Dec. syn., p. 48, peuplier, Abb.
U. confluens, Pers. syn., 214, sur la mercuriale, Ab.
U. caricis, Dec. syn. 48, sur le carex, Abb., fossés.
U. caprœarum, Dec. syn., 48, saule, marceau, Abb.
U. rubigo, Dec. syn., 627, sur les feuilles de campanule
U. campanulæ, Pers., et de laitron.
U. sonchi arvensis, Pers., id.
U. ruborum, Dec. syn., 49, ronces, Abb.
U. lini, Pers. syn., 216, sur le lin, id.
U. proeminens, Dec., syn., 235, sur l'euphorbe, Abb.
U. punctata, sur les euphorbes, Abb.
U. eup. helioscopiæ, id. id.
U. e. pusilla, id.
U. e. peplidis.
U. petasilis, Dec. syn., p. 49, sur le tussilage, Abb.
U. inaperta, Dec. syn., p. 49, sur la patience, id.
U. petroselini, Dec. syn., 49, sur le persil, Abb., jard.
U. tragopogi, Pers. syn., 123, sur le salsifix, id.
U. trag. pratensis, Pers. syn., 225, sur le salsifix des prés.
U. senecionis, Abb., jardins.
U. tetragoniæ, sur la tétragone, Abb., jardins.
U. fici, figuier, id.
U. populina, peuplier blanc, Abb.
Ecidium rubi, Dec. syn., p. 50, sur la ronce, Abb.
Æ. leucospermum, Pers. syn., 212, sur l'anemone des b.
Æ. chicoraccarum, Dec. syn., 50, salsifix, Abb.
Æ. cyparissiæ, Pers. syn., 211, sur l'euphorbe, Am.
Æ. e. sylvaticæ, Dec. syn., 50, sur l'euphorbe des bois.
Æ. tussilaginis, Lic., epiphyllum, L., sur le tussillage.
Æ. rubellum, Gm. syst., p. 1473, sur la patience, Abb.
Æ. urticæ, Dec. syn., 51, sur l'ortie, Abb.
Æ. ranunculi, Dec. syn., 51, sur la renoncule, Abb.
Æ. iberidis, N., sur le thlaspi vivace, id.
Æ. matricariæ, sur la matricaire double, id.

Ædidium lycopsidis, Villers-sur-Authie.

Mucor ramosus, Bul., 116, t. 480, f. 3, substances fermentées, Abb.

M. mucedo, L., 112, t. 480, f. 2, substances fermentées, Abb.

M. chrysospermus, Bul., t. 504, f. 1, sur le bolet, Ab.

Trichia utricularis, Bul., 128, t. 417, f. 1, bois mort.

T. alba, Bul., t. 407, f. 3 et 470, troncs, Abb.

T. capsulifer, Bul., 139, t. 470, f. 2, mousses, id.

Reticularia lutea, Bul., p. 87 t. 380, terrestre, id.

R. hortensis, Bul., p. 86, t. 424, fumiers, id.

Spumaria alba, Bul., 92, t. 126, tiges, id.

Lycogala miniata, bois mort, id.

Lycop. epidendron, L.

Lycoperdon utriforme, Bul., 153, t. 450, f. terrestre.

L. giganteum, Bul., 154, t. 447, terrestre, Abb., prés.

L. cœlatum, Bul., 156, t. 430, terrestre, Abb., gazons.

L. proteus et varietates, terrestre, gazons.

L. verrucosum, Vail. par., t. 16, f. 7-8, terrestre.

Geastrum multifidum, Pers. desp., fung., 6, terrestre.

G. hygrometricum, terrestre, sables.

Ly. stellatum.

Tulostoma brumale, Bul., t. 294 et 471, f. 2, terrestre, lieux sabloneux.

Cyathus striatus, Bul. 166, t. 40, f. A, bois mort et à ter.

C. lœvis, Bul., 165, t. 488, f. 2, bois mort, Abb.

C. vernicosus, Bul., 164, t. 488, f. 1, id. id.

Eresiphe pisi, Dec. syn., 57, sur les pois, id.

Tubercularia vulgaris, bois mort, id.

Tremella purpurea, L.

Tuber cibarium, Bul., 74, t. 356, terrestre, env. d'Am.

T. blosii, Mém. de la Soc. Lin. du Calvados, an. 1823, p. 42, terrestre.

Algues.

TERRESTRES.

Nostoc commune, Duby synops.; Vaucher Conf., t. 16, f. 1, Abb., sur les gazons après la pluie.

N. lichenoides, Duby synops.: Vaucher Conf., t. 16, f. 5. sur les arbres après la pluie.

N. laciniatum, Decand. syn.; Bull., t. 499. Abb., sur la terre.

N. sphœricum, Duby syn.; Vaucher Conferve, t. 16, f. 2. Abb, terre hum.

Vaucheria terrestris, Duby synop.; Vaucher Conferve, t. 2, f. 3. terre humide.

D'EAU DOUCE.

Nostoc verrucosnm, Duby synop.; Vauch. Conf., t. 16, f. 3. Abb., sur les pierresdes ruisseaux.

Tetraspora gelatinosa, Agardh. syst.; Vauch. Conf., t. 17, f. 2. Abb., fossés et ruisseaux.

T. lubrica, Agardh syst.; Roth. cat., 1, t. 5, f. 7. Ruisseaux, aux Planches, Abb.

Chœtophora endiviæ-folia, Duby synop ; Vaucher Conferve, t. 13, f. 1 et 2. Fossés de Cambron p. Ab.

C. pisiformis, Duby synop.; Vauch. Conferve, t. 12, f. 2 et 3. Fossés près Abb.

Girodella fœtida, Gaillon Némazoaires ; Ulva fœtida, Vauch., t. 17, f. 3; Cluzella fœtida, Duby. Ab., ruisseaux.

Lemanea fluviatilis, Bory dict.; Chantransia fluviatilis, Decandolle ; Vaillant botanicon, t. 4, f. 5. Eaux courantes, Abb.

Conferva rivularis, Duby syn.; Vauch. Conf., t. 14, f. 1. Némazoaires Gaillon. Eaux courantes, Abb.

C. floccosa, Duby syn.; Vauch. Conf., t. 14, f. 3; Némazoaires Gaill. Fossés d'Abb.

Zygnema lutescens, Duby syn.; Vauch. Conf., t. 6, f. 3. Fossés.

Zygnema pectinatum, Duby syn.; Vauch. Conf., t. 7 f. 4. fos.

Salmacis nitida, Bory dict.; Vauch. Conf., t. 4, f. 1 à 6; Zygnema nitida, Némazoaires Gaillon. Fossés, Abb.

S. quinina, Gaill.; Vauch. Conf., t. 5, f. 1; Conf. porticalis Muller; Némazoaires Gaill. Fossés, Abb.

Mougeotia genuflexa, Agardh. syst.; Vauch. Conf., t. 8, f. 1 à 9; Zygnema genuflexa, Duby; Némazoaires Gaillon. Fossés.

Draparnaldia glomerata, Duby synop.; Batrachospermum glomeratum, Vauch., t. 12, f. 1. Ruisseaux de Saint-Riquier près Abb.

Batrachospermum moniliforme, Duby synop.; Vauch. Conf, t 112. Ruisseaux à Épagne près Abb.

Hydrodyction pentagonum, Vauch. Conf., t. 9; Hydrodyction utriculatum, Duby. Fossés, Abb.

Vaucheria dichotoma, Duby synop.; Conf. Dillwyn, t. 15. Fossés de Cambron près Abb.

V. ovata, Duby synop.; Vauch. Conf., t. 2, f. 1. Fossés près Abb.

V. aquatica, Lyngbye Tentamen, t. 22; Leptomitus clavatus, Agardh. Tourbière et rouissoir de Cambr.

Ingenhouzella Priestleyi, Gaill. Némaz.; Vaucheria infusionum, Decandolle. Eau des baquets dans les jardins.

MARINES OU THALASSIOPHYTES.

(*Cloisonnées.*)

Cloronitum rupestre, Gaill.; Ceramium rupestre, Dec; Dillvyn synop., t. 23. Bourg d'Ault.

C. sericeum, Gaill; Ceramium sericeum, Decand.; Flora danica, t. 651, f. 1. Bourg d'Ault.

Ceramium roseum, Bonne-Maison et Gaill.; Dillw., t. 17. Rejets de la mer.

C. felixii, Gaill.; Desmazières Cryptogames, n°. 203. Dieppe, pieux auprès des bains.

Griffithsia equisetifolia, Agardh et Gaill.; Dillw., t. [illegible]. Rejets de la mer. Bourg d'Ault.

G. casuarinæ, Gaill.; Ceramium casuarinæ, Decand. Rejets de la mer (rare).

G. setacea, Agardh et Gaill.; Ceramium penicillatum, Decand; Dill., t. 82. Rochers de Pourville près Dieppe.

Lyngbya littoralis, Gaill.; Ceramium Mertensii, Decand.; Dillw., t. 31. Rochers de Dieppe.

L. siliculosa, Gail.; Ceramium confervoides, Roth. cat, 1, pl. 8, f. 3. Pieux de la jetée de Dieppe.

Boryna rubra, Grateloup et Gaill.; Ceramium nodulosum, Decand.; Dillw, t 34. Rejets de la mer.

B. diaphana, Grat. et Gail; Ceramium axillare et forcipatum vær-glabullnm, Decand.; Dillw; t. 38. Dieppe, rochers.

Gaillona coccinea, Bonne-Maison; Ceramium hirsutum, Roth., Dillw., t. 36. Rejets de la mer, Dieppe.

Hutchinsia fucoides, Agardh et Gaill.; Ceramium fucoides, Decand.; Dillw., t. 75. Rejets de la mer.

H. byssoides, Gaill.; Ceramium byssoides, Decand.; Dillw., t. 58. Dieppe, rejets de la mer. (1)

H. elongata, Gaill; Ceramium elongatum, Roth et Dec.; Dillw, pl 33. Dieppe, filets des pêcheurs.

H. fustigiata, Agardh et Gaill.; Ceramium polymorphum, Decand.; Dillw., t. 44. Rejets de la mer.

H. Wulfenii, Agard et Gaill; Ceramium Wulfenii, Roth.; Turner hist., t. 227. Rejets de la mer.

Sphacelaria scoparia, Agardh et Gaill.; Ceramium scoparicum, Decand.; Dillw., t. 52. Rejets de la mer.

Dasytrichia spongiosa, Lamouroux et Gaill.; Ceramium spongiosum, Decand.; Dillw., t. 42. Rochers de Dieppe.

---

(1). Ces diverses plantes, rejetées par la mer, se trouvent à l'embouchure de la Somme; elles figurent ainsi parmi celles de l'arrondissement d'Abbeville.

D. verticillata, Lam. et Gaill.; Ceramium verticillatum, Decand ; Dillw., t. 55. Rochers de Dieppe.

Rhodomela pinastroides, Gaill.; Ceramium incurvum, Decand.; Turner hist., t. 11. Rejets de la mer.

Rhodomela subfusca, Ag. et Gaill.; Fucus subfuscus, Turner, t. 10. Rejets de la mer.

Chorda filum, Lam. et Gaill.; Ceramium filum, Decand.; Turn., t. 86. Rejets de la mer.

Diatoma marinum, Duby synop ; Diatoma flocculosum, Decand ; Lyngbye, t. 62 ; Gaill. Némaz. Sur les plantes marines.

Girodella comoides, Gaill. Némaz.; art. du dict des sc. nat.; Conferva comoides, Dillw., t. 27 ; Engl. bot., t. 1700. Rochers calcaires de Dieppe.

(*Non-cloisonnées ou continues.*)

Alcyonidium diaphanum, Lam., Polypier ; Ulva diaphana, Decand.; Flora Danica, t. 1244. Dans les filets des pêcheurs.

Spongodium tomentosum, Lamouroux; Ulva tomentosa, Decand.; Turn. hist., t. 135. Roches sous-mar.

Ilea intestinalis, Fries et Gaill.; Ulva intestinalis, Dec.; Dillenius, t. 9, f. 7. Fosssés d'eau soumâtre.

I. compressa, Fries et Gaill.; Ulva compressa Decand.; Flora danica, t. 1480, f. 1. Rochers du littoral.

Ulva lactuca, Lam. et Gaill.; Decand.; Flora danica, t. 1551. Rochers du littoral.

U. umbilicalis, Lam. et Gaill. Fl. dan., t 1663 (pourpre). Rochers du littoral.

Dictyota dichotoma, Lam. et Gaill ; Ulva dichotoma, Decand.; Lam. diss., t. 22, f. 3, t. 23, f. 1. Rochers sous-marins.

D. ciliata, Lam. et Gaill.; Ulva serrata, Decand.; Lam. dissert., t. 25, f. 2. Rochers sous-marins.

Dictyopteris polypodioides Lam et Gaill.; Ulva polypodioides, Decand.; Lam. diss., t. 24, f. 2. Rochers sous-marins.

Ptilota plumosa, Agardh et Gaill.; Fucus plumosus, Dec ;

Turner hist., t. 69. Rejets de la mer. B. d'Ault.

Plocamium vulgare, Lam. et Gaill.; Fucus plocamium, Decand.; Turn. hist., t. 59. Rejets de la mer. Bourg d'Ault.

Lomentaria articulata, Lyngbye et Gaill.; Ulva articulata, Decand.; Turn., t. 106. Rochers sous-marins.

Lomentaria vermicularis, Gaill.; Fucus vermicularis, Decand.; Gmelin, t. 18, f. 4, Rejets de la mer.

L. dasyphylla, Gaill.; Fucus dasyphyllus, Decand.; Turn. t. 22. Rejets de la mer.

L. kaliformis, Gaill.; Fucus kaliformis, Decand.; Lam., diss., t. 29 Rejets de la mer.

Polyides rotunda, Agardh et Gaill.; Fucus rotundus, Gmelin; Turn., t. 5. Rochers près Dieppe.

P. griffithsiae, Gaill.; Fucus griffithsiae, Turn.; t. 37, Rochers à l'ouest de Dieppe.

Gigartina confervoides, Lam. et Gaill.; Fucus confervoides, Decand.; Fucus verrucosum, Decand; Turn., t. 84; Stack. Rochers maritimes.

G. purpurascens, Lam. et Gaill.; Fucus purpurascens, Turner, t. 9. Rochers près Dieppe.

Dumontia incrassata, Lam. et Gaill.; Ulva contorta, Decand.; Fl. dan., t. 653, 1480, f. 2 et 1654. Au bord de la mer, près Dieppe (rare)

Laurencia pinnatifida Lam. et Gaill.; Fucus pinnatifidies, Decand.; Turn., t. 20. Rochers maritimes.

L. cœspitosa, Lam. et Gaill.; Fucus hybridus, Decand. (non-figuré). Rochers de St.-Valery-sur-Somme.

Gelidium corneum, Lam et Gaill.; Fucus corneus, Dec.; Turn. hist., t. 257. Rejets de la mer.

G. crinale, Lam. et Gaill.; Fucus crinalis, Turn., t. 198, Rochers du littoral, Dieppe.

G. clavatum, Lam. et Gaill.; Fucus clavatus, Lam. diss, t. 12, f. 2; Fucus pusillus, Stack., t. 6. Dieppe Rochers près des bains.

Grateloupia filicina, Agardh et Gaill.; Fucus filicinus, Turn., t. 150. Rochers de Dieppe (très-rare).

Chondrus polymorphus, Lam. et Gaill.; Ulva crispa, Decand.; Lam. diss., t. 1 à 4, 6, 7, 8, 9 à 14, 16, 17, f. 37. Cavités des rochers, Dieppe.

C. mamillosus, Gaill.; Fucus mamillosus, Turn., t. 218; Lamouroux, Thal., t. 17, f. 38, t. 18. Rochers de Saint-Valery-en-Caux.

Chondrus norvegicus, Lam. et Gaill.; Fucus Norvegicus, Dec.; Lam. diss., t. 8, f. 19. Rejets de la mer,

Halymenia ciliaris, Lam. et Gaill.; Fucus laciniatus, Turn., t. 69. Rejets de la mer.

H. palmata, Lam et Gaill.; Ulva palmata, Decand.; Turn., hist., t. 115. Rejets de la mer.

H. palmetta, Lam. et Gaill.; Fucus palmetta, Turn., t. 40. Rejets de la mer.

H. edulis, Lam. et Gaill.; Ulva edulis, Decand.; Turn. hist., t. 114 Rejets de la mer.

H. ciliata, Lam. et Gaill.; Ulva ciliata, Decand.; Turn., hist., t. 70 Rejets de la mer.

H. membronifolia, Lam. et Gaill.; Fucus membronifolius, Turn., t. 74. Rejets de la mer.

Dawsonia lacerata, Lam. et Gaill.; Fucus laceratus, Turn., t. 68 Rejets de la mer.

D. rubens, Lam. et Gaill.; Fucus rubens, Decand; Turn hist., t. 42. Très-basse mer.

Delesseria sanguinosa, Lam. et Gaill.; Fucus sanguineus, Decand.; Turn. hist., t. 36. Rejets de la mer.

D. alata, Lam. et Gaill.; Fucus alatus, Turn., t. 160. Rejets de la mer.

D. hypoglossum, Lam. et Gaill.; Fucus hypoglossum, Turn., t. 14. Rejets de la mer.

Furcellaria lumbricalis, Lam. et Gaill.; Fucus lumbricalis, Turn., t. 16. Rochers sous-marins.

Desmarestia aculeata, Lam. et Gaill; Fucus aculeatus, Decand.; Turn. hist., t. 187. Filets des pêch.

Laminaria saccharina, Lam. et Gaill.; Ulva saccharina, Decand.; Turn. hist., t. 163. Rochers sous-marins et rejets de la mer.

L. digitata, Lam. et Gaill.; Ulva digitata, Decand.; Turn. hist., t. 162. Rochers sous-marins et rej. de la mer.

Himanthalia lorea, Lam. et Gaill.; Fucus loreus, Decand.; Turn. hist., t. 196. Rejets de la mer.

Fucus vesiculosus, Lam. et Gaill.; Fucus vesiculosus, Decand.; Turn., t. 7. Rochers du littoral.

F. ceranoides, Lam. et Gaill.; Fucus ceranoides, Decand.; Turn. hist., t. 89. Jetée et arrière-port, Dieppe.

F. serratus, Lam. et Gaill.; Fucus serratus, Decand.; Turn. hist., t. 90. Rochers du littoral.

F. canaliculatus, Lam. et Gaill.; Fucus canaliculatus, Decand.; Turner. hist., t. 3. Claivoie de la jetée *Est* de Dieppe.

Cystoseira abrotanifolia, Lam. et Gaill.; Fucus abrotanifolius, Decand.; Stackhouse, t. 14. Filets des pêc.

C. fibrosa, Lam. et Gaill.; Fucus fibrosus, Turn., t. 209. Rejets de la mer et filets des pêcheurs.

Halydris nodosa, Lam. et Gaill.; Fucus nodosus, Decand.; Turn. hist., t. 91. Rejets de la mer et filets des pêcheurs.

H. siliquosa, Lam. et Gaill.; Fucus siliquosus, Decand.; Turn. hist., t. 259. Rejets de la mer et filets des pêcheurs.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES GENRES
De la Flore d'Abbeville.

A

Acanthus. page 402
Acer. 423
Achillea. 414
Aconitum. 397
Acorus. 386
Actœa. 396
Adonis. 397
Adoxa. 389
Ægidium. 447
Ægerita. 441
Ægopodium. 384
Æsculus. 388
Æthusa. 383
Agaricus. 443
Agrimonia. 392
Agrostema. 391
Agrostis. 371
Aira. *id.*
Ajuga. 398
Alchemilla. 376
Alcyonydium. 452
Alisma. 387
Allium. 385
Alopecurus. 370
Alsine. 384
Althea. 405
Alyssum. 402
Amaranthus. 420
Ammi. 382
Amygdalus. 393
Anagallis. 378
Anchusa. 377
Andromeda. 389
Andropogon. 423
Androsace. 378
Anemone. 397
Anethum. 383
Angelica. *id.*
Anthemis. 414
Anthericum. 386
Anthoxanthum. 368
Anthoceros. 431
Anthyllis. 406
Antirrhinum. 401
Aphanes. 376
Apium. 384
Aquilegia. 397
Arabis. 404
Arctium. 411
Arenaria. 390
Aristolochia. 417
Artemisia. 412
Arum. 420
Arundo. 373
Asarum. 392
Asclepias. 381
Asparagus. 386
Asperugo. 378

Asperula. 375
Asphodelus. 386
Asplenium. 424
Aster. 413
Astragalus. 408
Athamantha. 382
Atriplex. 423
Atropa. 380
Avena. 373

B

Ballota. 400
Bartsia. *id.*
Batrachospermum 450
Bathramia. 428
Bellis. 414
Berberis. 387
Beta. 381
Betonica. 399
Betula. 419
Bidens. 412
Bignonia. 401
Blitum. 367
Bœomices. 433
Boletus. 442
Borrago. 378
Boryna. 451
Botrytis. 440
Brassica. 404
Briza. 372
Bromus. 373
Bryonia. 421
Bryum. 426
Bullaria. 446
Bunium. 382
Buphtalmum. 415
Bupleurum. 382
Butomus. 389
Buxbaumia. 428
Buxus. 419
Byssus. 440

C

Cactus. 393
Cakile. 402
Calendula. 415
Callitriche. 367
Caltha. 398
Campanula. 379
Cannabis. 422
Capsicum. 380
Cardamine. 403
Carduus. 412
Carex. 418
Cartina. 412
Carpinus. 420
Carthamus. 412
Carum. 383
Caucalis. 382
Celosia. 380
Centaurea. 415
Centunculus. 376
Ceramium. 450
Ceratophyllum. 420
Cerastium. 391
Cercis. 389
Chœrophyllum. 383
Chætophora. 449
Chara. 417
Cheiranthus. 403

Cheridonium. 396
Chenopodium 381
Chlonoritum. 450
Chlora. 387
Chondrilla. 410
Chondrus. 454
Chorda. 452
Chrysnathemum. 414
Chrysosplenium. 390
Cicer. 408
Cichorium. 411
Cicuta. 383
Cineraria. 414
Circæa. 367
Cistus. 396
Citrus. 409
Cladonia. 433
Clavaria. 442
Clematis. 397
Clinopodium. 400
Cnicus. 412
Cochlearia. 402
Colchicum. 387
Collema. 435
Colutea. 480
Comarum. 396
Conferva. 449
Convallaria. 386
Convolvulus. 379
Conium. 382
Conyza. 413
Corcopsis. 415
Coriandrum. 383
Coronilla. 408
Cornicularia. 432
Cornus. 376
Corrigiola. 384
Corylus. 240
Cotyledon. 491
Crambe. 402
Crassula. 385
Cratœgus. 393
Crepis. 411
Crithmum. 482
Crocus. 369
Cucubatus. 390
Cucumis.
Cucurbita. 421
Cupressus. *id.*
Cuscuta. 376
Cyatus. 448
Cynara. 412
Cynoglossum. 377
Cynosurus. 372
Cyperus. 369
Cypripedium. 417
Cystoseira 455
Cytisus. 408

D

Dactylis. 372
Daphne. 388
Dasytrichia. 451
Datura. 380
Daucus. 382
Dawsonia. 454
Delesseria. *id.*
Delphinium. 397
Desmarestia. 454
Dentaria. 403
Dianthus. 390

Diatoma. 452
Dicranum. 426
Dictamnus. 389
Dictyopteris. 452
Dictyota. *id.*
Didymodon. 426
Digitalis. 401
Dipsacus. 375
Doronicum. 414
Draba. 402
Draparnaldia. 450
Drosera. 385
Dumontia. 453

E

Echium. 378
Elatine. 389
Elymus. 374
Epilobrum. 388
Equisetum. 424
Eresyphe. 448
Erica. 388
Erigeron. 013
Erineum. 441
Eriophorum. 370
Erodium. 404
Ervum. 408
Eryngium. 382
Erylimum. 403
Eupatorium. 412
Euphorbia. 393
Euphrasia. 401
Evonymus. 380

F

Fagus. 420
Festuca. 372
Ficus. 424
Fontinalis. 430
Fragaria. 395
Fraxinus. 424
Fritillaria. 385
Fucus. 455
Fumaria. 405
Funaria. 428
Furcellaria. 454

G

Gaillona. 451
Galanthus. 385
Galega. 408
Galeopsis. 399
Galium. 375
Geastrum. 448
Gelidium. 453
Genista. 406
Gentiana. 381
Geranium. 405
Geum. 396
Gigartina. 453
Girodella. 449 et 452
Gladiolus. 673
Glaux. 380
Glechoma. 399
Globularia. 375
Glycine. 406
Gnaphalium. 413
Gratiola. 368

Grateloupia. 453
Griffithsia. 51
Grimnia. 426
Gymnostomum. 425
Gymnosporangium 445
Gypsophila. 390

H

Halydris. 455
Halymenia. 454
Hedera. 380
Hedysarum. 408
Helianthus. 415
Heliotrophium. 377
Helleborus. 398
Helotium. 441
Helvella. 442
Hemerocallis. 386
Heracleum. 382
Herniaria. 381
Hesperis. 404
Hibiscus. 405
Hieracium. 411
Himanthalia. 455
Hippocrepis. 408
Hippophac. 422
Hippuris. 367
Holcus. 423
Holosteum. 374
Hordeum. *id.*
Holtonia. 378
Humulus. 422
Hutchincia. 451
Hyacinthus. 386
Hydnum. Hydrodyction. 450
Hydrocharis. 423
Hydrocotyle. 382
Hyosciamus. 380
Hyoseris. 411
Hypericum. 409
Hypnum. 429
Hypochœris. 411
Hypoderma. 440
Hyssopus. 399
Hysterium. 440

I

Iberis. 402
Ilea 452
Ilex. 376
Illecebrum. 380
Imbricaria. 435
Impatiens. 416
Imperatoria 383
Ingenhouzella. 450
Inula. 414
Iris. 369
Isatis. 402
Isnardia. 376
Isoëtes. 424

J

Jasione. 415
Jasminum. 367
Juglans. 420
Juncus. 386
Jungermannia. 431
Juniperus. 423

L

Lactuca. 410
Laminaria. 454
Lamium. 399
Lapsana. 411
Lathræa. 401
Lathyrus. 407
Laurencia. 453
Laurus. 389
Lavandula. 399
Lavatera. 405
Leersia. 426
Lemanea. 449
Lemna. 417
Leontodon. 411
Leonurus. 400
Lepidium. 402
Lepra. 432
Leskea. 428
Leucoium. 385
Ligusticum. 382
Lilium. 385
Limosella. 401
Linum. 384
Liriodendron. 397
Lithospermum. 377
Liltorella. 419
Lobaria. 437
Lomentaria. 453
Lolium. 374
Lonicera. 379
Lotus. 409
Lunaria. 463
Lupinus. 406
Lychnis. 391
Lycium. 380
Lycogala. 461
Lycoperdon. *id.*
Lycopodium. 424
Lycopsis. 378
Lycopus. 368
Lyngbya. 451
Lysimachia. 378
Lythrum. 392

M

Malva. 405
Marchantia. 431
Marrubium. 400
Marsilea. 424
Matricaria. 414
Medicago. 409
Meesia. 428
Melamphyrum. 401
Melica. 371
Melissa. 400
Meliltis. *id.*
Mentha. 399
Menyanthes. 378
Mercurialis. 422
Merulius. 443
Mespilus. 394
Milium. 371
Mirabilis. 379
Momordica. 421
Monilia. 440
Monotropa. 389
Montia. 374
Morchella. 445
Morus. 419

Mougeotia. 450
Mucor. 448
Myagrum. 402
Myosotis. 377
Myosurus. 385
Myrica. 422
Myriophyllum 420
Myrtus. 393

N

Næmaspora. 439
Narcissus. 385
Nardus. 370
Naias. 419
Neckera. 430
Nepeta. 399
Nerium. 381
Necotiana 380
Nigella. 397
Nostoch. 449
Nymph œa. 396

O

Ocymum. 400
Œnanthe. 383
Œnothera. 388
Ononis. 406
Onopordon. 412
Opegrapha. 440
Ophioglossum. 424
Ophrys. 416
Orchis. *id.*
Origanum. 400
Ornithogalum. 386
Ornithopus. 408
Orobanche. 401
Orobus. 407
Orthotricum. 428
Osmunda. 424
Oxalis. 391

P

Pæonia. 396
Panicum. 370
Papaver. 396
Parietaria. 423
Paris. 389
Parnassia. 384
Passiflora. 404
Pastinaca 383
Patellaria. 434
Pedicularis. 401
Peltaria. 403
Peltigera. 437
Peplis. 387
Pertusaria. 440
Peucedanum. 382
Peziza. 441
Phalaris. 370
Phallus. 445
Phascum. 425
Phaseolus. 406
Phellandrium. 383
Philadelphus. 393
Phleum. 370
Phlox. 378
Physalis. 380
Physcia. 436
Phyteuma 379

Phytolacca. 392
Picris. 410
Pilularia. 424
Pimpinella. 383
Pinguicula. 368
Pinus. 420
Pisum. 406
Placodium. 435
Plantago. 376
Platanus. 420
Plocamium. 453
Poa. 371
Polemonium. 379
Polyanthes. 386
Polycarpum. 374
Polycnemum. 369
Polygala. 406
Polygonum. 388
Polyides 453
Polypodium. 425
Polytrichum. 427
Populus. 422
Portulaca. 392
Potamogeton. 377
Potentilla. 395
Poterium. 420
Prenanthes. 410
Primula. 378
Prunella. 400
Prunus. 393
Psora. 434
Pterigynandrum. 426
Pteris. 424
Ptilota. 452
Puccinia. 446
Punica. 393
Pyrola. 389
Pyrethrum. 414
Pyrus. 394

Q

Quercus. 420

R

Ranunculus. 397
Raphanus. 440
Reseda. 392
Reticularia. 48
Rhamnus. 380
Rheum. 389
Rhinanthus. 400
Rhirocarpon. 434
Rhizomorpha. 437
Rhodomela. 452
Rhus. 384
Ribes. 380
Riccia. 431
Ricinus. 421
Rivularia.
Robinia. 408
Rosa. 394
Rosmarinus. 368
Rottbolla. 374
Rubia. 376
Rubus. 395
Rumex. 387
Ruppia. 377
Ruta. 389
Ruscus. 423

S

Sagina. 377
Sagittaria. 420
Salicornia. 367
Salix. 421
Salmacis. 450
Salsola. 381
Salvia. 368
Sambucus. 384
Samolus. 379
Sanguisorba. 376
Sanicula. 382
Saponaria. 390
Saturcia. 399
Satyrium. 416
Saxifraga. 390
Scabiosa. 375
Scandix. 383
Schœnus. 369
Scirpus. *id.*
Scilla. 386
Scleranthus. 390
Scorzonera. 410
Scrophularia. 401
Scutellaria. 400
Scyphophorus. 433
Secale. 374
Sedum. 391
Selinum. 382
Sempervivum. 393
Senecio. 413
Serapias. 417
Seratula. 412
Seseli. 383
Sherardia. 375
Sibthorpia. 401
Silene. 390
Sinapis. 404
Sison. 383
Sisymbrium. 403
Sium. 383
Solanum. 380
Solidago. 413
Sonchus. 410
Sorbus. 394
Sparganium. 418
Spartium. 406
Spergula. 392
Sphacelaria. 451
Sphœria. 438
Sphœrophorus. 432
Sphagnum. 425
Spinacia. 422
Spirœa. 394
Splachnum. 467
Spongodium. 452
Spumaria. 448
Squamaria. 435
Stachys. 399
Staphylea. 384
Statice. *id.*
Stellaria. 390
Stellera. 388
Stereocaulon. 432
Stratiotes. 423
Symphytum. 378
Syringa. 367

T

Tagetes. 414

Tamarix. 384
Tamus. 422
Tanacetum. 412
Targionia. 431
Taxus. 423
Tetragonia. 394
Tetraspora. 449
Tetraphis. 426
Teucrium. 398
Thalictrum. 394
Thelephora. 442
Thesium. 380
Thlaspi. 402
Thuya. 421
Thymus. 400
Tilia. 396
Tillœa. 377
Tormentilla. 396
Tortula. 427
Tragopogon. 410
Trapa. 376
Tremella. 441
Trichia. 448
Trichostomum. 426
Trifolium. 408
Triglochin. 387
Triticum. 374
Tropœlum. 388
Trollius. 398
Tuber. 448
Tubercularia. *id.*
Tulipa. 385
Tussilago. 413
Turritis. 404
Typha. 418

U

Ulex. 406
Ulmus. 381
Ulva. 452
Urceolaria. 434
Uredo. 446
Urtica. 419
Usnea. 432
Utricularia. 368

V

Vaccinium. 388
Valentia. 423
Valeriana. 369
Vallisneria. 422
Variolaria. 432
Vaucheria. 450
Verbascum. 379
Verbena. 368
Veronica. 367
Verrucaria. 440
Viburnum. 384
Vicia. 407
Vinca. 380
Viola. 415
Viscum. 422
Vitis. 380
Weissia. 426

X

Xanthium. 420
Xeranthemum. 413
Xyloma. 439

Z

Zanichellia. 417
Zea. 418
Zostera. 417
Zygnema. 449 et 450

FLORE D'ABBEVILLE.

ERRATA.

Page 359, ligne 29, écrivez Hedvig.
P. 362, Algues, au lieu de 88, écr. 102.
P. 363, à la liste des abréviations, ajoutez :
Ag. Agardh, naturaliste suédois, aut. du système Algarum.
Bonnem. Bonnemaison, algologue français, auteur du généra intitulé : *Hydrophytes loculées.*
Bory. Bory de Saint-Vincent, naturaliste français, aut. du Dict. classique d'histoire naturelle.
Duby. Duby, botaniste français, auteur du *Botanicon gallicum.*
P. 364, suite des abréviations, ajoutez :
Gaill. Gaillon, naturaliste français, auteur du résumé des classifications des Thalassiophytes.
Grat. Grateloup, botaniste français.
Lam. Lamouroux, naturaliste français, auteur d'une classification des Thalassiophytes.
Lyngb. Lyngbye, botaniste danois, auteur d'une classification des Hyrophytes.
P. 365, dernière ligne, ventenal, écrivez ventenat,
P. 367, lig. 30, ser*h*illifolia, écr. ser*p*yllifolia.
P. 368, lig. 30, sclarœa, écr. sclarea.
P. 370, lig. 2, triqueser, écr. triqueter.
P. 370, lig. 19, *on*erarium, écr. *ar*enarium.
P. 370, lig. 30, crus galli, écr. crus-galli.
P. 371, lig. 22, *ca*spitosa, écr. *ce*spitosa.
P. 371, lig. 27, vivip*e*ra, écr. vivip*a*ra.
P. 374, lig. 8, ro*l*tboëllia, écr. ro*tt*bolla.
P. 374, lig. 22, œstivum, écr. æstivum.
P. 376, lig. 4, harcynium, écr. harcynicum.
P. 378, lig. 33, ph*a*nicea, écr. phœnicea.
P. 379, lig. 31, th*o*psus, écr. th*a*psus.
P. 380, lig. dernière, vinea, écr. vinca.

P. 381, lig. 1, vine*a*, écr. vinca.
P. 382, lig. 6, bupleurum, écr. bupl*e*vrum.
P. 382, lig. 23, am*n*i, écr. am*m*i.
P. 382, lig. 33, deuxième mot, *silaus* était bien.
P. 380, lig. 25, ost*v*u*l*hium, écr. ost*r*u*th*ium.
P. 385, lig. 22, casinatum, écr. carinatum.
P. 386, lig. 8, lute*n*s, écr. lute*u*s.
P. 387, lig. 14, nemo-lapathum, écr. némolapathum.
P. 388, lig. 18, oxycocc*u*s, éc. oxycocc*o*s.
P. 389, lig. 24, pol*y*folia, écr. pol*i*folia.
P. 393, lig. 29, insiti*c*ia, écr. insiti*t*ia.
P. 398, lig. 24, f*a*tidus, écr. fœtidus.
P. 400, lig. 24, melistis, écr. meli*t*tis.
P. 402, lig. 2, n*e*grescens, écr. n*i*grescens.
P. 402, lig. 11, *L*ill., écr. ill.
P. 402, lig. 14, mo*u*sp., écr. mo*n*sp.
P. 403, lig. 25, stri*e*tissimum, écr. strictissimum.
P. 406, lig. 12, geni*s*a, écr. geni*st*a.
P. 408, lig. 25, squ*o*rrosum, lisez squ*a*rrosum.
P. 409, lig. 16, lapusina, écr. lapu*l*ina.
P. 410, lig. 16, lacinieta, écr. lacini*a*ta.
P. 411, lig. 8, œpargia, écr. *a*pargia.
P. 411, lig. 26, écrivez thrincia.
P. 411, lig. 31, lap*l*ana, écr. lapsana.
P. 411, lig. 36, ar*e*tium, écr. arctium.
P. 412, lig. 1, ar*e*tium, écr. arctium.
P. 412, lig. 18, car*t*ina, écr. car*l*ina.
P. 415, lig. 1, grandiflerum, écr. grandi florum.
P. 415, lig. 7, corcopsis, écr. core*o*psis.
P. 416, lig. 18, fus*i*a, écr. fusca.
P. 417, lig. 17, elemati*l*is, écr. clemati*t*is.
P. 418, lig. 20, teresiuscula, écr. tere*t*iuscula.
P. 418, lig. 23, stellu*t*ata, écr. stullu*l*ata.
P. 422, lig. 11, valli*m*eria, écr. valli*sn*eria.
P. 422, lig. 18, spinac*e*a, écr. spinac*i*a.
P. 425, lig. 27, phas*e*um, écr. phascum.

P. 426, lig. 20, p*l*erigynandrum, écr. p*t*erigynandrum.
P. 428, lig. 18, cæspitie*r*um, écr. ce*s*pitit*i*um.
P. 428, lig. 24, punetatum, écr. punctatum.
P. 431, lig. 27, by*ll*acea, écr. by*ss*acea.
P. 432, lig. 4, t*a*mentella, écr. t*o*mentella.
P. 432, lig. 8, antiquita*l*is, écr. antiquita*t*is.
P. 436, lig. 11, adu*r*ta, écr. adu*s*ta.
P. 439, lig. 16, n*æ*mas pora, écr. n*e*maspora.
P. 441, lig. 10, helo*l*ium, écr. helo*t*ium.
P. 444, lig. 19, nigripe*r*, écr. nigripe*s*.
P. 446, lig. 18, phaseo*t*orum, écr. phaseo*l*orum.
P. 447, lig. 16, pelasi*l*is, écr. petasi*t*is.
P. 447, lig. 27, chicoracc*a*rum, écr. chicoracearum.
P. 450, lig. 28, cloronitum, écr. c*h*loronitum.
P. 451, lig. 14, Gail, écr. Gail*l*.
P. 451, lig. 15, vær-glab*u*llum, écr. vær-glab*e*llum.
P. 451, lig. 25, f*u*stigiata, écr. f*a*stigiata.
P. 451, lig. 27, Agard, écr. Agard*h*.
P. 451, lig. 30; scoparicum, écr. scoparium.
P. 452, lig. 12, *art.*, écr. *pl.*
P. 452, lig. 22, s*o*umatre, écr. s*a*umatre.
P. 453, lig. 18, verrucosu*m*, écr. verrucosu*s*.
P. 453, lig. 25, pinnatifidi*e*s, écr. pinnatifid*u*s.
P. 454, lig. 19, membr*o*nifolia, écr. membr*a*nifolia.
Même lig., membr*o*nifolius, écr. membr*a*nifolius.
P. 455, lig. 13, claivoie, écr. clair*v*oie.

Nota. A la suite de la Flore d'Abbeville devait paraître une nomenclature des Coquilles terrestres et fluviatiles de l'arrondissement. Elle sera insérée dans le 2me. volume des Mémoires de la Société. Cette nomenclature latine, accompagnée de descriptions, date de 1816. Elle est l'œuvre du jeune Félix Boucher de Crèvecœur, né le 19 mars 1805, à Abbeville, mort dans la même ville le 12 février 1817, et fils de l'auteur de la Flore. A peine âgé de treize ans, il s'était fait connaître des savants par un génie précoce et par son aptitude aux sciences: un nouveau genre de plante a reçu son nom, *Ceramium Felicii*, Ceramie de Félix. (Voyez les Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, t. xvi, p. 129, Paris, 1823; le Dictionnaire des sciences naturelles de Levrault, 1828; Plantes cryptogames, par Desmazières, Lille 1827, n°. 203; la Biographie universelle ou Dictionnaire historique, art. Boucher, t. supplément.

TABLEAUX

SYNOPTIQUES ET MÉTHODIQUES

DES GENRES

DES NÉMAZOAIRES,

PAR B. GAILLON.

Les Némazoaires sont des productions tantôt filamenteuses, tantôt membraneuses, cloisonnées ou continues, formées d'une sorte de mucus sans tissu cellulaire apparent, constituées par des corpuscules internes doués d'animation et, à une certaine époque de leur existence, de la faculté locomotive. Ces corpuscules microscopiques que nous nommons *Zoadules*, vus à un grossissement convenable, sont ou globuleux comme la tête d'une épingle et ressemblant alors aux animalcules *Monas* de Muller, ou sont alongés et pointus aux extrémités comme une navette de tisserand et semblables alors aux animalcules *Navicula* de Bory de Saint-Vincent. Ces *Zoadules* reproduisent de diverses manières le filament, la membrane ou l'enveloppe générale que l'on a long-temps considérée comme plante.

Cette enveloppe ou étui nous l'appelons *Némate;* sa formation ou son développement a lieu tantôt par l'élongation du globule mère qui renferme en lui-même une génération de jeunes *Zoadules,* lesquels, à mesure qu'ils augmentent de volume et pullulent entre eux, forment et prolongent par leur exsudation le tube qui leur sert d'habitation; d'autres fois, la formation de la *Némate* a lieu par la jonction ou la juxta position sur une seule ligne des globules ou des navicules reproducteurs; plus souvent les globules et les navicules, sortes de cases matrices, émettent à leur extrémité un nouveau globule, sorte d'essaim renfermant de très-jeunes *Zoadules*, lequel après son évolution en reproduit un nouveau, et ainsi successivement jusqu'à l'entière formation du filament.

La propagation des *Némazoaires* se fait par des ovules, sortes de petites vessies renfermant des essaims de jeunes *Zoadules*, que nous appelons pour cette raison *Sméniocystes*. Ces Sméniocystes se forment de deux manières: dans plusieurs espèces à l'intérieur du tube, et dans d'autres à l'extérieur.

L'humidité ou la fermentation est nécessaire pour le développement des Némazoaires; elles ne sont pas pourvues de racines, et elles se composent de productions que les auteurs classaient comme Cryptogames dans le règne végétal, parmi les *Conferves*, les *Oscillatoires,* les *Nostocs*, les *Byssus* et les *Hydrophytes*.

Nota. Ces tableaux ne sont que le Prodrome d'un *Genera* que l'auteur se propose de publier incessamment, et dans lequel seront reprises d'autres espèces, dont la vérification n'a eu lieu que sur le sec, ou qu'il n'a pu soumettre qu'une fois encore à l'investigation microscopique. (L'auteur recevra avec reconnaissance les échantillons frais des Némazoaires non comprises dans ces tableaux, ainsi que les observations pour ou contre l'animalité de ces productions ; il résumera ces observations dans son *Genera* et citera les espèces qui lui auront été communiquées). Il prie les personnes qui lui feront ces communications de joindre autant que possible à leurs observations des dessins microscopiques, afin de rendre leurs arguments plus palpables.

NÉMAZOAIRES. — *Voir ci-contre la détermination.*

MONADULÉES.

—

Dont les enveloppes filamenteuses ou *Némates* sont garnies et constituées par des corpuscules granuleux analogues aux animalcules microscopiques appelés *Monas*.

ENDOCYSTÉES.

—

Dont les globules reproducteurs ou *Sméniocystes*, qui renferment les jeunes *Zoadules*, se forment à l'intérieur du filament.

GENRES. En voir l'indication au tableau A.

ECTOCYSTÉES.

—

Dont les globules reproducteurs ou *Sméniocystes*, sorte d'essaims de jeunes *Zoadules* en petites vessies, se forment à l'extérieur du filament.

GENRES. En voir l'indication au tableau B.

NAVICULÉES.

—

Dont les enveloppes filamenteuses ou *Némates* sont garnies et constituées par des corpuscules alongés, atténués aux extrémités, ayant la forme de navettes et de baguettes, analogues aux animalcules appelés *Navicula* et *Bacillaria*.

DIARTHROSÉES.

—

Dont la réunion des *Zoadules*, Bacillaires ou Naviculaires, constituant la *Némate*, a lieu soit transversalement par jonction de leur partie latérale, soit linéairement par jonction de leurs extrémités.

GENRES. En voir l'indication au tableau C.

ELEUTHÉRIÉES.

—

Dont la réunion des *Zoadules*, Naviculaires ou Bacillaires, a lieu librement dans la même *Némate*, sans jonction des êtres.

GENRES. En voir l'indication au tableau D.

TABLEAU A.

Némazoaires-Monadulées-Endocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Nostocella.	Communis.	*Nostoc commune.*	Vaucher.-Agardh.-Lyngbye.
	Verrucosa.	— *verrucosum.*	Vaucher.-Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Lichenoides.	— *lichenoides.*	Vaucher.-Agardh.-Duby.
	Pruniformis.	— *pruniforme.*	Vaucher.Lyngbye.
	Coriacea.	— *coriaceum.*	Vaucher.-Agardh.-Duby.
	Sphæricum.	— *sphaericum.*	Vaucher.-Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Lemaniæ.	— *lemaniæ.*	Agardh.-Duby.
	Minuta.	— *minutum.*	Desmazières.
Anabainella.	Licheniformis.	*Anabaina licheniformis*	Bory.-Desmazières
	Membranina.	— *membranina.*	Bory.
	Oscillatorioides	*Oscillatoria flexuosa.*	Agardh.
Oscillatoriella	Princeps.	*Oscillatoria princeps.*	Vaucher.-Agardh.-Duby.
	Major.	— *major.*	Vaucher.
	Nigra.	— *nigra.*	Vaucher.
		— *nigrescens.*	Duby.
	Autumnalis.	— *autumnalis.*	Agardh.
		— *Adansonnii.*	Vaucher.
		— *rupestris.*	Chauvin.--Agardh.
	Limosa.	— *limosa.*	
		Conferva limosa.	Flora Danica.
	Cyanea.	— *cyanea.*	Agardh.
	Parietina.	— *parietina.*	Vaucher.
		Conferva muralis.	Dillwyn.
		Lyngbya —	Agardh.
	Mirabilis.	*Calothrix mirabilis.*	Agardh.
		Conferva —	Dillwyn.

Suite du TABLEAU A.

Suite des Némazoaires-Monadulées-Cudocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Oscillatoriella	Maritima.	*Microcoleus maritimus.*	Bory.
		Oscillatoria chthonoplastes.	Agardh.-Lyngbye.
	Vaginata.	*Microcoleus terrestris.*	Desmazières.
		Oscillatoria vaginata.	Vaucher.
		— *autumnalis.*	Vaucher.-Bory.
Bangiella.	Atropurpurea.	*Bangia atropurpurea.*	Agardh.-Duby.
		Conferva atropurpurea.	Dillwyn.
	Fusco purpurea	*Bangin fuscopurpurea.*	Lyngbye.-Duby.
		Conferva fuscopurpurea	Dillwyn.
	Crispa.	*Bangia crispa.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
			Flora Danica.
	Laminariæ.	*Bangia laminariæ.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Atrovirens.	*Bangia atrovirens.*	Lyngbye.
		Cornicularia pubescens.	Acharius.
	Mamillosa.	*Bangia mamillosa.*	Lyngbye.
Linckiella.	Natans.	*Linckia natans.*	Lyngbye.
		Rivularia natans.	Duby.
	Dura.	*Linkia dura.*	Lyngbye.
		Rivularia dura.	Duby.
	Atra.	*Linkia atra.*	Lyngbye.
		Rivularia atra.	Duby.
Monasella.	Uva.	*Lepraria botryoides.*	Acharius.
		Lepra —	Duby.
Tetrasporella.	Lubrica.	*Tetraspora lubrica.*	Agardh.
		Ulva —	Roth.
Mycodermella	Cervisiæ.	*Mycoderma cerrisiæ.*	Desmazières.-Dub.
	Malti cervisiæ.	— *malti cervisiæ.*	Desmazières.-Dub.
	Malti juniperini	— *malti juniperini.*	Desmazières.-Dub.
	Glutini farinulæ	— *glutini farinulæ.*	Desmazières.-Dub.
	Vini.	— *vini.*	Desmazières.-Dub.
	Desmazieri.	— *Desmazieri.*	Duby.
	Typhloderma.	— *typhloderma.*	Duby.
	Atramenti.	— *atramenti.*	Duby.

Suite du TABLEAU A.

Suite des Némazoaires-Monadulées-Endocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Oidiumella.	Leucoconium.	*Oidium leucoconium.*	Desmazières.
Ingenhouzella	Zonata.	*Conferva zonata.*	Roth.--Lyngbye.--Agardh.-Duby.--Chauvin.
	Fugacissima.	*Conferva fugacissima.*	Dillwyn.-Agardh.-Lyngbye.-Roth.-Sowerby et Duby
	Priestleyi.	*Matiere verte.*	Priestley.
		Vaucheria infusionum.	De Candolle.
		Conferva oscillatorioides	Agardh.
	Flacca.	*Conferva flacca.*	Dillwin.--Duby.
Draparnaldiella.	Plumosa.	*Draparnaldia plumosa.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Glomerata.	— *glomerata.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Tenuis.	— *tenuis.*	Agardh.-Duby.
Agardhinella.	Bombycina.	*Conferva bombycina.*	Agardh.
		— *sordida.*	Dillwyn.-Lyngbye. Duby.
	Youngana.	— *youngana.*	Agardh.-Lyngbye.
		— *flaccida.*	Duby.
	Bipartita.	— *bipartita.*	Dillwyn et Engl. b.
		Tendaridea castor.	Bory.
	Implexa.	*Conferva implexa.*	Dillwyn.-Lyngbye. Agardh.
Tendaridella.	Irradiata.	*Zygnema pectinatum.*	Agardh.-Lyugbye.-Duby.
Rothella.	Fracta.	*Conferva fracta.*	Dillwyn.-Agardh-.
	Rivularis.	— *rivularis.*	Lyngbye.---Duby.--Agardh.
	Crispata.	— *crispata.*	Dyllvyn.---Roth.---Agardh.-Duby.
	Flexuosa.	— *flexuosa.*	English botan.
	Glomerata.	— *glomerata.*	Dillwyn.-Lyngbye. Duby.

Suite du TABLEAU A.

Suite des Ménazoaires-Monadulées-Endocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Hydrodyctionella.	Pentagona.	*Hydrodyction pentagonum.*	Vaucher.
		— *utriculatum.*	Agardh.-Duby.
Mougeotella.	Genuflexa.	*Mougeotia genuflexa.*	Lynghye.—Meng.—
		Zygnema genuflexum.	Duby.
		Conferva genuflexa.	Roth.-Dillwyn.
Salmacisella.	Nitida.	*Salmacis nitida.*	Bory.
		Zignema nitidum.	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Decimina.	*Zygnema nitidum.*	Agardh.-Lynghye.-Duby.
	Quinina.	*Zygnema quinium.*	Lyngbye.-Duby,
	Inflata.	— *inflatum.*	Duby.
Thorella.	Ramosissima.	*Thorea ramosissima.*	Bory.-Agardh.-Duby.
Lemanella.	Fluviatilis.	*Lemanea fluviatilis.*	Agardh et Duby.
	Torulosa.	*Lemanea tortulosa.*	Agardh et Duby.

TABLEAU B.

Némazoaires-Monadulées-Ectocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
		1re. SECTION.—DIAPHYSÉES.	
Chætophorella	Endiviœfolia.	*Chætophora endiviæfolia.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Elegans.	— *Elegans.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
Batrachospermella.	Moniliformis.	*Batrachospermum moniliforme.*	Roth.--Vaucher.--Decand. et Duby.-
Deme	Confervicola.	*Desmarestella confervicola.*	Bory.-Duby.
		Conferva confervicola.	Dyllwin.-Flora Danica.-English botany.
		Calothrix confervicola.	Agardh.
		Oscillatoria —	Lyngbye
Bulbochætella	Setigera.	*Bulbochæte setigera.*	Agardh. Lyngbye Duby.
Byssocladiella	Fenestralis.	*Byssocladium fenestrale.*	Agardh.
		Sporotrichum —	Duby.
		Conferva fenestralis.	Dillwyn.
Moniliella.	Candida.	*Monililia candida.*	Persoon.
		Aspergillus candidus.	Duby.
	Glauca.	*Monilia glauca.*	Persoon.
		Aspergillus glaucus.	Micheli.--Duby.
	Herbarum.	*Torula herbarum.*	Linck.--Duby.
		2me. SECTION.—SYMPHYSÉES.	
Mucorella.	Mucedo.	*Mucor mucedo.*	Linck.--Duby.
	Ascophoras.	*Mucor ascophorus.*	Linck.--Duby.
		— *mucedo.*	Persoon.

Suite du TABLEAU B.

Suite des Némazoaires-Monadulées-Ectocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Botrytisella.	Ramosa.	*Botrytis ramosa.*	Persoon.-Duby.
	Umbellata.	— *umbellata.*	Decandolle.-Duby.
Desmazierella.	Granulata.	*Rizococcum crepitans.*	Desmazieres.
		Vaucheria granulata.	Lyngbye.
		Hydrogastrum granulatum.	Desvaux.-Duby.
Vaucheriella.	Sessilis.	*Vaucheria sessilis.*	Agardh.-Lyngbye. Dub.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Ovata.	*Vaucheria ovata.*	Lyugbye.-Duby.
		— *bursata.*	Agardh.
		Ectosperma ovata.	Vaucher.
	Hamata.	*Vaucheria hamata.*	Lyngbye-Duby.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Terrestris.	*Vaucheria terrestris.*	Desmazieres.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Dilwynii.	*Vaucheria Dilwynii.*	Agar.-Lyngb.-Duby
	Geminata.	— *geminata.*	Agardh.-Lyngbye.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Cœspitosa.	*Vaucheria cœspitosa.*	Agardh.-Lyngbye.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Cruciata.	*Vaucheria cruciata.*	Agardh.-Duby.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Racemosa.	*Vaucheria racemosa.*	Lyngbye.-Agardh.-Duby.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Marina.	*Vaucheria marina.*	Lyngbye.-Duby.
		Ectosperma —	Bory.
	Aquatica.	*Vaucheria aquatica.*	Lyngbye.
		Leptomitus clavatus.	Agardh.
	Clavata.	*Vaucheria clavata.*	Agardh.-Lyngbye.
		Ectosperma —	Vaucher.
	Dichotoma.	*Vaucheria dichotoma,*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
		Ectosperma —	Bory.

Suite du TABLEAU B.

Suite des Némazoaires-Monadulées-Ectocystées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Nitella.	Flexilis.	*Nitella flexilis.*	Agardh.
		Chara —	Linnée.-Duby.
Characella.	Vulgaris.	*Chara vulgaris.*	Linnée.--Agardh.--Duby.
	Tomentosa.	— *tomentosa.*	Linnée.–Agardh.--Duby.

TABLEAU C.

Némazoaires-Naviculées-Diarthrosées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Echinella.	Fasciculata.	*Echinella fasciculata.*	Duby.--Lyngbye.--Gréville.
	Obtusa.	*Diatoma cristallinum.*	Agardh.
		Echinella obtusa.	Lyngbye.
		Frustulia —	Agardh.- Duby.
		Echinella circularis.	Greville.
	Rosacea.	*Frustulia —*	Duby.
		Echinella ventilatoria.	Bory.
Achnantella.	Brevipes.	*Achnantes brevipes.*	Agardh.--Duby.
	Longipes.	*Echinella stipitata.*	Lyngbye.
		Achnantes longipes.	Agardh.--Duby.
		Conferva stipitata.	English botany.
Candollella.	Flocculosa.	*Diatoma flocculosum.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Tenuis.	— *tenue.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Striatula.	— *striatulum.*	English botany.
		Conferva striatula.	Gaillon.-Agardh.
		Diatoma arcuatum.	Lyngbye.-Duby.
	Marina.	— *marinum.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Unipunctata.	— *unipunctatum.*	Agardh.-Duby.
		Fragilaria unipunctata.	Lyngbye.
	Latruncularia.	*Diatoma latruncularium*	Agardh.
		fragilaria latruncularia	Lyngbye.
	Swartzii.	*Diatoma Swartzii.*	Lyngbye.
		Deesmidium —	Agardh.
	Aurita.	*Diatoma auritum.*	Agardh.-Lyngbye.-
		— *fasciatum.*	Agardh.
	Fasciata.	*Fragilaria fasciata.*	Lyngbye.
	Obliquata.	*Diatoma obliquatum.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Hyemalis.	*Fragilaria hyemalis.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.
	Caudata.	*Nematoplata caudata.*	Bory.
		Fragilaria striatula.	Lyngbye.-Agardh.-Duby.
	Pectinalis.	— *pectinalis.*	Agardh.-Lyngbye.-Duby.

Suite du TABLEAU C.

Suite des Némazoaires-Naviculées-Diarthrosées.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE des AUTEURS BOTANISTES.
Gaillonella.	Moniliformis.	*Gaillonella moniliformis* Bory.---Duby.
		Meloseira — Agardh.
	Jurgensii.	*Meloseira jurgensii.* Agardh.
Chroolepu-sella.	Jolithus.	*Chroolepus jolithus.* Lyngbye.
		Byssus — Flora danica.
Crucigeniella.	Quadrata.	*Crucigienia quadrata.* Morren.

TABLEAU D.

Némazoaireæ-Naviculéeæ-Eleuthériéeæ.

GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIE DES AUTEURS BOTANISTES.	
Girodella.	Comoides.	*Conferva comoides.*	Dillwyn.-Eng. Bot.
		Ectosperma appendicul.	Vaucher.
	Rutilans.	*Bangia rutilans.*	Lyngbye.
		Schizonema rutitans.	Agardh.-Duby.
	Fœtida.	*Ulva fœtida.*	Vaucher.—Decand.
		Bangia punctatum.	Lyngbye.
		Cluzella fœtida.	Duby.
		Hydrurus Vaucherii.	Agardh.
		Schizonema quadripunctatum.	Agardh.-Duby.
		— *Dillwynii.*	Agardh.
		— *Smithii.*	Agardh.

Exposition

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

EXPOSITION

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Abbeville, 25 *juin* 1832.

Monsieur le Maire,

La Société Royale d'Émulation a conçu la pensée d'établir à Abbeville une Exposition publique des Produits de l'Industrie, ainsi qu'il en existe déjà dans plusieurs des principales villes de France ; elle a communiqué cette heureuse idée au Conseil Municipal de cette ville, qui, toujours disposé à accueillir et à seconder les vues utiles, s'est empressé de l'adopter et de promettre son concours pour sa réalisation.

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un arrêté que vient de prendre à ce sujet M. le Maire d'Abbeville.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, tout l'avantage que doit retirer de cette Exposition publique l'Industrie d'un arrondissement dont les produits, déjà estimés dans le commerce, n'ont besoin que d'être connus pour être mieux appréciés et recherchés par les consommateurs. Vous ferez tous vos efforts, j'en suis certain,

pour que votre commune, si quelque branche d'industrie s'y exploite, se distingue à cette Exposition, et vous userez de toute votre influence pour engager les fabricants à venir y déposer des produits qui témoigneront de leur habileté, et fonderont la réputation industrielle et commerciale à laquelle ils ont droit d'atteindre.

Je ne saurais trop vous recommander de donner promptement à cette lettre et à l'arrêté de M. le Maire d'Abbeville, toute la publicité possible.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet d'Abbeville :

Signé : MARCHAND-DUBREUIL.

EXPOSITION PUBLIQUE.

Nous, MAIRE de la Ville d'Abbeville, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Considérant que l'arrondissement d'Abbeville renferme un grand nombre de fabriques et d'ateliers dont les produits sont avantageusement connus, et que beaucoup d'ouvriers y exercent leurs professions d'une manière distinguée ;

Considérant qu'une Exposition publique des Produits de l'Industrie est vivement désirée par les Manufacturiers, Agriculteurs, Chefs d'ateliers, Ouvriers, Artistes et Amateurs dont il est utile d'encourager les efforts et les talents ;

Considérant que la Société royale d'Émulation d'Abbeville, en nous exposant les motifs ci-dessus par sa lettre du 18 décembre dernier, et en demandant cette Exposition, a offert de contribuer avec la Ville à la distribution de médailles d'encouragement aux Manufacturiers, Agriculteurs, Chefs d'ateliers, Ouvriers, etc., qui auraient mérité cette distinction ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal, du 9 mars et du 15 juin présent mois ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er.

Une Exposition publique des Produits de l'In-

dustrie de l'arrondissement, aura lieu à Abbeville, le 20 juillet 1833. Cette exposition durera un mois.

ART. II.

MM. les Manufacturiers, Agriculteurs, Chefs d'ateliers, de métiers, Ouvriers et Industriels quelconques d'Abbeville et des autres communes de l'arrondissement, sont invités à faire connaître, avant le 1^er^. juin 1833, soit à M. le Sous-Préfet, soit au Maire d'Abbeville, soit à celui de la commune dans laquelle ils résident, soit au Président ou au Secrétaire de la Société royale d'Émulation, quels sont les produits qu'ils désirent présenter à l'Exposition.

ART. III.

Il sera répondu, dans les quinze jours suivants, à toute demande d'admission jugée susceptible d'être accueillie.

ART. IV.

Tout objet ainsi admis devra être déposé le 10 juillet, au plus tard, à l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, entre les mains du Concierge, qui inscrira, sur un registre ouvert à cet effet, le nom et l'adresse du fabricant, de l'ouvrier ou du propriétaire. On joindra à chaque article une carte portant ces indications, et en outre le prix de l'objet déposé.

Cette carte sera échangée contre une autre, à laquelle sera ajouté le numéro d'inscription au registre.

Tous les objets exposés devront être retirés dans les huit jours qui suivront la clôture de l'Exposition.

Aucun ne pourra être enlevé sans une autorisation spéciale, avant l'époque fixée pour cette clôture.

ART. V.

Une Commission sera nommée pour l'examen des objets exposés. Des médailles d'encouragement seront délivrées, s'il y a lieu. Il sera en outre fait mention, dans les Mémoires imprimés de la Société royale d'Émulation, des produits qui auront paru dignes d'être cités.

Une salle particulière sera destinée aux objets d'arts, tels que Statues, Tableaux, Gravures, Lithographies, Dessins, Plans, etc.

ART. VI.

MM. les Artistes et Amateurs, Manufacturiers, Agriculteurs et Ouvriers des autres arrondissements du département, qui désireraient présenter leurs ouvrages à l'Exposition, pourront y être admis, et concourir également pour la distribution des médailles.

Abbeville, *le* 23 *juin* 1832.

Signé : HIBON.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE de l'arrondissement d'Abbeville.

AOUT 1833.

Le Président de la Société Royale d'Emulation, aux Ouvriers.

MESSIEURS,

Des années se sont écoulées depuis que la Société d'Émulation ne s'est réunie à vous. Mais, si ses études ont été silencieuses, elles n'ont point été inactives, et elle n'a jamais perdu de vue le but de son institution, les progrès de l'industrie, et l'avenir des travailleurs dont elle se glorifie de faire partie.

Un résumé de ses travaux a été imprimé en 1828. Depuis, des médailles ont été distribuées chaque année, sans éclat il est vrai, mais non sans fruit pour les arts et l'humanité, et MM. Beurrier père et fils pour leurs puits forés, Doliger pour ses pompes à double jets, Catel pour ses belles gravures sur métaux et ses ou-

vrages d'orfévrerie, Edmond Levêque pour de bons essais en sculpture, ont reçu d'honorables encouragements.

Le brave Domart, que vous connaissez tous, a obtenu également une médaille, pour le dévoûment dont il a fait preuve, en sauvant des malheureux qui se noyaient.

La Société en a aussi décerné une à M. le comte de Sellon de Genève, président de la Société de la Paix, pour les services qu'il rend depuis tant d'années à la cause de la vérité.

Des prix ont été accordés dans les écoles des arts aux élèves qui annonçaient le plus de dispositions et de persévérance.

Mais c'est un plan d'émulation plus général que la Société voulait embrasser, et dès longtemps, elle désirait concourir à une exposition des produits de cet arrondissement, et surtout de cette ville, qui, depuis des siècles, a été le berceau d'excellents ouvriers.

Ce projet, secondé par notre maire et nos conseillers municipaux, aurait été réalisé en 1832; malheureusement le choléra, qui sévissait dans nos murs, ne permit pas alors de donner suite au plan adopté, et ce n'est que cette année qu'il a pu recevoir son exécution.

Ce plan, tel qu'il a été suivi, n'est cependant encore qu'un simple essai. Les dimensions du local ne permettaient pas davantage; mais vous avez vu, messieurs, ce que cette épreuve

promettait pour l'avenir.

Nous vous annonçons donc, pour 1835, une nouvelle exposition, où les produits industriels, non-seulement de ce département, mais de ceux voisins, seront reçus et convenablement placés.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce que la société et nos magistrats, toujours prêts à concourir au bien, se proposent de faire. Quant à ce qui a été fait, notre collègue M. Randoing, chargé sous la direction du jury du rapport de l'exposition, en mettra le résumé sous vos yeux; je ne vous présenterai donc ici que quelques considérations générales sur l'avantage du travail, et sur les moyens de le rendre fructueux. Ce n'est pas un discours que je prétends vous faire, je n'ai point le talent de bien dire, et votre temps est précieux, puisque vous l'employez utilement; vous le faire perdre serait vous faire payer mes paroles trop cher. Je ne dirai donc rien de nous; c'est de vous seuls dont je veux parler avec vous.

Vous êtes ouvriers, messieurs, et nous le sommes tous, nous citoyens utiles, manufacturiers, négocians, cultivateurs, administrateurs, artistes; oui, nous sommes tous industriels, et en nous sont tous les degrés d'une même carrière. Qu'est-ce que l'industrie? l'application du raisonnement à l'œuvre, c'est-à-dire au travail vivifiant, fécond, nécessaire à l'existence et au bien être.

Toute industrie a donc une même source, elle naît d'un même calcul, d'une même pensée, et

d'une pensée fertile et riche. Suivons-en le développement.

Maître ou apprenti, artiste ou journalier, quelque soit son labeur, c'est la pensée qui met la main sur l'œuvre, c'est la pensée qui la dégrossit, qui la perfectionne, qui lui donne sa qualité et sa valeur; tout travail, depuis le plus grossier jusqu'au plus ingénieux, est toujours un fruit, une création dont l'ouvrier est l'auteur, le créateur, et par conséquent le propriétaire; le travail est donc le père légitime de la propriété.

Si c'est le raisonnement qui monte le métier, qui conçoit l'ouvrage, qui l'exécute, c'est aussi le raisonnement qui le place et en obtient le prix; et quel prix est mieux acquis? quelle fortune est plus honorablement gagnée? en nous honorant du titre d'industriel, nous ne dédaignerons donc pas celui de marchand, également utile, également répandu; car si nous sommes tous ouvriers, nous sommes aussi tous négociants. Si l'artisan vend sa toile, ses serrures, le propriétaire vend son blé, son lin, ses bois, le commis son temps, l'auteur ses veilles, le musicien ses sons; et, si nous voulons absolument séparer l'artiste de l'artisan, je dirai qu'un bon ouvrier vaut mille fois mieux qu'un artiste médiocre, et qu'il est fâcheux peut-être que chacun n'en soit pas convaincu; car un artiste incapable et dédaigné pourrait devenir un artisan précieux s'il dirigeait vers les arts positifs, ce qu'il a acquis pour ceux d'imagination; mais telle est la force des préventions, qu'un barbouilleur croira déchoir en quittant un pin-

ceau inhabile pour prendre une toise ou une truelle profitable, et tel méchant écrivain fabricateur de mauvais livres, se prétendra plus qu'un boulanger qui fait de bon pain; cependant le premier est plus que superflu, car il est nuisible, et l'autre est plus qu'utile, car il est nécessaire.

Rien, messieurs, d'aussi misérable que ces préjugés d'état ne reposant souvent que sur des mots qui changent de signification selon le temps et les pays. Chez les Indous, par exemple, il faut être de la caste noble pour être cuisinier ou tailleur; et chez nous, on croit presque déroger, si on sait préparer son repas ou faire une reprise à son pourpoint, et cela, chez les Indous, comme chez nous, est petitesse et sottise; tout état est également noble quand il est moral, et celui qui le fait est toujours estimable lorsqu'il se rend utile; celui-là seul déroge qui ne fait rien et ne sait rien faire, parcequ'il est à charge à tout le monde. Le mendiant et l'oisif doivent être mis sur la même ligne, car tous les deux consomment sans produire.

Cependant n'en tirons pas la conséquence que quiconque ne tient pas la navette, le rabot ou la bêche est pour cela même oisif. Le manufacturier qui organise, qui dirige la fabrication, le propriétaire qui rend fertile son revenu, le cultivateur qui fait labourer et défricher, l'amateur des arts qui les accueille, les encourage, les nourrit, ne sont pas des oisifs tant s'en

faut, car faire travailler c'est travailler, et c'est au bon emploi des capitaux, autant qu'aux sages conseils du possesseur bienfaisant qu'on doit souvent le bon ouvrier.

L'ouvrier doit donc avant tout respecter la propriété, c'est le moyen de devenir propriétaire à son tour. Le pays où l'on est le plus riche est celui où chacun est le plus maître de ce qu'il a, le plus assuré de le conserver, et c'est peut-être, messieurs, ce qui a fait l'aisance de notre ville; c'est à la conscience de tous, à la sécurité dont chacun a joui dans tous les temps qu'on doit ces belles fortunes territoriales, manufacturières, marchandes acquises dans toutes les classes. Je pourrais citer de nos jours de simples ouvriers devenus de bons rentiers. Dans les générations passées je n'en trouverais pas un moins grand nombre; ouvrez les registres de la cité, vous y verrez que les pères ou les grands pères de beaucoup de nos plus opulents propriétaires étaient comme vous de modestes artisans; et ces capitalistes anciens, comme ceux nouveaux, peuvent être fiers d'un avoir qu'ils doivent à leur persévérante probité, à une modération dont ils ne se sont départis dans aucun temps. Oui, cette modération si désirable, si utile à l'ensemble, cette modération qui semblait avoir fui du sol de la patrie, s'était refugiée dans nos murs; à une époque désastreuse, tandis que les partis s'entre-déchiraient ailleurs, on a vu ici toutes les classes se rendre justice et se prêter appui. Jamais le

pauvre n'a levé la main pour prendre au riche, et le riche n'a point fermé la sienne quand le pauvre l'a imploré. Oui, les qualités morales du peuple Abbevillois, du peuple dont nous sommes, sont justement citées; dans aucun temps il ne s'est porté à des excès; quand il a eu a souffrir, il a souffert en silence, et l'histoire, l'impartiale histoire a dit: c'est un bon et sage peuple.

De toutes les gloires, messieurs, celle-ci est peut-être la plus vraie. La véritable force d'ame est celle qui domine les factions, la fièvre du jour, les mauvaises passions du moment; et le plus français est celui qui voit toujours un français dans son frère, quelle que soit son opinion.

Peut-être taxera-t-on ce calme raisonné d'insouciance, d'apathie, d'immobilité; mais le nombre d'hommes distingués dans les armes comme dans la robe, dans les sciences comme dans les arts qu'Abbeville a produits, répond victorieusement à cette allégation, et dit que l'Abbevillois n'a été dans aucun temps ni froid, ni immobile.

Dans nos vieilles chroniques, les Bailleul, les Créqui, les Boufflers, les Rambures; dans nos guerres modernes les Démanelle, les Thomas, les Duval de Hautmarets, les Wallois; et, dans les arts de la paix, les Sanson, les Hecquet, les Danzel, les Depoilly, les Mélan, les Beauvarlet, les Aliamet, les Dequevauvillers, les Millevoye, les Bertin, les Lesueur, les Cordier, les Pongerville, n'étaient ni ne sont des hommes apathiques et glacés; ils prouvent qu'autrefois

comme aujourd'hui l'Abbevillois a marché, qu'il marche, qu'il marchera ; non, messieurs, nous ne sommes pas en arrière du siècle, nous ne nous laisserons pas dépasser par lui, nous nous tiendrons comme nos voisins, à la hauteur des temps et des lumières, nous repousserons les préventions de quelque part qu'elles viennent, nous honorerons l'industrie et nous serons honorés par elle.

Être bon ouvrier, messieurs, n'est pas aussi aisé, aussi général qu'on peut le croire, car non-seulement il faut des qualités mais des vertus, mais de la persévérance, c'est-à-dire la volonté de le devenir. Un bon ouvrier ne se fait ni en un jour ni en cent ; vous le savez, vous, chefs d'ateliers qui avez passé par les degrés, vous savez qu'il n'est pas d'état facile, qu'il n'en est aucun où l'on puisse arriver sans étude, et que c'est l'opinion contraire, l'opinion qu'on peut savoir quelque chose sans l'apprendre, qui fait tant d'individus médiocres ou inhabiles.

La première qualité nécessaire à un bon ouvrier c'est d'être soigneux, c'est de l'être toujours et dans tout ; c'est l'ensemble des petites choses qui fait les grandes, et le secret de la perfection est la science des détails. Un bon ouvrier doit donc entourer d'une attention minutieuse tout ce qui concerne sa profession. Là, rien n'est à négliger, rien à dédaigner, c'est la condition vitale pour lui : plus il attachera d'importance aux moyens, plus il obtiendra de résultats ; l'esprit d'ordre est

le meilleur de tous, c'est lui qui conduit le plus sûrement à bien faire.

Un bon ouvrier a toujours des outils en bon état, il les a toujours sous la main; on ne produit rien tandis qu'on s'impatiente et qu'on perd le temps à chercher, c'est le temps qui fait l'or. La promptitude de l'exécution comme l'harmonie de l'ensemble consiste non-seulement dans l'application des principes et des règles, mais dans l'application à propos: il faut tout faire à temps.

C'est donc l'ordre uni à la réflexion qui fait la bonne besogne et qui la fait vite. En vain un ouvrier est laborieux, si la raison et le calcul ne dirigent pas son labeur; tel autre qui aura réfléchi et bien conçu le sien, fera en une heure ce que le premier ne fera pas en un jour.

Si la mesure et l'arrangement sont des qualités indispensables pour être bon ouvrier, celui qui veut le devenir ne négligera rien pour les acquérir; et c'est toujours chose possible en se rendant compte de tout ce que l'on fait et en ne s'écartant pas de la règle qu'on s'est tracée.

L'esprit d'ordre amène nécessairement celui de conduite: sans conduite point de talent, par la raison que celui qui manque de l'un perd bientôt l'autre; c'est ainsi que l'habitude funeste de la boisson et l'abrutissement qui en est la suite, ont rendu nulles les plus belles dispositions et jeté dans la misère et le désespoir des hommes qui auraient enrichi leur famille et leur pays. Le bon

ouvrier est donc toujours sobre, et si parfois, le jour de sa fête, il s'égaye un peu, cela n'arrive qu'une fois l'an.

Un bon ouvrier ne repousse pas l'instruction, de quelque part qu'elle vienne, à quelque heure qu'elle se présente: on apprend à tout âge.

Quelques notions de dessin linéaire et de géométrie lui seront sur-tout profitables, il y gagnera non-seulement du temps, mais des matériaux, car ne hachant plus ni son bois, ni son cuir, il trouvera trois où l'ignorant ne verra que deux. S'instruire est donc un moyen de fortune pour l'ouvrier, et c'en est un aussi de faire instruire sa famille.

A quelle hauteur l'industrie ne s'éleverait-elle pas si les pères étudiaient avec soin les dispositions des enfans! si ces dispositions, reconnues de bonne heure, on savait les seconder! il en résulterait toujours des ouvriers parfaits, car il est certain que tout homme a une aptitude innée et spéciale pour un art, pour une partie quelconque. Secondez donc la nature quand elle incline un enfant vers telle ou telle profession, et elle portera des fruits, n'en doutez pas.

Si tous les états lui sont égaux, s'il n'éprouve aucune préférence marquée, il y a avantage à lui faire prendre la profession de son père, parce qu'il héritera de sa clientelle et de son expérience; et un père habile est, pour les débuts de son fils, un professeur qu'il ne remplacera nulle part, car il y trouve la patience de la paternité

et les soins du maître.

Si l'exemple d'un ouvrier expérimenté est précieux, ses conseils ne le sont pas moins; en effet, un bon ouvrier est presque toujours un homme de bon sens, et l'on apprend souvent plus dans un quart d'heure de conversation avec lui que dans le cours pompeusement annoncé du théoricien sans pratique. Combien de fois, je l'avoue, n'ai-je pas rectifié mes idées sur celles de l'ouvrier; combien de fois n'ai-je pas repris la plume pour écrire ce qu'il m'avait dit au lieu de ce que j'avais laborieusement imaginé.

On reconnaît de suite, dans un atelier, la présence d'un bon ouvrier; dans un travail collectif, on distingue sa main entre mille; partout on retrouve son goût, son esprit, son génie; aussi est-il toujours chéri et ménagé, car on ne le remplace pas.

Quand il s'éloigne d'un atelier, c'est un jour de deuil pour le maître, pour ses camarades, pour les apprentis. Il fait la richesse de l'un et il est le modèle des autres; il a commencé comme eux et il a honoré tous les degrés par où il est passé.

La rareté des bons ouvriers vient peut-être de ce qu'on néglige trop les échelons qui conduisent à l'être.

Dans les grands établissements industriels d'Allemagne et de Suisse, les chefs et propriétaires ont soin de faire passer leurs enfants dans tous les grades de l'apprentissage. Le métier de l'élève-maître est placé près de celui du pauvre

apprenti compagnon, ils étudient ensemble et travaillent côte-à-côte sous les ordres d'un ouvrier plus habile.

Ce rapprochement tout moral est utile à l'un et à l'autre, il rehausse l'ouvrier, il rappelle au jeune maître qu'il n'est qu'un homme comme l'ouvrier, et moins que lui s'il en sait moins.

En entrant dans tous les détails du travail, le chef acquiert la capacité nécessaire pour le diriger; et par la difficulté qu'il éprouve à bien faire, il apprend à apprécier celui qui fait bien; il sait ainsi que nulle part un bon ouvrier n'est commun, que nulle part ce n'est un sujet ordinaire et qu'on peut toujours se procurer en payant. Il ne suffit donc pas de le payer quand on le trouve, il faut encore lui témoigner des égards et de la considération, car il en est digne.

Le véritable tarif de l'estime, de la valeur d'un homme ce n'est, messieurs, ni son nom, ni son or, c'est sa capacité, c'est ce qu'il sait faire, et, n'en doutez pas, avant la fin de ce siècle positif et calculateur, c'est cette valeur réelle qui finira par emporter la balance.

Il viendra un temps où le plus industrieux, le plus habile sera partout au premier rang. Car l'homme qui excelle dans un art utile est en tout pays un homme rare et précieux.

Il faut rendre cette justice à notre ville, c'est que, jusqu'à un certain point, cette considération que mérite le bon ouvrier ne lui est pas déniée; qu'il entre dans la maison du riche ou du

pauvre, il y trouve confiance et amitié; toujours ses conseils y sont écoutés et souvent ils sont accueillis. On stipule rarement des conditions de son travail, on s'en rapporte à lui et l'on n'a pas sujet de s'en repentir.

Une discussion de compte, un procès contre un chef d'atelier, sont ici une chose presque inconnue, et, si cela arrive, c'est un malheur et non un tort. Cette bienveillance mutuelle, ces égards réciproques, cette bonne foi antique qui font l'éloge de l'ouvrier comme de ceux qui l'emploient, ont contribué, dans tous les temps, au repos de tous, chacun s'est respecté parce que chacun s'est senti respectable. C'est là, j'ose le dire, la véritable égalité, la véritable liberté; liberté, égalité toute morale, fondées sur la probité, l'estime, la bonne conduite, et sur lesquelles les révolutions ne peuvent rien.

L'apprentissage ou l'étude d'un métier, même pour celui qui n'en doit pas vivre, n'est donc jamais inutile, on l'a dit depuis long-temps, et l'expérience a démontré qu'on avait bien dit.

Si l'on apprécie la position d'un bon maître ouvrier, son indépendance, l'autorité absolue dont il jouit chez lui, le choix qu'il peut faire de ses moments et presque de son avenir, combien le trouverons-nous plus heureux que l'homme politique, que cet employé attaché à la glèbe du bureau, dépendant d'un système, d'un mot, d'un caprice, et qui n'a pas même sa pensée à lui!

Et, sans nous élever jusqu'au maître, qui donc est plus libre que ce simple apprenti? quand il sort de l'atelier il est plus roi que le Roi, car il ne trouve sur son chemin ni flatteurs, ni ennuyeux, et l'on ne fait contre lui ni satire, ni caricature.

Un bon apprenti vit toujours bien avec son maître, et cela dans son intérêt plus encore que dans celui du maître. Car qu'est-ce que l'ouvrier? un maître qui commence, un maître surnuméraire; en défendant le bien du patron, c'est donc son propre avenir, sa propre fortune qu'il défend. La maîtrise est une espèce de paternité, l'apprentissage est en quelque sorte une adoption qui conduit à l'héritage. On a dit que tout soldat avait dans sa giberne le bâton de maréchal de France : c'est possible; mais ce qui est plus certain, c'est que tout apprenti a dans sa main la clef d'un bon atelier, d'une bonne fabrique. Qu'il traite donc son maître comme il veut être traité un jour par ses ouvriers, et qu'il se garde de toutes ces coalitions, de toutes ces mesures menaçantes; outre qu'elles sont contraires à l'équité, elles sont destructives de toute amélioration, car elles tuent la fabrique, et sans fabrique plus de maître, et sans maître plus d'ouvriers.

Après la bonne conduite de l'ouvrier, il en est une encore qui contribue grandement à son bien-être, c'est celle de sa femme. Quand il a le bonheur d'en avoir une active et industrieuse, il

est presque sûr de s'enrichir ; mais la coutume vient encore ici mettre ses entraves : il est en France une foule d'états interdits aux femmes. S'il est facile de voir pourquoi elles ne sont ni charpentier, ni maçon, ni couvreur, on se demande par quel motif elles seraient moins aptes que les hommes à devenir tailleur, sellier, cordonnier, vitrier, graveur, horloger, etc.?

Admettons que l'usage ait raison; si les femmes ne travaillent point de l'état de leur mari, ne pourraient-elles pas devenir leur secrétaire? il n'est pas de petit ménage, de chétive industrie où un registre ne soit nécessaire. Et le chef du logis n'aurait-il fait dans le mois qu'une aune de calicot, n'aurait-il vendu ou acheté qu'un morceau de bois ou de fer, il est utile d'en prendre note afin que chaque jour il puisse se rendre compte de sa situation; la mémoire est une grande trompeuse, et si l'on compte sur elle, on risque fort d'être sa dupe. Mais fût-elle bonne et sûre, un compte écrit ne sera jamais superflu au chef de famille, ne servit-il même qu'à l'exercer, qu'à l'instruire, qu'à lui donner quelques notions d'administration régulière, et lui faciliter ainsi ses devoirs de citoyen ; s'il veut lire dans le budget de l'état, il doit apprendre à connaître le sien, et c'est en quoi sa femme peut l'aider.

On dira que les femmes, occupées de leur maison, n'ont pas le loisir d'écrire ou de travailler, et que les enfants les dérangent continuellement. Eh bien ! cela vous démontre encore l'utilité de

ces dépôts d'enfants, que je vous ai déjà signalés, et que chaque ville devrait avoir avant tout. Là, les plus jeunes envoyés le matin par les parents seraient soignés jusqu'au soir; là, ils prendraient des habitudes d'ordre et d'union, et les mères, maîtresses de leur temps, pourraient toujours l'employer à seconder leurs maris et à calculer leur actif.

Mais que ce soit la femme ou le mari qui soit chargé des comptes, l'exactitude et la bonne foi y sont les conditions les plus indispensables. Dans toute espèce de transaction, de contrat, de marché, la grande finesse est de n'en avoir pas; la volonté de ne jamais tromper fait le talent de bien vendre. Que le bon ouvrier évite donc de surfaire, le gain qu'il y peut trouver est douteux et la perte du crédit est certaine; qu'il ne demande pas plus qu'il ne doit avoir, mais quand il a fixé le prix de son travail qu'il ne le réduise pas: il y va de son intérêt comme de celui de l'acheteur. On ne perd plus le temps à marchander quand on sait que le vendeur n'a qu'une parole.

Malheureusement la position de l'ouvrier qui n'a rien mis en réserve, l'oblige quelquefois de donner à vil prix ce qui lui a coûté beaucoup; dans cette circonstance, c'est à l'acheteur aisé à ne pas abuser de l'infortune.

Il serait à désirer que chaque département put consacrer une somme à soutenir la petite industrie et à faire quelques avances au travailleur qui ne pourrait pas trouver le remboursement d'un bon

travail; il semble que l'administration risquerait peu, et que la somme qu'il faudrait consacrer à cette garantie ne serait pas bien considérable. Le but serait d'empêcher qu'un ouvrage supérieur, sortant de la main de l'ouvrier, ne fut donné au-dessous de sa valeur réelle, ce qui est nuisible, non-seulement à l'ouvrier qui a travaillé sans bénéfice, mais à tous les autres dont l'œuvre se trouve ainsi dépréciée. L'avantage que trouve l'acquéreur ne peut être mis en balance avec le mal qui en résulte pour le pays et pour la masse. Mais l'ouvrier prudent prévoit les moments difficiles, et par quelques économies, en prévient les suites. Que celui qui calcule sache que la moitié de ce qu'il consomme en eau-de-vie ou en tabac qui ne contribue ni à sa raison ni à sa santé, placé jour par jour à la caisse d'épargne, lui procurerait en peu d'années un capital raisonnable et lui assurerait une ressource pour sa vieillesse. Pourquoi l'ouvrier ne sait-il pas cela? pourquoi, quand il le sait, agit-il comme s'il l'ignorait? c'est qu'il n'a pas pris de bonne heure cette habitude d'arrangement que nous venons de signaler, c'est qu'il n'a pas toutes les qualités d'un bon ouvrier. N'en doutons pas, celui qui manque de prévoyance, qui vit au jour le jour, ne peut s'élever dans sa profession. Comment bien travailler, comment faire un ouvrage vraiment fini quand on est distrait par l'inquiétude, quand on ne sait pas si demain on aura du pain? L'angoisse d'un tel doute rompt les bras, brise

le cœur ; le marteau frappe à côté, l'aiguille passe de travers, la trame se casse, le rabot ne mord pas, et rien n'avance, rien n'est bon. Ouvriers, soyez donc prévoyants, et vous, leurs ménagères, soyez économes.

La routine est une autre ennemie de l'ouvrier, un tyran qui l'écarte de tout perfectionnement, qui l'enchaîne à son enclume grossière, à la souche mal équarrie, qui le tient dans l'ornière et le fait croupir toute sa vie dans un bourbier.

Sans doute il y aurait folie à saisir sans réflexion toutes les innovations qui se présentent, et à croire que parce qu'une méthode est vieille elle est mauvaise, ou qu'elle est bonne parce qu'elle est nouvelle. Non, il faut garder du passé ce que le passé avait de bon, et prendre du présent ce que l'expérience a rendu meilleur. C'est à l'ouvrier qui raisonne, à voir, à comparer, et, dans aucun cas, de n'adopter un parti qu'après en avoir bien calculé la suite, car quitter une méthode pour en prendre une autre sans en savoir le motif, ce n'est que changer de routine, et machine pour machine, autant rester celle que l'on est.

Il faut dire encore ici, messieurs, en faveur de notre ville industrielle, que la routine y règne peut-être moins qu'ailleurs ; tout perfectionnement y est promptement saisi. Qu'un meuble, qu'une voiture, qu'un instrument quelconque d'une forme commode et nouvelle y apparaisse, à peine entrevu il est exécuté et souvent surpassé.

Aussi beaucoup de cités plus considérables, plus populeuses, payent-elles un tribut à nos ouvriers. L'orfévrerie, l'ébénisterie, la sellerie, la carrosserie, la coutellerie de notre ville sont pour leur élégance et leur solidité, justement appréciées; et nos draps, nos moquettes, nos toiles de coton, nos calmouks et bouracans sont au loin renommés. Abbeville n'a donc à redouter pour ses produits aucune rivalité ni française ni étrangère, si toutefois la rivalité en industrie est à craindre quelque part.

Puisque nous en sommes sur ce sujet, je ne finirai pas, messieurs, sans ajouter quelques considérations sur la concurrence, car elle se rattache de bien près à l'industrie et à une cause pour laquelle nous n'avions cessé de combattre, la liberté.

La concurrence, lorsqu'elle a pour but le bien, est utile à tout le monde; c'est donc un faux calcul qui nous a fait, dans des temps heureusement éloignés, repousser le travailleur étranger comme un rival dangereux, comme un ennemi. Non, il ne l'est pas, car si ce travailleur fait moins bien que nous, il n'est pas à craindre; s'il fait mieux nous ferons bientôt aussi bien puisqu'en nous vendant son produit, il nous apprend son secret. Non, la concurrence n'est pas la ruine de l'industrie, c'est au contraire elle qui la soutient, qui l'aiguillonne, c'est elle qui attire le consommateur. Croyez-vous que Lyon serait devenu célèbre par ses soieries, Bruxelles par

ses voitures, Amiens par ses velours, Rouen par ses cotonnades, s'il n'y avait eu qu'un seul marchand, qu'un seul fabricant? non, le marchand comme le fabricant, y serait toujours resté pauvre et médiocre s'il était resté seul.

Abbeville a joui un siècle du monopole des draps fins; le siècle expiré, le privilége a cessé et vingt autres villes de France ont fabriqué aussi des draps; Abbeville a-t-il fabriqué plus mal? non, les draps d'Abbeville sont meilleurs qu'ils n'ont jamais été. Mais Abbeville a fabriqué moins, c'est encore une erreur: les Vanrobais fabriquaient par an 15000 aunes de draps, MM. Lemaire et Randoing en fabriquent 60000. Le beau drap valait 50 fr. l'aune, le drap plus beau se vend aujourd'hui 25 fr. La concurrence n'a donc ni réduit ni détérioré la fabrication d'Abbeville.

Vous direz: c'est un exemple particulier. Voulez-vous des faits généraux? ouvrez le bulletin des lois, vous y verrez que depuis dix-huit ans, des milliers d'industriels, de fabricants, d'ouvriers de toutes nations, anglais, allemands, italiens, sont venus s'établir en France, s'y sont fait naturaliser, qu'ils y ont apporté une concurrence de toute nature; que nos fer, laine, chanvre, lin, bois, plomb, cuivre, bref toutes nos matières premières, ont été par eux ouvragés en mille façons; je vous le demande, les ouvriers français ont-ils travaillé moins? je dis au contraire qu'ils ont travaillé plus et qu'ils ont travaillé mieux,

et cela je le démontre par l'exportation d'une part et la consommation intérieure de l'autre qui, par leur double accroissement, prouvent que l'étranger a plus demandé de nos produits, et que le français en a usé davantage. C'est donc un préjugé de croire, on ne peut trop le repéter, que l'un perd lorsque l'autre gagne. Non, il y a partout à gagner pour tout le monde, parce que la consommation suit toujours la production.

Accueillez donc l'ouvrier, le marchand même de quelque pays qu'il vienne et avec lui ses machines, son talent et sa marchandise. Il y trouvera son compte et vous aussi.

Mais on vous dira que si la concurrence peut fortifier l'industrie adulte, elle tue l'industrie naissante; ceci n'est pas plus exact: si la concurrence tue quelque chose c'est l'industrie forcée, celle que la nature ou les localités repoussent. Mais qu'une province, qu'une ville, qu'une rue, réunissent les véritables conditions d'une industrie, la concurrence ne l'étouffera pas; et en naissant, devenue vivace, elle aura plus de chance de prospérité, sera plus vigoureuse, plus robuste que celle établie de longue main dans un sol où faute d'air ou de sucs vitaux, elle végète depuis des siècles. Là, elle végétera toujours et maintiendra dans leur pauvreté ceux qui la pratiquent jusqu'à ce qu'enfin épuisée de rachitisme, elle tombe et s'éteigne avec eux.

Or ne vaut-il pas mieux, puisqu'elle doit mourir, qu'elle meure tout de suite, pour faire place

à ce qui ne mourra pas? L'industrie est comme une plante que favorise non seulement la culture et les efforts du jardinier, mais encore l'exposition, la pluie et le soleil. Cultivez des melons dans votre cave ou des asperges dans votre grenier, quelque bonne que soit la graine, quelque dépense que vous y fassiez, vous n'aurez ni de bons melons, ni de belles asperges. Eh bien! que vous faut-il faire? cultiver asperges et melons dans le jardin. Vous me direz que cela saute aux yeux et que mes conseils sont ici bien inutiles; cependant, pourquoi cela n'est-il pas ainsi? c'est que probablement, messieurs, nous sommes aveugles; mais nous ne le serons pas toujours parce que le rayon finit par traverser la brume, et que tôt ou tard la lumière paraît. Oui, le temps viendra où chaque peuple se livrant à l'industrie à laquelle il est le plus propre, on verra s'éteindre doucement toutes celles factices, inutiles ou nuisibles. Quand les Anglais ne fabriqueront plus à Londres du vin de Bordeaux, nous ne ferons plus à Bordeaux du rhum de la Jamaïque; quand les Espagnols préféreront nos bons draps à bon marché aux leurs qui sont mauvais et chers, nous ne créerons plus dans nos bergeries nationales des laines de Ségovie. Alors, messieurs, Anglais, Français et Espagnols comprendront que, pour faire du vin de Bordeaux il faut le soleil de Bordeaux, que pour faire de la laine d'Espagne il faut la terre d'Espagne, l'herbe d'Espagne, et que pour fabriquer en Espagne de bon draps d'Abbeville, il y fau-

drait peut-être l'air d'Abbeville, sa rivière et ses ouvriers.

Depuis long-temps, messieurs, ces vérités auraient prévalu, mais malheureusement les savans ont comme nous leurs superstitions, leurs préjugés; il en est à Londres comme à Paris, à Madrid comme à Abbeville, qui ne croient ni au rhum, ni au vin, ni aux moutons, pas même à la nature et à la raison: ils disent que tout pousse par ordonnance et que le tarif en sait plus long que l'évidence et le bon sens. Ils ont découvert que chaque nation devait faire tout elle-même, parce que l'honneur national l'exigeait. Je vous demanderai, messieurs, où est l'honneur à vouloir faire ce qu'on fait mal ou ce qu'on ne peut pas faire du tout? où est l'honneur a élever de pauvres bêtes qui meurent toutes de la clavelée? admettons que cela soit un honneur pour chaque royaume, cela doit être un honneur aussi pour chaque province; il faut donc que les propriétaires des vergers de Provence et de Languedoc se mettent à cultiver des pommes pour faire du cidre de Normandie, et que, Picards et Normands, nous arrachions nos pommiers pour y mettre des orangers; mais s'il advient aux pommiers et aux orangers, comme aux moutons, s'ils meurent de la clavelée, nous n'aurons plus ni pommes, ni oranges. On vous donnera une prime, dira-t-on, et qui la payera cette prime? notre bourse ou celle de nos amis. Est-ce juste? est-ce consciencieux? et la prime fera-t-elle pousser au nord les arbres du midi;

et ceux du midi au nord? Mais admettons qu'ils poussent, que gagnerons-nous à déplacer les choses? nous nous passerons des Provençeaux. Mais quel bien en résultera-t-il? ne sont-ils pas nos frères? si vous vous passez d'eux, ils se passeront de vous, ils enfouiront leurs capitaux et leur expérience comme vous les vôtres. Plus de contact, plus de rapprochement; au lieu d'une société vous en formerez deux, et divisés d'habitudes vous le serez bientôt d'intérêts, et puis vous en viendrez aux bayonnettes et aux canons.

Voilà pourtant, messieurs, où en est la question de l'industrie de peuple à peuple; on a peur qu'une nation ait besoin d'une nation. Quelle folie! qu'est-ce qu'une nation si ce n'est une famille? est-il donc dans l'univers une famille qui puisse se passer de toutes les autres? est-il un être qui n'ait pas besoin d'un second? si cela était, si cela pouvait être, serait-ce un bonheur? non, car la société humaine serait bientôt dissoute.

Grâce au ciel, nous, gens de Picardie, nous avons besoin des gens du Boulonnais comme eux de ceux de Flandre, et nous nous en félicitons, car, sans cette nécessité, les routes ne seraient pas sûres ou même il n'y aurait pas de routes.

Je ne devrais peut-être pas vous étourdir de toutes ces choses. Quel rapport direz-vous avec l'artisan, ses devoirs et son bonheur? j'y trouve, messieurs, plus de rapports que vous ne pensez. Quand on nous lie un bras, l'autre s'en ressent; pour que l'ouvrier travaille bien, il faut qu'il

travaille avec les deux, et surtout qu'il travaille avec tout le monde. On veut que nous puissions nous passer de nos voisins, on dit que c'est le moyen de vivre en repos ; hélas ! messieurs, je me trompe peut-être, mais, je suis convaincu du contraire. Brise-t-on à plaisir le jonc sur lequel on s'appuie? non, et je dis que ce besoin d'échange, d'aide mutuel est la première garantie de la paix universelle, et peut-être le seul moyen d'y parvenir. Vous ne fusillerez point le boulanger votre voisin tant que vous aurez peur de mourir de faim faute de boulanger, et le boulanger n'ira jamais mettre le feu à votre brasserie quand il aura soif et la crainte de manquer de bierre.

Eh ! bien cette nécessité de tolérance, ces besoins réciproques d'échange devenus absolus, devenus questions de vie ou de mort pour les nations, assurent la sécurité de toutes, et, par l'unité, l'enchaînement des intérêts, produisent entr'elles une confraternité qui de tous les états n'en forme qu'un.

N'est-ce pas cette alliance de métier, de profession, de famille qui forme vos villes, vos provinces, vos royaumes, votre civilisation enfin? que chacun n'ait besoin de personne, que nul n'ait rien à perdre ni à gagner par le voisinage, et vous n'aurez plus de voisin. Chaque individu ira planter son piquet dans la solitude, parce qu'on n'est véritablement libre que quand on est seul ; mais quelle liberté ! celle des hiboux,

celle du sépulcre. Vous le voyez donc sans besoin d'appui, sans nécessité d'échange, plus de société, plus d'accord, plus d'harmonie, plus d'ensemble, car c'est partout un calcul de bien être, de crainte ou d'espoir qui nous rapproche les uns des autres; plus vous rendrez ces liens nombreux, nécessaires, indispensables, plus vous en ferez la rupture rare et difficile, et croyez bien à une chose : où la guerre froisse les intérêts de tous il n'y a plus de guerre.

Or, plus de guerre, plus de conscription, et alors vous pourrez exercer tranquillement votre métier. Vous me répondrez que vos enfants ne sont pas fâchés de faire une campagne et de voir du pays ; je dis comme vous qu'ils doivent marcher puisque c'est la loi, et qu'une armée est quelquefois nécessaire pour repousser les voleurs et la barbarie; mais ces guerres-là ne sont jamais ni longues, ni féroces, et ne sont, à proprement parler, qu'affaires d'ordre et de police. Les guerres vraiment meurtrières et criminelles, les guerres que les besoins réciproques, les rapports d'affaires et le mélange des fortunes préviendront, sont celles dites de succession, de coalition, de principe, de protocole, que ni vous ni moi ne comprenons, guerres où le salut des masses n'est rien, où l'intérêt d'un seul est tout. Mais si ce sont là des choses vraies, ce n'est ni le fer, ni le feu qui les feront comprendre, c'est le temps, c'est le bon sens public et sur-tout cette modération, cette philosophie qui, en respectant les opinions

de tous, laisse enfin surnager la plus raisonnable. Oui, n'en doutons pas, là est la paix, là est l'indépendance, et là aussi est la base du travail et le triomphe de l'industrie.

Soyons donc travailleurs et tolérants, regardons tout travailleur comme un frère, quels que soient son nom, sa couleur et son pays; ne repoussons point la concurrence, elle seule nous éclairera, nous tracera la véritable route de la production; c'est la concurrence qui fait le bon ouvrier, parce que c'est elle qui indique à chacun ce qu'il doit faire. Les expositions, qui ont un résultat si avantageux sur la fabrication, ne sont qu'un résumé de la concurrence; là elle est réduite à sa plus simple expression, là l'industriel rapproche son travail de celui de son voisin, mesure ses efforts, juge ses produits, se juge lui-même, et là il apprend plus en un jour qu'il ne l'eût fait dans une année de solitude et de monopole. Oui, les expositions valent mieux que les prohibitions qui ne tendent qu'à désunir les hommes et à les isoler; pourquoi donc ces expositions sont elles encore restreintes? pourquoi ne sont-elles pas faites sur une échelle véritablement large et libérale? pourquoi craignons-nous d'ouvrir nos salons au manufacturier que nous appelons étranger, aux Belges, aux Anglais, aux Suisses, aux Allemands? Qu'elle serait belle, qu'elle serait riche, une exposition européenne! quelle mine d'instruction elle offrirait pour tous! et croyez-vous que le pays où elle aurait lieu y perdrait quelque chose?

Croyez-vous que si la Place de la Concorde, ouverte au 1^er^. mai 1834 aux produits de l'industrie française, l'était à ceux du monde, croyez-vous, dis-je, que Paris, que la France en souffrît et que l'on y fabriquât ensuite moins ou moins bien? Non, messieurs, la France n'en souffrirait pas plus que l'étranger, et notre ville pas plus que la capitale: les expositions sont toujours utiles et partout elles offrent instruction et profit.

Ne négligez donc pas d'envoyer, au mois de mai prochain, vos produits à l'exposition de Paris, ils n'en seront pas moins bien reçus à celle qui doit avoir lieu à Abbeville en 1835.

Je ne vous ai présenté ici que quelques questions d'ensemble qui n'ont qu'un rapport indirect avec la circonstance qui nous réunit, l'exposition de 1833. Notre collègue, M. Randoing, va vous en développer les détails qu'il fera précéder d'un aperçu sur la marche et les progrès de l'industrie, ce qui complétera le résumé que la Société d'Émulation vous avait annoncé.

Abbeville, 1^er^. *octobre* 1833.

J. BOUCHER DE PERTHES.

EXPOSITION

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Messieurs,

Aujourd'hui que les esprits les plus ordinaires comprennent enfin que l'industrie et le commerce sont devenus des sources fécondes de la prospérité des États, et que dès lors ils méritent l'intérêt des hommes éclairés et la sollicitude des gouvernans, on a peine à se persuader que des entraves de tous genres, des préjugés bizarres, et par-dessus tout l'impéritie des hommes placés à de certaines époques à la tête de nos affaires, en aient arrêté l'essor dans le pays de l'Europe le plus complétement favorisé par sa position géographique, la variété de ses produits agricoles et l'intelligence de ses habitants.

Tel a été, cependant, le sort de l'industrie en France; comme toutes les choses bonnes et utiles, il lui a fallu, pour arriver à un développement libre et complet, essuyer bien des caprices, surmonter bien des obstacles; mais aussi, de même que les choses bonnes et utiles, elle a poursuivi sa carrière toute de civilisation, et forcé les dé-

tracteurs à lui rendre hommage en devenant ses tributaires.

Une histoire de l'industrie, à partir de sa renaissance jusqu'à nos jours, serait, sous une plume habile, un ouvrage non moins précieux que piquant; on suivrait avec un vif intérêt les démarches et les luttes de ces modestes, mais persévérants industriels qui, après avoir hâté par leurs efforts l'affranchissement des communes, conservèrent religieusement de siècle en siècle, avec leurs traditions de famille, un attachement sans bornes pour leur pays, et sur-tout cette haine de l'arbitraire qu'à diverses reprises le despotisme voulut étouffer, mais qui se retrouva constamment et plus vive et plus forte à ces grandes époques de notre histoire où le génie de la liberté dût frayer la route au génie de la civilisation.

Je le répète, messieurs, une histoire de l'industrie, entreprise sous ce point de vue, serait féconde en aperçus ingénieux, en enseignements profitables, et trouverait de nombreux lecteurs, dans un moment sur-tout où l'amélioration du sort des masses par le travail préoccupe vivement les esprits.

En attendant qu'on satisfasse à ce qui est devenu en quelque sorte une exigence de l'époque, j'ai pensé qu'une esquisse rapide de la marche des vicissitudes et des progrès de l'industrie en France, dans les deux derniers siècles, serait une introduction naturelle au rapport que vous m'a-

vez chargé de vous tracer sur l'exposition de cette année ; et, mû tout à la fois par le désir de répondre à la confiance que m'ont témoignée mes concitoyens, en m'appelant à représenter les intérêts de la cité au conseil général des manufactures, et à votre bienveillance, messieurs, je me suis imposé une tache qui, toute faible qu'elle est, dépasse de beaucoup mes forces ; aussi, ai-je dû compter sur votre indulgence, je n'en eus jamais tant besoin.

Jusqu'à Henri IV, l'industrie avait été pour ainsi dire personnelle en France. Il existait peu ou point de manufactures, certaines fabrications même étaient comme autant de secrets de famille qu'on se transmettait de génération en génération, et auxquels les étrangers n'étaient initiés que lorsque le cercle de la consommation venant à s'élargir, il était indispensable d'élargir aussi le cercle de la production : toutefois cet accroissement de produits avait ses bornes et ses conditions, et il en était alors de l'industrie comme de ces enfants au berceau dont on croit sans doute faciliter le développement en les chargeant d'entraves.

Vers 1594 cependant, l'anéantissement de la ligue ayant ramené la tranquillité dans le royaume, et chacun, après de longues guerres et des privations de toute espèce, ayant apprécié les douceurs du repos, l'aisance et la consommation devinrent plus générales ; et, par la force seule des choses, l'industrie commença à prendre un

essor que rendit plus intense encore le célèbre édit de Nantes promulgué en 1598.

Les Protestants qui, dans ce siècle, étaient devenus les industriels les plus éclairés et les négociants les plus habiles de l'Europe, tranquilles désormais sur un avenir incertain jusque là, et, confiants d'ailleurs comme ils devaient l'être dans les promesses et les actes d'un souverain qu'ils avaient aidé à placer sur le trône, donnèrent une libre carrière à l'esprit entreprenant qui les caractérisait, et ne tardèrent pas à enrichir leur pays d'une foule d'établissements d'où la soie, la laine et le lin sortirent en étoffes non-seulement somptueuses et chères, mais aussi de prix modérés, afin que toutes les classes pussent être appelées à les consommer.

A peu près dans le même temps, Philippe III ayant chassé d'Espagne le petit nombre de familles maures tolérées encore dans le royaume de Grenade, ces étrangers, accueillis en France, dotèrent nos provinces méridionales de plusieurs branches d'industrie originairement importées d'Orient.

Sully même, qui plaçait les seules richesses de la France dans le *labourage* et le *pastourage* (pour me servir de ses expressions), Sully, en facilitant les communications de province à province par de bonnes routes et la création du canal de Briare, ajouta encore à l'impulsion donnée à l'industrie.

Ce qu'il avait entrepris dans le seul but de fa-

voriser l'agriculture en ouvrant des débouchés à ses produits, l'industrie en profita à son tour pour se procurer les matières premières qui lui manquaient et porter ses produits aux lieux où jusqu'alors ils n'avaient pu pénétrer.

Par suite de ces mesures, agriculture, commerce, industrie, tout, sous ce règne, marche d'un pas égal, et l'on commence à entrevoir l'influence réciproque que ces trois branches de la richesse des nations exercent l'une sur l'autre; aussi, voyons-nous, par leur mutuel concours, l'abondance succéder à la disette, la dette nationale s'éteindre, et les coffres de l'état, emplis de manière à pouvoir subvenir, sans de nouveaux impôts, aux dépenses d'une guerre sur le point d'éclater.

La France, respectée au dehors, laborieuse à l'intérieur, jouissait pleinement d'une tranquillité qu'elle n'avait pas connue depuis long-temps, lorsque le poignard d'un assassin vint la tirer d'un repos si chèrement acheté. La mort de Henri IV, les particularités qui l'accompagnèrent ou la suivirent, les intrigues qui agitèrent la cour et le royaume sous Louis XIII, toutes ces circonstances réunies altérèrent le crédit public, et ne permirent pas d'obtenir, de tant d'entreprises conçues et d'améliorations commencées sous le règne précédent, les fruits qu'on aurait été en droit d'attendre d'une administration régulière et prévoyante.

Plus tard même, malgré les provinces que le

génie de Richelieu conquit à la France, ce grand ministre, soit politique soit dédain, ne fit rien pour relever l'industrie momentanément abattue par le même coup qui avait frappé le protestantisme sous le murs de la Rochelle.

Enfin, après les guerres de la fronde, un homme, que Mazarin à son lit de mort avait en quelque sorte légué à Louis XIV comme le plus beau présent qu'il put lui faire: Colbert, animé du vif désir de mettre en relief les richesses de son pays, et ne les voyant pas uniquement comme Sully dans les seuls encouragements donnés à l'agriculture; Colbert, dis-je, par de sages mesures, des négociations habiles et d'utiles privilèges, excita au plus haut point cette ardeur d'industrialisme qu'avaient développée les années heureuses du règne de Henri IV. Sous son administration éclairée et vigilante, on vit surgir de toutes parts des manufactures de produits nouveaux créés par les industriels en réputation de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Italie, que des offres séduisantes avaient attirés sur notre sol, et peu d'années suffirent pour nous mettre en état d'offrir avec succès à l'étranger les objets que, jusque là, il nous avait fournis lui-même.

Tant que vécut Colbert, l'industrie marcha de succès en succès, et nos manufacturiers devinrent les redoutables rivaux de ceux dont naguère ils avaient été les élèves; mais la mort de ce grand homme fut le signal de la décadence de notre prospérité industrielle.

Déjà Louis XIV, affaibli moins par l'âge que par la mollesse, et, devenu bigot après avoir été voluptueux, avait conçu la pensée, à l'instigation de son confesseur, de révoquer ce célèbre édit de Nantes qui, en rendant la sécurité aux Protestants, avait conservé à la France ces utiles et laborieux religionnaires. Cependant, chaque fois que cette importante question avait été agitée dans le conseil, Colbert, par une opposition non moins ferme qu'éclairée, avait arrêté l'exécution d'un projet dont il avait entrevu les funestes conséquences. Quelques années après sa mort, en 1685, Letellier et Louvois l'emportèrent enfin, et l'édit de Nantes fut révoqué.

Si l'humanité eut à gémir sur les horreurs commises pendant l'exécution de cette inique mesure, l'industrie n'en souffrit pas moins, car les effets immédiats de cet acte révoltant de bon plaisir, furent, non-seulement de nous priver de tout ce que le pays renfermait d'industriels capables ou fortunés, mais aussi en les contraignant à l'exil, de porter à l'étranger, avec leurs talents et leurs richesses, ce levain de vengeance que la Prusse et l'Angleterre fomentèrent avec soin, et qui, plus tard, donna naissance à de vastes entreprises industrielles, dont ces pays profitèrent pour nous enlever le rang que, sous ce rapport, nous occupions en Europe depuis un quart de siècle.

Abattue par le coup que la révocation de l'édit de Nantes venait de lui porter, l'industrie

tomba pendant de longues années dans un état de langueur qui contrastait péniblement avec l'activité soutenue que Colbert lui avait imprimée. Les années malheureuses du règne de Louis XIV ne contribuèrent pas peu à aggraver cet état de choses, et les folies de la régence, jointes aux dilapidations des finances sous Louis XV, en ruinant tout-à-fait le crédit public, ne furent pas de nature à le changer.

Seulement, comme pendant le cours de cette longue période qui commença à la mort de Louis XIV en 1715, et finit à l'avénement de Louis XVI en 1774, les profusions du pouvoir avaient entretenu dans les hautes classes un luxe qui atteignit promptement tout ce qui tenait à honneur d'imiter la cour ou ceux qui l'approchaient; une espèce de mouvement factice se fit sentir dans quelques branches d'industrie purement de luxe; mais, comme il n'atteignit pas ces masses dont il faut reconnaître l'importance et l'utilité en consommation comme en impôt ou en politique, la surface seule de la société y participa ; les provinces restèrent inactives et l'industrie stationnaire.

Toutefois, tels sont les éléments de force et de prospérité renfermés dans notre belle France, qu'ainsi que de nos jours, on la vit plus florissante que jamais après avoir été deux fois envahie par l'Europe en armes; de même à cette époque, après tant de fautes commises, le temps s'occupait à les réparer, lorsque, sous Louis XVI en 1786,

un traité de commerce conclu, avec l'Angleterre, par les soins du comte de Vergennes, anéantit encore une fois les renaissantes espérances de nos manufacturiers. Cet homme d'État, qu'un long séjour en Orient n'avait pas préparé à une négociation de cette nature, comprit peu les hautes questions d'intérêt industriel qui déjà faisaient la base de toutes les transactions politiques de l'Angleterre. Il crut avoir fait preuve d'habileté en obtenant chez nos voisins la facile entrée de toutes nos productions de luxe et de goût, en échange d'une concession analogue chez nous pour des objets en apparence sans valeur, mais qui, par cela même qu'ils sont à des prix modiques, conviennent en tous temps à toutes les classes, et sont en réalité la base essentielle de l'industrie d'une nation.

Cet aveuglement nous fut bien fatal : l'Angleterre, qui depuis un siècle avait profité de nos erreurs et chez laquelle l'industrie, favorisée par les sages et prévoyantes mesures de son gouvernement, avait fait des progrès énormes dans l'art de produire à bas prix par la bonne division du travail, l'Angleterre ne tarda pas à nous pourvoir en peu de temps de tissus de toutes espèces : de quincaillerie, de chapellerie, de poterie ; en un mot, d'objets d'une consommation universelle et quotidienne, tandis que nous placions à grand peine chez elle quelques meubles de luxe, quelques articles de goût, de fantaisie, d'une valeur considérable peut-être, mais très-idéale et sur-tout

d'une application bien restreinte.

Un mécontentement général et des réclamations sans nombre, suites inévitables d'un si funeste traité, ouvrirent enfin les yeux à M. de Vergennes; il entrevit l'abîme dans lequel il précipitait notre industrie, il voulut le fermer par une prompte rupture, mais il était déjà trop tard; car, sagaces comme ils le sont toujours lorsqu'il s'agit de leurs intérêts, et prévoyant que le traité de commerce serait d'une courte durée parce qu'il nous était onéreux, les Anglais avaient mis le temps à profit pour nous inonder d'une telle surabondance de leurs produits que, pendant plusieurs années, notre consommation intérieure en fut alimentée, et lorsqu'après une telle secousse nos différentes industries allaient se relever de leur calme forcé, les troubles de la révolution les y firent tomber de nouveau.

Je traverse rapidement, messieurs, une période où la seule activité permise était celle qu'on trouve dans la carrière des armes, pour arriver à l'époque où, passant des mains sanglantes de la Convention aux mains débiles du Directoire, la France parut jouir de quelques instants de repos obtenus par les succès du général Bonaparte en Italie, succès que couronnèrent dignement les traités de Léoben et de Campo Formio.

L'industrie, presqu'éteinte alors par six années de guerre et d'habitudes en harmonie avec notre nouvelle organisation politique, sembla éveiller pourtant la sollicitude des chefs de la république;

l'un d'entre eux, sur-tout le directeur Lareveillère Lepaux, pensa qu'il serait utile de lui rendre quelqu'activité, et afin de connaître et d'encourager les industriels qui avaient résisté à la tourmente révolutionnaire, il fit décréter la première exposition publique des produits de notre industrie. Elle eut lieu au Louvre en 1797; et, comme il est facile de le supposer, les résultats en furent bien peu satisfaisants; cependant quels qu'ils furent, ils semèrent des germes dont on espéra plus tard recueillir d'heureux fruits.

En effet, à peine le premier consul Bonaparte eut-il saisi d'une main ferme les rênes de l'état, que son génie étendu mesura d'un coup d'œil tout ce qu'avait d'avenir le pays qu'il était appelé à gouverner; profitant donc des faibles lueurs de paix que l'éphémère traité d'Amiens sembla jeter un instant sur la France, il s'appliqua à attirer en quelque sorte, à la surface du sol, tous les éléments de richesse et de calme qui étaient enfouis dans son sein; au nombre de ces éléments il ne put oublier l'industrie, cette fille des beaux arts et de la paix, et, préludant déjà à cette suite non interrompue d'actes par lesquels il la porta à un degré inoui de prospérité, il voulut d'abord connaître ses ressources et ses besoins; dans ce but il décréta l'exposition publique de 1802.

Mais cette fois, répondant à l'appel d'un homme qui avait tant fait pour la gloire de la France, et s'associant à toutes ses conceptions, savants, artistes, industriels, tous s'empressèrent

d'orner de leurs productions les vastes salles du vieux Louvre, et les étrangers admis dans cette brillante enceinte, les anglais sur-tout, ne surent qu'admirer le plus, ou de nos ressources et de notre intrépidité pendant la guerre, ou de notre intelligence et de notre activité pendant la paix.

A partir de cette époque, une ère nouvelle fut ouverte à l'industrie; son utilité jusqu'ici contestée fut reconnue par le chef de l'état, et sous sa main puissante elle devint un levier qui, ayant pour point d'appui l'énergique mesure du blocus continental, menaça d'une ruine imminente cette Angleterre, qui seule de l'Europe n'avait pas vu luire nos armes victorieuses dans l'enceinte de ses villes, et que garantissait de nos atteintes la profonde et orageuse ceinture de ses mers.

Le règne de Napoléon fut pour l'industrie une longue série de découvertes et de progrès.

Chargés tout à la fois de pourvoir aux exigeances de la consommation de la France que des conquêtes enrichissaient en l'agrandissant, et en partie aussi aux besoins des peuples coalisés avec nous contre l'Angleterre, nos établissements industriels durent rapidement se multiplier et s'accroître afin de se mettre au niveau d'une consommation presqu'Européenne, puis abandonner ensuite les sentiers de la routine pour suivre la belle et large voie des essais et des perfectionnements.

Cette marche, devenue indispensable par la

nécessité de remplacer en les imitant les produits anglais auxquels étaient habitués les peuples que nous en privions, fut rendue d'autant plus facile que, quittant cette fois le vaste champ des abstractions pour pénétrer dans le domaine plus borné mais plus positif des faits et de la pratique, la science prêta sa coopération puissante aux recherches tentées par les intelligences industrielles, et montra dans l'invention ou la découverte de machines, ou de procédés simples et peu dispendieux tout ce qu'on peut attendre d'un travail opiniâtre secondé par le génie.

Rendons ici justice aux sentiments qui animaient les Français de cette époque ; l'intérêt n'était pas le seul mobile de l'activité générale qui se manifestait, le patriotisme y avait aussi sa part, il avait présidé à l'alliance de la science et de l'industrie en les unissant dans un but commun : l'abaissement de la moderne Carthage.

Napoléon, à qui rien n'échappait, avait senti combien les résultats de cette alliance pouvaient servir ses projets contre l'Angleterre, aussi y avait-il applaudi comme il savait le faire, par quelques unes de ces phrases si profondes de pensées et si nettes d'expressions dont la foule était avide.

Nous faisons tous deux la guerre à l'Angleterre, avait-il dit au célèbre Oberkampf en visitant sa manufacture de toiles peintes, *mais je crois que la meilleure est encore la vôtre!* . et ces mots, aussi flatteurs que justes, répétés d'un

bout de la France à l'autre, avaient tellement enflammé l'imagination des masses actives, que le plus mince industriel, se croyant appelé à être l'auxiliaire du grand homme, n'eut plus qu'un rêve, qu'une pensée, la ruine de l'Angleterre. Un tel concours de circonstance amena promptement l'industrie à un point de prosperité qui dépassa de beaucoup les florissantes années du règne de Louis XIV; et comme en toutes choses un premier succès n'est considéré que comme un moyen d'en obtenir un second, les immenses bénéfices réalisés par les industriels les plus habiles ou les plus entreprenants furent immédiatement appliqués à la création de vastes ateliers qui rendirent importantes certaines localités jusqu'ici obscures ou ignorées; de ce nombre sont encore Mulhouse, Saint-Quentin, Tarare, Roubaix, et une foule d'autres qui durent à cette brillante époque, les éléments du mouvement et de richesse qu'elles n'ont cessé de développer jusqu'à nos jours.

Une activité si soutenue et une prospérité si croissante, trouvèrent pourtant un terme dans les suites de la fatale campagne de Russie. La défection de nos alliés, en rompant les conventions qui avaient créé le blocus continental, rompit aussi l'harmonie qui existait entre la production et la consommation, et cette cause, grossie plus tard par celle bien autrement funeste de l'envahissement de notre territoire par les armées coalisées, eut pour effet immédiat la complète

inactivité de l'industrie que n'alimentait même plus la consommation intérieure.

L'historien, dans sa stoïque impartialité, a dû sans doute reprocher de graves erreurs à Napoléon, mais il reste à l'industrie un devoir non moins équitable et plus doux à remplir envers la mémoire de ce grand homme. Ce devoir est celui de la reconnaissance.

L'industrie peut-elle oublier en effet que c'est par lui qu'elle fut tirée du néant où elle avait été plongée par des actes antérieurs à la révolution et par la révolution elle-même ; que c'est à sa constante sollicitude qu'elle dut le mouvement et la prospérité qu'elle répandit sur la France pendant son règne ; que c'est lui enfin qui lui créa cette importance politique dont elle ne voulut plus déchoir et qui, barrière puissante, contribua fortement à arrêter en 1830 l'effet des ordonnances rétrogrades et despotiques des ministres de Charles X.

Non, l'industrie n'a pu rester ingrate envers Napoléon, envers celui qui a pu dire d'elle ce qu'il disait d'un de ses plus dévoués compagnons d'armes, le maréchal Lannes : « Je l'ai trouvé Pygmée, j'en ai fait un géant.

L'industrie, néanmoins, était momentanément inactive, bien que parvenue à ce qu'on croyait être l'apogée de son développement, lorsque l'abdication de Napoléon à Fontainebleau amena la paix générale. Cette paix, quoiqu'onéreuse à la France, ne tarda cependant pas à faire sentir

son heureuse influence sur le sort des peuples, car la certitude du repos, jointe au bien-être, succédant tout-à-coup à l'inquiétude et aux privations, l'industrie se vit appelée à produire tout ce qu'une consommation long-temps comprimée avait fait naître de besoins dans une population qui, malgré ses pertes, s'élevait encore à vingt-huit millions d'individus.

C'est alors qu'on vit naître et grandir cette fièvre industrielle qui tourmenta pendant plusieurs années les esprits intelligents ou actifs que la carrière, jusque là si brillante des armes ne devait plus séduire, parce qu'ils n'y entrevoyaient dans l'avenir aucun aliment aux facultés dont ils étaient doués.

Jamais non plus, aucune époque ne fut aussi favorable à un mouvement nouveau des esprits.

Par suite du traité de 1814, la France s'était vue dépouillée de ses provinces les plus industrielles ; les unes échurent en partage à la Hollande, d'autres furent agglomérées à la Prusse ; il devint donc nécessaire de remplacer à l'intérieur la production qui nous abandonnait aux frontières.

S'il n'avait fallu toutefois que reporter à l'intérieur la production qui nous manquait, ce résultat eut été promptement atteint avec les éléments que nous possédions déjà, mais là ne se borna pas le rôle déjà si étendu de l'industrie, il était réservé à la paix de le grandir encore.

Le traité de 1814, si funeste à la France à tant

d'égards, avait cependant proclamé un grand bienfait, le rétablissement des relations pacifiques de peuple à peuple, relations qui influent d'une manière si puissante sur la civilisation et le bien-être des masses, que ce point demeure aujourd'hui tout-à-fait incontesté.

Ces relations amenèrent des échanges, et tandis que, d'une part, les produits de nos manufactures trouvaient des débouchés aux lieux riches seulement des productions de leur sol ou des dépouilles de leurs troupeaux, ces mêmes productions introduites à leur tour chez nous sous de faibles droits, permirent à nos industriels de livrer à la consommation des objets réduits de moitié d'abord, puis ensuite des deux tiers de leur valeur primitive. De là, une action double et puissante sur la consommation, car pendant que, d'un côté, le besoin de travailleurs faisait hausser la main-d'œuvre, de l'autre, le bas prix de la matière abaissait les produits manufacturés de telle sorte, que peu de mois suffirent pour en doubler la consommation; et lorsque cette Angleterre qui, il faut le reconnaître, nous ouvre la carrière en beaucoup de choses, nous eut appris à suppléer par les machines aux bras qui allaient nous manquer, la production et le bon marché ne connaissant plus de bornes, la consommation suivit ce mouvement, et trois années s'étaient à peine écoulées qu'elle ne semblait pas satisfaite d'une activité industrielle plus que triplée.

Heureux alors nos manufacturiers si, par une prévoyante enquête, ils avaient cherché à entrevoir où devait se trouver enfin l'équilibre entre la consommation et la production, ils auraient évité un choc d'autant plus terrible qu'il était inattendu.

Mais cette ardeur que nous portons en toutes choses et qu'à la guerre les étrangers nomment la *Furia Francèse*, ne permit aucune réflexion, aucune halte, et notre industrie ne put dès lors échapper à cette loi éternelle de la nature qui place la réaction après l'action; une crise devint imminente, elle se fit sentir en 1818.

Cette crise avertit enfin l'industrie que l'équilibre entre la production et la consommation étant dépassée, il fallait désormais, pour espérer des succès, unir à la prudence dans les combinaisons la perfection dans les produits.

Tous les chefs d'établissements industriels qui comprirent cette nouvelle exigeance de leur position purent, malgré de nombreux écueils, diriger leur marche de manière à obtenir, sinon de brillants succès, au moins un dédommagement raisonnable aux efforts qu'ils venaient de tenter; mais ceux qui, moins clair-voyants ou plus enclins à la routine, suivirent leur marche habituelle, ceux-là firent fausse route et laissèrent le champ libre aux premiers; alors, semblable au navire qu'on a allégé d'une partie de sa cargaison au milieu des dangers d'une tempête pour obtenir de lui une marche supérieure, l'industrie, quelque

temps débarrassée d'un surcroît de production, reprit une partie de son activité première, et tant qu'elle la renferma dans des bornes raisonnables, elle put compter sur des succès.

Mais on se lasse promptement des froids calculs de la prudence; aussi cet état de choses qu'on pouvait considérer comme prospère, ne put-il se maintenir au-delà d'une période de cinq années. Une nouvelle crise eut lieu de 1823 à 1824 : moins forte, il est vrai, que la première, parce qu'elle était moins inattendue, mais assez grave cependant pour porter le découragement dans un grand nombre d'établissements.

Il fallut cette fois trouver ailleurs que dans la voie des progrès un palliatif à la dépréciation sans cesse croissante des produits manufacturés, et c'est dans cette circonstance que la grave question de la diminution du salaire de l'ouvrier fut abordée, débattue, et quoiqu'à regret, généralement adoptée.

Jusqu'à cette dernière crise, la classe nombreuse et imprévoyante, qui vit de son travail, avait tant que les salaires s'étaient maintenus à un taux élevé, influé d'une manière marquée sur la consommation des produits agricoles et manufacturés ; la réduction de ces salaires réagit d'abord d'une manière fâcheuse sur la consommation de ces derniers, puis enfin sur celle des premiers ; car, avec moins de travail, ou un moindre prix de travail, le bien-être en tous genres diminue progressivement.

Par cette double diminution de consommation

il y eut nécessairement aussi réduction dans l'emploi des matières premières, ce qui détermina une baisse sensible sur leur cours.

Dans cet état de choses, l'agriculture se sentant froissée réclama de l'administration supérieure une protection abusive à l'égard de quelques-uns de ses produits dont le pays s'alimentait à la fois à l'intérieur et à l'étranger: nombreux dans les chambres, influents près des ministres (nous étions alors en 1825), les grands propriétaires obtinrent sans peine qu'on admettrait leurs réclamations comme base d'une loi de douane, et c'est ainsi que les bestiaux, les laines et d'autres produits que nous tirions de nos voisins de l'est et du midi, ou ne nous arrivèrent plus, ou nous parvinrent à grande peine, frappés qu'ils furent d'un droit qui équivalait à une prohibition.

Mais cette mesure adoptée contrairement aux intérêts généraux du pays, contrairement même aux intérêts particuliers de ceux qui l'avaient réclamée, ne tarda pas à donner naissance à un système de représailles dont en définitive l'agriculture et l'industrie devinrent les victimes; car, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, ces deux nourrices de l'État sont solidaires en adversité de même qu'en prospérité, et soit que, comme Sully, on place en première ligne l'agriculture, ou que, comme Colbert, on tende à favoriser de préférence l'industrie, il jaillira toujours cette conséquence d'une mesure prise en vue d'être utile à l'agriculture ou à l'industrie, que si elle atteint

vraiment ce but pour l'une, l'autre en éprouvera un bien semblable et au même degré.

Ici, par suite de ce même principe mais dans un sens contraire, une partie de la nouvelle législation des douanes, favorable en apparence à l'agriculture, lui devint cependant préjudiciable, parce qu'elle eut pour résultat d'apporter de nouveaux obstacles à l'écoulement des produits industriels.

Je vais essayer de démontrer clairement la vérité de ma proposition :

Tant que les droits sur les produits bruts étrangers s'étaient maintenus à un taux abordable quoiqu'élevé, il s'était établi entre le pays de productions et nous un commerce d'échanges d'autant plus à notre avantage que, dans beaucoup de cas, nous acquittions ces produits bruts avec des produits manufacturés, augmentés comme on le voit de toute la valeur de la main-d'œuvre et du bénéfice du fabricant.

Par suite donc du droit prohibitif imposé en 1826, à l'entrée de ces matières brutes, nous arrêtâmes, on peut le croire, les transactions établies avec des peuples qui n'avaient pour les continuer qu'un seul moyen : celui que nous venions de leur enlever.

Repoussés de notre sol, ils tournèrent leurs regards vers d'autres contrées qui s'empressèrent d'accueillir le riche tribut que nous refusions, et s'il est vrai de dire que nous ne tirâmes rien de l'étranger, nous ne lui envoyâmes rien non plus,

et dès lors il devint évident pour tous les bons esprits que, si déjà l'agriculture avait eu à supporter le contre-coup des premières crises industrielles, elle devait ressentir encore les atteintes d'une crise nouvelle qu'elle venait de si imprudemment provoquer.

En effet, à peine nos transactions avec l'étranger furent-elles arrêtées, que la production industrielle calculée sur un écoulement qui lui échappait au dehors, se ralentit tout-à-coup pour éviter l'encombrement; de là, diminution de travail, donc diminution de consommation intérieure, puis enfin, comme conséquence forcée, dépréciation nouvelle des produits agricoles qu'on avait cru favoriser.

Un tel état de malaise et d'incertitude, créé par l'abandon des vrais et sains pricipes d'économie politique, qui veulent qu'on admette sous de faibles droits tous les produits bruts qui servent d'aliments aux différentes industries d'un peuple, sur-tout quand ce peuple trouve dans leur admission un moyen d'échange pour ses produits manufacturés, cet état se perpétua d'année en année, et ce n'était plus qu'à l'aide d'une prévoyance constamment en éveil qu'il devenait possible de suivre une route signalée par de fréquents naufrages, lorsque la révolution de 1830 vint comme une rude et dernière épreuve mettre à nu tout à la fois, d'une part, l'imprudente activité d'un grand nombre d'établissements industriels, et de l'autre, la coupable incurie du

gouvernement d'alors.

La commotion de cette époque amena, vous le savez, messieurs, une perturbation générale dans le monde commercial, des faillites nombreuses et accablantes sur tous les points de la France, la cessation absolue de travail pour des milliers d'ouvriers réduits ainsi au dénoûment le plus complet, tout cela n'est qu'une partie de l'affligeant tableau que présentait alors notre position industrielle.

Toutefois, j'ai hâte de le dire, ce n'est point à la révolution de 1830 qu'il faut attribuer les souffrances que nous eumes à déplorer lorsqu'elle fut accomplie; la cause, je ne crains pas de l'affirmer, en remontait à une époque antérieure et prenait principalement sa source dans des concessions aussi partiales que fausses, faites à la grande propriété; la révolution n'eut donc d'autre effet que de déchirer brusquement le voile qui masquait aux yeux du plus grand nombre une plaie devenue de jour en jour plus profonde.

Immédiatement après cette violente secousse politique, la perspective d'une guerre avec l'étranger entraînant une guerre civile dans sa marche, ne permit d'abord au nouveau gouvernement d'autres soins que ceux commandés avant tout par la dignité du pays, et, pendant deux années, l'industrie abandonnée à elle-même (1), eut à

(1) A la vérité, les chambres votèrent un secours de 30 millions au commerce et à l'industrie, mais il n'est

lutter contre des chances de troubles qui lui imposèrent des sacrifices multipliés.

Mais enfin deux années d'attente ayant éclairci peu à peu cette sombre perspective, la confiance reparut, et avec elle cette activité passagère qui vient de marquer le cours de l'année 1833.

Cette activité présage-t-elle le retour de l'industrie à un état normal? ou tient-elle seulement aux besoins momentanés d'une consommation quelque temps arrêtée par les calculs politiques de cette classe qui, semblable aux maîtres qu'elle regrette, ne sait ni rien apprendre ni rien oublier en révolution?

Ces besoins remplis, une chute nouvelle n'attend-elle pas notre industrie trop confiante?...

Je soumets ces réflexions à ceux de nos industriels qu'une sage habitude porte à puiser dans les enseignements du passé une règle de conduite pour l'avenir.

J'aurais désiré, messieurs, faire suivre ce faible essai d'un aperçu sur le mouvement industriel qui se manifeste en Europe: j'aurais essayé peut-être de soulever la mystérieuse enveloppe qui cache encore les modifications inévitables que subiront les relations actuelles des peuples

---

que trop reconnu aujourd'hui que ce secours n'arrêta aucune souffrance honorable, soit dans l'industrie, soit dans le commerce, et qu'il ne fut en grande partie qu'une prime énorme accordée à l'intrigue, et Dieu sait si elle en a profité.

entre eux, mais je me vois contraint à regret d'abandonner pour quelque temps ce projet; d'ailleurs, je me suis déjà un peu écarté du sujet que j'avais à traiter, j'y rentre donc, messieurs, en vous présentant le rapport sur notre exposition locale de 1833.

J^n. RANDOING.

RAPPORT sur les Produits des beaux-arts de l'Industrie qui ont figuré à l'Exposition d'Abbeville en juillet 1833, *présenté par M.* Jn. Randoing, *à la Société royale d'Émulation de la même ville.*

Messieurs,

Membre de la commission que vous avez chargée de faire un rapport sur la première exposition des produits des beaux-arts et de l'industrie de l'arrondissement, je viens en son nom vous présenter le résultat de son examen. Votre commission aurait sans doute désiré qu'un nombre plus considérable d'objets exposés lui permît de donner à ce travail plus d'importance et d'utilité, elle commence donc par exprimer le regret qu'un arrondissement si riche en produits de tous genres n'ait pas saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte de se parer de ses richesses et de montrer ainsi à ses rivaux qu'il n'a rien à leur envier.

Après le regret cependant vient l'espérance; et en effet, quelque peu considérable qu'ait été

l'exposition de 1833, il serait injuste de ne pas reconnaître qu'en la considérant pour ce qu'elle est réellement, une simple tentative, cette tentative néanmoins n'a manqué ni de variété ni d'intérêt, et laisse pressentir ce qu'on peut attendre de l'exposition projetée pour 1835, lorsqu'une publicité plus grande, un local plus approprié à cette espèce de musée temporaire, et vos intentions mieux appréciées, auront renversé les faibles barrières qui se sont opposées tout d'abord à la réalisation de l'un de vos plus utiles projets.

Oui, messieurs, votre commission place une juste confiance dans l'avenir; une idée féconde peut-être en résultats heureux n'ira pas se briser contre l'indolence des uns et l'amour-propre faussement dirigé des autres; votre devoir, notre devoir à tous sera d'éclairer, de stimuler nos concitoyens à l'approche d'une nouvelle exposition, et soyez sûrs qu'alors, si nous avons bien rempli le mandat que nous devons nous imposer, notre localité offrira avec orgueil aux regards empressés du public non moins qu'à ceux plus attentifs de l'observateur une foule d'objets, produits intelligents de nos industrieux cantons, et remarquables non-seulement sous le rapport de leur perfection, mais encore sous celui de leurs bas prix.

Vous en jugerez à l'avance, messieurs, par le tableau que nous allons mettre sous vos yeux des principaux objets présentés cette année, que votre commission a classés en six divisions de la manière suivante :

La 1re. comprend, sous le titre *Beaux-Arts*, tout ce qui a rapport à l'architecture, au dessin, à la peinture, à la sculpture, à la gravure, tant en taille-douce que sur métaux ;

La 2me. division comprend ce qui entre dans le domaine des arts mécaniques ;

La 3me. division comprend les tissus ;

La 4me. les serrures ;

La 5me. les meubles et ustensiles ;

La 6me. enfin, les instruments aratoires, etc.

Chacune de ces divisions a subi l'examen particulier d'autant de sous-commissions composées de membres pris dans votre sein, de quelques-uns de messieurs les conseillers municipaux, et enfin de plusieurs citoyens éclairés qui ont bien voulu nous prêter, en cette circonstance, l'appui de leurs connaissances spéciales.

Voici maintenant, messieurs, le résultat des délibérations de ces diverses sous-commissions :

1re. DIVISION. — BEAUX-ARTS.

No. 1. M. Lestudier-Lacour, demeurant à Paris (né à Abbeville).

Les vignettes gravées par cet artiste, d'après Devéria, sont d'un effet piquant et d'un burin agréable.

Parmi les trois portraits qu'il a exposés, celui de lord Byron a été remarqué comme plein d'effets et bien modelé.

L'*intérieur*, d'après Gérar-dow, terminé seulement par lui, est d'un effet harmonieux. Nous avons à signaler aussi une lithographie d'un faire facile et large.

N°. 2. M. Masquelier, professeur de l'école de dessin à Abbeville : plusieurs Dessins capitaux d'après Raphaël, Michel-Ange et le Dominicain.

Parmi ces admirables compositions, on a sur-tout remarqué le Christ au tombeau, et parmi les portraits celui du père de l'auteur, morceau d'une vigueur de touche extraordinaire et qui fait vivement regretter que cet estimable artiste ne nous mette pas à même d'admirer plus souvent des ouvrages de ce genre.

Parmi les gravures du même maître, nous avons à signaler la Vierge, d'après Raphaël, morceau d'une délicatesse de burin achevée.

N°. 3. M Boinet, professeur d'écriture à Abbeville, tableau à la plume, ouvrage remarquable de fini et de patience.

N°. 4. M. Dubos, dessinateur à Abbeville, fragment d'ornement en grisaille à l'huile.

N°. 5. M. Le Roy (Paul), maître de dessin à Abbeville, a exposé deux tableaux d'intérieur et un dessin à la Sépia.

N°. 6. M. Caron, propriétaire à Abbeville, trois tableaux et un portrait à l'estompe.

Cet amateur mérite des encouragements, car nous le savons en voie de progrès.

N°. 7. M. Montillon, garde du génie à Abbeville, sept portraits et un dessin représentant un lion.

N°. 8. M. Pontus, dessinateur à Abbeville, un cadre renfermant le plan d'un abattoir.

N°. 9. M. Magu, architecte à Abbeville, 1°. un projet de bâtiment entre cour et jardin.

Le plan est parfaitement dessiné, et les divers détails extérieurs sont étudiés d'une manière très-remarquable.

2°. Levé et plan de la scierie de MM. Hénocque et Gamain.

Ce dessin est fait avec une rare perfection. Tous les objets qui font partie de l'établissement sont fidèlement représentés, et l'auteur a su vaincre les nombreuses difficultés que présentait un pareil travail.

N°. 10. M. Quignon, dessinateur à Amiens: un cadre renfermant plusieurs dessins pour l'impression des indiennes.

Ouvrage utile et bien exécuté.

N°. 11. M. Donop, professeur de géométrie à Abbeville, a exposé une feuille de topographie et une de lavis, une porte ouvrant sur tous les sens avec plan annexé, un escalier en entonnoir pour une cage circulaire avec plan annexé, un cadre renfermant deux colonnes.

M. Donop était professeur du cours de géométrie appliquée. Nous nous bornons à citer les différents objets qu'il a exposés, et à la confection desquels plusieurs ouvriers, ses élèves, ont dû travailler.

En se soumettant lui-même à la concurrence, le professeur a ouvert la carrière des améliorations, et a fourni à quelques ouvriers l'occasion de se faire remarquer; cependant nous croyons devoir rappeler la porte ouvrante dans tous les sens, au moyen de chaînes ou crémaillères, en donnant à cette porte toute la solidité dont elle a besoin; elle pourrait, quoiqu'assez dispendieuse, être d'une grande utilité dans les maisons où l'espace est très-circonscrit et souvent très-précieux.

N°. 12. M. Lévêque (Edmond), statuaire à Paris, né à Abbeville : un cadre d'esquisse en relief, deux bustes. Un groupe dont le sujet est : *Bouzard sauvant un naufragé.*

Nous avons particulièrement remarqué dans les bustes la fermeté du modelé et la parfaite ressemblance de celui de M. Sanson de Pongerville.

Quant au sujet principal, cette composition, ouvrage d'un jeune homme de 19 ans, présage ce que ses concitoyens et les amis des arts doivent attendre d'une vocation innée d'artiste.

M. Lévêque répondra, nous en sommes garants, aux espérances qu'à conçues sa ville natale à la vue d'un début si heureux; déjà l'on peut remarquer dans l'ensemble du groupe, dont l'action est bien rendue, un engencement harmonieux des lignes, et une étude sentie de l'antique dans quelques-unes de ses parties ; que notre jeune artiste sacrifie à l'avenir un peu plus aux grâces dans le choix de ses caractères de tête, qu'il évite la mollesse que nous lui signalons dans les attaches des muscles, et cette production première d'un talent qui s'essaie, restera comme le point de départ d'une carrière assez brillante pour classer un jour M. Lévêque au rang des artistes célèbres dont s'enorgueillit à bon droit notre cité.

N°. 16. M. Catel aîné, graveur à Abbeville.

M. Catel aîné a exposé différentes pièces déjà connues, telles que médailles en bronze et en argent, coin à l'effigie du roi, lesquelles ont déjà mérité l'approbation des connaisseurs ; mais on a remarqué d'une manière distinguée un nouveau procédé pour les armoiries en relief et marques particulières sur la vaisselle d'argent.

Le procédé de M. Catel, bien supérieur à l'ancien, réunit à peu près tout ce qu'on exige en pareil cas, et il offre une économie de moitié. Du reste le travail en lui-même ne laisse rien à désirer.

N°. 14. M. Petit-Poucet, marbrier à Abbeville : une cheminée en marbre noir poli.

Cette cheminée, parfaitement établie, est exécutée avec une rare perfection ; toutes les parties qui la composent présentent des formes heureuses et régulières, et l'ensemble est aussi parfait que le genre pouvait le permettre.

L'ouvrier qui a confectionné cette cheminée, quelqu'il soit, mériterait d'être cité avec distinction.

2me. DIVISION. — ARTS MÉCANIQUES.

N°. 13. M. Lafosse, clerc de notaire à Abbeville.

1°. La nouvelle machine à diviser que M. Lafosse a exposée est, si non parfaite, du moins assez remarquable.

Cette machine, fondée sur l'inclinaison de la vis, pourrait être d'une certaine utilité, si elle était exécutée avec précision, d'autant plus qu'elle serait moins dispendieuse que les plate-formes généralement usitées : elle décèle dans son inventeur un goût et une aptitude peu ordinaires pour les arts mécaniques.

2°. Un petit moulin à réduire le chocolat en poudre, du prix de 2 fr., ouvrage très-simple et très-commode.

N°. 14. M. Advénel, dentiste à Abbeville : deux instruments nouveaux pour extraire les dents.

Nous avons particulièrement remarqué une clef portant un point d'appui mobile, lequel se fixe sur une dent voisine de celle qu'on doit enlever, ou sur le bord de

la mâchoire. En employant cet instrument, M. Advénel, croit éviter à coup sûr la fracture du bord alvéolaire; l'expérience jugera le degré d'utilité de cette innovation.

Ces deux instruments ont en outre le mérite d'avoir été exécutés avec une grande perfection par l'inventeur.

N. 15. M. Fréville-Thouin, coutelier à Abbeville : un couteau renfermant six secrets.

Cette pièce au premier abord pourrait être considérée comme un pur objet de curiosité, car elle n'est ni de luxe ni un objet d'utilité réelle ; mais si on la considère dans ses détails, on est forcé d'admirer l'ingénieux de l'invention, la justesse et la précision avec lesquels se meuvent les différents ressorts, enfin la perfection de tous les détails. Si des objets de ce genre ne sont pas usuels, ils n'en sont pas moins des objets d'un grand mérite ; ils exercent le génie de l'artiste, et le conduisent souvent aux inventions les plus merveilleuses.

N°. 17. M. Catel (Alexandre), dentiste à Abbeville.

Il serait long d'énumérer les différentes pièces que contenait le tableau de M. Alexandre Catel : dents naturelles incrustées sur ivoire, dents minérales, dents sculptées, etc.; toutes ces pièces, à la perfection desquelles les dentistes modernes ont habitué le public, étaient finies avec un soin remarquable, et annoncent que M. Catel tiendra dans son art un rang distingué.

N°. 18. M. Fréville-Dupuis, ferblantier à Abbeville : une cafetière, ouvrage de fantaisie et au marteau.

Cette cafetière est remarquable en ce qu'elle est un ouvrage de marteau, genre de travail généralement difficile dans les pièces de petite dimension.

Nos. 19 et 20. M. Alain-Graire, menuisier à

Abbeville: un escalier de forme anglaise; M. Watel Théodore, menuisier, un escalier de forme anglaise.

Ces deux escaliers, exécutés en marches massives et sur une échelle de petite dimension, annoncent des ouvriers industrieux et capables de vaincre avec bonheur les difficultés de leur profession.

N°. 21. M. Martin (J.-B.), charron à Abbeville: une petite roue de six pouces de diamètre.

Les charrons reconnaissent qu'il est extrêmement difficile d'exécuter une roue très-petite avec moyeu, rets et jantes, des ouvriers auraient tort, selon nous, de s'arrêter à des difficultés de ce genre, car elles ne sauraient aucunement les conduire à perfectionner les ouvrages de dimension ordinaire. La commission, tout en appréciant le mérite de la petite roue, aurait préféré rencontrer une roue ordinaire, bien assemblée et perfectionnée.

3me. DIVISION. — TISSUS.

N°. 38. M. Boval, fabricant à Abbeville: une pièce alépine écrue et deux pièces toile en soie pour bluteaux et tamis.

La commission, après avoir examiné avec un vif intérêt la pièce d'alépine exposée par M. Boval, a été d'avis unanime que cet industriel mérite des éloges, non-seulement parce que cette pièce est d'une fabrication soignée et régulière, mais aussi parce que la nature même de l'étoffe étant d'une consommation générale, ce serait rendre service au pays que de donner des suites à cet heureux essai. La commission regrette seulement que l'exposant n'ait pas indiqué le prix de cette étoffe, non plus que celui des deux autres tissus parfaitement convenables du reste à l'emploi désigné.

N°. 39. M. Vayson, fabricant de tapis à Abbeville.

M. Vayson ayant bien voulu aider la commission de ses lumières et de son excellent jugement, a désiré qu'il ne fut pas fait mention de ses magnifiques produits; nous obtempérons à son désir en observant toutefois que ce que nous en pourrions dire n'ajouterait rien à leur perfection si justement et si généralement appréciée.

N°. 40. M. Mellier-Ribeaucourt, à Abbeville, a exposé huit pièces de calicot de diverses qualités, genres et largeurs.

La commission a remarqué d'une manière particulière le calicot 4/4 qui lui a semblé d'une bonne fabrication et d'un prix avantageux.

N°. 41. MM. Daverton et Tholomé, à Abbeville, ont exposé, comme le précédent, huit pièces de calicot de soixante-cinq à quatre-vingt-dix portées, madapolams 4/4 et 5/4, et un croisé écru en 3/4.

La commission a reconnu qu'en général ces tissus étaient d'une fabrication satisfaisante, mais elle mentionne sur-tout le croisé, excellente étoffe, et satisfaisant parfaitement aux exigences de la consommation.

N°. 42. M. Depoilly, fabricant à Abbeville: échantillon de coutil grain d'orge, en fil de lin, et étoffe d'une nouvelle invention pour corsets.

Ces deux échantillons étant de dimension trop petite et sans indication de prix, la commission regrette de ne pouvoir les apprécier convenablement.

N°. 43. M. Atkin, fabricant de tulle à Abbeville: un voile.

Cet échantillon des produits d'un établissement nouveau créé par un étranger (M. Atkin est anglais), a laissé à votre commission l'espérance de voir notre localité s'enrichir d'une branche d'industrie qui tend, de nos jours, à prendre un grand développement dans le nord de la France.

N°. 44. MM. Lemaire et Randoing, fabricants de draps à Abbeville : quatre pièces de draps en couleurs et qualités différentes.

Le rapporteur de votre commission étant l'un des chefs de cette maison, vous comprendrez le silence que les convenances lui ont imposé sur ces produits.

N°. 45. M. Daverton-Glachant, à Abbeville : un coupon casimir bleu, et demi-pièce espagnolette bleue.

L'exposant a employé dans cette double fabrication de belles matières bien filées et bien tissées, la commission regrette seulement qu'il n'en ait pas tiré tout le parti possible, mais elle ne doute pas que cet essai n'amène son auteur à de meilleurs résultats à l'exposition prochaine, s'il veut faire usage de l'apprêt nouveau dit *indestructible*.

4me. DIVISION. — SERRURES.

N°. 31. M. Depoilly (Joseph), serrurier à Escarbotin : une serrure de sûreté à trois pênes, de cinq pouces.

N°. 32. M. Depoilly (Henri), serrurier à Escarbotin : une serrure à l'anglaise de cinq pouces, à trois pênes.

N°. 33. M. Laignier (Constant), à Feuquières :

une serrure à clef bénarde, un bec de canne et un cadenas.

N°. 34. M. Éloy de Blangy, serrurier à Saint-Maxent : une serrure avec étoquiau à patte, à pêne dormant et à pompe.

N°. 35. M. Leclercq, marchand de serrures à Abbeville : une serrure de sûreté garnie.

N°. 36. M. Plet, armurier à Abbeville : un petit cadenas à secret.

N°. 37. M. Briet-Germain, quincaillier, une serrure à deux tours impossible d'être crochetée.

D'après le petit nombre d'objets de serrurerie produits à l'exposition, on jugerait peu favorablement d'une branche d'industrie qui a reçu dans notre arrondissement une si grande importance et une si grande extension. Nous espérons que les ouvriers répondront à notre appel, et s'empresseront à l'avenir de faire connaître qu'ils ne sont pas au-dessous de leur réputation.

Les produits que nous venons de citer sont trop peu nombreux pour établir une véritable concurrence entre les exposants, cependant deux d'entre eux ont été remarqués.

1°. La serrure à pompe confectionnée par le sieur Éloy de Blangy; cette serrure dont on attribue l'invention à M. Jappy, présente toutes les conditions possibles tant sous le rapport de la solidité que sous celui de la perfection des détails et de la commodité. Bien qu'elle soit destinée à clore les portes de la plus grande dimension, elle s'ouvre avec une clef extrêmement petite, et son mécanisme est on ne saurait plus sûr et plus facile. Aucun instrument ne peut parvenir à la crocheter, il faut avoir vu démonter cette serrure pour apprécier les nom-

breuses pièces qui la composent, et le mécanisme qu'elle produisait. Quoique le sieur Éloy n'ait pas dans ce travail le mérite de l'invention, il n'en a pas moins droit à de justes éloges, car il est le seul dans le pays qui ait jusqu'à présent voulu en entreprendre l'exécution; il a su vaincre avec talent les nombreuses difficultés qu'un pareil travail présentait. Mais comme les objets les mieux confectionnés sont susceptibles d'altération et que rien ne résiste à l'usure, nous engageons le sieur Éloy à numéroter les pièces intérieures de sa serrure pour faciliter aux autres ouvriers, qui seraient dans le cas d'y opérer des réparations, le placement de ces pièces, et pour leur éviter de perdre un temps précieux en remontant la serrure.

2°. La serrure a clef bénarde du sieur Laignier de Feuquières est si bien exécutée qu'il serait impossible d'y découvrir des défauts. On arrive à rencontrer des ouvriers qui s'attachent à finir leur travail et à le perfectionner; on ne saurait trop encourager les fabricants qui placent leur amour propre à perfectionner ce que d'autres ont inventé.

5me. DIVISION.—MEUBLES ET USTENSILES.

N° 22. M. Duguèvre, ferblantier à Abbeville: une cuvette en zinc.

Cette pièce, qui n'offre en elle rien de très-remarquable, présente néanmoins certains avantages: elle est extrêmement légère, et d'un emploi très-commode, et son bas prix la met à la portée des individus les moins aisés. Le zinc, comme métal peu oxidable pourrait ainsi servir à confectionner un grand nombre d'ustensiles usuels.

N°. 23. M. Guerlain père, potier d'étain: un petit alambic, une fontaine de 5 pouces.

Ces deux pièces sont parfaitement exécutées et d'un prix très-modéré ; trois urnes en bronze, dont une très-petite, confectionnées par M. Adolphe Guerlain, sont comme objets de tour et d'ajustage d'un mérite réel.

N°. 25. M. Cayeux aîné, ébéniste à Abbeville : un secrétaire et une commode plaqués d'acajou; deux fauteuils et deux chaises en merisier vernis.

La commission a principalement remarqué le secrétaire et la commode. Ces deux meubles à gorge et à jossine, ont une coupe très-agréable, et tous les détails extérieurs et intérieurs sont exécutés avec goût et avec un soin minutieux.

6me. DIVISION.--INSTRUMENTS ARATOIRES ET OBJETS DIVERS.

N°. 26. M. Belvalette, ancien charron à Abbeville : une charrue avec une ratissoire.

Cet instrument très-usité, pour le ratissage des allées des jardins, est bien établi; du reste il est connu depuis long-temps, et généralement répandu.

N°. 27. M. Cormon, fondeur à Abbeville : une charrue à la Dombals, un fer à cheval, trois soques de charrue, un portrait et huit objets différents en fonte.

Parmi ces objets, plusieurs sont d'une fonte très-belle; on a sur-tout remarqué des roues à engrenage, dont toutes les dentelures étaient sorties du moule avec précision et justesse.

Il est à regretter que M. Cormon n'ait pas exposé des

objets plus en rapport avec l'importance de l'établissement qu'il a récemment fondé à Abbeville.

N°. 28. M. Caron, de Saint-Valery : un semoir en fer blanc, cinq pannes de divers modèles, une faîtière, quatre carreaux et quatre morceaux de tuile.

Le semoir est un instrument nouveau, à l'aide duquel on peut diviser la graine et la semer avec régularité, il faudrait avoir vu fonctionner cet instrument pour en apprécier le mérite et l'utilité. L'invention toutefois est très-ingénieuse.

Les objets de briqueterie ont été trouvés de bonne qualité.

N°. 29. M. Boyer, fabricant de pannes à Thuison-lès-Abbeville : un toit en pannes.

Les pannes exposées par M. Boyer sont régulières et se placent aisément ; elles subissent, sans altération aucune, toutes les variations de l'atmosphère et ne laissent pas transsuder l'eau.

M. Boyer fabrique à peu près 2 à 300,000 pannes par année, qui s'écoulent facilement dans nos environs, où elles sont appréciées, ainsi que le constatent les certificats des personnes qui les ont employées.

N°. 30. M. Copiaux, fabricant de pannes à Froyelles : deux pannes, dont une vernissée.

Les échantillons de pannes que le sieur Copiaux a produits ont été particulièrement distingués : ils sont supérieurs aux précédents, non-seulement pour la préparation de la terre, par la cuisson, mais encore par la modération des prix. Les pannes vernissées seules sont côtées à 75 fr. le mille, mais aussi elles sont si bien préparées qu'on peut les considérer comme absolument

inaltérables. Nous ne saurions trop engager M. Copiaux à simplifier ses procédés de fabrication; s'il pouvait livrer les pannes vernissées à un prix plus rapproché des pannes ordinaires, il aurait largement mérité une distinction.

N°. 46. M. Facquier, maître bottier à Abbeville: une chaussure de nouvelle invention.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

EXTRAIT

DU BULLETIN DES LOIS.

N°. 129.

ORDONNANCE DU ROI *qui reconnaît la Société d'Émulation formée à Abbeville pour l'encouragement des lettres, sciences et arts, et approuve le réglement de cette Société.*

Au palais des Tuileries, le 16 novembre 1831.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département du commerce et des travaux publics ;

Notre Conseil d'état entendu ,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS ce qui suit :

Art. 1er. La Société d'Émulation, formée à Abbeville département de la Somme, pour l'encouragement des lettres, sciences et arts, est reconnue.

Le réglement de ladite Société est approuvé tel qu'il est annexé à la présente ordonnance.

2. Le nombre des membres ordinaires de la Société ne pourra excéder celui de dix-huit.

3. Notre ministre secrétaire d'état du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé : LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi : *le Pair de France, Ministre Secrétaire d'état au département du commerce et des travaux publics,*

Signé : Cte. D'ARGOUT.

STATUTS

de la Société royale d'Émulation d'Abbeville.

La Société d'Émulation d'Abbeville, instituée le 11 octobre 1797, et autorisée par décision du 8 décembre 1814 à prendre le titre de *Société royale d'Émulation*, voulant déterminer d'une manière plus précise les bases de son organisation, arrête ce qui suit :

Art. 1er. Les travaux de la Société ont pour objet l'étude et l'encouragement des lettres, des sciences et des arts.

2. La Société se compose de dix-huit membres résidants, de six membres honoraires et d'un nombre indéterminé de membres correspondants.

3. Les dignataires sont un président, un vice-président, un secrétaire, un archiviste, un trésorier.

4. Les admissions, les exclusions, la nomination des dignitaires, n'auront lieu que par scrutin; la Société ne peut y procéder, s'il n'y a au moins les deux tiers des membres résidants présents à la séance.

5. Toute demande d'admission sera d'abord faite au président, et présentée par lui à la Société.

Aucune demande ne sera prise en considération, s'il n'y est joint un ouvrage ou un mémoire manuscrit ou imprimé. La Société se réserve toutefois de déterminer les exceptions.

Un mois après la présentation, l'élection du candidat sera soumise au scrutin.

6. Nul ne sera admis comme membre résidant, honoraire ou correspondant, s'il ne réunit au moins les trois quarts des suffrages des membres présents à la séance.

7. Tout membre qui cesserait de convenir à la Société en serait exclu à la majorité des trois quarts des voix des membres présents à la séance. Cette exclusion ne

peut être provoquée que par un avis motivé des titulaires du bureau.

8. Le bureau est composé du président, ou, en son absence, du vice-président, du secrétaire, de l'archiviste et du trésorier.

9. Le bureau représente au besoin la Société; il convoque les assemblées extraordinaires, a l'initiative sur la proposition des dépenses, fixe celles qui sont votées par la Société, et ordonnance les paiements.

10. Les arrêtés du bureau ne sont valables qu'autant qu'ils sont adoptés par trois de ses membres. En cas de partage des voix, le vice-président sera appelé, et, à son défaut, le doyen d'âge de la Société.

11. Les fonctions du président et du vice-président durent un an; celles du secrétaire, de l'archiviste et du trésorier, deux ans. Ils peuvent être réélus sans interruption.

12. Ils ne sont pris que parmi les membres résidants; ils sont nommés, séance tenante, et s'ils réunissent les trois quarts au moins des suffrages des membres présents.

13. Le président, et en son absence le vice-président, dirige les travaux des séances, y maintient l'ordre, pose les questions, annonce le résultat des suffrages, signe les procès-verbaux et tous les actes émanés de la Société, veille à l'exécution des réglements, à la tenue des registres, règle l'ordre des lectures et des délibérations. Il peut correspondre au nom de la Société, après en avoir pris l'avis.

14. Le secrétaire rédige les actes et les procès-verbaux, il les signe avec le président; il tient le registre des délibérations, celui de la correspondance; il répond et écrit au nom de la Société, après en avoir obtenu l'autorisation, ou s'être concerté avec le président en cas d'urgence. Il reçoit les lettres et les paquets, lors-

qu'ils ne sont pas adressés nominativement; il dirige la rédaction et la publication des mémoires de la Société.

15. L'archiviste a sous sa garde les livres, les mémoires, les collections, et généralement tous les objets appartenant à la Société. Il est chargé de leur conservation; il en tient registre, il en est responsable. L'état en est vérifié chaque année. Il a le droit, lorsqu'il s'absente, de choisir un des membres résidants pour le remplacer; il en prévient immédiatement le bureau. Sous aucun prétexte, il ne peut se dessaisir des manuscrits; les ouvrages imprimés pourront être prêtés aux membres résidants, sur récépissé, et pour un temps déterminé. Il remplace le secrétaire en cas d'absence.

16. Le trésorier est chargé de la recette et de la dépense; il en tient registre, et rend ses comptes à la première séance de janvier: ils sont arrêtés en séance, et signés par deux commissaires nommés préalablement pour la vérification. Il désigne au bureau, en cas d'absence, le membre résidant qui doit le remplacer.

17. Les dépenses ordinaires, telles que loyer, bois, lumière, papier, copies, etc., sont faites par le trésorier, sans qu'il ait besoin d'une autorisation spéciale.

Les dépenses extraordinaires et imprévues sont mises aux voix sur la proposition du bureau, et n'ont lieu qu'à la majorité absolue des suffrages des membres résidants présents à la séance.

18. La Société pourvoit à ses dépenses par une cotisation à laquelle ne sont soumis que les membres résidants, et qui est fixée chaque année dans la première séance de janvier.

19. Un diplôme est délivré à chaque membre résidant, honoraire ou correspondant; il est signé par le président ou le vice-président, contre-signé par le secrétaire, et revêtu du sceau de la Société.

20. Les séances ordinaires de la Société sont fixées

au premier et au troisième vendredi de chaque mois, à six heures précises du soir. Le président peut, après avoir pris l'avis de la Société, changer le jour et l'heure des séances.

21. L'ordre des séances est ainsi réglé :

1°. Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente et les lettres adressées à la Société.

2°. La Société s'occupe des objets soumis à sa délibération.

3°. On procède aux lectures, dont l'ordre est déterminé par le président.

4°. On confère sur ces mêmes lectures, ou sur celles de la séance précédente, ou sur tout autre objet relatif aux lettres, aux arts et aux sciences.

22. En cas d'absence du président et du vice-président, le doyen d'âge des membres présents préside à la séance.

23. Les membres honoraires et correspondants ont le droit d'assister aux séances, mais sans voix délibérative.

Tout étranger peut y être admis sur l'autorisation du président.

24. Tout membre résidant qui demande à entrer dans la classe des membres honoraires, y est inscrit de droit s'il y a vacance. Si, par changement de domicile, il n'est plus à portée d'assister aux séances, il devient membre correspondant; dans l'un et l'autre cas, il lui est délivré un nouveau diplôme et il est pourvu à son remplacement.

25. Tout membre résidant qui, sans donner un motif valable, aura cessé de paraître à la Société pendant six séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

26. La propriété des objets appartenant à la Société

est réservée aux seuls membres résidants, sans aucune réversibilité à leurs héritiers.

27. Aucun changement au présent réglement n'aura lieu que sur la proposition du bureau ou sur celle de cinq membres présents à la séance, et à la majorité des trois quarts des voix de tous les membres résidants de la Société.

Certifié conforme par Nous, Garde des sceaux de France, Ministre Secrétaire d'état au département de la justice,

A Paris, le 29 décembre 1831,

Signé : BARTHE.

OUVRAGES

OFFERTS

à la Société royale d'Emulation,

DEPUIS LE 1er. JANVIER 1829.

RÉSUMÉ DES FAITS PRINCIPAUX.

Séance du 9 janvier 1829.

M. Charles Desmoulins, président de Société Linnéenne de Bordeaux, envoie à la société une brochure ayant pour titre : *Description de trois genres nouveaux de coquilles fossiles du terrain tertiaire de Bordeaux.*

Séance du 23 janvier 1829.

Notice imprimée sur la vie et les travaux du voyageur Burckhardt, par M. Sueur-Merlin, membre de la Société.

Séance du 20 février 1829.

La Société donne une médaille d'encouragement au jeune Bridoux, pour ses études en calligraphie.

Séance du 6 mars 1829.

M. le comte de Cassini envoie à la Société sa brochure intitulée : *Réflexions présentées aux éditeurs des futures éditions de l'histoire de l'astronomie au dix-huitième siècle.*

Séance du 17 avril 1829.

M. J.-B.-H.-J. Desmazières présente un mémoire imprimé sur le *Lycoperdon radiatum* de Sowerby, et l'*Agaricus radians*, espèce nouvelle.

Séance du 1^er^. *mai* 1829.

M. René Villermé offre à la Société les deux ouvrages suivants :

1°. Des prisons telles qu'elles sont, 1 vol. in-8°.

2°. Annales d'hygiène publique et de médecine légale, même format.

Séance du 15 *mai* 1829.

M. Barbier du Bocage envoie à la Société une Notice sur la collection des dessins rapportés à Paris par M. Rifaud.

M. Sueur-Merlin offre le bulletin de la Société de Géographie, pour janvier 1829.

Séance du 29 *mai* 1829.

M. le vicomte Héricart de Thury fait hommage à la Société des ouvrages suivants dont il est l'auteur : Notice sur un moulin cribleur de l'invention de M. Moussé ; Lettre à M. G. Cuvier et à M. A. Brogniart, sur un terrain d'eau-douce superficiel et les terrains qui lui sont inférieurs entre les rivières d'Aisne et d'Ourcq; Instruction sur la manière de cultiver la pomme de terre par le semis de ses graines; Rapport du jury d'admission des produits de l'industrie du département de la Seine, à l'exposition du Louvre en 1823 ; Exposition de 1827 ; Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française ; Rapport fait à la Société royale et centrale d'agriculture (1818) sur un projet de classification des différentes espèces de terres cultivées dans le département du Cantal.

Séance du 19 *juin* 1829.

M. Sueur-Merlin envoie à la Société un exemplaire du compte rendu des travaux de la Société de Statistique de Marseille ; 10 exemplaires du Programme des prix mis

au concours par la Société de Géographie, et un exemplaire du Bulletin universel des Sciences et de l'Industrie.

Séance du 7 août 1829.

M. le Baron de Férussac fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur, ayant pour titre : « De la nécessité d'une correspondance régulière et « sans cesse active entre tous les amis des sciences et « de l'industrie ».

La Société remet quatre prix d'encouragement aux jeunes élèves dont les noms suivent :

Le premier est accordé à M. Alophe-Albert-Charles Hecquet de Roquemont, pour études littéraires ; le deuxième, à M. Pierre-François Gruelle, comme élève distingué de l'école de dessin dirigée par M. Masquelier; et les autres, à MM. Victor Beurrier, fontainier, et Charles-François Sauval, plafonneur, tous deux de cette ville, élèves à l'école de Géométrie appliquée aux arts.

Dans la même séance, une médaille est également décernée à M. Bridoux, élève de M. Masquelier, pour les progrès qu'il a faits depuis moins d'un an dans l'art de la gravure en taille douce.

Séance du 2 octobre 1829.

M. Fidèle-Delcroix fait hommage à la Société d'un recueil de poésie, dont il est l'auteur.

Une brochure ayant pour titre : « Nouvelle méthode naturelle chimique ; ou disposition des corps simples et composés, propre à rendre l'étude de cette science plus facile et plus courte » est offerte, par l'auteur M. Pauquy, docteur en médecine de la faculté de Paris, membre correspondant de la Société.

Séance du 23 octobre 1829.

M. Boucher père, membre associé de l'Institut,

adresse un manuscrit dont il est l'auteur, ayant pour titre : Recherches sur les routes du nord de la France, conduisant aux villes romaines.

Un autre manuscrit est envoyé par l'auteur, M. Trannoy, ayant pour titre: Notice biographique de Philippe Hecquet.

La Société accorde une médaille à M. Doliger, de cette ville, pour perfectionnement des pompes à incendie.

Séance du 6 *novembre* 1829.

Biographie d'Abbeville et de ses environs, volume *in-octavo*, offert à la Société par M. Louandre, qui en est l'auteur.

Envoi des mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Souscription par la Société, au monument que la Société libre d'Émulation de Rouen fait ériger à Pierre Corneille.

Séance du 4 *décembre* 1829.

Médaille accordée au sieur Domart, de cette ville, pour avoir sauvé deux personnes qui se noyaient.

Hommage à la Société de deux brochures ayant pour titre, l'une : *de l'Université française ;* l'autre : Compte rendu des observations de M. l'Abbé Flotte sur l'ouvrage de M. de la Mennais, intitulé : « des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église », par M. Huart, officier de l'Université, censeur des études au collége royal de Montpellier.

Séance du 18 *décembre* 1829.

Diverses observations, par M. Desmazières, sur des plantes cryptogames.

Séance du 8 *janvier* 1830.

M. de Carrière, préfet de l'Ardèche, associé correspondant, adresse sa traduction en vers français des Bucoliques de Virgile.

Séance du 22 *janvier* 1830.

M. Jullien, de Paris, offre à la Société deux brochures extraites de la Revue Encyclopédique. La première intitulée : des Causes de la décadence de la Pologne ; — la deuxième, Situation financière du Brésil.

La Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille, fait hommage de ses Mémoires pendant le deuxième semestre de 1827 et l'année 1828.

Séance du 2 *avril* 1830.

M. Villermé envoie à la Société un Mémoire sur la durée moyenne des maladies aux différents âges, etc., dont il est l'auteur.

M. le comte de Clermont-Tonnerre, membre de la Société, offre quatorze médailles trouvées dans la Somme lors de la construction du pont de Talance en 1829.

Séance du 30 *avril* 1830.

Une médaille d'encouragement est accordée à M. Beurrier, fontainier, qui, depuis plus de vingt ans, a exécuté avec succès dans ce pays des puits forés dits *artésiens*.

Séance du 4 *juin* 1830.

La Société de Géographie offre l'envoi de son Bulletin à la Société d'Émulation.

M. Mauge, membre de la Société, reçoit un des prix (le *souci d'argent*) de l'Académie des Jeux Floraux, pour son élégie intitulée le *Retour du Bal*.

Séance du 9 *juillet* 1830.

M. Boucher de Perthes, président de la Société, fait hommage de son ouvrage intitulé: Romances, Légendes et Ballades.

Lecture d'une notice sur Paul-Louis Courrier, par M. Viollet-le-Duc.

Séance du 23 *juillet* 1830.

M. de Pongerville, membre de la Société, envoie son discours de réception à l'Académie Française.

Le docteur Fossati, membre correspondant de la Société et successeur du docteur Gall, fait hommage à la Société de deux brochures intitulées: 1°. de l'Influence de la physiologie intellectuelle sur les sciences, la littérature et les arts; 2°. de la Nécessité d'étudier une nouvelle doctrine avant de la juger, et application de ce principe à la physiologie intellectuelle.

M. Gaillon communique à la Société les résultats de ses observations microscopiques sur une nouvelle espèce de *Némazoaire*.

Séance du 8 *octobre* 1830.

M. le comte de Sellon, de Genève, envoie à la Société les ouvrages suivants dont il est l'auteur: 1°. Histoire de Lesurques; 2°. Fragments historiques tirés des Mémoires de Philippe de Comines, de Sully, de Curne de Sainte-Palaye, etc.; suivis de Scènes dramatiques sur la vie de Charles-le-Téméraire; 3°. Lettre de l'auteur du Concours ouvert à Genève en 1826, en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Séance du 19 *novembre* 1830.

M. Boucher de Perthes offre à la Société un volume dont il est l'auteur, et qui a pour titre: Opinion de M. Cristophe Vigneron, sur les prohibitions et la liberté

du commerce, première partie.

M. Jullien, de Paris, envoie une brochure intitulée: Directions pour la conscience d'un électeur.

M. le comte de Riencourt, membre de la Société, offre un prix de 250 fr. pour le meilleur ouvrage spécialement destiné à la consolation des prisonniers.

Séance du 3 *décembre* 1830.

Hommage à la Société de la part de l'auteur, M. Delahante, receveur général des finances de Macon, d'un mémoire ayant pour titre : Observations sur la théorie des impôts en général et sur l'application de cette théorie aux droits sur les boissons.

M. Boucher de Perthes, auteur des Chants Armoricains ou Souvenirs de Basse-Bretagne, offre cet ouvrage à la Société.

Séance du 17 *décembre* 1830.

Deux brochures sont envoyées à la Société par M. de Sellon, l'une : Allocution à la Société de la paix (Genève 1830) ; et l'autre Vœux adressés au futur Congrès (ibid. 1830).

Hommage par l'auteur, M. Auguste Leprévot, de deux brochures, 1°. Notice sur la Châsse de saint Taurin d'Evreux; 2°. Mémoires sur quelques monuments du département de l'Eure.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen adresse à la Société le précis analytique de ses travaux pendant l'année 1830.

Séance du 18 *mars* 1831.

Offert par M. le comte de Sellon, qui en est l'auteur, deux brochures, l'une : Adresse aux amis de la paix intérieure et extérieure ; l'autre : Considérations sur l'initiative.

M. Ravin fait un rapport sur la Géologie et l'Archéologie du Marquenterre ; il indique à la Société les points

les plus intéressants de ce canton, où il a découvert près de Maïoc les restes d'un établissement romain.

Notre savant collègue a remarqué d'autres vestiges antiques et de construction du moyen âge, à Quend, et dans les environs de ce village. Il a appris qu'on y a trouvé des vases, des monnaies, des squelettes armés comme au dixième siècle, etc. — M. Ravin se propose de retourner sur les lieux, d'explorer les ruines qu'ils renferment, et de communiquer plus tard à la Société le résultat de ses découvertes.

Séance du 22 *avril* 1831.

Adressé à la Société par l'auteur, M. de la Querière, de la Société royale des antiquaires de France : « Recherches sur le cuir doré, anciennement appelé or basané, et description de plusieurs peintures appropriées à ce genre de décors. » — Rouen, 1830.

Par l'auteur (anonyme) Traite des Noirs ; Précis historiques suivis de quelques observations sur le projet de loi. — Aix-la-Chapelle, 1830.

Séance du 6 *mars* 1831.

M. Rifaud, de Marseille, offre à la Société son Tableau de l'Egypte, de la Nubie, et des lieux circonvoisins.

M. Boucher père, un exemplaire de son Mémoire sur l'ancien port de Quentovic.

Séance du 26 *mai* 1831.

Une subvention annuelle est accordée à la Société par le conseil général.

Le 24 mai 1831, le Roi des Français étant passé à Abbeville, S. M. a fait au discours du président de la Société d'Émulation, la réponse suivante :

« Je vois avec plaisir une institution aussi louable;

» je la connaissais. J'engage la Société à persévérer » dans ses travaux ; elle peut compter sur mon appui. »

Séance du 24 juin 1831.

M. Boucher de Perthes offre à la Société la deuxième partie de l'Opinion de M. Cristophe, dont il est l'auteur.

Séance du 22 juillet 1831.

M. Pauquy fait hommage à la Société de la première livraison de sa Statistique Botanique du département de la Somme.

Le Président communique, de la part de M. Boucher père, une liste de monnaies trouvées en 1830 dans la Somme entre la Portelette et le pont de Talance.

M. Spencer Smith, ancien ambassadeur à Constantinople, membre de la Société, adresse plusieurs bulletins manuscrits des travaux de la Société Linnéenne de Caen, et de celle des Antiquaires de la même ville.

M. Traullé annonce qu'il croit avoir reconnu à Arguel, près Liomer, le champ qui servit à l'armée que César conduisit contre les Bellovaques et leurs alliés dans la huitième et dernière campagne de la guerre des Gaules. Après avoir employé des arguments très-propres à nous faire partager sa conviction, M. Traullé promet de continuer ses recherches.

Séance du 5 novembre 1831.

M. Lair, secrétaire de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, offre le précis des travaux de la Société.

— M. Boucher de Perthes, président de la Société, propose un projet d'exposition de l'industrie Abbevilloise pour avoir lieu chaque troisième année.

Séance du 19 *novembre* 1831.

La société arrête qu'une demande sera présentée à l'effet d'obtenir, pour ses séances, un local plus étendu.

Séance du 3 *décembre* 1831.

M. Marchand Dubreuil, sous-préfet à Abbeville, transmet une ampliation de l'ordonnance royale du 16 novembre 1831, bulletin des lois n°. 129, qui reconnait et adopte les réglements de la Société.

Le président annonce que plusieurs chefs d'ateliers et ouvriers de la ville se disposent à soumettre à l'examen de la Société les produits de leurs travaux. Une commission est nommée pour examiner les différents objets présentés au concours, et pour se concerter avec l'autorité pour déterminer l'époque et la durée de la première Exposition publique des produits de l'industrie d'Abbeville et de l'arrondissement, et pour la désignation du local dans lequel elle aura lieu.

M. Dusével offre une brochure intitulée : « Mémoire « sur les anciens monuments de l'arrondissement de « Doullens », couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de la Somme, dans sa séance publique du 28 août 1831.

Le projet concernant l'Exposition des produits de l'industrie est approuvé.

Séance du 30 *décembre* 1831.

Le Président présente le modèle d'une médaille que M. Catel, de cette ville, a gravée pour l'exposition; cette médaille est adoptée. La Société se charge de la faire frapper.

Séance du 3 *février* 1832.

Le Président dépose sur le bureau une brochure intitulée : Description d'un nouveau genre de Coquilles

bivalves, fluviatiles de l'Amérique septentrionale, par M. Ch. Desmoulins, et cinq Bulletins académiques de la Société Linnéenne de Normandie, par M. Spincer Smith.

Séance du 2 *mars* 1832.

La cinquième livraison de la Flore du département de la Somme, par M. Pauquy, est offerte à la Société.

Séance du 16 *mars* 1832.

M. d'Ault Dumesnil fait hommage d'une brochure dont il est l'auteur, ayant pour titre : de l'Expédition d'Afrique en 1830. Cet officier, membre de la Société, faisait partie de l'armée expéditionnaire.

M Boucher de Perthes annonce que le Conseil Municipal d'Abbeville a voté la somme nécessaire pour les frais de l'exposition publique de l'industrie qui aura lieu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Séance du 30 *mars* 1832.

Le Président, en rendant compte des mesures prises relativement à l'exposition des produits de l'industrie, donne lecture d'un projet d'arrêté proposé au Conseil Municipal.

Décision concernant un coin pour les médailles à délivrer par la Société.

Séance du 13 *avril* 1832.

M. Boucher de Perthes fait hommage d'un volume de Nouvelles dont il est l'auteur.

Il dépose en outre sur le bureau trois brochures, dont une : Extrait des actes de la Société Linnéenne de Bordeaux ; une autre : Essai sur la Théorie des assolements, et la troisième : Notice sur la longévité des arbres et les moyens de la constater, par M. de Can-

dolle, membre correspondant de la Société.

Lettre adressée par le Président à M. de Candolle, à qui il fait part de quelques observations curieuses sur des arbres d'une haute antiquité.

Séance du 27 *avril* 1832.

Le Secrétaire dépose les ouvrages suivants : Compte rendu des travaux de la Société philarmonique du Calvados ; Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1831.

Séance du 8 *juin* 1832.

Le Président remet entre les mains de l'Archiviste cinquante exemplaires de la médaille en bronze, dont l'exécution a été confiée à M. Catel, notre compatriote.

Une de ces médailles est envoyée au ministre des manufactures et du commerce.

Sont déposés sur le bureau :

Mémoires de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Lille, 1830, 1831 ; Histoire de la ville d'Amiens, 2me. livraison, par M. Dusével, et une brochure intitulée: *Samarobriva*, ou Examen d'une question de géographie ancienne, par M. de Cayrol.

Séance du 22 *juin* 1832.

Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire, représentant le baptême de Clovis, envoyée par l'auteur, M. Rigollot.

Séance du 6 *juillet* 1832.

Deux médailles sont accordées par la Société : l'une à M. Catel, graveur sur métaux, auteur du coin de cette même médaille ; et l'autre à M. Edmond Lévêque, âgé

de dix-huit ans, de cette ville, élève de M. Guersant, et qui annonce les plus belles dispositions pour la sculpture.

Séance du 12 *octobre* 1832.

Troisième partie de l'Opinion de M. Cristophe, offerte par l'auteur, M. Boucher de Perthes.

M. Estancelin envoie un volume dont il est l'auteur, ayant pour titre : Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs Normands, etc.

Lettre du Président pour obtenir que la partie du bâtiment occupée par le tribunal de commerce soit concédée à la Société.

Séance du 26 *octobre* 1832.

Projet de publication des Travaux de la Société depuis 1829, discuté et adopté.

Séance du 9 *novembre* 1832.

M. Boucher de Perthes présente un fragment d'une aubépine (*mespilus oxyacantha*), abattue en 1830 à St.-Nicolas, et qui, dès l'année 1201, servait de borne à un terrain situé à une demi-lieue d'Abbeville.

Séance du 23 *novembre* 1832.

Une brochure intitulée : Dissertation sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nervii et de leurs alliés, est offerte par l'auteur, M. de Cayrol.

Séance du 7 *décembre* 1832.

Le buste de notre compatriote Sanson de Pongerville est envoyé à la ville par l'auteur, M. Edmond Lévêque.

Observations sur un morceau de frêne ayant séjourné dans le chlorure de chaux. Avantages qu'on pourrait tirer de ce bois pour la marqueterie.

Séance du 20 *décembre* 1832.

Trois brochures sont offertes à la Société: deux livraisons de la Flore statistique du département de la Somme, par M. Pauquy ; et la troisième, Mémoires de la Société du Gard.

Séance du 25 *janvier* 1833.

M. Spencer Smith envoie, au nom de son fils, une brochure ayant pour titre : Discours académiques sur le mot *Coléra* ; et un autre ouvrage sur Marc-Aurèle, dont lui-même est auteur.

La Société vote des remercîments à ce savant correspondant.

Un volume intitulé : Académie royale du Gard, Résultat du concours de 1832, est déposé sur le bureau.

Séance du 8 *février* 1833.

Plan de la Statistique agricole, industrielle et commerciale du département de la Somme, arrêté et envoyé par l'Académie et par la Chambre de commerce d'Amiens à la Société, avec invitation de concourir à ce travail.

Séance du 22 *février* 1833.

Ouvrages présentés à la Société :
Épitre au Roi de Bavière, par M. de Pongerville ;
Le Rénumérateur des Services publics, par M. Ferrier.
De l'Impôt, par le même.

Séance du 8 *mars* 1833.

M. de Sellon offre une brochure intitulée : Réflexion sur le Pacte fédéral de 1815 (Genève).

Séance du 22 *mars* 1833.

M. Albert Dutens, Sous-Préfet à Abbeville, fait hommage d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée :

Rapport fait au Conseil d'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

Une autre brochure : Éloge de Michel-Montaigne, est offerte par M. J. Dutens père, directeur-ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Lettre adressée au Président par le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, etc., du département de la Somme ; l'Académie réclame pour l'arrondissement divers renseignements dont elle a besoin pour la confection de la Statistique du département de la Somme. Sa demande est accueillie avec empressement.

Séance du 5 *avril* 1833.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société vote à M. César Roussel une médaille d'encouragement, pour des recherches d'objets d'antiquité.

Une commission est nommée pour diriger M. Roussel dans les fouilles qu'il se propose de faire, et une somme est allouée pour couvrir les dépenses que ces fouilles pourront occasionner.

M. H. Tronnet, membre de la Société, se charge de dessiner les divers monuments qu'offrent Abbeville et son arrondissement. Ces dessins gravés seront publiés successivement dans nos Mémoires.

M. Boucher de Perthes, Président, offre un recueil de poésies dont il est l'auteur, et qui a pour titre: *Satires et Contes* (1).

Nota. Les ouvrages qui ont paru depuis 1829, des membres résidants, sont :

Classifications de Thalassiophytes, par M. Gaillon, brochure in-8°.

Biographie d'Abbeville, par M. Louandre, Abbeville, 1829, 1 vol. in-8°., 364 p.

Élégies, par M. Mauge, 2e. édition, Paris, 1829, 1 vol. in-12.

Analyse des travaux de la Société royale d'Émulation d'Abbeville,

M. Macqueron présente le modèle en bois d'une machine de son invention. Par cette machine, un seul homme, qui en remplacerait huit, peut faire jouer deux pompes destinées à l'épuisement de l'eau des fossés, des trous à tourbes, etc.

Séance du 20 *avril* 1833.

Le Président donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée le 8 de ce mois par le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens. A cette lettre, qui exprime la satisfaction qu'éprouve l'Académie de voir la Société d'Émulation unir ses efforts à ceux qu'elle fait pour achever, dans le plus court délai possible, les travaux qu'exigent la confection de la Statistique du département, sont joints des exemplaires d'un Rapport contenant la Table analytique des matières qui doivent composer cette Statistique.

Sont envoyés à l'Académie d'Amiens, comme documents pour la Statistique du département de la Somme : 1°. un Catalogue de mammifères, poissons, amphibies et coquilles de l'arrondissement d'Abbeville, par M. Baillon; 2°. un Extrait raisonné de la Flore de la

---

pendant l'année 1828, Abbeville, 1829, in-8°.

Opinion de M. Cristophe sur les prohibitions et la liberté du commerce, par M. Boucher de Perthes, 1re. partie, Paris, 1830, brochure de 90 p.

Romances, Ballades et Légendes, par M. Boucher de Perthes, Paris, 1830, 1 vol. de 400 p.

Chants armoricains, ou Souvenirs de Basse-Bretagne, par le même, Paris, 1831, 1 vol. de 326 p.

Opinion de M. Cristophe, 2e. partie, suivie de son Voyage commercial et philosophique, par le même, Paris, 1831, 1 vol. de 155 p.

Nouvelles, par le même, Paris 1832, 1 vol. de 388 p.

Opinion de M. Cristophe, 3e. partie, ou M. Cristophe à la Préfecture, par le même, Paris, 1832, 1 vol. de 160 p.

Satires, Contes et Chansonnettes, par le même, Paris, 1833, 1 vol. de 576 p.

Somme, par M. Boucher père ; 3°. des Renseignements sur les Bois et Forêts de notre arrondissement, sur le Lin et le Chanvre, par M. Louandre père.

Dépôt sur le Bureau d'une brochure ayant pour titre: *Archives du Commerce*, tome 1^er., 2^me. livraison.

Lettre du Maire de cette ville annonçant au Président de la Société que le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 de ce mois, sur la demande de la Société, a voté une somme de 500 fr., à titre d'encouragement, pour donner au jeune Edmond Lévêque, auteur des bustes de MM. Lesueur et de Pongerville, les moyens de continuer ses études dans l'art du statuaire, et qu'enfin pareille somme sera proposée, s'il y a lieu, dans chacun des budgets de 1834 et 1835.

M. Macqueron dépose le plan géométrique de la machine dont il a présenté le modèle à la dernière séance.

Séance du 17 *mai* 1833.

Offert à la Société par le docteur Fossati, membre correspondant, une brochure ayant pour titre: Journal de la Société Phrénologique de Paris, tome 1^er., 1832, 1^er. trimestre.

Lettre de M. le secrétaire de l'Académie d'Amiens, annonçant la réception des renseignements envoyés par plusieurs de nos membres pour la Statistique du département.

Découverte d'une tombe antique contenant des ossements humains sur le territoire de Martainneville, canton de Gamaches.

Séance du 31 *mai* 1833.

Lettre de M. le comte de Sellon, membre correspondant, annonçant l'envoi de deux volumes qu'il vient de publier, et qui contiennent des fragments sur l'éducation.

Trois lettres du docteur Ravin, de Saint-Valery-sur-Somme, sur divers objets d'antiquité.

Dépôt d'une brochure intitulée: Précis analytique des

Travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance du 14 *juin* 1833.

Trois brochures sont déposées :

1°. Fragment de l'ouvrage intitulé : de l'influence des mœurs sur les lois, et de l'influence des lois sur les mœurs, par M. Matter.

2°. Fragments de l'Emile de Rousseau et des lettres de Lord Chaterfield, sur l'éducation, publiés par M. de Sellon.

3°. Planimétrie ou traité d'arpentage simple, à l'usage des habitants de la campagne, par M. C. Roussel.

Séance du 27 *juin* 1833.

Déposé sur le bureau : une brochure intitulée: *Notice Historique sur la Société de la paix*, par M. le comte de Sellon.

Divers objets que M. Allotte, membre correspondant, a découverts dans plusieurs tombeaux Gaulois, qu'il a fait ouvrir à Houdancourt, sont offerts à la Société.

Séance du 12 *juillet* 1833.

Lettre de M. Demarcy contenant plusieurs questions adressées à la Société par l'Académie d'Amiens, sur les terrains abandonnés par la mer ou conquis sur cet élément.

Lecture d'une nouvelle lettre de M. le comte de Sellon, datée de Genève. Cette lettre, très-étendue, traite principalement d'un prix proposé sur les meilleurs moyens de conserver une paix générale entre les différents états de l'Europe, et de ce que notre estimable associé correspondant a fait pour les progrès de l'instruction. La Société, sur la proposition du Président,

arrête qu'il sera décerné à cet écrivain philantrope une médaille portant cette inscription : *La Société royale d'Émulation à M. le comte de Sellon, fondateur de la Société de la Paix.*

Séance du 26 *juillet* 1833.

Lecture d'un rapport de M. Estancelin, député de la Somme, contenant des renseignements fournis par lui à M. le ministre du commerce et des travaux publics, sur l'importance de l'arrondissement d'Abbeville, considérée sous le rapport archéologique : et de la réponse du ministre qui accorde une somme de 1,000 fr. pour concourir à ses recherches d'antiquités.

Sur la proposition de son Président, la Société arrête qu'elle confère le titre de son graveur en taille-douce à M. Édouard De Poilly, d'Abbeville.

Séance du 24 *août* 1833.

Le Président présente à la Société le savant Polonais Lelewel, que ses recherches sur ses médailles du moyen âge ont attiré dans cette ville

M. Spencer Smith, membre correspondant, envoie plusieurs bulletins de la Société Linnéenne et de celle des Antiquaires de Normandie, toutes deux séantes à Caen.

Séance du 6 *septembre* 1833.

M. B. Gaillon, l'un des membres correspondants, fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur, ayant pour titre : *Aperçu d'Histoire naturelle, et observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal.*

Arrêté, en date du 21 septembre dernier, concernant le local concédé à la Société.

Séance du 22 *novembre* 1833.

Déposés sur le bureau :

Un procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer.

Une brochure ayant pour titre: de la Mission du Philosophe au dix-neuvième siècle, et du caractère qui lui est nécessaire, par le docteur Fossati.

Une autre brochure, traitant d'une nouvelle espèce d'Unio vivante, du Périgord, par M. Charles Desmoulins.

Deux volumes intitulés : l'un, le Bon Homme Anselme, par M. Lefils; l'autre, Congrès Scientifique de France.

Le Président fait lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Somme, annonçant que le Conseil général du département a voté, au budget de 1834, une somme de 800 fr. à titre de subvention pour la Société.

La mort de M. Laya, membre de l'Académie Française, est annoncée à la Société, qui regrette en lui un de ses plus anciens correspondants.

Le scrutin s'ouvre en faveur de M. Renouard (Auguste-Charles), secrétaire général au ministère de la justice, député de la Somme. Ce candidat est admis à l'unanimité.

M Gilbert, membre de l'Académie de Rouen et de la Société royale des Antiquaires de France, est proposé comme correspondant.

Séance du 6 *décembre* 1833.

Proposition, par le Président de la Société, d'établir à Abbeville un Musée de l'arrondissement.

L'ancienne salle d'audience du tribunal de commerce, fesant partie du local qui a été concédé, pourrait être disposée à cet effet.

Arrêté de la Société relatif à cet établissement.

Découverte, à Nouvion, de cinq tombeaux contenant, avec des squelettes, trois vases dont un en terre rouge

bien conservé, deux petites urnes et un fragment de plat en terre noirâtre, et deux fers de lance.

Séance du 13 *décembre* 1833.

Nouvelle délibération concernant le Musée. Projet de réglement à ce sujet : il est discuté article par article et adopté ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1^er^.

D'après les délibérations prises dans ses séances des 5 février 1830 et 6 décembre 1833, la Société royale d'Émulation arrête qu'il sera créé un Muséum à Abbeville.

ART. 2.

Cette institution a pour but principal de réunir tous les objets d'arts, d'histoire naturelle et d'antiquité recueillis dans le département.

ART. 3.

Les objets étrangers au département seront classés à part dans le Musée.

ART. 4.

Les objets d'arts, d'histoire naturelle et d'antiquité, composant le Muséum, sont inaliénables, sauf le cas d'échange.

ART. 5.

Un Comité d'administration du Muséum est créé : Il se compose de huit membres prenant le titre d'administrateurs.

Ces membres sont : MM. Baillon (Louis-François-Antoine) ; Duchênes de la Motte (Jules) ; Louandre (François-César); de Mons (Eugène); Pérache (Gustave); Picard (Casimir) ; Ravin (F. P.) ; Tillette comte de Clermont (Prosper).

ART. 6.

Le nombre des membres pourra être augmenté selon les besoins ultérieurs.

Leurs fonctions seront de recueillir et classer les objets déposés au Muséum ; ils veilleront à leur conservation.

ART. 7.

Les membres du Comité d'administration sont nommés par la Société d'Émulation.

ART. 8.

Aucun objet ne pourra être accepté et placé dans la collection qu'après avoir été examiné par les administrateurs, et jugé par eux digne d'y être admis.

ART. 9.

Tous les objets donnés au Musée porteront chacun sur une étiquette le nom du donateur.

ART. 10.

Un registre coté et paraphé sera ouvert ; il sera destiné à recevoir la désignation des objets donnés à l'établissement avec un numéro d'ordre, la date de la donation et le nom du donateur (1).

(1.) Les personnes qui ont envoyé des objets d'art, d'antiquité ou d'histoire naturelle pour le Musée fondé par la Société royale d'Émulation d'Abbeville, sont : MM. Boucher de Perthes, Boucher (Jules), Carpentier, de Carpentin, de Clermont-Tonnerre (le comte), de Lhommel de Sorus, Delignières (Alfred), Douville (Gustave), de Merlemont (le comte Adolphe), de Mons (Eugène), de Montenay, Duchênes de la Motte, Garnier (d'Amiens), Le Roy de Méricourt, Louandre père, Macqueron (Jules), Merlen (Oswald), Picard (Casimir), Tillette de Mautort, Traullé (Alexandre), Traullé (François), Tronnet (Henri).

ART. 11.

Il sera, dans le délai de huit jours, à partir de la réception des dons offerts au Muséum, donné avis de cette réception au donateur, avec l'indication du numéro d'inscription au registre et du folio de ce registre.

ART. 12.

Dans la première quinzaine de juillet 1834, le Comité d'administration se réunira à la Société d'Émulation pour examiner quelles seront les personnes qui auront contribué le plus à augmenter les collections du Muséum. Ces personnes seront déclarées avoir droit au titre de fondateur du Musée, et il leur en sera donné acte.

ART. 13.

Un arrêté ultérieur réglera les rapports du public avec le Musée.

ART. 14.

Le présent réglement sera inséré au registre des délibérations de la Société d'Émulation et sur le registre d'inscription du Musée.

Sont déposés sur le bureau : un vase cinéraire en terre noire, et trouvé à Martainneville, le 10 mai 1833, près d'un tombeau renfermant le squelette d'une femme, présumée être celle d'un chef Gaulois;

Et quelques objets recueillis dans les fondations du château bâti à Abbeville, en 1471, sur la rive droite de la Somme, entre la porte d'Hocquet et la porte Marcadé, par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne et comte de Ponthieu.

Séance du 27 *décembre* 1833.

Communication d'une lettre adressée par le Président

pour provoquer une décision qui rende le Muséum de la Société, propriété communale.

Certifié conforme au registre des procès-verbaux des séances de la Société royale d'Émulation.

Abbeville, *le* 31 *décembre* 1833.

Le Président :

Signé : J. BOUCHER DE PERTHES.

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE,

Au 31 décembre 1833.

Membres Résidants.

MM.

Boucher de Perthes (Jacques), directeur des douanes, chevalier de la Légion d'Honneur.

Cherest (Pierre-Omer), avocat, officier de l'Université, principal du collége d'Abbeville.

De Poilly (André-Vulfran-François), chef d'institution.

Deroussen de Florival (Charles), substitut du procureur du Roi.

Devismes (Louis-François), juge au tribunal civil.

Dutens (Albert), sous-préfet à Abbeville, chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Bachelier de la Rivière (Frédéric), propriétaire.

Louandre (François-César), propriétaire, bibliothécaire et archiviste de la ville.

Macqueron (Louis-François-Augustin), avoué licencié.

Morel de Campennelle (Mathieu), officier de la Légion d'Honneur, ancien membre du conseil général.

Picard-Jourdain (Casimir), chirurgien.

Poultier (Alexandre), docteur en médecine.

Randoing (Jean), membre du conseil général du département de la Somme et du conseil général des manufactures.

Traullé (François), ancien président du tribunal de commerce.

Tronnet (Henri), employé des douanes.

Vésignié (Jean-Baptiste), docteur en médecine et en chirurgie.

COMPOSITION DU BUREAU DE 1829 A 1834.

Séance du 23 *janvier* 1829.

Sont nommés, pour l'année 1829 :

Président de la Société, M. Morel de Campennelle.
Vice-Président. . . . M. Boucher de Perthes.
Secrétaire. . . . . M. De Poilly.
Archiviste. . . . . M. Louandre.
Trésorier.. . . . . M. Labitte.

Séance du 8 *janvier* 1830.

Sont nommés, pour l'année 1830 :

Président . . . . . M. Boucher de Perthes.
Vice-Président. . . . M. Gaillon.
Secrétaire.. . . . . M. Louandre.
Archiviste. . . . . M Bachelier de la Rivière.
Trésorier.. . . . . M. Devismes.

Séance du 7 *janvier* 1831.

Sont nommés, pour l'année 1831 :

Président.. . . . . M. Boucher de Perthes.

Vice-Président. . . . M. Gaillon.
Secrétaire. . . . . M. Louandre.
Archiviste. . . . . M. Bachelier de la Rivière.
Trésorier.. . . . . M. Devismes.

Séance du 30 *décembre* 1832.

Sont nommés, pour l'année 1832 :
Président.. . . . . M. Boucher de Perthes.
Vice-Président. . . . M. Devismes.
Secrétaire. . . . . M. Bachelier de la Rivièr
Archiviste. . . . . M. Tronnet.
Trésorier.. . . . . M. Poultier.

Séance du 11 *janvier* 1833.

Sont nommés, pour l'année 1833 :
Président.. . . . . M. Boucher de Perthes.
Vice-Président. . . . M. Devismes.
Secrétaire. . . . . M. De Poilly.
Archiviste. . . . . M. Tronnet.
Trésorier.. . . . . M. Poultier.

Séance du 30 *décembre* 1833.

Sont nommés, pour l'année 1834 :
Président.. . . . . M. Boucher de Perthes.
Vice-Président. . . . M. Devismes.
Secrétaire. . . . . M. Deroussen de Florival.
Archiviste. . . . . M Macqueron.
Trésorier.. . . . . M. Poultier.

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.*

MM.

ALIBERT (le baron), médecin du Roi.

ALLOTTE (Aristide), capitaine au 5me. dragons, chevalier de la Légion d'Honneur.

ARNAULT, de l'Académie Française.

AUDIN-ROUVIÈRE, médecin à Paris.

BAILLET DE BELLOY, inspecteur des mines, ancien professeur à l'École royale des mines, à Paris.

BAILLON (Louis-François-Antoine), correspondant pensionné du Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre du conseil municipal d'Abbeville.

BARBIER, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens.

BELLOT, médecin à Paris.

BIGOT DE MOROGUES (le baron), membre de la Société d'Agriculture de Paris, de celle d'Orléans, etc. (Orléans.)

BLOUET (René-Jacques-Marie), ancien officier d'artillerie, professeur d'hydrographie, Dieppe.

(*) Parmi ceux de ses membres que la mort a frappés, la Société doit sur-tout regretter : MM. Xavier Bichat, Corvisart, Moreau, Millin, Cambry, Lhéritier, Baillon, Noël de la Morinière, Devérité, Deroussel, Pinkerton, Dumont de Courset, Levasseur, Levrier, Saint-Ange, Desmoustiers, Anson, Framery, Millevoye, Vigée, Légouvé, Nicolson, Poirée, de Senermont, Deu, Waton, Darras, Choquet, Traullé, de Tournon, Defrance-d'Hésecque, Lapostolle, Boinvilliers, Cuvier, de Bray, de Vielcastel, Laya, Andrieux, etc.

Bocquet, peintre à Londres.

Boucher, ancien directeur des douanes, membre correspondant de l'Institut de France, de la Société d'Agriculture et Linnéenne de Paris, de celle Botanique de Londres, etc.

Boucher (Étienne), membre de la Société de Géographie, inspecteur des douanes à Saint-Malô.

Cadet, professeur à Paris.

Carrière (chevalier de), ancien préfet de l'Ardèche, à Privas.

Ceccaldi, en Corse.

Cordier, membre de l'Académie royale des sciences, directeur annuel du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

Dandolo (le comte Tullio) (Varèse, Lombardie).

D'Ault du Mesnil, ancien officier d'état major, Paris.

Dawson-Turner, membre de l'Académie royale et de la Société Linnéenne de Londres, de celle de Dublin, de l'Académie royale de Stockolm, etc.

De Candolle (Auguste Pyrame), membre du conseil souverain de Genève, directeur du jardin Botanique de la même ville, associé de l'Institut de France, de la Société royale de Londres, etc. (Genève).

De Foucauld, conservateur des forêts, Paris.

De Givenchy (Louis), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.

De Givenchy (Romain), propriétaire à Saint-Omer.

De Kermellec, ancien sous-préfet.

Delahante (Adrien), chevalier de la Légion d'Honneur, receveur général des finances (Lyon).

De-la-Querière, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen, à Rouen.

Deleuze, bibliothécaire au Jardin des Plantes, Paris.

Denoyelle (Jean-Louis), chimiste à Abbeville.

Desmazières, de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de Lille.

Desmoulins, président de la Société Linnéenne de Bordeaux.

Deu, directeur des douanes, à Strasbourg.

Devérité (Henri), imprimeur à Abbeville.

Di Pietro (François-Émile), inspecteur des douanes, à la Martinique.

Dumeril, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

Dusével (Hyacinthe), avocat membre de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de France, à Amiens.

Dutens (Joseph-Michel), chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

Éloy, chevalier de Vicq (Bonaventure-Charles-Henri), propriétaire à Abbeville.

Estancelin (Louis), membre de la chambre des députés, (Eu).

Fauvel, consul à Athènes.

Feret, bibliothécaire archiviste à Dieppe.

Fossati (Jean), docteur en médecine, professeur de céphalalogie, etc. (Paris.)

Frémont, avocat à Abbeville.

Gaillon, receveur des douanes à Boulogne-sur-Mer.

Gérard, avocat et bibliothécaire à Boulogne-sur-Mer.

Gilbert, conservateur de l'église métropolitaine de Paris, membre de la Société royale des antiquaires de France, de l'Académie de Rouen.

Goret (Charles-Alexandre), médecin à Abbeville.

Haudon de St.-Amans, à Agen.

Hecquet d'Orval, propriétaire à Abbeville.

Héricart de Thury (le vicomte), conseiller d'état, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

Huart, censeur des études à Montpellier.

Hurtrel d'Arboval, propriétaire à Montreuil-sur-Mer.

Jauffret, maître des requêtes à Paris.

Jourdain (Léonor), membre de l'Académie d'Amiens (Amiens).

Jullien de Paris, ancien directeur de la Revue Encyclopédique.

Lefebvre, curé d'Argoules (Somme).

Lelong (Georges-Emmanuel), sous-chef de division des domaines (Paris).

Le Poitevin de la Croix, à Lille.

Le Prevost (Auguste), membre de l'Académie de Rouen, de la Société des Antiquaires de France, de celle d'Écosse, de celle de Londres (Rouen).

Lerminier, médecin de la Charité à Paris.

Lesueur, ancien sur-intendant de la musique du Roi, à Paris.

Le Ver de Gonseville (le marquis Louis-Auguste), ancien colonel, membre de la Société des Antiquaires de Normandie (Rocquefort par Yvetot).

Marchand-Dubreuil, préfet de l'Ain, chevalier de la Légion d'Honneur.

Mauge, procureur du Roi à Pithiviers.

Mondelot (Stanislas), officier de l'Université, censeur des études à Bordeaux.

Mongez, administrateur des monnaies à Paris.

Morel-Watteeled, ancien officier du génie.

Nodier (Charles), de l'Académie Française, à Paris.

Pauffin-Tiercelet, président honoraire du tribunal civil de Rethel.

Pauquy, médecin à Amiens.

Poiret, ancien professeur d'histoire naturelle, à Paris.

Pongerville (Sanson de), de l'Académie Française, à Paris

Prevost de Long-Périer, ancien conservateur des hypothèques à Amiens.

Ravin, docteur en médecine de la faculté de Paris, correspondant de l'Académie royale de Médecine, médecin à Saint-Valery-sur-Somme.

Renouard (Augustin-Charles), secrétaire général du ministère de la justice, député de la Somme.

Riencourt (le comte Adrien de), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, officier supérieur d'état-major (Bellevue par Ferney).

Rifaud (Jean-Jacques), naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères (Paris).

Rigel (Henri-Jean), membre de l'Institut d'Égypte, Paris.

Rigolot fils (Marcel Jérôme), membre de l'Académie d'Amiens, médecin-honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris (Amiens).

Rougier la Bergerie (le baron), ancien préfet, membre correspondant de l'Institut de France, à Châlons-sur-Marne.

Sellon (le comte J.-J. de), membre du conseil souverain de Genève et de plusieurs sociétés savantes (Genève).

Servois, grand vicaire à Cambray.

Sidney Smith, amiral de S. M. B. (Londres).

Silvestre (le baron de), membre de l'Académie des Sciences, secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture de Paris.

Silvestre de Sacy (le baron), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Spencer Smith, docteur en droit de l'Université d'Oxford, membre de la Société royale des Sciences de Londres, de celle des Antiquaires, de celle d'Encouragement de la même ville, de la Société Asiatique, etc. (Caen.)

Sueur-Merlin, ancien chef de bureau de la topographie et de la statistique des douanes, membre de la commission centrale de la Société de Géographie, de la Société Académique des Sciences de Paris, etc. (Caen)

Tillette comte de Clermont-Tonnerre (Prosper), maire de Cambron (Somme).

Tillette de Mautort, ancien membre du conseil général, à Cambron (Somme).

Trannoy, médecin à Amiens.

Traullé, officier supérieur en retraite, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, à Sédan.

Villermé, de l'Académie royale de Médecine, de la Société royale pour l'amélioration des prisons, à Paris.

Certifié conforme aux registres.

A Abbeville, le 31 *décembre* 1833.

Le Président,

Signé : J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,

Signé : DE POILLY.

Sociétés Correspondantes.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Amiens.
Id. id. Bordeaux.
Id. id. Rouen.
Id. id. Dijon.
Id. id. Marseille.
Id. id. Besançon.
Id. id. Lyon.
Id. des Jeux Floraux, Toulouse.
Id. des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, Toulouse.
Id. des Sciences du Gard, Nismes.
Id. royale de Médecine, Paris.
Société Linnéenne, Bordeaux.
Id. d'Agriculture, du Commerce et des Arts, Boulogne-s.-M.
Id. archéologique, Dieppe.
Id des Sciences d'Agriculture et Arts, Lille.
Id. id. de la Haute-Vienne. Limoges.
Id. royale d'Agriculture, Paris.
Id. libre d'Émulation, Rouen.
Id. de Médecine, Toulouse.
Id. d'Agriculture de Seine et Oise, Versaille.
Id. d'Agriculture et des Arts, Angoulême.
Id. des Sciences et Arts, Arras.
Id. d'Agriculture, Avignon.
Id. d'Agriculture et des Arts, Besançon.
Id. d'Émulation, Bourg.
Id. d'Agriculture, Bourges.
Id. d'Agriculture et d'Économie rurale, Blois.
Id. d'Agriculture et du Commerce, Caen.
Id. id. Calais.
Id. d'Émulation, Cambrai.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Châlons.
Id. d'Émulation, Colmar.

Société des Amis des Arts, Douai.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Douai.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Évreux.
Id. d'Agriculture, la Rochelle.
Id. des Sciences d'Agriculture et Arts, Lille.
Id. d'Agriculture et Arts utiles, Lyon.
Id. des Science, Arts et Belles-Lettres, Macon.
Id. libre des Arts, Mans.
Id. d'Agriculture, Metz.
Id. id. Melun.
Id. d'Agriculture, des Arts et Commerce, Mézières.
Id. d'Agriculture, des Sciences, Lettres et Arts, Nanci.
Id. académique, des Sciences et Arts, Nantes.
Id. des Sciences physiques et d'Agriculture, Orléans.
Id. Linnéenne, Paris.
Id. d'Agriculture et des Arts, Périgueux.
Id. d'Encouragement pour l'Agriculture et les Arts, Perpignan.
Id. d'Agriculture, du Commerce et des Arts, Poitiers.
Id. de Littérature, des Sciences et Arts, Rochefort.
Id. d'Agriculture, St.-Brieux.
Id. d'Agriculture et du Commerce, St.-Étienne.
Id des Sciences, Arts et Belles-Lettres, St.-Quentin.
Id. d'Agriculture, d'Industrie et du Commerce, Laval.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Strasbourg.
Id. des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Soissons.
Id. d'Agriculture, Tonnerre.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Tours.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Troyes.
Id. des Sciences et du Commerce, Valenciennes.
Id. d'Agriculture, Vannes.
Id. Linnéenne de Normandie, Caen.
Id. des Antiquaires de la Morinie, St.-Omer.
Id. d'Agriculture et des Arts, Tarbes.
Id. d'Agriculture, Auxerre.
Id. des Amis des Sciences, Aix.
Id. d'Agriculture, Ajaccio.

Société d'Agriculture,	Avesne.
Id. d'Agriculture et des Arts,	Bar-le-Duc.
Id. d'Agriculture,	Hières.
Id. d'Agriculture,	Lannion.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts,	Meaux.
Id. libre d'Agriculture,	Niort.
Id. d'Agriculture,	Rhodès.
Id. d'Agriculture,	Trevoux.
Id. d'Agriculture,	Montreuil.
Id. d'Émulation du Jura,	Lons-le-Saulnier.
Id. d'Agriculture, des Sciences et du Commerce,	Vésoul.

Sociétés Correspondantes étrangères.

Société de Botanique,	Londres.
Id. des Antiquaires,	Londres.
Id. Asiatique,	Londres.
Id. d'Agriculture,	Bruges.
Id. d'Agriculture,	Gand.
Id. de Minéralogie,	Iena.
Id. des Sciences et Arts,	Liège.
Id. d'Agriculture,	Mons.
Id. d'Agriculture,	Amsterdam.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION D'ABBEVILLE, 1833.

TABLE DES MATIÈRES.

AGRICULTURE.

Discours préliminaire d'une traduction en vers du poème de *Columelle*, sur la CULTURE DES JARDINS, par M. Morel de Campennelle. 1

BOTANIQUE.

Note sur une variété femelle du Pommier commun, par M. Tillette de Clermont. 20

MÉDECINE.

Considérations sur les Ongles entrés dans les chairs, dits *ongles incarnés*, nouveau procédé pour guérir cette maladie ; par M. Vésignié.. 26

HISTOIRE NATURELLE.

Catalogue des Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons et Molusques testacés marins, observés dans l'arrondissement d'Abbeville, par M. L.-A.-F. Baillon. 50

HISTOIRE.

Notice sur l'ancienne loi municipale d'Abbeville, par M. Louandre. 81

Jugements rendus par l'Échevinage d'Abbeville, pendant le cours des treizième, quatorzième et quinzième siècles. 90

Quelles furent les principales causes de la dépravation des empereurs romains? Pourquoi Rome a-t-elle souffert leur despotisme? par M. Chérest. 98
Une Campagne d'Alger, par M. Ravin. 105

PHILOLOGIE.

Coup-d'œil sur l'Idiome Picard, par M. André De Poilly 119
Deuxième liste des Mots Picards en usage dans l'arrondissement d'Abbeville. 130
Troisième liste 135

LITTÉRATURE.

Poésies hébraïques, traduites en vers, par M. André De Poilly 149
Traduction du *Pervigilium Veneris*, par M. Louandre fils. 155
Les Vers, satire, par M. Boucher de Perthes . . 160
Stances *sur la Peine de Mort*, par M. Aristide Allotte. 173
Stances *sur la Mort d'un Enfant*, par M. H. Tronnet. 177
Le Suicide, par le même. 181
Élise, id. 185
Les Joies du Monde, par M. de la Rivière. . . 190
Noblesse et Roture, ou une Petite Ville en 1827, par M. Devismes. 193

CORRESPONDANCE.

Fragment d'une Lettre de M. J.-A-G. Boucher, membre associé de l'Institut de France, contenant une Dissertation sur le port où César s'est embarqué pour la conquête de la Grande-Bretagne. . 315
Lettre de M. Estancelin, membre de la Société, député de la Somme, sur l'arrondissement d'Abbeville 327

Lettre de M. le comte de Sellon, Président de la Société de la Paix de Genève, à M. Boucher de Perthes, Président de la Société royale d'Émulation d'Abbeville 339

Rapport sur le concours ouvert à Genève, par M. de Sellon, membre du Conseil représentatif, sur les meilleurs moyens d'assurer une paix générale et permanente 348

ADDITION AU CHAPITRE DES SCIENCES NATURELLES.

Flore d'Abbeville et des environs, par M. J.-A.-G. Boucher, membre correspondant de l'Institut de France, etc. 355

Tableaux synoptiques et méthodiques des genres des Némazoaires, par M. B. Gaillon. 469

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Lettre de M. Marchand-Dubreuil, Sous-Préfet, à M. le Maire d'Abbeville. 485

Arrêté de M. Hibon, Maire d'Abbeville, concernant l'exposition 487

Discours de M. Boucher de Perthes, président de la Société royale d'Émulation, aux ouvriers. . 491

Discours de M. J. Randoing. 519

Rapports de la commission sur les Produits des Beaux-Arts et de l'industrie qui ont figuré à l'exposition d'Abbeville en juillet 1833, présenté, par M. J. Randoing, à la Société royale d'Émulation. 545

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Extrait du Bulletin des Lois, n°. 129.—Ordonnance du Roi qui reconnaît la Société d'Émulation formée à Abbeville pour l'encouragement des lettres,

sciences et arts, et approuve le réglement de cette Société 563
Statuts. 564
Ouvrages offerts à la Société royale d'Émulation depuis le 1er. janvier 1829 jusqu'au 31 décembre 1833.—Résumé des faits principaux. 569
Liste des membres résidants de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, au 31 décembre 1833 593
Composition du bureau de 1829 à 1834 594
Liste des membres honoraires et correspondants. 596
Sociétés correspondantes. 602
Sociétés correspondantes étrangères. 604
Table des matières. 605

FIN.

6 AUG 1887
BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.